PROJET DE BUDGET

POUR L'EXERCICE 1968

et

ANNEXES EXPLICATIVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-DEUXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5 (A/6705)

NATIONS UNIES

(361 p.)

PROJET DE BUDGET

POUR L'EXERCICE 1968

et

ANNEXES EXPLICATIVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-DEUXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT Nº 5 (A/6705)

NATIONS UNIES

New York, 1967

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL xi

PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

I. — Projet de résolution concernant le budget de l'exercice 1968 xxiii

II. — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1968 xxv

III. — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1968 xxvi

IV. — Observations concernant les projets de résolution xxvi

A.—Prévisions de dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF. — COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968, LES CRÉDITS OUVERTS POUR 1967 ET LES DÉPENSES EFFECTIVES DE 1966 3

TITRE PREMIER. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS, RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES

Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais de représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires 5

Articles

I. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités 6

II. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités 8

III. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités 8

IV. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités 10

V. — Organes consultatifs en matière administrative 10

Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales 10

Articles

I. — Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. 12

II. — Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique 12

III. — Conférence internationale des droits de l'homme, Téhéran, 1968... 12

IV. — Conférence internationale sur la revision de la Convention sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière 14

V. — Vingt-quatrième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient 16

VI. — Conférence des ministres responsables de la protection sociale 16

VII. — Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités, première session 17

VIII. — Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique 18

IX. — Conférence d'États non dotés d'armes nucléaires 19

X. — Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques 19

XI. — Cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient 20

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

Pages

TITRE II. — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES CONNEXES

Chapitre 3. — Traitements et salaires 21

Articles

I. — Postes permanents 22

II. — Personnel temporaire pour les réunions 26

III. — Autre personnel temporaire 27

IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit 27

RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS ET SERVICES, DU COÛT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968 AU CHAPITRE 3

Cabinet du Secrétaire général 28

Cabinets des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales 29

Service juridique 30

Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes) 32

Service du personnel (y compris le Service médical) 34

Division des droits de l'homme 35

Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU 38

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité 38

Département de la tutelle et des territoires non autonomes 41

Département des affaires économiques et sociales 42

Cabinet du Sous-Secrétaire 43

Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations 45

Division des affaires du Conseil économique et social et des projets spéciaux 45

Service des questions fiscales et financières 46

Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement 46

Bureau de statistique 47

Centre international de calcul électronique 47

Division des ressources et des transports 50

Commissaire au développement social et à l'habitation 51

Commissaire à la coopération technique 53

Division de l'administration publique 54

Commission économique pour l'Europe 56

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient 58

Commission économique pour l'Amérique latine 61

Commission économique pour l'Afrique 64

Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth 67

Service de l'information (y compris les centres d'information) 68

Service des conférences 69

Bibliothèque 73

Bureau des services généraux 73

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

Pages

Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe) 75

Cabinet du Directeur général 77

Groupe de la coordination 77

Bibliothèque 77

Service des conférences et services généraux 77

Services administratifs et financiers 78

Service de vérification intérieure des comptes 78

Service d'information 78

Division des affaires sociales 78

Division des stupéfiants 79

Organe international de contrôle des stupéfiants 79

Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel 80

Articles

I. — Indemnités et prestations 81

II. — Sécurité sociale 81

III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service 83

IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service 83

V. — Indemnités versées à la cessation de service 84

VI. — Programmes de formation du personnel 84

Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel 87

Articles

I. — Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions 88

II. — Frais de voyage du personnel en mission 89

III. — Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge 94

Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation 94

Articles

I. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel 94

II. — Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat 94

III. — Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'État et d'autres personnalités de passage 95

TITRE III. — LOCAUX, MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux 97

Articles

I. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies 97

II. — Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien. 97

Chapitre 8. — Matériel et installations 101

Articles

I. — Mobilier et matériel de bureau 101

II. — Machines de bureau 101

Pages

III. — Matériel pour la reproduction des documents 101

IV. — Matériel de télécommunications 101

V. — Matériel de transport 101

VI. — Matériel divers 101

Chapitre 9. — Entretien, location et utilisation des locaux 110

Articles

I. — Services contractuels 110

II. — Éclairage, chauffage, énergie et eau 110

III. — Autres dépenses 110

Chapitre 10. — Frais généraux 120

Articles

I. — Communications 120

II. — Location et entretien du matériel 120

III. — Fournitures et services d'information 120

IV. — Autres fournitures et services 120

V. — Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents 120

VI. — Livres, fournitures et services de bibliothèque 120

Chapitre 11. — Imprimerie 136

Articles

I. — Documents officiels 137

II. — Publications périodiques 138

III. — Études et rapports 141

IV. — Service de l'information 141

V. — Organe international de contrôle des stupéfiants 142

VI. — Autres travaux d'imprimerie 142

VII. — Économies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat 142

TITRE IV. — DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 12. — Dépenses spéciales 145

Articles

I. — Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée 145

II. — École internationale des Nations Unies, New York 148

III. — École internationale, Genève 148

IV. — Programme spécial de formation pour les habitants du Sud-Ouest africain 148

V. — Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies 148

VI. — Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal 148

VII. — Programme « triangulaire » de bourses de perfectionnement (Service de l'information) 149

VIII. — Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international 149

IX. — Participation de l'Organisation des Nations Unies aux dépenses relatives au corps commun d'inspection 149

Pages

X. — Participation de l'Organisation des Nations Unies au coût des activités de coordination administrative financées en commun 150

XI. — Prix destinés à récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme 150

TITRE V. — PROGRAMMES TECHNIQUES

Chapitre 13. — Développement économique, développement social et administration publique 151

Chapitre 14. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme .. 151

Chapitre 15. — Contrôle des stupéfiants 151

TITRE VI. — MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES

Chapitre 16. — Missions spéciales 153

Articles

I. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine 154

II. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan 156

III. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan 158

IV. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée 158

TITRE VII. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Chapitre 17. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 161

Articles

I. — Traitements et salaires 164

II. — Dépenses communes de personnel 168

III. — Frais de voyage du personnel 168

IV. — Information 168

V. — Dépenses de représentation 169

VI. — Matériel (délégations) 169

VII. — Frais généraux et fournitures 169

VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie 169

TITRE VIII. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 18. — Cour internationale de Justice 171

Articles

I. — Traitements et indemnités des membres de la Cour 171

II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe 171

III. — Charges communes 173

IV. — Matériel et installations 173

TITRE IX. — CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

Chapitre 19. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 175

Articles

A. — *Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs*

I. — Deuxième session de la Conférence 177

II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs 181

B. — *Secrétariat de la CNUCED*

III. — Traitements et salaires 181

Pages

IV. — Dépenses communes de personnel 190

V. — Frais de voyage du personnel 190

VI. — Dépenses de représentation 191

VII. — Matériel et installations 191

VIII. — Frais généraux 191

IX. — Imprimerie 192

C. — *Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU*

X. — Traitements et salaires 192

XI. — Dépenses communes de personnel 197

TITRE X. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 20. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel 201

Articles

I. — Deuxième session du Conseil du développement industriel et réunion de ses organes subsidiaires 201

II. — Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs 202

III. — Traitements et salaires 202

IV. — Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers 208

V. — Frais de voyage du personnel en mission 209

VI. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation 209

VII. — Matériel et installations 209

VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux 210

IX. — Frais généraux 210

X. — Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents 210

XI. — Colloque international sur le développement industriel 211

Annexes aux prévisions de dépenses

I. — Montants estimatifs des dépenses, par grandes activités et principaux programmes, pour 1966, 1967 et 1968 215

II. — Participation de l'Organisation des Nations Unies aux programmes de coopération technique 283

III. — Programmes d'information et dépenses y relatives 294

IV. — Postes permanents (ensemble des bureaux): répartition par catégorie et par classe 303

V. — Prévisions de dépenses pour 1968

A. — Organe international de contrôle des stupéfiants 303

B. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU 304

VI. — Barème des traitements de base, barème des ajustements et classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements 305

VII. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies: Organigramme

B.—Prévisions de recettes

Pages

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES POUR 1968, DU MONTANT APPROUVÉ POUR 1967 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1966 311

TITRE PREMIER. — RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel 313

TITRE II. — AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires 315

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales 316

Chapitre 4 des recettes. — Activités productrices de recettes 318

Articles

I. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) 319

II. — Vente des publications et librairie de l'ONU 321

III. — Services destinés aux visiteurs et visites guidées 323

IV. — Magasin de souvenirs, comptoirs d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes 326

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Prévisions initiales pour 1968

1. Le montant brut des dépenses initialement prévues pour 1968 est de 141 619 300 dollars et les recettes de toutes provenances sont estimées à 23 936 700 dollars. Les dépenses nettes pour 1968 sont donc estimées à 117 682 600 dollars. Par sa résolution 2242 A (XXI) du 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a ouvert un crédit global de 130 314 230 dollars pour couvrir le montant estimatif brut des dépenses prévues pour 1967. Par sa résolution 2242 B (XXI) du 21 décembre 1966, l'Assemblée générale a approuvé pour les recettes de toutes provenances des prévisions d'un montant total de 21 642 426 dollars. Les dépenses nettes pour 1967 étaient donc estimées à 108 671 804 dollars. Toutefois, il a été apporté à l'ordonnance du projet de budget pour l'exercice 1968 certaines modifications qui sont exposées en détail au paragraphe 6 ci-après. L'une de ces modifications consiste à imputer directement sur les recettes provenant des activités productrices de recettes des dépenses précédemment inscrites parmi les prévisions de dépenses. En conséquence, il convient pour pouvoir comparer les prévisions initiales pour 1968 et les prévisions approuvées pour 1967 d'ajuster ces derniers chiffres en ramenant le montant brut des prévisions de dépenses à 129 236 930 dollars et les prévisions de recettes de toutes provenances à 20 565 126 dollars. Le montant net des dépenses, cependant, resterait le même, soit 108 671 804 dollars. Dans ces conditions, le montant brut des prévisions de dépenses pour 1968 fait apparaître une augmentation de 12 382 370 dollars par rapport au chiffre comparable pour 1967, tandis qu'en chiffres nets l'augmentation est de 9 010 796 dollars.

2. A la fin du présent avant-propos figure un tableau qui permet de comparer, par chapitre du budget, les prévisions initiales de dépenses et les prévisions initiales de recettes pour 1968 et les montants correspondants approuvés pour 1967, qui ont été ajustés pour assurer la comparabilité. Conformément aux recommandations que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a formulées dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt et unième session)[1], ce tableau indique aussi, pour les chapitres du budget où les prévisions de dépenses pour 1968 dépassent les montants approuvés pour 1967, la mesure dans laquelle cette augmentation est imputable: *a*) à des facteurs tels qu'une augmentation des coûts, notamment à un relèvement des traitements et salaires des fonctionnaires, à un relèvement des taux de rémunération du personnel contractuel ou à une hausse du prix des fournitures essentielles ou du coût d'autres services, et *b*) à des ressources supplémentaires requises pour l'exécution de nouveaux programmes de travail ou à une expansion nécessaire des programmes en cours, notamment à des dépenses de personnel supplémentaires ainsi qu'à de nouvelles dépenses au titre des fournitures et services connexes.

3. Le projet de budget ci-après est conçu pour faire face, en 1968, à tous les besoins que l'on peut aisément prévoir ou calculer avec quelque précision à l'heure actuelle. Il sera peut-être modifié ultérieurement en fonction des dépenses supplémentaires que pourront entraîner les décisions que le Conseil économique et social prendra à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions ou les décisions que l'Assemblée générale prendra à sa vingt-deuxième session. Je mentionnerai particulièrement à cet égard les décisions concernant:

a) Les propositions en vue d'activités nouvelles qui figurent dans le rapport[2] de la Commission des droits de l'homme au Conseil économique et social (quarante-deuxième session);

b) La revision des émoluments et pensions versés aux membres de la Cour internationale de Justice, au sujet de laquelle je soumettrai un rapport distinct à l'Assemblée générale lors de sa vingt-deuxième session.

Ordonnance du budget de 1968

4. Le Comité *ad hoc* d'experts que l'Assemblée générale, à sa vingtième session, a chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a étudié de près la question de l'uniformisation des budgets des organismes des Nations Unies. Tout en jugeant cette uniformisation souhaitable, le Comité a reconnu qu'elle se heurtait à des difficultés en raison des différences qui existent entre les tâches et les traditions des divers organismes. En particulier, certains d'entre eux avaient de bonnes raisons de conserver une présen-

[1] A/6343.
[2] E/4322 et Corr.1 et Add.1.

tation de type classique et d'énumérer les différents éléments de dépenses par objet de dépenses, tandis que d'autres avaient des raisons tout aussi convaincantes de s'orienter vers une présentation fonctionnelle par nature d'activité. Dans ces conditions, le Comité a été partisan d'aborder le problème sous deux angles différents. D'une part, il a suggéré qu'une étude systématique et nécessairement de longue haleine soit faite pour déterminer dans quelle mesure une uniformisation est possible. D'autre part, il a demandé que certaines mesures susceptibles d'être appliquées immédiatement soient prises afin d'introduire certains principes communs dans des budgets qui pourraient rester différents quant à leur structure jusqu'à ce que soit achevée l'étude sur la normalisation. Ces principes communs seraient destinés à assurer une plus grande clarté, à faciliter le contrôle et la coordination, à fournir enfin certaines données essentielles qui font actuellement défaut, tout particulièrement la décomposition des dépenses entre dépenses d'administration, dépenses opérationnelles et dépenses de recherche et d'études générales.

5. Comme suite aux décisions prises par les États Membres, l'ordonnance du budget de l'Organisation des Nations Unies a pris de plus en plus, ces dernières années, un caractère composite, certaines prévisions de dépenses étant présentées par objet de dépenses et d'autres par activité, selon un classement fonctionnel. C'est ainsi que le budget comporte des chapitres, comme le chapitre premier et les chapitres 3 à 11, dans lesquels les prévisions de dépenses sont présentées essentiellement par objet de dépenses. Dans les autres chapitres du budget, à savoir le chapitre 2 et les chapitres 12 à 20, les prévisions de dépenses sont présentées, selon un classement fonctionnel, par activité. Le budget comporte en outre six chapitres relatifs aux prévisions de recettes dont la teneur a beaucoup varié et qui, en outre, n'étaient pas complets jusqu'à présent, du fait que certaines dépenses directement liées aux activités productrices de recettes étaient incluses parmi les prévisions de dépenses.

6. A titre de première mesure systématique, en attendant l'achèvement de l'étude de longue haleine que le Comité *ad hoc* d'experts a recommandé d'effectuer au sujet de l'uniformisation éventuelle de l'ordonnance des budgets, plusieurs modifications assez importantes ont été apportées à l'ordonnance du projet de budget pour 1968. Ces modifications peuvent être récapitulées comme suit:

a) Toutes les dépenses nettement identifiables — personnel, fournitures et services — qui découlent directement des activités productrices de recettes et qui figuraient auparavant parmi les prévisions de dépenses inscrites aux chapitres 3, 4, 5 et 11 ont été transférées aux chapitres 3 et 4 des prévisions de recettes, où elles sont directement imputées sur les recettes provenant des activités productrices de recettes considérées. Le budget reflète ainsi de façon beaucoup plus nette et plus complète le résultat effectif des activités productrices de recettes, puisque grâce à cette nouvelle présentation il est possible de donner un chiffre net plus exact des sommes à porter en recettes, toutes les dépenses connexes nettement identifiables étant défalquées du montant brut des recettes provenant de chaque activité. Cette présentation est, en outre, plus conforme aux vœux exprimés à diverses reprises par le Comité des commissaires aux comptes. Les seules dépenses qui ne sont pas inscrites aux chapitres des prévisions de recettes en tant que dépenses à imputer sur les recettes sont celles qui ne peuvent être déterminées aisément et avec précision, comme les dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau et les dépenses de nettoyage et d'entretien. Je suis convaincu que les frais qu'entraînerait la tenue d'une comptabilité suffisamment détaillée pour faire apparaître le montant de ces dépenses seraient trop élevés eu égard à l'avantage que présenterait une telle exactitude dans le détail. Ces modifications apportées à la présentation des prévisions de recettes concernent principalement les recettes provenant des activités de l'Organisation qui sont véritablement productrices de recettes et qui faisaient précédemment l'objet des chapitres 4 à 6 des recettes, à savoir l'Administration postale de l'ONU, la vente des publications, les services destinés aux visiteurs et les visites guidées, le comptoir d'articles pour cadeaux, le magasin de souvenirs et les restaurants et services annexes. Ces activités ont été regroupées en un seul chapitre des prévisions de recettes, comprenant des articles distincts pour chacune desdites activités. Ce regroupement des activités productrices de recettes permet de dresser un état récapitulatif des rentrées et des dépenses et d'obtenir, en vue de le porter en recettes, un total net qui comprend les bénéfices nets des activités qui sont essentiellement à but lucratif, contrebalancés par le produit plus faible ou, parfois, le déficit des activités qui n'ont pas pour objet essentiel de réaliser un bénéfice.

b) A l'article X du chapitre 12 figure un état récapitulatif de prévisions de dépenses représentant la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies du coût de certaines activités de coordination administrative et financière qui sont financées conjointement par l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies appliquant le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi. Les dépenses en question étaient inscrites auparavant aux chapitres premier, 3 et 5 respectivement.

c) Conformément à une suggestion faite à la 1139e séance de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, au cours de la vingt et unième session, et qui n'a pas soulevé d'objections de la part des autres membres de la Commission, le projet de budget pour 1968 ne comprend plus de chapitre distinct pour le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses relatives au personnel de ce service — personnel administratif, opérateurs radio, mécaniciens et chauffeurs — qui a principalement pour fonctions de fournir sur place aux diverses missions des Nations Unies dans divers pays les services dont elles ont besoin, sont inscrites pour l'essentiel aux chapitres 12 et 16, dans les prévisions de dépenses concernant ces missions. Les dépenses relatives à un petit nombre de fonctionnaires de ce service (agents stagiaires à New York et opérateurs radio affectés à l'exploitation du réseau radio de l'ONU à Genève, à Bangkok et à Addis-Abéba) sont comprises dans les prévisions de dépenses qui concernent ces bureaux, aux chapitres 3, 4 et 5.

d) Comme les crédits demandés au chapitre 3, du fait qu'ils concernent les traitements et salaires des fonctionnaires permanents, le personnel temporaire, les experts et consultants engagés à titre personnel, les groupes spéciaux d'experts et les paiements au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, correspondent essentiellement à un objet de dépenses et constituent en même temps le chef de dépenses le plus important du budget, je me suis efforcé, conformément aux recommandations générales du Comité *ad hoc* d'experts, de présenter les crédits demandés à ce chapitre pour 1968 d'une manière qui renseigne davantage les États Membres, en en indiquant la ventilation par grand service du Secrétariat. Cette ventilation équivaut, en fait, à classer les crédits par activité, puisque chaque grand service représente une activité principale. J'espère, en outre, que ce nouveau mode de présentation facilitera aux États Membres l'examen des crédits demandés à cet important chapitre du budget. Les représentants pourront ainsi voir aisément quelle partie du total des crédits demandés à chaque article de ce chapitre doit être allouée à chacun des principaux départements et services du Secrétariat et, à l'intérieur des départements les plus importants, quel est le montant qui doit être alloué aux diverses divisions. Ainsi, chacun de ces principaux services apparaîtra davantage comme un tout autonome et il sera plus facile de voir quelle est la part du total des crédits qui est nécessaire à ses activités, du moins pour ce qui est du coût des postes permanents, du personnel temporaire, des experts et consultants engagés à titre personnel, des groupes spéciaux d'experts, des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit.

7. Si les modifications exposées plus haut, à l'alinéa *d* du paragraphe 6, qui ont été apportées au mode de présentation du chapitre 3 rencontrent, de manière générale, l'agrément des États Membres, je pourrais peut-être, dans le budget des exercices ultérieurs, appliquer cette conception à d'autres chapitres et présenter, à titre d'information, un état plus complet des dépenses, par grand service du Secrétariat, qui couvrirait aussi des dépenses comme les dépenses communes de personnel, inscrites au chapitre 4, les frais de voyage du personnel en mission et les frais de voyage pour le congé dans les foyers, inscrits au chapitre 5, les dépenses de représentation, inscrites au chapitre 6, et les frais d'impression des publications périodiques, études et rapports, inscrits au chapitre 11. Cet état global montrerait de manière encore plus complète le total des ressources dont chacun de ces grands services a besoin pour exécuter son programme de travail ou pour fournir les services administratifs centraux, services de conférence ou services généraux nécessaires. Il me semble, cependant, tout bien considéré, qu'aucune autre innovation de ce genre ne devrait modifier dans l'avenir prévisible l'actuelle répartition des dépenses entre les divers chapitres du budget, répartition sur laquelle se fondent les ouvertures de crédits. Le mode actuel des ouvertures de crédits a été conçu notamment de façon à assurer un contrôle central efficace et une utilisation aussi souple que possible des ressources disponibles pour certains chefs de dépenses importants, puisqu'il permet, par exemple, d'ouvrir un crédit global pour les dépenses de personnel et dépenses connexes, au titre II du budget, et un crédit global pour les locaux, le matériel, les fournitures et les services, au titre III. En outre, il ne serait pas possible, si le mode actuel des ouvertures de crédits n'était pas maintenu, de donner suite à la recommandation que le Comité *ad hoc* d'experts a formulée au paragraphe 40 de son deuxième rapport et selon laquelle il convient, pour éviter d'avoir à présenter des demandes de crédits additionnels, de couvrir dans toute la mesure possible les augmentations de dépenses inévitables dans certains secteurs en réalisant des économies dans d'autres secteurs. Cette recommandation s'applique en particulier aux augmentations imputables à un accroissement des dépenses de personnel et à une hausse des prix en général, auxquelles, de l'avis du Comité *ad hoc*, il convient de faire face dans toute la mesure possible en réévaluant les priorités, en procédant à une nouvelle répartition des ressources en personnel et, le cas échéant, en opérant des ajustements dans le cadre du budget. Il est évident qu'un compartimentage excessif en chapitres distincts du budget des ouvertures de crédits intéressant les divers services, s'il venait s'ajouter aux restrictions qu'impose

le règlement financier quant au virement de crédits d'un chapitre à un autre du budget, réduirait considérablement la liberté d'action dont je disposerais sinon pour appliquer la recommandation précitée.

8. Outre les changements susmentionnés apportés à la présentation du projet de budget pour 1968, il y a une ou deux autres questions connexes sur lesquelles je souhaite appeler l'attention des États Membres.

9. La première concerne la recommandation que le Comité *ad hoc* d'experts a formulée au paragraphe 34 de son deuxième rapport et qui tend à ce qu'il soit établi, au sujet de l'exécution du budget, un rapport qui devrait être distribué aux États Membres le plus tôt possible après la clôture de l'exercice. Comme suite à cette recommandation, un rapport sur l'exécution du budget de l'ONU[3] a été publié pour la première fois après la clôture des comptes de l'exercice 1966. J'estime que ce rapport serait plus utile aux États Membres s'il était complété par une évaluation des réalisations obtenues sur le plan de l'exécution du programme de travail pendant la même période, notamment dans les domaines économique et social.

10. En deuxième lieu, comme suite à la recommandation que le Comité *ad hoc* d'experts a formulée au paragraphe 31 de son deuxième rapport, il a été dressé un état des dépenses des exercices 1965, 1966 et 1967 ventilées selon la classification fonctionnelle approuvée en principe par le Conseil économique et social à sa quarantième session. Cet état sera publié dans un rapport du Comité administratif de coordination au Conseil économique et social (quarante-troisième session).

11. En troisième lieu, conformément aux recommandations que le Comité *ad hoc* d'experts a formulées à l'alinéa *a* du paragraphe 32 de son deuxième rapport, l'annexe I au projet de budget pour 1968 indique la répartition, par grand domaine d'activité et par objet de dépenses, des dépenses effectives de 1966, des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour 1967 et des crédits demandés pour 1968. Ce tableau indique aussi comment les postes permanents se répartissent entre les divers services du Secrétariat. Il y a lieu de rappeler que cette nouvelle annexe a été publiée pour la première fois dans le projet de budget pour 1967. Toutefois, elle était considérée alors comme un prototype et, de ce fait, ne comportait pas tous les éléments que l'on envisageait d'y inclure à l'avenir. Dans le projet de budget pour 1968, cette annexe a été complétée et indique le montant net et le montant brut des dépenses pour la période de trois ans 1966-1968, ainsi que la répartition, par activité, des ressources prévues pour l'assistance technique au titre V du budget et du coût des services de conférence. L'annexe indique aussi la répartition par activité des ressources extra-budgétaires, notamment de celles qui sont affectées aux projets du PNUD à l'égard desquels l'Organisation des Nations Unies exerce les fonctions d'agent chargé de l'exécution et de celles qui sont affectées aux activités de l'ONU financées par des fonds d'affectation spéciale qui sont alimentés par des contributions volontaires.

12. Une autre annexe donne la répartition du coût de l'appui administratif et de l'appui fonctionnel que l'Organisation des Nations Unies prête à divers programmes d'assistance technique qui sont financés par des contributions volontaires et gérés en dehors du budget ordinaire de l'Organisation, en indiquant aussi dans quelle mesure les dépenses en question sont imputées sur lesdits fonds extra-budgétaires ou sur le budget ordinaire. Enfin, conformément à la recommandation que le Comité *ad hoc* d'experts a formulée au paragraphe 123 de son deuxième rapport, je présenterai séparément, en temps voulu, une annexe explicative indiquant, dans la mesure compatible avec la nature particulière des activités de l'Organisation des Nations Unies, comment les dépenses se décomposent en dépenses d'administration, dépenses opérationnelles et dépenses générales de recherche et d'étude.

13. L'établissement de ces diverses annexes, étant donné leur caractère détaillé et volumineux et le fait qu'elles doivent être compilées pendant les deux ou trois premiers mois de l'année pour pouvoir être utilisées aux diverses fins prévues, impose une lourde tâche au personnel du Service financier. Les données de base constituent les éléments d'information à inclure dans le rapport du Comité administratif de coordination (CAC) au Conseil économique et social. Elles servent aussi, bien que sous une forme différente, à établir le volumineux rapport qui est présenté au Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social. En 1967, ce rapport, distribué sous la cote E/4331 et Add.1 à 18, comptait plus de 800 pages. Enfin, les mêmes données de base servent à établir l'annexe I du projet de budget annuel.

14. J'estime qu'il est absolument indispensable d'examiner de près la valeur et l'utilité de tous les usages auxquels ces éléments d'information sont censés servir. Je suis convaincu qu'il devrait être possible, en étudiant la question de près et en planifiant mieux les travaux, de mettre au point une seule série de données qui pourrait répondre à la plupart des fins prévues. Mais ce résultat ne pourrait être obtenu que si les organes qui ont besoin de ces données pour mener à

[3] A/6666.

bien l'examen auquel ils procèdent chacun de leur côté se montraient disposés à organiser leurs sessions de manière telle et à des dates telles qu'il serait possible, du point de vue pratique, de publier ces données dans un cadre unique. Pour ce faire, il faudrait, semble-t-il, apporter quelques ajustements à l'agencement de l'ordre du jour des sessions de printemps et d'été du Conseil économique et social et, par voie de conséquence, aux dates des réunions du Comité du programme et de la coordination et, éventuellement, à celles des sessions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Ce qui est certain, c'est qu'il faut prévoir assez de temps pour l'établissement du projet de budget annuel. Comme la compilation d'une bonne partie des données susmentionnées s'inscrit dans le cadre des travaux que suppose l'établissement du projet de budget, il serait logique que la tâche complémentaire que constitue l'étude desdites données aux fins de l'évaluation des programmes de travail et de la mise en regard de ces programmes et des ressources budgétaires susceptibles d'être affectées à leur exécution ne soit pas entreprise avant que le projet de budget ait été établi. Du fait que le Comité du programme et de la coordination a pour pratique, récemment, de se réunir au début de mai et que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tend, lui aussi, à se réunir plus tôt que les années précédentes, le temps dont on dispose pour établir le projet de budget annuel se trouve réduit, ce qui, à mon avis, a des conséquences très fâcheuses. Je suis fermement convaincu que de meilleurs résultats pourraient être obtenus si le Comité consultatif reprenait l'habitude de se réunir au début de juin et si le Comité du programme et de la coordination acceptait de ne pas entamer son étude des programmes de travail et des ressources budgétaires de l'Organisation des Nations Unies avant le mois de juin, époque à laquelle il disposerait de toutes les données nécessaires et où il aurait aussi l'avantage de connaître l'opinion mûrement réfléchie que le Comité consultatif se serait faite après avoir examiné le projet de budget pour l'exercice à venir. Quoi qu'il en soit, j'espère que la nouvelle présentation adoptée pour le chapitre 3 dans le projet de budget pour 1968 et l'extension éventuelle de cette présentation à d'autres chapitres pour les exercices ultérieurs faciliteront grandement la tâche du Comité du programme et de la coordination. En outre, les données qui lui sont actuellement communiquées pourraient peut-être être présentées de manière plus conforme à l'ordonnance du budget, ce qui permettrait d'éviter que des rapports fassent double emploi à cet égard.

Considérations de principe sur lesquelles se fonde le projet de budget pour 1968

15. L'année dernière, les États Membres ont consacré beaucoup de temps et d'attention aux problèmes administratifs et budgétaires des organismes des Nations Unies, qui avaient été étudiés en détail par le Comité *ad hoc* d'experts que l'Assemblée générale avait créé aux termes de sa résolution 2049 (XX) du 13 décembre 1965. Ce comité a formulé, dans son deuxième rapport à l'Assemblée générale (vingt et unième session), toute une série de recommandations qui ont été adoptées par l'Assemblée à l'unanimité et qui ont fait encore l'objet d'observations des représentants à la Cinquième Commission au cours de la discussion générale sur le projet de budget pour 1967. Un compte rendu très détaillé de ces débats figure dans les paragraphes 5 à 46 du rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale (vingt et unième session)[4]. Comme suite à toutes ces délibérations, qui nous ont offert une occasion exceptionnelle de bien connaître les préoccupations et objectifs actuels des États Membres, je me suis senti tenu de prendre leurs vues pleinement en considération lors de l'établissement du projet de budget pour 1968.

16. La conclusion fondamentale des États Membres a été que le total des services et activités exigés de l'Organisation des Nations Unies dépasse de beaucoup celui des ressources qui peuvent raisonnablement être mises à sa disposition. Ceci est vrai en particulier des besoins des pays en voie de développement. La majorité des États Membres semble être hostile à l'idée de fixer une limite arbitraire au taux de croissance des activités essentielles, mais les États Membres s'accordent dans l'ensemble à penser qu'il est nécessaire, pour obtenir les meilleurs résultats possibles, de répartir judicieusement les ressources qui seront mises à la disposition de l'Organisation. A cet égard, il a été de nouveau souligné que des mesures fondamentales sont nécessaires pour assurer une plus grande efficacité des travaux et un rendement avantageux des sommes investies. Ces mesures comprennent non seulement un contrôle budgétaire plus strict permettant de s'assurer que les services sont efficaces et les fonds judicieusement utilisés, mais aussi l'évaluation continue des opérations en vue de déceler et de supprimer les pratiques et activités qui ne sont pas productives, le réexamen des objectifs et des notions sur lesquelles ils sont fondés, la détermination d'un ordre de priorité pour les programmes et, le cas échéant, la mise au point d'une planification à long terme.

[4] A/6631.

17. Pour pouvoir progresser sur la voie qui mène à ces objectifs fondamentaux, je me suis efforcé, dans le projet de budget pour 1968, de maintenir au minimum le nombre des postes supplémentaires que je demande et de m'assurer, dans la mesure où cela est possible, que le personnel actuel est pleinement et efficacement employé à des tâches de nature véritablement prioritaire. En outre, je me suis assuré que les postes vacants du tableau d'effectifs ont été pourvus ou sont en voie de l'être et que, dans la mesure où je demande un certain renforcement de l'effectif actuellement autorisé, ces postes nouveaux sont directement liés à l'exécution de programmes approuvés ou à la fourniture de services essentiels qui ont un caractère permanent ou seront nécessaires pendant une longue période. Je suis sûr que les États Membres reconnaîtront qu'il est parfois plus difficile de calculer avec précision les besoins en personnel dans les secteurs organiques du Secrétariat que dans le secteur des services. Dans ce dernier secteur, la nature même du travail constitue un instrument de mesure plus facile à employer pour évaluer les besoins en personnel.

18. Le renforcement d'effectifs demandé au chapitre 3 pour l'exercice 1968, à savoir 133 postes d'administrateur et 156 postes d'agent des services généraux au total, se répartit entre tous les départements et services du Secrétariat, tant à New York que hors du Siège, et représente le minimum des ressources supplémentaires jugées nécessaires à l'issue d'un examen minutieux du nombre beaucoup plus élevé des postes nouveaux demandés par les divers services. Le principal renforcement de l'effectif à New York concerne le Département des affaires économiques et sociales, pour lequel 52 postes nouveaux d'administrateur et 56 postes nouveaux d'agent des services généraux sont demandés. Ce renforcement est justifié par les données figurant dans le rapport[5] que j'ai présenté au Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social, comme suite à la résolution 1177 (XLI) du Conseil. Ce rapport donne des renseignements très détaillés sur les programmes de travail et les ressources budgétaires qu'exige sa mise en œuvre.

19. Les crédits demandés dans le projet de budget doivent aussi permettre d'adjoindre à l'effectif du Service des conférences 18 postes d'administrateur et 28 postes d'agent des services généraux. Ces nouveaux postes sont demandés pour régulariser la situation eu égard à certains besoins supplémentaires des services linguistiques qu'il a fallu satisfaire en faisant appel à du personnel temporaire, ainsi que pour mettre des ressources supplémentaires à la disposition de certains services connexes. Ces renforcements sont jugés inévitables, quelles que soient les mesures que l'on puisse prendre le moment venu pour réduire le volume de travail sans cesse croissant qui découle des programmes actuels de conférences et de publications. Les tâches que ces programmes imposent au Secrétariat ont pris, ces dernières années, des proportions qui les rendent d'exécution difficile. C'est compte tenu de cet état de choses que l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, a créé, à titre d'essai, un Comité spécial des conférences pour aider l'Assemblée à mettre au point un plan réaliste des réunions et conférences pour chaque année suivante [résolution 2239 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1966]. L'Assemblée a prié, en outre, le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies, de réexaminer le programme de la documentation en général en vue de limiter à la fois son ampleur et les dépenses qu'il entraîne. Les deux grandes questions susmentionnées ont aussi fait l'objet d'observations et de recommandations du Comité *ad hoc* d'experts, dans son deuxième rapport. Depuis, le programme des conférences et la documentation s'y rapportant n'ont pas fait apparaître la moindre diminution; au contraire, le programme des réunions prévues pour New York et Genève en 1967 sera sans aucun doute plus lourd que celui de 1966. Pour 1968, sept grandes conférences spéciales sont prévues, alors qu'il en était prévu cinq pour 1967. On peut considérer qu'il s'agit là de grandes conférences quel que soit le critère employé pour les définir ainsi, qu'il s'agisse du nombre des participants, du nombre des séances, du volume de la documentation ou du total des dépenses. Dans ces conditions, il se peut que l'on ait à reconsidérer les besoins des services de conférence du Secrétariat une fois que le programme définitif des conférences pour 1968 aura été arrêté et que l'on aura examiné les conclusions de l'étude consacrée au programme de la documentation et décidé de la suite à y donner.

20. Au chapitre 20, de nouveaux crédits, importants par rapport aux nouveaux crédits ouverts pour 1967, sont demandés pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) afin, notamment, de doter cet organisme, sur le plan du personnel et des ressources connexes, du tableau d'effectifs organiques quelque peu renforcé et des divers services (services administratifs, services de conférence et services de gestion générale) tout prêts à fonctionner dont il aura besoin une fois qu'il se sera installé à Vienne, siège distinct de l'ONUDI, au cours du second semestre de 1967.

---

[5] E/4331 et additifs 1 à 18.

21. Enfin, je tiens à porter à la connaissance des États Membres que j'envisage à l'heure actuelle d'apporter certains changements à l'échelon le plus élevé du Secrétariat. Ces changements devraient me permettre de me faire seconder davantage dans l'exercice de mes fonctions en ce qui concerne tous les aspects des travaux du Secrétariat. Mes conclusions seront exposées dans un rapport distinct que je présenterai à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session.

Conclusion

22. Je me suis efforcé dans le présent avant-propos de montrer dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies a appliqué les recommandations que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a formulées au sujet de questions de présentation du budget. Je crois qu'à cet égard nous avons accompli des progrès considérables. Il reste, cependant, une question d'importance primordiale à laquelle une solution doit être trouvée pour que les propositions énoncées par le Comité *ad hoc* prennent leur pleine valeur. Je veux parler du problème fondamental qui consiste à concilier le programme de travail global, tel qu'il est déterminé par les résolutions des principaux organes délibérants de l'ONU, et le total des ressources que les États Membres sont disposés à fournir pour son exécution. Il continue d'y avoir un écart marqué entre ces deux éléments. A mesure que la somme totale des tâches imposées au Secrétariat augmente, les critiques suscitées par l'accroissement du montant du budget qui en résulte se font plus insistantes. Sur le plan des organes délibérants, ces préoccupations contradictoires compliquent plus qu'elles ne simplifient les rapports entre programme et budget. En ce qui me concerne, je suis obligé, eu égard à cette rigueur budgétaire, d'assumer la lourde responsabilité de réduire, parfois de façon arbitraire, les demandes légitimes des départements et services, au risque de compromettre la bonne exécution des programmes dont ils sont chargés.

23. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont montré, ces dernières années, qu'ils sont de plus en plus conscients de ce dilemme fondamental devant lequel l'Organisation se trouve. C'est ainsi que le Comité *ad hoc* d'experts a traité en détail dans son rapport des deux aspects du problème et que ses recommandations à cet égard concernent, d'une part, la nécessité de la coordination, de la planification à long terme et de l'évaluation des programmes et, d'autre part, l'amélioration de la présentation des budgets, l'exercice de contrôles plus stricts et l'établissement d'un rapport plus étroit entre les besoins budgétaires et les besoins des programmes en général.

24. La nécessité de concilier programme et budget vaut en particulier pour les activités d'ordre économique et social puisqu'elles représentent de loin la part la plus importante des dépenses inscrites au budget de l'Organisation et exigent qu'une coordination étroite soit maintenue entre elles et les travaux entrepris dans ce domaine par les diverses institutions spécialisées. Si les besoins des programmes dans ces secteurs sont nettement définis par les diverses résolutions des principaux organes délibérants compétents, en revanche le montant des ressources nécessaires pour exécuter ces programmes n'a jamais été nettement fixé.

25. Dans le cas de certaines activités, on a tenté de résoudre le problème en isolant de l'ensemble les dépenses relatives à ces activités et en ouvrant au budget des crédits distincts. Ces initiatives, outre qu'elles présentent les inconvénients sur lesquels j'ai déjà fait connaître mon avis, ne permettent en aucune façon de résoudre les problèmes plus vastes qui se posent. J'attache beaucoup plus d'importance aux recherches actuellement effectuées sur les aspects plus généraux des rapports entre programmes et ressources. Le Secrétariat publie un ensemble considérable de données aux fins de l'examen de cette question. La solution de tout le problème de cette conciliation des ressources budgétaires et des programmes de travail serait, à mon avis, grandement facilitée si, comme suite aux efforts ainsi déployés, l'Assemblée générale pouvait, assez tôt, donner des indications plus nettes quant au taux de croissance qu'elle serait disposée à financer pour ces activités, soit annuellement, soit au cours d'une période plus longue. Non seulement de telles directives me permettraient de mieux évaluer et avec plus de rigueur le montant des crédits annuels requis, en ayant davantage l'assurance qu'ils rencontreront de façon générale l'assentiment des États Membres, mais encore les organes délibérants auraient l'avantage de disposer ainsi d'un cadre financier pour planifier leurs programmes de travail et arrêter l'ordre de priorités qui s'impose.

Le Secrétaire général,

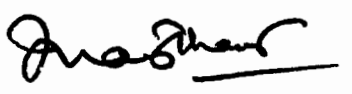

Mai 1967

U THANT

Comparaison entre les crédits demandés pour 1968 et les crédits ouverts pour 1967

Chapitre	*Crédits ouverts pour 1967 (montants ajustés)*	*Crédits demandés pour 1968*	*Augmentations (diminutions) en 1968 par rapport à 1967*	*Raisons de l'augmentation (ou de la diminution)*		*Principales recettes contrebalançant l'augmentation des dépenses*
				Hausse des coûts (traitements, salaires, taux de rémunération et prix)	*Expansion (réduction) des programmes*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
1. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires...	1 236 750	1 235 000	(1 750)	—	(1 750)	
2. — Réunions et conférences spéciales.....	1 818 150	2 633 400	815 250	—	815 250	Les dépenses supplémentaires au chapitre 2 seront contrebalancées par des recettes d'un total estimatif de 370 900 dollars, au chapitre 3 des recettes, qui représentent les sommes qu'en vertu de l'alinéa *h* du paragraphe 2 de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale l'ONU recevra des gouvernements hôtes à titre de remboursement des dépenses supplémentaires découlant du fait que des conférences se tiendront hors d'un bureau permanent de l'ONU.
3. — Traitements et salaires	56 144 400	60 354 000	4 209 600	1 759 500	2 450 100	Outre le montant estimatif de recettes provenant des contributions du personnel et qui sont inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes, des recettes de diverses autres sources, qui sont inscrites aux chapitres 2 et 3 des prévisions de recettes, se chiffrent à un montant estimatif de 2 301 700 dollars, se décomposant comme suit: part du coût des services communs qui, en ce qui concerne l'immeuble des Nations Unies à Santiago, est à la charge de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 85 600 dollars; remboursement par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies des dépenses de la Caisse qui sont initialement imputées sur le budget de l'ONU, 378 600 dollars; subvention versée par l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement au titre des dépenses faites par l'ONU en tant qu'agent chargé de l'exécution, 1 574 600 dollars; sommes à recevoir d'États non membres participant aux activités de la CEAEO (7 400 dollars), de la CEE (174 000 dollars) et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (51 500 dollars); remboursement au titre de services fournis au Groupe international du plomb et du zinc, 30 000 dollars.
4. — Dépenses communes de personnel.....	13 354 400	14 092 000	737 600	56 600	681 000	Recettes d'un montant estimatif de 32 000 dollars qui sont inscrites

Comparaison entre les crédits demandés pour 1968 et les crédits ouverts pour 1967 *(suite)*

Chapitre	*Crédits ouverts pour 1967 (montants ajustés)*	*Crédits demandés pour 1968*	*Augmentations (diminutions) en 1968 par rapport à 1967*	*Raisons de l'augmentation (ou de la diminution)*		*Principales recettes contrebalançant l'augmentation des dépenses*
				Hausse des coûts (traitements, salaires, taux de rémunération et prix)	*Expansion (réduction) des programmes*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
						au chapitre 3 des prévisions de recettes et proviennent de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (17 000 dollars) et des droits d'inscription aux cours de langues organisés par le Secrétariat (15 000 dollars).
5. — Frais de voyage du personnel.....	2 014 230	2 291 200	276 970	225 400	51 570	
6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	121 000	125 000	4 000	—	4 000	
7. — Bâtiments et amélioration des locaux...	4 930 700	4 842 200	(88 500)	—	(88 500)	
8. — Matériel et installations.....	633 900	625 000	(8 900)	—	(8 900)	Les recettes provenant de la vente de matériel, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, sont estimées à 49 250 dollars.
9. — Entretien, utilisation et location des locaux	3 981 500	4 146 800	165 300	106 100	59 200	La contribution à recevoir de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale au titre du coût des services communs concernant l'immeuble des Nations Unies à Santiago, somme qui est inscrite au chapitre 3 des prévisions de recettes, est estimée à 21 650 dollars.
10. — Frais généraux.....	5 124 600	5 710 900	586 300	96 900	489 400	Des recettes de diverses sources, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, se chiffrent à un total estimatif de 1 270 800 dollars, se décomposant comme suit: contribution à recevoir de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale au titre des frais généraux, 36 350 dollars; loyers, 243 900 dollars; sommes à recevoir d'institutions spécialisées et d'autres organismes au titre de l'utilisation du réseau radio de l'ONU, 158 600 dollars; sommes à recevoir de divers organismes gouvernementaux et autres au titre de services fournis par le Centre international de calcul électronique, 195 000 dollars; intérêts bancaires, 40 000 dollars; recettes provenant des services de télévision, de radiodiffusion et de cinéma, 350 000 dollars; remboursements de diverses sources au titre de prêts de personnel et de services, 25 000 dollars; sommes à recevoir d'États non membres participant aux activités de la CEE (164 225 dollars) et de l'Organe international de contrôle

Comparaison entre les crédits demandés pour 1968 et les crédits ouverts pour 1967 *(suite)*

Chapitre	Crédits ouverts pour 1967 (montants ajustés)	Crédits demandés pour 1968	Augmentations (diminutions) en 1968 par rapport à 1967	Raisons de l'augmentation (de la diminution)		Principales recettes contrebalançant l'augmentation des dépenses
				Hausse des coûts (traitements, salaires, taux de rémunération et prix)	Expansion (réduction) des programmes	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
						des stupéfiants (33 725 dollars); somme à recevoir de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre de l'utilisation des ordinateurs et des communications, 24 000 dollars.
11. — Imprimerie.....	1 835 900	1 688 300	(147 600)	49 400	(197 000)	Un montant de 10 000 dollars, inscrit au chapitre 3 des prévisions de recettes, représente les sommes à recevoir des États non membres qui participent aux activités de la CEE (7 000 dollars) et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (3 000 dollars).
12. — Dépenses spéciales..	9 134 200	9 097 600	(36 600)	(62 200)	25 600	
13. — Développement économique, activités sociales.....	6 105 000					
14. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme...	220 000	6 400 000	—	—	—	
15. — Contrôle des stupéfiants.....	75 000					
16. — Missions spéciales...	4 802 700	4 685 800	(116 900)	122 600	(239 500)	Outre les recettes provenant des contributions du personnel, qui sont inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes, des recettes d'autres sources, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, sont estimées à 42 450 dollars, représentant les sommes à recevoir de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au titre de services de radiodiffusion (14 000 dollars) et les recettes provenant de la vente de matériel (28 450 dollars).
17. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés....	3 233 000	3 499 000	266 000	246 900	19 100	Outre les recettes provenant des contributions du personnel qui sont inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes, la subvention, au titre des dépenses d'administration du Haut Commissariat, qui est versée par prélèvement sur les contributions volontaires au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, est estimée à 440 000 dollars, somme qui est inscrite au chapitre 2 des prévisions de recettes.
18. — Cour internationale de Justice.....	1 149 900	1 248 100	98 200	35 920	62 280	Outre les recettes provenant des contributions du personnel qui sont inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes, les sommes à recevoir des États

Comparaison entre les crédits demandés pour 1968 et les crédits ouverts pour 1967 (*fin*)

Chapitre	*Crédits ouverts pour 1967 (montants ajustés)*	*Crédits demandés pour 1968*	*Augmentations (diminutions) en 1968 par rapport à 1967*	*Raisons de l'augmentation (ou de la diminution)*		*Principales recettes contrebalançant l'augmentation des dépenses*
				Hausse des coûts (traitements, salaires, taux de rémunération et prix)	*Expansion (réduction) des programmes*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
						non membres qui participent aux activités de la Cour internationale sont estimées à 9 480 dollars, somme qui est inscrite au chapitre 3 des prévisions de recettes.
19. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	7 407 000	9 743 000	2 336 000	533 500	1 802 500	Outre les recettes provenant des contributions du personnel qui sont inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes, les recettes de diverses autres sources, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, sont estimées à 1 227 900 dollars, soit une somme de 641 100 dollars à recevoir des États non membres qui participent aux activités de la CNUCED, et une somme de 586 800 dollars à recevoir du Gouvernement indien à titre de remboursement des dépenses supplémentaires découlant du fait que la deuxième session de la CNUCED se tiendra à New Delhi.
20. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	5 914 600	9 202 000	3 287 400	—	3 287 400	
Dépenses, montant brut	129 236 930	141 619 300	12 382 370	3 170 620	9 211 750	
A déduire:						
Recettes autres que les contributions du personnel	7 315 326	8 936 700	1 621 374			
	121 921 604	132 682 600	10 760 996			
Recettes provenant des contributions du personnel	13 249 800	15 000 000	1 750 200			
Dépenses, montant net	108 671 804	117 682 600	9 010 796			

PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

I. — Projet de résolution concernant le budget de l'exercice 1968

A

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1968

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1968:

1. Un crédit de 141 619 300 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants:

Chapitres	*Dollars*	*Dollars*
Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales		
1. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 235 000	
2. — Réunions et conférences spéciales	2 635 400	
TOTAL, titre premier		3 868 400
Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes		
3. — Traitements et salaires	60 354 000	
4. — Dépenses communes de personnel	14 092 000	
5. — Frais de voyage du personnel	2 291 200	
6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	125 000	
TOTAL, titre II		76 862 200
Titre III. — Locaux, matériel, fournitures et services		
7. — Bâtiments et amélioration des locaux	4 842 200	
8. — Matériel et installations	625 000	
9. — Entretien, utilisation et location des locaux	4 146 800	
10. — Frais généraux	5 710 900	
11. — Imprimerie	1 688 300	
TOTAL, titre III		17 013 200
Titre IV. — Dépenses spéciales		
12. — Dépenses spéciales	9 097 600	
TOTAL, titre IV		9 097 600
*Titre V. — Programmes techniques**		
13. — Développement économique, activités sociales et administration publique	*	
14. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	*	
15. — Contrôle des stupéfiants	*	
TOTAL, titre V		6 400 000*
Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes		
16. — Missions spéciales	4 685 800	
TOTAL, titre VI		4 685 800
Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
17. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 499 000	
TOTAL, titre VII		3 499 000
Titre VIII. — Cour internationale de Justice		
18. — Cour internationale de Justice	1 248 100	
TOTAL, titre VIII		1 248 100

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1968 (*suite*)

Chapitres	*Dollars*	*Dollars*
Titre IX. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement		
19. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	9 743 000	
TOTAL, titre IX		9 743 000
Titre X. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel		
20. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.....	9 202 000	
TOTAL, titre X		9 202 000
TOTAL GÉNÉRAL		141 619 300

* La ventilation entre les chapitres 13, 14 et 15 sera arrêtée par le Conseil économique et social à sa quarante-troisième session, compte tenu des nouvelles suggestions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement concernant le niveau souhaitable des ressources du programme ordinaire et leur utilisation pour 1968.

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques arrêtées pour l'élément Programme élargi du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 225 650 dollars ouverts aux chapitres premier, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Les crédits d'un montant total de 547 850 dollars ouverts aux chapitres premier, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

6. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1968

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1968:

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 23 936 700 dollars, qui se décomposent comme suit:

Chapitres	*Dollars*	*Dollars*
Titre premier. — Recettes provenant des contributions du personnel		
1. — Contributions du personnel.....	15 000 000	
TOTAL, titre premier		15 000 000
Titre II. — Autres recettes		
2. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires.....	2 436 150	
3. — Recettes générales.....	3 813 600	
4. — Activités productrices de recettes.....	2 686 950	
TOTAL, titre II		8 936 700
TOTAL GÉNÉRAL		23 936 700

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

C

EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1968

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1968:

1. Les dépenses de ———— dollars prévues au budget, ainsi que les dépenses additionnelles de ———— dollars[1] autorisées pour 1967, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

a) Jusqu'à concurrence de 8 936 700 dollars, par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la partie B de la présente résolution;

b) Jusqu'à concurrence de ———— dollars[1], par le solde de l'excédent budgétaire pour l'exercice 1966;

c) Jusqu'à concurrence de ———— dollars[1], par les contributions dues par les États Membres en application de la résolution —— (XXII) de l'Assemblée générale, en date du —— décembre 1967, fixant le barème des quotes-parts pour 1968;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 15 069 168 dollars, à savoir:

a) 15 millions de dollars, montant estimatif pour 1968 des recettes provenant des contributions du personnel;

b) 69 168 dollars, montant de l'excédent, en 1966, des recettes effectives provenant des contributions du personnel sur les prévisions de recettes approuvées.

---

[1] Montant qui sera fixé par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session.

II. — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1968

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du paragraphe 3 ci-après, à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1968, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

a) Les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives:

i) A la désignation de juges *ad hoc* (art. 31 du Statut de la Cour), jusqu'à concurrence de 37 500 dollars;

ii) A la désignation d'assesseurs (art. 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (art. 50 du Statut), jusqu'à concurrence de 25 000 dollars;

iii) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (art. 22 du Statut), jusqu'à concurrence de 75 000 dollars.

2. *Décide* que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-troisième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements.

3. *Décide* que, au cas où il faudrait, comme suite à une décision du Conseil de sécurité, engager, pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars avant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée sera, par les soins du Secrétaire général, convoquée en session extraordinaire pour examiner la question.

III. — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1968

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit:

1. Le Fonds de roulement est fixé à 40 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1968;

2. Les États Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des États Membres au budget de l'exercice 1968;

3. Viendront en déduction de ces avances:

a) Les crédits, d'un montant total de 1 079 158 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les États Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice 1967, en application de la résolution 2244 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1966;

4. Au cas où le montant des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour 1967 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant de la contribution due par cet État Membre pour l'exercice 1968.

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement:

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution —— (XXII) du —— décembre 1967, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 125 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité de sommes suffisantes.

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 1968 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

IV. — Observations concernant les projets de résolution

1. Projet de résolution concernant le budget de l'exercice 1968

Aux termes du paragraphe 3 de la partie A du projet de résolution, les crédits ouverts au titre V seraient gérés conformément aux procédures arrêtées pour l'élément Programme élargi du Programme des Nations Unies pour le développement, opération avec laquelle les programmes visés au titre V ont un lien étroit. Plus précisément, les crédits ouverts au titre V resteraient utilisables:

a) Pendant les vingt-quatre mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les engagements concernant les bourses accordées au cours de l'exercice;

b) Pendant les douze mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les engagements concernant les commandes de matériel passées au cours de l'exercice;

c) Pendant les douze mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les dépenses engagées le 30 septembre au plus tard dudit exercice en ce qui concerne les nominations d'agents engagés pour une courte durée au titre de projets, étant entendu que les prestations de services correspondant auxdites dépenses devront avoir été fournies le 30 juin de l'exercice suivant.

2. Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1968

Ce projet de résolution est présenté de la même manière que celui qui concernait l'exercice 1967. Le paragraphe 3 du projet reprend les termes de la

résolution 1615 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 21 avril 1961. Il convient à ce sujet de se reporter au rapport[1] dans lequel la Cinquième Commission recommandait l'adoption de cette résolution. On trouve exposée au paragraphe 5 de ce rapport l'interprétation selon laquelle l'adoption du projet de résolution doit, aux fins de l'Article 20 de la Charte concernant la convocation de sessions extraordinaires, être considérée comme exprimant la volonté de la majorité des États Membres de l'ONU de voir réunir une session extraordinaire de l'Assemblée générale si l'éventualité envisagée dans le projet de résolution se produisait, le Secrétaire général étant alors autorisé à agir en conséquence. Si une disposition analogue à celle qui figure au paragraphe 3 du projet de résolution ci-dessus devient une caractéristique permanente de la procédure budgétaire de l'Organisation, l'Assemblée générale voudra peut-être modifier les articles de son règlement intérieur qui concernent la convocation des sessions extraordinaires, de façon à y inclure des dispositions concernant les sessions qui seraient convoquées à cette fin. Au cas où le règlement intérieur ne serait pas modifié, l'interprétation donnée à propos de la résolution 1615 (XV) continuerait à être valable si le projet de résolution était adopté sous sa forme actuelle.

3. Projet de résolution relatif au Fonds de roulement

Le projet de résolution III est présenté de la même manière que la résolution 2244 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1966.

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes*, point 50 de l'ordre du jour, document A/4739.

A. — PRÉVISIONS DE DÉPENSES

TABLEAU RÉCAPITULATIF. — COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968, LES CRÉDITS OUVERTS POUR 1967 ET LES DÉPENSES EFFECTIVES DE 1966

(Les chiffres de 1966 et 1967 ont été ajustés, aux fins de comparaison, en fonction des modifications apportées à la présentation du budget de 1968 qui sont exposées au paragraphe 6 de l'avant-propos)

(Dollars des États-Unis)

Chapitre	*Dépenses de 1966* (1)	*Montants ajustés des dépenses de 1966* (2)	*Crédits ouverts pour 1967* (3)	*Montants ajustés des crédits ouverts pour 1967* (4)	*Crédits demandés pour 1968* (5)	*Augmentations ou (diminutions) en 1968 (colonne 5) par rapport aux montants ajustés de 1967 (colonne 4)*
1. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	967 295	962 295	1 241 750	1 236 750	1 235 000	(1 750)
2. — Réunions et conférences spéciales	1 481 349	1 110 868	1 818 150	1 818 150	2 633 400	815 250
3. — Traitements et salaires	55 519 685	52 776 924	57 046 500	56 144 400	60 354 000	4 209 600
4. — Dépenses communes de personnel	12 830 053	12 254 740	13 572 700	13 354 400	14 092 000	737 600
5. — Frais de voyage du personnel	1 994 121	1 921 145	2 011 630	2 014 230	2 291 200	276 970
6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	115 633	111 383	121 000	121 000	125 000	4 000
7. — Bâtiments et amélioration des locaux	4 298 239	4 298 239	4 930 700	4 930 700	4 842 200	(88 500)
8. — Matériel et installations	521 604	521 604	633 900	633 900	625 000	(8 900)
9. — Entretien, utilisation et location des locaux	3 929 085	3 911 175	4 000 500	3 981 500	4 146 800	165 300
10. — Frais généraux	5 181 733	5 183 863	5 122 900	5 124 600	5 710 900	586 300
11. — Imprimerie	1 733 685	1 671 770	1 835 900	1 835 900	1 688 300	(147 600)
12. — Dépenses spéciales	8 882 302	8 960 519	9 072 200	9 134 200	9 097 600	(36 600)
13. — Développement économique, activités sociales et administration publique	6 104 779	6 104 779	6 105 000	6 105 000	—	—
14. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	198 483	198 483	220 000	220 000	—	—
15. — Contrôle des stupéfiants	66 762	66 762	75 000	75 000	—	—
	6 370 024	6 370 024	6 400 000	6 400 000	6 400 000	—
16. — Missions spéciales	4 200 432	5 928 992	3 163 000	4 802 700	4 685 800	(116 900)
— Service mobile de l'Organisation des Nations Unies*	1 922 755	—	1 824 000	—	—	—
17. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 092 041	3 092 041	3 233 000	3 233 000	3 499 000	266 000
18. — Cour internationale de Justice	1 103 429	1 103 429	1 149 900	1 149 900	1 248 100	98 200
19. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	5 450 215	5 450 215	7 407 000	7 407 000	9 743 000	2 336 000
20. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	—	2 978 743	5 729 500	5 914 600	9 202 000	3 287 400
Dépenses, montant brut	119 593 680	118 607 969	130 314 230	129 236 930	141 619 300	12 382 370
A déduire:						
Recettes autres que les contributions du personnel	8 389 832	7 404 121	8 392 626	7 315 326	8 936 700	1 621 374
	111 203 848	111 203 848	121 921 604	121 921 604	132 682 600	10 760 996
Contributions du personnel, à créditer au Fonds de péréquation des impôts	12 519 168	12 519 168	13 249 800	13 249 800	15 000 000	1 750 200
Dépenses, montant net	98 684 680	98 684 680	108 671 804	108 671 804	117 682 600	9 010 796

* A compter de l'exercice 1968, les dépenses correspondantes sont inscrites aux chapitres 3, 4, 5, 10, 12 et 16, respectivement.

TITRE PREMIER

SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS, RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES

Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais de représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires

1 235 000 dollars (1967 : 1 236 750 dollars[1]; 1966 : 962 295 dollars[2])

TABLEAU 1-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— *L'Assemblée générale, ses commissions et comités*			
i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale	540 000	589 000	501 000
ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires:			
Comité des commisaires aux comptes	148 000	148 100	138 200
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	70 000	52 100	56 579
Comité des contributions	10 000	11 800	4 080
Tribunal administratif	23 000	17 500	8 482
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	6 000	2 200	4 536
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	20 000	16 900	16 726
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	6 000	7 400	4 031
Commission du droit international	95 000	95 000	96 013
TOTAL, article premier	918 000	940 000	829 647
II.— *Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités*	—	—	—
III.— *Le Conseil économique et social, ses commissions et comités*			
Commission de statistique	18 000	—	12 163
Commission de la population	—	17 000	—
Commission du développement social	23 000	24 000	8 197
Commission des droits de l'homme	25 000	20 000	8 690
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	24 800	29 500	20 040
Commission de la condition de la femme	20 000	22 000	9 347
Commission des stupéfiants	15 500	17 000	10 613
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	70 000	57 000	36 222
Comité de la planification du développement	25 000	25 150	—
Organe international de contrôle des stupéfiants[a]	46 600	39 600	23 386
TOTAL, article III	267 900	251 250	128 658
IV.— *Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités*			
Mission de visite	41 000	39 000	—
TOTAL, article IV	41 000	39 000	—
V.— *Organes consultatifs en matière administrative*			
Comité des placements	6 100	4 500	2 581
Comité d'actuaires	2 200	2 000	1 409
TOTAL, article V	8 100	6 500	3 990
TOTAL, chapitre premier	1 235 000	1 236 750	962 295

[a] Jusqu'au 1er mars 1968, les sommes indiquées concernent le Comité central permanent des stupéfiants et l'Organe de contrôle des stupéfiants et, à partir du 2 mars 1968, elles concernent l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui à cette date se substituera aux deux organismes précités. Voir plus loin, paragraphe 1.24.

[1] Non compris les crédits ouverts pour 1967 en ce qui concerne la part à la charge de l'ONU des dépenses du Comité facultatif de la fonction publique internationale (3 500 dollars) et des dépenses du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de postes ou déductions) (1 500 dollars); ces deux postes de dépenses, qui figuraient auparavant à l'article V du chapitre premier, figurent maintenant à l'article X du chapitre 12 du projet de budget pour 1968.

[2] Non compris, pour les raisons exposées dans la note précédente, les dépenses de 1966 qui représentent la part à la charge de l'ONU des dépenses du Comité consultatif de la fonction publique internationale (4 400 dollars) et des dépenses du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) (600 dollars).

1.1 A sa vingt et unième session, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 2245 (XXI) du 20 décembre 1966, que dans le cas des membres des organes et organes subsidiaires, l'ONU, conformément aux dispositions de la résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, « paie les frais de voyage en classe économie, par avion ou, dans des conditions équivalentes, par un moyen de transport public reconnu et suivant un itinéraire direct, si ce n'est que, dans le cas d'un seul représentant de chaque État Membre assistant à des sessions ordinaires, extraordinaires ou extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale et dans le cas de toutes les personnes siégeant à titre individuel, par opposition aux personnes siégeant en tant que représentants de gouvernements, l'Organisation paie les frais du voyage en première classe, par avion ou, dans les conditions équivalentes, par un moyen de transport public reconnu et suivant un itinéraire direct ». L'Assemblée a également spécifié que le coût du voyage par avion est normalement considéré comme le plafond, quel que soit le moyen de transport utilisé. Les demandes de crédits faisant l'objet du présent chapitre pour 1968 ont été établies en conséquence.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
L'Assemblée générale, ses commissions et comités	*918 000*
1967:	940 000
1966:	829 647
i) *Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale*	540 000
1967:	589 000
1966:	501 000

1.2 Conformément au paragraphe 3, *a*, i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, chacun des États Membres a droit au remboursement des frais de voyage, mais non au versement d'une indemnité de subsistance pour cinq de ses représentants ou représentants suppléants aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence, les frais ne sont remboursés que pour un seul représentant ou représentant suppléant.

1.3 Le crédit demandé pour 1968 concerne les dépenses prévues pour la vingt-troisième session ordinaire. Le chiffre indiqué pour 1967 comprend 50 000 dollars pour les frais de voyage des représentants à la cinquième session extraordinaire.

1.4 Pour 610 représentants — 122 États Membres — à la vingt-troisième session ordinaire, il y aurait lieu de prévoir une dépense globale de 576 500 dollars, à raison d'un voyage en première classe et de quatre voyages en classe économie par délégation, le coût du voyage aller et retour étant en moyenne de 1 140 dollars en première classe et de 900 dollars en classe économie. Toutefois, compte tenu de l'expérience des années précédentes, on a pu fixer une moyenne inférieure, car, en règle générale, les États Membres ne se prévalent pas tous intégralement de cette disposition relative aux voyages. Le crédit demandé pour 1968 servirait à donner suite aux demandes de remboursement concernant les vingt-deuxième ou vingt-troisième sessions de l'Assemblée générale, étant donné qu'aux termes du paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1798 (XVII), les demandes de remboursement de frais de voyage doivent être présentées avant le 31 décembre de l'année qui suit la date de clôture de la session de l'organe intéressé.

	Dollars
ii) *Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale*	*378 000*
1967:	351 000
1966:	328 647

Frais de voyage et indemnité de subsistance

1.5 Aux termes du paragraphe 2, *a*, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des organes subsidiaires énumérés dans le tableau 1-2 ci-après sont à la charge de l'ONU. Dans le cas de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ce principe ne s'applique qu'aux membres représentant l'ONU.

TABLEAU 1-2

	Nombre de membres	*Lieu de réunion*	*Durée (semaines)*	*Montant estimatif des frais*
				Dollars
Comité des commissaires aux comptes			22	148 000
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	12	New York Europe	22 (2 sessions) 2)	70 000
Comité des contributions	10	New York	2	10 000
Tribunal administratif	7	Genève New York	4 3	23 000
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	6	Europe New York	1 —	6 000
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	15	New York	2	20 000
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	7	Europe New York	1 1	6 000
Commission du droit international	25	Genève	10	95 000
		TOTAL		378 000

Comité des commissaires aux comptes

1.6 Le montant estimatif des dépenses que la vérification extérieure des comptes de l'ONU entraînera pour le Comité des commissaires aux comptes, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des 3 membres du Comité ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de leurs collaborateurs, se fonde sur les chiffres de l'exercice en cours et est donc susceptible d'être revisé une fois que le Comité aura, à sa session d'été, déterminé ses besoins exacts pour 1968. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure non seulement des comptes du budget ordinaire de l'ONU et des fonds d'affectation spéciale connexes, mais aussi des comptes des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire pour les réfugiés, des comptes d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des comptes de la participation de l'ONU aux éléments assistance technique et Fonds spécial du PNUD.

1.7 Le coût de la vérification des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est estimé à 6 000 dollars (pour plus de précisions, voir l'annexe V aux prévisions de dépenses). Étant donné que ces dépenses sont remboursées par la Caisse, une somme identique est portée en recettes au chapitre 2 des prévisions de recettes.

1.8 Un crédit de 500 dollars est demandé séparément au chapitre 18, pour la vérification extérieure des comptes de la Cour internationale de Justice.

1.9 Le Comité des commissaires aux comptes procède en outre à la vérification extérieure d'autres comptes de l'ONU, tels que ceux de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies à Chypre. Les frais de ces vérifications sont imputés sur les budgets spéciaux correspondants.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1.10 Le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a recommandé, dans son rapport à l'Assemblée générale, que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires étudie chaque année en détail le budget d'une ou deux institutions spécialisées. Eu égard à cette recommandation, le Comité consultatif a l'intention de tenir à cette fin en Europe, en 1968, une session supplémentaire de deux semaines.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1.11 Le crédit demandé pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 6 membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU appelés à participer à une session du Comité mixte qui se tiendra en Europe. Ce crédit doit aussi permettre de couvrir l'indemnité de subsistance des membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU élus par l'Assemblée générale, lorsque les intéressés sont appelés à assister aux séances du Comité des pensions et à celles du Comité permanent du Comité mixte qui se tiennent à New York.

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

1.12 Bien que l'on prévoie que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies tiendra deux sessions au moins en 1968, une à New York et une en Europe, les 6 000 dollars demandés ne concernent que la session de New York. Étant donné que les mêmes personnes sont membres de ce Comité et du Comité scientifique de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ces organes tiennent habituellement une session combinée au cours de laquelle les intéressés siègent successivement en qualité de membres de l'un des organes, puis de l'autre. L'ONU prend à sa charge les frais de voyage pour la session de New York et l'Agence internationale de l'énergie atomique les frais de voyage pour la session qui se tient en Europe; le coût de l'indemnité de subsistance pour les deux sessions est réparti entre les deux organisations en fonction du nombre des jours pendant lesquels chaque comité se réunit.

Commission du droit international

1.13 Le crédit demande pour la Commission du droit international comprend, conformément au paragraphe 3, *b*, i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, une somme de 2 000 dollars qui doit permettre au Président de participer à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale en vue de présenter à l'Assemblée le rapport de la Commission. Le crédit demandé comprend également, conformément aux dispositions de l'article 26 du Statut de la Commission du droit international, une somme de 4 500 dollars qui doit permettre à la Commission de se faire représenter par un observateur aux réunions du Comité juridique consultatif afro-asiatique, du Comité européen de coopération juridique et du Conseil interaméricain de jurisconsultes.

Honoraires

1.14 Les crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et pour la Commission du droit international comprennent, respectivement, 5 000 et 32 500 dollars destinés au versement de divers honoraires que l'Assemblée générale a approuvée à sa 729e séance, le 13 décembre 1957[3]. De même, le crédit demandé pour le Tribunal administratif comprend 2 500 dollars d'honoraires, conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 960e séance plénière, le 20 décembre 1960[4].

[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes*, point 41 de l'ordre du jour, document A/3766.

[4] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes*, point 50 de l'ordre du jour, document A/4609.

ARTICLE II

	Dollars
Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	—
1967:	—
1966:	—

1.15 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de sécurité. Dans le cas des membres d'organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité qui, aux termes de cette résolution, peuvent avoir droit au paiement de leurs frais de voyage et d'une indemnité de subsistance, les crédits nécessaires sont demandés au chapitre 16 (Missions spéciales).

ARTICLE III

	Dollars
Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	*267 900*
1967:	251 250
1966:	128 658

TABLEAU 1-3

	Nombre de membres	*Lieu de réunion*	*Durée (semaines)*	*Montant estimatif des frais*
				Dollars
Commissions techniques et sous-commissions du Conseil économique et social				
Commission de la population	27	Pas de session prévue	—	—
Commission de statistique	24	New York	2	18 000
Commission du développement social	32	New York	3	23 000
Commission des droits de l'homme	32	New York	3	25 000
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	18	Genève	3	24 800
Commission de la condition de la femme	32	Genève	3	20 000
Commission des stupéfiants	24	Genève	2½	15 500
Comité de la planification du développement	18	New York	2	25 000
Autres Organes				
Organe international de contrôle des stupéfiants	11	Genève	1 2 3 (3 sessions)	46 600
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	18	New York Genève	2 2	
i) Groupes régionaux	3	Addis-Abéba	3 jours	
	5	Bangkok	3 jours	70 000
	3	Santiago	3 jours	
ii) Groupes techniques	9	Londres	3 jours	
	6	Moscou	3 jours	
iii) Participation à d'autres réunions scientifiques				
			TOTAL	267 900

Frais de voyage et indemnité de subsistance

1.16 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil économique et social ou aux représentants qui participent aux réunions des commissions économiques régionales. Les crédits demandés au présent article serviront uniquement à couvrir les versements auxquels les membres de certains organes subsidiaires du Conseil et de plusieurs autres organismes peuvent prétendre en vertu des paragraphes pertinents de cette résolution.

1.17 Aux termes des alinéas ii et iii du paragraphe 3, *a*, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'ONU rembourse les frais de voyage, mais ne verse pas d'indemnité de subsistance, pour un représentant de chacun des États Membres qui siègent à la Commission de statistique, à la Commission du développement social, à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme et à la Commission des stupéfiants. Pour ce qui est de cette dernière Commission, le paiement des frais de voyage s'étend aux représentants d'États participants qui ne sont pas membres de l'ONU mais qui, étant parties à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, ont été élus membres de cette commission conformément à la résolution 845 II (XXXII) du Conseil économique et social.

1.18 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'ONU rembourse les frais de voyage et verse une indemnité de subsistance dans le cas des membres des organes suivants: Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Comité de la planification du dévelop-

pement, Organe international de contrôle des stupéfiants et Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

Commission des droits de l'homme

1.19 Le crédit demandé pour la Commission des droits de l'homme comprend une somme destinée à couvrir le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance à une représentante de la Commission de la condition de la femme, conformément au paragraphe 3, *b*, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 566 (XIX) du Conseil économique et social.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

1.20 Le crédit demandé pour la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités comprend une somme qui doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'une représentante de la Commission de la condition de la femme qui doit assister à la session de la Sous-Commission, conformément au paragraphe 3, *b*, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 48 (IV) du Conseil économique et social. Ce crédit comprend également une somme de 4 500 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de deux rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission.

Commission des stupéfiants

1.21 Le crédit demandé pour la Commission des stupéfiants est destiné a couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément au paragraphe 3, *b*, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale.

Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

1.22 Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a été créé par le Conseil économique et social, aux termes de sa résolution 980 A (XXXVI) du 1er août 1963, et ses fonctions ont été définies de manière plus précise par l'Assemblée générale dans sa résolution 1944 (XVIII) du 11 décembre 1963. Les prévisions de dépenses pour 1968 ont été établies en fonction des réunions et autres activités que le Comité envisage actuellement pour 1968:

a) Le Comité plénier tiendra deux sessions, de deux semaines chacune, à Genève et à New York;

Dans son quatrième rapport au Conseil économique et social, portant sur la période comprise entre septembre 1966 et mars 1967[5], le Comité s'est demandé s'il convenait de modifier l'organisation actuelle de ses sessions, de facon à ne prévoir qu'une session par an et à ménager un plus grand nombre de réunions des groupes régionaux et techniques. Étant donné qu'aucune décision n'a été prise au sujet de ce rapport, la demande de crédit a été provisoirement calculée sur la base de deux sessions du Comité en 1968.

b) Chacun des trois groupes régionaux du Comité tiendra une session de trois jours au siège des commissions régionales respectives (Addis-Abéba, Bangkok et Santiago);

c) Chacun des groupes techniques du Comité tiendra une session de trois jours, l'un à Londres, l'autre à Moscou;

Lors de sa dernière session, en 1966, le Comité consultatif a envisagé de réorganiser son programme de travail en remplacant par des groupes de travail spéciaux comptant un plus ou moins grand nombre de membres les groupes techniques de caractère plus officiel. Bien que le nombre des membres de ces groupes et leur composition ainsi que la fréquence de leurs réunions restent à préciser compte tenu de l'expérience, on pense que les dépenses y relatives ne dépasseront pas le crédit actuellement demandé à la présente rubrique.

d) Des membres du Comité participeront, au nom du Secrétaire général, aux réunions scientifiques et techniques des institutions spécialisées ainsi qu'à celles d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

On estime qu'il y a intérêt à ce que ce soient des membres du Comité plutôt que des fonctionnaires du Secrétariat qui assistent à ces réunions, de caractère parfois hautement technique. Cet arrangement sera aussi plus économique puisque l'on demandera aux membres du Comité de faire en sorte que les voyages qu'ils effectueront pour participer à ces réunions coïncident, dans toute la mesure possible, avec leurs déplacements en vue des sessions ordinaires du Comité.

e) Conformément à la résolution 1083 (XXXIX) du Conseil économique et social, le Président du Comité consultatif participera à la session de Genève du Conseil pour présenter le rapport du Comité.

f) Le Président se rendra à New York pour procéder à des consultations sur le programme de travail du Comité.

Organe international de contrôle des stupéfiants

1.23 L'article 45 de la Convention unique dispose que le Comité central permanent des stupéfiants et l'Organe de contrôle des stupéfiants exerceront provisoirement les fonctions assignées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants jusqu'à la date à laquelle le nouvel organe entrera en fonctions. Par sa résolution 1106 (XL), le Conseil économique et social a fixé au 2 mars 1968 la date à laquelle le nouvel Organe assumera ses fonctions.

1.24 Le crédit demandé pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants comprend:

a) Une somme de 26 800 dollars pour les frais de voyage des membres qui se rendront à Genève pour assister à trois sessions du Comité, qui doivent durer, respectivement, sept, quatorze et vingt et un jours;

b) Une somme de 12 160 dollars au titre de l'indemnité de subsistance à verser aux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pendant qu'ils se rendent aux sessions, y assistent et en reviennent, conformément au barème fixé par la résolution 1588 (XV) de l'Assemblée générale;

[5] *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-deuxième session, Supplément no 8*, document E/4300.

c) Une somme de 1 940 dollars devant permettre à l'Organe de se faire représenter aux séances du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale;

d) Une somme de 5 000 dollars destinée à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, pendant 15 jours, de quatre membres se rendant d'Europe dans un pays de l'Asie du Sud choisi par l'Organe international pour y effectuer des « enquêtes sur les lieux ».

Honoraires

1.25 Le crédit demandé pour 1968 en ce qui concerne l'Organe international de contrôle des stupéfiants comprend également, conformément à la résolution 875 C (IX) de l'Assemblée générale, une somme de 700 dollars pour le versement d'honoraires aux membres du Comité central permanent des stupéfiants et de l'Organe de contrôle des stupéfiants durant la dernière période de leur mandat (1er janvier–1er mars 1968). La question du versement de tels honoraires aux membres du nouvel Organe international de contrôle des stupéfiants fera l'objet d'un rapport distinct du Secrétaire général à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session).

ARTICLE IV

	Dollars
Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	*41 000*
1967:	39 000
1966:	—

1.26 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'ONU ne paie ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de tutelle. En application du paragraphe 3, *b*, iii, de cette résolution, le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Mission de visite qui se rendra en 1968 dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (Nauru et Nouvelle-Guinée). Il est susceptible d'être modifié selon les décisions que le Conseil prendra, à sa trente-cinquième session, quant aux modalités d'envoi de ladite mission.

ARTICLE V

	Dollars
Organes consultatifs en matière administrative	*8 100*
1967:	6 500
1966:	3 990

1.27 Le crédit demandé au présent article doit permettre de payer, conformément au paragraphe 2, *a*, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des organes ci-après:

	Dollars
Comité des placements	6 100
Comité d'actuaires	2 000

1.28 Le crédit demandé pour le Comité des placements doit permettre de couvrir le coût de quatre sessions du Comité (trois à New York et une en Europe). Le crédit demandé pour le Comité d'actuaires comprend les sommes nécessaires au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de trois actuaires indépendants nommés par le Secrétaire général, conformément à l'article XXIX des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, et chargés de conseiller la Caisse commune des pensions en ce qui concerne les tables de service, tables de mortalité et autres tables à adopter, ainsi que le taux d'intérêt à appliquer pour chaque évaluation actuarielle de la Caisse. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité des placements ainsi que des membres du Comité d'actuaires sont intégralement remboursables par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; la somme correspondante est donc portée en recette au chapitre 2 des prévisions de recettes.

1.29 La part à la charge de l'ONU des dépenses du Comité consultatif de la fonction publique internationale et du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions), qui figurait jusqu'ici au présent article, apparaît désormais à l'article X du chapitre 12.

Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales

2 633 400 dollars (1967 : 1 818 150 dollars[1]; 1966: 1 110 868 dollars[2])

TABLEAU 2-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	835 000	710 000	697 847
II. — Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	pour mémoire	pour mémoire	67 600

[1] Non compris, en ce qui concerne le Colloque international sur le développement industriel, une somme de 586 500 dollars, le poste de dépenses correspondant étant, depuis l'exercice 1967, inscrit au chapitre 20.

[2] Non compris, en ce qui concerne le Colloque international sur le développement industriel, une somme de 391 998 dollars, le poste de dépenses correspondant étant, depuis l'exercice 1967, inscrit au chapitre 20; y compris 21 517 dollars pour la vingt-deuxième session de la CEAEO le poste de dépenses correspondant, pour l'exercice 1966, ayant été inscrit au chapitre 5.

TABLEAU 2-1 (*suite*)

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
III.— Conférence internationale des droits de l'homme	598 700	125 000	—
IV.— Conférence internationale sur la révision de la Convention sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière	268 700	20 000	—
V.— Vingt-quatrième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	47 000	37 000[a]	21 517[b]
VI.— Conférence des ministres responsables de la protection sociale	88 000	50 000	—
VII.— Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités	430 000	32 900	—
VIII.— Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	333 000	350 000	—
IX.— Conférence d'États non dotés d'armes nucléaires	pour mémoire	—	—
X.— Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques	13 000	42 000	—
XI.— Cinquième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient	20 000	52 000	—
— Douzième session de la Commission économique pour l'Amérique latine	—	103 000	—
— Huitième session de la Commission économique pour l'Afrique	—	86 150	—
— Deuxième Conférence cartographique régionale pour l'Afrique	—	26 000	—
— Première Conférence cartographique régionale pour l'Afrique	—	5 000	11 550
— Quatrième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient	—	8 500	5 135
— Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États	—	110 000	—
— Conférence ou cycle d'études international sur l'apartheid	—	60 600	—
— Deuxième Congrès mondial de la population	—	—	306 219
— Troisième Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	—	—	1 000
TOTAL, chapitre 2	2 633 400	1 818 150	1 110 868

[a] Crédit ouvert pour la vingt-troisième session.

[b] Dépenses de la vingt-deuxième session.

2.1 Bien que l'Assemblée générale ait adopté à sa vingtième session la résolution 2116 (XX) par laquelle elle a décidé qu'il ne devrait pas être prévu plus d'une grande conférence spéciale des Nations Unies par an, le Secrétaire général se trouve contraint, au présent chapitre du projet de budget pour 1968, de demander des crédits pour au moins six conférences qui, à son avis, peuvent être considérées comme de grandes conférences spéciales, quels que soient les critères ou la définition employés, qu'il s'agisse du nombre de participants, du volume des dépenses ou de l'ampleur de la tâche requise des services organiques et des services de conférence. Le Secrétaire général s'estime tenu de signaler à l'attention des États Membres que, même si les crédits demandés devaient être approuvés sans susciter d'inquiétude excessive, les problèmes que posent la recherche et le recrutement des centaines de techniciens qualifiés auxquels il faut faire appel pour assurer le service de ces conférences ont pris des proportions telles qu'il est douteux que l'on puisse assurer, de façon satisfaisante, tant sur le plan qualitatif que sur celui des effectifs, le service de toutes les conférences prévues pour 1968. Le Secrétaire général espère que le Comité des conférences, que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 2239 (XXI) du 20 décembre 1966, accordera une attention particulière aux problèmes que pose la programmation de conférences importantes aussi nombreuses au cours d'une même année.

2.2 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir le coût estimatif global de chaque conférence prévue et, le cas échéant, tiennent compte du fait qu'un gouvernement a expressément invité l'ONU à tenir telle ou telle conférence hors d'un bureau permanent des Nations Unies. En cas d'arrangement avec un gouvernement hôte, les frais supplémentaires que celui-ci doit rembourser aux termes de l'alinéa h) du paragraphe 2 de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale sont portés en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes. Ainsi, bien que le total des crédits demandés au chapitre 2 se chiffre à 2 633 400 dollars, les dépenses budgétaires nettes sont estimées à 2 262 500 dollars, la différence — 370 900 dollars — consistant en remboursements qu'effectueront les gouvernements hôtes étant portée en recettes dans les prévisions de recettes.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	*835 000*
1967:	710 000
1966:	697 847

2.3 Par sa résolution 2153 A (XXI) du 17 novembre 1966, l'Assemblée générale *a*) a prié la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement d'examiner d'urgence la proposition tendant à ce que les puissances dotées d'armes nucléaires donnent l'assurance qu'elles n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser de telles armes contre des États non dotés d'armes nucléaires et n'ayant pas d'armes nucléaires sur leur territoire, ainsi que toutes autres propositions qui ont été faites ou qui pourraient être faites en vue de régler ce problème, *b*) a demandé à la Conférence d'accorder un rang de priorité élevé à la question de la non-prolifération des armes nucléaires, et *c*) a prié la Conférence de présenter à l'Assemblée générale, à une date rapprochée, un rapport sur les résultats de ses travaux relatifs à la question de la non-prolifération des armes nucléaires.

2.4 Par sa résolution 2162 C (XXI) du 5 décembre 1966, l'Assemblée générale a prié la Conférence *a*) de continuer à déployer de nouveaux efforts en vue d'accomplir des progrès substantiels vers la réalisation d'un accord sur la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, ainsi que sur les mesures connexes, en particulier sur un traité international visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires, et *b*) de reprendre ses travaux aussitôt que possible et de rendre compte à l'Assemblée générale, comme il conviendra, des progrès accomplis.

2.5 Enfin, par sa résolution 2163 (XXI) en date du même jour, l'Assemblée générale a prié la Conférence d'élaborer sans plus de retard un traité interdisant les essais souterrains d'armes nucléaires.

2.6 Si l'Assemblée générale décide que les travaux de la Conférence se poursuivront en 1968, on peut initialement et provisoirement en estimer le coût à 835 000 dollars, se décomposant comme suit:

	Dollars
a) Personnel temporaire	780 000
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires des services organiques et des sténographes de séance détachés de New York	35 000
c) Frais généraux	20 000
	835 000

2.7 Ces prévisions supposent que le plan des réunions sera identique en 1968 à ce qu'il a été en 1966 et jusqu'à présent en 1967. On a calculé les coûts en partant de l'hypothèse que le Secrétariat aura à assurer en quatre langues les services d'interprétation, d'établissement des comptes rendus in extenso et de traduction. Le crédit demandé tient compte du fait qu'on a mis en application en 1966 la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à prolonger légèrement les délais de distribution, après les séances, des comptes rendus in extenso correspondants, prolongation qui entraîne une diminution des des heures supplémentaires. En revanche, le crédit demandé tient compte du relèvement de 5 p. 100 qui sera opéré en 1968 sur les traitements des administrateurs engagés à court terme pour assurer les services de conférence à Genève, ainsi que d'un relèvement analogue de la rémunération des agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée. Il a été tenu compte aussi du relèvement substantiel — à compter du 1er juillet 1966 — des traitements du personnel de conférence engagé pour des périodes de courte durée à Genève, relèvement dont les effets n'ont été que minimes en 1966 du fait qu'à la date à laquelle il est intervenu, la plupart des réunions du Comité des dix-huit puissances s'étaient déjà tenues.

2.8 Le crédit demandé pour le personnel temporaire doit permettre de couvrir la rémunération du personnel ci-après engagé à titre temporaire pour assurer le service de la Conférence: 8 interprètes, 18 sténographes de séance, 20 dactylographes pour la transcription des comptes rendus in extenso, 37 reviseurs et traducteurs, 40 sténographes et dactylographes pour la dactylographie de la documentation et des textes définitifs de la Conférence, 15 agents des services généraux (2 secrétaires d'administrateur, 6 préposés au contrôle et à la distribution des documents, 2 commis et 5 opérateurs du matériel d'interprétation simultanée), ainsi que divers agents engagés à titre temporaire pour des tâches telles que la reproduction des documents miméographiés, la sécurité et le nettoyage.

2.9 Le crédit demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance concerne les 5 fonctionnaires des services organiques et les 6 sténographes de séance qui seront détachés de New York pour les réunions de la Conférence.

2.10 Le crédit demandé pour les frais généraux doit permettre de couvrir le coût des services et fournitures, notamment du papier pour la reproduction des documents, à raison de 3 340 dollars par mois.

2.11 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 127 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE II

	Dollars
Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	*Pour mémoire*
1967:	—
1966:	67 600

2.12 Au moment de l'établissement du présent projet de budget, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne s'était pas encore prononcé sur son programme de réunions pour 1968. Par suite, ce n'est que pour mémoire que la présente rubrique figure pour le moment dans le projet de budget.

ARTICLE III

	Dollars
Conférence internationale des droits de l'homme, Téhéran, 1968	*598 700*
1967:	125 000
1966:	—

2.13 Par sa résolution 2081 (XX) du 20 décembre 1965, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1968 une conférence internationale des droits de l'homme et elle a chargé un comité préparatoire de formuler des propositions concernant l'ordre du jour, la durée et le lieu de réunion de la Conférence ainsi que les moyens de faire face aux dépenses qu'elle entraînerait.

2.14 Après avoir examiné le premier rapport d'activité du Comité préparatoire[3] et après que le Gouvernement iranien eut offert d'accueillir la Conférence, l'Assemblée générale, par la partie C de sa résolution 2217 (XXI) du 19 décembre 1966, a décidé de convoquer à Téhéran une conférence d'une durée de trois semaines, de préférence au printemps de l'année 1968. Comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale au sujet de la date et du lieu de la Conférence et compte tenu du projet de règlement intérieur que le Comité préparatoire a approuvé et qu'il recommande à la Conférence d'adopter, on a établi les données ci-après concernant les dépenses à prévoir du fait que la Conférence se tiendra à Téhéran, ainsi que les données correspondantes concernant les dépenses qu'il faudrait prévoir si la Conférence se tenait à Genève. Aux termes de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965, c'est le Gouvernement iranien qui devra prendre à sa charge les dépenses supplémentaires découlant du fait que la Conférence se tiendra hors d'un bureau permanent de l'ONU — soit environ 225 400 dollars — et une rubrique appropriée a été incorporée à cet effet au chapitre 3 des prévisions de recettes.

[3] A/6354.

2.15 Les présentes prévisions reposent sur les hypothèses ci-après et tiennent compte du personnel, des installations et des biens et services qui seront vraisemblablement fournis par le gouvernement hôte:

a) La Conférence se réunira à Téhéran pendant 3 semaines;

b) Il n'y aura pas plus de 4 séances par jour et il n'y aura pas plus de 2 séances qui se tiendront en même temps;

c) L'interprétation sera assurée dans les 5 langues officielles de la Conférence — anglais, chinois, espagnol, français et russe;

d) Toute la documentation de session, estimée à 40 pages par jour, sera publiée dans les 4 langues de travail de la Conférence — anglais, espagnol, français et russe. Une documentation limitée (projets de résolution et rapports de comité, ne dépassant pas en moyenne de 12 à 15 pages par jour) sera également publiée en chinois;

e) Le rapport final, d'une quarantaine de pages imprimées (100 pages miméographiées), sera publié dans les 5 langues officielles;

f) Sous réserve des limitations exposées à l'alinéa *b* ci-dessus, il ne sera établi de comptes rendus analytiques que pour les séances plénières de la Conférence et les séances de ses principaux comités.

2.16 Les dépenses préparatoires estimatives et le coût de l'impression du rapport sont les mêmes pour Téhéran et pour Genève. Cependant, en ce qui concerne la Conférence elle-même, les coûts sont indiqués pour les deux villes, de sorte que l'on puisse aisément discerner les éléments auxquels la différence est imputable.

	Dollars	*Dollars*
I.— DÉPENSES PRÉPARATOIRES		124 700
A.— *Personnel temporaire (services organiques, administration et secrétariat)* — Le crédit demandé concerne les traitements d'un administrateur hors classe (P-5), de 2 administrateurs de 1re classe (P-4), de 2 administrateurs de 2e classe (P-3) et de 5 agents des services généraux pendant six mois en 1968, ainsi que les dépenses annexes. Il est prévu que l'on continuera de faire appel au personnel temporaire approuvé pour 1967, renforcé en 1968 par un P-4 et 2 agents des services généraux.	66 700	
B.— *Frais de voyage du personnel en mission*	3 500	
C.— *Traduction, dactylographie, reproduction et distribution de la documentation établie avant la Conférence*	54 500	
i) Traduction, dactylographie, reproduction et distribution de 600 pages en 4 langues	(45 000)	
ii) Production d'une brochure d'information en 4 langues, à raison de 8 000 exemplaires dans chaque langue	(9 500)	

	Téhéran (dollars)	*Genève (dollars)*
II.— COÛT DE LA CONFÉRENCE	462 000	236 600
A.— *Frais de voyage du personnel (services organiques et secrétariat) entre le Siège et le lieu de réunion de la Conférence*	*28 500*	*16 500*
Secrétaire exécutif Secrétaire exécutif adjoint Douze fonctionnaires des services organiques (chargés d'assurer le service des séances plénières et des séances de 2 comités au plus) Quatre secrétaires		

	Téhéran (Dollars)	*Genève (Dollars)*
B.— *Personnel chargé d'assurer le service des séances*	*414 400*	*210 800*
a) *Traitements, frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel temporaire*		
i) 22 interprètes (4 pour l'anglais, 4 pour le français, 4 pour le russe, 4 pour l'espagnol et 6 pour le chinois); 59 traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques, 17 reviseurs, 96 sténographes, 6 calligraphes, 5 secrétaires; 24 autres agents des services généraux (les dépenses y relatives ne joueraient que pour Genève, étant donné que le Gouvernement iranien fournira les services de ces agents à Téhéran) Le personnel ci-dessus assurera l'interprétation en 5 langues, la rédaction de comptes rendus analytiques en 4 langues et l'établissement de la documentation de session en 4 et parfois en 5 langues, et il fournira des services de secrétariat, le cas échéant, aux fonctionnaires de l'ONU et au personnel temporaire.	371 200	179 800
ii) 3 traducteurs, 3 reviseurs et 8 dactylographes pour l'établissement en anglais, en espagnol, en français et en russe du rapport de la Conférence, à mesure de l'avancement des travaux..... On estime que le rapport se chiffrera à 100 pages miméographiées, soit l'équivalent de 40 pages imprimées environ.	18 000	7 000
b) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel*		
i) 5 fonctionnaires en poste à Genève (services de conférence, finances, documents et administration) qui auront à se rendre à Téhéran.....	5 200	—
ii) Personnel chargé d'assurer la reproduction et la distribution des documents.....	*	12 000
iii) Frais généraux (transport de marchandises, télégraphe, réceptions officielles, etc.....	20 000	12 000
C.— *Services d'information*.....	*19 100*	*9 300*
a) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel*		
i) Un attaché de presse principal, 2 attachés de presse et 3 secrétaires de Genève.....	5 600	—
ii) Un fonctionnaire de la radio de Genève, 2 du Siège, un producteur-metteur en scène de cinéma et de télévision et un caméraman (16 mm) du Siège.....	7 700	3 500
b) *Services et fournitures*		
i) Un ingénieur du son, un photographe et un ingénieur des télécommunications engagés sous contrat.....	2 300	2 300
ii) Fournitures (bandes magnétiques et pellicules), services (développement des pellicules), transport de marchandises par voie aérienne et frais divers.....	3 500	3 500

III.— IMPRESSION DU RAPPORT FINAL..... 12 000
Le crédit demandé couvre les frais d'édition, de traduction en chinois, de dactylographie et d'impression de 100 pages miméographiées (environ 40 pages imprimées) dans les 5 langues officielles.

* Personnel fourni par le gouvernement hôte.

Récapitulation des dépenses

	1968	
	Téhéran (dollars)	*Genève (dollars)*
I.— Dépenses préparatoires..	124 700	124 700
II.— Coût de la Conférence...	462 000	236 600
III.— Impression du rapport final	12 000	12 000
TOTAL	598 700	373 300

2.17 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 40 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE IV

	Dollars
Conférence internationale sur la revision de la Convention sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière.....	*268 700*
1967:	20 000
1966:	—

2.18 Par sa résolution 1082 B (XXXIX) du 20 juillet 1965, le Conseil économique et social avait décidé qu'une conférence internationale serait convoquée, en principe en 1967, pour élaborer: *a*) une convention sur la circulation routière, destinée à remplacer la Convention de 1949, et *b*) une autre

convention ou un protocole facultatif annexé à la première convention, sur la signalisation routière et les marques routières. Le Conseil avait également décidé de fixer, au cours de sa quarante et unième session, en juillet 1966, la date et le lieu de cette conférence. Au cours de sa quarante et unième session, le Conseil a été informé que le Gouvernement autrichien avait invité l'ONU à tenir la conférence à Vienne en 1968. En conséquence, le Conseil a décidé, par sa résolution 1129 (XLI), que la Conférence se tiendrait à Vienne en mars 1968. Par la suite, l'Assemblée générale ayant décidé que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendrait à New Delhi en février et mars 1968, le Secrétaire général a proposé au Conseil que la Conférence se tienne à Vienne, du 30 septembre au 1er novembre 1968.

2.19 Dans le projet de budget pour 1967, le Secrétaire général avait estimé à 211 000 dollars les dépenses à prévoir pour la Conférence si elle se tenait à l'Office des Nations Unies à Genève. Cependant, le Conseil ayant décidé que la Conférence se tiendrait à Vienne en 1968, le Secrétaire général a présenté des demandes de crédits revisées à l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session. Dans ces estimations revisées, le Secrétaire général ne demandait que 22 500 dollars pour 1967, afin de faire face: *a*) au coût de la traduction, de la reproduction et de la distribution d'une partie de la documentation établie avant la Conférence, et *b*) aux dépenses concernant un consultant qui serait chargé d'aider le Secrétariat à préparer la Conférence. L'Assemblée a été informée que les crédits nécessaires pour couvrir le solde des dépenses de la Conférence seraient demandés dans le projet de budget pour 1968.

2.20 Le crédit effectivement ouvert pour 1967 s'est chiffré à 20 000 dollars, compte tenu de la réduction que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé d'opérer sur les crédits demandés par le Secrétaire général au chapitre 2 et que l'Assemblée avait approuvée. En conséquence, le crédit demandé pour 1968, dans le cas où la Conférence se serait tenue à Genève, se serait chiffré à 191 000 dollars, solde des prévisions initiales totales.

2.21 Cependant, compte tenu des décsions du Conseil économique et social quant au lieu et à la date de la Conférence, il a été établi des demandes de crédits revisées, exposées ci-après, qui se chiffrent au total à 268 700 dollars. La différence entre ce chiffre et les dépenses correspondantes qu'il aurait fallu prévoir si la Conférence s'était tenue à Genève — soit 76 500 dollars — sera remboursée par le Gouvernement autrichien, conformément à l'alinéa *h*) du paragraphe 2 de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965, et ce montant est porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

2.22 Pour calculer les dépenses prévues, on est parti des hypothèses suivantes et on a aussi tenu compte du personnel, des installations et des biens et services que le gouvernement hôte mettra vraisemblablement à la disposition de la Conférence:

a) La Conférence se tiendra à Vienne, du 30 septembre au 1er novembre 1968;

b) L'interprétation des débats et l'établissement de la documentation seront assurés en anglais, en espagnol, en français et en russe;

c) Il ne sera établi de comptes rendus analytiques que pour les séances plénières de la Conférence;

d) La documentation totale ne comptera pas plus de 1 400 pages miméographiées et 130 pages imprimées.

2.23 Dans l'état détaillé ci-après, les dépenses sont indiquées à la fois pour Vienne et pour Genève, de sorte que l'on puisse aisément discerner les divers éléments de la différence imputable au fait que la Conférence se tiendra à Vienne:

		Vienne (dollars)	*Genève (dollars)*
a) Traitements, frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel temporaire de conférence		200 600	142 000
i) 16 interprètes	48 800		
ii) 36 reviseurs et traducteurs	91 000		
iii) 44 sténographes et dactylographes	60 800		
b) Traitements, frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 consultants et de 5 secrétaires engagés à titre temporaire pour assurer le service des comités de la Conférence		15 500	10 700
c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel des services organiques qui participeront aux travaux de la Conférence (3 fonctionnaires du Siège et 6 fonctionnaires de Genève)		8 900	3 400
d) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel détaché de Genève (service de la Conférence, administration et information): 1 agent des conférences, 1 fonctionnaire des finances, 2 préposés aux documents, 3 fonctionnaires de l'information, 1 secrétaire		6 500	—
e) Reproduction et distribution de la documentation de session, y compris les comptes rendus analytiques (papier et autres fournitures connexes). Le chiffre pour Genève comprend, en plus du coût du papier, les dépenses relatives au personnel temporaire affecté aux tâches en question. Ces dernières dépenses n'ont pas à être prévues pour Vienne, le personnel en question devant être fourni sur place par le gouvernement hôte.		1 700	5 600
f) Frais généraux, y compris télégraphe, services postaux et valise diplomatique, transport de marchandises et fournitures		8 000	3 000
g) Impression de la Convention dans les 4 langues officielles de la Conférence et frais de distribution connexes		27 500	27 500
TOTAL		268 700	192 200

2.24 Les recettes provenant des contributions du personnel de conférence temporaire sont estimées à 12 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE V

	(*Dollars*)
Vingt-quatrième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	*47 000*
1967:	37 000[4]
1966:	21 517[5]

2.25 A sa vingt-troisième session, la Commission a accepté l'invitation du Gouvernement australien lui demandant de tenir sa vingt-quatrième session à Sydney.

2.26 Compte tenu des installations et des biens et services que le Gouvernement australien fournira conformément à un accord à conclure avec l'ONU, le coût de la session est estimé à 47 000 dollars, se décomposant comme suit:

	Dollars
i) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel* — Il s'agit des frais de voyage (30 000 dollars) et de l'indemnité de subsistance (15 000 dollars) des 40 fonctionnaires (services organiques et personnel de service) de la CEAEO qui seront détachés pour la session.	45 000
ii) *Télégraphe, services postaux, valise diplomatique, transport de marchandises et dépenses diverses, y compris les dépenses de représentation*	2 000
	47 000

ARTICLE VI

	(*Dollars*)
Conférence des ministres responsables de la protection sociale	*88 000*
1967:	50 000
1966:	—

2.27 En exécution de la résolution 1140 (XLI) adoptée par le Conseil économique et social à sa quarante et unième session et dans la limite des crédits approuvés pour 1967, le Secrétaire général a pris les dispositions voulues pour qu'une conférence des ministres responsables de la protection sociale se tienne en 1968. Depuis la présentation à l'Assemblée générale (vingt et unième session) de demandes de crédits revisées pour 1967 comme suite aux décisions prises par le Conseil à sa quarante et unième session[6], certaines modifications ont été apportées aux hypothèses sur lesquelles se fondait l'estimation initiale des dépenses.

2.28 Les prévisions de dépenses revisées pour 1968 en ce qui concerne la Conférence, exposées ci-après, ont été établies en fonction des hypothèses suivantes:

a) La Conférence se tiendra au Siège, à New York, du 3 au 11 septembre 1968;

b) La Conférence ne se réunira qu'en séances plénières, sauf pendant les trois premiers jours, au cours desquels 3 groupes de travail composés de conseillers principaux siégeront en même temps que la Conférence plénière;

c) Le Comité préparatoire, qui doit se réunir à la fin de 1967 pour examiner les arrangements à prendre en vue de la Conférence, devra aussi siéger pendant 10 jours en 1968;

d) Le deuxième rapport du Comité préparatoire, de 75 pages environ, sera distribué en 4 langues;

e) L'interprétation des débats sera assurée dans les 5 langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

f) La documentation de session — 200 pages miméographiées — sera distribuée en anglais, en espagnol, en français et en russe;

g) Le rapport final de la Conférence, soit 200 pages miméographiées, sera distribué dans les 5 langues officielles.

2.29 Les crédits demandés, se chiffrant au total à 88 000 dollars, se décomposent comme suit:

	Dollars	*Dollars*
i) *Comité préparatoire*		13 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance de 9 membres	10 000	
Traduction, dactylographie et reproduction du rapport	3 000	
ii) *Personnel temporaire* — Il s'agit de continuer à s'assurer pendant 9 mois en 1968 le concours de l'administrateur hors classe (P-5) et de l'agent des services généraux dont les postes étaient imputés sur les dépenses de la Conférence prévues pour 1967. Ce fonctionnaire pourra ainsi aider à prendre les dispositions voulues en vue de la Conférence et participer aux travaux de la Conférence en tant que membre de son secrétariat.		24 000
iii) *Frais de voyage du personnel en mission* — Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui auront à consulter les gouvernements et les organisations participant à la Conférence		3 000
iv) *Coût de la Conférence*		32 000
a) *Interprétation* — Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements du personnel temporaire qui aura par la suite à assurer le service de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Les frais de voyage correspondants seront imputés sur le compte de l'Assemblée.		
Équipe complète de 11 interprètes pendant 9 jours	6 800	
2 équipes et demie (20 interprètes) pour les groupes de travail (3 jours seulement)	4 200	
b) *Comptes rendus de séances* — Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements de 2 rédacteurs de comptes rendus analytiques et de 2 secrétaires qui auront à aider les rapporteurs à établir les minutes des séances devant servir à l'établissement du rapport de la Conférence.	2 000	
c) *Documentation de session*		
Traduction et dactylographie de 200 pages (4 langues)	6 000	
Frais de reproduction	4 000	
d) *Frais généraux* — Coût du personnel supplémentaire chargé de la sécurité, des		

[4] Crédits ouverts pour la vingt-troisième session (Tokyo).
[5] Coût effectif de la vingt-deuxième session (New Delhi).
[6] E/4356/Add.5/Rev.1, E/4356/Add.5/Rev.1/Corr.1 et E/4356/Add.5/Rev.1/Corr.2.

	Dollars	*Dollars*
télécommunications, des installations électriques, des bâtiments; du transport des marchandises, du télégraphe, des services postaux, etc.	9 000	
v) *Rapport final de la Conférence*		16 000
Traduction et dactylographie du rapport (200 pages en 5 langues)	8 000	
Frais de reproduction	8 000	

Récapitulations des dépenses

	Dollars
i) Comité préparatoire	13 000
ii) Personnel temporaire	24 000
iii) Frais de voyage du personnel	3 000
iv) Coût de la Conférence	32 000
v) Rapport final	16 000
TOTAL	88 000

2.30 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 5 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE VII

	Dollars
Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités, première session	*430 000*
1967:	32 900
1966:	—

2.31 Par sa résolution 2166 (XXI) du 5 décembre 1966, l'Assemblée générale a décidé qu'une Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités serait organisée et elle a prié le Secrétaire général de convoquer, à Genève ou en tout autre lieu approprié pour lequel une invitation aurait été reçue d'ici la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, la première session de la Conférence au début de 1968 et la deuxième session au début de 1969.

2.32 Lorsqu'elle a adopté cette résolution, l'Assemblée était saisie d'un rapport[7] de la Cinquième Commission relatif aux dépenses en cause, à savoir 32 900 dollars pour 1967, 389 300 dollars pour 1968 et 201 600 dollars pour 1969. Par la suite, l'Assemblée a approuvé pour 1967 l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 32 900 dollars, en vue de couvrir les frais d'élaboration de certains documents devant être publiés avant la Conférence.

2.33 Depuis la vingt et unième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement autrichien a invité l'ONU à tenir la Conférence à Vienne et la date d'ouverture de la première session a été provisoirement fixée au 26 mars 1968. Les prévisions de dépenses concernant la Conférence ont été établies en conséquence et sont consignées ci-après. Elles reposent sur les hypothèses suivantes et tiennent aussi compte du personnel, des installations et des biens et services que le gouvernement hôte mettra vraisemblablement à la disposition de la Conférence:

a) La première session de la Conférence se tiendra à Vienne du 26 mars au 24 mai 1968;

b) La Conférence tiendra deux séances par jour;

c) L'interprétation sera assurée dans les 5 langues officielles de l'ONU;

d) Il sera établi des comptes rendus analytiques dans les langues de travail de l'Assemblée générale, c'est-à-dire en anglais, en espagnol et en français;

e) La documentation de session comptera environ 860 pages et sera distribuée dans les 5 langues officielles.

2.34 Les dépenses prévues, exposées en détail ci-après, se chiffrent à 430 000 dollars au total. Les dépenses sont indiquées à la fois pour Genève et pour Vienne, de sorte que l'on puisse aisément discerner les divers éléments de la différence imputable au fait que la Conférence se tiendra à Vienne et non à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Gouvernement autrichien, conformément à l'alinéa *h*) du paragraphe 2 de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale, remboursera à l'ONU le montant de cette différence, soit 62 000 dollars, et la somme correspondante est portée en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

	Vienne (dollars)	*Genève (dollars)*
i) *Consultants*	4 600	4 300
Honoraires, frais de voyage et indemnité de subsistance du Rapporteur spécial de la Commission du droit international qui participera à la Conférence.		
ii) *Interprétation*	*31 300*	*27 500*
Il s'agit des dépenses suivantes concernant une équipe complète (11 interprètes) qui sera fournie par le Siège:		
Frais de voyage	7 000	6 000
Indemnité de subsistance	13 500	10 700
Remplacement de 4 interprètes	10 800	10 800
iii) *Personnel chargé de la traduction, de la dactylographie et de la reproduction des documents*	*254 300*	*212 500*
27 traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques, 10 reviseurs, 45 sténographes-dactylographes et 2 secrétaires:		
Traitements	134 600	159 300
Frais de voyage et indemnité de subsistance	119 700	16 500
Reproduction et distribution	*	36 700
iv) *Autres fonctionnaires*	*8 300*	*9 900*
Un agent des conférences, un fonctionnaire des finances et 2 préposés aux documents, détachés de l'Office de Genève:		
Frais de voyage et indemnité de subsistance	5 300	—
Service des bâtiments	*	9 900
Services d'information	3 000	—
Il s'agit des frais de voyage (de Genève au lieu de la Conférence) et de l'indemnité de subsistance d'un attaché de presse et d'une secrétaire pendant la durée de la Conférence ainsi que de 2 fonctionnaires de la radio pour les séances d'ouverture et de clôture uniquement.		
v) *Frais généraux*	*31 000*	*19 000*
Fournitures pour la reproduction	16 000	16 000
Communications et fournitures et services divers (y compris les dépenses de représentation)	15 000	3 000
vi) *Frais de voyage et indemnité de subsistance de 21 fonctionnaires des services organiques du Siège*	38 500	32 800
vii) *Impression des actes, y compris les comptes rendus analytiques, instruments et rapports*	62 000	62 000

[7] A/6543.

* A la charge du gouvernement hôte.

Récapitulation des dépenses — Session de 1968

	Vienne (dollars)	*Genève (dollars)*
i) Consultants	4 600	4 300
ii) Interprétation	31 300	27 500
iii) Traduction, dactylographie et reproduction	254 300	212 500
iv) Autres fonctionnaires	8 300	9 900
v) Frais généraux	31 000	19 000
vi) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires des services organiques	38 500	32 800
vii) Imprimerie	62 000	62 000
TOTAL	430 000	368 000

2.35 En partant des mêmes hypothèses que pour les prévisions précédentes, on estime provisoirement à 238 000 dollars pour Vienne et à 196 000 dollars pour Genève le coût de la deuxième session de la Conférence en 1969, mais des estimations plus précises seront présentées en temps utile. On estime à 40 000 dollars les recettes provenant des contributions du personnel de conférence engagé pour des périodes de courte durée, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE VIII

	Dollars
Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	*333 000*
1967:	350 000
1966:	—

2.36 Par sa résolution 2221 (XXI) du 19 décembre 1966, l'Assemblée générale a décidé qu'une Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se tiendrait à Vienne en septembre 1967. Un crédit de 350 000 dollars a été ouvert pour 1967 en vue de couvrir le coût de la Conférence. Cependant, à sa 46e séance, le 13 février 1967, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a recommandé que la Conférence soit repoussée d'un an environ. Le Comité a prié le Secrétaire général de porter sa recommandation à l'attention de l'Assemblée générale, lors de sa cinquième session extraordinaire. Au cours de cette session, l'Assemblée générale a, par sa résolution 2250 (S-V) du 23 mai 1967, approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et décidé que la Conférence se tiendrait à Vienne en août 1968.

2.37 Du fait de cette décision de l'Assemblée, la majeure partie du crédit de 350 000 dollars ouvert pour 1967 en vue de couvrir le coût de la Conférence ne sera pas dépensée en 1967 et sera annulée. Mais des crédits doivent être demandés dans le présent projet de budget pour 1968, et les prévisions de dépenses revisées ont été établies en partant des hypothèses suivantes:

a) Le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'aider à organiser la Conférence devra se réunir en janvier et en juillet 1968 au Siège, ce qui n'entraînera pas de dépenses supplémentaires au titre des services à fournir, à l'exception du coût de la traduction et de la reproduction des résumés des mémoires que le groupe d'experts aura à dépouiller;

b) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des participants seront à la charge des gouvernements ou des organisations intéressés;

c) Il ne se tiendra pas plus de deux séances en même temps, mais les dispositions voulues seront prises pour assurer, le cas échéant, le service de conférences données le soir et de discussions de groupes;

d) Les langues de travail de la Conférence seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe;

e) Il ne sera pas distribué de comptes rendus in extenso ni de comptes rendus analytiques; les débats seront enregistrés sur bande et un résumé en sera établi, en fonction des besoins, en vue de l'établissement des actes de la Conférence;

f) La documentation de session comprendra uniquement un bref programme des travaux de la Conférence, distribué quotidiennement, la liste des participants, une brochure explicative à l'intention des participants et la liste des mémoires;

g) Cent cinquante mémoires au plus, dont aucun ne devra dépasser 20 pages, illustrations comprises, seront présentés à la Conférence; ils seront établis et distribués dans l'une des langues de travail;

h) Les participants seront tenus de présenter dans l'une des langues de travail des résumés, de 2 pages au plus, de leurs communications; ces résumés seront traduits dans les autres langues de travail, utilisés par le groupe d'experts et distribués par la suite aux participants à la Conférence;

i) Les actes seront publiés conformément à la Variante n° II figurant à l'annexe V du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Assemblée générale (vingt et unième session) [A/6431], c'est-à-dire qu'il sera publié un volume unique de 150 pages, imprimé en 4 langues; il sera imprimé aussi des volumes supplémentaires renfermant les mémoires présentés à la Conférence, dans la langue originale exclusivement, ainsi que des résumés dans les 3 autres langues.

2.38 Les crédits demandés, exposés en détail ci-après, doivent permettre de couvrir les dépenses découlant du fait que la Conférence aura lieu à l'endroit approuvé, c'est-à-dire à Vienne (Autriche), et tiennent compte du personnel, des installations et des biens et services que le gouvernement hôte mettra vraisemblablement à la disposition de la Conférence. Cependant, en ce qui concerne le coût des services de conférence, les dépenses correspondantes sont également indiquées pour Genève de sorte que l'on puisse aisément discerner les divers éléments de la différence imputable au fait que la Conférence se tiendra à Vienne. Conformément à la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale, le Gouvernement autrichien remboursera à l'ONU cette différence, se chiffrant à 7 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

	Dollars	*Dollars*
A.— *Préparation de la Conférence*		114 000
i) Honoraires, indemnité de subsistance et frais de voyage de 4 consultants chargés d'aider à préparer la Conférence	28 000	
ii) Traitements d'un adjoint administratif (G-5) et de 2 secrétaires (G-3) qui, pendant 9 mois, renforceront le personnel ordinaire du Service de l'espace extra-atmosphérique et seconderont les consultants	18 000	

	Dollars	*Dollars*
iii) Traduction, dactylographie et reproduction (25 000 dollars pour les résumés et 34 000 dollars pour les mémoires)	59 000	
iv) Production d'une brochure d'information en 4 langues (8 000 exemplaires dans chaque langue)	9 000	
	Vienne (dollars)	*Genève (dollars)*
B.— *Coût des services de conférence*	*54 000*	*47 000*
i) Traitements, frais de voyage et indemnité de subsistance de 20 interprètes temporaires chargés d'assurer l'interprétation en 4 langues pour 2 séances simultanées au plus et pour les conférences données le soir	20 000	15 000
ii) Traduction, dactylographie, reproduction et distribution de la documentation de session (150 pages)	8 200	10 700
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance d'un fonctionnaire des finances détaché de Genève	300	—
iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires chargés de l'information*		
Presse (3 attachés et 2 secrétaires détachés de Genève)	2 000	—
Radio, télévision, photographie et cinéma (2 fonctionnaires détachés de Genève et 3 fonctionnaires détachés de New York)	3 500	2 100
v) *Autres dépenses d'information*		
Services contractuels	2 800	2 400
Fournitures	1 500	1 500
Télégraphe	1 000	1 000
vi) *Frais généraux*		
Heures supplémentaires du personnel chargé de la sécurité et autres fonctionnaires, à l'occasion des conférences données le soir	—	1 000
Personnel supplémentaire chargé du nettoyage, de la surveillance et des télécommunications	—	2 000
Communications (télégraphe, valise diplomatique, transport de marchandises, etc.)	5 000	3 000
Fournitures et services divers (y compris les dépenses de représentation)	2 000	2 000
vii) Frais de voyage et indemnité de subsistance de 8 fonctionnaires des services organiques détachés de New York	7 700	6 300
C.— *Rédaction et mise au point des actes de la Conférence*		25 000
Il s'agit des 4 consultants qui seront employés pendant 2 mois chacun, ainsi que d'un aide-éditeur (G-5) et de 2 secrétaires qui seront employés pendant 3 mois chacun.		
D.— *Impression des actes*		140 000
i) Traduction (150 pages en 3 langues)	3 600	
ii) Dactylographie (150 pages en 4 langues)	1 400	
iii) Préparation technique	20 000	
iv) Impression	115 000	

Récapitulation des dépenses

	Vienne (dollars)	*Genève (dollars)*
A.— Dépenses préparatoires	114 000	114 000
B.— Coûts des services de conférence	54 000	47 000
C.— Rédaction et mise au point des actes	25 000	25 000
D.— Impression des actes	140 000	140 000
TOTAL	333 000	326 000

2.39 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 14 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE IX

	Dollars
Conférence d'États non dotés d'armes nucléaires	*Pour mémoire*
1967:	—
1966:	—

2.40 A sa vingt et unième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution [résolution 2153 (XXI) du 17 novembre 1966] au sujet de la non-prolifération des armes nucléaires. Par la partie B de cette résolution, l'Assemblée a décidé qu'une conférence d'États non dotés d'armes nucléaires se tiendrait en juillet 1968 au plus tard, et elle a prié le Président de l'Assemblée générale de constituer un comité préparatoire chargé de prendre les dispositions voulues en vue de la convocation de la Conférence, ainsi que d'examiner la question d'associer les États nucléaires aux travaux de la Conférence et de rendre compte de cet examen à l'Assemblée générale lors de sa vingt-deuxième session. Au moment où le présent projet de budget a été établi, le Comité préparatoire n'avait tenu qu'une réunion, consacrée à l'organisation de ses travaux, et ne s'était pas prononcé sur les dispositions à prendre en vue de la Conférence. En conséquence, la présente rubrique ne figure que pour mémoire dans le projet de budget et des demandes de crédits revisées seront présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session une fois que l'on connaîtra les recommandations du Comité préparatoire.

ARTICLE X

	Dollars
Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques	*13 000*
1967:	42 000
1966:	—

2.41 Le crédit ouvert pour la Conférence susmentionnée, qui se tiendra en août 1967, comprenait 13 000 dollars pour la traduction et l'impression des actes et de l'Acte final en anglais, en espagnol et en français. Le manuscrit se sera pas prêt pour la traduction et l'impression en 1967 et cette part du crédit ne sera donc pas utilisée, mais un crédit devra être ouvert à cette fin pour 1968.

ARTICLE XI

	Dollars
Cinquième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	*20 000*
1967:	52 000
1966:	—

2.42 Dans le budget de 1967, un crédit de 20 000 dollars a été ouvert pour couvrir le coût de l'impression en 2 langues des mémoires techniques et des actes de la Conférence susmentionnée. Le manuscrit ne sera pas prêt pour l'impression en 1967 et le crédit ouvert ne sera donc pas utilisé au cours de cet exercice. En conséquence, un nouveau crédit du même montant devra être ouvert pour 1968 en vue de l'impression des actes et des mémoires techniques en anglais et en français.

TITRE II

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES CONNEXES

Chapitre 3.— Traitements et salaires

60 354 000 dollars (1967: 56 144 400 dollars[1]; 1966: 52 776 924 dollars[2])

TABLEAU 3-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Postes permanents	56 423 000	52 552 100	49 842 792
II.— Personnel temporaire pour les réunions	884 500	936 300	787 901
III.— Autre personnel temporaire	2 215 500	1 950 500	1 322 684
IV.— Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	831 000	705 500	824 047
TOTAL, chapitre 3	60 354 000	56 144 400	52 776 924

3.1 Ainsi que le Secrétaire général l'indique dans son avant-propos au présent projet de budget pour 1968, certaines modifications ont été apportées à l'ordonnance du budget. Pour que l'Assemblée générale puisse examiner plus facilement les crédits demandés au présent chapitre et pour assurer la comparabilité, on a ajusté les crédits ouverts pour 1967 et les dépenses de 1966 de façon à refléter les transferts et virements ci-après qui ont été opérés d'un chapitre à un autre du budget:

	Article	*1967 Dollars*	*1966 Dollars*
a) Transfert au chapitre 4 des recettes — en tant qu'imputation sur les recettes — des 17 postes d'administrateur et des 85 postes d'agent des services généraux (1 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 7 P-3, 5 P-2/P-1, 10 G-5, 75 G-1/G-4) qui ont été approuvés pour le Service des visites (Service de l'information), pour la Section des ventes (Service des conférences) [y compris un poste d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux à la Division de la comptabilité (Service financier)], pour l'Administration postale de l'ONU et pour le Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux);	I IV	(833 500) (1 500)	(766 054) (1 211)
b) Virement au chapitre 20 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) des dépenses de 1966 relatives à l'ancien Centre de développement industriel (Département des affaires économiques et sociales);	I III ii) III iii) IV	— — — —	(1 610 676) (287 064) (30 964) (2 645)
c) Transfert au chapitre 20 de 8 postes d'administrateur et de 8 postes d'agent des services généraux (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 P-2/P-1, 8 G-1/G-4) de la Direction des opérations d'assistance technique (Département des affaires économiques et sociales), les attributions en matière d'assistance technique intéressant l'industrie ayant été transférées à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;	I	(157 500)	(123 532)
d) Virement à l'article X du chapitre 12 de la part, à la charge de l'ONU, des dépenses relatives aux activités de coordination administrative financées conjointement;	III i) III ii)	(22 700) (5 900)	(33 200) (11 100)
e) Virement au chapitre 3 des dépenses inscrites, pour 1967 et les exercices précédents, a l'article premier du chapitre 9, en ce qui concerne la main-d'œuvre temporaire (10 postes) dans les centres d'information et 32 postes de gardien et de préposé aux travaux d'entretien à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient;	I	19 000	17 910
f) Virement au chapitre 3 du coût des 19 postes inscrits, pour 1967 et les exercices précédents. à l'article premier du chapitre 17. Dans le présent projet de budget, ces postes sont englobés dans l'effectif des agents des services généraux et des agents locaux de New York (3 postes), de Genève (11 postes), de la CEAEO (3 postes) et de la CEA (2 postes).	I	100 000	105 775
Réduction nette pour le chapitre 3		(902 100)	(2 742 761)

[1] Non compris, pour les raisons exposées plus haut, au paragraphe 3.1, un montant net de 902 100 dollars.
[2] Non compris, pour les raisons exposées plus haut, au paragraphe 3.1, un montant net de 2 742 761 dollars.

3.2 Les crédits demandés au présent chapitre sont présentés sous forme de récapitulation pour chacun des quatre articles qui composent ce chapitre. Des explications plus détaillées figurent à la fin du chapitre dans l'état récapitulatif, qui indique également la répartition, par principaux départements et services, du total des crédits demandés aux articles premier, III et IV. Il faut espérer que cette nouvelle présentation facilitera la tâche des États Membres au moment où ils examineront l'ensemble des ressources en personnel et des ressources connexes demandées pour chaque secteur d'activité.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Postes permanents	*56 423 000*
1967:	52 552 100
1966:	49 842 292

3.3 Le présent article groupe les demandes de crédits concernant les postes permanents de la totalité des départements et services, à l'exception:

c) Du Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée (article premier du chapitre 12);

b) Des missions spéciales (chapitre 16);

c) Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chapitre 17);

d) De la Cour internationale de Justice (chapitre 18);

e) De la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chapitre 19);

f) De l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chapitre 20);

g) Des activités productrices de recettes (chapitre 4 des recettes).

3.4 Le nombre des postes permanents pour 1967 qu'indiquent les tableaux figurant dans le présent chapitre a été ajusté de façon à refléter les transferts et virements d'un chapitre à un autre du budget de 1968 qui sont exposés plus haut au paragraphe 3.1.

Analyse des crédits demandés

3.5 Le tableau 3-2 ci-après permet de comparer les crédits ouverts pour 1967 en ce qui concerne les postes permanents et le coût du maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967. Le montant estimatif des frais nouveaux à couvrir en 1968 est indiqué séparément.

TABLEAU 3-2

Postes permanents 1967	*Postes permanents* 1968	*Catégories et classes*	*Traitements bruts* — 1967 Crédits ouverts	*Traitements bruts* — 1968 Maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967	*Traitements bruts* — 1968 Frais nouveaux à couvrir en 1968	*Traitements bruts* — 1968 Total
			Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
1	1	Secrétaire général				
		Traitement		41 800		41 800
		Indemnité		22 500		22 500
19	20	Sous-Secrétaire		570 000	30 000	600 000
46	49	Directeur		1 155 600	72 150	1 227 750
108	111	Administrateur général		2 410 960	60 260	2 471 220
		Administrateurs				
273	298	Administrateur hors classe		5 375 980	453 200	5 829 180
548	592	Administrateur de 1re classe		8 786 400	633 340	9 419 740
713	759	Administrateur de 2e classe		9 226 720	527 590	9 754 310
424	452	Administrateur adjoint de 1re ou de 2e classe		4 118 810	239 610	4 358 420
2 132	2 282		31 766 490	31 708 770	2 016 150	33 724 920
		A ajouter: indemnité de poste [a]	2 850 140	3 714 040	252 830	3 966 870
			34 616 630	35 422 810	2 268 980	37 691 790
		Agents des services généraux (New York et Genève)				
249	280	1re classe		2 360 370	230 900	2 591 270
2 102	2 213	Autres classes		13 029 140	569 310	13 598 450
2 351	2 493		15 315 000	15 389 510	800 210	16 189 720
4 483	4 775		49 931 630	50 812 320	3 069 190	53 881 510
		Crédit pour agents recrutés sur le plan local dans les centres d'information, à la CEAEO, à la CEPAL, à la CEA et au Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	2 942 100	3 150 420	201 600	3 352 020
		Crédit pour techniciens et travailleurs manuels	1 944 360	2 000 400	17 550	2 017 950
			54 818 090	55 963 140	3 288 340	59 251 480
		A déduire: abattement pour mouvements de personnel	2 265 990	1 771 140	1 057 340	2 828 480
			52 552 100	54 192 000	2 231 000	56 423 000

[a] On trouvera, dans l'annexe VI aux prévisions de dépenses, la liste des différents lieux d'affectation, avec indication de la classe dans laquelle ils ont été rangés aux fins des ajustements (indemnités de poste ou déductions).

3.6 Comme les années précédentes, le coût du maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967 a été calculé en fonction des traitements moyens en vigueur lors de l'établissement du présent projet de budget, ajustés compte tenu des relèvements des traitements et des reclassements de divers lieux d'affectation aux fins des indemnités de poste qui sont exposés ci-après. Le coût estimatif des postes nouveaux demandés pour 1968 a été calculé en prenant pour base l'échelon III de la classe considérée et non le chiffre moyen, qui est plus élevé.

3.7 Pour tenir compte des économies que les mouvements de personnel permettent de réaliser, on a réduit de 5 p. 100 le coût estimatif de tous les postes d'administrateur ou postes supérieurs existants. Dans le cas des postes nouveaux, sauf en ce qui concerne les postes mentionnés au paragraphe 3.12, il a été, au titre du recrutement différé (mouvements de personnel), appliqué un abattement de 40 p. 100 au coût estimatif des postes d'administrateur et un abattement de 20 p. 100 au coût estimatif des postes d'agent des services généraux, d'agent local et de travailleur manuel. Il convient, toutefois, de noter que ce facteur d'abattement pour mouvements de personnel a, par la force des choses, un caractère provisoire et peut changer dans la mesure où l'on trouve, plus rapidement que prévu, des candidats susceptibles d'être engagés.

3.8 Le crédit de 56 423 000 dollars demandé pour 1968 en ce qui concerne les postes permanents fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1967, une augmentation d'environ 3 871 000 dollars, qui se décompose comme suit:

	Dollars
i) Coût estimatif du maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967	1 640 000
ii) Montant estimatif des frais nouveaux à couvrir en 1968	2 231 000
	3 871 000

Dépenses supplémentaires nécessaires au maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967

3.9 Un facteur important de l'augmentation des dépenses inscrites à la présente rubrique est le relèvement des traitements et le reclassement de divers lieux d'affectation aux fins des indemnités de poste. L'état ci-après indique séparément les relèvements qui sont intervenus depuis le moment où le budget de 1967 a été voté et ceux qu'il est possible de prévoir sur la base d'indices statistiques ou autres, mais qui n'ont pas encore été opérés.

	Relèvements opérés (dollars)	*Relèvements prévus (dollars)*
Indemnités de poste		
New York — Passage de la classe 4 à la classe 5 à la fin du premier semestre de 1967, sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie	—	591 800
Genève — Passage de la classe 1 à la classe 2 au 1er janvier 1968, sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie	—	148 800
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	7 600	120 600
Traitements des agents des services généraux		
Genève — Relèvement de 2,9 p. 100 à compter du 1er janvier 1967	93 900	—
Relèvement analogue prévu pour le 1er janvier 1968		96 600
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	237 600	—
Salaires des travailleurs manuels		
New York — Relèvement prévu à la fin du premier semestre de 1968	—	35 000
Genève — Relèvements analogues à ceux qui sont indiqués plus haut pour les agents des services généraux à Genève	9 800	10 200
	348 900	1 003 000

3.10 Le solde des dépenses supplémentaires qu'entraînera le maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967 — soit 288 000 dollars environ — est le résultat des facteurs ci-après: d'une part, réduction des dépenses imputable tant au fait que l'on a modifié les moyennes utilisées pour 1968 par rapport à 1967 qu'aux économies découlant de modifications des taux de change (206 850 dollars) et, d'autre part, augmentation des dépenses imputable à une réduction de l'abattement pour mouvements de personnel (494 850 dollars). Ainsi qu'il est indiqué plus haut, au paragraphe 3.7, l'abattement normal de 5 p. 100 pour mouvements de personnel a été appliqué au coût estimatif du maintien en 1968 du nombre des postes permanents d'administrateur approuvé pour 1967. Pour 1967, cet abattement avait été porté à 6 p. 100 sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Pour la même année, on avait appliqué au coût estimatif des postes nouveaux approuvés pour 1967 (19 postes d'administrateur, 5 postes d'agent des services généraux et 6 postes d'agent recruté sur le plan local) des abattements pour mouvements de personnel allant de 20 à 75 p. 100.

Postes nouveaux demandés pour 1968

3.11 Le tableau 3-3 ci-après récapitule, par département et service, les postes permanents approuvés pour 1967, les postes nouveaux demandés par le Secrétaire général pour 1968 et le coût estimatif de ces postes nouveaux.

TABLEAU 3-3. — RÉPARTITION DES POSTES PERMANENTS PAR DÉPARTEMENT OU SERVICE

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux*			*Coût estimatif total des postes nouveaux demandés pour 1968*
	1967	*1968*		*1967*	*1968*		
	Postes approuvés	*Postes nouveaux demandés*	*Total*	*Postes approuvés*	*Postes nouveaux demandés*	*Total*	
							Dollars
Cabinet du Secrétaire général	22[a]	2	24	25	1	26	20 400
Cabinets des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales	10	—	10	12	—	12	2 300
Service juridique	37	4	41	30	3	33	60 200
Service financier	66	5	71	77	2	79	52 600
Service de vérification intérieure des comptes (New York)	16	—	16	10	1	11	5 100
Service du personnel	46	3	49	81	7	88	64 700
Service médical	3	—	3	11	—	11	1 600
Division des droits de l'homme	38	6	44	22	5	27	78 000
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	5	2	7	15	2	17	23 000
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	59	4	63	29	3	32	53 300
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	32	2	34	20	—	20	20 400
Département des affaires économiques et sociales	333	52	385	286	56	342	766 300
Commission économique pour l'Europe	95	2	97	102	5	107	45 700
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	132	12	144	[b]		[b]	110 300
Commission économique pour l'Amérique latine	130	6	136	[c]		[c]	203 400
Commission économique pour l'Afrique	136	8	144	[d]		[d]	86 000
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	12	1	13	[e]		[e]	11 100
Service de l'information	103	—	103	98	—	98	4 900
Centres d'information	60	—	60	[f]		[f]	22 000
Service des conférences	468	18	486	510	28	538	285 000
Bibliothèque	41	6	47	55	5	60	77 300
Bureau des services généraux	64	3	67	488	—	488	25 100
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)							
Cabinet du Directeur général	8	2	10	11	2	13	30 100
Bibliothèque	13	1	14	17	1	18	8 000
Service des conférences et services généraux	131	4	135	355	12	367	95 500
Services administratifs et services financiers	28	4	32	56	5	61	42 900
Service de vérification intérieure des comptes	4	1	5	5	(1)	4	1 000
Service d'information	11	—	11	9	5	14	19 500
Division des affaires sociales	5	1	6	7	—	7	9 400
Division des stupéfiants	17	—	17	14	—	14	2 300
Organe international de contrôle des stupéfiants	7	1	8	6	—	6	3 600
TOTAL	2 132	150[g]	2 282	2 351	142[g]	2 493	2 231 000

[a] Y compris le poste de Secrétaire général.

[b] Plus 240 postes d'agent local en 1967 et 244 pour 1968.

[c] Plus 228 postes d'agent local en 1967 et 296 pour 1968.

[d] Plus 237 postes d'agent local en 1967 et 243 pour 1968.

[e] Plus 14 postes d'agent local en 1967 et 15 pour 1968.

[f] Plus 240 postes d'agent local en 1967 et 250 pour 1968.

[g] Chiffre net des postes nouveaux demandés, compte tenu de 133 postes nouveaux d'administrateur ou postes supérieurs nouveaux, de 156 postes nouveaux d'agent des services généraux, de 14 postes d'agent des services généraux reclassés postes d'administrateur et de 3 postes d'agent local reclassés postes d'administrateur.

3.12 Sur les 2 231 000 dollars demandés pour les postes supplémentaires, 2 125 800 dollars environ représentent le coût des postes nouveaux: 133 postes d'administrateur ou postes supérieurs (1 186 400 dollars) et 156 postes d'agent des services généraux (731 100 dollars); des crédits sont aussi demandés pour 92 postes d'agent local dans les commissions économiques régionales et les centres d'information (194 300 dollars) et pour 4 postes nouveaux de travailleur manuel à Genève (14 000 dollars). Les postes nouveaux mentionnés ci-dessus comprennent 1 poste d'administrateur et 51 postes d'agent local qui ont été approuvés pour 1967 à titre de postes temporaires et que l'on propose de transformer en postes permanents pour 1968, les dépenses supplémentaires y relatives étant estimées à 112 600 dollars, inscrits à l'article premier. Pour 1967, un crédit de 125 000 dollars au titre des traitements et salaires et des dépenses communes de personnel avait été ouvert à cette fin à l'alinéa i) de l'article III (Personnel temporaire affecté à des tâches générales) en vue de permettre le recrutement du personnel affecté à des tâches générales et des gardiens dont la Commission économique pour l'Amérique latine et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale avaient besoin pour s'installer dans le nouvel immeuble de Santiago. Le coût estimatif de ces 52 postes ainsi que des 12 autres postes d'agent local que l'on a dû imputer en 1967 sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire et que l'on demande aussi de transformer en postes permanents pour 1968 a été calculé compte non tenu de l'abattement pour mouvements de personnel. Aux termes d'un arrangement prévoyant le partage des frais entre la Commission et l'Institut, ce dernier doit rembourser à l'ONU 32 p. 100 environ du coût des services communs, y compris les services fournis par les 64 fonctionnaires mentionnés plus haut et par 45 fonctionnaires permanents de la Commission. Le montant à rembourser au titre des dépenses inscrites au présent article est estimé à 85 600 dollars, auxquels il faut ajouter 17 000 dollars au titre des dépenses communes de personnel inscrites au chapitre 4, soit un total de 102 600 dollars porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

3.13 Le solde des frais nouveaux à couvrir en 1968 comprend 99 000 dollars pour le reclassement d'un certain nombre de postes d'administrateur ou postes supérieurs ainsi que pour divers postes d'agent des services généraux et d'agent local qui seraient reclassés postes d'administrateur, ainsi qu'une somme de 6 200 dollars représentant les dépenses estimatives à prévoir pour reclasser postes de 1re classe de la catégorie des services généraux 24 postes d'agent de 2e classe, reclassement qui, de l'avis du Secrétaire général, est le minimum que l'on puisse demander eu égard aux responsabilités et attributions qui s'attachent aux postes en question.

TABLEAU 3-4. — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POSTES PERMANENTS POUR 1967 ET 1968

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
New York	1968	15	38	72	170	391	490	273	1 449	252	1 630	1 882
	1967	14	36	69	156	365	452	250	1 342	229	1 540	1 769
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	1968	1	5	9	28	67	75	53	238	23	481	504
	1967	1	4	9	27	56	80	47	224	18	462	480
Centres d'information	1968	—	—	4	14	16	19	7	60			
	1967	—	—	4	14	16	19	7	60			
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1968	—	—	1	2	4	4	2	13			
	1967	—	—	1	2	3	4	2	12			
Commission économique pour l'Europe	1968	1	2	6	16	23	25	24	97	5	102	107
	1967	1	2	6	14	21	26	25	95	2	100	102
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1968	1	2	6	26	31	51	27	144			
	1967	1	2	6	23	29	44	27	132			
Commission économique pour l'Amérique latine	1968	1	1	7	23	32	41	31	136			
	1967	1	1	7	19	32	40	30	130			

TABLEAU 3-4 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Commission économique pour l'Afrique	1968	1	1	6	19	28	54	35	144			
	1967	1	1	6	18	26	48	36	136			
TOTAL	1968	20	49	111	298	592	759	452	2 281	280	2 213	2 493
	1967	19	46	108	273	548	713	424	2 131	249	2 102	2 351

ARTICLE II

Dollars

Personnel temporaire pour les réunions..... *884 500*
1967: 936 300
1966: 787 901

i) *Assemblée générale*..... *557 000*
1967: 535 000
1966: 543 561

3.14 Le crédit demandé doit permettre de couvrir la rémunération du personnel temporaire qui sera recruté à l'occasion de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, principalement pour le Service des conférences (services linguistiques, dactylographie et reproduction des documents) et pour le Bureau des services généraux (gardes, plantons, standardistes, etc.).

3.15 Compte tenu d'un crédit de 35 000 dollars demandé pour couvrir le coût de la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 1967, les dépenses prévues pour 1968 font apparaître une augmentation de 57 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1967. Il ne faut pas oublier cependant que le crédit de 540 000 dollars initialement demandé par le Secrétaire général pour 1967 a été ultérieurement réduit de 40 000 dollars et ramené à 500 000 dollars sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le crédit initialement demandé pour 1967 tenait compte du fait que les traitements et salaires du personnel de conférence engagé pour des périodes de courte durée avaient été relevés en 1965 et 1966, ce qui portait à 543 561 dollars les dépenses effectives de 1966. Dans ces conditions, il est davantage approprié de comparer le crédit demandé pour 1968 et les dépenses effectives de 1966, comparaison qui fait apparaître une augmentation de 13 500 dollars seulement. Le crédit demandé pour 1968 tient compte du relèvement des traitements des administrateurs et des agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée qui sera opéré à la fin du premier semestre de 1967 (15 000 dollars) et de la nécessité de remplacer une équipe de 8 interprètes que l'Office des Nations Unies à Genève mettra à la disposition du Siège durant la session de l'Assemblée générale (25 000 dollars). Ces dépenses supplémentaires sont compensées, à concurrence de quelque 26 500 dollars, par une réduction de 6 postes d'interprète de langue chinoise et de 18 postes de dactylographe au Service des conférences, compte tenu des postes permanents nouveaux qui, pour ce service, sont demandés pour 1968.

Dollars

ii) *Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)*..... *327 500*
1967: 287 900
1966: 244 340

3.16 Le crédit demandé pour 1968 doit permettre de faire face aux dépenses découlant des réunions ci-après qui se tiendront à Genève:

	Dollars
Conseil économique et social et ses comités (4 semaines).....	80 400
Comité du programme et de la coordination (une semaine).....	9 000
Commission du droit international (10 semaines)...	59 000
Commission de la condition de la femme (4 semaines)	30 400
Une commission technique du Conseil économique et social (2 semaines).....	16 100
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (3 semaines).....	23 300
Commission des stupéfiants (4 semaines).....	30 400
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (3 semaines).....	51 900
Autres réunions, notamment celles de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Commission économique pour l'Europe, du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour les réfugiés, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé, du GATT et du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.....	27 000
	327 500

3.17 Le coût estimatif des réunions susmentionnées tient compte des relèvements de traitements prévus en ce qui concerne tant les administrateurs que les agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée (14 500 dollars) et du fait que, en 1968, les réunions seront un peu plus longues qu'en 1967. Aucun crédit spécial n'est demandé pour l'instant en ce qui concerne une réunion de 2 semaines du Groupe consultatif en matière de prévention du crime et d'une réunion d'une semaine de la deuxième Conférence internationale sur les techniques d'entrées-sorties, car on estime que les dépenses à faire pour assurer le service de ces réunions pourront être couvertes à l'aide du crédit global demandé.

Dollars

iii) *Autres réunions*..... —
1967: 113 400
1966: —

3.18 Le crédit ouvert pour 1967 devait permettre de couvrir le coût de la deuxième session du Comité de la planification du développement (58 000 dollars) et d'une session de 3 semaines, à New York, du Comité élargi du programme et de la coordination du Conseil économique et social (55 400 dollars).

ARTICLE III

	Dollars
Autre personnel temporaire	*2 215 500*
1967:	1 950 500
1966:	1 322 684

3.19 Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit:

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	*1 269 000*
1967:	1 055 400
1966:	828 690

3.20 Le crédit demandé doit permettre de recruter le personnel temporaire appelé à étoffer les effectifs pendant les périodes de pointe, à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, et à exécuter des travaux temporaires spéciaux, comme l'entretien des jardins, qui ne sont ouverts qu'une partie de l'année. Des crédits sont aussi demandés pour rémunérer des services fournis sous contrat pour ce qui est, par exemple, des conseils en matière de placements et des services d'actuaire pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, de l'emploi de médecins pour le Service médical et des travaux contractuels de traduction pour le Service des conférences.

3.21 L'augmentation de 213 600 dollars que le crédit demandé pour 1968 fait apparaître par rapport au crédit ouvert pour 1967 est principalement imputable au fait que l'on devra s'assurer en 1968 les services d'un groupe temporaire de fonctionnaires qualifiés et expérimentés pour établir un Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale ainsi que le troisième supplément au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies (300 000 dollars). Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût d'un poste d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux pour la Division des droits de l'homme, ces deux postes s'ajoutant aux 2 postes d'administrateur et au poste d'agent des services généraux approuvés à titre temporaire pour 1967 en vue des travaux préparatoires liés à l'Année internationale des droits de l'homme (17 000 dollars), de couvrir la part, à la charge de l'ONU, du coût des travaux préparatoires de la Conférence sur les ressources de la biosphère qui se tiendra en 1968 sous les auspices communs de l'ONU, de l'UNESCO, de la FAO et de l'OMS (10 000 dollars), d'engager, à titre temporaire, un administrateur et un agent des services généraux qui, au Département des affaires économiques et sociales, seront affectés à des travaux concernant la Décennie du développement (20 000 dollars), de recruter du personnel temporaire supplémentaire pour le Centre international de calcul électronique (15 000 dollars), de faire face à d'autres besoins temporaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (12 900 dollars), et de faire exécuter sous contrat, à New York et à Genève, des travaux de traduction et de dactylographie (40 000 dollars). Ces nouvelles dépenses, auxquelles s'ajoutent les relèvements des traitements et le reclassement de New York, de Genève et du siège de certaines des commissions régionales aux fins des indemnités de poste — relèvements et reclassements dont le coût est estimé à 37 000 dollars pour 1968 —, se chiffrent au total à 451 900 dollars. Compte tenu de ces dépenses supplémentaires, le crédit demandé à la présente rubrique fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1967, une diminution de 238 300 dollars, qui n'a pu être opérée que grâce aux ressources nouvelles demandées, à l'article premier du présent chapitre.

3.22 Le crédit demandé pour 1968 comprend 208 600 dollars pour le personnel temporaire dont la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies aura besoin. Cette somme est remboursée intégralement par la Caisse et est portée en recettes au chapitre 2 des prévisions de recettes.

	Dollars
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	*704 000*
1967:	648 100
1966:	405 848

3.23 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance ainsi que les honoraires ou la rémunération de personnes particulièrement compétentes dans des domaines très spécialisés, notamment dans les domaines économique, social et scientifique. Les services qui font l'objet de la présente rubrique sont généralement fournis en vertu d'engagements de courte durée.

3.24 L'état récapitulatif des crédits demandés, par département et service, qui figure à la fin du présent chapitre indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

	Dollars
iii) *Groupes spéciaux d'experts*	*242 500*
1967:	247 000
1966:	88 146

3.25 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance ainsi que, le cas échéant, les honoraires des membres des groupes spéciaux d'experts.

3.26 L'état récapitulatif des crédits demandés, par département et service, qui figure à la fin du présent chapitre indique comment se décompose le crédit demandé à la présente rubrique.

ARTICLE IV

	Dollars
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	*831 000*
1967:	705 500
1966:	824 047

3.27 La plus grande partie du crédit demandé doit permettre de continuer à assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et de reproduction des documents, des services de sûreté et de sécurité et des services téléphoniques et de télétype, et de fournir les services nécessaires

lors des séances de nuit ou des séances qui se tiennent le samedi ou le dimanche et à l'occasion de cérémonies particulières. Le crédit demandé doit aussi permettre de faire face aux besoins minimums en périodes de pointe.

3.28 L'ensemble du crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses effectives de 1966, les sommes demandées au présent article ayant été réduites ces dernières années, notamment pour 1967, sans que l'on eût suffisamment tenu compte de l'effet cumulatif que les relèvements périodiques des traitements ont sur le montant des dépenses en cause. C'est précisément pour cette raison que le crédit demandé pour 1968 comprend un montant supplémentaire de 25 000 dollars qui figurait dans le projet de budget pour 1967, mais que l'Assemblée générale a ultérieurement réduit, ainsi qu'un montant de 28 000 dollars qui doit permettre de faire face aux relèvements de traitements prévus pour 1968.

TABLEAU 3-5. — RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968

Articles	*New York*	*Genève*	*CEAEO*	*CEPAL*	*CEA*	*Centres d'information*	*Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
I.— Postes permanents	36 924 000	9 016 500	2 714 000	2 950 500	2 905 600	1 686 400	226 000	56 423 000
II.— Personnel temporaire pour les réunions	557 000	327 500	—	—	—	—	—	884 500
III.— Autre personnel temporaire:								
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	983 200	113 300	10 000	45 000	100 000	15 000	2 500	1 269 000
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	392 500	81 500	80 000	60 000	80 000	—	10 000	704 000
iii) Groupes spéciaux d'experts	168 500	—	14 000	25 000	35 000	—	—	242 500
TOTAL, article III	1 544 200	194 800	104 000	130 000	215 000	15 000	12 500	2 215 500
IV.— Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	740 500	50 000	11 000	15 000	4 000	10 000	500	831 000
TOTAL, chapitre 3	39 765 700	9 588 800	2 829 000	3 095 500	3 124 600	1 711 400	239 000	60 354 900

RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS ET SERVICES, DU COÛT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968 AU CHAPITRE 3

1. On trouvera ci-après, pour chacun des principaux départements et services faisant l'objet du présent chapitre du budget, un état détaillé et explicatif des crédits demandés pour 1968 qui comprend:

a) Un exposé des attributions et des programmes de travail;

b) Des tableaux comparatifs indiquant le nombre des postes permanents approuvés pour 1967, par classe, et le nombre des postes proposés pour 1968;

c) Une répartition des crédits demandés à l'article premier (Postes permanents), à l'article III (Personnel temporaire [autre que le personnel temporaire pour les réunions]) et à l'article IV (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit), ainsi que, le cas échéant, des explications et l'exposé des arguments qui militent en faveur des demandes de crédits.

2. Il faut espérer que ce nouveau mode de présentation facilitera la tâche des États Membres au moment où ils examineront les crédits demandés au présent chapitre du budget, qui constitue le chef de dépenses le plus important.

Cabinet du Secrétaire général (682 400 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (662 400 dollars)

TABLEAU 3-A-1

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
	S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1968	1	3	1	7	3	1	7	23	3	23	26
1967	1	3	1	5	5	1	5	21	4	21	25

3. Bien que l'activité générale de l'Organisation ait eu nettement tendance à augmenter ces sept dernières années, ce qui a eu des répercussions sur le volume de travail du Cabinet du Secrétaire général, le nombre des fonctionnaires est demeuré relativement stable. Cette stabilité a pu être assurée grâce à une constante adaptation des ressources en personnel aux besoins du programme de travail global et grâce à une organisation dynamique, rationnelle et souple des travaux. Néanmoins, le Secrétaire général juge nécessaire de demander pour 1968 un renforcement modeste, mais indispensable, de l'effectif de son Cabinet. Ce renforcement proposé est exposé ci-après:

a) *Postes nouveaux*

1 P-2/P-1 — Pour répondre à la correspondance de plus en plus volumineuse qui est adressée au Secrétaire général et qui exige une réponse soit du Secrétaire général lui-même soit d'un fonctionnaire de son Cabinet.

2 S.G. — Ces deux postes d'agent des services généraux permettraient de créer au Cabinet un petit groupe chargé de classer la correspondance et la documentation volumineuses que reçoit le Secrétaire général. Ce groupe ne constituerait nullement une annexe de la Section de l'enregistrement, ne ferait pas double emploi avec cette section et ne serait pas non plus incompatible avec la structure actuelle, mais il assurerait utilement la liaison entre la Section de l'enregistrement et le Cabinet du Secrétaire général et, chose indispensable, constituerait un service de référence plus efficace.

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5 — Pour tenir compte des responsabilités et des tâches plus lourdes qui sont assignées au Service administratif du Cabinet.

1 P-4 à P-5 — Pour renforcer la structure du Cabinet et notamment pour tenir compte du fait que le Chef de Cabinet a besoin de collaborateurs de rang plus élevé pour le seconder en ce qui concerne certaines questions politiques.

1 G-5 à P-2 — Le Secrétaire général propose, eu égard aux responsabilités en cause, de ranger dans la classe des administrateurs adjoints de 1re classe (P-2) un poste d'agent de 1re classe des services généraux (G-5) qu'occupe un de ses collaborateurs directs.

Article III i

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES
(1 000 dollars)

4. Etant donné que par le passé, le Cabinet du Secrétaire général a rarement jugé nécessaire de faire directement appel à du personnel temporaire — notamment à des experts ou consultants engagés à titre personnel — ou de réunir des groupes spéciaux d'experts, le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre uniquement de faire face à des besoins plus généraux, notamment au remplacement temporaire de fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou à l'engagement pour des périodes de courte durée de commis et de secrétaires supplémentaires en périodes de pointe.

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(19 000 dollars)

5. Le crédit demandé tient compte du fait que, dans l'accomplissement de ses responsabilités particulières, le Secrétaire général doit pouvoir faire appel aux fonctionnaires de son Cabinet bien au-delà des heures normales de travail.

Cabinets des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales (373 800 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (316 200 dollars)

TABLEAU 3-A-2

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinets des Sous-Secrétaires...	1968	2	1	1	1	1	—	1	7	2	7	9
	1967	2	1	—	2	—	1	1	7	2	7	9
Secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.....	1968	—	—	1	2	—	—	—	3	1	2	3
	1967	—	—	1	2	—	—	—	3	1	2	3
TOTAL	1968	2	1	2	3	1	—	1	10	3	9	12
	1967	2	1	1	4	—	1	1	10	3	9	12

6. Les Cabinets des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales s'acquittent de tâches spéciales de caractère politique, économique et social et, notamment, supervisent les opérations de maintien de la paix, sous la direction du Secrétaire général. Ils supervisent aussi les activités du secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

7. Le Secrétaire général ne propose pas d'augmenter le nombre des postes permanents approuvés pour 1967, mais il demande les 2 reclassements de postes ci-après:

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-5 à D-1 — Le Secrétaire général propose de reclasser poste d'administrateur général (D-1) le poste d'un adjoint principal à l'un des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales, de sorte qu'il soit rangé dans la même classe que d'autres postes du Secrétariat auxquels s'attachent des responsabilités comparables.

1 P-3 à P-4 — Pour tenir compte des responsabilités plus étendues que comporte le poste d'adjoint à l'un des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales qui est chargé de travaux de recherche et d'analyse sur des questions politiques, rédige les projets de discours et de rapports et donne des avis au Sous-Secrétaire sur toute l'actualité politique.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(52 600 dollars)

8. Le crédit demandé doit permettre de répondre aux besoins ci-après:

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* — Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire un secrétaire qui sera affecté au Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.	2 600
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*. — Le crédit demandé doit permettre de s'assurer les services de 5 consultants pendant 5 mois environ en vue des travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.	50 000

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES
ET SURSALAIRE DE NUIT
(5 000 dollars)

9. Le crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses minimales que l'on peut prévoir pour permettre aux Cabinets des Sous-Secrétaires de disposer, au-delà des heures normales de travail, du personnel dont ils ont besoin.

Service juridique

(1 254 100 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (939 000 dollars)

TABLEAU 3-A-3

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Conseiller juridique.	1968	1	—	1	2	2	2	2	10	3	11	14
	1967	1	—	1	1	2	2	2	9	3	10	13
Secrétariat du Tribunal administratif.....	1968	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1
	1967	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1
Division des questions juridiques générales.....	1968	—	1	2	6	5	6	1	21	1	12	13
	1967	—	1	2	4	5	5	1	18	1	10	11
Division de la codification.....	1968	—	1	1	1	4	—	2	9	—	5	5
	1967	—	1	1	1	4	—	2	9	—	5	5
TOTAL	1968	1	2	4	10	11	8	5	41	5	28	33
	1967	1	2	4	7	11	7	5	37	5	25	30

10. Le Service juridique comprend quatre services: le Cabinet du Conseiller juridique, qui englobe la Section des traités, le secrétariat du Tribunal administratif, la Division des questions juridiques générales, qui englobe le Service du droit commercial international, récemment créé, et la Division de la codification.

11. Le volume de travail du Cabinet du Conseiller juridique augmente en raison directe des activités de l'Organisation et, en particulier, des responsabilités du Secrétaire général. Le Cabinet a pour tâche principale de seconder le Conseiller juridique aux fins de l'examen des questions juridiques et constitutionnelles que le Secrétaire général, les ser-

vices et départements du Secrétariat et d'autres organes lui soumettent. Le Cabinet est aussi chargé de faire exécuter le Programme d'assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international, que l'Assemblée générale a institué par ses résolutions 2099 (XX) et 2204 (XXI). Le programme pour 1968 prévoit l'organisation d'un cycle d'études régional en Amérique latine, l'octroi de bourses de perfectionnement, la fourniture de services consultatifs d'experts et la mise à la disposition d'institutions de pays en voie de développement de jeux de publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies. Le volume de travail pour ce qui est de l'enregistrement et de la publication des traités est toujours aussi important. Le Secrétariat enregistre en moyenne chaque année 800 traités et 500 déclarations certifiées relatives aux traités déjà enregistrés, et la publication dans le Recueil des Traités du texte de ces traités et déclarations représente 36 volumes environ par an.

12. Le volume de travail de la Division des questions juridiques générales s'est beaucoup accru ces dernières années et il augmentera vraisemblablement encore du fait de l'expansion continue des activités de l'Organisation dans le domaine du développement économique et social, en particulier des activités qui ont trait au Programme des Nations Unies pour le développement, à la CNUCED, à l'ONUDI et à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui a été récemment créée. La Division s'acquitte de diverses tâches continues, notamment des tâches suivantes:

a) La Division est souvent appelée à rédiger et à interpréter les règlements intérieurs des conférences, commissions et autres organes de l'ONU. Depuis plusieurs années, la Division établit à intervalles réguliers une étude méthodique des décisions de procédure prises par l'Assemblée générale en séance plénière et par les grandes commissions de l'Assemblée. Les travaux relatifs à l'établissement d'un répertoire de la pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions de procédure ont débuté en 1967 et se poursuivront pendant toute l'année 1968. La Division tiendra ensuite le répertoire à jour en faisant paraître des suppléments tous les deux ou trois ans, le cas échéant.

b) Comme suite aux demandes que les organes et les services du Secrétariat intéressés lui adressent, la Division analyse aussi la pratique suivie quant à l'application des dispositions de la Charte. Elle a un rôle essentiel à jouer dans les travaux continus que suppose l'établissement du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, conformément à la résolution 2114 (XX) de l'Assemblée générale. L'élaboration du troisième Supplément au Répertoire de la Charte, qui porte sur la période de sept ans allant du 1er septembre 1959 au 31 août 1966, a été entreprise en 1967 et se poursuivra jusqu'à la fin de 1968. L'élaboration du quatrième Supplément, qui portera sur la période allant du 1er septembre 1966 au 31 août 1968, sera entreprise en 1968.

c) La Division des questions juridiques générales s'occupe également des questions liées aux Articles 104 et 105 de la Charte, à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à l'Accord entre l'ONU et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège et à d'autres instruments.

13. Outre ses tâches de caractère continu, dont la liste ci-dessus donne des exemples sans les mentionner toutes, la Division s'acquitte de plusieurs fonctions spéciales importantes. Par exemple, elle assure, sur le plan fonctionnel, le secrétariat du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et elle a effectué des travaux très importants en vue de la préparation de la Conférence internationale, qui avait été initialement prévue pour 1967 mais se tiendra en 1968. La Division fournit aussi des services techniques au Centre de la CEAEO pour l'arbitrage commercial et donne des avis juridiques au Comité de la mise en valeur du Mékong. Enfin, en exécution de la résolution 2205 (XXI) par laquelle l'Assemblée générale a créé la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, il a été créé à la Division des questions juridiques générales, en 1967, un Service du droit commercial international qui s'acquittera des tâches de caractère continu concernant ce secteur d'activité.

14. La Division de la codification a pour attributions permanentes de rédiger les études et les documents dont la Commission du droit international a besoin, d'établir des études sur le développement progressif et la codification du droit international lorsque d'autres organes le lui demandent, de publier divers recueils, d'assurer le secrétariat de la Commission du droit international et de contribuer à assurer le secrétariat de la Sixième Commission de l'Assemblée générale.

15. Les tâches de caractère continu qui incombent normalement aux divers services que comprend le Service juridique n'ont donc diminué en rien. Bien au contraire, ces services ont dû assumer des tâches nouvelles, notamment dans le domaine du droit commercial international. En conséquence, le Secrétaire général juge nécessaire de demander pour 1968 un petit nombre de postes nouveaux, indiqués ci-après:

a) *Postes nouveaux*

1 P-5 1 S.G.	Pour renforcer le Cabinet du Conseiller juridique en vue de faire face à l'accroissement général du volume de travail.
1 P-5	Pour assurer la continuité des travaux de la Division des questions juridiques générales qui concernent le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale, et pour continuer, comme en 1967, de tenir ces répertoires à jour.
1 P-5 1 P-3 2 S.G.	Pour renforcer l'effectif de départ que l'Assemblée générale a prévu à sa vingt et unième session, au moment où elle a créé la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Il était prévu alors que pour la première année l'activité de la Commission, c'est-à-dire pour 1968, il faudrait 2 administrateurs de plus, secondés par des agents des services généraux.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE

(314 300 dollars) *Dollars*

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 306 800

a) Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire des secrétaires ou

commis pour le Programme d'assistance technique des Nations Unies visant à favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (5 000 dollars) et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (1 300 dollars).

b) Le crédit demandé doit permettre de créer un « Groupe des répertoires » qui serait chargé de mettre à jour le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et d'établir un Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Les travaux concernant ces deux répertoires ont débuté en 1967 et on espère qu'ils seront achevés à la fin de 1968 au plus tard. Pour aider le Service juridique et les autres départements directement intéressés, on a engagé à titre spécial un nombre limité de fonctionnaires supplémentaires dont la rémunération était imputée sur les crédits disponibles pour 1967 au titre des services de personnel. Le Secrétaire général estime qu'il serait peu judicieux d'avoir recours en 1968 à ces méthodes spéciales de financement. En conséquence, il demande un crédit supplémentaire pour que les travaux puissent être achevés dans les délais prévus. Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir, pendant une partie de l'année 1968, le coût d'environ 20 postes d'administrateur et 12 postes d'agent des services généraux au Service juridique, au Service du personnel et au Service des conférences ainsi qu'au Département des affaires économiques et sociales, au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité et au Département de la tutelle et des territoires non autonomes (300 000 dollars).

Dollars

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*. 7 500

Le crédit demandé doit permettre:

a) De s'assurer les services d'un consultant qui aiderait à établir, en matière de droit international, les études spéciales que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international demandera vraisemblablement d'effectuer (5 000 dollars);

b) De s'assurer les services de consultants pour l'élaboration d'études destinées à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (2 500 dollars).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (800 dollars)

Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes) (2 196 100 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (2 127 600 DOLLARS)

TABLEAU 3-A-4

		Catégories et classes									
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire	1968	1	2	2	—	2	—	1	8	3	4	7
	1967	1	2	2	—	2	—	1	8	3	4	7
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1968	—	—	—	1	1	—	1	3	—	2	2
	1967	—	—	—	1	1	—	1	3	—	1	1
Service organisation et méthodes	1968	—	—	1	2	3	—	1	7	2	2	4
	1967	—	—	1	2	3	—	—	6	2	2	4
Division du budget	1968	—	1	1	6	4	6	1	19	1	12	13
	1967	—	1	1	6	4	6	1	19	1	11	12
Division de la comptabilité	1968	—	1	—	2	7	7	8	25	11	27	38
	1967	—	1	—	2	4	9	7	23	10	28	38
Trésorerie	1968	—	—	—	2	2	—	2	6	2	6	8
	1967	—	—	—	2	2	—	1	5	2	7	9
Service de gestion financière — Programmes de coopération technique	1968	—	—	—	—	2	—	—	2	1	4	5
	1967	—	—	—	—	2	—	—	2	1	4	5
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1968	—	—	—	—	1	—	—	1	—	2	2
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Service de vérification intérieure des comptes	1968	—	1	—	2	5	5	3	16	2	9	11
	1967	—	1	—	2	5	5	3	16	2	8	10
TOTAL	1968	1	5	4	15	27	18	17	87	22	68	90
	1967	1	5	4	15	23	20	14	82	21	66	87

16. Les postes indiqués pour le Service financier reflètent un certain nombre de remaniements d'ordre institutionnel ou autre qui demandent les transferts ci-après:

a) Un poste d'administrateur de 1re classe (P-4) et 5 postes d'agent des services généraux seraient transférés de l'ancienne Section du contrôle financier de la Direction des opérations d'assistance technique (Département des affaires économiques et sociales) au Service financier; ladite section a été reconstituée en tant qu'unité administrative relevant du Service financier et porte désormais le nom de Service de gestion financière — Programmes de coopération technique; ce service de gestion financière fournit aux programmes de coopération technique des Nations Unies les services dont ils ont besoin sur le plan de la gestion financière et sur le plan budgétaire, quelles que soient la source des fonds ou l'unité administrative chargée de l'exécution des projets; outre les postes transférés de la Direction des opérations d'assistance technique, le tableau d'effectifs du Service de gestion financière compte un poste d'administrateur de 1re classe (P-4) fourni par la Division du budget (Service financier) et un poste d'administrateur général (D-1) dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial;

b) Un poste d'administrateur de 1re classe (P-4), 3 postes d'administrateur adjoint de 1re classe (P-2) et un poste d'agent des services généraux seraient transférés du Groupe de programmeurs d'ordinateur (Division de la comptabilité) au Centre international de calcul électronique (Département des affaires économiques et sociales);

c) Sept postes d'opérateur de perforatrice (services généraux) seraient transférés de la Division de la comptabilité au Centre international de calcul électronique;

d) Un poste d'administrateur de 1re classe (P-4) et 4 postes d'agent des services généraux, constituant le Groupe de la comptabilité pour la vente des publications, seraient transférés de la Division de la comptabilité au tableau d'effectifs dont le coût est imputé sur l'article II du chapitre 4 des recettes.

17. L'expansion des activités de l'Organisation au cours des dernières années a accru considérablement le volume de travail de toutes les unités administratives qui constituent le Service financier. Il est devenu nécessaire, en particulier, de fournir davantage de renseignements aux commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de consacrer plus de temps aux questions soulevées par eux. Du fait de ce volume de travail accru, comme du fait que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a recommandé d'apporter un certain nombre d'améliorations et de perfectionnements aux pratiques budgétaires et que le Conseil économique et social et son Comité spécial du programme et de la coordination ont demandé des renseignements plus détaillés sur les programmes de travail et sur les ressources budgétaires qui y sont affectées, le Secrétaire général s'estime tenu de demander un renforcement minimum de l'effectif du Service financier. Les propositions qu'il formule en ce qui concerne ces postes nouveaux — soit au total 4 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux — et en ce qui concerne le tableau d'effectifs sont exposées ci-après:

a) *Postes nouveaux*

1 S.G.	Pour doter le secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'un secrétaire supplémentaire.
1 P-2	Pour renforcer l'effectif du Service organisation et méthodes.
1 S.G.	Pour adjoindre à la Division du budget un commis supplémentaire chargé d'établir les données budgétaires destinées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale qui ont trait à la répartition des dépenses par principaux secteurs d'activité et principaux programmes.
1 P-3 3 S.G.	Pour créer, à la Division de la comptabilité, un Groupe des comptes extérieurs qui sera chargé d'examiner les comptes locaux des commissions économiques régionales, des centres d'information et d'autres bureaux extérieurs.
1 P-2 2 S.G.	Pour faire face au volume de travail croissant qu'entraînent la perception par la ville de New York d'un impôt sur le revenu et l'engagement pris par l'Organisation de rembourser une partie de l'impôt de sécurité sociale acquitté par les fonctionnaires, et pour renforcer le personnel affecté à la vérification préliminaire des versements effectués à la cessation de service.
5 S.G.	En vue de compenser en partie les postes nouveaux d'agent des services généraux demandés plus haut, 5 postes seront supprimés à la Section des traitements et indemnités, les feuilles de paie étant désormais établies exclusivement au moyen d'ordinateurs.
1 P-4 1 S.G.	Pour doter le Comité des commissaires aux comptes du secrétariat permanent qu'il a demandé.
1 S.G.	Pour faire face au travail de secrétariat accru du Service de vérification intérieure des comptes.

b) *Reclassement de postes*

3 P-3 à P-4	Pour tenir compte de l'expérience et des connaissances comptables requises des fonctionnaires appelés à exercer des fonctions de supervision à la Division de la comptabilité.
1 G-4 à P-1	Pour tenir compte des responsabilités attachées au poste du comptable qui, à la Trésorerie, est chargé des travaux concernant tous les placements, notamment le placement des fonds de la Caisse commune des pensions du personnel, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds de dotation de la Bibliothèque et de l'École internationale.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(51 000 dollars)

Dollars

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* 31 000

Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire des secrétaires pour le Comité des commissaires aux comptes (6 000 dollars), pour divers services de la Division de

la comptabilité en vue de faire face aux périodes de pointe, notamment lors de la clôture des comptes en fin d'exercice (15 000 dollars) et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (10 000 dollars).

Dollars

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*. 20 000

Le crédit demandé doit permettre d'engager les experts ou consultants qui seront chargés d'effectuer des études spéciales en matière de gestion et de procédures administratives.

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (17 500 dollars)

18. Le crédit demandé doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires faites pendant les périodes de pointe, notamment à la Division de la comptabilité, lors de la clôture des comptes en fin d'exercice, de l'établissement des feuilles de paie et des remboursements de l'impôt sur le revenu, ainsi que du règlement des demandes de paiement des frais de voyage et autres demandes.

Service du personnel (y compris le Service médical) (1 611 100 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (1 585 900 dollars)

TABLEAU 3-A-5

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	1968	1	2	1	1	2	1	—	8	1	9	10
	1967	1	2	1	1	2	—	—	7	1	8	9
Section des règlements et des procédures.....	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	2	6	8
	1967	—	—	—	1	1	1	—	3	2	5	7
Service de recrutement du Secrétariat.....	1968	—	—	1	1	3	2	1	8	4	16	20
	1967	—	—	1	1	3	2	1	8	1	17	18
Service d'administration du personnel.....	1968	—	—	1	3	6	3	3	16	8	22	30
	1967	—	—	1	3	5	3	3	15	5	22	27
Service de recrutement pour l'assistance technique.....	1968	—	—	1	3	6	2	1	13	3	17	20
	1967	—	—	1	3	6	2	1	13	3	17	20
Service médical.....	1968	—	1	—	1	—	1	—	3	1	10	11
	1967	—	1	—	—	1	1	—	3	1	10	11
TOTAL	1968	1	3	4	10	18	10	6	52	19	80	99
	1967	1	3	4	9	18	9	5	49	13	79	92

19. Entre 1963 et 1967, le nombre des administrateurs et des agents des services généraux employés au Secrétariat a sensiblement augmenté. Cet accroissement s'est produit surtout dans les services qui s'occupent de questions économiques et sociales et, par suite, les effets s'en sont fait sentir non seulement au Siège mais aussi dans les commissions économiques régionales et dans les organisations de création récente que sont la CNUCED et l'ONUDI. En ce qui concerne le volume de travail continu du Service du personnel, l'accroissement des effectifs a, en premier lieu, étendu considérablement le programme de recrutement. Le volume des tâches courantes que représentent l'administration et la formation du personnel ne diminuera guère vraisemblablement dans l'immédiat. Au contraire, tout porte à croire que ces activités essentielles ne feront que prendre plus d'ampleur. Les dispositions et procédures régissant les activités du Service font l'objet d'un examen suivi, qui tend à libérer des fonctionnaires en poste pour leur confier de nouvelles responsabilités et, par là même, à réduire au minimum les demandes de postes supplémentaires. Toutefois, le mécanisme actuel, qui a été jugé indispensable pour que le Secrétaire général puisse s'acquitter comme il convient de ses responsabilités quant à la nomination et à la promotion des fonctionnaires et dans le cadre duquel on doit assurer souvent et de façon continue le secrétariat d'une commission, d'un comité et de plusieurs organes subsidiaires permanents, impose aux fonctionnaires du Service du personnel de lourdes tâches de caractère continu. En conséquence, le Secrétaire général juge nécessaire de demander pour 1968 un certain renforcement de l'effectif actuel, en particulier pour ce qui est des agents des services généraux. Les postes supplémentaires qu'il demande à des fins très précises et le reclassement qu'il propose sont exposés ci-après:

a) *Postes nouveaux*

1 P-3, 1 S.G. — Il s'agit de doter le Cabinet du Sous-Secrétaire d'un administrateur appelé à s'occuper des questions administratives courantes intéressant le Service du personnel.

1 P-2, 1 S.G. — Pour faire face à l'accroissement du volume de travail de la Section des règlements et des procédures, appelée à établir des statistiques plus détaillées concernant le personnel en vue de faciliter la tâche du Comité des nominations et des promotions et du Service du recrutement du Secrétariat, et pour pouvoir rendre compte à l'Assemblée générale des divers aspects de l'administration du personnel.

2 S.G. — Pour renforcer l'effectif des commis et secrétaires du Service de recrutement du Secrétariat, afin d'accélérer le recrutement des agents des services généraux et des administrateurs au Siège.

1 P-4, 3 S.G. — Pour adjoindre un administrateur et 2 agents des services généraux aux fonctionnaires actuellement chargés de la formation du personnel, notamment pour ce qui est des cours de langues et de la formation d'administrateurs stagiaires, et pour adjoindre un poste d'agent des services généraux à l'effectif du Groupe des indemnités et prestations, récemment créé.

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5 — Pour tenir compte des responsabilités plus lourdes qui incombent au médecin permanent du Service médical qui remplace aussi, de temps à autre, le Directeur du Service.

Article III i

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES
(20 000 dollars)

20. Le crédit demandé doit permettre de recruter des médecins consultants pour le Service médical (14 000 dollars), de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée et de faire appel à du personnel temporaire en période de pointe (6 000 dollars).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(5 200 dollars)

Division des droits de l'homme (878 300 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (815 300 dollars)

TABLEAU 3-A-6

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
	S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1968	—	1	2	6	9	14	12	44	1	26	27
1967	—	1	1	7	7	11	11	38	—	22	22

21. La Division des droits de l'homme a de très lourdes responsabilités en ce qui concerne les travaux de fond de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme comme pour ce qui est d'assurer le secrétariat de groupes intergouvernementaux et de groupes d'experts qui s'occupent de questions de sa compétence. Parmi ces organes, il faut mentionner l'Assemblée générale, dont la Troisième Commission consacre la plus grande partie de ses travaux à des questions intéressant les droits de l'homme, le Conseil économique et social, dont le Comité social s'occupe de maintes questions relatives aux droits de l'homme qui finissent par être inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ainsi que des organes subsidiaires comme le Comité spécial chargé d'étudier les rapports périodiques. Dans le cadre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, la Division doit en outre organiser, pour ce qui est des questions techniques, jusqu'à quatre cycles d'études par an, accorder des bourses dont le coût est imputé sur le chapitre 14 du budget et surveiller l'utilisation de ces bourses. De plus, la Division s'occupe activement de préparer la Conférence internationale des droits de l'homme qui se tiendra à Téhéran (Iran) en 1968 ainsi que sa participation à cette conférence; enfin, elle aura beaucoup à faire à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme.

22. Le programme de travail de la Division est établi en fonction des décisions prises par les organes directeurs mentionnés au paragraphe précédent. Ces organes ont mis au point des programmes tenant compte de l'intérêt croissant que l'Organisation des Nations Unies porte aux droits de l'homme et qui s'est traduit par l'adoption récente, par l'Assemblée générale, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant à ce Pacte ainsi que du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. A ce sujet, bien que la Cinquième Commission[3], dans le rapport sur les incidences financières de ces

[3] A/6591.

instruments qu'elle a présenté à l'Assemblée générale (vingt et unième session), ait indiqué que le projet de budget pour 1968 tiendrait compte des crédits nécessaires pour cet exercice, les présentes prévisions ne font pas entrer en ligne de compte les incidences financières qu'aurait l'entrée en vigueur de la Convention ou des Pactes, car il est impossible, pour le moment, de prévoir avec précision une date effective.

23. Une fois que la Convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse et la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes auront été adoptées, l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme s'orientera vraisemblablement dans une certaine mesure vers la mise en œuvre de mesures internationales de protection des droits de l'homme plutôt que vers l'élaboration de textes législatifs.

24. La Division des droits de l'homme se compose du Cabinet du Directeur et des 5 sections ci-après, dont chacune est chargée d'un secteur d'activité particulier:

i) *Section des études et conventions*

25. Cette section est chargée d'assurer le secrétariat de la Commission des droits de l'homme et aide la Commission à établir des études sur des droits ou groupes de droits particuliers; elle établit de la documentation et aide divers organes à élaborer des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à rédiger des études et rapports sur l'application des conventions et recommandations relatives aux droits de l'homme. Un groupe spécial, à la Section, s'occupe des communications relatives aux droits de l'homme, notamment de celles qui ont trait aux droits syndicaux et au travail forcé.

26. En 1967 et 1968, la Section étudiera des questions telles que l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, l'arrestation, l'extradition et le châtiment des individus responsables de tels crimes, la violation des droits de l'homme, la création et le mandat de commissions nationales et régionales des droits de l'homme, les droits des personnes arrêtées, la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix et les problèmes particuliers relatifs aux droits de l'homme dans les pays en voie de développement.

ii) *Section des rapports et publications*

27. Cette section s'occupe des rapports périodiques sur les droits de l'homme présentés par les gouvernements et les institutions spécialisées, ainsi que des renseignements y relatifs fournis par les organisations non gouvernementales. Elle fournit des services fonctionnels et établit la documentation voulue en ce qui concerne les questions relatives à la liberté de l'information et aide à préparer l'Année internationale des droits de l'homme et la Conférence internationale des droits de l'homme. La Section prépare également la publication de l'*Annuaire des droits de l'homme* et du *Guide des institutions et procédures légales nationales pour la protection ou le développement des droits de l'homme.*

iii) *Section des services consultatifs*

28. Cette section administre le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et rend compte de cette gestion; elle organise des cycles d'études sur les droits de l'homme et elle accorde des bourses dans le domaine des droits de l'homme et en surveille l'utilisation.

29. En 1967, la Section organisera des cycles d'études sur les droits de l'homme à la Jamaïque, en Finlande et en Pologne et accordera des bourses d'un montant total de 80 000 dollars. Le programme de 1968 prévoit la réunion de trois cycles d'études — deux cycles d'études internationaux et un cycle d'études régional — et l'exécution d'un programme de bourses analogue à celui de 1967.

iv) *Section de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités*

30. Cette section rédige des études et autres documents à l'intention de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, aide à préparer des études et à élaborer des instruments concernant la suppression de la discrimination et de l'intolérance et prête son concours aux organes de l'ONU pour l'étude des questions relatives à l'abolition de l'esclavage et de la servitude.

31. En 1967 et 1968, la Section aidera les rapporteurs spéciaux de la Sous-Commission à effectuer des études d'ensemble sur la discrimination raciale dans les domaines politique, économique, social et culturel et sur l'égalité dans l'administration de la justice. Elle établira aussi des rapports sur les progrès que marque l'application de la Déclaration et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Section aidera en outre la Sous-Commission à étudier des questions telles que la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que l'esclavage et la traite des esclaves.

v) *Section de la condition de la femme*

32. Cette section rédige des études et autres documents à l'intention de la Commission de la condition de la femme et assure le secrétariat de cette commission. Elle établit de la documentation, prête son concours aux fins de l'élaboration d'instruments internationaux relatifs à la condition de la femme, étudie l'application des conventions et recommandations relatives à la condition de la femme et rédige des rapports à ce sujet. La Section fournit en outre les services fonctionnels nécessaires aux cycles d'études sur la condition de la femme, étudie la possibilité d'élaborer un programme unifié à long terme des Nations Unies en vue de l'amélioration de la condition de la femme et établit des rapports à ce sujet, et prépare des publications sur la condition de la femme.

33. En 1967 et 1968, la Section s'emploiera à des travaux concernant l'achèvement du projet de déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'application de la recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, ainsi que l'élaboration d'un questionnaire sur le rôle de la femme dans le développement économique et social et d'un rapport à ce sujet, et elle rédigera des études sur un programme unifié à long terme en vue de l'amélioration de la condition de la femme, sur la condition de la femme dans le droit de la famille, sur la participation de la femme au déve-

loppement communautaire et sur les rapports entre la planification de la famille et la condition de la femme. En outre, la Section continuera d'établir des études sur les droits politiques de la femme, sur la condition de la femme dans les territoires sous tutelle et dans les territoires non autonomes, sur la nationalité de la femme mariée et sur certains aspects de l'accès de la femme aux études, des droits économiques de la femme et de l'accès de la femme à la vie économique.

34. Depuis plusieurs années, on évite d'accroître sensiblement les effectifs en obtenant de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités qu'elles remanient leurs ordres du jour et leurs programmes de travail. Mais cela est devenu de plus en plus difficile du fait de l'accumulation continue de nouveaux projets dont les organes susmentionnés ainsi que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont demandé d'entreprendre l'exécution. Il est donc indispensable et urgent d'étoffer les effectifs si l'on veut pouvoir exécuter les travaux demandés par les organes compétents.

a) *Postes nouveaux*

1 P-4	Pour renforcer l'effectif de la Section des études et conventions eu égard à ses responsabilités accrues quant à l'application des conventions relatives aux droits de l'homme.
1 P-4	Pour la Section de la condition de la femme, l'administrateur en question devant aider, de manière générale, à faire appliquer les recommandations relatives à un programme unifié et à long terme des Nations Unies en vue de l'amélioration de la condition de la femme, à la participation de la femme au développement économique et social national et aux rapports entre la planification familiale et la condition de la femme.
3 P-3 1 P-2	Pour permettre à la Division de faire face au volume de travail accru résultant des nombreuses décisions et demandes des organes chargés d'approuver les programmes dans ce secteur d'activité, il lui a été adjoint en 1967 4 administrateurs (3 P-3 et 1 P-2) et 2 agents des services généraux, le coût de ces postes ayant été imputé sur l'ensemble des ressources mises à la disposition du Secrétaire général. Il est désormais établi que ces postes doivent être transformés en postes permanents aux fins de l'exécution du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et des activités accrues qui sont dirigées contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance.
5 S.G.	Pour le Cabinet du Directeur, les agents en question devant avoir pour tâches de tenir à jour les registres des instruments multilatéraux relatifs aux droits de l'homme et de répondre aux demandes de renseignements à ce sujet, ainsi que de seconder les administrateurs susmentionnés.

b) *Reclassement de postes*

1 P-5 à D-1	Le reclassement demandé doit permettre au directeur de la Division, vu l'expansion considérable du programme de travail, de renforcer la supervision à l'échelon de ses subordonnés immédiats.

Article III i

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES (61 900 dollars)

35. En 1967, on a prélevé sur les ressources existantes pour couvrir le coût du personnel temporaire — 1 D-1, 1 P-3 et 1 agent des services généraux — dont la Division avait besoin pour s'acquitter des fonctions qu'elle avait assumées à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme, conformément à la résolution 2217 (XXI) de l'Assemblée générale; par la partie A de cette résolution, l'Assemblée:

a) A approuvé le nouveau programme de mesures et activités envisagées pour les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations nationales et internationales, tel qu'il a été recommandé par la Commission des droits de l'homme et tel qu'il figure en annexe à la présente résolution;

b) A invité les États Membres, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales régionales et les organisations nationales et internationales intéressées à intensifier, en 1968, les efforts et les initiatives dans le domaine des droits de l'homme, et à tenir le Secrétaire général au courant de leurs plans et de leurs préparatifs;

c) A invité le Secrétaire général à prendre toutes dispositions nécessaires pour faciliter la coopération entre les organisations intergouvernementales régionales compétentes en vue d'observer en 1968 l'Année internationale des droits de l'homme.

36. En outre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de coordonner les mesures et les activités des États Membres, de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, des organisations régionales et des organisations nationales et internationales intéressées, et en particulier de rassembler et de diffuser à intervalles réguliers des renseignements sur les activités envisagées ou entreprises par lesdits États ou organisations à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme. Le Secrétaire général a également été prié de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-deuxième session, un rapport intérimaire sur ces plans, préparatifs, dispositions, mesures et activités.

37. Pour 1968, il y a lieu d'adjoindre au personnel temporaire dont on a besoin pour ces activités 1 administrateur de 2e classe (P-3) et 1 agent des services généraux qui sera chargé de seconder ce nouvel administrateur.

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (2 000 dollars)

Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU (431 600 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (218 000 dollars)

TABLEAU 3-A-7

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
	S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1968	—	1	1	—	1	1	3	7	3	14	17
1967	—	—	1	1	—	2	1	5	3	12	15

38. Pour 1968, le Secrétaire général formule les demandes ci-après concernant le tableau d'effectifs:

a) *Postes nouveaux*

2 P-2/P-1
2 S.G. — Le Secrétariat du Comité mixte a besoin d'un poste d'administrateur subalterne pour disposer à plein temps des services d'un programmeur d'ordinateur qui sera affecté aux travaux très spécialisés que suppose la mise au point de méthodes de traitement électronique pour les divers rapports et données intéressant la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il a aussi besoin d'un second poste d'administrateur subalterne pour disposer des services d'un vérificateur intérieur des comptes, qui s'occupera expressement des prestations que verse la Caisse.

Les postes nouveaux d'agent des services généraux doivent permettre de renforcer l'effectif des secrétaires et des commis et de faire face à l'accroissement général du volume de travail qui incombe aux commis. Tous ces postes ont dû être pourvus à titre temporaire en 1967, par suite de l'augmentation continue du nombre des participants et du volume des prestations à servir à mesure que l'ancienneté de la Caisse augmente.

b) *Reclassement de postes*

1 D-1 à D-2 — Pour tenir comptes des responsabilités considérablement accrues du secrétaire de la Caisse.

1 P-5 à D-1 — Pour tenir compte des responsabilités également accrues du secrétaire adjoint.

1 P-3 à P-4 — Pour aligner le poste de comptable principal sur d'autres postes comparables du secrétariat.

Article III i

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES (208 600 dollars)

39. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après:

a) Services contractuels en matière de placements (170 000 dollars);

b) Services d'actuaire et services d'autres consultants (24 500 dollars);

c) Services de références pour les placements, examens médicaux concernant les cas d'invalidité et abonnements à des revues techniques (1 100 dollars);

d) Services contractuels pour les perforatrices et la tabulation en fin d'exercice des résultats de 1967 (2 000 dollars);

e) Engagement temporaire de commis en période de pointe pour la préparation des évaluations actuarielles et l'apurement en fin d'exercice des comptes de la Caisse (11 000 dollars).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (5 000 dollars)

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (1 411 200 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (1 322 400 dollars)

TABLEAU 3-A-8

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire	1968	1	1	—	1	—	1	1	5	1	4	5
	1967	1	1	—	—	1	1	1	5	1	3	4
Division des affaires concernant le désarmement	1968	—	—	2	1	3	2	1	9	—	4	4
	1967	—	—	2	1	3	2	1	9	—	4	4

TABLEAU 3-A-8 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II.— Agents des services généraux			
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Service de l'espace extra-atmosphérique	1968	—	—	1	3	1	2	1	8	—	3	3
	1967	—	—	1	3	1	2	1	8	—	2	2
Section des questions africaines	1968	—	—	—	2	1	2	3	8	—	4	4
	1967	—	—	—	1	1	1	2	5	—	3	3
Division des affaires politiques	1968	—	—	3	4	5	5	1	18	1	8	9
	1967	—	—	3	4	5	5	1	18	1	8	9
Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques	1968	—	1	1	3	7	3	—	15	1	6	7
	1967	—	1	1	3	6	3	—	14	1	6	7
TOTAL	1968	1	2	7	14	17	15	7	63	3	29	32
	1967	1	2	7	12	17	14	6	59	3	26	29

40. Le Division des affaires concernant le désarmement a principalement pour tâches d'assurer le secrétariat de la Commission du désarmement et d'autres organes ou organismes subsidiaires chargés de négociations sur le désarmement, notamment du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, d'établir des documents et des études analytiques sur les faits nouveaux intéressant le désarmement et les questions connexes, et de rédiger des mémorandums à l'intention du Secrétaire général ainsi que le projet des déclarations que le Secrétaire général est appelé à faire au sujet des faits nouveaux concernant le désarmement. En outre, la Division rédige des notes analytiques et des exposés à l'intention du Secrétaire général et du chef du Département au sujet de tous les événements et faits nouveaux importants en matière de désarmement général et complet, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires et les armes classiques. Les services de secrétariat que la Division doit fournir demeurent très lourds en raison des travaux du Comité des dix-huit puisssances sur le désarmement, qui siège à Genève pratiquement sans interruption pendant six mois de l'année environ et qui doit étudier une vingtaine de mesures collatérales de désarmement ainsi que la question du désarmement général et complet. Outre ces responsabilités de caractère continu, la Division risque fort d'avoir à s'acquitter à l'avenir de tâches supplémentaires à l'occasion de la réunion d'une conférence d'États non dotés d'armes nucléaires qui pourrait se tenir en 1968 ainsi que d'une conférence mondiale sur le désarmement qui pourrait vraisemblablement se tenir en 1968 ou en 1969. Les responsabilités du Service de l'espace extra-atmosphérique en ce qui concerne les programmes relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont il est question dans le dernier rapport du Comité[4] et que l'Assemblée générale a approuvés par sa résolution 2223 (XXI), peuvent être récapitulées comme suit:

a) Élaboration de rapports périodiques sur les programmes spatiaux nationaux et internationaux et d'un répertoire des moyens d'enseignement et de formation en ce qui concerne les questions fondamentales liées à la recherche spatiale;

b) Évaluation continue des possibilités et des besoins en matière de bourses d'études et de perfectionnement dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et élaboration de rapports à ce sujet;

c) Préparation de rapports sur les sources de données bibliographiques relatives à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et étude des ouvrages de vulgarisation concernant la recherche spatiale de l'espace extra-atmosphérique;

d) Services fonctionnels à fournir au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses Sous-Comités scientifique et techniques;

e) Maintien d'une liaison constante avec les institutions spécialisées qui s'occupent d'activités relatives à l'espace extra-atmosphérique, surtout l'UNESCO, l'OMM, l'UIT et, dans une plus faible mesure, l'OACI, l'AIEA, l'OMCI et l'OMS.

41. Le Service de l'espace extra-atmosphérique aura aussi des responsabilités accrues en 1968 si l'Assemblée générale modifie les dispositions de sa résolution 2221 (XXI) et décide de réunir dans le courant de l'année la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, les crédits supplémentaires nécessaires à cette fin sont demandés au chapitre 2 du présent projet de budget.

42. La Section des questions africaines assure le secrétariat du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine et de ses sous-comités, établit les documents et études dont ces organes ont besoin, assure le secrétariat du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et est chargée de faire appliquer les décisions de ce Conseil, et participe aux travaux relatifs aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant la question de l'apartheid en Afrique du Sud ainsi que d'autres questions politiques intéressant l'Afrique. La Section assure la liaison avec l'Organisation de l'unité africaine et suit les faits nouveaux intéressant d'autres organisations internationales africaines eu égard aux problèmes particuliers dont le Conseil de sécurité et les commissions politiques de l'Assemblée sont saisis. Le Groupe de l'apartheid, qui a été créé à la Section, au début de 1967, en exécution du paragraphe 13 du dispositif de la résolution

[4] A/6431.

2144 A (XXI) de l'Assemblée générale, est chargé d'élaborer et de publier des études spéciales sur la question de l'apartheid en Afrique du Sud

43. La Division des affaires politiques continue d'être chargée de rassembler la documentation indispensable concernant les faits nouveaux survenus sur la scène politique internationale et l'actualité politique qui présente un intérêt pour l'Organisation des Nations Unies à l'intention du Sous-Secrétaire et du Secrétaire général, de faire des recherches, en coopération avec la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques, sur les questions politiques internationales inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, de poursuivre ses travaux sur le Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité et de mettre des administrateurs qualifiés à la disposition des divers comités et commissions politiques, notamment de ceux qui siègent hors de New York.

44. La Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques est principalement chargée de fournir des services:

a) Au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires;

b) Aux commissions politiques de l'Assemblée générale et à leurs sous-commissions.

45. La Division doit donc prendre des dispositions administratives en vue des réunions, établir l'ordre du jour provisoire et avoir des consultations à ce sujet, mettre les présidents au courant des procédures et leur fournir des notes d'information ainsi que donner des avis sur l'application du règlement intérieur.

46. Vu l'accroissement du volume de travail de l'ensemble du Département, le Secrétaire général demande pour 1968 un renforcement minimum des effectifs. Pour 1967, le Secrétaire général s'était engagé à fournir, en prélevant sur l'ensemble des ressources dont il disposait, le nombre minimum de fonctionnaires nécessaire à la création du Groupe de l'apartheid, en exécution de la résolution 2144 A (XXI) de l'Assemblée générale. Toutefois, pour 1968, le coût de ce personnel devra être couvert en sus des ressources existantes, le Groupe ayant des attributions de caractère continu. Le Secrétaire général demande en outre pour 1968 de renforcer, comme il est indiqué ci-après, les effectifs du Cabinet du Sous-Secrétaire, de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques et du Service de l'expace extra-atmosphérique:

a) *Postes nouveaux*

2 S.G.	Pour adjoindre des secrétaires et commis supplémentaires aux collaborateurs directs du Sous-Secrétaire et au Service de l'espace extra-atmosphérique.
1 P-5 1 P-3 1 P-2/P-1 1 S.G.	Pour maintenir en fonctions en 1968 le Groupe spécial de l'apartheid, qui a été créé à titre spécial, en 1967, en exécution de la résolution 2144 A (XXI) de l'Assemblée générale.
1 P-4	Pour étoffer quelque peu l'effectif de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques comme suite à l'accroissement du nombre des séances du Conseil de sécurité.

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5	Pour ranger dans la classe supérieure un poste du Cabinet du Sous-Secrétaire dont le titulaire serait chargé de s'acquitter de tâches spéciales en matière politique et de coordonner les travaux du Département avec ceux d'autres services du Secrétariat et des missions permanentes.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(86 800 dollars)

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	1 800

Le crédit demandé doit permettre de s'assurer les services d'un indexeur pour l'édition française du Supplément No 4 au Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité (1964-1965) (800 dollars) et d'engager à titre temporaire d'autres fonctionnaires à affecter à des tâches générales. (1 000 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	55 000

Le crédit demandé doit permettre de s'assurer les services d'expert dont on a besoin aux fins de l'application de la résolution 2223 (XXI) de l'Assemblée générale, relative à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (45 000 dollars), et, conformément au paragraphe 13 du dispositif de la résolution 2144 A (XXI) de l'Assemblée générale, de s'assurer les services d'un consultant chargé d'élaborer des études sur la question de l'apartheid en Afrique du Sud (10 000 dollars).

iii) *Groupes spéciaux d'experts*	30 000

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses qu'entraînerait le séjour, en Argentine et au Brésil respectivement, de deux groupes d'experts chargés d'inspecter les installations de lancement de fusées-sondes que, conformément à la résolution 1802 (XVII) de l'Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peut recommander de placer sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(2 000 dollars)

Département de la tutelle et des territoires non autonomes (754 500 dollars)

Article premier
POSTES PERMANENTS (721 000 dollars)

TABLEAU 3-A-9

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-secrétaire	1968	1	1	—	2	3	1	1	9	2	6	8
	1967	1	1	—	2	2	1	1	8	2	6	8
Division de la tutelle	1968	—	—	1	2	3	3	—	9	1	5	6
	1967	—	—	1	2	2	3	—	8	1	5	6
Division des territoires non autonomes	1968	—	—	1	4	3	4	4	16		6	6
	1967	—	—	1	4	3	4	4	16	—	6	6
TOTAL	1968	1	1	2	8	9	8	5	34	3	17	20
	1967	1	1	2	8	7	8	5	32	3	17	20

47. Le Département de la tutelle et des territoires non autonomes est chargé de fournir les services fonctionnels, les services de secrétariat et la documentation nécessaires au Conseil de tutelle, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à ses huit sous-comités, à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et aux organes — y compris les missions — qui sont créés spécialement pour s'occuper de questions concernant la tutelle et les territoires non autonomes. Un ou plusieurs de ces organes siègent pratiquement sans interruption depuis le milieu ou la fin de février jusqu'à la fin de l'année.

48. Les fonctionnaires du Département ont pour principales tâches fonctionnelles de rédiger des documents de travail, des études spéciales, des projets de rapports et d'autres documents concernant les trois territoires qui demeurent sous tutelle et les quarante-neuf territoires non autonomes qui relèvent de la compétence du Conseil de tutelle et du Comité spécial. Le nombre des territoires sous tutelle ne changera probablement pas, mais il y aura peut-être une légère diminution du nombre des territoires non autonomes. Toutefois, le volume de travail découlant des services à fournir au Comité spécial n'a pas diminué jusqu'ici et ne diminuera vraisemblablement pas en 1968. Au contraire, les travaux du Comité spécial imposent au Département depuis plusieurs années — et continueront vraisemblablement de lui imposer en 1969 — des tâches accrues en ce qui concerne les territoires où la marche vers l'autonomie a été entravée ou dans lesquels l'exercice du droit de libre détermination appelle l'intervention spéciale de l'Organisation des Nations Unies. Parmi ceux-ci, il faut citer des territoires importants comme la Rhodésie du Sud, le Sud-Ouest africain, les territoires administrés par le Portugal et Aden.

49. L'Assemblée générale continue en outre de suivre de près la situation dans certains territoires. A sa vingt et unième session, elle a adopté seize résolutions relatives à divers territoires ou groupes de territoires. Dans cinq de ces résolutions, l'Assemblée générale a demandé la constitution de missions spéciales ou l'établissement, sous d'autres formes, d'une présence des Nations Unies dans les territoires intéressés. Dans d'autres résolutions, l'Assemblée générale a demandé que des études spéciales soient effectuées par le Comité spécial, c'est-à-dire, indirectement, par le Département.

50. La plupart des fonctionnaires du Département s'occupent surtout de suivre l'évolution de la situation dans les territoires dont ils sont chargés et d'établir la documentation qui s'y rapporte. La Section de la recherche et des archives, qui compte 3 administrateurs et 3 agents des services généraux, prête son concours aux fonctionnaires qui s'occupent de certains territoires en rassemblant des renseignements de sources générales et régionales qu'elle soumet à leur attention et dont elle publie en outre des résumés mensuels.

51. Le Comité spécial demande de temps à autre l'élaboration d'études spéciales détaillées et à long terme sur la situation économique ou sociale ou sur la situation de l'enseignement dans certains territoires, et le Département doit pour ce faire adjoindre du personnel supplémentaire aux fonctionnaires qui s'occupent habituellement de ces territoires. En particulier, le Comité spécial étudie de façon suivie les effets des intérêts économiques étrangers dans les territoires d'Afrique australe et demande à cette fin au Département d'établir les études nécessaires.

52. Le Département continuera d'affecter des fonctionnaires aux missions. On compte que le Département fournira tout le personnel nécessaire à une mission de visite qui se rendra en 1968 dans les territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru. Il se peut que l'on envoie une ou plusieurs missions pour observer des élections ou des référendums. En outre, il est à prévoir que le Comité spécial — qu'il s'agisse du comité plénier ou d'un sous-comité créé par lui — se rendra comme les années précédentes dans certains territoires ou qu'il tiendra

plusieurs réunions en Afrique. Pour ces réunions, il faudra détacher temporairement des fonctionnaires d'autres services du Département pour renforcer la Section du Comité spécial, qui compte 5 fonctionnaires et assure normalement le secrétariat du Comité.

53. Le Département continue de recevoir de très nombreuses pétitions devant être soumises au Conseil de tutelle ou au Comité spécial. Un petit groupe de fonctionnaires — 2 administrateurs et 2 agents des services généraux — s'occupe essentiellement d'enregistrer, de classer et d'acheminer ces pétitions conformément à la procédure suivie par ces deux organes.

54. En 1967, le Département a dû faire appel à du personnel temporaire. Pour 1968, le Secrétaire général propose, ce qui paraît un minimum, que ces postes temporaires soient transformés en postes permanents.

a) *Postes nouveaux*

1 P-4	Pour mettre un assistant personnel à la disposition du Sous-Secrétaire.
1 P-4	Pour renforcer l'effectif de la Division de la tutelle.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III i

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES
(30 000 dollars)

55. Le crédit demandé doit permettre de maintenir en poste en 1968 le personnel temporaire (1 P-5 et 1 agent des services généraux) dont l'Assemblée générale a approuvé l'engagement pour 1967 à l'occasion des travaux spéciaux du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain (29 000 dollars); il doit permettre aussi de rémunérer le personnel temporaire affecté à d'autres tâches générales (1 000 dollars).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(3 500 dollars)

Département des affaires économiques et sociales, commissions économiques régionales et Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth

56. Le programme de travail du Département des affaires économiques et sociales, des commissions économiques régionales et du Bureau de Beyrouth pour 1967 et 1968 ainsi que les prévisions relatives aux tâches qui en découlent sont exposés en détail dans le rapport[5] que le Secrétaire général a établi comme suite à la résolution 1177 (XLI) du Conseil économique et social en date du 5 août 1966. Conformément au paragraphe 3 de cette résolution, le rapport, qui a été soumis au Conseil, lors de sa quarante-deuxième session, tenue au printemps de la présente année, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, non seulement expose le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme ainsi que les incidences budgétaires de ce programme, mais indique aussi les modifications apportées au programme comme suite aux décisions du Conseil et des autres organes intéressés de l'ONU ainsi que leurs incidences budgétaires. Conformément au paragraphe 7 de ladite résolution, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été invité à participer à l'exament du programme de travail auquel le Comité du programme et de la coordination a procédé, et le rapport de ce Comité sera de nouveau communiqué au Comité consultatif au moment où il examinera le projet de budget pour 1968.

57. Le Secrétaire général ne reviendra pas ici sur l'essentiel de son rapport, auquel les Etats Membres sont priés de bien vouloir se reporter pour tous détails sur les programmes de travail. Il suffit de rappeler que ce rapport est avant tout une compilation des éléments du programme de travail déjà autorisés par divers organes délibérants ainsi qu'une évaluation des ressources en personnel, exprimées en mois de travail, qui sont nécessaires à l'exécution du programme. D'après cette évaluation, les postes que l'Assemblée générale approuve régulièrement au titre des activités économiques et sociales et qui représentent près de 40 p. 100 de l'effectif total non seulement sont tous pourvus, mais le nombre doit en être sensiblement accru si l'on veut exécuter le programme de travail tout entier conformément aux instructions des organes qui en ont approuvé les éléments.

58. En examinant les ressources supplémentaires qu'il pourrait être raisonnable de demander dans le projet de budget pour 1968, le Secrétaire général a pris en considération certains autres facteurs qui mettent en jeu des questions de principe ainsi que des questions d'ordre pratique. En premier lieu, il a fallu tenir dûment compte de l'inquiétude croissante que les États Membres ont exprimée à l'Assemblée générale, et notamment à la Cinquième Commission, devant l'accroissement continu du budget de l'Organisation et l'augmentation de leurs contributions qui en résulte. Aussi les États Membres ont-ils pris eux-mêmes plusieurs initiatives pour chercher à concilier l'ampleur des programmes dont ils souhaitent la réalisation, comme en témoignent les décisions qu'ils prennent au Conseil économique et social et dans ses organes subsidiaires, et le montant des fonds qu'ils peuvent réunir pour l'exécution de ces programmes. Le Secrétaire général sait que ce problème se pose depuis un certain temps et qu'il n'est pas facile de le résoudre. Dans l'intervalle, il juge nécessaire de demander un renforcement minimum des effectifs dont il dispose actuellement. Pour cela, le Secrétaire général a opéré un choix en se fondant sur les meilleurs avis qui lui aient été donnés quant à l'urgence relative des divers projets que le Secrétariat est chargé d'exécuter. Il a aussi tenu compte de considérations purement pratiques, notamment des difficultés que le recrutement continue de poser, en particulier pour ce qui est des techniciens auxquels il faut faire appel pour des travaux spécialisés d'ordre économique et social.

[5] E/4331 et Add. 1 à 18.

Département des affaires économiques et sociales: état récapitulatif

(Pour le détail, voir tableaux A-11 à A-20)

(8 686 300 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (8 196 300 DOLLARS)

TABLEAU 3-A-10

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	1968	1	1	3	3	9	5	2	24	6	23	29
	1967	1	1	3	4	6	3	—	18	6	18	24
Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations....	1968	1	—	—	1	1	3	1	7	2	4	6
	1967	—	—	—	1	1	2	1	5	1	3	4
Division des affaires du Conseil économique et social et des projets spéciaux.....	1968	—	1	1	2	5	3	2	14	1	10	11
	1967	—	1	1	2	4	3	2	13	1	9	10
Service des questions fiscales et financières.....	1968	—	—	1	1	4	4	2	12	—	7	7
	1967	—	—	1	1	3	3	1	9	—	6	6
Centre de la planification, projections et des politiques relatives au développement.....	1968	—	2	4	7	20	15	2	50	6	34	40
	1967	—	2	4	6	18	13	2	45	6	31	37
Bureau de statistique (y compris le Centre international de calcul électronique).....	1968	—	1	3	4	13	20	34	75	11	75	86
	1967	—	1	2	5	13	15	29	65	10	60	70
Division des ressources et des transports.....	1968	—	1	2	8	13	10	9	43	3	25	28
	1967	—	1	2	5	10	10	9	37	3	19	22
Commissaire au développement social et à l'habitation.....	1968	1	3	4	16	31	29	14	98	9	58	67
	1967	1	3	3	15	26	25	14	87	7	46	53
Commissaire à la coopération technique.....	1968	1	2	3	7	9	13	12	47	6	47	53
	1967	1	2	3	6	8	10	12	42	4	44	48
Division de l'administration publique.....	1968	—	—	1	5	5	4	—	15	3	12	15
	1967	—	—	1	4	4	3	—	12	2	10	12
TOTAL	1968	4	11	22	54	110	106	78	385	47	295	342
	1967	3	11	20	49	93	87	70	333	40	246	286

Cabinet du Sous-Secrétaire
(604 600 dollars)

TABLEAU 3-A-11

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	1968	1	—	—	—	1	—	1	3	1	2	3
	1967	1	1	1	—	—	—	—	3	1	2	3
Service administratif.....	1968	—	—	1	1	1	1	—	4	4	9	13
	1967	—	—	1	1	1	1	—	4	4	9	13
Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique..	1968	—	1	1	1	3	3	—	9	—	6	6
	1967	—	—	1	1	2	1	—	5	—	3	3

TABLEAU 3-A-11 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Section des commissions régionales	1968	—	—	—	1	2	1	—	4	—	3	3
	1967	—	—	—	1	2	1	—	4	—	3	3
Grouge du programme de travail	1968	—	—	1	—	2	—	1	4	1	3	4
	1967	—	—	—	1	1	—	—	2	1	1	2
TOTAL	1968	1	1	3	3	9	5	2	24	6	23	29
	1967	1	1	3	4	6	3	—	18	6	18	24

59. Eu égard à la création proposée d'un poste de Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations (voir, plus loin, par. 63), qui assumera une partie des fonctions de l'ancien Sous-Secrétaire adjoint et représentant personnel du Secrétaire général auprès des institutions spécialisées, le Secrétaire général propose de supprimer le poste de Sous-Secrétaire adjoint au Cabinet du Sous-Secrétaire. La Section des Commissions régionales, qui relevait auparavant du Sous-Secrétaire adjoint, continuera de faire partie du Cabinet du Sous-Secrétaire. Le Secrétaire général propose également de supprimer le poste d'Assistant spécial (D-1) et de le remplacer par deux postes nouveaux, un poste de P-4 et un poste de P-2.

60. Le Secrétaire général propose de renforcer quelque peu l'effectif du Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique. Le Cabinet assure le secrétariat permanent du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui a été créé en 1964 en application de la résolution 980 A (XXXVI) du Conseil économique et social en date du 1er août 1963, et du Sous-Comité du CAC pour la science et la technique. Au moment où le Comité consultatif a été institué, son secrétariat était assuré par un conseiller spécial pour les questions relatives à la science et à la technique. Le Comité ayant à maintes reprises demandé à être doté d'un petit secrétariat permanent, comptant notamment quelques fonctionnaires particulièrement compétents dans les domaines de la science et de la technique, l'effectif a été progressivement porté à 5 administrateurs au total au début de 1966.

61. Jusqu'ici, le Comité consultatif a surtout procédé à une analyse générale des problèmes que pose l'application de la science et de la technique au développement. Au cours de la phase suivante de ses travaux, il étudiera de façon approfondie un certain nombre de ces problèmes — ressources en aliments riches en protéines et consommation de ces aliments, mise en valeur des ressources naturelles, enseignement des sciences, par exemple. Pour pouvoir mener à bien toutes ces tâches, il est indispensable que le secrétariat du Comité consultatif compte au moins un administrateur dans chacun des grands secteurs d'activité du Comité. Ces fonctionnaires seront chargés de préparer et d'exécuter les travaux fonctionnels nécessaires, de mettre les consultants au courant, de les seconder et de se tenir en rapport étroit avec les institutions spécialisées et les organisations compétentes.

62. Comme suite à l'adoption de la résolution 1177 (XLI) du Conseil économique et social et de la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale concernant l'examen des programmes de travail et des crédits budgétaires y relatifs, il a été décidé de créer au Cabinet du Sous-Secrétaire un Groupe spécial du programme de travail, qui s'acquittera des nombreuses tâches découlant de ces résolutions. Le Groupe comptera 4 postes (1 P-5, 1 P-4 et 2 agents des services généraux) qui seront transférés du Service des questions fiscales et financières et auxquels on adjoindra 2 postes nouveaux d'administrateur (1 P-4 et P-2) et 2 postes nouveaux d'agent des services généraux. Etant donné les lourdes responsabilités qui incombent au Groupe, le Secrétaire général propose de reclasser D-1 le poste de chef du Groupe, qui est actuellement un poste P-5.

a) *Postes nouveaux*

1 P-4 1 P-2	Il s'agit de créer un poste pour l'Assistant spécial du Sous-Secrétaire (P-4) et un poste d'administrateur subalterne (P-2) afin de décharger l'Assistant spécial de certaines tâches courantes. L'actuel poste D-1 de l'Assistant spécial serait supprimé (voir plus haut, par. 59).
1 D-1 1 P-4 2 P-3 3 S.G.	Pour renforcer l'effectif du Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique (voir plus haut, par. 60) et le doter des postes de secrétaire et de commis correspondants.
1 P-4 1 P-2/P-1 2 S.G.	Pour renforcer l'effectif du nouveau Groupe du programme de travail afin qu'il puisse s'acquitter des tâches supplémentaires concernant l'examen des programmes de travail et des crédits budgétaires y relatifs qui découlent de la résolution 1177 (XLI) du Conseil économique et social et de la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale.

b) *Reclassement de postes*

1 D-1 à D-2	Pour le poste de Directeur chargé de la science et de la technique, comme suite à la recommandation du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.
1 P-5 à D-1	Pour le poste de chef du Groupe du programme de travail.

Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations (145 700 dollars)

TABLEAU 3-A-12

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
	S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1968	1	—	—	1	1	3	1	7	2	4	6
1967	—	—	—	1	1	2	1	5	1	3	4

63. Comme suite aux résolutions 1090 H (XXXIX) et 1174 (XLI) par lesquelles le Conseil économique et social a recommandé de renforcer le personnel mis à la disposition du Comité administratif de coordination, le Secrétaire général propose de créer, dans le cadre du Département des affaires économiques et sociales, un Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations. Le Sous-Secrétaire représentera le Secrétaire général dans les rapports avec les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. Son Cabinet sera chargé notamment:

a) De faciliter la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées;

b) De préparer les décisions du CAC et de son Comité préparatoire et d'en hâter l'exécution;

c) D'aider le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et leurs organes subsidiaires à assurer la coordination interorganisations pour ce qui est des programmes entrepris dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme ainsi que des questions administratives et budgétaires connexes.

Le Cabinet se composera:

a) Des collaborateurs immédiats de l'actuel Sous-Secrétaire adjoint (1 P-3 et 2 S.G.);

b) Des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil économique et social qui s'occupent des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/P-1, 2 S.G.).

a) *Postes nouveaux*

Sous-Secrétaire 1 S.G.	Pour le Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations; le poste d'agent des services généraux est destiné à l'assistant personnel du Sous-Secrétaire.
1 P-3 1 S.G.	Pour renforcer le secrétariat du CAC et le Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Division des affaires du Conseil économique et social et des projets spéciaux (306 700 dollars)

TABLEAU 3-A-13

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur et Groupe des projets spéciaux	1968	—	1	—	1	1	—	—	3	—	3	3
	1967	—	1	—	1	—	—	—	2	—	2	2
Secrétariat du Conseil économique et social	1968	—	—	1	1	3	1	1	7	1	5	6
	1967	—	—	1	1	3	1	1	7	1	5	6
Section de l'édition	1968	—	—	—	—	1	2	1	4	—	2	2
	1967	—	—	—	—	1	2	1	4	—	2	2
TOTAL	1968	—	1	1	2	5	3	2	14	1	10	11
	1967	—	1	1	2	4	3	2	13	1	9	10

64. Eu égard à la suppression proposée du poste de Sous-Secrétaire adjoint (voir plus haut, par. 59), le Secrétaire général propose de regrouper certains services qui relevaient jusqu'ici du Sous-Secrétaire adjoint et faisaient partie de son Cabinet (Secrétariat du Conseil économique et social, Groupe de l'édition et Groupe des projets spéciaux) en une Division des affaires du Conseil économique et social et des projets spéciaux. Cette nouvelle division aurait à sa tête l'actuel Directeur du Groupe des projets spéciaux.

a) *Postes nouveaux*

1 P-4 1 S.G.	Pour doter le Groupe des projets spéciaux de l'effectif supplémentaire minimum qui lui est nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités de plus en plus lourdes.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Service des questions fiscales et financières (218 700 dollars)

TABLEAU 3-A-14

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
	S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1968	—	—	1	1	4	4	2	12	—	7	7
1967	—	—	1	1	3	3	1	9	—	6	6

65. Deux postes d'administrateur et 2 postes d'agent de services généraux ont été transférés au Cabinet du Sous-secrétaire, ainsi qu'il est indiqué plus haut, au paragraphe 62.

66. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs pour 1968:

a) *Postes nouveaux*

1 P-4
1 P-3
1 P-2
1 S.G.

Pour fournir au Service des questions fiscales et financières le personnel dont il a besoin pour mener à bien son programme de travail continu qui découle des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et dont une partie n'a pas encore été mise à exécution faute d'effectifs suffisants.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement (1 110 100 dollars)

TABLEAU 3-A-15

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur	1968	—	1	—	—	1	—	—	2	1	3	4
	1967	—	1	—	—	1	—	—	2	1	3	4
Service des études et des politiques économiques	1968	—	—	1	3	7	6	1	18	2	12	14
	1967	—	—	1	2	6	5	1	15	2	10	12
Service de la planification et des projections	1968	—	—	1	2	7	7	1	18	2	11	13
	1967	—	—	1	2	6	6	1	16	2	10	12
Service des économies planifiées	1968	—	—	1	—	3	1	—	5	—	4	4
	1967	—	—	1	—	3	1	—	5	—	4	4
Services consultatifs concernant la planification du développement	1968	—	1	1	2	2	1	—	7	1	4	5
	1967	—	1	1	2	2	1	—	7	1	4	5
TOTAL	1968	—	2	4	7	20	15	2	50	6	34	40
	1967	—	2	4	6	18	13	2	45	6	31	37

a) *Postes nouveaux*

1 P-5
1 P-4
1 P-3
2 S.G.

Il s'agit d'étoffer les effectifs du Service des études et des politiques économiques pour lui permettre d'entreprendre des recherches et des études sur le financement du développement, conformément à la résolution 1184 (XLI) du Conseil économique et social, ainsi que les études que l'Assemblée générale a demandées, à l'occasion de la Décennie du développement, par sa résolution 2218 (XXI). Les 2 postes d'agent des services généraux doivent permettre aux nouveaux administrateurs de disposer des secrétaires et des commis dont ils auront besoin.

1 P-4
1 P-3
1 S.G.

Pour fournir au Service de la planification et des projections les administrateurs supplémentaires dont il a besoin pour s'acquitter de ses travaux concernant la planification du développement, conformément à la résolution 1148 (XLI) du Conseil économique et social, et pour le doter du poste de secrétaire ou de commis correspondant.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Bureau de statistique (1 548 500 dollars)

TABLEAU 3-A-16

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur.....	1968	—	1	—	—	1	—	3	5	1	9	10
	1967	—	1	—	—	1	—	3	5	1	8	9
Centre international des statistiques du commerce.....	1968	—	—	—	1	3	1	8	13	1	11	12
	1967	—	—	—	1	3	1	8	13	1	11	12
Service des statistiques économiques générales.....	1968	—	—	1	2	2	5	11	21	2	13	15
	1967	—	—	1	2	2	4	11	20	2	13	15
Service de la comptabilité nationale, des finances et des prix..	1968	—	—	1	—	5	3	3	12	—	6	6
	1967	—	—	1	—	5	3	3	12	—	4	4
Service des statistiques démographiques et sociales.....	1968	—	—	—	1	—	4	1	6	2	12	14
	1967	—	—	—	1	—	4	1	6	2	12	14
Centre international de calcul électronique.....	1968	—	—	1	—	2	7	8	18	5	24	29
	1967	—	—	—	1	2	3	3	9	4	12	16[a]
TOTAL	1968	—	1	3	4	13	20	34	75	11	75	86
	1967	—	1	2	5	13	15	29	65	10	60	70

[a] Y compris les postes ci-après qui ont été transférés de la Division de la comptabilité (Service financier): 1 P-4, 3 P-2, 1 G-5 et 7 autres postes d'agent des services généraux.

Bureau de statistique (non compris le Centre international de calcul électronique)

67. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs pour 1968:

a) *Postes nouveaux*

1 P-3 — Pour faire face au volume de travail accru découlant des statistiques industrielles dont l'ONUDI a besoin.

3 S.C. — Pour fournir au Bureau de statistique les secrétaires et commis supplémentaires dont il a besoin.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Centre international de calcul électronique

68. Le Centre international de calcul électronique fait partie du Bureau de statistique de l'ONU et, du point de vue administratif, relève du Directeur de ce bureau. Toutefois, les principes directeurs dont s'inspire le programme de travail du Centre sont soumis à l'examen d'un comité interne, composé du Directeur du Bureau de statistique, du Directeur de la Division de la comptabilité et du Directeur de la Division du budget.

69. Le Centre international de calcul électronique, créé en 1964, devait à l'origine s'acquitter de trois fonctions principales:

a) Établir les statistiques du commerce toujours plus abondantes qui, jusqu'alors, étaient établies à l'extérieur, sous contrat;

b) Permettre à la Division de la comptabilité d'améliorer la qualité des services qu'elle fournit à l'Organisation en matière de comptabilité et d'autorisations de paiement i) en préparant à plus bref délai des rapports plus complets sur l'exécution financière des projets et sur les dépenses budgétaires, ii) en mettant à la disposition de la Division un système d'établissement des feuilles de paie entièrement automatisé et iii) en procédant plus tôt à la clôture des comptes de fin d'exercice en vue de leur présentation au Comité des commissaires aux comptes;

c) Fournir, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, certains services qui faciliteraient sa comptabilité et la tenue de ses livres.

70. En raison des circonstances particulières dans lesquelles s'est déroulée la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, la décision définitive d'installer l'ordinateur s'est trouvée retardée par la force des choses et ce n'est qu'en novembre 1965 que le Centre international de calcul électronique a commencé à opérer pleinement.

71. Le Centre s'est vu très rapidement confier le traitement des statistiques du commerce puisque ce travail, qui était auparavant exécuté sous contrat par un organisme assurant le traitement des données, était déjà entièrement programmé.

72. Les opérations comptables, qui exigeaient la mise au point de systèmes complexes et une programmation de base, n'ont été confiées au Centre que peu à peu. L'essentiel de la comptabilité mensuelle pour le mois de janvier 1966 a été effectué par ordinateur et, depuis, on a perfectionné progressivement les programmes et les rapports de comptabilité, en fonction des besoins des usagers. En juin

1967, les feuilles de paie seront établies pour la première fois par ordinateur, les seuls principaux travaux comptables à ne pas être exécutés par ordinateur étant les feuilles de paie des experts de l'assistance technique. Ces dernières seront établies par ordinateur à la fin de 1967 ou au début de 1968.

73. Il en a été de même des comptes du FISE, mais la conversion a été facilitée du fait que l'établissement des feuilles de paie du personnel du FISE est effectué par les services de l'ONU et s'inscrit donc dans le cadre du travail de programmation de la Division de la comptabilité. Le montant de 50 000 dollars que le FISE rembourse chaque année au titre des services d'ordinateur fournis par l'ONU est porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

74. Outre les trois services qui ont fait appel les premiers au Centre international de calcul électronique, plusieurs autres services du Secrétariat ont demandé au Centre d'effectuer des opérations pour leur compte. Certaines de ces opérations étaient exécutées auparavant par des calculatrices; d'autres, en revanche, correspondaient à des besoins nouveaux. Le tableau ci-après indique le nombre des heures pendant lesquelles on a utilisé les ordinateurs à ces diverses fins au cours du dernier trimestre de 1966 et du premier trimestre de 1967:

Services	*Octobre*		*Novembre*		*Décembre*		*Janvier*		*Février*		*Mars*	
	Nombre d'heures	*Pourcentage du total*	*Nombre d'heures*	*Pourcentage du total*	*Nombre d'heures*	*Pourcentage du total*	*Nombre d'heures*	*Pourcentage du total*	*Nombre d'heures*	*Pourcentage du total*	*Nombre d'heures*	*Pourcentage du total*
Bureau de statistique	179,24	67,33	191,22	67,35	142,69	58,41	151,07	56,00	68,79	35,68	99,39	35,00
Division de la comptabilité	44,14	16,57	50,22	17,69	50,64	20,73	58,14	21,55	73,42	38,08	111,53[a]	39,16
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	18,88	7,10	16,31	5,75	17,84	7,30	22,59	8,37	18,74	9,72	36,55[a]	12,87
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	14,73	5,54	11,80	4,16	16,24	6,65	14,90	5,52	13,34	6,92	15,80	5,56
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	1,81	0,68	0,72	0,25	1,75	0,72	1,92	0,71	1,51	0,78	0,66	0,23
Centre international de calcul électronique	2,48	0,93	8,01	2,82	6,48	2,65	3,94	1,46	4,63	2,40	5,08	1,79
Centre de la planification des projections et des politiques relatives au développement	2,06	0,77	2,10	0,74	3,36	1,37	5,57	2,07	5,74	2,98	7,10	2,50
Service de comptabilité du Fonds spécial	—	—	—	—	—	—	1,51	0,56	1,78	0,93	2,03	0,71
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1,99	0,76	1,97	0,70	3,77	1,55	9,14	3,39	4,79	2,48	5,27	1,86
Division de la population	0,83	0,32	1,32	0,47	1,31	0,53	0,99	0,36	0,05	0,03	0,68	0,24
Administration postale de l'ONU	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,21	0,08
Division des ressources et des transports	—	—	0,19	0,07	0,04	0,02	—	—	—	—	—	—
Administration de l'assistance technique	—	—	—	—	0,18	0,07	—	—	—	—	—	—
TOTAL	266,16	100,00	283,87	100,00	244,30	100,00	269,77	100,00	192,79	100,00	284,30	100,00

[a] Si le nombre d'heures d'utilisation de l'ordinateur est plus élevé pour le mois de mars, c'est en partie parce que ce mois correspond à la clôture normale des comptes de fin d'exercice.

75. Le recours aux ordinateurs pour beaucoup d'opérations qui étaient auparavant effectuées par des calculatrices fait suite à une étude détaillée, tant des possibilités que des besoins, à laquelle le Service organisation et méthodes a procédé. Pour certaines opérations, on n'utilise pas encore les ordinateurs.

76. Les crédits demandés pour 1968 au titre de la location d'ordinateurs (article II du chapitre 10) ont été calculés en fonction des besoins connus et des besoins prévus des programmes qui seront mis à exécution au cours de 1968. Tout en laissant une certaine marge au cas où les besoins dépasseraient les prévisions, les crédits demandés ne tiennent pas

pleinement compte des demandes de plus en plus nombreuses qui émanent d'organisations de l'extérieur et auxquelles le Centre donne suite, moyennant remboursement intégral des frais. Le coût des services fournis qui est à la charge de ces organisations comprend non seulement le coût des heures d'utilisation calculé sur la base du prix de revient horaire, mais aussi les frais généraux et le coût des fournitures connexes, formules et bandes magnétiques, par exemple. Le coût effectif de la location d'ordinateurs (article II du chapitre 10) et des imprimés, fournitures et bandes magnétiques destinés aux ordinateurs (article V du chapitre 10), s'est chiffré au total à 1 314 590 dollars pour la période de trois ans comprise entre 1964 et 1966, alors que le coût estimatif avait été initialement fixé à 1 326 500 dollars.

77. Les recettes provenant des services fournis par le Centre ont très sensiblement dépassé les prévisions. Outre les 50 000 dollars que le FISE aurait à rembourser chaque année au Centre, on comptait que les services fournis à l'extérieur rapporteraient 80 000 dollars en 1966, alors qu'en réalité les recettes se sont élevées à 101 600 dollars. Le montant des recettes provenant de sources extérieures est estimé à 125 000 dollars pour 1967 et à 145 000 dollars pour 1968. D'après les données dont on disposait au moment où le présent projet de budget pour 1968 a été établi, il y avait tout lieu de penser que les recettes effectives de 1967 excéderaient les prévisions.

78. Les Commissions économiques pour l'Europe et l'Afrique ont demandé que le projet de budget pour 1968 comprenne les sommes voulues pour leur permettre d'installer des ordinateurs qui faciliteraient leurs opérations. En outre, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a demandé que des crédits plus importants soient affectés à la location d'un ordinateur que le Gouvernement thaïlandais met à sa disposition sur une base contractuelle afin de pouvoir augmenter sa production de données statistiques. La Commission économique pour l'Europe a demandé un crédit de 11 000 dollars pour la location et l'entretien d'une calculatrice de bureau, qui est un petit ordinateur, afin que la Division de statistique, en particulier, et d'autres divisions de la Commission puissent faire établir les statistiques les plus récentes et effectuer des calculs dans de bonnes conditions. La Commission économique pour l'Afrique a demandé un crédit pour l'installation d'un ordinateur complet du type IBM 360/30 qui remplacerait les calculatrices à cartes perforées qu'elle utilise actuellement. A l'appui de cette demande, la Commission invoquait avant tout la nécessité d'accroître la production de données statistiques et d'assurer un service de formation. Eu égard à ce que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a dit récemment des dangers qu'il y aurait à ce que la demande d'ordinateurs se multiplie dans les divers bureaux, le Secrétaire général n'a pas tenu compte des nouvelles demandes de cet ordre dans le projet de budget pour 1968. Il estime que ces demandes exigent un examen approfondi, eu égard aux installations dont disposent le Siège et l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Le Bureau de statistique de l'ONU procédera à cette étude en consultation avec les commissions régionales, de façon que l'ensemble des besoins puisse être satisfait de la façon la plus économique et la plus efficace.

79. En 1966, 4 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux ont été approuvés pour le Centre international de calcul électronique. Ces postes ne comprenaient pas ceux des fonctionnaires qui s'occupent de la conversion des opérations comptables, car le Groupe qu'ils constituaient relevait directement du Directeur de la Division de la comptabilité. La plupart des opérations comptables étant effectuées par l'ordinateur en 1967, le Secrétaire général propose de transférer au Centre les programmeurs et les opérateurs de perforatrice qui sont employés à la Division de la comptabilité, soit 4 administrateurs et 8 agents des services généraux au total. En regroupant ce personnel sous la direction unique du Centre international de calcul électronique, on pense pouvoir utiliser l'ensemble des effectifs avec plus de souplesse et arrêter des méthodes communes pour l'écriture d'opérations électroniques et l'ensemble des travaux de traitement. De la sorte, le Centre comptera donc en 1967 9 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux au total, dont un poste d'administrateur supplémentaire qui sera aussi transféré du Bureau de statistique. Toutefois, on a dû adjoindre à ces fonctionnaires du personnel temporaire.

80. Outre les postes susmentionnés qui seront transférés de la Division de la comptabilité au Centre international de calcul électronique, la Division de la comptabilité pourra également libérer en 1968 5 autres postes d'agent des services généraux du fait que les feuilles de paie seront établies au moyen d'ordinateurs.

81. Lorsque l'on évalue l'effectif total dont on a besoin, il importe toutefois de ne pas oublier que cet effectif varie indirectement seulement, et non directement, en fonction des heures de machine dont on prévoit avoir besoin. Si le coût de la location des ordinateurs permet d'utiliser ces machines en prévoyant plus d'une équipe par jour, le nombre d'opérateurs nécessaires est fonction d'une équipe de jour plus nombreuse, l'effectif des équipes supplémentaires étant réduit en proportion. De même, le nombre de programmeurs nécesssaires est fonction du volume de travail que l'on prévoit pour modifier les opérations électroniques actuelles et pour mettre au point de nouveaux programmes pour les données qui ne sont pas encore traitées au moyen d'ordinateurs. Le nombre de programmeurs est donc sans rapport aucun avec le nombre effectif d'heures de machine nécessaires auxdites opérations.

82. Outre le personnel en poste qui sera regroupé, le Secrétaire général juge nécessaire de formuler les propositions ci-après pour 1968, eu égard au programme de travail en cours et au programme prévu ainsi qu'à l'expérience de l'année 1966 et du début de l'année 1967.

a) *Postes nouveaux*

4 P-3 5 P-2/P-1	Ces postes nouveaux d'administrateur sont demandés pour compléter immédiatement l'effectif des programmeurs dont on a besoin pour exécuter le programme de travail en cours et le programme prévu.

1 S.G.	Ces postes nouveaux d'agent des services généraux sont demandés pour un programmeur supplémentaire qui sera chargé de l'entretien de l'ordinateur, 4 opérateurs de perforatrices, un opérateur de pupitre, 6 opérateurs d'ordinateur et un commis.

83. La plupart des postes supplémentaires susmentionnés, qu'il s'agisse des postes d'administrateur ou des postes d'agent des services généraux, se sont révélés nécessaires en 1967; on a pu les pourvoir en utilisant des postes permanents vacants et en recourant aux crédits ouverts pour le personnel temporaire. Par suite, les crédits demandés pour 1968 ne font que consacrer un besoin existant. Les principales opérations comptables se feront entièrement par ordinateur d'ici à 1968, mais on prévoit que les besoins d'autres usagers — CNUCED, ONUDI, Département des affaires économiques et sociales, services administratifs divers, etc. — augmenteront sensiblement.

b) *Reclassement de postes*

1 P-5 à D-1	Eu égard à l'accroissement considérable du volume de travail actuel du Centre et aux responsabilités accrues qui lui incombent, il est proposé que le poste de chef du Centre soit reclassé D-1.

84. Pour 1968 le Secrétaire général demande en outre un crédit spécial de 50 000 dollars pour fournir au Centre le personnel temporaire dont il a besoin et un crédit de 6 000 dollars au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit. Les sommes en question sont inscrites dans les prévisions de dépenses concernant le Département des affaires économiques et sociales (articles III i) et IV). Le crédit demandé pour le personnel temporaire doit permettre d'engager du personnel temporaire et de s'assurer, au moyen d'arrangements contractuels, les services de courte durée qui peuvent être nécessaires pour produire les données que demandent à l'improviste et d'urgence les départements et services du Siège faisant l'objet du chapitre 3 du budget. Si le centre peut souvent donner suite à ces demandes sans dépasser le nombre d'heures de machine auxquelles il a droit, il n'est pas toujours possible au personnel en poste d'effectuer les travaux préparatoires de programmation et de perforation que cela suppose. Les crédits demandés à cette fin pour tous les départements et services faisant l'objet du chapitre 3 sont compris dans le montant demandé pour le Centre. Toutefois, le Secrétaire général demande un crédit distinct pour couvrir les dépenses analogues des services faisant l'objet de chapitres distincts du budget, comme la CNUCED, l'ONUDI et les services chargés des activités productrices de recettes.

85. L'état récapitulatif ci-après indique, pour 1968, les dépenses directement imputables au fonctionnement du Centre international de calcul électronique ainsi que les recettes qui viendront en déduction de ces dépenses:

	Dollars
Chapitre 3, Article premier.— Postes permanents	375 800
Article III i.— Personnel temporaire	50 000
Article IV.— Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	6 000
Chapitre 10, Article II.— Location de matériel de traitement des données	666 000
Article V.— Formulaires et fournitures pour le traitement des données	100 000
TOTAL	1 197 800
Chapitre 2 des recettes.— Remboursement au titre des services fournis à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	20 000
Chapitre 3 des recettes.— Remboursement au titre des services fournis au FISE et à d'autres organismes de l'extérieur	195 000

Division des ressources et des transports (830 100 dollars)

TABLEAU 3-A-17

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Directeur	1968	—	1	2	2	—	—	—	5	1	5	6
	1967	—	1	2	1	—	—	—	4	1	4	5
Groupe des études spéciales et de la documentation	1968	—	—	—	—	1	3	3	7	1	3	4
	1967	—	—	—	—	1	3	3	7	1	3	4
Section de la géologie et des mines	1968	—	—	—	1	2	2	1	6	1	4	5
	1967	—	—	—	1	1	2	1	5	1	4	5
Section des ressources hydrauliques	1968	—	—	—	1	3	—	3	7	—	3	3
	1967	—	—	—	—	3	—	3	6	—	1	1
Section de l'énergie	1968	—	—	—	1	2	1	1	5	—	2	2
	1967	—	—	—	1	1	1	1	4	—	1	1

TABLEAU 3-A-17 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Section de la cartographie.....	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	—	2	2
	1967	—	—	—	1	1	2	—	4	—	2	2
Section des transports.....	1968	—	—	—	2	4	2	1	9	—	6	6
	1967	—	—	—	1	3	2	1	7	—	4	4
TOTAL	1968	—	1	2	8	13	10	9	43	3	25	28
	1967	—	1	2	5	10	10	9	37	3	19	22

86. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs de cette division:

a) *Postes nouveaux*

1 P-5
1 S.G. — Pour un administrateur qui, au Cabinet du Directeur, s'occuperait de travaux concernant le programme d'études de cinq ans en vue de la mise en valeur des ressources non agricoles, conformément à la résolution 1127 (XLI) du Conseil économique et social et à la résolution 2173 (XXI) de l'Assemblée générale; l'agent des services généraux (secrétaire ou commis) serait chargé de seconder cet administrateur.

1 P-5
2 P-4
3 S.G. — Pour renforcer la Section de la géologie et des mines, la Section des ressources hydrauliques et la Section de l'énergie en vue de permettre à la Division de faire face au volume de travail croissant qui est imputable, notamment, à des travaux préparatoires concernant d'éventuels projets du PNUD (élément Fonds spécial) dont l'exécution pourrait être confiée à l'ONU. Aux termes des règles en vigueur, le PNUD ne participe pas au financement de ces travaux.

1 P-5
1 P-4
2 S.G. — Pour renforcer, de façon permanente, la Section des transports, qui sera appelée à mettre en œuvre la résolution 1092 (XXXIX) du Conseil économique et social, relative à l'étude des institutions des transports et du développement des transports, et pour doter la Section des postes de secrétaire et de commis correspondants.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Commissaire au développement social et à l'habitation (1 995 100 dollars)

TABLEAU 3-A-18

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Commissaire.....	1968	1	—	—	2	—	—	1	4	1	5	6
	1967	1	—	—	2	—	—	1	4	1	5	6
Division du développement social:												
Cabinet du Directeur.....	1968	—	1	2	—	—	—	—	3	—	3	3
	1967	—	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
Section des études sociales....	1968	—	—	—	1	2	2	—	5	1	5	6
	1967	—	—	—	1	2	2	—	5	1	5	6
Section de la planification sociale.....	1968	—	—	—	1	2	2	—	5	—	2	2
	1967	—	—	—	1	2	2	—	5	—	1	1
Section du développement rural et communautaire.....	1968	—	—	—	1	5	1	2	9	—	3	3
	1967	—	—	—	1	5	1	2	9	—	3	3
Section des services de protection sociale.....	1968	—	—	—	1	5	4	1	11	—	5	5
	1967	—	—	—	1	5	4	1	11	—	4	4
Section de la défense sociale..	1968	—	—	—	1	3	3	2	9	—	5	5
	1967	—	—	—	1	3	3	2	9	—	5	5
TOTAL	1968	—	1	2	5	17	12	5	42	1	23	24
	1967	—	1	1	5	17	12	5	41	1	20	21
Division de la population:												
Cabinet du Directeur.....	1968	—	1	1	—	—	—	—	2	1	3	4
	1967	—	1	1	—	—	—	—	2	1	2	3

TABLEAU 3-A-18 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Section des études démographiques	1968	—	—	—	1	2	3	4	10	—	5	5
	1967	—	—	—	1	1	3	4	9	—	5	5
Section des prévisions et des projections	1968	—	—	—	1	1	3	1	6	—	3	3
	1967	—	—	—	1	1	2	1	5	—	2	2
Section des études sur la fécondité	1968	—	—	—	1	2	—	—	3	—	1	1
	1967	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—
Section de la coordination et des opérations	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	1	3	4
	1967	—	—	—	1	1	1	—	3	1	2	3
TOTAL	1968	—	1	1	4	6	8	5	25	2	15	17
	1967	—	1	1	4	4	6	5	21	2	11	13
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification:												
Cabinet du Directeur	1968	—	1	1	1	1	—	2	6	2	4	6
	1967	—	1	1	—	1	—	2	5	1	3	4
Section de l'habitation	1968	—	—	—	1	3	1	—	5	1	3	4
	1967	—	—	—	1	2	1	—	4	1	2	3
Section de la construction	1968	—	—	—	1	2	3	—	6	—	3	3
	1967	—	—	—	1	1	2	—	4	—	2	2
Section de la planification	1968	—	—	—	1	1	3	1	6	1	3	4
	1967	—	—	—	1	1	2	1	5	1	2	3
Section de la recherche et de la formation	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	1	2	3
	1967	—	—	—	1	—	2	—	3	—	1	1
TOTAL	1968	—	1	1	5	8	9	3	27	5	15	20
	1967	—	1	1	4	5	7	3	21	3	10	13
TOTAL GÉNÉRAL	1968	1	3	4	16	31	29	14	98	9	58	67
	1967	1	3	3	15	26	25	14	87	7	46	53

Division du développement social

87. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs de cette division:

a) *Postes nouveaux*

1 D-1, 1 S.G. — Pour renforcer le Cabinet du Directeur aux fins de la gestion de la Division et aux fins de travaux sur des questions de politique sociale découlant du réexamen du rôle de la Commission des questions sociales (qui porte désormais le nom de Commission du développement social). Un poste de secrétaire est également demandé.

2 S.G. — Pour fournir à la Section de la planification sociale et à la Section des services de protection sociale les secrétaires et commis dont elles ont besoin.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Division de la population

88. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs de cette division:

a) *Postes nouveaux*

2 P-4, 2 P-3, 4 S.G. — Pour renforcer la Division de la population en vue de l'exécution du programme de travail pour 1968, tel qu'il a été approuvé par la Commission de la population à sa treizième session (E/4019), et pour doter la Division des postes de secrétaire et de commis correspondants.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Centre de l'habitation, de la construction et de la planification

89. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs du Centre pour 1968:

a) *Postes nouveaux*

1 P-5, 2 S.G. — Pour doter le Cabinet du Directeur d'un spécialiste des analyses urbaines chargé d'aider à la planification et à la programmation d'ensemble ainsi que des préposés à la recherche et des secrétaires et commis nécessaires.

1 P-4, 1 S.G. — Pour affecter à la Section de l'habitation, à titre permanent, un spécialiste du financement de l'habitation (secondé par une se-

crétaire), comme suite à la résolution 1170 (XLI) du Conseil économique et social, ainsi que pour répondre aux demandes croissantes des Etats membres. Les années précédentes, ce travail a été accompli à temps partiel par divers administrateurs supérieurs.

1 P-4
1 P-3
1 S.G. — Pour renforcer la Section de la construction en vue de l'exécution de nouvelles études des techniques et des coûts de la construction de logements.

1 P-3
1 S.G. — Pour renforcer la Section de la planification en vue de préparer en 1968 plusieurs études nouvelles traitant, notamment, des transports urbains, du relogement des squatters et des techniques de planification physique.

1 P-4
2 S.G. — Pour renforcer la Section de la recherche et de la formation en vue de lui permettre de s'acquitter des tâches que le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification lui a assignées en matière de recherche ainsi que d'évaluer et d'analyser les travaux de recherche entrepris dans ce domaine.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Commissaire à la coopération technique (1 083 100 dollars)

TABLEAU 3-A-19

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P 1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Commissaire.....	1968	1	1	—	2	—	—	—	4	1	2	3
	1967	1	1	—	1	—	—	—	3	1	1	2
Direction des opérations d'assistance technique (DOAT):												
Cabinet du Directeur.....	1968	—	—	1	—	1	—	1	3	—	6	6
	1967	—	—	1	—	—	—	1	2	—	5	5
Section de l'Afrique.....	1968	—	—	—	2	3	4	1	10	1	9	10
	1967	—	—	—	2	3	4	1	10	—	9	9
Section de l'Asie et de l'Extrême-Orient.....	1968	—	—	—	1	1	2	3	7	1	6	7
	1967	—	—	—	1	1	2	3	7	—	6	6
Section de l'Amérique latine..	1968	—	—	—	1	2	2	2	7	—	6	6
	1967	—	—	—	1	2	—	2	5	—	6	6
Section de l'Europe, du Moyen-Orient et des projets interrégionaux.....	1968	—	—	—	1	1	3	1	6	—	7	7
	1967	—	—	—	1	1	3	1	6	—	6	6
Service de la formation et des bourses d'études.....	1968	—	—	1	—	1	2	4	8	3	8	11
	1967	—	—	1	—	1	1	4	7	3	8	11
Service chargé des opérations du Fonds spécial (SOFS)...	1968	—	1	1	—	—	—	—	2	—	3	3
	1967	—	1	1	—	—	—	—	2	—	3	3
TOTAL	1968	1	2	3	7	9	13	12	47	6	47	53
	1967	1	2	3	6	8	10	12	42[a]	4	44	48[a]

[a] Compte tenu du transfert à l'ONUDI des postes suivants: 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 P-2 et 8 postes d'agent des services généraux.

90. La réorganisation de la Direction des opérations d'assistance technique, qui planifie et dirige les opérations entreprises au titre du programme ordinaire d'assistance technique, de l'élément assistance technique, du PNUD (auparavant PEAT) et des arrangements relatifs aux fonds d'affectation spéciale, ainsi que la réorganisation du Service chargé des opérations du Fonds spécial, à qui il incombe de gérer les projets du Fonds spécial pour lesquels l'ONU a été désignée comme agent chargé de l'exécution, ont été étudiées de très près. L'étude n'était pas assez avancée, au moment où le présent projet de budget a été établi, pour permettre au Secrétaire général de tirer des conclusions nettes quant aux répercussions éventuelles de ces réorganisations sur la répartition des tâches et, partant, sur le tableau d'effectifs du nouveau Service unifié de coopération technique, mais il est évident que l'activité accrue de l'ONU dans le domaine de la coopération technique nécessite un certain renforcement de l'actuelle Direction des opérations d'assistance technique. Trois postes P-3 et 3 postes d'agent des services généraux sont demandés à cette fin.

91. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ayant assumé la responsabilité des projets industriels (programme ordinaire, élément assistance technique du PNUD et fonds d'affectation spéciale), les postes correspondants (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 P-2 et 8 postes d'agent des services généraux) ont été transférés à cette Organisation.

92. Le Secrétaire général a décidé de confier à la Direction des opérations d'assistance technique les responsabilités essentielles concernant l'application de la résolution 2235 (XXI) de l'Assemblée générale, relative à la fusion et à l'intégration des programmes spéciaux d'enseignement et de formation destinés aux habitants du Sud-Ouest africain et des territoires sous administration portugaise, programmes qui étaient jusqu'ici inscrits au chapitre 12, ainsi que la mise en œuvre du programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains, que le Conseil de sécurité a institué par sa résolution 191 (1964). Deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-4) et 2 postes d'agent des services généraux sont demandés à cette fin.

93. Les propositions concernant le tableau d'effectifs peuvent être récapitulées comme suit:

a) *Postes nouveaux*

1 P-5 1 P-4 2 S.G.	Pour assurer un appui et une direction unifiés au programme d'enseignement et de formation destiné aux habitants du Sud-Ouest africain et des territoires sous administration portugaise ainsi que de l'Afrique du Sud (résolution 2235 (XXI) de l'Assemblée générale). Deux postes (1 P-5 et 1 S.G.) seraient affectés initialement au Cabinet du Commissaire et les deux autres (1 P-4 et 1 S.G.) au Cabinet du Directeur de la DOAT.
3 P-3 3 S.G.	Pour renforcer comme suit les diverses sections de la DOAT: Section de l'Afrique (1 S.G.) Section de l'Asie et de l'Extrême-Orient (1 S.G.) Section de l'Amérique latine (2 P-3) Section de l'Europe, du Moyen-Orient et des projets interrégionaux (1 S.G.) Service de la formation et des bourses d'études (1 P-3).

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Division de l'administration publique (353 700 dollars)

TABLEAU 3-A-20

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
	S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1968	—	—	1	5	5	4	—	15	3	12	15
1967	—	—	1	4	4	3	—	12	2	10	12

94. La réunion d'experts concernant le programme des Nations Unies en matière d'administration publique ayant recommandé dans son rapport (E/4296) de renforcer ce secteur d'activité, il est proposé de détacher le Service de l'administration publique de la Direction des opérations d'assistance technique pour le reconstituer en Division de l'administration publique, rendant directement compte au Sous-Secrétaire.

a) *Postes nouveaux*

1 P-5 1 P-4 1 P-3 3 S.G.	Ainsi que la réunion d'experts l'a recommandé, il est proposé de porter le nombre des administrateurs de la Division à son niveau antérieur et de doter la Section de l'administration du personnel d'un administrateur adjoint, ainsi que d'assurer à la Division les services des secrétaires et commis dont elle a besoin.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III i

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE (465 000 dollars)

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	*95 000*

95. Le crédit demandé se décompose comme suit:

a) 15 000 dollars pour des secrétaires et dactylographes appelées à étoffer l'effectif en période de pointe et à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée;

b) 10 000 dollars représentant la part à la charge de l'ONU du coût de la préparation de la Conférence sur les ressources de la biosphère qui doit se tenir en 1968 sous les auspices de l'ONU, de l'UNESCO, de la FAO et de l'OMS. Le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a reçu et accepté, en principe, une proposition du Directeur général de l'UNESCO offrant que l'ONU participe à ces travaux préparatoires et verse une contribution du montant indiqué. Le coût total des préparatifs et de l'organisation de la Conférence en 1967-1968 serait d'environ 100 000 dollars. L'UNESCO en prendrait à sa charge 50 p. 100, la FAO 30 p. 100 et l'ONU et l'OMS 10 p. 100 chacune;

c) 20 000 dollars représentant les traitements d'un administrateur et d'un agent des services généraux pour lesquels des crédits avaient été demandés[6] à titre temporaire pour 1967, à l'occasion de travaux relatifs à la Décennie du développement entrepris en exécution de la résolution 2218 (XXI) de l'Assemblée générale;

d) 50 000 dollars pour rémunérer les services de de personnes engagées pour des périodes de courte durée et affectées au Centre international de calcul électronique (voir plus haut, par. 84).

[6] A/C.5/1112.

	Dollars
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	*250 000*

96. Les programmes de développement économique et social exigent des avis techniques et hautement spécialisés ainsi que la connaissance de régions du monde fort diverses. Comme par le passé, il faudra demander à des experts et consultants de l'extérieur d'aider à préparer et à mettre au point les études et rapports dont l'établissement a été demandé par les divers organes délibérants.

97. Le crédit demandé pour 1968, qui est de 250 000 dollars, alors que le crédit ouvert pour 1967 était de 239 100 dollars[7], est réparti provisoirement comme suit entre les principaux secteurs d'activité:

	Dollars
Science et technique	35 000
Politique fiscale	20 000
Planification, projections et politiques relatives au développement	15 000
Statistiques	25 000
Ressources et transports	70 000
Développement social, population et habitation	85 000
	250 000

	Dollars
iii) *Groupes spéciaux d'experts*	*120 000*

98. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance ainsi que, le cas échéant, les honoraires des membres des groupes spéciaux d'experts.

99. Alors que le crédit ouvert pour 1967 était de 116 500 dollars, le crédit de 120 000 dollars demandé pour 1968 doit permettre de couvrir le coût des réunions suivantes de groupes spéciaux d'experts prévues pour 1968, l'autorisation de l'organe délibérant étant indiquée dans chaque cas:

	Dollars
a) *Bureau de statistique*	16 000

i) Un groupe de 5 à 7 experts doit se réunir à New York pendant 2 semaines pour étudier un système de statistiques de la répartition des revenus, des richesses et des dépenses [résolution 3 (XIV) de la Commission de statistique] (8 000 dollars);

ii) Un groupe de 5 à 7 experts doit se réunir à New York pendant 2 semaines pour étudier les méthodes de comptabilité nationale par régions et par autres subdivisions de la comptabilité ainsi que les statistiques de base nécessaires [résolutions 10 (XIII) et 2 (XIV) de la Commission de statistique] (8 000 dollars).

b) *Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement*	14 000

Un groupe de 12 experts au plus doit se réunir à New York pendant 2 semaines pour procéder à l'étude critique des techniques de projections économiques à moyen terme et à long terme [résolution 779 (XXX) du Conseil économique et social] (14 000 dollars).

	Dollars
c) *Division des ressources et des transports*	55 000

i) Un groupe de 8 ou 9 experts doit se réunir à New York pendant une semaine environ pour étudier des questions relatives au développement des transports [résolution 1082 (XXXIX) du Conseil économique et social] (8 000 dollars);

ii) Un groupe de 7 ou 8 experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour étudier la gestion des services d'électricité et des entreprises d'énergie [résolution 1033 B et C (XXXVII) du Conseil économique et social] (7 000 dollars);

iii) Un groupe de 7 ou 8 experts doit se réunir à New York pendant 2 semaines pour étudier les problèmes touchant à la gestion des entreprises publiques et des ressources hydrauliques [résolutions 345 (XII) et 1113 (XL) du Conseil économique et social] (9 000 dollars);

iv) Un groupe de 7 ou 8 experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour étudier les aspects juridiques de la mise en valeur des bassins fluviaux internationaux [résolutions 675 (XXV) et 1033 D (XXXVII) du Conseil économique et social] (7 000 dollars);

v) Un groupe de 7 ou 8 experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour examiner la question de l'entreposage souterrain de l'eau [résolutions 345 (XII) et 877 (XXXIII) du Conseil économique et social] (7 000 dollars);

vi) Un groupe de 7 ou 8 experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour étudier les techniques de forage et d'utilisation du pétrole [résolution 1033 (XXXVII) du Conseil économique et social] (7 000 dollars);

vii) Un groupe de 5 experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour étudier les techniques et l'économie des distillateurs solaires [résolution 1114 (XL) du Conseil économique et social] (5 000 dollars);

viii) Un groupe de 5 experts doit se réunir à New York pendant une semaine pour étudier les projets polyergiques et projets intégrés de mise en valeur des ressources hydrauliques [résolutions 1083 II (XXXIX) et 1113 (XL) du Conseil économique et social] (5 000 dollars).

d) *Commissaire au développement social et à l'habitation*	35 000

1) *Développement social*

i) Réunion du Comité consultatif chargé du programme de recherche et de formation en matière de développement régional (résolution 1086 D (XXXIX) du Conseil économique et social) (10 000 dollars);

ii) Un groupe de 11 experts au plus doit se réunir à New York pendant 2 semaines environ pour examiner l'expérience acquise en matière de développement communautaire (programme de travail de la Commission du développement social pour 1968 [8]) (13 000 dollars).

2) *Population*

Un groupe de 12 experts au plus doit se réunir à New York pendant 5 jours pour donner des avis sur le programme de travail à long terme en matière de morbidité et de mortalité (programmes à long terme de la Commission de la population, 1965-1980 [9]) (12 000 dollars).

[7] Non compris 5 900 dollars destinés aux études sur le coût de la vie, les dépenses correspondantes étant désormais inscrites à l'article X du chapitre 12.

[8] *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément n° 10*, document E/4206, annexe II, par. 30.

[9] *Ibid., trente-neuvième session, Supplément n° 9*, document E/4019, annexe II, par. 10 à 13.

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (25 000 dollars)

100. Le crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses effectives de 1966, qui se sont chiffrées à 26 504 dollars. Les dépenses inscrites au présent article sont susceptibles de varier beaucoup selon le nombre plus ou moins élevé des postes d'agent des services généraux vacants et selon les difficultés de recrutement.

Commission économique pour l'Europe (2 237 700 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (2 173 700 dollars)

TABLEAU 3-A-21

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Secrétaire exécutif..	1968	1	1	—	—	1	—	1	4	1	4	5
	1967	1	1	—	—	—	—	1	3	1	4	5
Service de l'assistance technique	1968	—	—	—	1	1	1	1	4	—	12	12
	1967	—	—	—	1	1	1	1	4	—	12	12
Division des affaires de la Commission et du développement du commerce.....	1968	—	—	1	2	2	1	1	7	—	8	8
	1967	—	—	1	2	1	1	2	7	—	7	7
Division des études et programmes.....	1968	—	1	1	6	7	7	7	29	1	16	17
	1967	—	1	1	4	7	9	7	29	—	17	17
Division de statistique.....	1968	—	—	1	—	3	4	5	13	1	16	17
	1967	—	—	1	—	3	4	3	11	—	13	13
Division de l'acier, des industries mécaniques et de l'habitation	1968	—	—	1	2	4	4	4	15	1	12	13
	1967	—	—	1	2	4	4	4	15	—	12	12
Division de l'énergie.....	1968	—	—	1	3	2	6	1	13	—	13	13
	1967	—	—	1	3	2	6	1	13	—	14	14
Division des transports.....	1968	—	—	1	2	3	1	1	8	1	11	12
	1967	—	—	1	2	3	1	2	9	1	11	12
Division CEE/FAO de l'agriculture.....	1968	—	—	—	—	—	1	1	2	—	5	5
	1967	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
Division CEE/FAO du bois....	1968	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
	1967	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
TOTAL	1968	1	2	6	16	23	25	24	97	5	102	107
	1967	1	2	6	14	21	26	25	95	2	100	102

101. En 1967, année qui marque le vingtième anniversaire de la Commission économique pour l'Europe, le secrétariat de la CEE consacrera ses ressources aux grands projets énumérés ci-après, conformément au programme de travail approuvé par la CEE. Les grands projets en question sont en majorité des projets permanents auxquels les ressources du secrétariat de la CEE seront également consacrées en 1968.

102. En 1968, l'activité de la CEE s'étendra vraisemblablement dans tous les secteurs, en particulier pour ce qui est de la lutte contre la pollution de l'air et des eaux, des réunions des conseillers économiques principaux, de l'habitation, de l'acier et de l'industrie, de l'énergie (industries du gaz), de l'agriculture et du bois, et des statistiques.

Commerce

103. Une partie importante des fonctionnaires de la Division des études et programmes effectuera diverses études sur le commerce européen. Les fonctionnaires chargés du développement du commerce participeront aussi à l'élaboration de ces études, ainsi qu'à l'exécution de divers projets concernant, par exemple, le commerce entre l'Est et l'Ouest, le développement du commerce interrégional et sous-régional et l'intégration économique.

Recherche

104. L'Étude sur la situation économique de l'Europe et le Bulletin économique pour l'Europe constituent de grands travaux de recherche qui continueront de mobiliser une part importante des ressources du secrétariat de la CEE en 1967 ainsi qu'au cours des années ultérieures.

Planification

105. Une des tâches principales dans ce domaine est l'assistance à fournir aux réunions des conseillers

économiques principaux; l'importance et la portée de ces activités tendent à s'accroître.

Habitation, construction et planification physique

106. En 1967, l'accent dans ce domaine sera mis sur les études relatives à l'habitation, mais la rénovation urbaine et les industries du bâtiment feront aussi l'objet d'études.

Acier et industries mécaniques

107. En 1967, la CEE entreprendra, notamment, des études sur le commerce et les marchés mondiaux de l'acier et du minerai de fer, les procédés de travail de l'acier et ses utilisations, les tendances du marché des produits chimiques, l'industrialisation, y compris l'automatisation en général, et les statistiques connexes.

Énergie

108. Les activités dans ce domaine, intéressant le charbon, le gaz et l'énergie électrique, amèneront le secrétariat à s'occuper d'études portant, notamment, sur les problèmes commerciaux rencontrés par les industries des combustibles solides, la situation et les perspectives de l'industrie charbonnière, l'énergie et l'industrie du gaz en Europe, le développement des mouvements d'énergie électrique à travers les frontières, l'économie et le transport du gaz, et les statistiques connexes.

Transports

109. La réglementation de la circulation routière et l'amélioration de la sécurité routière constitueront l'essentiel des travaux dans ce secteur d'activité en 1967. L'amélioration des statistiques connexes et le transport des marchandises dangereuses seront aussi étudiés, de même que les facilités douanières.

Agriculture et bois

110. En coopération avec la FAO, le secrétariat de la CEE entreprendra des études sur la situation et les perspectives de l'agriculture et du bois dans la région. Il effectuera des études de marché et s'efforcera de développer les statistiques de l'agriculture et du bois.

Statistiques

111. La Division de statistique s'occupera de l'amélioration et de la normalisation des statistiques nationales, ainsi que du rassemblement et de la diffusion des données statistiques, et elle prêtera son concours aux services organiques du secrétariat de la CEE.

Coordination de l'assistance technique

112. Les services chargés de ce secteur continueront d'organiser et d'administrer des programmes d'études intéressant plus de 1 400 boursiers de l'ONU dans des pays hôtes européens. La plupart de ces programmes d'études n'intéressent qu'un seul boursier, mais des études en groupe seront organisées à l'intention de 350 boursiers environ venant de pays d'Europe orientale. Des cycles et voyages d'études régionaux et interrégionaux seront aussi organisés et des dispositions seront prises en vue de la participation d'experts venant de pays autres que les pays membres de la CEE.

113. Les renforcements et ajustements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 1968 sont les suivants:

a) *Postes nouveaux*

Cabinet du Secrétaire exécutif

1 P-4 — Pour mettre à la disposition du Secrétaire exécutif les services d'un économiste expérimenté susceptible d'être affecté, le cas échéant, à l'une quelconque des sections de la Commission, ce qui permettrait d'éviter que l'on ait à fournir aux diverses sections les services d'économistes spécialisés dans leur domaine de compétence.

Division de statistique

1 P-2
1 S.G. — Pour renforcer l'effectif des administrateurs de la Division de statistique, dont le volume de travail augmente de façon continue du fait que la Division se charge peu à peu de travaux statistiques qui étaient auparavant effectués par les services organiques; l'agent des services généraux serait appelé à seconder ce nouvel administrateur.

1 S.G. — Pour un assistant statisticien.

Division de l'acier, des industries mécaniques et de l'habitation

1 S.G. — Pour un assistant de recherche.
1 S.G. — Pour une secrétaire.

Division des affaires de la Commission et du développement du commerce

1 S.G. — Pour une secrétaire.

b) *Reclassement de postes*

1 P-2 à P-4 — Il est proposé de reclasser, à la Division des affaires de la Commission et du développement du commerce, un poste qui permette d'engager un ingénieur civil qualifié, ayant l'expérience du génie hydraulique, en vue d'études sur la lutte contre la pollution des eaux.

1 P-4 à P-5 — Pour le secrétaire des réunions des conseillers économiques principaux, eu égard à l'accroissement sensible des tâches qu'exigent ces réunions.

1 P-4 à P-5 — Pour le chef de la Section du commerce et des paiements extérieurs (Division des études et programmes).

2 P-3 à P-4 — Ces deux reclassements devraient permettre à la Division des études et programmes d'engager des spécialistes de l'économétrie en matière de commerce et de paiements.

1 P-2 à P-3 — Actuellement, les postes d'administrateur, à la Division de l'agriculture, sont tous des postes P-2; le reclassement proposé permettrait de refléter les responsabilités plus étendues qui s'attachent à l'un de ces postes.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE

(62 000 dollars)

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	*12 000*

114. Le crédit demandé doit permettre:

a) De remplacer les agents des services généraux en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité	4 000
b) D'engager du personnel temporaire pour faire face aux périodes de pointe et pour seconder les consultants et les rapporteurs	8 000

	Dollars
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	*50 000*

115. Pendant l'année, il faudra faire appel pour des périodes de courte durée aux services de consultants ou d'experts spécialisés dans divers domaines (ressources hydrauliques, procédures de compensation en matière de commerce international, réunions des conseillers économiques principaux, projections commerciales, travaux divers concernant les statistiques nationales, production d'énergie électrique, tendances et perspectives de l'industrie du bois, automatisation, études industrielles diverses, etc.).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (2 000 dollars)

116. Le crédit demandé pour 1968 est légèrement supérieur au chiffre de 1967, car il doit permettre de couvrir la rémunération des heures supplémentaires dépassant un total de huit heures par mois.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (2 829 000 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (2 714 000 dollars)

TABLEAU 3-A-22

		Catégories et classes								
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents locaux*
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	
Cabinet du Secrétaire exécutif..	1968	1	1	1	3	4	12	5	27	18
	1967	1	1	1	3	2	11	5	24	15
Groupe de coordination de l'assistance technique et Groupe de l'administration publique..	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	3
	1967	—	—	—	—	1	—	1	2	2
Division de la recherche et de la planification.....	1968	—	—	1	4	4	5	5	19	10
	1967	—	—	1	4	4	5	5	19	10
Division du commerce international.....	1968	—	—	—	1	3	3	2	9	4
	1967	—	—	—	1	3	3	2	9	4
Division de l'industrie et des ressources naturelles.....	1968	—	—	1	9	6	11	4	31	17
	1967	—	—	1	7	6	9	4	27	15
Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques.....	1968	—	—	1	3	1	3	1	9	6
	1967	—	—	1	3	1	3	1	9	6
Bureau de l'agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong.....	1968	—	1	—	—	1	2	—	4	5
	1967	—	1	—	—	1	2	—	4	5
Division des transports et des communications.....	1968	—	—	1	1	5	2	1	10	11
	1967	—	—	1	1	5	2	1	10	11
Division CEAEO/FAO de l'agriculture.....	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	3
	1967	—	—	—	1	—	1	—	2	3
Division des affaires sociales....	1968	—	—	—	1	3	4	1	9	5
	1967	—	—	—	1	3	3	1	8	4
Division de statistique.....	1968	—	—	—	1	2	4	3	10	18
	1967	—	—	—	1	2	3	2	8	20
Division administrative.....	1968	—	—	1	1	1	3	5	11	144
	1967	—	—	1	1	1	2	5	10	145[a]
TOTAL	1968	1	2	6	26	31	51	27	144	244
	1967	1	2	6	23	29	44	27	132	240

[a] Y compris 32 postes d'agent local transférés du chapitre 9 et 3 postes d'agent local transférés du chapitre 17.

117. En 1967, le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient consacrera ses ressources aux grands projets énumérés ci-après, conformément au programme de travail approuvé par la CEAEO. Ces grands projets sont en majorité des projets permanents auxquels le secrétariat de la CEAEO devra continuer de prêter attention en 1968.

118. Les activités ayant trait au Conseil asiatique du développement industriel augmenteront vraisemblablement à mesure que l'ensemble du programme dans ce secteur se développera, et l'on pense que la CEAEO approuvera à sa vingt-troisième session un programme de travail supposant une activité notablement accrue dans la plupart des domaines en question.

Recherche et planification

119. Les fonctionnaires chargés de ce secteur d'activité procèdent à l'examen de la conjoncture et des faits nouveaux, analysent divers aspects de problèmes économiques présentant une importance particulière sur le plan des principes, étudient le développement et la planification économiques dans la région, établissent des projections économiques pour la région et étudient l'harmonisation régionale des plans de développement. Il sera aussi procédé à une étude du financement du développement et de sa gestion budgétaire.

Commerce international

120. Dans ce secteur d'activité, les principaux efforts seront consacrés à des études sur l'expansion du commerce international dans la mesure où elle intéresse les pays de la région, et sur les échanges commerciaux en matière de coopération économique régionale. Il sera aussi procédé à des études sur le développement du commerce et les services d'expansion commerciale, les problèmes relatifs aux produits de base, l'arbitrage commercial et les taux de fret maritime.

Développement industriel

121. Dans ce secteur, les activités se sont considérablement accrues du fait de la création de la Conférence asiatique sur l'industrialisation et du Conseil asiatique du développement industriel; d'autre part, une partie importante des fonctionnaires de ce secteur sera chargée d'assurer le service du Conseil, qui se réunit tous les ans, et de son Groupe consultatif d'experts. En outre, il sera procédé à des travaux courants d'enquête et de recherche sur le développement et la planification de l'industrie, la science et la technique, les brevets et la commercialisation, et la promotion des investissements. De plus, diverses études seront consacrées, notamment, au développement et à la planification des industries de production et de transformation des métaux, aux techniques des industries sidérurgiques, aux tendances de la consommation et à la demande, à la petite industrie et à la recherche intéressant la petite industrie et la coopération régionale.

Mise en valeur des ressources naturelles

122. Dans ce secteur d'activité, il sera procédé à des études sur le pétrole et le gaz naturel, l'extraction des combustibles solides, l'exploitation et le traitement des minerais et l'exploitation géologique et minérale de la région. Dans le domaine de l'énergie électrique, on procédera à des études sur l'électrification des zones rurales, la distribution régionale d'électricité, la normalisation du matériel, les méthodes et les pratiques du développement de l'énergie électrique et les systèmes de distribution d'énergie dans la région.

Ressources hydrauliques

123. Dans le domaine des ressources hydrauliques un effort particulier sera fait en matière de planification et de mise en valeur des ressources hydrauliques, d'exploitation des fleuves internationaux, d'études sur la lutte contre les inondations et d'hydrologie.

Transports et communications

124. Dans ce secteur d'activité, les fonctionnaires de la CEAEO procéderont à des études sur l'établissement d'un système de télécommunications dans la région et effectueront une série d'études spécialisées sur le réseau routier, les voies fluviales, les chemins de fer, le tourisme et les opérations portuaires, le nombre des études en question s'élevant à 22 environ au total.

Agriculture

125. En coopération avec la FAO, la Division mixte de l'agriculture effectuera des études sur le développement et la planification de l'agriculture, le financement et le crédit, et les prix et les politiques agricoles, et procédera à un examen général des faits nouveaux survenus en la matière dans la région.

Questions sociales

126. En 1967 et 1968, l'accent sera mis davantage sur les problèmes de l'accroissement démographique. Le secrétariat de la CEAEO s'intéressera au développement et à la planification en matière sociale et le développement communautaire sera également compris dans le programme de travail de ce secteur. Le secrétariat de la CEAEO organisera un voyage d'études sur la construction de logements préfabriqués et les fonctionnaires intéressés assureront le service du Sous-Comité de l'habitation. Le secrétariat de la CEAEO organisera également un cycle d'études sur les industries du bâtiment dans la région et effectuera diverses autres études sur l'habitation et l'urbanisation ainsi que sur la protection sociale et le développement social en général.

Statistiques

127. La Division de statistique s'occupera de l'amélioration et de la normalisation des statistiques nationales ainsi que du rassemblement et de la diffusion de données statistiques et elle prêtera son concours aux services organiques du secrétariat de la CEAEO.

Administration publique

128. Le secrétariat de la CEAEO organisera des groupes et cycles d'études sur la formation et d'autres aspects de l'administration publique.

Coordination de l'assistance technique

129. Les services intéressés continueront de coordonner et d'administrer les projets régionaux décentralisés d'assistance technique en Asie et en Extrême-Orient, et participeront aussi à la mise au point de

programmes régionaux et nationaux ainsi qu'à la formulation de projets du Fonds spécial. Des cycles et voyages d'études régionaux et interrégionaux seront également organisés en coopération avec d'autres bureaux des Nations Unies.

Bureau de l'agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong

130. Les fonctionnaires qui assurent le service du Comité chargé de la supervision des activités intéressant le delta du Mékong, fonctionnaires compris dans le tableau d'effectifs de la CEAEO, poursuivront leurs travaux en 1968 dans les mêmes conditions que l'année précédente, mais on prévoit que les activités dans ce secteur s'accroîtront au cours des années à venir du fait de l'intérêt accru que les gouvernements portent aux projets entrepris.

131. Les renforcements et ajustements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont les suivants:

a) *Postes nouveaux*

Services linguistiques

1 P-4 2 P-3 3 postes d'agent local	Pour renforcer les services linguistiques de sorte que le secrétariat de la CEAEO puisse produire la documentation dans les deux langues de travail sans qu'un délai excessif s'écoule entre la publication d'une version dans une langue et sa publication dans l'autre langue.

Groupe de l'administration publique

1 P-5 1 poste d'agent local	Ces deux postes doivent permettre de créer un Groupe de l'administration publique.

Division de l'industrie

2 P-5 2 P-3 2 postes d'agent local	Les quatre postes d'administrateur destinés à la Division de l'industrie sont les derniers postes d'administrateur que le Secrétaire général avait demandés à l'Assemblée générale, à sa vingt et unième session, pour le Conseil asiatique du développement industriel et la Conférence asiatique sur l'industrialisation; les 2 postes d'agent local permettraient à la Division de disposer des secrétaires supplémentaires dont elle a besoin.

Section de la population

1 P-3 1 poste d'agent local	Pour permettre à la Section de la population de s'acquitter des tâches que prévoit le programme de travail concernant ce secteur.

En outre, il est proposé que les postes ci-après, dont le coût était auparavant imputé sur le chapitre 9 (Entretien, utilisation et location des locaux), soient englobés dans les postes permanents, l'augmentation des dépenses inscrites aux chapitres 3 et 4 du budget étant compensée par une réduction des dépenses inscrites au chapitre 9:

2 postes d'agent local	Un menuisier et un technicien du son.
3 postes d'agent local	Un peintre, un électricien et un réparateur de matériel de climatisation.
27 postes d'agent local	Agents chargés du nettoyage.

b) *Reclassement de postes*

1 P-3 à P-4	Pour doter les services linguistiques d'un poste de reviseur supplémentaire.
1 P-2 à P-3	Pour un poste du Groupe de coordination de l'assistance technique eu égard aux responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste pour ce qui est des projets décentralisés d'assistance technique dont la CEAEO est chargée.
1 P-1 à P-3	Il s'agit de ranger dans une classe adéquate le poste du programmeur-analyste chargé de la programmation des travaux de traitement électronique des données effectués par la CEAEO.
2 postes d'agent local à P-1	Il s'agit de ranger dans une classe adéquate les postes de programmeurs affectés au traitement électronique des données, eu égard à la classe dans laquelle les postes correspondants sont rangés à New York et à la concurrence intense à laquelle on se heurte pour recruter les spécialistes en question.
1 P-2 à P-3	Pour la Bibliothécaire de la CEAEO, eu égard aux responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste, notamment depuis que la Bibliothèque a été chargée du service du Centre de documentation relatif au Mékong.
1 poste d'agent local à P-1	Pour doter les services financiers d'un poste d'administrateur adjoint de 1re classe, les activités accrues de ces services ayant entraîné une augmentation marquée des opérations et des responsabilités financières.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(104 000 dollars)

Dollars

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* *10 000*

132. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel il faut faire appel en période de pointe et de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité.

Dollars

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* *80 000*

133. Pendant l'année, il faudra faire appel pour des périodes de courte durée aux services de consultants ou d'experts spécialisés dans divers domaines (mise en valeur des ressources et développement industriel de certains pays de la CEAEO, projections économiques, exécution de plans de développement, commerce et transports maritimes, développement industriel intéressant certaines branches d'industrie, développement de l'énergie électrique, ressources hydrauliques et transports, routes et chemins de fer, développement agricole, population, statistiques, etc.). Le crédit demandé tient aussi compte des experts et consultants auxquels il faudra faire appel pour le Conseil asiatique du développement industriel.

Dollars

iii) *Groupes spéciaux d'experts* *14 000*

134. Les réunions ci-après de groupes d'experts sont prévues pour 1968:

	Dollars
a) Une réunion d'un groupe de 6 experts qui sera chargé de donner des avis aux fins de l'établissement de projections économiques et de la fixation d'un objectif régional pour la deuxième décennie du développement	5 300
b) Une réunion du Groupe d'experts chargé d'examiner les incidences sur les pays de la région des plans de développement d'autres pays — harmonisation des plans	4 300
c) Une réunion du Groupe d'experts sur l'apport des techniques coopératives au développement économique et social	4 400

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (11 000 dollars)

Commission économique pour l'Amérique latine (3 095 500 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (2 950 500 dollars)

TABLEAU 3-A-23

		Catégories et classes								
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents locaux*
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	
Cabinet du Secrétaire exécutif	1968	1	1	2	1	2	8	3	18	32
	1967	1	1	2	1	2	7	3	17	32
Groupe de coordination de l'assistance technique et Groupe de l'administration publique	1968	—	—	—	2	—	1	—	3	4
	1967	—	—	—	1	—	1	—	2	3
Division de la recherche et du développement économiques	1968	—	—	1	1	3	3	5	13	3
	1967	—	—	1	1	3	3	5	13	3
Bureau de Washington	1968	—	—	—	1	—	2	1	4	2
	1967	—	—	—	1	—	2	1	4	2
Centre CEPAL/BNDE de Rio de Janeiro	1968	—	—	—	1	—	—	1	2	—
	1967	—	—	—	1	—	—	1	2	—
Bureau des Antilles	1968	—	—	—	1	1	1	—	3	1
	1967	—	—	—	1	1	—	—	2	—
Centre des projections économiques	1968	—	—	—	1	1	1	2	5	1
	1967	—	—	—	1	1	1	2	5	1
Division de la politique commerciale	1968	—	—	—	2	3	4	1	10	9
	1967	—	—	—	2	3	4	1	10	9
Bureau CEPAL/ALALE de Montevideo	1968	—	—	—	1	—	1	—	2	1
	1967	—	—	—	1	—	1	—	2	1
Bureau de Bogota	1968	—	—	—	1	1	—	—	2	—
	1967	—	—	—	1	—	—	—	1	—
Division du développement industriel	1968	—	—	—	2	2	6	—	10	12
	1967	—	—	—	2	2	6	—	10	12
Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie	1968	—	—	1	—	2	1	—	4	5
	1967	—	—	1	—	2	1	—	4	5
Programme relatif aux transports	1968	—	—	1	—	1	1	1	4	3
	1967	—	—	1	—	1	—	1	3	3
Division CEPAL/FAO de l'agriculture	1968	—	—	—	1	2	1	—	4	1
	1967	—	—	—	1	2	1	—	4	1
Division des affaires sociales	1968	—	—	—	2	3	1	1	7	5
	1967	—	—	—	2	3	1	1	7	4
Division de statistique	1968	—	—	—	1	2	2	3	8	13
	1967	—	—	—	1	2	2	3	8	12
Division administrative	1968	—	—	1	1	2	3	4	11	143
	1967	—	—	1	—	2	4	3	10	80
Bureau de Mexico	1968	—	—	1	4	7	5	9	26	61
	1967	—	—	1	2	8	6	9	26	60
TOTAL	1968	1	1	7	23	32	41	31	136	296
	1967	1	1	7	19	32	40	30	130	228

135. Le programme de travail de la Commission économique pour l'Amérique latine pour 1967-1969 ne sera arrêté définitivement qu'à la douzième session de la Commission, mais il est déjà possible actuellement de prévoir quelques-uns des principaux secteurs auxquels des ressources importantes seront affectées en 1968. Lors de la réunion des Présidents des États américains qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay), et à la préparation de laquelle le Secrétariat a pris une part active, il a été décidé qu'il fallait d'urgence redoubler d'efforts en vue de l'intégration économique de l'Amérique latine, et les Présidents ont souligné l'importance des problèmes commerciaux, notamment ceux qui concernent les exportations d'articles manufacturés et le financement du développement industriel. A l'appui de ces vastes programmes, il faut étudier de façon plus approfondie les problèmes d'infrastructure — notamment les transports — et l'administration publique. Il faut d'autre part pousser les travaux concernant les projections et la planification économiques et les problèmes des pays nouvellement indépendants de la région des Antilles, ainsi que ceux des pays de la Grande Colombie. C'est compte tenu de ces considérations que les demandes de crédits ont été établies.

136. En 1967 et 1968, le secrétariat de la CEPAL exécutera de grands projets relevant des secteurs d'activité énumérés ci-dessus, conformément au programme de travail approuvé par la CEPAL. Les grands projets sont dans l'ensemble de caractère permanent.

Recherche et développement économiques

137. Ce sont la Division de la recherche et du développement économiques (Santiago) et la Section du développement économique (Mexico) qui se chargeront de l'essentiel des travaux que représente pour la CEPAL la publication de l'*Étude sur l'économie de l'Amérique latine* et des deux numéros du *Bulletin économique de l'Amérique latine*. Les bureaux régionaux de Rio de Janeiro, Bogota, Washington et Port of Spain prêteront leur concours à cette fin. Un grand nombre de fonctionnaires, dans ce secteur, seront affectés à des études sur la croissance et le développement économiques ou sur le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, ainsi qu'à des travaux concernant l'entreprise privée et le développement économique ou diverses catégories de projections économiques.

Affaires sociales

138. Le programme de travail approuvé en matière de développement social et de protection sociale comprend 17 projets pour le Bureau de Santiago et 8 pour celui de Mexico. La portée de ces projets est extrêmement vaste et concerne les aspects sociaux du développement, l'urbanisation, la planification et la politique sociales, les études démographiques, l'habitation et le développement urbain, le développement rural et le développement communautaire. Parmi les projets dont il est chargé, le Bureau de Mexico effectuera, en collaboration avec le Gouvernement mexicain, une étude sur les migrations intérieures au Mexique.

Politique commerciale

139. Dans ce secteur, la Division de la politique commerciale (Santiago), assistée par d'autres bureaux régionaux, aura à effectuer un travail considérable à l'occasion de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tout en maintenant la coopération habituelle avec le secrétariat de la CNUCED. Elle effectuera aussi des études concernant l'influence des taux et des politiques des changes sur le commerce latino-américain et sur l'intégration économique de l'Amérique latine. Elle emploiera en outre une partie de ses ressources pour fournir des services consultatifs au secrétariat de l'Association latino-américaine de libre-échange et aux pays membres de cette association. Le Bureau de Mexico prêtera son concours à ces fins et effectuera des études sur le commerce de l'Amérique centrale et sur l'intégration économique de cette région.

Développement industriel

140. Les travaux dans ce secteur concerneront la préparation de la participation des pays d'Amérique latine au Colloque international sur le développement industriel et comprendront des études sur le commerce des articles manufacturés, les politiques industrielles et la planification. Le Bureau de Mexico poursuivra certaines études sur le développement industriel en Amérique centrale. La plus grande partie des ressources du Bureau de Santiago seront cependant consacrées à une série d'études industrielles sur l'Amérique latine.

Agriculture

141. En collaboration avec la FAO, les services communs créés à la CEPAL dans le domaine du développement agricole feront des études sur le développement, la planification et la productivité de l'agriculture, le développement de l'élevage, l'économie agricole et la réforme agraire, ainsi que sur le développement agricole intégré en Amérique latine. Le Bureau de Mexico exécutera 6 projets relatifs au développement agricole de l'Amérique centrale.

Ressources naturelles et énergie

142. Les fonctionnaires chargés de ce secteur d'activité prêtent leur concours aux gouvernements de la région pour ce qui a trait à l'énergie électrique et aux ressources hydrauliques et autres. En 1967 et 1968, il sera donné suite aux recommandations du Cycle d'études latino-américain sur l'énergie électrique, et diverses études seront consacrées aux ressources pétrolières, hydrauliques et minérales ainsi qu'à l'utilisation des cours d'eau et lacs internationaux. La Division chargée des ressources naturelles coopère aussi avec diverses institutions intergouvernementales s'occupant des secteurs de sa compétence, ainsi qu'avec la Banque interaméricaine de développement et le PNUD.

Transports

143. Les fonctionnaires affectés aux transports et communications ont du mal à faire face au volume de travail dans ce secteur. Ils travaillent en étroite coopération avec l'Organisation des États américains et effectuent des études sur l'ensemble des problèmes des transports et les problèmes connexes en Amérique latine (transports maritimes, notamment la navigation et les ports, et transports intérieurs, en particulier chemins de fer, routes et transports fluviaux). Les fonctionnaires participent aussi à la préparation de cycles d'études sur les statistiques ferroviaires et

la comptabilité des prix de revient des chemins de fer latino-américains, et à l'élaboration d'études sur les coûts et la rentabilité des ports en Amérique latine, et ils aident à préparer des études sur des problèmes soulevés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Bureau de Mexico effectuera, en 1967 et 1968, au moins six études sur les divers aspects des transports et des communications en Amérique centrale, et aidera, sur demande, à préparer l'aménagement du réseau de télécommunications qui doit être créé dans la région.

Statistiques

144. La Division de statistique s'emploiera à améliorer et à uniformiser les statistiques nationales ainsi qu'à réunir et à diffuser des données statistiques, et elle prêtera son concours aux services organiques du secrétariat de la CEPAL.

Coordination de l'assistance technique

145. Le Groupe de coordination de l'assistance technique est chargé des projets décentralisés d'assistance technique en Amérique latine, et c'est de lui que relèvent les conseillers régionaux affectés à la CEPAL dans le cadre des programmes d'assistance technique. Il coordonne la préparation des programmes concernant les projets régionaux et aide, sur demande, à élaborer les programmes par pays. Il aide de plus en plus souvent à élaborer des projets régionaux du Fonds spécial, dont la portée et l'importance s'accroîtront vraisemblablement à mesure que le programme d'intégration économique de l'Amérique latine s'accélérera.

Administration publique

146. Le Groupe de l'administration publique, qui sera créé en 1968, mettra en œuvre, de concert avec des conseillers et des experts régionaux, des projets relevant du domaine de sa compétence, notamment en organisant des cycles d'études sous-régionaux et des études sur l'organisation administrative en vue de la planification, sur les techniques et méthodes budgétaires en rapport avec la planification et sur l'administration publique dans ses rapports avec le développement économique.

Bureaux sous-régionaux

147. Outre l'important Bureau régional de Mexico, la CEPAL a des bureaux à Rio de Janeiro, Montevideo, Bogota et Port of Spain. A Rio de Janeiro, la CEPAL coopère avec le Gouvernement brésilien pour mettre sur pied un plan national de développement. A Montevideo, le Bureau régional prête son concours aux États membres de l'Association latino-américaine de libre-échange et assure la liaison entre cette association et la CEPAL. Le Bureau de Bogota a été récemment créé sur la demande des gouvernements de la région de la Grande Colombie: Colombie, Équateur et Venezuela. Il travaille en étroite collaboration avec des économistes fournis par les gouvernements de ces pays. Le Bureau des Antilles, situé à Port of Spain, a été créé sur la demande des pays nouvellement indépendants de la région des Antilles. Tout en prêtant assistance au secrétariat de la CEPAL chaque fois que cela est nécessaire, c'est surtout les gouvernements que les Bureaux secondent.

148. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs pour 1968:

a) *Postes nouveaux*

Bureau de Santiago

Services linguistiques

1 P-3	Pour étoffer l'effectif des traducteurs de langue anglaise, dans les services linguistiques, de sorte que les documents de la CEPAL puissent être rapidement distribués en anglais; cette distribution est rendue plus urgente encore par l'accession récente à l'indépendance de pays des Antilles.

Groupe de l'administration publique

1 P-5 1 poste d'agent local	Pour le Groupe de l'administration publique qui doit être créé.

Programme relatif aux transports

1 P-3	Pour étoffer l'effectif affecté à ce programme, pour lequel 3 postes seulement avaient été approuvés pour 1967.

Division des affaires sociales

1 poste d'agent local	Assistant de recherche.

Division de statistique

1 poste d'agent local	Commis statisticien.

Division administrative

1 P-1 63 postes d'agent local	Pour les services généraux et le service des bâtiments, en vue de transformer en postes permanents le poste d'administrateur et les 51 postes d'agent local dont le coût, pour 1967, avait été imputé sur les fonds destinés au personnel temporaire, les besoins devant être revus après la période initiale d'occupation des nouveaux bâtiments, et en vue d'ajouter 12 postes d'agent local à ce tableau d'effectifs. Le coût de ces postes sera partagé entre la CEPAL et l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, la CEPAL en prenant 68 p. 100 à sa charge et l'Institut 32 p. 100. La somme correspondante est portée en recettes, au chapitre 3 des prévisions de recettes.

Bureau de Mexico

1 poste d'agent local	Assistant de recherche pour la Section des affaires sociales.

Bureau de Bogota

1 P-4	Pour étoffer le Bureau de Bogota (Colombie) récemment ouvert, pour lequel un seul poste avait été approuvé pour 1967.

Bureau des Antilles

1 P-3 1 poste d'agent local	Pour étoffer l'effectif du Bureau des Antilles, à Port of Spain (Trinité).

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5	Pour le chef adjoint de la Division administrative.
1 P-3 à P-4	Pour le fonctionnaire des finances à Santiago, dont le poste est considéré comme classé trop bas eu égard aux responsabilités qu'il comporte.
1 P-4 à P-5	Les fonctions d'assistant du Directeur du Bureau de Mexico et de secrétaire du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale ont été fusionnées, et il est proposé de ranger dans la classe supérieure le poste nouveau ainsi créé.

1 P-4 à P-5 Le Bureau de Mexico envisage de créer une section de la recherche économique, qui grouperait en un seul service les trois sections existantes. Le poste de chef de ce nouveau service plus important serait reclassé P-5.

1 P-3 à P-4 Le Chef des services de l'édition, à Mexico, exerce les fonctions d'éditeur, de spécialiste des travaux d'imprimerie, de correcteur d'épreuves et de préparateur de copie, et il joue également le rôle d'agent des conférences pour les réunions tenues en Amérique centrale. C'est eu égard à ces responsabilités que le reclassement de son poste est proposé.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(130 000 dollars)

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	*45 000*

149. Le crédit demandé doit permettre de couvrir:

	Dollars
a) Le coût des services d'un programmeur et d'un préposé aux perforatrices	6 000
b) Le coût du personnel temporaire appelé à étoffer les effectifs pendant les périodes de pointe, à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et à exécuter d'autres travaux spéciaux	39 000
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	*60 000*

150. Les services de consultants et d'experts spécialisés engagés pour des périodes de courte durée seront nécessaires pendant toute l'année aux fins de l'élaboration de l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine*, du rassemblement de données statistiques, de la préparation d'études sur la planification et le développement régionaux, l'entreprise privée et le développement économique et le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, de l'établissement de projections concernant l'économie latino-américaine, et de l'organisation d'un cours de formation en matière de politique commerciale et d'un cycle d'études sur les statistiques ferroviaires et la comptabilité des prix de revient des chemins de fer latino-américains.

	Dollars
iii) *Groupes spéciaux d'experts*	*25 000*

151. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des groupes suivants:

	Dollars
a) Groupe de travail sur les politiques de la répartition du revenu	7 000
b) Groupe d'experts chargé d'analyser les résultats de la deuxième session de la Conférence sur le commerce et le développement	11 000
c) Groupe de travail sur la planification du développement social	7 000

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES
ET SURSALAIRE DE NUIT
(15 000 dollars)

152. Sur les 15 000 dollars demandés au présent article, 12 500 dollars concernent le Bureau de Santiago et 2 500 dollars le Bureau de Mexico.

Commission économique pour l'Afrique
(3 124 600 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (2 905 600 dollars)

TABLEAU 3-A-24

		Catégories et classes								
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*II.— Agents locaux*
Cabinet du Secrétaire exécutif	1968	1	1	2	3	—	2	1	10	5
	1967	1	1	2	3	—	2	1	10	5
Groupe de l'administration publique, de la formation et de la coordination de l'assistance technique	1968	—	—	—	1	—	2	2	5	5
	1967	—	—	—	—	—	2	2	4	4
Division de la statistique et de la population	1968	—	—	—	2	2	7	4	15	29
	1967	—	—	—	2	2	7	4	15	29
Division du développement économique et social	1968	—	—	—	2	5	5	3	15	9
	1967	—	—	—	2	4	5	3	14	9
Division du commerce extérieur et de la coopération économique	1968	—	—	—	2	3	6	4	15	7
	1967	—	—	—	2	3	6	4	15	7

TABLEAU 3-A-24 (*suite*)

		Catégories et classes								
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
		SS	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*II.— Agents locaux*
Division des ressources naturelles et des transports	1968	—	—	1	2	7	5	2	17	9
	1967	—	—	1	2	7	5	2	17	9
Division de l'industrie et de l'habitation	1968	—	—	—	3	3	6	1	13	7
	1967	—	—	—	3	3	6	1	13	7
Division CEA/FAO de l'agriculture	1968	—	—	—	—	1	7	2	10	8
	1967	—	—	—	—	1	4	2	7	5
Division administrative	1968	—	—	1	1	3	13	9	27	144
	1967	—	—	1	1	2	10	10	24	142[a]
Bureaux sous-régionaux:										
Lusaka	1968	—	—	—	1	1	—	3	5	4
	1967	—	—	—	1	1	—	3	5	4
Kinshasa	1968	—	—	1	—	1	—	2	4	3
	1967	—	—	1	—	1	—	2	4	3
Niamey	1968	—	—	—	1	—	—	2	3	5
	1967	—	—	—	1	—	—	2	3	5
Tanger	1968	—	—	1	1	2	1	—	5	8
	1967	—	—	1	1	2	1	—	5	8
TOTAL	1968	1	1	6	19	28	54	35	144	243
	1967	1	1	6	18	26	48	36	136	237

[a] Y compris 2 postes transférés du chapitre 17.

153. A sa huitième session, en mars 1967, la Commission économique pour l'Afrique a confirmé son programme de travail et demandé à son secrétariat de redoubler d'efforts dans tous les secteurs d'activité. Au cours des prochaines années, une place particulière sera faite aux efforts déployés pour aider les gouvernements à augmenter la production de produits agricoles et alimentaires dans la région. Les travaux de coopération économique sous-régionale seront poursuivis et intensifiés au même titre que ceux qui sont entrepris dans le domaine du commerce intra-africain et qui tendent en particulier à la création de marchés sous-régionaux sur le continent africain. Enfin, la CEPAL a entrepris la mise au point d'un programme de travail concernant l'application de la science et de la technique au développement.

Développement économique et social

154. En 1967, les économistes et sociologues d'Addis-Abéba et des bureaux sous-régionaux de Lusaka, Niamey, Tanger et Kinshasa consacreront une grande partie de leur temps à des études sur les plans nationaux de développement et leur mise en œuvre ainsi qu'à la préparation de l'*Étude annuelle sur la situation économique de l'Afrique* et de monographies économiques portant sur des pays déterminés. Il faudra aussi, en 1968, fournir aux gouvernements une assistance accrue en vue d'études sur les mécanismes de la planification. Dans le domaine du développement social, le programme de travail pour 1967 compte 24 projets, dont la grande majorité sont des projets de caractère permanent qui couvrent les divers aspects du programme de travail de la CEA en matière de protection sociale et de développement social (développement rural communautaire, problèmes socio-économiques en Afrique centrale, cycles d'études et cours de formation, études sur le développement urbain et industriel, problèmes sanitaires liés à l'irrigation, transformation des aliments, situation sociale de l'Afrique en général, etc.).

Ressources naturelles

155. Dans le domaine des ressources naturelles, la CEA attachera une importance particulière au développement de l'énergie (10 projets), à la mise en valeur des ressources hydrauliques, et notamment à un réseau hydrologique, à une étude des ressources hydrauliques et à la mise en œuvre d'un projet concernant le stockage de l'eau dans de petits réservoirs. Pour ce qui est des ressources minérales, la CEA continuera de rassembler des renseignements à l'intention des pays de la région et poursuivra l'étude de la création d'un centre africain de mise en valeur des ressources minérales. Elle organisera un cycle d'études sur les métaux et minéraux nouveaux et établira les documents de base destinés à un cycle d'études sur les politiques et la législation minières. De nouveaux projets seront entrepris à l'intention des pays de la région dans le domaine de la science et de la technique en général, et notamment des travaux de topographie et de cartographie.

Transports et communications

156. La CEA étudiera en priorité le développement des transports aériens et l'organisation de compagnies aériennes sous-régionales, la création d'une organisation de l'aviation civile africaine et les problèmes relatifs aux transports maritimes et au développement du tourisme, et elle organisera un groupe de travail sur les transports et les télécommunications. La CEA assurera le secrétariat du Comité sous-régional permanent des télécommunications et elle élaborera des études sur les liaisons des transports et les

réseaux ferroviaires africains. La Division des ressources naturelles et des transports devra prêter un appui considérable, sur le plan fonctionnel, aux experts et aux conseillers effectuant des travaux de son ressort.

Commerce extérieur et coopération économique

157. La CEA effectuera des études sur divers aspects du commerce extérieur comme ceux qui concernent les transactions visibles et les transactions invisibles et l'augmentation des échanges entre pays africains. Elle aidera à organiser un groupe de travail sur le commerce extérieur qui se tiendra sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine. Elle effectuera aussi des études sur les stimulants économiques et sur certains problèmes d'ordre financier (balance des paiements, gestion monétaire, banques centrales, inflation et déflation, etc.).

Statistiques et démographie

158. Les principaux travaux dans ce secteur comprennent le rassemblement et la compilation de statistiques concernant la région, la formation de démographes et de statisticiens, l'élaboration de normes statistiques et le développement des renseignements d'ordre statistique et démographique en Afrique.

Industrie et habitation

159. Dans le domaine du développement industriel, le secrétariat de la CEA emploiera ses ressources à étudier l'harmonisation des programmes de développement industriel, les mesures en faveur du développement industriel, les petites et moyennes entreprises et les domaines industriels, la normalisation industrielle et la formation eu égard au développement industriel, ainsi qu'à préparer des cycles d'études et des réunions sur le développement industriel. Pour ce qui est de l'habitation, de la construction et de la planification physique, un appui considérable sera fourni aux experts et aux conseillers s'occupant de ce secteur ainsi qu'aux organismes de planification, de coordination, d'organisation et d'administration des services de recherche et de vulgarisation. Dans l'ensemble, les fonctionnaires affectés à ce secteur s'attachent surtout à seconder les gouvernements de la région pour ce qui est, par exemple, de l'autoconstruction, des politiques relatives à la planification physique et à l'habitation, des techniques sanitaires et du financement. En 1968, des fonctionnaires de la CEA participeront à l'exécution de projets pilotes dans certains pays africains, surtout en vue de formuler et de mettre en œuvre des programmes généraux d'habitation, de construction et de planification physique, et également des plans de formation. Ils dresseront un inventaire des matières premières disponibles et feront des recherches sur leur rentabilité aux fins de la construction.

Développement agricole

160. Pendant les années à venir, une des tâches essentielles de la CEA, dans le domaine du développement agricole, sera de favoriser une augmentation de la production des produits agricoles et alimentaires dans la région. La Division mixte CEA/FAO, dont l'effectif est constitué par des fonctionnaires de ces deux organes, doit être étoffée pour pouvoir faire face à ce surcroît de travail. On espère que la FAO fournira pour 1968 9 postes d'administrateur au total dans ce secteur, soit 4 de plus que pour 1967. Les postes supplémentaires seront destinés à des spécialistes de la vulgarisation agricole qui effectueront divers travaux dans la région. Outre les études d'ordre général sur la production de produits alimentaires, les études particulières qui seront effectuées dans le cadre du programme de travail pour la période biennale 1967-1968 porteront notamment sur la production et le commerce du bois et des produits des industries tributaires du bois, la commercialisation des produits agricoles, l'action rurale, les projets de développement agricole de grande envergure ainsi que le régime foncier et la réforme agraire. La CEA prêtera aussi son concours aux conseillers et experts régionaux.

Coordination de l'assistance technique et administration publique

161. Le Groupe continuera, comme par le passé, de coordonner et de gérer les projets régionaux décentralisés d'assistance technique, d'organiser des cycles d'études et des groupes et voyages d'études en collaboration avec d'autres bureaux de l'ONU, et d'assurer le recrutement d'experts pour des périodes de courte durée ainsi que le placement de boursiers de la région. De concert avec les institutions spécialisées intéressées, le Groupe aidera les États Membres à mettre en place un dispositif de planification de la main-d'œuvre, et il aidera les États Membres à organiser des programmes d'études à l'intention de leurs boursiers et chercheurs. Le Groupe de l'administration publique, qui doit être créé en 1968, participera à l'organisation de divers cycles d'études consacrés à l'administration publique et il secondera et conseillera les gouvernements de la région sur des questions du ressort de la CEA. Cependant, le coût de la plupart des postes du Groupe de l'administration publique sera imputé sur des fonds extrabudgétaires.

Bureaux sous-régionaux

162. Les Bureaux sous-régionaux de Lusaka, Tanger, Niamey et Kinshasa aident le secrétariat de la CEA à rassembler et à compiler les renseignements devant servir de base à diverses études et enquêtes. Ils prêtent aussi assistance aux pays de la sous-région qui en font la demande, et ils participent à l'action concertée menée sur le plan sous-régional, qu'il s'agisse, par exemple, du programme de coopération économique de l'Afrique orientale ou des efforts de coopération analogues déployés par les gouvernements dans les diverses sous-régions.

163. Le Secrétaire général formule les propositions ci-après concernant le tableau d'effectifs pour 1968:

a) *Postes nouveaux*

Groupe de l'administration publique

1 P-5 1 poste d'agent local	Pour créer ce service, dont les fonctions ont jusqu'à présent été exercées par des experts régionaux.

Division du développement économique et social

1 P-4	La Division devra consacrer une partie importante de ses ressources à l'élaboration d'une Étude annuelle sur la situation économique de l'Afrique et à des monographies portant sur des pays déterminés, et c'est à ces fins que le poste nouveau est demandé.

Groupe de l'agriculture et de la sylviculture

3 P-3 3 postes d'agent local	Pour aider davantage les gouvernements à favoriser une augmentation de la production des produits agricoles et alimentaires. Le Groupe est administré en collaboration avec la FAO, qui fournit aussi une partie du personnel. En 1968, le Groupe comptera 10 postes fournis par la CEA et 9 postes fournis par la FAO.

Services d'édition et services linguistiques

1 P-4 1 P-3 2 postes d'agent local	Pour étoffer l'effectif des administrateurs des services linguistiques de sorte que les documents puissent être distribués sans retard dans les deux langues de travail de la CEA, et pour doter les services linguistiques des postes de secrétaire correspondants.

Reproduction des documents

1 P-2	Pour le poste de chef des services de reproduction, qui exercera également les fonctions de spécialiste des travaux d'imprimerie. En 1967, il a été aménagé de nouvelles installations pour la reproduction des documents en vue de permettre à la CEA d'assurer elle-même la reproduction de ses documents de façon plus complète et plus spécialisée et, partant, de réduire les frais des travaux d'imprimerie effectués sous contrat. Le chef des services de reproduction devra avoir les connaissances techniques nécessaires et pouvoir diriger le programme d'imprimerie de la CEA.

b) *Reclassement de postes*

2 P-2 à P-3	Il est proposé de reclasser 2 postes des services linguistiques de sorte que les traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques soient rangés dans la classe qui est normalement celle des fonctionnaires remplissant cet emploi.

Article III
AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(215 000 dollars)

Dollars

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* *100 000*

164. Le crédit demandé comprend 50 000 dollars pour le personnel temporaire des services linguistiques et des services de conférence qui sera affecté aux réunions des groupes de travail de la CEA, des groupes intergouvernementaux de coopération économique sous-régionale et des groupes spéciaux d'experts pour lesquelles il y a à assurer les services d'interprètes. Conformément à la résolution 128 (VII) de la CEA, les groupes de travail se réunissent au moins une fois par an. La CEA ne siégera pas en 1968.

Le crédit demandé doit aussi permettre de couvrir le coût:

Dollars

a) Du personnel de nettoyage et des gardiens du siège de la CEA (Addis-Abéba) (35 agents chargés des travaux de nettoyage, 4 contremaîtres et 7 gardiens) et des bureaux sous-régionaux	30 000
b) Du remplacement des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie	15 000
c) Des secrétaires engagés à titre temporaire en période de pointe	5 000

Dollars

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* *80 000*

165. En 1968, il faudra faire appel pour des périodes de courte durée à des consultants ou experts dans les domaines des ressources naturelles, y compris l'étude des possibilités de prospection pétrolière au large, des ressources en main-d'oeuvre et des services de formation, des transports, y compris l'étude de la coordination et des liaisons routières et ferroviaires et la coordination et le développement des transports aériens dans la région, et des études sectorielles sur le développement industriel, le développement économique et social, le commerce et la coopération économique.

Dollars

iii) *Groupes spéciaux d'experts* *35 000*

166. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des experts membres de quatre groupes de 12 experts chacun qui doivent se réunir à Addis-Abéba pendant 2 semaines pour examiner les questions suivantes:

a) Développement agricole;

b) Transports maritimes;

c) Mobilisation de la jeunesse en vue du développement national;

d) Méthodologie statistique.

Article IV
HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(4 000 dollars)

Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth (239 000 dollars)

Article premier
POSTES PERMANENTS (226 000 dollars)

TABLEAU 3-A-25

	Catégories et classes								
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents locaux*
	S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	
1968	—	—	1	2	4	4	2	13	15
1967	—	—	1	2	3	4	2	12	14

a) *Postes nouveaux*

1 P-4 1 poste d'agent local	Pour étoffer l'effectif de la Section sociale en vue de lui permettre d'effectuer des recherches et des études sur les problèmes de la croissance urbaine et sur les aspects sociaux de l'industrialisation.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Article III

AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(12 500 dollars)

Dollars

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* *2 500*

167. Le crédit demandé doit permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée et d'engager pour des périodes de courte durée des secrétaires et commis appelés à seconder les effectifs en périodes de pointe.

Dollars

ii) *Experts et consultants engagés a titre personnel* *10 000*

168. Le crédit demandé doit permettre de faire appel aux services de consultants (environ dix mois de travail requis pour un certain nombre de projets nouveaux concernant le développement économique, les investissements et la croissance économique, l'urbanisation et l'industrialisation).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES
ET SURSALAIRE DE NUIT
(500 dollars)

Service de l'information (y compris les centres d'information)
(4 143 600 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (4 055 400 dollars)

TABLEAU 3-A-26

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire et Groupe de l'information économique et sociale	1968	1	—	2	2	1	4	—	10	3	9	12
	1967	1	—	2	2	1	4	—	10	3	9	12
Division de la presse et des publications	1968	—	1	2	3	13	6	4	29	2	25	27
	1967	—	1	2	2	14	6	4	29	2	25	27
Division de la radio et des moyens visuels	1968	—	1	1	4	17	13	18	54	7	42	49
	1967	—	1	1	2	19	13	18	54	7	42	49
Division des relations extérieures	1968	—	1	1	3	4	1	—	10	1	9	10
	1967	—	1	1	3	4	1	—	10	1	9	10
TOTAL	1968	1	3	6	12	35	24	22	103	13	85	98
	1967	1	3	6	9	38	24	22	103	13	85	98
Centres d'informations	1968	—	—	4	14	16	19	7	60			[a]
	1967	—	—	4	14	16	19	7	60			[b]
TOTAL	1968	1	3	10	26	51	43	29	163	13	85	98
	1967	1	3	10	23	54	43	29	163	13	85	98

[a] Plus 250 postes d'agent local.

[b] Plus 240 postes d'agent local.

169. En 1966 et 1967, le Sous-Secrétaire, assisté de hauts fonctionnaires du Service de l'information, a procédé à un examen d'ensemble de l'action de l'ONU dans le domaine de l'information ainsi que des services et des programmes qui lui sont consacrés depuis plusieurs années. Cet examen et certaines propositions nouvelles concernant ces activités à l'avenir feront l'objet d'un rapport distinct que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session d'été de 1967, puis à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-deuxième session.

170. Les résultats de cet examen ont été débattus lors de trois réunions du Groupe consultatif de l'information que le Secrétaire général avait convoquées à cette fin au début de 1967. Il a été tenu compte des observations des membres du Groupe lors de l'établissement du rapport mentionné plus haut.

171. En attendant que le Comité consultatif et l'Assemblée générale examinent ce rapport, le Secrétaire général a établi ses demandes de crédits pour 1968 sur des bases qui sont sensiblement les mêmes que pour 1967. On trouvera dans l'annexe III aux

prévisions de dépenses des renseignements plus détaillés sur ces propositions. Les seules demandes nouvelles qui, dans les prévisions initiales, concernent le Service de l'information, au Siège, et les centres d'information sont les suivantes:

a) *Postes nouveaux*

10 postes d'agent local — Il s'agit de doter les divers centres d'information de 10 postes nouveaux d'agent local. Cinq postes sont destinés à des adjoints à l'information à Abidjan, Bujumbura, Djakarta, Lagos et Rabat, et les 5 autres sont destinés à étoffer l'effectif des secrétaires et commis dans divers centres d'information.

b) *Reclassement de postes*

3 P-4 à P-5 — Ces reclassements concernent le poste de rédacteur en chef de la *Chronique mensuelle* de l'ONU, à la Division de la presse et des publications, et le poste de chef adjoint du service d'exploitation et celui de chef adjoint des services de la radio, à la Division de la radio et des moyens visuels. Ces reclassements sont considérés comme nécessaires eu égard aux responsabilités qui s'y attachent.

Article III i

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES (40 700 dollars)

172. Le crédit demandé doit permettre d'engager du personnel temporaire pour la préparation des éditions française et espagnole de la *Chronique mensuelle* de l'ONU, travail qui doit être exécuté sous contrat à Paris et à Mexico (21 000 dollars). Il doit aussi permettre d'engager à titre temporaire des dactylographes pour la préparation de l'*United Nations Yearbook* et pour d'autres travaux urgents concernant la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme (4 700 dollars), et de recruter du personnel temporaire pour les centres d'information (15 000 dollars).

Article III iii

GROUPES SPÉCIAUX D'EXPERTS (18 500 dollars)

173. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'environ 25 représentants des organes d'information d'Amérique latine qui participeront, à Santiago, à une « table ronde de rédacteurs en chef ». Les participants examineront les aspects des travaux d'ordre économique et social de l'ONU et des institutions spécialisées qui concernent l'information. Une importance particulière sera attachée aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSULAIRE DE NUIT (29 000 dollars)

174. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses que le Service de l'information aura à faire pour rendre compte des activités de l'ONU, en particulier des séances qui se poursuivent au-delà des heures normales de travail et des réunions tenues pendant les sessions de l'Assemblée générale (19 000 dollars). Le crédit demandé doit aussi permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires faites dans les centres d'information (10 000 dollars).

Service des conférences (11 387 000 dollars)

Article premier

POSTES PERMANENTS (10 974 500 dollars)

TABLEAU 3-A-27

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II.— Agents des services généraux		
		S-5	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	1968	1	—	—	—	1	1	—	3	1	1	2
	1967	1	—	—	—	1	1	—	3	1	1	2
Service administratif.....	1968	—	—	1	1	—	—	—	2	3	5	8
	1967	—	—	1	1	—	—	—	2	3	5	8
Contrôle des conférences et des séances:												
Cabinet du Directeur.....	1968	—	1	—	—	—	2	3	6	2	11	13
	1967	—	1	1	—	—	2	2	6	2	10	12
Section d'interprétation.....	1968	—	—	1	3	31	23	8	66	—	3	3
	1967	—	—	1	3	31	21	—	56	—	2	2
Section des sténographes-rédacteurs de séance.....	1968	—	—	—	1	4	21	—	26	—	1	1
	1967	—	—	—	1	4	21	—	26	—	1	1

TABLEAU 3-A-27 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Rédacteur en chef.....	1968	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrôle de la rédaction.....	1968	—	—	1	1	5	4	—	11	—	2	2
	1967	—	—	1	1	5	2	—	9	—	2	2
Contrôle des documents.....	1968	—	—	1	—	1	1	—	3	5	14	19
	1967	—	—	1	—	—	2	—	3	4	14	18
Section d'édition des documents officiels.....	1968	—	—	—	1	—	14	6	21	8	3	11
	1967	—	—	—	1	—	11	6	18	8	3	11
Service de traduction.....	1968	—	1	5	12	74	173	31	296	9	62	71
	1967	—	1	5	12	74	172	31	295	4	60	64
Service des publications.....	1968	—	—	1	1	7	23	19	51	49	358	407
	1967	—	—	1	1	6	16	26	50	49	341	390
TOTAL	1968	1	3	10	20	123	262	67	486	77	461	538[a]
	1967	1	2	11	20	121	248	65	468	71	439	510[a]

[a] Plus 19 postes de travailleur manuel.

175. Le volume des tâches dont le Service des conférences a à s'acquitter au cours d'une année donnée est essentiellement fonction:

a) De l'ampleur du programme annuel des conférences et, dans le cadre de ce programme, du nombre des séances qui doivent se tenir simultanément au cours d'une période donnée;

b) Du volume de la documentation s'y rapportant (documentation préparatoire, documentation publiée pendant les sessions et documentation à paraître après les sessions);

c) De la nature des services requis pour les diverses réunions;

d) De la mesure dans laquelle des réunions se tiennent hors des bureaux permanents de l'Organisation des Nations Unies, ce qui oblige à détacher des fonctionnaires;

e) Du volume des travaux de traduction qu'exige la parution des publications périodiques courantes et des autres rapports et études établis par les divers services et départements du Secrétariat, à New York.

176. En ce qui concerne la traduction de la documentation mentionnée ci-dessus, sous *b* et *e*, le Service des conférences doit faire face à un volume de travail excessif, l'empêchant d'utiliser son personnel de façon économique, lorsque les départements qui établissent cette documentation ne peuvent respecter les dates convenues pour la soumission des manuscrits, ces dates étant choisies de manière que les documents en question puissent être distribués en temps voulu dans toutes les langues dans lesquelles ils doivent l'être, compte tenu du temps nécessaire pour en assurer la traduction, la reproduction et la distribution.

177. Le Secrétaire général estime qu'un programme de conférences aussi chargé qu'il l'est actuellement, ne laisse pas suffisamment de temps pour préparer comme il convient la documentation de base nécessaire. Par suite, la qualité de la documentation ne peut manquer de baisser et le nombre des cas dans lesquels les documents ne pourront être publiés dans toutes les langues en temps voulu pour les réunions augmentera vraisemblablement. L'ouverture de crédits plus importants ne permettra pas de résoudre ces difficultés: le seul moyen de les éviter est d'établir de façon méthodique un programme annuel de réunions plus rationnel.

178. Tenant compte de l'inquiétude que le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires exprimaient depuis plusieurs années devant l'augmentation alarmante du nombre des réunions et étant donné les observations et recommandations que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées avait formulées au chapitre IX de son deuxième rapport[10], l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 2239 (XXI) du 20 décembre 1966, de créer, à titre d'essai, un Comité des conférences composé de 15 États Membres. Le Secrétaire général espère que, comme suite à l'étude à laquelle ce nouveau comité procédera au cours de la vingt-deuxième session de l'Assemblée, il sera possible de mettre au point un programme de réunions d'exécution moins difficile pour 1968.

179. Par sa résolution 2247 (XXI) du 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, conformément aux recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations-Unies et des institutions spécialisées et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de donner pour instructions au Comité des publications:

a) De réexaminer la pratique actuellement suivie en matière de préparation et de publication des documents officiels, suppléments et annexes pour tous les organes de l'Organisation des Nations Unies, afin de déterminer s'il est possible de réaliser des économies;

b) De réexaminer le programme des publications pour s'assurer que les publications, les études et les rapports sont établis conformément aux résolutions

[10] A/6343

pertinentes de l'Asssemblée générale et d'autres organes directeurs, et pour déterminer également si certaines publications ont perdu leur utilité ou font double emploi;

c) D'étudier la documentation de l'Organisation en vue de suggérer des moyens possibles de réaliser éventuellement des économies à la fois sur le volume et sur le coût de cette documentation;

d) D'harmoniser le programme des publications de l'Organisation des Nations Unies avec ceux des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en vue d'éliminer les doubles emplois éventuels.

180. Par cette même résolution, l'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de soumettre un rapport préliminaire au Comité consultatif à sa session d'été et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session. Le Secrétaire général espère vivement que sur la base de ces rapports l'Assemblée générale pourra aussi prendre des mesures en vue de réduire le volume actuellement très considérable de la documentation.

181. Étant donné que les deux principaux éléments qui déterminent le volume de travail, à savoir le programme des conférences et le volume de la documentation s'y rapportant, doivent être, l'un et l'autre, réexaminés en détail par l'Assemblée à sa vingt-deuxième session, le Secrétaire général s'est abstenu de demander dans le présent projet de budget un renforcement sensible de l'effectif des services linguistiques proprement dits, pensant que le résultat des études prévues serait favorable. Si ces espoirs ne se réalisent pas, il se peut fort bien qu'il faille reconsidérer le montant des crédits nécessaires pour les services linguistiques en 1968. Le Secrétaire général doit néanmoins, dès maintenant, demander un certain nombre de postes nouveaux pour le Service des conférences en général, tant pour régulariser la situation eu égard aux besoins supplémentaires auxquels il a fallu faire face, l'année dernière, en recourant à du personnel temporaire que pour renforcer certains services subsidiaires, ce qui, en tout état de cause, devient inévitable. Ces propositions concernant le tableau d'effectifs sont exposées plus en détail ci-après:

a) *Postes nouveaux*

1 P-2/P-1 1 S.G.	Pour un nouveau groupe qui, au contrôle des conférences et des séances, serait chargé de planifier l'emploi des ressources disponibles pour les conférences et d'établir à ce sujet des données très détaillées, ainsi que de déterminer les ressources supplémentaires que pourraient exiger les programmes de réunions et de conférences de l'Organisation qui seront proposés pour les années à venir. Un second poste d'administrateur pour ce nouveau groupe serait prélevé sur le tableau d'effectifs actuel.
2 P-3 8 P-2 1 S.G.	Deux postes nouveaux de P-3 sont demandés pour 2 interprètes supplémentaires, l'un de langue espagnole, l'autre de langue russe. Il faut, en outre, 8 postes nouveaux de P-2 pour les services d'interprétation accrus à assurer à partir du chinois et dans cette langue. En fait, des interprètes supplémentaires de langue chinoise ont pu être employés en 1967 grâce aux postes qui étaient vacants dans d'autres secteurs du Service des conférences. Les postes nouveaux demandés pour 1968 permettraient donc à la fois de régulariser la situation et, du fait que l'on prévoit 4 postes de plus, de porter l'effectif du groupe en question à 15 au total, chiffre jugé nécessaire pour faire face aux besoins actuels. Le nouveau poste d'agent des services généraux doit permettre d'engager un commis de plus pour la Section d'interprétation, eu égard au nombre accru des affectations à assigner aux interprètes tout au long de l'année.
1 D-2 1 S.G.	Pour rétablir au niveau D-2 le poste de Rédacteur en chef. Le titulaire de ce poste remplirait non seulement les fonctions de Rédacteur en chef mais aussi celles de Secrétaire exécutif du Comité des publications et dirigerait, en outre, les travaux du Contrôle des documents et du Contrôle de la rédaction. Du fait de la création de ce poste de directeur (D-2), il serait possible de supprimer un poste d'administrateur général (D-1) au Contrôle des conférences et des séances. Le poste d'agent des services généraux serait destiné à assurer les services de Secrétariat requis.
2 P-3	Pour renforcer l'effectif actuel du Contrôle de la rédaction, dont les travaux ont toujours été gênés par le manque de personnel. Les fonctionnaires de ce service peuvent rarement passer assez de temps avec les auteurs des documents au stade capital de la préparation des textes, ce qui est indispensable si l'on veut obtenir des améliorations sensibles et durables.
1 S.G.	Ce poste supplémentaire de commis est nécessaire au Contrôle des documents pour faciliter la préparation et la dactylographie d'un volume croissant de données statistiques ayant trait à la planification des conférences et à l'acheminement des documents. Nombre de ces données doivent être incluses dans les rapports demandés par plusieurs organes délibérants intéressés. Ce poste doit permettre aussi de faire face à l'accroissement des travaux courants du service.
3 P-3	Ces postes sont demandés pour la Section d'édition des documents officiels afin de porter l'effectif des groupes espagnol et français au niveau de l'effectif du groupe anglais, de sorte que l'édition des documents officiels progresse au même rythme dans toutes les langues. Un poste nouveau est demandé pour le groupe français et 2 pour le groupe espagnol. Auparavant, la Section espagnole de traduction prêtait des traducteurs au groupe espagnol, mais depuis 1967 la Section espagnole de traduction doit fournir des rédacteurs pour l'établissement de comptes rendus analytiques originaux en espagnol. Auparavant, les comptes rendus originaux n'étaient établis qu'en anglais ou en français et étaient seulement traduits en espagnol. La Section espagnole de traduction ne peut donc plus détacher de traducteurs auprès de la Section d'édition des documents officiels pour l'aider dans sa tâche.
1 P-3	Ce poste nouveau de P-3 est demandé pour un petit groupe qui, sous la supervision directe du Directeur du Service de traduction, serait chargé d'établir, pour toutes les langues, des listes de traducteurs compétents travaillant à leur compte, de déterminer, en consultation avec le Service financier, les taux de rémunération de ces

traducteurs, d'établir un programme et de fixer des délais pour les travaux contractuels de traduction, de veiller à ce que les documents de référence appropriés soient joints aux textes à traduire et de dresser les contrats à passer avec les traducteurs de l'extérieur. La nécessité d'un tel groupe se fait sentir depuis un certain temps en raison du volume accru des travaux de traduction effectués sous contrat.

3 S.G. Ces postes doivent permettre d'etoffer l'effectif de la Section chinoise de traduction, en raison du volume accru de la documentation courante qui doit désormais être traduite en chinois. A cet effet, il faut renforcer l'effectif du personnel qui, à la Section, est chargé des références, de l'édition des textes et d'autres tâches accessoires.

4 S.G. Ces quatre postes nouveaux d'agent des services généraux sont destinés au Groupe des références. Ce groupe et la bibliothèque qui lui est adjointe fournissent des services indispensables aux sections de traduction en vérifiant toutes les références à des documents antérieurs, en communiquant aux traducteurs, le cas échéant, les traductions qui ont déjà été établies pour ces documents et en recherchant les citations ou références qui figurent dans les textes. Ces recherches permettent d'accélérer considérablement le travail des traducteurs. Mais s'il ne dispose pas d'un effectif adéquat, le Groupe des références, au lieu d'accélérer le travail des sections de traduction, provoque un engorgement et tend à retarder l'exécution des tâches.

18 S.C. Pour assurer le renforcement indispensable de l'effectif du Service de sténodactylographie (4 postes supplémentaires pour chacun des groupes anglais et français et 5 postes supplémentaires pour chacun des groupes russe et espagnol). Dans ce service, le volume de travail dépasse actuellement de beaucoup les possibilités du personnel, ce qui entraîne chaque année des dépenses importantes au titre des heures supplémentaires et amène l'Organisation à faire effectuer de plus en plus souvent des travaux de dactylographie sous contrat.

b) *Reclassement de postes*

1 P-3 à P-4 Eu égard aux responsabilités accrues de l'Administrateur chargé de la planification au Contrôle des documents. Ce fonctionnaire a pour tâche d'élaborer des techniques, méthodes et procédures nouvelles permettant de disposer des statistiques et autres données nécessaires à la planification courante des travaux que doivent effectuer les principaux groupes et sections du Service des conférences.

1 P-3 à P-4 Pour le poste de chef du Groupe de la coordination, au Cabinet du Chef du Service des publications, eu égard aux responsabilités plus étendues qui s'attachent désormais à ce poste. Le Chef du Groupe de la coordination est chargé de planifier et de contrôler, conformément aux principes généraux arrêtés par le Comité des publications, toutes les opérations que suppose la distribution des publications et documents de l'Organisation des Nations Unies. Il décide du nombre d'exemplaires de toutes les publications et de tous les documents qui doivent faire l'objet d'une distribution officielle, assure la liaison avec les départements organiques, les Missions permenentes et les institutions spécialisées pour tout ce qui a trait aux documents et publications et assure la coordination entre la Section de la reproduction et la Section de la distribution.

8 P-2 à P-3 Il est proposé de reclasser a P-3 les postes, actuellement P-2, de 2 préparateurs de copie expérimentés de chacun des groupes anglais, français et espagnol, d'un préparateur de copie expérimenté du groupe chinois et d'un préparateur de copie spécialiste du Recueil des Traités. La tâche de ces fonctionnaires est rendue beaucoup plus délicate et complexe par la nature plus technique de la documentation de l'Organisation. Ces fonctionnaires, en fait, établissent, du point de vue technique, le texte définitif des documents et publications à imprimer, ce qui exige une grande compétence professionnelle et linguistique.

1 G-5 à P-2 Pour reclasser poste de préparateur adjoint (présentation graphique) un poste subalterne de dessinateur.

Article III

PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES (152 500 dollars)

182. Le crédit demandé doit permettre:

a) De recruter du personnel temporaire pour étoffer l'effectif de la Section de la reproduction, de la Section de la distribution, de la Section de l'interprétation et de la Section des sténographes-rédacteurs de séance ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (32 500 dollars);

b) De reconduire l'arrangement conclu en 1962 avec une maison d'édition de Moscou pour résorber l'arriéré de la traduction en russe des documents officiels de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle. Comme pour les exercices précédents, on prévoit de faire traduire ces documents de l'anglais et du français en russe au rythme de 10 000 pages par an et à raison de 6 dollars par page du texte original. On estime que les stagiaires du programme de formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe (l'article VI du chapitre 4) traduiront, à titre d'exercice, 4 800 autres pages de l'arriéré susmentionné (60 000 dollars);

c) De faire effectuer d'autres travaux de traduction sous contrat en raison de l'ampleur du programme des réunions et du caractère de plus en plus technique des documents à traduire (60 000 dollars).

Article IV

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (260 000 dollars)

183. Le crédit demandé doit permettre d'assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et des services de reproduction des documents. Il doit servir notamment à couvrir les dépenses particulièrement lourdes auxquelles il faut faire face pour fournir les services nécessaires à l'Assemblée générale pendant sa session ordinaire.

Bibliothèque
(1 067 800 dollars)

Article premier
POSTES PERMANENTS (1 065 300 dollars)

TABLEAU 3-A-28

	Catégories et classes										
	I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
	S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1968.....	—	1	1	3	6	12	24	47	8	52	60[a]
1967.....	—	1	1	2	6	9	22	41	7	48	55[a]

[a] Plus 9 postes de travailleur manuel.

184. L'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation et l'expansion de l'ensemble des activités de l'ONU ont entraîné un accroissement assez marqué du volume total de la documentation publiée. Par suite, il est urgent de renforcer l'effectif de la Bibliothèque, en particulier pour ce qui est des travaux d'indexage et de bibliographie. Ces dernières années, la Bibliothèque a reçu chaque année de 100 000 à 140 000 documents des Nations Unies, mais elle n'a réussi à en indexer complètement qu'environ 8 p. 100. Le nombre des documents que l'Organisation a publiés depuis sa création est estimé à 1 100 000 au total; sur cette masse de documents, il y en a un million environ qui, à l'heure actuelle, n'ont pas été indexés comme il convient ou ne l'ont pas été du tout. Du fait de cet arriéré qui s'accumule, il est très difficile, sinon impossible, de retrouver les documents dont on a besoin pour des travaux de recherche, en dépit d'un surcroît d'efforts et de l'amélioration continue des méthodes employées. Faute de personnel, la Bibliothèque n'a pas encore pu publier d'index en français des documents courants, ni achever le répertoire des documents remontant à la période 1946-1949.

185. A un questionnaire sur les services de documentation et de bibliothèque qui leur avait été adressé en avril 1966, les membres des missions permanentes et les fonctionnaires du Secrétariat ont répondu en demandant à une majorité écrasante des services d'indexage et autres services bibliographiques plus complets. Pour surmonter certaines des difficultés susmentionnées, la Bibliothèque se propose de réorganiser complètement les services actuels d'indexage et de références. La Section de l'index et la Section de références pour les documents seront fondues en une division, de manière à mieux utiliser l'effectif actuel et à maintenir dans des limites raisonnables le nombre des postes nouveaux demandés pour 1968. La fusion de ces deux sections exigera, cependant, la création d'un certain nombre de postes pour 1968.

a) *Postes nouveaux*

1 P-5
2 P-3
2 P-2/P-1
4 S.G.

Un P-5 est demandé pour le poste de Chef de la nouvelle Division de l'index et des références. Deux postes P-3 sont demandés pour un spécialiste des publications et un spécialiste des questions économiques et sociales. Deux postes P-2 ou P-1 sont demandés pour des fonctionnaires qui seraient appelés à indexer les résolutions et autres documents des organes de l'ONU. Les 4 postes d'agent des services généraux doivent permettre de faire face aux travaux de secrétariat et de dactylographie découlant de l'expansion du programme d'indexage.

1 P-3
1 S.G.

Pour doter la Section des références générales d'un poste nouveau d'administrateur (bibliothécaire) et pour ajouter à l'effectif des agents des services généraux de la section des références pour les documents un poste de commis, l'agent en question devant être chargé d'établir les fiches d'indexage, de tenir à jour le catalogue et de dresser la liste des rubriques spéciales.

Article III i
PERSONNEL TEMPORAIRE AFFECTÉ À DES TÂCHES GÉNÉRALES
(1 000 dollars)

186. Le crédit demandé doit permettre de recruter du personnel temporaire pour seconder l'effectif en périodes de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Article IV
HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(1 500 dollars)

Bureau des services généraux
(6 042 300 dollars)

Article premier
POSTES PERMANENTS (5 611 100 dollars)

TABLEAU 3-A-29

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	1968	1	1	1	1	—	—	1	5	2	7	9
	1967	1	1	1	1	—	—	1	5	2	7	9

TABLEAU 3-A-29 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II.— Agents des services généraux			
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Service spécial	1968	—	—	1	1	1	—	—	3	1	4	5
	1967	—	—	1	1	1	—	—	3	1	4	5
Service des achats et des transports	1968	—	—	1	2	6	2	3	14	9	38	47
	1967	—	—	1	2	4	2	5	14	9	38	47
Service des bâtiments	1968	—	—	1	1	4	—	4	10	11	173	184
	1967	—	—	1	1	4	—	3	9	9	176	185
Service des missions	1968	—	—	1	2	4	4	6	17	7	48	55
	1967	—	—	1	2	4	4	6	17	7	48[a]	55
Service des communications, des archives et des dossiers	1968	—	—	1	1	6	5	5	18	15	173	188
	1967	—	—	1	1	6	5	3	16	15	172	187
TOTAL	1968	1	1	6	8	21	11	19	67	45	443	488[b]
	1967	1	1	6	8	19	11	18	64	43	445	488[b]

[a] Y compris 3 postes transférés du chapitre 17.

[b] Plus 175 postes de travailleur manuel.

187. Le tableau d'effectifs du Bureau des services généraux reflète les deux changements qui, par rapport à 1967, ont été apportés à l'ordonnance du projet de budget pour l'exercice 1968:

a) Un poste D-1, 1 poste P-3 et 3 postes d'agent des services généraux sont transférés du Service de gestion commerciale au chapitre 4 des recettes, leur coût étant imputé directement sur les recettes provenant des activités productrices de recettes de l'Organisation;

b) Trois postes d'agent de Service mobile assimilés aux postes correspondants d'agent des services généraux sont transférés de l'ancien chapitre 17 au Service des missions (Bureau des services généraux).

188. En raison de la nature même des attributions du Bureau des services généraux, tant à New York que dans les bureaux extérieurs, son volume de travail est directement fonction de l'ampleur des activités à New York et dans les autres bureaux et du nombre des fonctionnaires qui y travaillent et auxquels il faut fournir des services. Du fait de l'expansion considérable ces dernières années tant du programme annuel des réunions que de l'effectif du Secrétariat, il est évident que le volume de travail du Bureau des services généraux a aussi sensiblement augmenté. En outre, les tâches qu'il a à accomplir dans les bureaux extérieurs ont eu tendance à s'accroître du fait de la construction, dans diverses régions du monde, de nombreux immeubles occupés en commun par plusieurs organismes des Nations Unies, de la création de nouvelles organisations, comme la CNUCED et l'ONUDI, qui ont leur siège hors de New York, et de l'augmentation du volume des achats à faire pour les divers programmes de coopération technique auxquels l'ONU participe. Outre ces tâches supplémentaires, le Bureau des services généraux doit continuer de fournir certains services de caractère administratif à diverses missions et à divers centres d'information des Nations Unies. Ce n'est qu'en revoyant constamment et avec soin ses méthodes de travail courantes qu'il a pu faire face à ce volume de travail supplémentaire en n'augmentant que très peu son effectif. Mais pour 1968, il est nécessaire de renforcer quelque peu la Section des achats et le Service des communications, des archives et des dossiers.

a) *Postes nouveaux*

1 P-2/P-1 — Pour un fonctionnaire employé à plein temps qui serait chargé d'assurer le fonctionnement du laboratoire cinématographique et du laboratoire cinématographico-chimique de l'ONU.

2 S.G. — Pour renforcer l'effectif actuel de la Section de l'enregistrement, eu égard au volume de travail beaucoup plus lourd du Groupe des dossiers relatifs au personnel, et pour accélérer les opérations de classement ou de mise au rebut des dossiers anciens.

b) *Reclassement de postes*

2 P-3 à P-4
2 P-2 à P-3 — Ces reclassements sont demandés pour permettre à l'Organisation de recruter et de conserver des fonctionnaires compétents et qualifiés chargés des achats. Les reclassements proposés tiennent compte de ce que les opérations que l'Organisation est appelée à effectuer dans ce domaine sont beaucoup plus complexes qu'elles ne l'étaient auparavant.

1 G-5 à P-2 — Pour le poste du chef du Groupe de la correspondance télégraphique, qui a des responsabilités assez étendues, puisqu'il doit superviser le travail de vingt personnes et avoir une connaissance approfondie des pratiques et opérations concernant les communications. Ce groupe est chargé d'assurer, au Siège, le fonctionnement du télétype, le codage et la mise en forme des télégrammes.

1 G-5 à P-2 — Pour le poste du Chef du Groupe des renseignements et de la réception, qui est chargé de former et de superviser 22 agents. Ces responsabilités sont comparables à celles qu'exercent des administrateurs au Service de l'information.

Article III
AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(56 200 dollars)

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	46 200

189. Le crédit demandé doit permettre:

a) De recruter, à titre temporaire, 3 gardes supplémentaires pour la période pendant laquelle les jardins sont ouverts, à savoir du 1er avril à la fin de la session de l'Assemblée générale (12 000 dollars);

b) De couvrir le coût de 6 postes temporaires de travailleur manuel pour des jardiniers qui seront employés du 1er avril à la fin de la session de l'Assemblée générale (16 700 dollars);

c) De remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et de faire face à d'autres tâches de durée limitée (17 500 dollars).

	Dollars
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	*10 000*

190. Le crédit demandé doit permettre de faire appel à des experts qui donneront des avis sur les taux de fret les plus économiques à appliquer aux expéditions de l'ONU.

Article IV
HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT (375 000 dollars)

191. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit payés aux fonctionnaires qui doivent assurer le fonctionnement de certains services essentiels au-delà des heures normales de travail: services de sécurité et de sûreté, déménagements et réparations d'urgence assurés par le personnel du Service des bâtiments; services téléphoniques, services de télétype, codage et service de plantons que les fonctionnaires du Service des communications, des archives et des dossiers doivent assurer pendant les séances qui se tiennent la nuit ou le samedi et le dimanche.

Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe) (7 023 600)

Article premier
POSTES PERMANENTS (6 842 000 dollars)

TABLEAU 3-A-30

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Directeur général...	1968	1	1	1	3	—	—	1	7	3	8	11
	1967	1	1	—	3	—	—	1	6	2	8	10
Groupe de la coordination.....	1968	—	1	—	—	1	1	—	3	—	2	2
	1967	—	—	1	—	1	—	—	2	—	1	1
Bibliothèque.....	1968	—	—	1	1	2	1	9	14	—	18	18
	1967	—	—	1	1	2	—	9	13	—	17	17
Service des conférences et services généraux:												
Cabinet du Directeur.....	1968	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2
	1967	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Division des conférences.....	1968	—	—	1	—	—	3	2	6	—	10	10
	1967	—	—	1	—	—	3	1	5	1	10	11
Division linguistique.....	1968	—	—	1	7	34	51	3	96	2	123	125
	1967	—	—	1	7	26	59	2	95	2	116	118
Division des documents.....	1968	—	—	—	1	1	3	14	19	3	92	95
	1967	—	—	—	1	1	3	14	19	2	90	92
Division des services généraux	1968	—	—	1	1	4	1	5	12	7	128	135
	1967	—	—	1	1	4	—	5	11	6	127	133
TOTAL	1968	—	1	3	9	40	58	24	135	12	355	367
	1967	—	1	3	9	31	65	22	131	11	344	355
Services administratifs et financiers:												
Cabinet du Chef des Services administratifs et financiers.	1968	—	1	1	2	1	1	—	6	—	4	4
	1967	—	1	1	2	1	1	—	6	—	4	4
Division du budget.....	1968	—	—	—	1	2	—	1	4	—	2	2
	1967	—	—	—	1	1	—	1	3	—	1	1
Division des finances.....	1968	—	—	—	1	—	3	2	6	3	20	23
	1967	—	—	—	1	—	3	1	5	1	21	22
Division du personnel.....	1968	—	—	—	2	1	2	5	10	1	22	23
	1967	—	—	—	2	1	2	3	8	1	22	23

TABLEAU 3-A-30 (*suite*)

		Catégories et classes										
		I.— Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II.— Agents des services généraux*		
		S-S	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Service de recrutement pour l'assistance technique.....	1968	—	—	1	1	2	2	—	6	—	9	9
	1967	—	—	1	1	2	2	—	6	—	6	6
TOTAL	1968	—	1	2	7	6	8	8	32	4	57	61
	1967	—	1	2	7	5	8	5	28	2	54	56
Service de vérification intérieure des comptes.....	1968	—	—	—	1	1	—	3	5	—	4	4
	1967	—	—	—	1	—	1	2	4	—	5	5
Service d'information.....	1968	—	—	1	2	7	1	—	11	2	12	14
	1967	—	—	1	2	7	1	—	11	1	8	9
Division des affaires sociales....	1968	—	—	—	2	4	—	—	6	1	6	7
	1967	—	—	—	2	3	—	—	5	1	6	7
Division des stupéfiants.....	1968	—	1	—	3	4	5	4	17	—	14	14
	1967	—	1	—	2	5	4	5	17	—	14	14
Organe international de contrôle des stupéfiants.....	1968	—	—	1	—	2	1	4	8	1	5	6
	1967	—	—	1	—	2	1	3	7	1	5	6
TOTAL	1968	1	5	9	28	67	75	53	238	23	481	504[b]
	1967	1	4	9	27	56	80	47	224	18	462	480[b]

[a] Afin d'assurer la comparabilité, le chiffre de 1967 englobe un poste d'agent de 1re classe et 10 autres postes d'agent des services généraux qui, pour 1968, ont été transférés de l'article premier du chapitre 17.

[b] Le crédit ouvert pour 1967 englobait le coût de 75 postes de travailleur manuel ou nettoyeur à mi-temps; le crédit demandé pour 1968 englobe le coût de 79 postes de travailleur manuel ou nettoyeur à mi-temps.

192. Depuis douze ans, les activités de l'Office des Nations Unies à Genève ont pris beaucoup d'ampleur. Le nombre des réunions tenues au Palais des Nations a plus que doublé et ces réunions s'échelonnent maintenant sur les douze mois de l'année. En plus des réunions prévues au programme ordinaire de l'ONU, de grandes conférences spéciales s'y tiennent de plus en plus souvent. L'installation au Palais du siège de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a aussi contribué à accroître sensiblement le programme annuel des réunions tenues au Palais.

193. Par suite, le volume de travail et les responsabilités des services administratifs, des services de conférences et des services généraux sont peu à peu devenus sensiblement plus lourds au cours de cette période. Parmi ces tâches supplémentaires, il y a lieu de mentionner la planification plus poussée qui est désormais indispensable ainsi que les arrangements courants plus détaillés qui doivent être pris. En outre, il est nécessaire de maintenir une coordination étroite avec les différents groupes et services qui font partie de l'Office de Genève ou lui sont étroitement reliés, y compris les divers services organiques chargés de la liaison et de la coordination, la Division des stupéfiants, le nouvel Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Institut de recherche pour le développement social et le Haut Commissariat pour les réfugiés.

194. Il en résulte que l'effectif de ces services doit être complété pendant de longues périodes de l'année par un nombreux personnel temporaire, appelé, notamment, à s'acquitter des tâches supplémentaires qu'entraînent les conférences en périodes de pointe.

195. Certaines mesures ont été prises en 1966 pour réorganiser et renforcer l'Office de Genève afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités accrues. Mais les activités continuent de s'étendre sans ralentissement et un nouveau renforcement est nécessaire pour 1968. Dans de nombreux cas, les postes nouveaux demandés pour 1968 sont destinés à répondre à des besoins qui ont dû être satisfaits ces deux ou trois dernières années en faisant continûment appel à du personnel temporaire, notamment pour ce qui est des postes d'agent des services généraux.

196. En soi, l'accroissement du programme annuel des conférences exigerait normalement un certain renforcement de l'effectif de base afin d'éviter un grave déséquilibre entre le nombre des fonctionnaires permanents et l'effectif du personnel temporaire auquel il faut faire appel. A cet égard, le fait que l'Office de Genève est aussi chargé d'assurer pour l'essentiel le service de toutes les réunions de l'ONU tenues en Europe, dans le Moyen-Orient et en Afrique du Nord est particulièrement important. On prévoit actuellement qu'un certain nombre de grandes conférences se tiendront dans certaines de ces régions en 1968. Néanmoins, dans le présent projet de budget, le Secrétaire général a précisé qu'il ne désire pas préjuger l'issue de l'examen auquel procédera cette année le nouveau Comité des conférences que l'Assemblée générale a créé à titre d'essai par sa résolution 2239 (XXI) du 20 décembre 1966, et de l'examen que l'Assemblée générale, par sa résolution 2247 (XXI) en date du même jour, a prié le Secrétaire général d'effectuer avec l'aide du Comité des publications de l'ONU. Le Secrétaire général espère que

comme suite à ces deux examens, qui ont trait spécifiquement au programme annuel des conférences et aux publications et à la documentation de l'ONU, il sera possible d'introduire une certaine rationalisation dans ces deux importants secteurs d'activité. Le Secrétaire général sera peut-être amené à reviser ses demandes de crédits initiales compte tenu des décisions que l'Assemblée générale prendra à ce sujet lors de sa vingt-deuxième session.

197. Les propositions concernant le tableau d'effectifs que le Secrétaire général juge comme le minimum indispensable pour permettre à l'Office de fonctionner efficacement sont exposées en détail ci-après.

Cabinet du Directeur général

a) *Postes nouveaux*

1 D-1
1 S.G. — Pour mettre à la disposition du Cabinet les services d'un conseiller principal chargé de certaines fonctions qui ne s'inscrivent pas dans le cadre général des attributions de l'Office et, notamment, de diverses tâches supposant une coordination poussée de l'activité des différents services organiques de l'Office. Le poste d'agent des services généraux est destiné à fournir les services de secrétariat requis.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Groupe de la coordination

a) *Postes nouveaux*

1 P-3
1 S.G. — Pour renforcer l'effectif du Groupe de la coordination, le nouvel administrateur ayant, notamment, pour tâches de faciliter l'examen des documents communiqués par les institutions spécialisées avant les sessions de leurs organes directeurs et autres réunions auxquelles l'ONU a l'intention de participer, d'établir des notes et documents d'information et, le cas échéant, de solliciter des instructions sur les questions soulevées, de façon que le Chef du Groupe soit pleinement informé lorsqu'il assiste à ces réunions. Le poste supplémentaire d'agent des services généraux est destiné à renforcer l'effectif actuel, qui ne compte qu'une secrétaire pour les deux administrateurs en poste. La nécessité de ce renforcement est mentionnée dans le rapport pertinent du Comité administratif de coordination au Conseil économique et social (E/4337, par. 23).

b) *Reclassement de postes*

1 D-1 à D-2 — Le reclassement du poste du Chef du Groupe est demandé eu égard aux responsabilités sensiblement accrues qui s'y attachent (voir à ce sujet le rapport du Comité administratif de coordination au Conseil économique et social).

Bibliothèque

a) *Postes nouveaux*

2 S.G. — Un poste nouveau d'agent des services généraux est demandé pour un commis supplémentaire qui, au Service des références, serait chargé de la réception des documents de l'ONU et des institutions spécialisées. Il n'y a actuellement qu'un seul commis affecté à cette tâche et il a fallu en engager un second à titre temporaire, étant donné que la Bibliothèque de Genève acquiert normalement quelque 95 000 imprimés par an. Le second poste nouveau est destiné à une secrétaire qui serait chargée des travaux à faire pour mettre à la disposition du public les archives de la Société des Nations. Le coût de ce poste a été également imputé, au cours du dernier exercice, sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire, le Secrétaire général ayant conclu avec la fondation Carnegie un accord qui dispose que l'ONU doit fournir, le cas échéant, à ses frais les locaux, les fournitures, le matériel et les services de secrétariat nécessaires.

b) *Reclassement de postes*

1 P-2 à P-3
1 S.G. à P-1 — Le reclassement de P-2 à P-3 devrait permettre de refléter les responsabilités accrues qui s'attachent au poste du catalogueur chargé d'établir le catalogue des documents en langue slave, des publications gouvernementales, des monographies, et des nouvelles séries de documents de l'ONU et des institutions spécialisées. Le reclassement à P-1 du poste d'agent des services généraux refléterait les fonctions qui s'attachent à ce poste, le fonctionnaire intéressé ayant à cataloguer et à classer un ensemble de documents gouvernementaux venant du monde entier.

Service des conférences et services généraux

a) *Postes nouveaux*

1 P-4
1 S.G. — Ces postes nouveaux sont destinés au Chef des services administratifs et à la secrétaire qui, au Cabinet du Directeur, seconderaient celui-ci dans l'organisation courante des travaux.

8 S.G. — Ces postes doivent permettre de doter l'effectif de la Division linguistique des postes de commis supplémentaires qui sont jugés indispensables dans les services ci-après:

a) Un poste au secrétariat des sections de traductions;

b) Un poste de commis supplémentaire, dont le coût était auparavant imputé sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire, eu égard au volume croissant des travaux de traduction qui, pour le compte du Siège, de la Commission économique pour l'Europe et de la CNUCED, sont effectués sous contrat;

c) Six postes pour la Section de sténodactylographie, à raison de 2 postes pour chacun des groupes de dactylographie, les agents en question devant être chargés de lire les stencils des documents avant qu'ils ne soient envoyés à la reproduction et distribués.

3 S.G. — Ces postes nouveaux permettraient à la Division des documents de disposer d'un opérateur supplémentaire de presse offset, d'un préposé à la production des comptes rendus (Section des impressions) et d'un commis chargé de répertorier les documents.

3 S.G. — Ces postes nouveaux sont demandés pour permettre à la Division des services généraux de s'acquitter de certaines tâches essentielles; plus précisément, il s'agit de doter le Groupe de la comptabilité et des inventaires d'un poste de comptable supplémentaire et d'ajouter un poste de commis-magasinier à l'effectif du Groupe achats et normalisation, afin de mieux contrôler

ces opérations, comme l'ont demandé les commissaires aux comptes; il s'agit aussi d'ajouter une téléphoniste à l'effectif du central téléphonique, afin d'améliorer les services fournis, les usagers s'étant plaints fréquemment qu'il leur était difficile de joindre les fonctionnaires à l'intérieur du Palais. En outre, il est proposé d'adjoindre à l'effectif de ce service 4 postes nouveaux de travailleur manuel.

b) *Reclassement de postes*

1 S.G. à P-2 — Ce reclassement concerne un poste d'agent des conférences, étant donné les responsabilités supplémentaires qui découlent du nombre croissant de conférences tenues tant au Palais des Nations qu'à l'extérieur.

8 P-3 à P-4
1 S.G. à P-2 — Il est proposé de reclasser, de P-3 à P-4, 5 postes de traducteur et 3 postes d'interprète de façon que le classement de ces postes soit plus conforme au système appliqué à New York et compte tenu du fait que l'Office de Genève doit, pour les services de conférence, faire appel à titre temporaire pendant de longues périodes de l'année à un grand nombre de personnes à l'égard desquelles il faut exercer une supervision adéquate. Le reclassement à P-2 d'un poste d'agent des services généraux refléterait les attributions du Chef du Groupe de références. Le poste comparable à New York est également un poste d'administrateur subalterne.

1 P-2 à P-3
1 S.G. à P-2 — Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 le poste de Chef du Groupe des bâtiments, parcs et jardins, dont le titulaire est un architecte chargé de faire des études et des recommandations concernant les travaux d'amélioration et d'entretien du Palais et de ses dépendances, d'établir les données à faire figurer dans les soumissions correspondantes, de présenter ces données au Comité des marchés, d'établir des épures et autres plans d'architecture et d'attester l'achèvement des travaux aux fins de paiement. Le reclassement à P-2 d'un poste d'agent des services généraux est proposé pour le poste de Chef du Groupe des transports, des voyages et du logement, dont les fonctions sont jugées correspondre à celles d'un administrateur subalterne.

Services administratifs et financiers

a) *Postes nouveaux*

1 P-4
8 S.G. — Un poste nouveau d'administrateur de 1re classe (P-4) — administrateur qui serait secondé par un nouvel agent des services généraux — est demandé pour la Division du budget afin de lui permettre de procéder à des analyses plus complètes à l'occasion de la répartition par secteurs d'activité des ressources budgétaires et, de manière générale, d'établir les demandes de crédits annuelles et autres demandes budgétaires, le cas échéant. Le titulaire de ce poste participerait aussi aux études de gestion concernant les divers arrangements organiques et administratifs de l'Office. Les sept autres postes d'agent des services généraux doivent permettre de faire face aux travaux supplémentaires en matière de comptabilité et de secrétariat et se répartiraient comme suit: 2 postes à la Division des finances et 5 postes à la Division du personnel, dont 3 au Service de recrutement pour l'assistance technique.

b) *Reclassement de postes*

3 S.G. à P-2/P-1 — Les reclassements proposés concernent le poste de Chef du Groupe de prévérification, dont les attributions sont celles d'un administrateur subalterne, le poste de Chef du Groupe administratif de la Division du personnel, qui est chargé de tenir à jour les dossiers relatifs au contrôle du tableau d'effectifs et d'établir toutes les données concernant les droits des fonctionnaires aux diverses prestations, et le poste de fonctionnaire d'administration à la Section du recrutement, qui, sous la direction générale du Chef de la Section, est chargé de fonctions qui sont celles d'un administrateur subalterne et concernent le recrutement de certaines catégories de fonctionnaires et la préparation de dossiers à soumettre à la Commission des nominations et des promotions.

Service de vérification intérieure des comptes

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-3 à P-4
1 S.G. à P-2/P-1 — Le reclassement à P-4 d'un poste P-3 est demandé eu égard aux responsabilités qui s'attachent à ce poste en ce qui concerne la vérification du Fonds général (comptes de Genève), y compris les engagements de dépenses et les dépenses imputés sur les chapitres 1 à 11 du budget, sur le chapitre 17 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et sur le chapitre 19 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), ainsi que de divers autres fonds commis à la garde de l'ONU et comptes spéciaux. En raison de l'accroissement des activités sur le terrain découlant de la nature changeante du programme du Haut Commissariat financé par des contributions volontaires, le volume de travail des administrateurs s'est accru, et c'est pourquoi il est proposé de reclasser poste d'administrateur un poste d'agent des services généraux.

Service d'information

a) *Postes nouveaux*

5 S.G. — En raison de l'accroissement général des activités à Genève, notamment en ce qui concerne le programme annuel des conférences, il s'est révélé nécessaire de renforcer l'effectif des administrateurs du Service d'information ces dernières années, mais l'effectif des agents des services généraux n'a pas été augmenté en conséquence, quoiqu'il ait fallu renforcer quelque peu cet effectif en faisant continûment appel à du personnel temporaire. La présente demande a pour objet de régulariser la situation.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Division des affaires sociales

a) *Postes nouveaux*

1 P-4 — Un nouveau poste de démographe est demandé pour permettre à la Division de faire face à un volume de travail croissant. Comme suite à la Conférence européenne sur la population, qui s'est tenue en sep-

tembre 1966, un nombre croissant d'experts de ces questions ont demandé que l'ONU prenne la tête du mouvement qui, en Europe, tend à favoriser les travaux démographiques. En outre, il est nécessaire de collaborer plus fréquemment avec les organisations internationales qui s'occupent des mouvements de la main d'œuvre et de la planification de la famille.

b) *Reclassement de postes*

Néant.

Division des stupéfiants

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5
1 P-2 à P-3 — Ces deux reclassements concernent le poste de Chef du Laboratoire des stupéfiants et le poste de chimiste. Les attributions qui s'attachent à ces postes justifient les reclassements proposés en raison de la compétence professionnelle exigée des fonctionnaires en question.

Organe international de contrôle des stupéfiants

a) *Postes nouveaux*

1 S.G. — Le volume de la correspondance et des travaux administratifs en général s'accroîtra très vraisemblablement du fait du nombre des stupéfiants nouveaux placés sous contrôle international, du nombre des pays indépendants avec lesquels il faut correspondre et de l'augmentation du nombre des membres du nouvel Organe par rapport à celui des fonctionnaires qui composent actuellement le secrétariat commun du Comité central permanent des stupéfiants et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.

b) *Reclassement de postes*

1 S.G. à P-2/P-1 — Les fonctions ci-après, qui sont exercées actuellement par un agent des services généraux, sont considérées comme des fonctions d'administrateur subalterne et justifient le reclassement proposé: classement des renseignements statistiques reçus par l'Organe en fonction des diverses catégories qu'exigent les travaux de cet organe, notamment pour ce qui est de revoir la façon dont les gouvernements s'acquittent de leurs obligations conventionnelles; établissement de notes sur des problèmes statistiques découlant de l'application des conventions relatives aux stupéfiants; établissement de tableaux statistiques devant figurer dans les rapports annuels et dans les communications aux gouvernements sur les obligations qui leur incombent aux termes des dispositions d'ordre statistique des conventions relatives aux stupéfiants.

Article III
AUTRE PERSONNEL TEMPORAIRE
(132 800 dollars)

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	*101 300*

198. Le crédit demandé se décompose comme suit:

	Dollars
Cabinet du Directeur général	3 100
Bibliothèque	5 700
Service des conférences et services généraux	64 000
Services administratifs et financiers	16 500
Service d'information	1 000
Division des affaires sociales	2 000
Division des stupéfiants	6 000
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 000
	101 300

199. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel on doit faire appel en périodes de pointe, plus particulièrement pour le Service des conférences et services généraux et les Services administratifs et financiers. Il doit aussi permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, de couvrir la part à la charge de l'ONU du coût du plan d'assurance-maladie (4 000 dollars) et du Service commun de logement (14 000 dollars), de recruter des dactylographes à titre temporaire pour la Division des stupéfiants à l'occasion de l'établissement de la liste multilingue (800 dollars), et de faire effectuer des travaux de traduction sous contrat (25 000 dollars). Le crédit concernant cette dernière rubrique est essentiellement imputable à l'accroissement des travaux de traduction de la Commission économique pour l'Europe. Les travaux que la Commission a soumis pour traduction ont augmenté depuis 1963 d'environ 40 p. 100 pour les textes à traduire en russe et d'environ 20 p. 100 pour les textes à traduire dans pratiquement toutes les autres langues. Cela est dû en partie au fait que diverses divisions de la Commission font de plus en plus appel à des rapporteurs nationaux nommés par les gouvernements ou choisis par le Secrétariat pour présenter des mémoires techniques. Il n'est pas demandé de postes nouveaux pour les Sections de traduction, mais on estime que l'ouverture de crédits pour les travaux contractuels de traduction permettra d'alléger dans une certaine mesure la tâche de la Division linguistique en attendant le résultat des études du Comité des conférences et du Comité des publications de l'ONU.

	Dollars
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	*31 500*

200. Le crédit demandé se décompose comme suit: 5 000 dollars pour les honoraires de la personne chargée de tenir le fichier du Bureau international des déclarations de décès de personnes disparues; 3 500 dollars pour les services d'un consultant juridique employé à mi-temps dont l'Office des Nations Unies a besoin pour s'acquitter de ses fonctions administratives; 20 000 dollars pour les services d'un consultant qui sera chargé d'étudier les dispositions relatives à la production, à l'impression et à la distribution des documents à Genève, de coordonner les travaux de reproduction et d'imprimerie à Genève et à New York, et de superviser le programme de vente des publications en Europe; 3 000 dollars pour les consultants auxquels la Division des stupéfiants devra faire appel.

Article IV
HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET SURSALAIRE DE NUIT
(48 000 dollars)

201. Le crédit demandé concerne essentiellement les heures supplémentaires, faites par les fonctionnaires de la Section des bâtiments et services techniques,

y compris les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche. Il doit aussi permettre de couvrir les dépenses que les Services administratifs et financiers, notamment la Division des finances, auront à faire à ce titre pour l'établissement des relevés de comptes de fin de mois et de fin d'exercice.

Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel

14 092 000 dollars (1967: 13 354 400 dollars[1]; 1966: 12 254 740 dollars[2])

TABLEAU 4-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Indemnités et prestations	3 037 000	2 903 500	2 754 386
II. — Sécurité sociale	7 651 000	7 091 800	6 609 530
III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	940 000	913 100	869 360
IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	709 000	714 900	604 821
V. — Indemnités versées à la cessation de service	1 268 000	1 255 100	1 099 202
VI. — Programmes de formation du personnel	487 000	476 000	317 441
	14 092 000	13 354 400	12 254 740

4.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel relatives aux services du Secrétariat visés au chapitre 3 (traitements et salaires), à savoir:

a) Les départements et services du Siège (New York);
b) L'Office des Nations Unies à Genève, à l'exclusion du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
c) Les centres d'information;
d) La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient;
e) La Commission économique pour l'Amérique latine;
f) La Commission économique pour l'Afrique;
g) Le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth.

4.2 Les dépenses communes de personnel pour tous les fonctionnaires affectés aux missions sont inscrites au chapitre 16 (Missions spéciales). De même, les dépenses communes de personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont inscrites au chapitre 17, celles du Greffe de la Cour internationale de Justice au chapitre 18, celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au chapitre 19 et celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au chapitre 20.

4.3 Les dépenses communes de personnel pour 1968 ont été calculées dans la mesure du possible sur la base du coût unitaire en dollars pour chaque poste, ou évaluées en pourcentage des traitements, d'après une analyse statistique de la situation en 1966 et au début de 1967. Ces calculs tiennent compte des mouvements de personnel prévus au chapitre 3.

4.4 Le montant des dépenses communes de personnel est nécessairement lié au coût des postes permanents. Pour 1968, le montant estimatif de ces dépenses (14 092 000 dollars) représente 24,98 p. 100 du coût estimatif des postes permanents faisant l'objet du chapitre 3 (56 423 000 dollars), alors qu'il en représentait 25,41 p. 100 pour 1967 et 24,59 p. 100 pour 1966. La réduction que le pourcentage de 1968 fait apparaître par rapport aux chiffres de 1967 tient essentiellement à ce que le coût estimatif des postes permanents pour 1968 a été calculé compte tenu du relèvement des indemnités de poste. Ces indemnités ne sont pas comprises dans la rémunération soumise à retenue pour pension et n'entrent pas en ligne de compte aux fins du calcul des indemnités versées à la cessation de service.

4.5 Le crédit demandé pour 1968 fait apparaître une augmentation de 737 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1967. Sur ce montant, 681 000 dollars représentent le montant estimatif des dé-

[1] Afin d'assurer la comparabilité des données et pour les raisons exposées au paragraphe 3.1 du chapitre 3, le chiffre du crédit ouvert pour 1967 a été ajusté par défalcation d'un montant net de 218 300 dollars, se décomposant comme suit: 41 600 dollars virés au chapitre 4, en ce qui concerne les postes dont le coût, pour 1967 et les exercices antérieurs, était imputé sur le chapitre 17; 232 300 dollars virés du chapitre 4 au chapitre 4 des prévisions de recettes, en ce qui concerne les postes des services affectés aux activités productrices de recettes; 27 600 dollars virés du chapitre 4 au chapitre 20, en ce qui concerne les postes transférés de la Direction des opérations d'assistance technique (Département des affaires économiques et sociales) à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

[2] Pour les raisons exposées dans la note ci-dessus, le chiffre des dépenses de 1966 a été ajusté par défalcation d'un montant net de 575 313 dollars, se décomposant comme suit: 43 462 dollars virés au chapitre 4, en ce qui concerne les postes dont le coût, pour 1967 et les exercices antérieurs, était imputé sur le chapitre 17; 215 546 dollars virés du chapitre 4 au chapitre 4 des prévisions de recettes, en ce qui concerne les postes des services affectés aux activités productrices de recettes; 22 519 dollars virés du chapitre 4 au chapitre 20, en ce qui concerne les postes transférés de la Direction des opérations d'assistance technique (Département des affaires économiques et sociales) à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; 380 719 dollars virés du chapitre 4 au chapitre 20 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), en ce qui concerne les dépenses faites en 1966 pour le Centre de développemenit ndustriel.

penses imputables aux postes nouveaux et au renforcement des cours de langues destinés aux fonctionnaires. Le solde — soit 56 600 dollars — correspond aux dépenses plus élevées qu'entraîne le maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Indemnités et prestations	*3 037 000*
1967:	2 903 500
1966:	2 754 386
i) *Indemnités pour charges de famille*	*2 328 000*
1967:	2 219 600
1966:	2 121 478

4.6 Pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les résolutions 1095 (XI) et 1658 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 27 février 1957 et du 28 novembre 1961 prévoient des indemnités pour charges de famille aux taux ci-après:

	Dollars
Pour le conjoint à charge	400
Pour chaque enfant à charge	300
Pour une personne « non directement à charge » (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge)	200

4.7 Pour les agents des services généraux, les travailleurs manuels, les agents régulateurs et les guides à New York, les taux sont les suivants:

	Dollars
Pour le conjoint à charge	300
Pour chaque enfant à charge (sauf pour le premier enfant à charge d'un veuf ou divorcé, l'indemnité étant alors portée à 400 dollars)	250
Pour une personne « non directement à charge » (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge)	200

4.8 Les taux applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont les mêmes pour tous les lieux d'affectation. Pour la catégorie des services généraux et le personnel local, la nature et le montant des indemnités varient selon les usages du lieu d'affectation.

4.9 En janvier 1967, 3 453 fonctionnaires bénéficiaient d'indemnités pour charges de famille pour 8 447 personnes à charge: 2 285 conjoints, 5 602 enfants et 560 personnes « non directement à charge ». Compte tenu des moyennes actuelles, le coût de ces indemnités pour 1968 est estimé à 2 328 000 dollars.

	Dollars
ii) *Indemnité pour frais d'études; frais de voyage connexes*	*709 000*
1967:	683 900
1966:	632 908

4.10 Sous réserve de remplir les conditions fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 975 (X) du 15 décembre 1955, 1095 (XI) du 27 février 1957, 1730 (XVI) du 20 décembre 1961 et 2121 (XX) du 21 décembre 1965, les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont en poste ailleurs que dans leur pays d'origine ont droit à une indemnité pour frais d'études selon les modalités ci-après:

a) Lorsque l'enfant à charge fréquente un établissement d'enseignement situé en dehors du pays du lieu d'affectation, le montant de l'indemnité est le suivant:

i) Si l'enfant est pensionnaire dans l'établissement, 75 p. 100 des frais de scolarité et de pension jusqu'à concurrence de 700 dollars par an au total;

ii) Si l'enfant n'est pas pensionnaire dans l'établissement, 400 dollars plus 75 p. 100 des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 700 dollars par an au total;

b) Lorsque l'enfant fréquente, dans le pays du lieu d'affectation, un établissement d'enseignement autre qu'une université ou un établissement d'enseignement analogue, l'indemnité est égale à 75 p. 100 des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 700 dollars par an au total;

c) Lorsque l'enfant apprend sa langue maternelle au lieu d'affectation, l'indemnité est égale à une fraction préfixée du coût de cet enseignement.

4.11 Les frais de voyage connexes comprennent un voyage aller et retour par année scolaire entre le lieu d'affectation et l'établissement d'enseignement situé hors de la région du lieu d'affectation, le voyage se faisant en classe cabine par bateau ou en classe touriste ou économie par avion. Pour évaluer le coût total des voyages en question, on a considéré que ces voyages peuvent souvent se combiner avec les voyages effectués à l'occasion du congé dans les foyers ou bien peuvent n'avoir pas lieu du fait que les parents se rendent auprès de leurs enfants à l'occasion de ce congé.

4.12 En 1966, des indemnités pour frais d'études d'un montant total de 538 543 dollars ont été versées pour 1 141 enfants, tandis que les frais de voyage connexes se sont chiffrés au total à 91 784 dollars pour 232 enfants. Des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 581 dollars ont été faites pour l'enseignement de la langue maternelle. Le crédit de 709 000 dollars demandé pour 1968 sous cette rubrique tient compte de la légère augmentation du nombre d'enfants pour lesquels cette indemnité devra être versée du fait des droits que peuvent faire valoir les fonctionnaires qui auront été nommés en 1967 à des postes nouveaux approuvés pour 1966.

ARTICLE II

	Dollars
Sécurité sociale	*7 651 000*
1967:	7 091 800
1966:	6 609 530
i) *Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et autres cotisations de sécurité sociale*	*6 019 000*
1967:	6 441 100
1966:	6 002 161

4.13 Si l'on analyse l'ensemble des traitements et indemnités versés en janvier 1967, on constate qu'à ce moment-là 4 679 fonctionnaires de l'ONU étaient participants à la Caisse commune des pensions du personnel et que le nombre des participants associés était de 520.

4.14 Par le paragraphe II du dispositif de sa résolution 2191 (XXI), l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui ont pris effet au 1er janvier 1967. Ces amendements prévoyaient:

a) Que le régime de la participation associée serait supprimé dans le cas des personnes qui entreraient en fonction le 1er janvier 1967 ou après

cette date, certains arrangements transitoires s'appliquant, pendant une période qui ne dépasserait pas cinq ans, aux personnes ayant le statut de participant associé à la Caisse le 31 décembre 1966;

b) Qu'à dater du 1er janvier 1967, tout fonctionnaire deviendrait participant à la Caisse s'il était titulaire d'une nomination d'une durée d'un an ou plus ou s'il avait accompli un an de service;

c) Que la Caisse rembourserait aux organisations affiliées la moitié de leurs cotisations (14 p. 100 du traitement soumis à retenue pour pension) si un fonctionnaire admis à la Caisse le 1er janvier 1967 ou après cette date quittait la Caisse avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions voulues pour pouvoir prétendre à une prestation d'invalidité, de décès ou de retraite ou parce qu'il était renvoyé sans préavis.

4.15 En conséquence, les cotisations à la Caisse des pensions correspondant à tous les postes nouveaux demandés pour 1968 ont été calculées sur la base de la participation pure et simple à la Caisse. Le coût en est estimé à 320 000 dollars. Le solde du crédit demandé pour 1968 — soit 6 599 000 dollars — comprend 204 000 dollars pour les dépenses supplémentaires découlant du fait que le nombre des participants associés ira en diminuant, 59 000 dollars pour les dépenses plus élevées qu'entraîne le relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux, des travailleurs manuels et des agents locaux, et 8 000 dollars pour les cotisations que l'ONU verse conformément au régime spécial des pensions qui a été institué pour le personnel employé à temps partiel aux travaux de nettoyage à Genève et les cotisations qu'elle verse pour ce personnel au plan suisse d'assurance-vieillesse.

4.16 Le crédit demandé pour 1968 et le crédit ouvert pour 1967 représentent 12,26 p. 100 du coût des postes permanents, alors qu'en 1966 le pourcentage des dépenses effectives de cet ordre était de 12,04 p. 100.

4.17 Le crédit demandé ne tient pas compte des sommes remboursées à l'Organisation qui sont visées au paragraphe 4.14 *c*) ci-dessus, tous les remboursements étant portés en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

	Dollars
ii) *Pension annuelle versée aux anciens Secrétaires généraux*	*10 000*
1967:	10 000
1966:	10 000

4.18 Le crédit demandé vise le versement d'une pension au premier Secrétaire général en application du paragraphe 32 de la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946.

	Dollars
iii) *Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux*	*597 000*
1967:	526 700
1966:	512 557

4.19 Par sa résolution 1095 (XI) du 27 février 1957, l'Assemblée générale a décidé que l'ONU prendrait à sa charge 50 p. 100 du coût d'un plan élargi d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation couvrant les gros frais médicaux. A sa douzième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour les fonctionnaires de New York, l'institution d'un plan d'assurance-groupe soins dentaires, l'ONU devant prendre à sa charge le tiers des frais. Il était proposé dans le projet de budget pour 1964[3] que l'Organisation prenne à sa charge 50 p. 100 du coût de l'assurance-groupe soins dentaires; l'Assemblée générale a approuvé cette proposition à sa dix-huitième session, cette augmentation étant plus que compensée par une réduction du coût de l'assurance-gros frais médicaux.

4.20 A sa 1501e séance plénière, le 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a en outre approuvé la décision prise par la Cinquième Commission et qui était consignée au paragraphe 35, *b*, de son rapport[4], d'étendre le bénéfice de l'assurance-maladie à tout fonctionnaire qui quitterait l'Organisation à l'âge de la retraite ou par suite d'une invalidité et qui, à la date de la cessation de service, justifierait d'une période d'affiliation donnée à l'un des plans d'assurance-maladie des Nations Unies.

4.21 Les assurances-maladie pour les fonctionnaires en poste à Genève et dans les autres bureaux permanents couvrent approximativement les mêmes risques qu'à New York. En ce qui concerne le personnel des petits bureaux extérieurs — principalement celui des centres d'information et actuellement aussi celui de la Commission économique pour l'Afrique — recruté sur le plan local, il existe un plan d'assistance-frais médicaux.

4.22 Le 1er janvier 1967, 2 797 des fonctionnaires visés au présent chapitre bénéficiaient du plan d'assurance-maladie de New York et 1 333 fonctionnaires, du plan d'assurance-soins dentaires. Mille trois cent dix-neuf fonctionnaires participaient aux plans d'assurances dans les autres bureaux permanents.

4.23 Le crédit demandé pour 1968 tient compte de la participation des fonctionnaires nommés aux postes nouveaux et du fait que la part des cotisations qui est à la charge de l'Organisation à New York sera portée de 47 p. 100 environ à 50 p. 100, ce qui représente une dépense de 17 000 dollars. Le crédit demandé comprend un montant de 20 000 dollars qui représente les dépenses estimatives à faire pour étendre le bénéfice de l'assurance-maladie aux fonctionnaires retraités et un montant de 30 000 dollars qui doit permettre d'améliorer le plan d'assurance-soins dentaires à New York. Une somme de 23 000 dollars est également prévue pour couvrir le coût des examens médicaux de classement et des examens médicaux périodiques pour les commissions économiques régionales.

	Dollars
iv) *Indemnisation*	*100 000*
1967:	100 000
1966:	71 042

4.24 Le crédit demandé doit permettre le versement d'une indemnité aux fonctionnaires, membres de commissions et observateurs militaires, en cas de maladie, d'accident ou de décès survenus dans l'exercice de fonctions officielles. Les frais d'indemnisation comprennent notamment des pensions annuelles aux survivants, des prestations mensuelles en cas de maladie ou de blessure entraînant une invalidité, des indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente ainsi que les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes.

[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément N° 5* (A/5505).

[4] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session*, document A/6605.

4.25 Le crédit demandé comprend 50 000 dollars pour les rentes, 25 000 dollars pour les frais médicaux, les frais d'hospitalisation et les frais connexes, ainsi que 25 000 dollars pour couvrir le versement d'indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente.

	Dollars
v) *Bien-être du personnel*	*25 000*
1967:	14 000
1966:	13 770

4.26 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au bien-être du personnel à New York, à Genève et dans les commissions économiques régionales. L'augmentation que le crédit demandé pour 1968 fait apparaître par rapport au crédit ouvert pour 1967 est due principalement au fait qu'à la Commission économique pour l'Amérique latine il a fallu verser des indemnités de repas aux agents locaux, conformément à la pratique suivie dans la région. Cette augmentation est aussi imputable au fait que le siège actuel de la Commission se trouve dans un quartier assez éloigné des restaurants et autres installations.

ARTICLE III

	Dollars
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	*940 000*
1967:	913 100
1966:	869 360

4.27 Il s'agit de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge, à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service, ainsi que les indemnités d'installation auxquelles donnent lieu les nominations et les mutations.

	Dollars
i) *Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service*	*600 000*
1967:	576 600
1966:	579 251

4.28 En 1966, il y a eu pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur 278 nominations, 98 mutations et 127 cas de cessation de service qui ont donné lieu au paiement de frais de voyage, et ces dépenses se sont chiffrées à 500 712 dollars. En outre, les voyages de 175 agents des services généraux recrutés sur le plan international ou en dehors du lieu d'affectation (119 nominations, 14 mutations et 42 cas de cessation de service) ont donné lieu au paiement de frais représentant une somme globale de 57 636 dollars. On a engagé en outre des dépenses de 20 903 dollars pour les frais de voyage des candidats convoqués pour une entrevue.

4.29 Les frais de voyage à l'occasion du recrutement, des mutations et de la cessation de service varient beaucoup selon les régions et le nombre de personnes à charge. Le crédit demandé sous cette rubrique a donc été calculé sur la base du montant unitaire moyen des frais de voyage des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des personnes à leur charge, qui, d'après les données de 1966, est d'environ 1 000 dollars. On demande pour 1968 un crédit de 508 000 dollars représentant les frais de voyage à l'occasion du recrutement de 278 administrateurs, de 100 mutations et de 130 cessations de service. Le nombre estimatif des nominations donnant lieu au paiement des frais de voyage tient compte du rythme auquel les fonctionnaires seront recrutés et nommés aux postes nouveaux approuvés pour 1966. Le crédit demandé comprend en outre 70 000 dollars pour les frais de voyage des agents des services généraux et 22 000 dollars pour les frais de voyage des candidats convoqués pour une entrevue.

	Dollars
ii) *Indemnité d'installation*	*340 000*
1967:	336 500
1966:	290 109

4.30 Selon les règles en vigueur, les fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils sont nommés ou mutés, à une indemnité d'installation équivalant à 15 jours d'indemnités de subsistance s'ils n'ont pas de charges de famille et à 30 jours d'indemnité de subsistance dans le cas contraire, plus la moitié de cette somme pour chaque personne à charge.

4.31 Sur la base des données de 1966, ajustées de manière à tenir compte des modifications de l'indemnité de subsistance, le montant de l'indemnité d'installation pour les administrateurs et les personnes à leur charge a été estimé à 950 dollars en moyenne. En conséquence, pour 1968, le Secrétaire général demande un crédit de 294 500 dollars pour l'indemnité d'installation à verser aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à l'occasion des nominations et mutations, et un crédit de 45 500 dollars pour l'indemnité à verser en pareil cas aux agents des services généraux. Les crédits demandés tiennent compte du fait que des dépenses pourront être engagées pour couvrir les frais de voyage de 378 administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur à l'occasion du recrutement et des mutations, mais que l'indemnité d'installation ne sera versée en règle générale qu'aux fonctionnaires nommés pour une durée d'un an ou plus.

ARTICLE IV

	Dollars
Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	*709 000*
1967:	714 900
1966:	604 821

4.32 Le crédit demandé doit permettre de couvrir: 1) les frais de déménagement des fonctionnaires à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service; 2) le versement d'une indemnité d'affectation aux lieu et place du paiement des frais de déménagement. L'indemnité d'affectation concerne surtout les fonctionnaires nommés ou mutés pour une durée déterminée, qui est normalement d'un an ou plus, mais de moins de deux ans, et elle a pour but de compenser les frais supplémentaires dus à l'absence de déménagement, ainsi que les conséquences des affectations pour une durée déterminée, notamment les difficultés matérielles causées par une installation provisoire.

Dollars

i) *Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service* *430 000*
1967: 418 500
1966: 378 813

4.33 En 1966, les frais de déménagement se sont chiffrés à 354 024 dollars pour 189 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 24 789 dollars pour 33 agents des services généraux. Pour 1968, on prévoit des frais de déménagement de 400 000 dollars pour 200 administrateurs. En outre, 30 000 dollars concernent les frais de déménagement des agents des services généraux.

Dollars

ii) *Indemnité d'affectation* *279 000*
1967: 296 400
1966: 226 008

4.34 En janvier 1967, l'indemnité d'affectation était versée dans 183 cas. On prévoit environ 233 cas pour 1968, à raison d'un versement annuel moyen de 1 200 dollars.

ARTICLE V

Dollars

Indemnités versées à la cessation de service. 1 268 000
1967: 1 253 100
1966: 1 099 202

4.35 Le crédit demandé doit permettre le versement aux fonctionnaires quittant l'Organisation: 1) d'indemnités, y compris le paiement des jours de congé non pris; 2) de la prime de rapatriement. Conformément à la résolution 1929 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1963, l'indemnité de non-titulaire versée auparavant, à l'expiration de leur contrat, aux fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas accompli leur service hors du pays d'origine, a été supprimée à compter du 1er janvier 1964, sous réserve de certaines dispositions transitoires pour le personnel déjà en poste. Pour 1968, le montant de ces versements transitoires est compris dans le crédit demandé pour la prime de rapatriement.

4.36 Si l'on analyse les dépenses de 1966, on constate que 615 fonctionnaires ont bénéficié du paiement de jours de congé non pris et d'autres indemnités (au total 602 366 dollars) tandis que la prime de rapatriement et l'indemnité de non-titulaire ont été versées à 175 fonctionnaires (496 836 dollars au total). Le crédit demandé pour 1968 se répartit comme suit:

	Dollars
Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	683 600
Prime de rapatriement (et indemnité de non-titulaire, le cas échéant)	584 400
	1 268 000

4.37 Le crédit demandé comprend une somme de 13 000 dollars environ qui est imputable au relèvement des traitements et salaires dont il est question au chapitre 3.

4.38 L'application du barème des contributions du personnel aux versements visés au présent article fera apparaître des recettes estimées à 241 000 dollars, somme qui est inscrite au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE VI

Dollars

Programmes de formation du personnel *487 000*
1967: 476 000
1966: 317 441

i) *Cours de langues pour les fonctionnaires et formation de techniciens* *104 000*
1967: 83 000
1966: 69 817

4.39 Le crédit demandé doit permettre de poursuivre les cours de langues à New York; les élèves sont répartis en 66 classes ordinaires et auront trois heures de cours par semaine pendant quinze semaines chaque semestre, soit au total 5 940 heures de cours rémunérées à raison de 12 dollars l'heure, ce qui représente une dépense totale de 71 300 dollars. Le crédit demandé couvre aussi le coût de 6 classes de conversation et de 2 cours d'été, l'un en anglais et l'autre en français, soit 4 900 dollars. Si l'on ajoute au coût de ces classes et cours des frais divers de 4 800 dollars, correspondant, notamment, aux examens d'aptitudes linguistiques, à l'examen d'entrée prévu pour les nouveaux élèves et à l'achat de matériel pédagogique, le crédit total demandé pour New York est de 81 000 dollars. L'augmentation de 21 000 dollars que cette somme fait apparaître par rapport au crédit ouvert pour 1967, est surtout imputable aux dépenses supplémentaires qu'entraîne la nécessité de porter la rémunération des professeurs de 10 à 12 dollars l'heure, ces dépenses supplémentaires étant estimées à 12 600 dollars. Ladite augmentation est imputable aussi à l'accroissement du nombre des fonctionnaires et, par suite, au nombre accru d'élèves qui suivent les cours de langues, ainsi qu'aux besoins d'un Secrétariat dont les fonctionnaires sont de diverses nationalités. On estime que les droits d'inscription acquittés par les proches parents des fonctionnaires, les membres des délégations, etc., se chiffreront à 15 000 dollars, somme qui est inscrite au chapitre 3 des prévisions de recettes.

4.40 Le crédit demandé pour les cours de langues comprend 10 000 dollars pour Genève et 11 000 dollars pour la CEAEO, la CEPAL et la CEA.

4.41 Comme pour 1967, on demande un crédit de 2 000 dollars pour former, à New York, du personnel à l'application de nouvelles méthodes et à l'utilisation de nouveau matériel, en particulier dans le secteur de la reproduction des documents.

Dollars

ii) *Formation d'administrateurs subalternes* *275 000*
1967: 275 000
1966: 137 653

4.42 Comme les années précédentes, un crédit est demandé pour recruter des stagiaires dans les États Membres dont la représentation au Secrétariat est très insuffisante. Ces stagiaires sont généralement recrutés au grade d'administrateur-adjoint de 2e classe (P-1) ou de 1re classe (P-2), selon

leurs titres et leurs compétences. Ce programme vise à améliorer la répartition géographique du personnel du Secrétariat et notamment la représentation des États Membres qui éprouvent des difficultés à se priver de personnel expérimenté. Le critère essentiel qui préside au choix d'un stagiaire est son aptitude à tirer profit de la formation reçue, qui lui permettra d'occuper un poste vacant au Secrétariat ou de reprendre un poste dans l'administration de son pays.

4.43 Le crédit demandé doit permettre de couvrir la rémunération des stagiaires, leurs frais de voyage, leurs frais d'installation et les autres indemnités auxquelles ils peuvent prétendre. Il faut prévoir une dépense moyenne de 11 000 dollars par an par stagiaire, compte tenu de certains délais dans le recrutement et des mouvements de personnel. Le nombre de stagiaires prévu pour 1968 est de 25.

4.44 Le programme continue d'être exécuté surtout à New York, mais il y a également des stagiaires à l'Office des Nations Unies à Genève, dans les commissions économiques régionales, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

	Dollars
iii) *Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe*	*100 000*
1967:	110 000
1966:	102 492

4.45 Pour ce programme, organisé en 1962 en raison des graves difficultés que l'on avait à pourvoir les postes de langue russe du Service de conférences, un accord a été conclu avec l'Institut pédagogique des langues étrangères de Moscou en vue de créer un centre de formation de fonctionnaires de langue russe pour les services linguistiques. On se propose d'en poursuivre l'exécution en 1968.

4.46 Depuis qu'il a été mis en train, ce programme a permis à l'ONU de recruter 64 traducteurs et 11 interprètes qui, à la suite de leurs études, avaient acquis une bonne connaissance des questions, des procédures et de la terminologie de l'ONU au moment où ils ont assumé leurs fonctions. On prévoit que 20 autres traducteurs et 4 interprètes seront recrutés en juillet 1967, à la fin de la présente année universitaire. Le programme en question a aussi permis de remplacer pratiquement tous les fonctionnaires de la section russe de traduction qui étaient demeurés en poste bien après l'âge de la retraite. En outre, grâce à ce programme, il y a continûment des candidats aux postes qui deviennent vacants par suite des mouvements de personnel qui se produisent normalement.

4.47 L'accord conclu avec l'Institut prévoyait la création d'un centre où des traducteurs et des interprètes seraient formés par un personnel enseignant et administratif qualifié. Les candidats sont choisis avec soin parmi les diplômés d'université ayant déjà une certaine expérience des questions linguistiques, ainsi que d'autres questions utiles pour l'ONU, comme les questions économiques, juridiques, politiques et scientifiques. Les étudiants suivent à plein temps un programme approuvé par l'ONU et reçoivent une indemnité de subsistance pour la durée des cours. Pendant cette période et à titre d'exercice, les stagiaires traduisent des documents officiels et d'autres documents, estimés à 4 800 pages, qui sans cela auraient à être traduits sous contrat.

4.48 L'Institut de Moscou fournit les locaux et le matériel, et l'ONU prend à sa charge la rémunération du personnel enseignant et administratif, l'indemnité de subsistance que les étudiants reçoivent pendant la durée du cours et pendant le bref laps de temps qui s'écoule entre la fin des cours et leur nomination à l'ONU, ainsi que l'achat de certains articles destinés aux stagiaires. Sur cette base, les dépenses que l'Organisation prend à sa charge représentent environ la moitié du coût total, soit 100 000 dollars.

4.49 Le total de 100 000 dollars demandé pour 1968 doit permettre d'assurer la formation de 16 traducteurs et interprètes au lieu de 25, comme le permettrait le crédit ouvert pour 1967.

	Dollars
iv) *Formation d'adjoints à l'information*	*8 000*
1967:	8 000
1966:	7 479

4.50 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des adjoints à l'information recrutés dans divers centres d'information et qui recevront une formation spécialisée d'environ un mois à New York ou dans les bureaux extérieurs. Les adjoints à l'information sont choisis parmi les candidats travaillant dans le domaine de l'information ou un domaine voisin.

TABLEAU 4-2. — RÉPARTITION, PAR LIEU D'AFFECTATION, DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968 AU CHAPITRE 4

Articles	*New York*	*Genève*	*CEAEO*	*CEPAL*	*CEA*	*Centres d'information*	*Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
I.— Indemnités et prestations								
i) Indemnités pour charges de famille	1 465 000	344 000	120 000	169 000	150 000	65 000	15 000	2 328 000
ii) Indemnité pour frais d'études; frais de voyage connexes	344 000	125 000	95 000	50 000	70 000	20 000	5 000	709 000
	1 809 000	469 000	215 000	219 000	220 000	85 000	20 000	3 037 000
II.— Sécurité sociale								
i) Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale	4 518 000	1 148 000	316 000	378 500	321 500	214 000	29 000	6 919 000
ii) Pension annuelle versée aux anciens Secrétaires généraux	10 000	—	—	—	—	—	—	10 000
iii) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux	428 000	80 000	19 000	36 000	16 500	16 000	1 500	597 000
iv) Indemnisation	100 000	—	—	—	—	—	—	100 000
v) Bien-être du personnel	6 000	1 000	2 000	15 000	1 000	—	—	25 000
	5 062 000	1 229 000	331 000	429 500	339 000	230 000	30 500	7 651 000
III.— Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service								
i) Frais de voyage	307 000	65 000	38 000	29 000	125 000	30 000	6 000	600 000
ii) Indemnité d'installation	173 000	55 000	25 000	20 000	47 000	15 000	5 000	340 000
	480 000	120 000	63 000	49 000	172 000	45 000	11 000	940 000
IV.— Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service								
i) Frais de déménagement	295 000	55 000	20 000	30 000	15 000	10 000	5 000	430 000
ii) Indemnité d'affectation	32 000	12 000	55 000	42 000	93 000	35 000	10 000	279 000
	327 000	67 000	75 000	72 000	108 000	45 000	15 000	709 000
V.— Indemnités versées à la cessation de service								
i) Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	473 800	102 500	25 000	22 000	38 300	20 700	1 100	683 600
ii) Prime de rapatriement (et indemnité de non-titulaire, le cas échéant)	329 200	147 500	23 000	37 800	36 700	9 300	900	584 400
	803 000	250 000	48 000	60 000	75 000	30 000	2 000	1 268 000
VI.— Programmes de formation du personnel								
i) Cours de langues pour les fonctionnaires et formation de techniciens	83 000	10 000	3 000	3 000	5 000	—	—	104 000
ii) Formation d'administrateurs subalternes	275 000	—	—	—	—	—	—	275 000
iii) Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe	100 000	—	—	—	—	—	—	100 000
iv) Formation d'adjoints à l'information	—	—	—	—	—	8 000	—	8 000
	458 000	10 000	3 000	3 000	5 000	8 000	—	487 000
	8 939 000	2 145 000	735 000	832 500	919 000	443 000	78 500	14 092 000

Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel

2 291 200 dollars (1967 : 2 014 230[1] dollars; 1966: 1 921 145 dollars[2])

TABLEAU 5-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	161 400	177 580	188 217
II.— Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)			
i) New York	264 500	230 250	199 554
ii) Genève	34 500	27 000	27 995
iii) Centres d'information	22 000	22 000	22 298
iv) Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	8 000	6 000	6 336
v) Commission économique pour l'Europe	30 000	28 000	25 148
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	100 000	100 000	66 359
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	85 000	72 000	79 513
viii) Commission économique pour l'Afrique	85 000	76 000	78 756
TOTAL, article II	629 000	561 250	505 959
III.— Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge:			
i) New York	1 075 800	920 500	907 213
ii) Genève	82 300	84 600	75 790
iii) Centres d'information	28 000	35 000	30 521
iv) Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	3 200	5 000	965
v) Commission économique pour l'Europe	17 100	24 200	19 400
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	72 700	52 500	57 453
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	71 700	57 000	49 526
viii) Commission économique pour l'Afrique	150 000	96 600	86 101
TOTAL, article III	1 500 800	1 275 400	1 226 969
TOTAL, chapitre 5	2 291 200	2 014 230	1 921 145

5.1 Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de couvrir le coût de tous les voyages autorisés des fonctionnaires en poste à New York ou dans des bureaux extérieurs, à savoir: *a*) frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de l'ONU; *b*) frais de voyage du personnel liés à d'autres tâches et activités de l'ONU; *c*) frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge. D'autres crédits sont demandés pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires en question, aux chapitres 2, 16, 17, 18, 19 et 20, qui visent respectivement les réunions et conférences spéciales, les missions spéciales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Cour internationale de Justice, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

5.2 Conformément à la décision que la Cinquième Commission a prise à sa 1148e séance, le 16 novembre 1966, et que l'Assemblée générale a approuvée

[1] Y compris, en ce qui concerne l'article III (Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge), un montant de 15 400 dollars correspondant à un poste de dépenses qui était auparavant imputé sur le chapitre 17; non compris 1 000 dollars pour le Comité consultatif de la fonction publique internationale, 1 000 dollars pour le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) et 800 dollars pour le Comité consultatif pour les questions administratives, ces sommes représentant la part à la charge de l'ONU du coût de ces organes, chef de dépenses qui est désormais imputé sur l'article X du chapitre 12; non compris, en ce qui concerne l'article III, un montant de 10 000 dollars relatif aux frais de voyage des fonctionnaires affectés à des activités productrices de recettes et des personnes à leur charge, ce poste de dépenses étant désormais imputé sur le chapitre 4 des prévisions de recettes.

[2] Y compris, en ce qui concerne l'article III (Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge), un montant de 15 911 dollars correspondant à un poste de dépenses qui était auparavant imputé sur le chapitre 17; non compris 21 517 dollars, à l'article premier, pour la vingt-deuxième session annuelle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, poste de dépenses qui, depuis l'exercice 1967, est imputé sur le chapitre 2; non compris 25 051 dollars, à l'article II, pour le Centre de développement industriel, les dépenses correspondantes étant imputées, depuis l'exercice 1967, sur le chapitre 20 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel); non compris, à l'article II, 400 dollars pour le Comité consultatif de la fonction publique internationale, 600 dollars pour le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) et 1 000 dollars pour le Comité consultatif pour les questions administratives, ces sommes représentant la part à la charge de l'ONU du coût de ces organes, chef de dépenses qui est désormais imputé sur l'article X du chapitre 12; non compris, à l'article III, un montant de 2 900 dollars relatif aux frais de voyage des fonctionnaires affectés à des activités productrices de recettes et des personnes à leur charge, ce poste de dépenses étant désormais imputé sur le chapitre 4 des prévisions de recettes; non compris 37 419 dollars, à l'article III, pour le Centre de développement industriel, les dépenses correspondantes étant imputées, depuis l'exercice 1967, sur le chapitre 20 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel).

par la suite, le crédit demandé au présent chapitre a été calculé en fonction du tarif des voyages par avion en classe économie dans le cas des fonctionnaires du Secrétariat, à l'exception du Secrétaire général, des Sous-Secrétaires et des fonctionnaires ayant le rang de Directeur, qui sont normalement autorisés à voyager en première classe. Pour le calcul de l'indemnité de subsistance et autres dépenses connexes, on s'est fondé sur le Statut du personnel et les dispositions du Règlement du personnel actuellement en vigueur.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	*161 400*
1967:	177 580
1966:	188 217

TABLEAU 5-2

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Assemblée générale	28 500	28 500	32 704
ii) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	3 000	—	1 413
iii) Tribunal administratif	2 100	1 700	3 243
iv) Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	3 600	800	4 805
v) Comité consultatif scientifique des Nations Unies	700	700	—
vi) Commission du droit international	10 300	8 750	27 184
vii) Groupe consultatif des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants	2 900	2 800	—
viii) Conseil économique et social	45 000	48 000	42 741
ix) Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	6 000	5 000	2 836
x) Comités et sous-comités de la CEAEO	15 000	15 000	6 843
xi) Comités et sous-comités de la CEPAL	13 000	13 000	14 186
xii) Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA	20 000	29 000	35 676
xiii) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	5 300	—	—
xiv) Commission de la condition de la femme	6 000	—	3 528
— Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	—	4 200	—
— Commission de la population	—	3 500	—
— Commission des droits de l'homme	—	6 000	—
— Comité de la planification du développement	—	6 930	—
— Comité du programme et de la coordination	—	3 700	—
— Commission de statistique	—	—	5 346
— Comité de l'habitation, de la construction et de la planification	—	—	5 178
— Commission des stupéfiants	—	—	2 534
TOTAL, article premier	161 400	177 580	188 217

5.3 Aux fins du calcul des frais de voyage des fonctionnaires envoyés à des sessions, on a considéré qu'un certain nombre d'entre eux auraient droit au congé dans les foyers, ce qui a permis de réduire les prévisions de dépenses faisant l'objet du présent article.

5.4 Les crédits demandés pour 1968 sous les rubriques i à xiv du tableau 5-2 ci-dessus doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes:

i) *Assemblée générale (28 500 dollars)*

Renforcement de l'effectif des services de conférence du Siège pour la vingt-troisième session ordinaire: frais de voyage aller et retour Genève-New York de 8 fonctionnaires et indemnité de subsistance de 10 fonctionnaires, deux des intéressés devant se rendre alors aux États-Unis en congé dans les foyers.

ii) *Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (3 000 dollars)*

Frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 fonctionnaires du Siège (secrétaire exécutif, fonctionnaire d'administration et un interprète) envoyés en Europe pour assurer le service d'une réunion de deux semaines au cours de laquelle le Comité étudiera en détail le budget d'une ou deux institutions spécialisées.

iii) *Tribunal administratif (2 100 dollars)*

Service d'une session de 4 semaines à Genève: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance du secrétaire du Tribunal et de sa secrétaire.

iv) *Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (3 600 dollars)*

Service d'une réunion de 2 semaines en Europe: frais de voyage et indemnité de subsistance du secrétaire du Comité mixte, du secrétaire adjoint et de l'adjoint administratif.

v) *Comité consultatif scientifique des Nations Unies (700 dollars)*

Service d'une réunion en Europe: frais de voyage aller et retour New York-Europe et indemnité de subsistance pendant une semaine du secrétaire du Comité.

vi) *Commission du droit international (10 300 dollars)*

Service de la session d'été ordinaire (10 semaines) à Genève: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance de 5 fonctionnaires des services organiques, dont 2 se rendront alors en Europe en congé dans les foyers.

vii) *Groupe consultatif des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants (2 900 dollars)*

Étant donné la complexité des questions à examiner et la nécessité de consacrer plus de temps à l'élaboration des documents de travail, le Secrétariat a décidé, en consultation avec les gouvernements intéressés, de remettre à 1968 la session prévue pour 1967. Un crédit est demandé pour assurer le service d'une réunion de trois semaines à Genève: frais de voyage et indemnité de subsistance de 3 fonctionnaires du Siège.

viii) *Conseil économique et social (45 000 dollars)*

Service de la quarante-cinquième session du Conseil économique et social. Comme suite à la réorganisation des travaux du Conseil, la session d'été devrait être plus courte, et en conséquence, pour calculer le montant des frais de voyage aller et retour New York-Genève et de l'indemnité de subsistance, on s'est fondé sur des périodes de quatre semaines au plus, et non de six semaines comme c'était le cas auparavant, et on a fixé à 50, au lieu de 54 en 1967, le nombre des fonctionnaires des services organiques et des services de conférences, dont 15 se rendront alors en Europe en congé dans les foyers.

ix) *Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (6 000 dollars)*

Service d'une session du Comité consultatif qui doit se tenir à Genève: frais de voyage et indemnité de subsistance pendant deux semaines du Directeur et d'un fonctionnaire des services organiques (1 800 dollars); frais de voyage New York-Addis-Abéba (Groupe régional africain) et indemnité de subsistance pendant trois jours d'un fonctionnaire supérieur (1 200 dollars); frais de voyage New York-Bangkok (Groupe régional asiatique) et indemnité de subsistance pendant trois jours d'un fonctionnaire supérieur (1 200 dollars); frais de voyage New York-Moscou (réunion d'un groupe technique) et indemnité de subsistance pendant trois jours d'un fonctionnaire supérieur (1 000 dollars); frais de voyage New York-Santiago du Chili (Groupe régional latino-américain) et indemnité de subsistance pendant trois jours d'un fonctionnaire supérieur (800 dollars).

x) *Comités et sous-comités de la CEAEO (15 000 dollars)*

Service de huit réunions subsidiaires tenues hors de Bangkok: frais de voyage et indemnité de subsistance de fonctionnaires selon les besoins.

xi) *Comités et sous-comités de la CEPAL (13 000 dollars)*

Service de réunions de comités et sous-comités tenues hors du Bureau de la CEPAL à Mexico: frais de voyage et indemnité de subsistance de fonctionnaires du Bureau de Mexico selon les besoins.

xii) *Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA (20 000 dollars)*

Service de 7 réunions sous-régionales: frais de voyage et indemnité de subsistance de 4 fonctionnaires selon les besoins.

xiii) *Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (5 300 dollars)*

Service d'une réunion de 4 semaines: frais de voyage aller et retour à Genève et indemnité de subsistance de 5 fonctionnaires des services organiques.

xiv) *Commission de la condition de la femme (6 000 dollars)*

Service d'une réunion de quatre semaines: frais de voyage aller et retour à Genève et indemnité de subsistance de 6 fonctionnaires des services organiques.

ARTICLE II

	Dollars
Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	*629 000*
1967:	561 250
1966:	505 959

5.5 Les crédits demandés au présent article sont destinés à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel envoyé en mission à d'autres fins que des sessions.

5.6 Le crédit global demandé pourrait, d'après le programme de voyage prévu, se répartir entre les divers départements et services comme l'indique le tableau 5-3 ci-après.

TABLEAU 5-3

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK				
Cabinet du Secrétaire général	40 000	40 000	28 854	Secrétaire général, collaborateurs l'accompagnant et fonctionnaires supérieurs chargés de le représenter à l'occasion de missions déterminées qui sont liées à des responsabilités particulières du Secrétaire général; membres du Cabinet du Secrétaire général chargés de missions spéciales.
Cabinets des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales	5 000	5 000	2 879	Voyages des Sous-Secrétaires à l'occasion de missions politiques spéciales; personnel scientifique du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

TABLEAU 5-3 (*suite*)

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)				
Service juridique	4 700	3 500	323	Conseiller juridique et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les autorités fédérales des Etats-Unis sur des questions juridiques intéressant l'ONU; participation à un cycle d'études sur le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international qui doit se tenir en Amérique du Sud; comme suite à la création, par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966 de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, voyages aux fins d'échanges de vues avec des organisations nationales ou internationales et des institutions scientifiques sur les travaux de cette commission.
Service financier	10 000	8 200	8 493	Sous-Secrétaire Contrôleur et fonctionnaires supérieurs: activités intéressant la gestion financière et administrative; échanges de vues et coordination interorganisations.
Service de vérification intérieure des comptes	10 000	7 000	7 981	Vérificateurs: inspection et vérification régulières et systématiques des comptes de l'ONU dans les bureaux extérieurs. Le crédit demandé doit permettre d'augmenter le nombre des voyages entrepris par les vérificateurs et d'éviter ainsi des voyages d'une durée excessive, qui par le passé suscitaient beaucoup de difficultés pour les intéressés.
Service du personnel	40 000	29 000	28 326[a]	Sous-Secrétaire Directeur du personnel et fonctionnaires supérieurs: examen de la situation du personnel dans les bureaux de l'ONU; recrutement, y compris le recrutement pour l'assistance technique par les soins du Service compétent, à New York et à Genève; consultations et coordination interorganisations.
Service médical	500	500	—	Directeur du Service médical: participation à la réunion ordinaire bisannuelle des médecins de l'ONU et des institutions spécialisées qui doit se tenir à Rome.
Division des droits de l'homme	12 500	5 000	1 623	Echanges de vues avec les autorités gouvernementales touchant l'Année internationale des droits de l'homme et la Conférence internationale des droits de l'homme qui doit se tenir à Téhéran au printemps de 1968; participation aux échanges de vues et à la coordination interorganisations; participation à des réunions et cérémonies gouvernementales et non gouvernementales.
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	15 000	12 250	9 169	Sous-Secrétaire et fonctionnaires supérieurs: missions politiques spéciales; échanges de vues avec les institutions spécialisées s'occupant des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et participation à des réunions organisées à ce sujet par des organisations non gouvernementales; coopération avec l'Organisation de l'unité africaine; participation à des conférences internationales sur des sujets du ressort du Département.
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	5 000	5 000	1 149	Sous-Secrétaire et fonctionnaires supérieurs: visites dans les territoires non autonomes.
Département des affaires économiques et sociales				
Cabinet du Sous-Secrétaire	7 000	7 000	14 056	Sous-Secrétaire: participation aux réunions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, du Conseil d'administration du PNUD, ainsi que du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses sous-comités; échanges de vues avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales.
Section des commissions régionales	1 000	3 000	2 500	Chef de la Section: participation aux sessions de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

TABLEAU 5-3 (*suite*)

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)				
Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique.	2 500	1 000	3 267	Participation d'un fonctionnaire supérieur aux réunions du Sous-Comité spécial du CAC pour la science et la technique et, ensuite, à la session du Comité préparatoire du CAC; participation à des conférences scientifiques internationales.
Division des affaires du Conseil économique et social et des projets spéciaux.....	2 500	3 000	2 500	Participation du Directeur de la Division et du secrétaire du Conseil économique et social (qui exerce aussi les fonctions de secrétaire du CAC) aux réunions que le CAC tient en Europe; autres voyages du Directeur de la Division et des fonctionnaires du Groupe des projets spéciaux aux fins d'échanges de vues avec les institutions spécialisées et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux.
Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations.....	5 000	—	--	Sous-Secrétaire et fonctionnaires supérieurs du groupe nouvellement créé: participation à la Conférence générale de l'UNESCO et aux réunions plénières d'autres institutions spécialisées; échanges de vues et coordination entre les organismes des Nations Unies; service des réunions du Comité préparatoire du CAC et des réunions du CAC.
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement..	7 000	7 000	4 779	Directeur ou fonctionnaires supérieurs: participation à des conférences de planificateurs économiques en Asie, en Afrique et en Amérique latine; participation à la réunion des conseillers économiques principaux des pays membres de la CEE et à la deuxième session de la CNUCED (New Delhi); échanges de vues avec les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées compétentes.
Service des questions fiscales et financières.....	2 500	2 000	2 337	Directeur du Service ou fonctionnaires supérieurs: participation à la deuxième session de la CNUCED (New Delhi), aux réunions de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce (CNUCED) et à la session que les bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle tiennent à Genève; échanges de vues avec des institutions financières et des organismes gouvernementaux.
Bureau de statistique.....	6 500	7 000	6 600	Directeur et fonctionnaires supérieurs: participation à des réunions et conférences internationales et régionales sur des questions de statistique.
Division des ressources et des transports.....	7 500	3 500	7 412	Directeur et fonctionnaires supérieurs: participation à des réunions et conférences internationales et régionales; échanges de vues avec des organismes internationaux et gouvernementaux.
Cabinet du Commissaire au développement social et à l'habitation.....	20 000	18 200	18 807	Commissaire et fonctionnaires supérieurs: participation à des réunions et conférences internationales et régionales: échanges de vues avec les commissions économiques régionales, les institutions spécialisées et les autorités gouvernementales.
Cabinet du Commissaire à la coopération technique.....	15 000	16 600	7 380	Commissaire et fonctionnaires supérieurs: participation aux réunions du Conseil d'administration du PNUD, à la session annuelle de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et à la Conférence des représentants résidents du PNUD; échanges de vues avec les gouvernements et les institutions spécialisées sur les programmes de coopération technique; missions générales de programmation.

TABLEAU 5-3 (*suite*)

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)				
Division de l'administration publique	5 500	6 000	—	Directeur ou fonctionnaires supérieurs: participation à des réunions d'organismes s'occupant d'administration publique; échanges de vues avec les institutions spécialisées et les organisations gouvernementales aux fins de la coordination du programme.
Rubrique spéciale	12 000	12 000	11 597	Représentation générale de l'ONU, par les soins de fonctionnaires autres que le Sous-Secrétaire, aux réunions des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
TOTAL, Département des affaires économiques et sociales	94 000	86 300	81 235	
Service de l'information	15 500	15 500	16 022	Sous-Secrétaire et fonctionnaires supérieurs: participation à la Table ronde de rédacteurs en chef (dont le lieu de réunion a été provisoirement fixé à Santiago du Chili), à la session de 1968 du Comité consultatif de l'information (Paris), à la Conférence mondiale des organisations de radiodiffusion et de télévision, à la session de l'Union des organisations nationales africaines de radiodiffusion et de télévision, à l'Assemblée générale de l'Union européenne de radiodiffusion, à l'Assemblée générale annuelle de l'Union asiatique de radiodiffusion, à la session annuelle du Conseil de l'information visuelle et à la réunion de l'Institut de la presse internationale.
Service des conférences (y compris la Bibliothèque)	5 000	5 500	5 388	Fonctionnaires supérieurs: déplacements à l'occasion d'examens pour le recrutement de fonctionnaires des services linguistiques et sténographiques; participation à des cycles d'études, conférences ou colloques internationaux sur des questions intéressant les bibliothèques.
Bureau des services généraux	5 000	5 000	4 438	Directeur ou fonctionnaires supérieurs: visite des missions de l'ONU, des centres d'information, des commissions économiques régionales et d'autres bureaux en vue du règlement de problèmes administratifs spéciaux.
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU	600	500	—	Secrétaire de la Caisse commune des pensions: échanges de vues avec les autres organisations affiliées.
Comité des commissaires aux comptes (Secrétariat)	1 200	2 000	—	Secrétaire du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU: participation aux réunions du Groupe des commissaires aux comptes (Ottawa et Europe).
Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées	—	—	3 674	Voyage de fonctionnaires chargés d'assurer le service des réunions tenues à Genève.
TOTAL, New York	264 500	230 250	199 554	
GENÈVE				
Services généraux	16 000	11 000	11 709	Fonctionnaires supérieurs: visites au Siège aux fins d'échanges de vues et de coordination; déplacements en Europe aux fins de l'achat de fournitures et de matériel et aux fins des dispositions à prendre pour les travaux linguistiques effectués sous contrat; coordination avec les institutions spécialisées; voyages à New York du membre suppléant en poste à Genève de la Commission des nominations et des promotions.
Service d'information	2 000	2 000	1 980	Fonctionnaires supérieurs: déplacements en Europe aux fins des rapports à entretenir avec les neuf pays desservis par Genève.

TABLEAU 5-3 (*suite*)

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
GENÈVE (*suite*)				
Division des stupéfiants	5 000	3 000	2 942	Directeur et fonctionnaires supérieurs: participation à la session de New York du Conseil économique et social et à d'autres réunions; échanges de vues avec les institutions spécialisées et les autorités gouvernementales.
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 000	2 500	2 738	Fonctionnaires supérieurs: consultations officielles et coordination des travaux.
Division des affaires sociales	2 000	2 000	2 528	Fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les institutions spécialisées sur des questions sociales; participation à des réunions et voyages effectués en exécution du programme de travail.
Service de vérification intérieure des comptes	6 500	6 500	5 998	Vérificateurs: vérification des comptes de divers bureaux de l'ONU en Europe et en Afrique.
TOTAL, Genève	34 500	27 000	27 995[b]	
CENTRES D'INFORMATION	22 000	22 000	22 298	Déplacements indispensables dans les régions desservies par les divers centres d'information.
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH	8 000	6 000	6 336	Directeur et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les autorités gouvernementales des pays de la région; participation aux principales réunions de l'ONU.
COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES				Secrétaires exécutifs et fonctionnaires supérieurs: déplacements à l'intérieur de chacune des régions aux fins d'échanges de vues avec les fonctionnaires des gouvernements et aux fins de l'exécution des programmes de travail et des projets; participation à des réunions sur des sujets intéressant la commission en cause qui sont organisées dans la région et ailleurs; échanges de vues avec les départements et services de New York, la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées.
Commission économique pour l'Europe	30 000	28 000	25 148	
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	100 000	100 000	66 359	
Commission économique pour l'Amérique latine	85 000	72 000	79 513	
Commission économique pour l'Afrique	85 000	76 000	78 756	
TOTAL, Commissions économiques régionales	300 000	276 000	249 776	
TOTAL, article II	629 000	561 250	505 959	

[a] Y compris 13 910 dollars concernant le Service de recrutement pour l'assistance technique à Genève.

[b] Non compris un montant de 13 910 dollars concernant le Service de recrutement pour l'assistance technique, poste de dépenses qui apparaît sous New York (Service du personnel) [voir p. 90].

ARTICLE III

	Dollars
Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	*1 500 800*
1967:	1 275 400
1966:	1 226 969

5.7 Le crédit demandé au présent article a été calculé en fonction des tarifs en vigueur et conformément aux modes de transport et aux conditions de voyage actuellement autorisés.

5.8 Le tableau 5-4 ci-après indique le nombre des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui ont droit au congé dans les foyers en 1968, avec, en regard, le nombre correspondant pour 1967. D'après le nombre de ces ayants droit, il faudrait au total 1 785 050 dollars environ pour les voyages en question; la réduction opérée sur ce montant tient compte des ajournements volontaires et mouvements de personnel éventuels pour tous les départements et services du Secrétariat.

TABLEAU 5-4

	Fonctionnaires		*Personnes à charge*	
	1968	*1967*	*1968*	*1967*
Départements et services de New York	557	558	934	916
Genève	182	202	228	267
Centres d'information	17	16	31	44
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	2	4	7	10
Commission économique pour l'Europe	60	46	80	61
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	37	37	78	74
Commission économique pour l'Amérique latine	43	33	125	91
Commission économique pour l'Afrique	83	40	216	115
TOTAL	981	936	1 699	1 578

Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation

125 000 dollars (1967 : 121 000 dollars; 1966 : 111 383 dollars[1])

TABLEAU 6-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel	80 000	76 000	73 271
II.— Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	30 000	30 000	22 649
III.— Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage	15 000	15 000	15 463
TOTAL, chapitre 6	125 000	121 000	111 383

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel	*80 000*
1967:	76 000
1966:	73 271

6.1 Le Secrétaire général peut, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, verser aux sous-secrétaires et directeurs, sur la base de justifications ou données appropriées, des sommes complémentaires « pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire dans l'intérêt de l'Organisation, lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Secrétaire général ».

ARTICLE II

	Dollars
Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	*30 000*
1967:	30 000
1966:	22 649

6.2 Le crédit demandé doit permettre de rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat qui ne reçoivent pas les versements prévus à l'article premier les dépenses de représentation qu'il leur faut faire dans l'intérêt de l'Organisation lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions officielles. Pour le calculer, on a tenu compte de tous les départements et services du Siège, de l'Office de Genève (y compris l'Organe international de contrôle des stupéfiants), des secrétariats des commissions économiques régionales et des centres d'information.

[1] Non compris, à l'article premier, un montant de 4 250 dollars concernant l'ancien Centre de développement industriel, ce poste de dépenses figurant, depuis l'exercice 1967, au chapitre 20 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel).

ARTICLE III

	Dollars
Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'État et d'autres personnalités de passage	*15 000*
1967:	15 000
1966:	15 463
i) *Réceptions à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale*	*9 000*
1967:	9 000
1966:	8 641

6.3 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses entraînées par la réception annuelle donnée à l'occasion de la session de l'Assemblée générale et par les déjeuners hebdomadaires que le Président de l'Assemblée générale organise et au cours desquels sont examinés la coordination et le déroulement des travaux de l'Assemblée.

	Dollars
ii) *Réceptions en l'honneur de chefs d'État et d'autres personnalités de passage*	*6 000*
1967:	6 000
1966:	6 822

6.4 Il est d'usage que l'Organisation prenne à sa charge le coût des réceptions officielles relativement importantes et de caractère strictement protocolaire — réunions ou dîners, par exemple, donnés en l'honneur de chefs d'État et d'autres personnalités de passage. Le coût des réceptions protocolaires de caractère analogue, mais, normalement, de moindre ampleur, est partagé également entre l'Organisation et le Secrétaire général.

TITRE III

LOCAUX, MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux

4 842 200 dollars (1967 : 4 930 700 dollars; 1966 : 4 298 239 dollars)

TABLEAU 7-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2 500 000	2 500 000	2 500 000
II.— Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien	2 342 200	2 430 700	798 239
— Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili	—	—	1 000 000[a]
TOTAL, chapitre 7	4 842 200	4 930 700	4 298 239

[a] Dernier crédit approuvé par l'Assemblée générale lors de sa vingtième session (voir A/6222, par. 19) pour combler un déficit net de 1,2 million de dollars entraîné par les travaux d'achèvement de l'immeuble, remboursable par le Gouvernement chilien en 10 annuités.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies...	*2 500 000*
1967:	2 500 000
1966:	2 500 000

7.1 Le crédit demandé correspond à la dix-huitième annuité due pour l'amortissement de l'emprunt de 65 millions de dollars approuvé par la résolution 242 (III) de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1948.

7.2 Après ce versement, il restera à rembourser 27,5 millions de dollars, selon le barème suivant:

	Annuités (dollars)
1969-1975	2 500 000
1976-1981	1 500 000
1982	1 000 000

ARTICLE II

	Dollars
Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien	*2 342 200*
1967:	2 430 700
1966:	798 239
1) *New York*	660 700

a) *Transformation et amélioration des locaux et installations (507 700 dollars)*

7.3 Le crédit demandé correspond aux projets de transformation et d'amélioration ci-après (les projets i) à iv) ont été proposés dans l'Étude architecturale et technique sur l'agrandissement du Siège permanent de l'Organisation des Nations Unies)[1]:

	Dollars
i) Automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat	344 235
ii) Aménagement d'issues supplémentaires dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale	10 000
iii) Rénovation de l'éclairage du passage souterrain d'accès au garage	5 000
iv) Aménagement du vestiaire des délégués	47 465
v) Installation d'un système d'extinction d'incendie dans la cuisine desservant la salle à manger des délégués et la cafeteria du personnel	6 000
vi) Remplacement des tableaux de commande de l'éclairage électrique dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences	8 000
vii) Remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les salles de conférence	36 000
viii) Remplacement du matériel d'amplification du son et d'interprétation dans la salle du Conseil de sécurité et dans la salle du Conseil économique et social	51 000
	507 700

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session Annexes*, point 58 de l'ordre du jour, document A/C.5/993, par. 7 et 9.

i) *Automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat (344 235 dollars)*

7.4 A sa vingtième session, l'Assemblée générale a autorisé[2] le Secrétaire général à signer en 1966 un contrat par lequel l'Organisation s'engageait à faire procéder en 1967 et en 1968 à l'automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat, pour un coût total de 688 470 dollars, un crédit de 344 235 dollars ayant été ouvert en 1967 et un montant égal devant être inscrit au projet de budget pour 1968. Les travaux ont débuté en février 1967 et l'on s'attend que le projet soit achevé en octobre 1968.

ii) *Aménagement d'issues supplémentaires dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale (10 000 dollars)*

7.5 Dans son sixième rapport à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session[3], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué qu'il n'était pas convaincu de la nécessité de procéder à l'aménagement d'issues supplémentaires dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale et a recommandé de remettre à plus tard l'examen de ce projet. Étant donné que le nombre de visiteurs augmente constamment et que la salle des pas perdus est de plus en plus souvent utilisée pour des expositions, le Secrétaire général, soucieux d'assurer la sécurité du public, propose que l'on aménage au moins des sorties de secours supplémentaires du côté est de la salle des pas perdus, à côté du comptoir de vente de billets pour les visites guidées.

iii) *Rénovation de l'éclairage du passage souterrain d'accès au garage (5 000 dollars)*

7.6 Le passage souterrain qui relie la 42ème rue à la 48ème rue sur l'arrière du bâtiment est mal éclairé, ce qui crée des risques d'accidents, d'autant que la circulation dans ce passage est de plus en plus intense. Comme dans le cas du projet ii) ci-dessus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé en 1964 de remettre à plus tard l'examen de la question de l'amélioration de l'éclairage en cet endroit. A l'origine, on envisageait de remplacer les dispositifs d'éclairage actuels, pour un coût estimatif de 50 000 dollars, par des dispositifs analogues à ceux qui existent dans les divers tunnels sous-fluviaux de la région new-yorkaise. Depuis lors, on s'est aperçu qu'en modifiant la canalisation électrique actuelle et en utilisant des lampes à haute intensité de type nouveau, aucun remplacement ne serait nécessaire, ce qui permettrait d'exécuter ces travaux pour un coût estimatif de 5 000 dollars seulement. En conséquence, le Secrétaire général propose que cette mesure de sécurité soit mise en œuvre en 1968.

iv) *Aménagement du vestiaire des délégués (47 465 dollars)*

7.7 Du fait de l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation, les installations qui servent de vestiaire aux délégués sont devenues insuffisantes. Le Secrétaire général propose donc de réaménager et d'agrandir le vestiaire situé à côté de l'entrée principale des délégations afin que les délégués puissent y déposer et y reprendre leurs manteaux plus facilement.

v) *Installation d'un système d'extinction d'incendie dans la cuisine desservant la salle a manger des délégués et la cafetaria du personnel (6 000 dollars)*

7.8 Du fait de la vétusté et de l'utilisation intensive des cuisinières et des conduits de fumée dans cette zone, le risque d'incendie est de plus en plus grand et la fumée ou le feu pourraient gagner les salles à manger. Pour parer à cette éventualité, le Secrétaire général propose d'installer un matériel d'extinction d'incendie dans la cuisine de manière à éteindre automatiquement les incendies qui se produiraient dans les conduits de fumée.

vi) *Remplacement des tableaux de commande de l'éclairage électrique dans la salle de l'Assemblée générale et dans le bâtiment des conférences (8 000 dollars)*

7.9 Les tableaux de commande de l'éclairage de la salle de l'Assemblée générale, des salles de conférence et du bâtiment du Secrétariat, comprenant des interrupteurs et des fusibles, sont vétustes et, du fait de l'âge et d'un usage prolongé, sont sujets à des défaillances fréquentes. Il n'est plus possible de se procurer des pièces de rechange. Par conséquent, le Secrétaire général propose de remplacer les tableaux situés dans la salle de l'Assemblée générale et dans les salles de conférence. Grâce aux pièces encore utilisables des tableaux remplacés, on pourra maintenir en service quelques années encore les tableaux de commande du bâtiment du Secrétariat.

vii) *Remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les salles de conférence (36 000 dollars)*

7.10 Dans le projet de budget pour l'exercice 1967, le Secrétaire général a exposé un programme de remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les diverses salles de conférence[4]. Pour 1967, un crédit de 20 000 dollars a été ouvert pour effectuer les travaux prévus dans la salle du Conseil de tutelle. Cependant, on prévoit à l'heure actuelle que le matériel ne sera pas livré avant le dernier trimestre de 1967, probablement lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, époque où il ne sera pas possible de commencer les travaux d'installation. Par conséquent, on propose d'effectuer ces travaux en 1968, pour un coût estimatif de 6 000 dollars. La réduction des dépenses à engager en 1967 aura des répercussions sur le budget additionnel de cet exercice.

7.11 Du fait de la hausse du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux, on estime actuellement à 47 000 dollars les dépenses relatives au remplacement prévu du matériel dans la salle de l'Assemblée générale. Toutefois, étant donné les délais qui s'écoulent entre l'appel d'offres et la livraison du matériel, on propose d'acquérir le matériel en 1968 pour un coût estimatif de 30 000 dollars et d'entreprendre son installation en 1969.

[2] *Ibid., vingtième session, Annexes*, point 76 de l'ordre du jour, document A/6223, par. 41, 42 et 45.

[3] A/5714.

[4] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément nº 5* (A/6305), tableau 7-2.

viii) *Remplacement du matériel d'amplification du son et d'interprétation dans la salle du Conseil de sécurité et dans la salle du Conseil économique et social (51 000 dollars)*

7.12 En même temps qu'il proposait à l'Assemblée générale, à sa vingtième session, d'augmenter le nombre de sièges de la salle du Conseil de sécurité[5], le Secrétaire général demandait un crédit pour remplacer le matériel de télécommunications dans cette salle. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans son vingt-sixième rapport[6] à l'Assemblée générale à cette session, a exprimé certaines réserves concernant la priorité à donner à cette question. La proposition a été présentée de nouveau en 1967, et approuvée par l'Assemblée pour un coût estimatif de 35 000 dollars, couvrant le remplacement de l'installation de base de la salle de contrôle et des écouteurs et sélecteurs de l'hémicycle et de la galerie de la presse. Comme dans le cas du projet vii) ci-dessus, on pense qu'en raison des délais de livraison du matériel en 1967, il faudra remettre à 1968 les travaux d'installation dont le coût est estimé à 6 000 dollars.

7.13 Comme prévu au projet de budget pour l'exercice 1967, un crédit est demandé pour 1968 pour exécuter des travaux analogues dans la salle du Conseil économique et social, à un coût estimatif de 45 000 dollars. En se fondant sur l'expérience acquise à l'occasion du remplacement du matériel de la salle du Conseil de sécurité, on a élaboré des plans et des spécifications qui permettront, pense-t-on, d'éliminer les délais rencontrés en 1967 de façon à pouvoir acheter et installer le matériel en 1968.

Installation d'un dispositif mécanique de vote

7.14 Par sa résolution 1957 (XVIII), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires pour l'installation, à titre expérimental pendant un an, d'un dispositif électrique de vote dans la salle de l'Assemblée générale et à exécuter en outre les travaux préliminaires, dans une ou deux salles de conférence, de manière à permettre, si l'expérience réussissait, l'extension éventuelle du système sans dépenses excessives.

7.15 Le Secrétaire général estime que les avantages de ce système ont été amplement démontrés dans la salle de l'Assemblée générale. Si l'Assemblée est elle aussi de cet avis, elle pourrait, à sa vingt-deuxième session, décider en principe de faire installer un dispositif analogue dans la salle de conférence 2 ou dans la salle de conférence 3 où les canalisations principales sont déjà en place. En raison du temps qu'il faut pour préparer des plans techniques et procéder à l'adjudication des travaux, un délai de deux ans s'écoulera entre le moment où l'installation sera autorisée et celui où elle sera achevée. Le crédit nécessaire sera donc demandé au projet de budget pour l'exercice 1969.

b) *Gros travaux d'entretien (153 000 dollars)*

i) *Programme de trois ans de réparation et de rénovation d'installations (128 500 dollars)*

7.16 Dans le projet de budget pour l'exercice 1966, le Secrétaire général a proposé un programme de trois ans, d'un coût total prévu de 515 300 dollars, pour réparer et rénover certaines installations du Siège. Ce programme était établi d'après une étude détaillée qui avait révélé la nécessité d'effectuer des réparations qui, si elles n'étaient pas entreprises rapidement, entraîneraient des frais de remplacement et d'entretien sensiblement plus élevés dans l'avenir.

7.17 En présentant ses demandes de crédits pour 1966, le Secrétaire général avait indiqué qu'au cours des travaux de réparation les conditions dans certaines zones pourraient se révéler plus graves qu'il ne paraissait alors. Dans le cadre des crédits totaux actuellement demandés pour le programme de trois ans, l'ordre de priorité a fait l'objet des modifications suivantes:

i) Les travaux de réparation et de peinture du revêtement métallique du surplomb le long de l'East River Drive ne peuvent être remis à 1968 et sont donc entrepris en 1967;

ii) Il est apparu nécessaire de remplacer en 1967 un plus grand nombre de serpentins de refroidissement et de pompes dans les installations de climatisation que prévu, ce qui entraînera des dépenses supplémentaires pour cet exercice;

iii) L'installation d'appareils de chauffage le long du mur est du bâtiment des conférences a été repoussée à 1968 de façon que les travaux mentionnés ci-dessus puissent être exécutés sans que cela entraîne un dépassement des crédits ouverts pour 1967;

iv) Il se révèle nécessaire de remplacer en 1968 les transformateurs dans les appareils d'éclairage fluorescent dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences.

7.18 La phase finale du programme, qui doit être achevée en 1968, modifiée conformément au paragraphe 7.17 ci-dessus, est exposée au tableau 7-2 ci-dessous.

TABLEAU 7-2

	Dollars
i) Réparation et peinture de murs de soutènement, rampes, etc.	15 300
ii) Remplacement des serpentins de refroidissement et des pompes dans les installations et le matériel de climatisation	8 000
iii) Réparation et rescellement des chaussées bitumées	3 000
iv) Travaux de peinture dans une salle de conférence, les salles des Conseils et la salle des pas perdus de l'Assemblée générale	33 000
v) Installation d'appareils de chauffage le long du mur est du bâtiment des conférences	49 200
vi) Remplacement des transformateurs dans les appareils d'éclairage fluorescent dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences	20 000
	128 500

ii) *Remplacement des tapis et rideaux usés (24 500 dollars)*

7.19 Le crédit demandé sous cette rubrique comprend une somme de 14 500 dollars pour poursuivre le programme de remplacement des tapis usés dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences et dans certaines zones du bâtiment du Secré-

[5] *Ibid., vingtième session, Annexes*, point 76 de l'ordre du jour, document A/C.5/1047, par. 11 à 15.

[6] *Ibid.*, document A/6169, par. 18 et 19.

tariat. En outre, on propose de remplacer, pour un coût estimatif de 10 000 dollars, les rideaux de la salle du Conseil de tutelle et les revêtements muraux de la salle du Conseil de sécurité qui sont actuellement en très mauvais état.

2) *Genève* ..... 1 681 500 dollars

a) *Agrandissement des salles et installations de conférence du Palais des Nations (1 000 000 de dollars)*

7.20 Par sa résolution 2246 (XXI), l'Assemblée générale:

a) A pris acte avec satisfaction des rapports du Secrétaire général[7] et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[8] concernant l'agrandissement des salles et installations de conférence au Palais des Nations, à Genève, et a autorisé le Secrétaire général à exécuter les plans d'agrandissement sous réserve d'une dépense maximum de 15 millions de dollars;

b) A autorisé en outre le Secrétaire général à accepter l'offre des autorités suisses de faire un don de 4 millions de francs suisses (925 000 dollars) pour couvrir une partie du coût du projet et à accepter, suivant les besoins, un prêt destiné à aider le financement du projet portant intérêt à 3 p. 100, et remboursable par versements échelonnés pendant la période 1972 à 1980;

c) A décidé de financer le programme de telle sorte que les sommes imputables sur le budget annuel à ce titre durant la période 1967 à 1980 soient les suivantes:

	Dollars des Etats-Unis
De l'exercice 1967 à l'exercice 1974...	1 000 000 par an
De l'exercice 1975 à l'exercice 1979...	1 500 000 par an
Pour l'exercice 1980.....	495 000

d) A décidé d'ouvrir un compte spécial auquel seraient déposés tous les fonds disponibles pour le projet et auquel le solde non utilisé des crédits ouverts chaque année serait automatiquement réversée.

7.21 Le crédit de 1 million de dollars demandé pour 1968 représente la deuxième annuité au titre du financement du programme.

b) *Programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration au Palais des Nations (612 000 dollars)*

7.22 L'Assemblée générale, à sa vingtième session:

a) A approuvé en principe, sous réserve d'examen annuel, le programme à long terme d'entretien et d'amélioration du Palais des Nations, à Genève[9];

b) A autorisé le Secrétaire général à accepter l'offre du Gouvernement fédéral suisse d'un prêt sans intérêt de 8,5 millions de francs suisses (1 967 000 dollars) remboursable en cinq ans, de 1970 à 1974;

c) A décidé de prévoir le financement du programme en inscrivant aux projets de budgets pour les exercices de la période allant de 1967 à 1974 des crédits annuels égaux de quelque 611 775 dollars;

d) A décidé de créer un compte spécial où seraient déposées toutes les sommes rendues disponibles pour l'exécution du programme et dans lequel entreraient automatiquement les soldes non dépensés des crédits annuels.

7.23 Un premier rapport[10] sur l'avancement du programme a été présenté à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session et un rapport analogue portant sur l'évolution ultérieure des travaux sera présenté à la vingt-deuxième session.

7.24 Le crédit de 612 000 dollars demandé pour 1968 représente la deuxième annuité au titre du financement du programme et du remboursement du prêt.

c) *Autres gros travaux d'entretien nécessaires (67 500 dollars)*

7.25 Depuis la présentation du programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration dont il est question aux paragraphes 7.22 à 7.24 ci-dessus, la nécessité d'entreprendre les travaux supplémentaires suivants, pour un coût estimatif de 67 500 dollars en 1968 est apparue:

i) *Installation de systèmes électroniques d'avertisseurs d'incendie et d'inondation dans le central téléphonique et d'un système électronique d'avertisseurs d'incendie dans la bibliothèque (32 500 dollars)*

7.26 Plusieurs installations du Palais des Nations doivent être protégées contre les risques d'incendie ou d'inondation ou contre les deux; il s'agit du central téléphonique, du groupe électrogène, des systèmes de télécommunications, de chauffage et de climatisation, de la bibliothèque et des locaux où sont entreposés les archives et les documents. Le Secrétaire général estime que l'installation de ce matériel dans le central téléphonique et la bibliothèque revêt une importance considérable.

7.27 Le nouveau central téléphonique est indispensable pour les activités de l'Office et représente un investissement récent de quelque 350 000 dollars. Tous dégâts causés à ce central nécessiteraient des réparations coûteuses. On propose d'installer des détecteurs de fumée, pour un coût estimatif de 6 000 dollars, et un système d'avertisseurs de protection contre les inondations, pour un coût estimatif de 6 500 dollars.

7.28 Les livres et autres documents de la bibliothèque sont répartis sur douze rayonnages. Bon nombre d'entre eux sont épuisés et ne pourraient pas être remplacés. Cette accumulation de matériaux inflammables constitue un risque d'incendie. L'installation de détecteurs de fumée et d'un système d'avertisseurs dans ces locaux a été fortement recommandée par l'Inspection cantonale du corps des pompiers. Les coûts totaux sont estimés à 20 000 dollars.

ii) *Travaux de réparation au Chalet de Montboven (10 000 dollars)*

7.29 Le Chalet de Montboven, exemple d'architecture suisse ancienne, a été construit en 1668 dans le village de Montboven à Gruyère. En 1895, le Chalet a été transporté à Genève à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de cette année-là et a été ensuite installé dans le Parc de l'Ariana, qui était alors un jardin public. Lorsque le Palais des Nations a été

[7] *Ibid., vingt et unième session, Annexes*, point 74 de l'ordre du jour, document A/C.5/1076.

[8] *Ibid.*, document A/6502.

[9] *Ibid., Supplément no 5*, document A/6305, tableau 7-4.

[10] A/C.5/1075.

construit, le parc et avec lui le chalet sont devenus la propriété de la Société des Nations et par la suite de l'Organisation des Nations Unies. Si le chalet ne sert aucun but précis, sa valeur historique et culturelle impose à l'Organisation des Nations Unies la responsabilité morale, vis-à-vis du peuple suisse, de le conserver en bon état. Jusqu'à présent, on n'a fait que peu de chose dans ce sens. En conséquence, le bâtiment commence à se délabrer et le Secrétaire général propose de le restaurer en 1968 pour un coût estimatif de 10 000 dollars.

iii) *Restauration de la Sphère armillaire et du bassin (9 000 dollars)*

7.30 La Sphère armillaire qui se dresse dans un bassin d'ornement dans la cour d'honneur est un don de la Fondation Wilson à la Société des Nations. Du fait de l'âge et des intempéries, la sphère commence à se désintégrer et des fuites sont apparues dans le bassin.

iv) *Réparation et entretien du système de chauffage central (8 000 dollars)*

7.31 Le programme de gros travaux d'entretien et d'amélioration comprend le remplacement de cinq des six chaudières constituant le système de chauffage du Palais des Nations. La sixième chaudière, installée il y a douze ans, restera en service, mais il faut la remettre en état (coût estimatif: 2 500 dollars). A titre d'entretien, préventif, on propose de peindre les vases d'expansion des sous-stations de chauffage avec de la peinture anti-rouille, pour un coût estimatif de 5 500 dollars.

v) *Insonorisation du système de climatisation de la salle XVI (8 000 dollars)*

7.32 Le matériel de climatisation desservant la salle XVI vibre et, afin d'éliminer le bruit dans la salle de réunions et dans les cabines d'interprétation, on propose d'isoler ce matériel par des cloisons pour l'insonoriser.

d) *Remplacement des tapis (2 000 dollars)*

7.33 Le présent article comprend également une demande de crédit de 2 000 dollars pour remplacer des tapis usés.

Chapitre 8. — Matériel et installations

625 000 dollars (1967 : 633 900 dollars; 1966 : 521 604 dollars)

TABLEAU 8-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Mobilier et matériel de bureau	137 200	150 100	169 043
II.— Machines de bureau	198 400	164 600	147 947
III.— Matériel pour la reproduction des documents	71 000	117 400	51 167
IV.— Matériel de télécommunications	114 600	101 900	56 167
V.— Matériel de transport	37 300	48 600	30 622
VI.— Matériel divers	66 500	51 300	66 658
TOTAL, chapitre 8	625 000	633 000	521 604
Produit de la vente de matériel réformé	49 500	52 800	55 714

8.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel pour tous les bureaux de l'ONU, à l'exception des missions spéciales, de la Cour internationale de Justice et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI), dont les besoins sont prévus respectivement aux chapitres 16, 18 et 20. Le crédit demandé pour 1968 à l'article premier comprend une somme de 7 400 dollars au titre du mobilier de bureau destiné à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), poste qui figurait avant 1967 dans les prévisions de dépenses de la CNUCED à l'ancien chapitre 20. Étant donné que la CNUCED partage les locaux communs du Palais des Nations, il a été jugé plus pratique d'un point de vue administratif de regrouper au présent chapitre, à compter de 1967, tous les besoins ordinaires en matériel de bureau de la CNUCED et ceux qui sont prévus pour l'ensemble de l'Office de Genève. En ce qui concerne la CNUCED, seuls les besoins spéciaux autres que le mobilier et le matériel de bureau ordinaires continuent d'apparaître au chapitre 19.

8.2 Les crédits demandés se fondent sur un état détaillé du coût des divers articles pour chaque bureau. On reverra cet état en 1968 avant de procéder aux achats, de manière à s'assurer qu'il correspond toujours aux besoins essentiels.

8.3 On trouvera à la fin du présent chapitre un tableau récapitulatif (8-4) qui, pour chacun des bureaux, fait apparaître séparément les crédits demandés pour 1968 au titre des acquisitions nouvelles et ceux qui ont trait au remplacement du matériel usagé. Il ressort de ce tableau que la plus grande partie des crédits demandés pour 1968 concerne le

remplacement du matériel usagé plutôt que l'acquisition des divers types de matériel. Vu les crédits limités disponibles au titre du présent chapitre au cours de ces dernières années, le programme normal de remplacement a dû être considérablement réduit. Il s'ensuit que les crédits nécessaires pour le remplacement de quantités importantes de matériel vieilli, déclassé et hors d'usage continuent d'être plus élevés qu'ils ne devraient l'être normalement. En ce qui concerne le mobilier et les machines de bureau pour New York, le programme d'acquisition a été réduit d'environ 70 000 dollars étant donné qu'une certaine quantité de ce matériel deviendra disponible vers la fin de 1967, par suite du transfert à Vienne du siège de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

8.4 Les crédits demandés accusent une diminution nette de 8 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1967. Les variations se répartissent entre les divers bureaux comme il est indiqué au tableau 8-2 ci-après:

TABLEAU 8-2

Bureau	*Augmentation ou (diminution) des crédits demandés pour 1968 par rapport aux crédits ouverts pour 1967*
	Dollars
New York	11 200
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	14 400
Centres d'information	2 200
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	800
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	(6 100)
Commission économique pour l'Amérique latine	(8 000)
Commission économique pour l'Afrique	(23 400)
TOTAL	(8 900)

8.5 On trouvera au tableau ci-après (8-3) un état comparatif des crédits demandés pour 1968, des crédits ouverts pour 1967 et des dépenses de 1966, le tout réparti entre les différents articles et par bureau. On trouvera également une justification détaillée des dépenses.

Tableau 8-3. — Matériel et installations

	Dépenses de 1966 (1)	*Crédits ouverts pour 1967 (2)*	*Crédits demandés pour 1968 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK					
Articles					
I.— Mobilier et matériel de bureau...	97 639	88 500	74 000	(14 500)	Le crédit demandé pour 1968 comprend 34 900 dollars pour les acquisitions et 39 100 dollars pour le remplacement. La plus grande partie du montant prévu pour les acquisitions correspond aux besoins d'un total de 106 nouveaux postes d'administrateur et de 113 nouveaux postes de la catégorie des services généraux demandés pour New York au chapitre 3. Il est prévu que, lorsque l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel s'installera à son nouveau siège à Vienne en automne 1967, le mobilier actuellement utilisé par cette organisation sera restitué au Siège et sera disponible pour les besoins de New York. Par conséquent, les dépenses prévues pour 1968 ont été diminuées de la valeur estimative de ce matériel, soit 50 000 dollars. Le programme normal de remplacement porte sur des bureaux, des fauteuils, des bibliothèques, des classeurs, ainsi que sur le mobilier de dix bureaux de directeur qui a été acheté en 1946-1947 et qui est maintenant hors d'usage. Le crédit demandé prévoit également une somme de 5 000 dollars qui doit permettre de commencer à renouveler le mobilier du salon des délégués et des couloirs adjacents, qui est maintenant hors d'usage.
II. — Machines de bureau.....	92285	95 000	111 900	16 900	Le crédit demandé au présent article comprend 5 000 dollars pour les acquisitions et 106 900 dollars pour le remplacement. La plus grande partie des achats à prévoir correspond aux nouveaux postes demandés au chapitre 3. Comme à l'article premier, on a tenu compte de la valeur du matériel qui sera disponible après le départ de l'ONUDI (estimé à 20 000 dollars) pour calculer les dépenses prévues pour 1968. Outre le programme normal de remplacement, il sera nécessaire de remplacer en 1968 les machines à dicter des groupes de sténodactylographie français et russe du Service de traduction, pour un coût d'environ 52 000 dollars. Les machines actuellement utilisées sont vétustes et doivent être constamment réparées. L'importance de ce matériel pour assurer de façon satisfaisante le service des réunions est évidente. Avec le reste des crédits, on envisage de remplacer des machines à écrire, des machines à calculer, des machines à additionner et du matériel de codage actuellement hors d'usage.
III.— Matériel pour la reproduction des documents.....	29 965	65 700	49 200	(16 500)	L'ensemble du crédit demandé comprend 5 000 dollars pour les acquisitions et 44 200 dollars pour le remplacement. Les dépenses au titre du remplacement portent sur le programme permanent de remplacement du matériel qui, pour des raisons d'âge et d'usure excessive, a atteint un point où il est plus économique de le remplacer que de le réparer et de l'entretenir. Le crédit demandé servirait à remplacer le matériel ci-après: un appareil d'enregistrement et de reproduction Justowriter (7 500 dollars), quatre ronéos électriques (3 600 dollars), quatre duplicateurs à alcool électriques (2 200 dollars), un massicot mécanique de 42 pouces qui a été utilisé de façon continue depuis 1946 (12 500 dollars), des arcs à charbon pour l'appareil de préparation des plaques d'offset (4 800 dollars), un appareil à microfilms (3 650 dollars), une machine à adresser (9 000 dollars) et divers autres articles.

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (*suite*)

	Dépenses de 1966 (1)	*Crédits ouverts pour 1967 (2)*	*Crédits demandés pour 1968 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
NEW YORK (*suite*)					
Articles	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
IV.—Matériel de télécommunications.	47 857	91 900	104 600	12 700	Le crédit demandé au présent article prévoit une somme de 17 500 dollars pour le Service des conférences, destinée à remplacer deux magnétophones Ampex qui ont été utilisés de façon continue depuis plus de 15 ans (6 400 dollars), un système de radiomicrophones (3 700 dollars), ainsi que des amplificateurs, des haut-parleurs, du matériel de contrôle et de l'outillage (4 500 dollars). Le crédit demandé comprend également une somme de 6 000 dollars destinée au réseau radiophonique des Nations Unies, qui se décompose comme suit: 5 000 dollars pour acquérir un appareil distributeur, une machine à reproduire par page et une reperforatrice pour Addis-Abéba; 1 000 dollars pour remplacer divers articles hors d'usage à Bangkok et à Genève. Les besoins du Service de l'information sont estimés à 81 100 dollars, comprenant 38 900 dollars pour les acquisitions et 42 200 dollars pour le remplacement. On envisage d'acheter le matériel suivant: une caméra de 16 mm entièrement équipée destinée à augmenter le matériel utilisé par le Service cinématographique et qui permettra d'assurer simultanément les reportages filmés de différents organes se réunissant en même temps (10 000 dollars); trois magnétophones portatifs destinés aux centres d'information produisant des programmes radiophoniques (3 000 dollars); divers articles pour la télévision en couleurs, tels que des moniteurs et un vectorscope (11 300 dollars); une perforatrice de bandes, un appareil de contrôle et un appareil d'enregistrement (10 200 dollars); et divers articles totalisant 4 400 dollars. Le programme de remplacement du Service de l'information porte sur du matériel ancien et déclassé et sur des articles dont la réparation n'est pas rentable, comprenant deux appareils photographiques (1 100 dollars), deux trépieds pour caméras de cinéma (1 800 dollars), des articles de télévision, notamment une caméra de cinéma électronique utilisée pour convertir les images optiques en images de télévision électroniques qui a été utilisée de façon continue depuis 1954 (33 000 dollars), ainsi que divers articles totalisant 6 300 dollars.
V.— Matériel de transport.....	6 190	4 600	5 800	1 200	Il est proposé de remplacer en 1968 l'automobile utilisée par le Secrétaire général, pour un coût estimatif de 5 800 dollars.
VI.— Matériel divers.....	44 083	9 000	20 400	11 400	Le crédit demandé au présent article doit couvrir le coût des divers types de matériel qui ne sont pas prévus dans les articles précédents. Il comprend 12 600 dollars pour les acquisitions et 7 800 dollars pour le remplacement. Le programme d'acquisition doit permettre notamment d'acheter pour le Centre international de calcul électronique des pupitres de perforatrices, du matériel de reliure et des rayonnages destinés aux bandes, pour un coût estimatif de 7 100 dollars. Il est également proposé d'acquérir un système d'alarme à cellule photo-électrique pour la clôture sud du jardin (coût estimatif: 2 000 dollars), ainsi que divers autres articles totalisant 3 500 dollars. Le programme de remplacement porte sur des articles tels qu'un vérin électrique (1 500 dollars), deux machines à laver les verres utilisés dans les réunions (4 300 dollars) et divers autres articles totalisant 2 000 dollars.
TOTAL, New York	318 019	354 700	365 900	11 200	

GENÈVE

Articles					
I.— Mobilier et matériel de bureau.....	18 009	23 300	27 300	4 000	Le crédit demandé comprend 14 800 dollars pour les acquisitions et 12 500 dollars pour le remplacement. Le programme d'acquisition comprend une somme de 10 000 dollars destinée à répondre aux besoins du personnel supplémentaire demandé au titre des chapitres 3 et 19 pour Genève, y compris la CEE (7 administrateurs et 38 agents des services généraux— et la CNUCED (9 administrateurs et 8 agents des services généraux). Le crédit demandé au titre du programme normal d'acquisition porte sur des articles tels qu'armoires à fournitures, classeurs et rayonnages. Le programme de remplacement fait partie du programme normal de remplacement des bureaux, des fauteuils et des bibliothèques achetés par la Société des Nations, qui sont hors d'usage.
II.— Machines de bureau.....	21 442	36 000	32 200	(3 800)	Au titre du programme d'acquisition estimé à 13 900 dollars, il est proposé d'acquérir 18 machines à écrire électriques (5 500 dollars), 4 machines à calculer (2 100 dollars), 3 machines à photocopier (5 000 dollars) et divers articles totalisant 1 300 dollars. On poursuivra également le programme de remplacement de vieilles machines à écrire (6 500 dollars) et on envisage de remplacer 12 calculatrices (11 800 dollars).
III.— Matériel pour la reproduction des documents.....	13 507	7 400	16 600	9 200	La plus grande partie du crédit demandé au présent article porte sur le remplacement de 6 ronéos (2 700 dollars), d'un massicot acheté en 1959 mais dont l'entretien n'est plus rentable (5 200 dollars) et de 2 machines Justowriter achetées en 1960, mais qui sont maintenant hors d'usage (5 800 dollars).
IV.— Matériel de télécommunications..	2 107	7 000	17 800	10 800	Le crédit demandé au présent article concerne l'acquisition d'appareils d'enregistrement et de reproduction sonores destinés aux salles de conférence récemment équipées pour l'interprétation simultanée (5 200 dollars). Le programme de remplacement, estimé à 12 600 dollars, porte sur du matériel d'enregistrement et de radio qui, par suite de l'âge et de l'utilisation, est maintenant hors d'usage.
V.— Matériel de transport.....	3 000	3 800	—	(3 800)	
VI.— Matériel divers.....	8 259	26 300	24 300	(2 000)	Le crédit demandé au titre des acquisitions doit permettre d'acheter un chariot élévateur à fourche hydraulique pour aider à charger et à décharger le matériel, opérations qui sont actuellement effectuées à la main (6 000 dollars), ainsi qu'un chariot automoteur pour transporter les fournitures de papier entre les magasins et les autres parties du Palais (1 000 dollars). Les autres dépenses (14 300 dollars) portent sur de petits articles tels que du matériel pour nettoyer les planchers, des échafaudages, du matériel pour pulvériser de la peinture, de l'outillage, des chariots destinés à transporter des documents, etc. Le programme de remplacement (3 000 dollars) porte sur le remplacement normal des articles hors d'usage, comprenant des chariots et de l'outillage.
TOTAL, Genève	66 324	103 800	118 200	14 400	

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (*suite*)

	Dépenses de 1966 (1)	*Crédits ouverts pour 1967 (2)*	*Crédits demandés pour 1968 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
CENTRES D'INFORMATION					
Articles					
I.— Mobilier et matériel de bureau..	13 783	8 500	6 800	(1 700)	Le crédit demandé correspond aux besoins de 48 centres. La plus grande partie du crédit demandé doit servir à acheter des rayonnages et à remplacer des classeurs.
II.— Machines de bureau.....	5 243	3 800	4 900	1 100	Le crédit demandé porte sur l'acquisition de machines à écrire et de coffres-forts, ainsi que sur le remplacement de machines à écrire et de ventilateurs électriques.
III.— Matériel pour la reproduction des documents.....	1 667	2 300	3 300	1 000	La plus grande partie des crédits demandés au présent article porte sur le remplacement de trois duplicateurs à alcool et de trois machines à photocopier.
IV.— Matériel de télécommunications..	547	600	600	—	
V.— Matériel de transport.....	10 565	16 500	18 000	1 500	Il est proposé d'acquérir une automobile pour le centre qui doit être ouvert à Abidjan en 1967 et de remplacer dans d'autres centres sept automobiles utilisées de façon continue depuis plus de cinq ans.
VI.— Matériel divers.....	4 744	4 100	4 400	300	Le crédit demandé au présent article porte sur l'acquisition (2 100 dollars) et le remplacement (2 300 dollars) d'aspirateurs, de réfrigérateurs, d'appareils de chauffage et de climatiseurs.
TOTAL, Centres d'information	36 549	35 800	38 000	2 200	
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH					
Articles					
I.— Mobilier et matériel de bureau..	2 440	500	3 600	3 100	La plus grande partie du crédit demandé au présent article servirait à acheter du mobilier destiné au personnel supplémentaire demandé et au personnel dont le coût est imputé sur des fonds extra-budgétaires (1 800 dollars). Le programme de remplacement porte sur du mobilier en bois acheté avant 1958 qui est maintenant hors d'usage (1 800 dollars).
II.— Machines de bureau.....	1 162	300	3 300	3 000	Le crédit demandé doit permettre d'acheter des machines à écrire, des machines à calculer et des appareils téléphoniques de bureau.
IV.— Matériel de télécommunications..	—	400	—	(400)	
V.— Matériel de transport.....	—	5 000	—	(5 000)	
VI.— Matériel divers.....	—	—	100	100	Le crédit demandé au présent article porte sur l'achat d'un aspirateur.
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	3 602	6 200	7 000	800	

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Articles					
I.— Mobilier et matériel de bureau...	5 490	6 600	3 900	(2 700)	Le crédit demandé pour 1968 comprend 3 250 dollars pour les acquisitions et 650 dollars pour le remplacement. La plus grande partie des achats prévus correspond aux besoins d'un total de 9 nouveaux postes d'administrateur et de 7 nouveaux postes de la catégorie des services généraux demandés au chapitre 3.
II.— Machines de bureau.....	10 407	12 200	9 400	(2 800)	Le crédit demandé au présent article porte sur l'acquisition de machines à écrire, de machines à calculer et de machines à additionner destinées au personnel supplémentaire demandé.
III.— Matériel pour la reproduction des documents.....	4 697	—	1 900	1 900	Le crédit demandé porte sur l'acquisition d'un appareil d'enregistrement Justowriter et sur le remplacement d'une ronéo.
IV.— Matériel de télécommunications..	—	400	—	(400)	
V.— Matériel de transport.....	3 857	3 600	4 000	400	La crédit demandé au présent article permettrait de remplacer deux véhicules' l'un et l'autre utilisés de façon continue pendant cinq ans.
VI.— Matériel divers.....	2 066	6 200	3 700	(2 500)	La plus grande partie du crédit demandé au présent article porte sur le remplacement de dix climatiseurs (2 100 dollars).
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	26 517	29 000	22 900	(6 100)	

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Articles					
I.— Mobilier et matériel de bureau..	25 849	20 000	11 900	(8 100)	La plus grande partie du crédit demandé concerne le programme permanent de remplacement de vieux mobilier inutilisable en raison de l'installation de la CEPAL dans le nouveau bâtiment des Nations Unies à Santiago (10 100 dollars).
II.— Machines de bureau.....	11 933	8 500	29 600	21 100	Le crédit demandé concerne principalement le remplacement de vieilles machines inutilisables, comprenant vingt-six machines à calculer (13 600 dollars), cinquante-trois machines à écrire (7 800 dollars) et sept machines à additionner (2 200 dollars). Tous ces articles ont été utilisés de façon continue pendant une période allant de dix à dix-neuf ans.
III.— Matériel pour la reproduction des documents.....	—	5 400	—	(5 400)	
IV.— Matériel de télécommunications..	—	1 600	—	(1 600)	
V.— Matériel de transport.....	2 435	12 700	2 500	(10 200)	Conformément au programme normal de remplacement, on propose de remplacer l'un des véhicules officiels à Santiago.

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (*fin*)

	Dépenses de 1966 (1)	*Crédits ouverts pour 1967 (2)*	*Crédits demandés pour 1968 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE (*suite*)					
Articles					
VI.— Matériel divers	2 386	5 000	1 200	(3 800)	Le crédit demandé porte sur l'acquisition d'établis et d'outillage nécessaires pour les travaux d'entretien.
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine	42 603	53 200	45 200	(8 000)	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE					
Articles					
1.— Mobilier et matériel de bureau	5 833	2 700	9 700	7 000	Le crédit demandé pour 1968 comprend 9 400 dollars pour les acquisitions, dont la plus grande partie correspond aux besoins de huit nouveaux postes d'administrateurs et de cinq nouveaux postes de la catégorie des services généraux demandés au chapitre 3.
II.— Machines de bureau	5 475	8 800	7 100	(1 700)	La plus grande partie du crédit demandé au présent article concerne les machines nécessaires pour le personnel supplémentaire envisagé pour la Commission.
III.— Matériel pour la reproduction des documents	1 331	36 600	—	(36 600)	Les crédits ouverts pour 1967 portaient sur le coût exceptionnel de l'amélioration des installations de reproduction des documents de la Maison de l'Afrique, à la suite d'une étude spéciale des besoins de la CEA, compte tenu des possibilités limitées de travaux contractuels d'imprimerie dans la région.
IV.— Matériel de télécommunications	5 656	—	3 000	3 000	Le crédit demandé prévoit le remplacement du matériel d'interprétation simultanée.
V.— Matériel de transport	4 575	2 400	7 000	4 600	Il est proposé de remplacer en 1968 l'automobile du secrétaire exécutif (4 500 dollars) et, conformément au programme normal de remplacement, de remplacer l'un des véhicules officiels à Addis-Abéba (2 500 dollars).
VI.— Matériel divers	5 120	700	1 000	300	Le crédit demandé porte sur l'acquisition d'un poêle et d'un appareil de chauffage à mazout.
TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	27 990	51 200	27 800	(23 400)	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 8	521 604	633 900	625 000	(8 900)	

TABLEAU 8-4. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS: PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT POUR 1968

(Dollars des États-Unis)

Articles	*New York*		*Genève*		*Centres d'information*		*Bureau de Beyrouth*		*CEAEO*		*CEPAL*		*CEA*		*Total*		*Total acquisition et remplacement*
	Acquisition	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	
I.— Mobilier et matériel de bureau	34 900	39 100	14 800	12 500	2 800	4 000	1 800	1 800	3 250	650	1 800	10 100	9 400	300	68 750	68 450	137 200
II.— Machines de bureau	5 000	106 900	13 900	18 300	2 700	2 200	3 300	—	9 400	—	1 800	27 800	6 550	550	42 650	155 750	198 400
III.— Matériel pour la reproduction des documents	5 000	44 200	2 900	13 700	800	2 500	—	—	1 250	650	—	—	—	—	9 950	61 050	71 000
IV.— Matériel de télécommunications	46 800	57 800	5 200	12 600	250	350	—	—	—	—	—	—	—	3 000	52 250	73 750	126 000
V.— Matériel de transport	—	5 800	—	—	2 300	15 700	—	—	—	4 000	—	2 500	—	7 000	2 300	35 000	37 300
VI.— Matériel divers	12 600	7 800	21 300	3 000	2 100	2 300	100	—	1 600	2 100	1 200	—	1 000	—	39 900	15 200	55 100
TOTAL	104 300	261 600	58 100	60 100	10 950	27 050	5 200	1 800	15 500	7 400	4 800	40 400	16 950	10 850	215 800	409 200	625 000
Crédit demandé pour 1968	365 900		118 200		38 000		7 000		22 900		45 200		27 800		625 000		
Crédit ouvert pour 1967	354 700		103 800		35 800		6 200		29 000		53 200		51 200		633 900		
Augmentation ou (diminution) du crédit demandé pour 1968 par rapport au chiffre de 1967	11 200		14 400		2 200		800		(6 100)		(8 000)		(23 400)		(8 900)		

Chapitre 9. — Entretien, location et utilisation des locaux

4 146 800 dollars (1967 : 3 981 500 dollars[1] 1966 : 3 911 175 dollars[2])

TABLEAU 9-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Services contractuels	2 207 000	2 190 800	2 183 377
II.— Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 133 700	1 052 700	1 065 220
III.— Autres dépenses	806 100	738 000	662 578
TOTAL	4 146 800	3 981 500	3 911 175

9.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des locaux de New York, de Genève, des centres d'information, des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

9.2 Pour comparer les crédits demandés pour 1968 aux dépenses de 1966, il faut ajuster le montant de ces dernières comme suit:

TABLEAU 9-2

	Dollars
Dépenses effectives de 1966	3 911 175
Plus: montant estimatif des hausses de prix et de salaires en 1967	99 050
TOTAL, ajusté pour 1966	4 010 225

9.3 Par rapport au montant ajusté des dépenses de 1966, les dépenses prévues pour 1968, qui sont estimées à 4 146 800 dollars, enregistrent une augmentation de 136 575 dollars. Le tableau 9-3 ci-après indique comment cette augmentation se répartit entre les divers bureaux (les diminutions sont indiquées entre parenthèses).

TABLEAU 9-3

	Augmentation (diminution)
	Dollars
New York	(29 222)
Genève (y compris la CEE)	109 061
Centres d'information	3 861
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	829
CEAEO	32 974
CEPAL	14 422
CEA	4 650
	136 575

9.4 On trouvera aux paragraphes 9.5 à 9.13 des renseignements de caractère général sur un certain nombre d'aspects particuliers des prévisions de dépenses. Le tableau 9-6 figurant à la fin du chapitre contient une ventilation détaillée du montant global. Il permet de comparer, par bureau, les crédits demandés pour 1968 et le montant ajusté des dépenses de 1966 et fournit des explications sur les causes principales des variations enregistrées entre ces deux années. Le cas échéant, il contient également des observations sur les crédits ouverts pour 1967.

Automatisation des ascenseurs du Siège de l'ONU

9.5 Les travaux d'automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat, décidés par l'Assemblée générale à sa vingtième session[3], ont commencé en février 1967. Les travaux sont en cours sur deux ascenseurs dans chacun des trois groupes. Les travaux de transformation de six autres ascenseurs commenceront en octobre 1967 et ceux des six derniers ascenseurs en mai 1968. On estime qu'à la suite de cette transformation, la réduction globale nette des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ascenseurs du Siège sera de l'ordre de 49 000 dollars en 1967 par rapport aux dépenses effectives de 1966. On estime qu'en 1968 les dépenses seront inférieures d'environ 132 500 dollars aux dépenses de 1966 ajustées pour tenir compte des hausses de prix et de salaires intervenues en 1967.

Éclairage, chauffage, énergie et eau

9.6 Pour calculer le montant demandé à ce titre à l'article II, on s'est fondé sur l'expérience acquise, mais les dépenses effectives dépendent d'un certain nombre de facteurs inconnus tels que les conditions atmosphériques et la mesure dans laquelle les bâtiments sont utilisés. A titre d'information, on trouvera au tableau 9-4 ci-après les tendances de la consommation, à New York et à Genève, pour certains de ces services.

[1] Non compris un montant total de 19 000 dollars pour le personnel chargé de l'entretien à la CEAEO (15 000 dollars) et dans les centres d'information (4 000 dollars), viré en 1968 des articles premier et III respectivement du chapitre 9 à l'article premier du chapitre 3.

[2] Non compris un montant total de 17 910 dollars comprenant 13 910 dollars pour la CEAEO et 4 000 dollars pour les centres d'information pour la raison indiquée dans la note précédente.

[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Annexes*, point 76 de l'ordre du jour, document A/6223, par. 45.

TABLEAU 9-4

	1963	1964	1965	1966
New York:				
Electricité (millions de kWh)	31,4	31,7	32,2	32,8
Vapeur (millions de livres anglaises)	288	299	300	293
Genève:				
Electricité (millions de kWh)	2,56	2,92	2,75	3,06
Mazout	1 138	1 086	1 145	1 254
Coke (tonnes)	83	90	103	105

Dépenses d'exploitation des centres d'information

9.7 Le Secrétaire général s'efforce d'obtenir des gouvernements hôtes des contributions en espèces ou en nature aux dépenses locales d'exploitation des centres d'information des Nations Unies. Étant donné que dans de nombreux cas les gouvernements hôtes précisent l'affectation à donner aux fonds, on traite ces contributions volontaires comme des *trust funds* en vertu des articles 6-6 et 6-7 du Règlement financier et on les déduit des dépenses d'exploitation des centres situés dans les pays intéressés. Les crédits demandés pour les centres d'information correspondent donc exclusivement aux dépenses qui ne sont pas couvertes par ces contributions volontaires.

Personnel chargé de l'entretien à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et dans les centres d'information

9.8 Depuis douze ans, la CEAEO a pour pratique d'employer du personnel de nettoyage et d'entretien au titre de contrats de service spéciaux dont le coût est imputé à l'article premier du chapitre 9. Étant donné que le travail en question est une tâche permanente et que, dans la plupart des cas, il a été assuré par les mêmes personnes pendant un laps de temps prolongé, on propose d'offrir à ces agents un engagement ordinaire au service de l'ONU. En conséquence, des crédits sont demandés à l'article premier du chapitre 3 pour créer 31 postes d'agent local. Pour des raisons analogues, dix postes d'agent local sont demandés au chapitre 3 au titre des travailleurs manuels employés dans les divers centres d'information et pour lesquels des crédits étaient antérieurement prévus à l'article III du chapitre 9.

Commission économique pour l'Amérique latine

9.9 L'Institut latino-américain de planification économique et sociale occupe une partie du nouveau bâtiment de l'ONU à Santiago. La CEPAL et l'Institut partagent comme convenu, dans la proportion de 68 p. 100 et 32 p. 100 respectivement, les dépenses d'entretien, d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau en fonction de la superficie des locaux qu'ils utilisent respectivement (en dehors des parties communes du bâtiment). Le crédit demandé correspond à la totalité des dépenses prévues, le montant que doit rembourser l'Institut (21 650 dollars) étant inscrit au chapitre 3 des recettes.

Location des locaux

9.10 Le projet de budget pour 1967 prévoyait un crédit de 120 000 dollars pour la location de locaux à l'extérieur du Palais des Nations à Genève, locaux dont on a besoin de temps à autre en raison du programme de conférences très chargé. En attendant que soient achevées, en 1970, les nouveaux locaux à usage de conférences et de bureaux dont l'Assemblée générale a autorisé la construction à sa vingt et unième session[4], on prévoit qu'un crédit annuel de 120 000 dollars au moins restera nécessaire pendant les années 1968 à 1970.

9.11 Le secrétariat de la CEPAL a commencé à emménager dans le nouveau bâtiment de Santiago en septembre 1966, et l'installation s'est terminée en avril 1967. Le crédit demandé pour 1968 pour la location des bâtiments occupés par la CEPAL est diminué des dépenses faites antérieurement à ce titre à Santiago et ne concerne que les loyers à payer pour les locaux occupés par la CEPAL à Mexico, Montevideo et Washington.

9.12 Comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarantième et quarante et unième sessions, les demandes de crédits revisées pour 1967 (document A/C.5/1056) comprenaient une somme de 12 000 dollars pour la location de bureaux à l'extérieur du siège de la CEAEO à Bangkok. Un crédit analogue est demandé pour 1968.

9.13 Le tableau 9-5 ci-après indique les loyers effectivement payés pour les locaux occupés par les divers bureaux des Nations Unies. Les montants indiqués pour les centres d'information comprennent les contributions prévues de la part des gouvernements. Lorsque aucun loyer n'est indiqué, les locaux sont occupés gratuitement.

TABLEAU 9-5

Bureaux			*Montant estimatif total des loyers en 1968*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
New York			—
Genève			120 000
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth			14 000
Bureau de liaison de l'assistance technique (Washington)			1 500
Commission économique pour l'Europe			—
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient			12 000
Commission économique pour l'Amérique latine:			
Santiago	—		
Mexico	18 000		
Montevideo	3 960		
Washington (D.C.)	8 640		30 600

[4] Résolution 2246 (XXI) adoptée le 20 décembre 1966 par l'Assemblée générale.

TABLEAU 9-5 (*suite*)

Bureaux			*Montant estimatif total des loyers en 1968*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Commission économique pour l'Afrique			—
Centres d'information (48):			
Abidjan[a]	—		
Accra	—		
Alger	—		
Asunción	—		
Athènes[b]	4 800		
Bagdad[b]	3 780		
Belgrade	—		
Beyrouth[b]	3 302		
Bogota[b]	1 145		
Buenos Aires	2 880		
Bujumbura[b]	2 520		
Colombo	—		
Copenhague[b]	2 343		
Dakar	—		
Dar es-Salam	—		
Djakarta[a]	—		
Kaboul	—		
Karachi	5 490		
Katmandou	—		
Khartoum[b]	2 757		
Kinshasa	—		
Lagos	—		
La Paz	—		
Le Caire	560		
Lima	—		
Lomé	—		
Londres	10 700		
Manille	—		
Mexico	5 910		

TABLEAU 9-5 (*fin*)

Bureaux			*Montant estimatif total des loyers en 1968*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Monrovia	—		
Moscou	5 889		
New Delhi[b]	2 933		
Paris	—		
Port Moresby	—		
Port of Spain[b]	1 411		
Prague	248		
Rabat[b]	1 195		
Rangoon	—		
Rio de Janeiro[b]	2 222		
Rome	—		
San Salvador	—		
Sydney	3 343		
Tananarive	—		
Téhéran	—		
Tokyo	8 136		
Tunis	—		
Washington	6 960		
Yaoundé	—	78 524	
A déduire:			
Contributions en espèces, versées ou annoncées, des gouvernements hôtes		24 864	53 660
			231 760

[a] Ouverture prévue en 1967-1968.

[b] La contribution du gouvernement hôte couvre une partie ou la totalité du loyer.

TABLEAU 9-6. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX: VENTILATION PAR BUREAU

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK						
Articles						
I.— *Services contractuels*						Tous les services prévus au présent article sont fournis sous contrat. Les salaires de presque tout le personnel des services contractuels à New York sont négociés pour l'ensemble du secteur à New York et, une fois arrêtés de commun accord par les employeurs et les syndicats, ils s'appliquent automatiquement aux contrats passés par l'ONU.
Entretien des installations électriques	316 871	328 221	349 000	379 000	50 779	Dans le chiffre ajusté de 1966 figure un montant de 11 350 dollars correspondant aux hausses des salaires et des prestations marginales intervenues en 1967. Le crédit demandé pour 1968 comprend un montant supplémentaire de 9 000 dollars prévu pour des hausses analogues et un montant de 42 000 dollars qui doit permettre de recruter quatre électriciens supplémentaires dont deux ont été engagés en 1967, les deux autres devant l'être en 1968. La mise en place du système de calcul électronique et des nouvelles installations de télévision, ainsi que la vétusté des installations électriques, nécessitent des réparations plus fréquentes et un programme d'entretien plus poussé.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications pour les conférences	277 554	292 754	285 500	303 000	10 246	Le chiffre ajusté de 1966 comprend un montant de 15 200 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1966 au profit des techniciens des télécommunications employés sous contrat. Le crédit demandé pour 1968 comprend, aux mêmes fins, un montant de 10 200 dollars.
Utilisation et entretien des ascenseurs	405 228	412 528	350 000	280 000	(132 528)	Le chiffre ajusté de 1966 comprend un montant de 7 300 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1967. Comparativement, le crédit demandé pour 1968 marque une diminution de 132 528 dollars correspondant à la réduction nette des dépenses d'utilisation et d'entretien des ascenseurs qui auront été rendus automatiques. Voir le paragraphe 9.5 ci-dessus.
Nettoyage	1 047 877	1 080 327	1 075 000	1 105 000	24 673	Le chiffre ajusté de 1966 comprend un montant de 32 450 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1967. Le crédit demandé pour 1968 comprend un montant de 24 600 dollars destiné à couvrir de nouvelles hausses analogues.
TOTAL, article premier	2 047 530	2 113 830	2 059 500	2 067 000	(46 830)	

TABLEAU 9-6. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX: VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	*1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1967 Crédits ouverts (3)*	*1968 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)						
Articles						
II.— *Éclairage, chauffage, énergie et eau*						
Électricité	553 110	571 010	530 000	552 000	(19 010)	Le chiffre ajusté de 1966 comprend un montant de 17 900 dollars destiné à couvrir une hausse des tarifs d'environ 3,35 p. 100 qui est devenue effective le 25 novembre 1966. Comparativement, le crédit demandé pour 1968 marque une diminution nette d'environ 19 000 dollars correspondant aux dépenses faites précédemment pour le PNUD dans les locaux qu'il occupe à l'extérieur du Siège de l'ONU. Depuis le 1er janvier 1967, ces dépenses ne sont plus imputées sur le budget ordinaire.
Vapeur	346 302	361 152	345 000	361 000	(152)	
Divers	21 123	21 123	22 000	22 000	877	
TOTAL, article II	920 535	953 285	897 000	935 000	(18 285)	
III.— *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	256 990	256 990	254 000	272 000	15 010	Le crédit demandé pour 1968 concerne les fournitures pour le nettoyage, l'entretien des installations électriques, la plomberie, la peinture, les installations de climatisation, l'entretien des terrains et l'entretien général; les tentures et tapisseries d'ameublement; le coût des uniformes et des drapeaux; les dispositifs de sécurité et de protection contre l'incendie; le blanchissage des serviettes de toilette, du linge et des uniformes. Il a été tenu compte d'une hausse moyenne de 6 p. 100 depuis la fin de 1966 du coût des divers fournitures et services inscrits au présent article.
Fournitures pour le matériel de télécommunications et d'enregistrement des salles de conférence	37 082	37 082	37 500	40 000	2 918	
Services d'entretien divers	50 467	50 467	51 000	56 000	5 533	Le crédit demandé pour 1968 dépasse de 5 500 dollars les dépenses de 1966, fait attribuable principalement à une hausse prévue de 10 p. 100 du coût de l'enlèvement des ordures en 1967 et 1968 par rapport au prix fixé par contrat en 1966 et, conformément au règlement de sécurité, à la nécessité de recharger et de peindre 132 extincteurs à gaz carbonique utilisés pour la prévention des incendies.
Loyers	1 405	1 405	1 500	1 500	95	Le crédit demandé pour 1968 concerne la location de bureaux à Washington pour le Bureau de liaison de l'assistance technique.
Petits travaux d'aménagement des locaux	11 040	11 040	17 500	17 000	5 960	Le crédit demandé pour 1968 correspond approximativement au montant du crédit ouvert pour 1967 et vise principalement à couvrir les dépenses résultant des modifications qu'il a fallu

						apporter à la disposition des bureaux par suite de diverses mesures de réorganisation des services.
Résidence du Secrétaire général	14 123	14 123	15 000	20 500	6 377	
TOTAL, article III	371 107	371 107	376 500	407 000	35 893	
TOTAL, New York, chapitre 9	3 339 172	3 438 222	3 333 000	3 409 000	(29 222)	
GENÈVE						
Articles						
I.— *Services contractuels*						
Bâtiments, parcs et jardins....	64 735	64 735	52 000	61 000	(3 735)	Le crédit demandé tient compte de la continuation du programme préventif à long terme d'entretien général intérieur et extérieur entrepris en 1964.
Nettoyage.....	1 505	1 505	4 500	4 000	2 495	Le crédit demandé ne s'applique qu'au lavage des vitres exécuté sous contrat. Les dépenses de blanchisserie, de nettoyage à sec et de désinfection, antérieurement inscrites au présent article, figurent désormais à l'article III (services d'entretien divers). Les dépenses en 1966 ont été plus faibles parce que près de 300 bureaux ont été rénovés cette année-là après que l'Organisation mondiale de la santé eut quitté le Palais.
Entretien des installations....	30 683	30 683	33 500	29 000	(1 683)	Le crédit demandé est destiné à couvrir le coût de l'entretien normal et du remplacement des pièces usagées dans les installations électriques, le système de chauffage central, les installations sanitaires et les systèmes d'aération et de réfrigération ainsi que le coût des contrats d'inspection et d'entretien des ascenseurs, des monte-plats, etc.
TOTAL, article premier	96 923	96 923	90 000	94 000	(2 923)	
II.— *Éclairage, chauffage, énergie et eau*						
Électricité.....	54 345	54 345	52 000	54 000	(345)	
Mazout et coke.....	27 612	27 612	31 000	30 000	2 388	
Divers.....	15 800	15 800	16 000	16 000	200	
TOTAL, article II	97 757	97 757	99 000	100 000	2 243	
III.— *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux.....	37 465	37 465	38 000	39 000	1 535	Le crédit demandé pour 1968 tient compte d'une hausse d'environ 3 p. 100 par an du prix des fournitures pour l'entretien des bâtiments, des parcs et jardins, des installations, etc.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications..	20 677	20 677	24 000	25 000	4 323	Le crédit demandé pour 1968 tient compte de la hausse annuelle moyenne du prix des fournitures et des services de télécommunications à l'intérieur du Palais et au Centre de relais des télécommunications de Genève.
Services d'entretien divers....	9 517	9 517	10 000	10 000	483	
Loyers.....	20 600	20 600	120 000	120 000	99 400	Le crédit ouvert en 1967, d'un montant de 120 000 dollars, était destiné à couvrir le coût de la location d'autres bureaux à l'extérieur du Palais des Nations, en raison du programme de conférence très chargé. Le même crédit est demandé pour 1968.

TABLEAU 9-6. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX: VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
GENÈVE (*suite*)						
Articles						
Petits travaux d'aménagement des locaux	—	—	—	4 000	4 000	Le crédit ouvert en 1967 est demandé à nouveau pour 1968; il tient compte de la nécessité de modifier de temps à autre la disposition du matériel et la répartition du personnel par suite de l'activité accrue de l'Office des Nations Unies.
TOTAL, article III	88 259	88 259	192 000	198 000	109 741	
TOTAL, Genève, chapitre 9	282 939	282 939	381 000	392 000	109 061	
CENTRES D'INFORMATION						
III.— *Autres dépenses*						Pour faciliter la comptabilité des centres d'information, les dépenses des centres figurant au présent article comprennent les dépenses concernant les services contractuels et l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau qui, pour les autres bureaux, sont inscrites séparément à l'article premier et à l'article II. Comme pour les exercices précédents, le crédit demandé correspond aux dépenses nettes, déduction faite des contributions reçues des gouvernements hôtes pour l'exploitation et l'entretien des centres situés sur leur territoire. Voir le tableau 9-5 pour la liste détaillée des loyers.
Services d'entretien divers	32 527	32 527	33 000	33 000	473	Dix postes de travailleur manuel dans divers centres antérieurement inscrits au présent article comme main-d'oeuvre temporaire sont transformés pour 1968 en postes permanents figurant à l'article premier du chapitre 3. Aux fins de comparaison, on a également viré les montants correspondants pour 1966 et 1967.
Loyers	50 612	50 612	52 000	54 000	3 388	
TOTAL, Centre d'information, chapitre 9	83 139	83 139	85 000	87 000	3 861	
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH						
I.— *Services contractuels*						
Entretien des locaux	1 686	1 686	1 300	2 000	314	
II.— *Éclairage, chauffage, énergie et eau*						
Électricité et divers	462	462	700	700	238	

III.— *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	191	191	200	500	309	
Services d'entretien divers	2 580	2 580	2 000	2 000	(580)	
Loyers	13 887	13 887	11 700	14 000	113	
Petits travaux d'aménagement des locaux	65	65	100	500	435	
TOTAL, article III	16 723	16 723	14 000	17 000	277	
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth, chapitre 9	18 871	18 871	16 000	19 700	829	

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Le crédit demandé pour 1968 comprend un montant total de 18 000 dollars pour la location des installations qui seront mises à la disposition du Conseil asiatique du développement industriel, l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, les fournitures et les petits travaux d'aménagement des locaux. Un crédit analogue avait été ouvert à cette fin en 1967.

Articles						
I.— *Services contractuels*						
Entretien des locaux	—	—	—	—	—	On propose que trente-deux agents préposés à l'entretien, antérieurement recrutés par contrat spécial, fassent l'objet d'un engagement ordinaire au service de l'ONU à partir de 1968 et que ces postes soient désormais inscrits à l'article premier du chapitre 3. Aux fins de comparaison, on a également viré les montants correspondants pour 1966 et 1967.
II.— *Éclairage, chauffage, énergie et eau*						
Électricité	9 615	9 615	13 800	27 500	17 885	Le crédit demandé pour 1968 tient compte du fait que la fraction des dépenses totales estimatives d'électricité (50 000 dollars) que la CEAEO rembourse au Gouvernement thaïlandais est passée de 13 800 à 25 000 dollars. Ces dépenses ont augmenté sensiblement au cours des dernières années par suite d'une consommation accrue d'électricité résultant surtout de l'utilisation de plus en plus grande d'appareils de climatisation à Sala Santitham et son annexe. Ce crédit comprend également un montant de 2 500 dollars pour les locaux distincts occupés par le Conseil asiatique du développement industriel.
Divers	962	962	1 200	1 000	38	
TOTAL, article II	10 577	10 577	15 000	28 500	17 923	
III.— *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	10 002	10 002	7 500	12 500	2 498	Le crédit demandé pour 1968 comprend un montant de 2 500 dollars pour le Conseil asiatique du développement industriel.
Loyers	—	—	11 000	12 000	12 000	Le crédit demandé pour 1968 pour le loyer s'applique exclusivement au coût des locaux supplémentaires destinés au Conseil asiatique du développement industriel.

TABLEAU 9-6. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX: VENTILATION PAR BUREAU (*fin*)

Articles	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT (*suite*)						
Articles						
Petits travaux d'aménagement des locaux	1 947	1 947	2 000	2 500	553	Le crédit demandé pour 1968 comprend un montant de 1 000 dollars pour les petits travaux d'aménagement prévus dans les locaux occupés par le Conseil asiatique du développement industriel.
TOTAL, article III	11 949	11 949	20 500	27 000	15 051	
TOTAL, CEAEO, chapitre 9	22 526	22 526	35 500	55 500	32 974	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE						
I.— *Services contractuels*						
Entretien des locaux	9 887	9 887	11 000	15 000	5 113	Le crédit demandé pour 1968 tient compte de ce que l'entretien des locaux du nouveau bâtiment de Santiago coûtera, estime-t-on, 17 p. 100 de plus que l'entretien, en 1966, des locaux loués antérieurement.
II.— *Éclairage, chauffage, énergie et eau*						
Électricité	11 766	11 766	15 000	40 000	28 234	
Divers	5 430	5 430	6 000	10 000	4 570	
TOTAL, article II	17 196	17 196	21 000	50 000	32 804	Le crédit demandé pour 1968 prévoit une augmentation du même ordre des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau dans le nouveau bâtiment.
III.— *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	14 600	14 600	11 000	15 000	400	
Loyers	59 044	59 044	23 000	30 600	(28 444)	Le crédit demandé pour 1968 concerne les loyers à payer pour les locaux occupés par la CEPAL à Mexico (18 000 dollars), Montevideo (3 960 dollars) et Washington (8 640 dollars). Ce crédit tient compte des hausses prévues à Mexico et Montevideo ainsi que du coût plus élevé, pour une année complète, de la location des nouveaux locaux dans lesquels le Bureau de Washington s'est installé en juillet 1967.
Petits travaux d'aménagement	451	451	1 000	5 000	4 549	Le crédit demandé pour 1968 comprend un montant d'environ 3 000 dollars au titre des petits travaux d'aménagement à entreprendre à Santiago du fait de la réorganisation des

						bureaux rendue nécessaire par l'installation de certains services élargis dans de nouveaux locaux. Le solde servira pour d'autres bureaux.
TOTAL, article III	74 095	74 095	35 000	50 600	(23 495)	
TOTAL, CEPAL, chapitre 9	101 178	101 178	67 000	115 600	14 422	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (y compris les bureaux sous-régionaux de Kinshasa, Lusaka, Niamey et Tanger)						
I.— *Services contractuels*						
Entretien des locaux	27 351	27 351	29 000	29 000	1 649	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (*suite*)						
Articles						
II.— *Éclairage, chauffage, énergie en eau*						
Électricité	10 583	10 583	11 000	13 000	2 417	
Divers	8 110	8 110	9 000	9 000	890	
TOTAL, article II	18 693	18 693	20 000	22 000	3 307	
III.— *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	8 999	8 999	8 000	9 000	1	
Loyers	2 693	2 693	2 700	—	(2 693)	Les locaux sont fournis gratuitement à Addis-Abéba, Niamey, Kinshasa et Tanger. A Lusaka, le gouvernement accorde une subvention annuelle destinée à couvrir le loyer et les dépenses courantes de fonctionnement. On prévoit qu'en 1968 il ne sera plus nécessaire de louer des locaux supplémentaires d'entreposage à Addis-Abéba comme cela a été le cas au cours des dernières années.
Petits travaux d'aménagement des locaux	5 614	5 614	4 300	8 000	2 386	
TOTAL, article III	17 306	17 306	15 000	17 000	(306)	
TOTAL, CEA, chapitre 9	63 350	63 350	64 000	68 000	4 650	
TOTAL GÉNÉRAL chapitre 9	3 911 175[a]	4 010 225[a]	3 981 500[b]	4 146 800	136 575	

[a]Non compris un montant total de 17 910 dollars comprenant 13 910 dollars pour la CEAEO et 4 000 dollars pour les centres d'information pour la raison indiquée dans la note précédente.

[b]Non compris un montant total de 19 000 dollars pour le personnel chargé de l'entretien à la CEAEO (15 000 dollars) et dans les centres d'information (4 000 dollars) viré en 1968, des articles premier et III respectivement du chapitre 9 à l'article premier du chapitre 3.

Chapitre 10. — Frais généraux

5 710 900 dollars (1967 : 5 124 600 dollars[1]; 1966 : 5 183 863[2] dollars)

TABLEAU 10-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Communications	1 648 000	1 471 600	1 543 255
II.— Location et entretien du matériel	987 900	881 000	798 200
III.— Fournitures et services d'information	1 333 000	1 284 000	1 299 378
IV.— Autres fournitures et services	272 500	244 500	248 955
V.— Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents	1 250 700	1 054 700	1 125 247
VI.— Livres, fournitures et services de bibliothèque	218 800	188 800	168 828
TOTAL du chapitre 10	5 710 900	5 124 600	5 183 863

10.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent couvrir le coût de l'ensemble des fournitures et services, ainsi que de la location et de l'entretien du matériel, à New York, à Genève, dans les centres d'information, au Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth et dans les commissions économiques régionales.

10.2 Afin de comparer les crédits demandés pour 1968 avec les dépenses de 1966, il convient d'ajuster ces dernières comme suit:

TABLEAU 10-2

	Dollars
Dépenses de 1966	5 183 863
A ajouter: Montant estimatif des hausses de salaires et de prix en 1967	68 390
TOTAL ajusté de 1966	5 252 253

10.3 Les dépenses de 1968, évaluées à 5 710 900 dollars, sont de 458 647 dollars supérieures au montant ajusté des dépenses de 1966. Le tableau 10-3 ci-après indique de façon succincte comment cette augmentation nette se répartit entre les divers bureaux.

TABLEAU 10-3

Bureau	*Augmentation*
	Dollars
New York	273 621
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	61 338
Centres d'information (non compris les services d'information situés à Genève et aux sièges des trois commissions économiques régionales)	890
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	2 572
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (y compris le bureau du Mékong)	18 279
Commission économique pour l'Amérique latine (y compris les bureaux sous-régionaux)	101 174
Commission économique pour l'Afrique (y compris les bureaux sous-régionaux)	773
TOTAL	458 647

10.4 On trouvera aux paragraphes 10.5 à 10.19 ci-après des renseignements d'ordre général sur certains aspects particuliers des prévisions de dépenses pour 1968. Le tableau qui figure à la fin du présent chapitre (tableau 10-6) présente sous forme détaillée l'ensemble des dépenses prévues. Ce tableau permet de comparer, par bureau principal, les crédits demandés pour 1968 et le montant ajusté des dépenses de 1966, et indique les principales raisons des variations enregistrées entre ces deux exercices. Le cas échéant, il contient également des remarques sur le montant des crédits ouverts pour 1967.

[1] Y compris 1 700 dollars pour les frais généraux encourus dans différents bureaux au titre du personnel affecté à ces bureaux, lesquels frais étaient antérieurement inscrits à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

[2] Y compris 2 130 dollars, pour les raisons indiquées dans la note précédente.

Communications

10.5 Le tableau 10-4 ci-après indique la répartition, par bureau principal, de l'ensemble des crédits demandés à l'article premier pour les communications télégraphiques et téléphoniques, les services postaux, la valise diplomatique et le transport de marchandises.

TABLEAU 10-4

Bureau	*Télégraphe*	*Téléphone*	*Services postaux*	*Valise diplomatique*	*Transport de marchandises*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
New York	132 000	379 000	190 000	175 000	52 000	928 000
Genève (y compris la CEE)	34 000	52 000	105 000	19 000	41 000	251 000
Centres d'information	20 000	15 000	33 000	15 000	15 000	98 000
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	700	1 200	400	600	100	3 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	3 300	12 000	14 000	9 700	9 000	48 000
Commission économique pour l'Amérique latine	27 000	100 000	14 000	15 000	19 000	175 000
Commission économique pour l'Afrique	35 000	21 000	15 000	60 000	14 000	145 000
TOTAL	252 000	580 200	371 400	294 300	150 100	1 648 000

Centre international de calcul électronique

10.6 Le Centre, qui fait partie du Bureau de statistique des Nations Unies au sein du Département des affaires économiques et sociales, assure le traitement électronique des données pour le compte de tous les services de l'Organisation des Nations Unies et fournit des renseignements statistiques aux gouvernements ainsi qu'aux institutions et organisations privées qui en font la demande, contre paiement des frais.

10.7 Depuis que le Centre a commencé de fonctionner en novembre 1965, il a été doté d'un ordinateur 7044 et d'un ordinateur 1401. En août 1967, l'ordinateur 1401 a été remplacé par l'ordinateur 360-30, dont la rapidité, la souplesse et la capacité sont plus grandes. Étant donné les questions et les demandes adressées au Centre par certains usagers et afin d'assurer l'utilisation intensive qui est prévue pour l'ordinateur 360-30, on envisage un système de stockage sur disques dont la location coûterait environ 24 000 dollars par an. Cela assure une forte capacité de stockage, le transfert rapide des données, une capacité de fonctionnement en séquence exceptionnelle, l'accès rapide à n'importe quel renseignement emmagasiné et permet l'emploi de l'ordinateur à des fins autres que la statistique et la comptabilité.

10.8 En 1966, les frais de location des ordinateurs 7044 et 1401 ainsi que de certains appareils auxiliaires et de tabulation se sont élevés au total à 530 900 dollars, dont 443 300 dollars pour l'ordinateur 7044 et 86 600 dollars pour l'ordinateur 1401. En 1967, les frais de location doivent être de l'ordre de 555 900 dollars, dont 453 000 dollars pour l'ordinateur 7044, sur la base d'une tranche de base de 176 heures de traitement et de 59 heures supplémentaires par mois, 61 700 dollars pour l'ordinateur 1401 jusqu'au mois d'août et 41 200 dollars pour le nouvel ordinateur 360-30 après cette date. La location annuelle de l'ordinateur 360-30 coûtera environ 147 600 dollars au total, comprenant 134 165 dollars pour la tranche de base de 176 heures et 13 425 dollars pour une tranche supplémentaire complète. Le coût annuel de l'ordinateur 1401 actuellement utilisé, et qui doit être remplacé, est d'environ 86 000 dollars.

10.9 Pour 1968, le crédit de 666 000 dollars inscrit à cette fin à l'article II se décompose comme suit: *a*) une somme de 486 660 dollars représentant le coût d'une tranche de base de 176 heures pour l'ordinateur 7044, plus 100 heures supplémentaires par mois; *b*) une somme de 147 545 dollars représentant la location pendant toute l'année de l'ordinateur 360-30, pour une tranche de base d'utilisation plus une tranche supplémentaire complète; *c*) une somme de 16 000 dollars pour la location pendant toute l'année de 17 perforatrices et vérificatrices, ainsi que d'une trieuse; *d*) une somme de 795 dollars pour un contrat d'entretien séparé pour une perforatrice et une reproductrice que l'on a jugé préférable d'acheter plutôt que de louer; *e*) une somme de 15 000 dollars pour la location d'une machine pour la représentation graphique des données qui est utilisée conjointement avec les bandes magnétiques produites sur l'ordinateur 7044 et qui sera extrêmement utile au Bureau de statistique, à l'ONUDI et à la CNUCED pour obtenir des courbes tracées point par point.

10.10 Les revenus provenant des services fournis par le Centre sont portés en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes, à l'exception d'un montant de 20 000 dollars versé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en contrepartie des services d'ordinateur, montant qui fait partie de la contribution totale versée par la Caisse à l'Organisation des Nations Unies au titre des divers services rendus et qui est portée dans sa totalité au chapitre 2 des prévisions de recettes. On estime qu'en plus de la somme de 50 000 dollars que versera le FISE en contrepartie des travaux exécutés pour son compte, une somme d'environ 145 000 dollars sera reçue d'autres sources, notamment de l'Administration du Programme des Nations Unies pour le développement.

Fournitures et services destinés au Service de l'information

10.11 Les crédits demandés à l'article III représentent la part des besoins globaux du Service de l'information destinée à couvrir le coût des fournitures et services nécessaires aux fins suivantes: réalisation et distribution des programmes de télévision et de radio; coût des films, photographies et expositions; programmes locaux et programmes spéciaux; frais de publication de plaquettes, brochures, dépliants et

auxiliaires visuels. Une analyse et une explication détaillées des programmes et des activités correspondants qui donnent lieu à des dépenses inscrites au présent chapitre, ainsi que de ceux dont le coût constitue le reste des besoins du Service de l'information au titre des chapitres 3, 4, 5, 8, 9, 11 et 12, figurent à l'annexe III aux prévisions de dépenses.

10.12 Les recettes provenant des services de télévision, de radio et de cinéma, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, sont estimées à 350 000 dollars pour 1968.

Livres, fournitures et services de bibliothèque

10.13 Les besoins de la Bibliothèque du Siège au titre de l'article III du présent chapitre sont estimés à 137 000 dollars pour 1968. Ces besoins représentent une augmentation d'environ 10 p. 100 de tous les postes de dépenses pour couvrir les augmentations prévues des prix et des augmentations supplémentaires des dépenses relatives aux livres, aux périodiques et aux travaux de reliure afin de répondre aux demandes du Secrétariat et des Missions permanentes des États Membres.

10.14 Les restrictions financières imposées au cours de plusieurs des exercices précédents ont influé de façon sensible sur les services et collections de la Bibliothèque. La croissance rapide de l'Organisation depuis 1960 et l'expansion du Secrétariat exigent des ressources de bibliothèque nouvelles et accrues. Nombre de nouveaux États Membres ne peuvent avoir leurs propres collections de référence et sont largement tributaires de la Bibliothèque pour obtenir des renseignements courants et généraux. En outre, comme le nombre d'États Membres de langue française a augmenté considérablement, la Bibliothèque doit se procurer un grand nombre de publications, en particulier des ouvrages de référence, des résumés analytiques, des revues spécialisées et des articles analogues, en français également.

10.15 Les comparaisons suivantes montrent l'augmentation continue du prix des livres, des périodiques et des services de périodiques, qui dépasse le pouvoir d'achat des fonds alloués à la Bibliothèque à cette fin ces dernières années. Ainsi, si l'on prend 100 comme chiffre de référence pour la période 1957-1959, l'indice des prix des livres reliés publiés aux États-Unis a augmenté de la façon suivante:

TABLEAU 10-5

Articles	*1960* *Indice*	*1961* *Indice*	*1962* *Indice*	*1963* *Indice*	*1964* *Indice*	*1965* *Indice*	*1966* *Indice*
Livres reliés	99,1	109,8	111,5	123,8	131,0	114,5	157,2

Les augmentations du prix des périodiques et des services de périodiques (services de répertoires et de résumés analytiques) suivent des tendances analogues:

Articles	*1960* *Indice*	*1961* *Indice*	*1962* *Indice*	*1963* *Indice*	*1964* *Indice*	*1965* *Indice*	*1966* *Indice*
Périodiques	—	—	120,3	128,3	135,0	141,3	155,1
Services de périodiques	125,6	110,3	116,0	120,5	127,8	147,7	159,9

Les augmentations enregistrées dans les autres pays ayant une production considérable de publications sont comparables à celles qui précèdent.

10.16 Genève connaît une situation analogue. La hausse continue du prix des livres et des pérodiques réduit l'efficacité des ressources disponibles. Par exemple, depuis 1962, le prix des livres a augmenté d'environ 45 p. 100 et celui des périodiques de 50 p. 100. Dans le cas des travaux de reliure, l'augmentation a été d'environ 30 p. 100 et des augmentations supplémentaires de l'ordre de 5 p. 100 à 10 p. 100 sont prévues en 1967 et de nouveau en 1968. Comme à New York, de nombreux États Membres n'ont pas de service de référence ou de recherche dans leur mission et dépendent donc entièrement des ressources de la Bibliothèque.

10.17 A la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le Service de la Bibliothèque est également affecté par l'accroissement du coût des livres et des périodiques. En outre, l'expansion des activités de la Commission a amené la Bibliothèque à se procurer de nouveaux périodiques publiés dans les domaines social et scientifique, ainsi qu'à constituer des collections sur certains sujets, tels que le traitement automatique des données et diverses industries, grandes et petites, plus particulièrement à l'intention du personnel du Conseil asiatique du développement industriel. Pour cette raison, les travaux de reliure ont enregistré un certain retard, au point qu'une somme supplémentaire de 2 000 dollars devrait être fournie à cette fin en 1968 si l'on veut que la documentation soit préservée.

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK						
Articles						
I.— *Communications*						
i) *Télégraphe*						
Service de l'information	20 788	20 788	11 000	20 000		
Autres départements et services	54 519	54 519	55 000	77 000		Les crédits demandés pour 1968 comprennent pour la première fois un montant de 22 000 dollars destiné à couvrir le coût estimatif de l'acheminement par des moyens commerciaux de télégrammes envoyés par différents services et départements, par l'entremise du réseau de l'ONU, aux points de destination finale suivants du réseau: Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; cette dépense était précédemment imputée sur le chapitre 16, bien que ne concernant pas les travaux de la mission.
Location du circuit New York-Genève	57 892	57 892	53 000	35 000		Le crédit demandé pour 1968 est inférieur de 22 892 dollars au montant ajusté des dépenses de 1966; on s'attend en effet à une réduction des coûts à la suite du changement du système de communication avec Genève (dans le courant de 1967, on a mis fin à la location d'un câble transatlantique et on a recommencé à utiliser un circuit de transmission par télex appartenant à l'ONU).
	133 199	133 199	119 000	132 000	(1 199)	
ii) *Téléphone*						
Abonnements	230 983	230 983	240 000	228 000		Le crédit demandé pour 1968 tient compte d'une réduction des besoins attribuables au transfert de l'ONUDI de New York à Vienne dans le courant de 1967, réduction en partie contrebalancée par le fait que 115 lignes et 135 postes de l'ONUDI serviront à faire face aux besoins croissants d'autres services de l'Organisation. Le crédit demandé pour 1968 prévoit également 75 lignes automatiques et 128 postes en supplément pour répondre aux besoins du personnel que l'on compte recruter en 1968 et pour conserver une réserve suffisante.
Communications locales en sus du forfait	110 390	110 390	115 000	115 000		Le crédit demandé pour 1968 est maintenu au même niveau que les crédits ouverts pour 1967, et on a tenu compte des facteurs mentionnés dans la note précédente. Le coût moyen est estimé à 12 cents par jour par appareil pouvant appeler automatiquement l'extérieur.

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	*1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1967 Crédits ouverts (3)*	*1968 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)						
Articles						
Communications régionales et interurbaines	22 009	22 009	14 000	22 000		Le crédit demandé pour 1968 est calculé d'après les dépenses de 1966.
Installations et réparations	12 668	12 668	14 000	14 000		
	376 050	376 050	383 000	379 000	2 950	
iii) *Services postaux*	178 194	188 194	160 000	190 000	1 806	Le montant ajusté des dépenses de 1966 comprend une somme d'environ 10 000 dollars correspondant aux augmentations des tarifs postaux aux États-Unis (environ 20 p. 100 pour les tarifs intérieurs à compter du 15 janvier 1967 et 14 p. 100 pour les tarifs internationaux non aériens et aériens à compter du 1er mai 1967). Pour toute l'année 1968, l'augmentation entraînera des frais supplémentaires évalués à environ 12 000 dollars. Le crédit demandé pour 1968 tient compte de cette augmentation, ainsi que du niveau des dépenses effectives de 1966.
iv) *Valise diplomatique*						
Service de l'information	102 455	102 455	92 000	100 000		
Autres départements et services	80 130	80 130	70 000	75 000		
	182 505	182 505	162 000	175 000	(7 585)	
v) *Transport de marchandises*						
Service de l'information	5 389	5 389	5 000	5 000		
Autres départements et services	46 723	46 723	41 000	47 000		
	52 112	52 112	46 000	52 000	(112)	
TOTAL, article premier	922 140	932 140	870 000	928 000	(4 140)	
II.— *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau	5 487	5 487	8 000	11 500		Le crédit demandé pour 1968 couvre les besoins suivants: *a*) 16 machines à photocopier électrostatiques louées pour certains services à New York qui ont constamment besoin de reproduire immédiatement des parties de documents, tableaux, imprimés et autres documents officiels nécessaires aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions; et *b*) la location de deux machines à affranchir, d'une machine à microfilms et d'autre matériel divers qui peut être nécessaire de temps à autre.

Entretien d'autre matériel et mobilier	24 453	24 453	27 000	27 000		
Location du dispositif de vote.....	3 333	3 333	10 000	10 000		Le crédit demandé couvre la location annuelle du dispositif de vote installé dans la salle de l'Assemblée générale en août 1964, à savoir 10 000 dollars payables à l'avance pour la période allant du mois de septembre d'une année à la fin du mois d'août de l'année suivante. Par suite, seul un montant de 3 333 dollars a été imputé sur le présent compte pour la fin de 1966, la plus grande partie ayant été payée et imputée sur le budget de l'exercice précédent. Afin de se conformer aux dispositions du règlement financier concernant le paiement des biens et des services dans l'année où ils sont fournis, l'entrepreneur a accepté de recevoir les paiements anticipés en deux fois. A compter de 1967 et pour les exercices ultérieurs, les paiements seront effectués les 1er janvier et 30 septembre et s'élèveront, pour toute année civile, à 10 000 dollars au total.
Entretien du matériel de reproduction	33 181	33 181	24 000	35 000		Le crédit demandé pour 1968, qui est calculé d'après les dépenses effectives de 1966 et les données actuelles de 1967, tient compte de l'augmentation des coûts à la suite du vieillissement progressif du matériel de reproduction existant.
Entretien des caméras du Service de l'information.....	1 718	1 718	2 500	2 000		
Location et entretien de matériel de traitement des données.....	530 906	530 906	588 500	666 000		Le crédit demandé pour 1968 doit couvrir les besoins suivants: location pour toute une année d'un ordinateur 7044 ainsi que d'une tranche supplémentaire d'heures d'exploitation (486 600 dollars); un ordinateur 360-30 ainsi que des appareils et une tranche d'heures supplémentaires (147 580 dollars); 18 perforatrices, vérificatrices et trieuses (16 030 dollars); un contrat d'entretien pour une perforatrice et une reproductrice qui appartiennent à l'Organisation des Nations Unies (790 dollars); et une machine destinée à reporter des données sur un diagramme qui facilite le tracé de courbes point par point, à raison de 1 250 dollars par mois (15 000 dollars).
Location et utilisation de matériel de transport.....	7 732	7 732	7 500	8 000		
Transports locaux.....	23 912	23 912	24 000	26 000		Le crédit demandé pour 1968 couvre les besoins suivants: location d'une voiture pour le Président de l'Assemblée générale pendant environ 14 semaines, location de voitures destinées aux sous-secrétaires et aux hauts fonctionnaires du Secrétariat autorisés, lorsque cela est nécessaire; transport local d'autres fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions; transport autorisé des fonctionnaires du sexe féminin en dehors des heures de travail normales.
TOTAL, article II	630 722	630 722	691 500	785 500	154 778	
III.— Fournitures et services d'information						Pour une analyse et une explication détaillées des programmes et des activités du Service de l'information et de leurs incidences budgétaires, voir l'annexe III aux prévisions de dépenses.

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	*1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1967 Crédits ouverts (3)*	*1968 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)						
Articles						
i) *Fournitures et services pour les télécommunications*						
Fournitures	32 300	32 300	25 000	25 000		
Techniciens						
Programmes radiophoniques	193 448	204 048	202 000	212 000		Le montant ajusté des dépenses de 1966 concernant les techniciens de la radio et de la télévision comprend une somme de 28 400 dollars destinée à couvrir des augmentations de salaires en 1967 et des avantages sociaux supplémentaires pour les techniciens des télécommunications engagés sous contrat. Les crédits demandés pour 1968 sont augmentés de 19 300 dollars à des fins analogues.
Programmes de télévision	323 858	341 658	323 000	353 000		
	549 606	578 006	550 000	590 000	11 994	
ii) *Fournitures et services de cinéma et de photographie*						
Frais de production des films	64 497	64 497	60 000	60 000		
Frais de distribution des films	48 931	48 931	55 000	55 000		
Fournitures et services de photographie	53 564	53 564	56 000	56 000		
	166 992	166 992	171 000	171 000	4 008	
iii) *Services de télévision*						
Services contractuels spéciaux	77 442	77 442	77 000	77 000		
Fournitures supplémentaires	129 328	129 328	109 700	110 000		
Programmes locaux et émissions spéciales	21 961	21 961	41 000	41 000		
	228 731	228 731	227 700	228 000	(731)	
iv) *Services de radio*						
Coût des programmes, services contractuels spéciaux	137 955	137 955	130 000	130 000		
Location d'installations de radiodiffusion	40 215	40 215	50 000	50 000		
Programmes régionaux et émissions spéciales	53 475	53 475	35 000	35 000		
	231 645	231 645	215 000	215 000	(16 645)	
v) *Publications*						
Plaquettes et dépliants	104 603	104 603	106 000	112 000		L'augmentation du niveau des dépenses prévues pour 1968 par rapport au montant ajusté des dépenses de 1966 est principalement imputable à des augmentations effectives et à des augmentations prévues du coût de l'impression.

Auxiliaires visuels	17 801	17 801	14 300	17 000		
	122 404	122 404	120 300	129 000	6 596	
TOTAL, article III	1 299 378	1 327 778	1 284 000	1 333 000	5 522	
IV.— *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	18 029[a]	18 029[a]	16 200[a]	20 000		L'augmentation des crédits pour 1968 est principalement imputable à la hausse du coût des sacs utilisés pour la valise diplomatique, qui a augmenté de 36 p. 100 par rapport au prix d'achat de 1966. Cette augmentation est partiellement compensée grâce à la décision prise en 1967 de demander aux principaux usagers du service de la valise diplomatique de prendre à leur charge une part proportionnelle du coût des plombs, des étiquettes et du nettoyage des sacs.
Fournitures pour le Service médical	4 500	4 500	5 000	5 000		
Services d'agences d'information	5 638	5 638	5 500	5 700		
Assurances générales	42 788	42 788	43 000	43 000		Le crédit demandé couvre l'assurance-incendie, les assurances générales et les assurances relatives aux garages, aux chaudières, aux voyages par voie aérienne, aux accidents du travail et aux véhicules du Siège.
Frais de publicité en vue du recrutement et autres frais connexes	17 106	17 106	13 500	15 000		
Frais bancaires	10 319	10 319	5 000	10 000		
Perte au change	13 463	13 463	—	—		Aucun crédit n'est prévu pour les dépenses correspondant à la perte nette au change, étant donné que ni les gains ni les pertes au change ne peuvent être prévus.
TOTAL, article IV	111 843[a]	111 843[a]	88 200[a]	98 700	(13 143)	
V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papier	23 978	23 978	21 000	24 000		
Autres fournitures de bureau fongibles	120 053	120 053	111 000	120 000		
Imprimés et fournitures pour le traitement des données	47 867	47 867	92 000	100 000		L'augmentation d'environ 52 000 dollars par rapport au montant ajusté des dépenses de 1966 relatives aux imprimés, aux bandes magnétiques et au papier pour le Centre international de calcul électronique tient compte des demandes prévues et des demandes connues concernant les services du Centre en 1968. Une partie de ces fournitures seront utilisées pour les rapports destinés aux gouvernements et aux organisations commerciales qui constituent pour l'Organisation des Nations Unies une source de recettes, dont le montant (145 000 dollars) est porté au chapitre 3 des prévisions de recettes.
Papier pour la reproduction des documents	366 600	366 600	265 000	400 000		Le crédit demandé couvre les dépenses relatives au papier pour le programme normal de reproduction des documents, ainsi qu'au papier destiné aux duplicateurs. L'augmentation de 33 400 dollars du crédit demandé pour 1968 par rapport au montant ajusté des dépenses de 1966 tient compte des augmentations de prix prévues et d'une nouvelle expansion de l'ensemble du programme de la documentation.

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	
NEW YORK (*suite*)						
Articles						
Fournitures de photocopie et de microfilms	5 088	5 088	6 000	6 000		
Stencils, supports et fournitures pour duplicateurs	18 375	18 375	19 000	20 000		
Fournitures diverses pour la reproduction des documents	66 895	66 895	61 000	68 000		
Papier et fournitures de photocopie	72 626	72 626	60 000	75 000		
Clichés et fournitures d'imprimerie	39 705	39 705	40 000	45 000		
TOTAL, article V	761 187	761 187	675 000	858 000	96 813	
VI.— *Livres, fournitures et services de bibliothèque*						On trouvera des indications détaillées sur les besoins de la Bibliothèque au paragraphe 10 plus haut.
Livres achetés aux États-Unis	12 247	12 247	12 500	15 000		
Livres achetés dans d'autres pays	10 053	10 053	12 500	15 000		
Travaux de reliure	10 239	10 239	12 000	23 000		Outre les dépenses annuelles relatives aux travaux ordinaires de reliure, le crédit demandé pour 1968 prévoit une somme de 10 000 dollars pour entreprendre un programme visant à éliminer en trois ans un arriéré de 8 000 documents non reliés. Cet arriéré a commencé à s'accumuler en 1960-1961 lorsque la Bibliothèque Dag Hammarskjold était en construction et que les documents étaient entreposés et par conséquent inaccessibles. L'accroissement de la documentation, s'ajoutant au fait que les ressources ont été limitées au cours des années suivantes, a contribué à grossir cet arriéré de travail. Le crédit demandé a été calculé pour les 2 500 volumes qui doivent être reliés en 1968, à raison de 5 dollars par volume.
Versements au titre d'abonnements permanents aux États-Unis	21 995	21 995	24 000	27 000		
Versements au titre d'abonnements permanents dans d'autres pays	33 730	33 730	35 500	40 000		
Fournitures de bibliothèque	3 670	3 670	3 500	4 000		
Services contractuels de bibliothèque	10 975	10 975	12 000	13 000		Le crédit demandé couvre l'arrangement contractuel passé avec la Bibliothèque municipale de New York pour obtenir des facilités de recherche et des services spéciaux; il tient compte des augmentations prévues des salaires, des contributions à la sécurité sociale et des autres frais généraux.
TOTAL, article VI	102 909	102 909	112 000	137 000	34 091	
TOTAL, New York	3 828 179[a]	3 866 579[a]	3 720 700[a]	4 140 200	273 621	

GENÈVE

Articles						
I.— *Communications*						
Télégraphe	33 814	33 814	33 000	34 000		
Téléphone	48 028	48 028	56 000	52 000		Les crédits ouverts pour 1967 comprenaient une somme d'environ 8 000 dollars correspondant aux communications locales en sus du forfait, ainsi qu'aux frais d'installations et d'entretien, imputables à la CNUCED. Les crédits demandés pour 1968 à ce titre sont inscrits aux prévisions de dépenses relatives à la CNUCED (chapitre 19). Le crédit demandé pour 1968 au titre du présent article marque une faible augmentation par rapport au montant ajusté des dépenses de 1966, correspondant à l'augmentation des tarifs d'abonnement et des dépenses occasionnées par les communications téléphoniques régionales, par suite du nombre accru de conférences pour lesquelles les services doivent être fournis par l'Office de Genève.
Services postaux	78 451	104 951	70 000	105 000		Le crédit demandé pour 1968 est calculé d'après le montant des dépenses de 1966 ajusté afin de tenir compte des augmentations du coût des services postaux à la suite des nouveaux règlements postaux concernant les services postaux internationaux et certains services nationaux, qui sont entrés en vigueur au cours de 1966 et 1967.
Valise diplomatique	18 031	18 031	19 000	19 000		Le crédit demandé pour 1968 est maintenu au niveau des crédits ouverts pour 1967. Une récente analyse de la présente rubrique a montré que 88 p. 100 des coûts concernent la valise à destination de New York et que les cinq sixièmes environ du poids représentent la documentation transmise à New York.
Transport de marchandises et assurance maritime	39 250	39 250	43 000	41 000		Les crédits ouverts pour 1967 comprenaient une somme d'environ 7 000 dollars pour la CNUCED. Les crédits demandés pour 1968 à cette fin sont inscrits aux prévisions de dépenses concernant la CNUCED (chapitre 19). Le crédit demandé pour 1968 au présent article tient compte d'une augmentation prévue de 5 p. 100 des taux de fret en 1968.
TOTAL, article premier	217 574	244 074	221 000	251 000	6 926	
II.— *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau	21 411	21 411	27 000	25 000		Les crédits ouverts pour 1967 comprenaient une somme d'environ 2 000 dollars destinée à la CNUCED. Les crédits demandés pour 1968 à ce titre sont inscrits aux prévisions de dépenses relatives à la CNUCED (chapitre 19).
Location de matériel de traitement électronique des données	24 147	24 147	31 000	32 000		Le crédit demandé pour 1968 doit couvrir la location du matériel de traitement électronique des données dont l'utilisation par la Division des finances a été approuvée et qui a été installé au printemps de 1966.
Entretien et utilisation du matériel de transport	2 202	2 202	2 500	2 500		
Transports locaux	313	313	500	500		
TOTAL, article II	48 073	48 073	61 000	60 000	11 927	

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
GENÈVE (*suite*)						
Articles						
IV.— *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	13 873[b]	13 873[b]	16 000[c]	18 000		Le crédit demandé pour 1968 comprend une somme de 5 000 dollars destinée au laboratoire de la Division des stupéfiants et une somme de 2 500 dollars pour les frais bancaires.
Assurances générales	11 569	11 569	12 000	13 000		
Frais de publicité en vue du recrutement et autres frais connexes	3 743	3 743	3 500	4 000		
Service médical commun	46 102	46 102	50 500	58 000		La part du coût du Service médical commun dirigé par l'OMS qui est à la charge de l'ONU représente 29 p. 100 du coût total du Service. Sur la base du montant estimatif total des dépenses, qui s'élève à 200 000 dollars pour 1968, elle sera de 58 000 dollars.
TOTAL, article IV	75 287	75 287	82 000	93 000	17 713	
V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papeterie et fournitures de bureau	50 225	50 225	47 500	55 000		
Fournitures pour la reproduction des documents	121 503	121 503	142 500	135 000		
TOTAL, article V	171 728	171 728	190 000	190 000	18 272	L'ensemble du crédit demandé pour 1968 à l'article V est maintenu au niveau des crédits ouverts pour 1967.
VI.— *Livres et fournitures de bibliothèque*	23 500	23 500	26 000	30 000	6 500	
TOTAL, Genève	536 162[b]	562 662[b]	580 000[b]	624 000	61 338	
CENTRES D'INFORMATION						
Articles						
I.— *Communications*						
Télégraphe	20 187[c]	20 187[c]	19 000	20 000		
Téléphone	15 250[c]	15 250[c]	15 000	15 000		
Services postaux	34 350[c]	34 350[c]	33 000	33 000		
Valise diplomatique	15 100[c]	15 100[c]	15 000	15 000		
Transport de marchandises et assurance maritime	15 300[c]	15 300[c]	15 900	15 000		
TOTAL, article premier	100 187	100 187	97 900	98 000	(2 187)	
II.— *Location et entretien du matériel*	33 563	33 563	33 000	35 000	1 437	
IV.— *Autres fournitures et services*	25 200	25 200	31 000	26 000	800	
V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*	45 575	45 575	45 000	45 000	(575)	

VI.— *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	11 585	11 585	14 000	13 000	1 415	
TOTAL, Centres d'information	216 110	216 110	220 900	217 000	890	
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH						
Articles						
I.— *Communications*						
Télégraphe	495	495	700	700		
Téléphone	1 158	1 158	1 200	1 200		
Services postaux	225	225	400	400		
Valise diplomatique	436	436	600	600		
Transport de marchandises et assurance maritime	49	49	100	100		
TOTAL, article premier	2 363	2 363	3 000	3 000	637	
II.— *Location et entretien du matériel*	862	862	2 000	2 000	1 138	
IV.— *Autres fournitures et services*	748	748	800	800	52	
V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*	2 201	2 201	2 700	3 200	999	
VI.— *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	1 054	1 054	800	800	(254)	
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	7 228	7 228	9 300	9 800	2 572	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT[d]						
Articles						
I.— *Communications*						
Télégraphe	3 135	3 135	3 200	3 300		
Téléphone	11 302	11 302	9 800	12 000		Le crédit demandé pour 1968 tient compte des besoins du Conseil asiatique du développement industriel, créé en 1966.
Services postaux	13 401	13 401	14 000	14 000		
Valise diplomatique	9 436	9 436	9 500	9 700		
Transport de marchandises et assurance maritime	9 708	9 708	7 500	9 000		
TOTAL, article premier	46 982	46 982	44 000	48 000	1 018	
II.— *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel	5 951	5 951	8 500	8 500		
Location et entretien de matériel de bureau et de traitement électronique des données	15 520	15 520	17 000	25 000		Le crédit demandé pour 1968 prévoit la location d'un ordinateur (340 heures au total) pour le traitement des données statistiques et pour les opérations comptables, soit une augmentation d'environ 84 heures par rapport au temps effectivement loué pour ces servicesen 1966.
TOTAL, article II	21 471	21 471	25 500	33 500	12 029	

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT (*suite*)						
Articles						
IV.— *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	7 641[e]	7 641[e]	6 300[e]	6 000		
Assurances générales	1 869	1 869	3 000	3 000		
TOTAL, article IV	9 510[e]	9 510[e]	9 300[e]	9 000	(510)	
V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papeterie et fournitures de bureau	9 922	9 922	12 500	12 500		
Fournitures pour la reproduction des documents	16 836	16 836	14 500	17 000		
TOTAL, article V	26 758	26 758	27 000	29 500	2 742	Le crédit demandé pour 1968 doit couvrir notamment le coût de bandes magnétiques, ainsi que d'imprimés et de papier destinés au traitement électronique des données.
VI.— *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	9 000	9 000	10 000	12 000	3 000	A compter de 1968 et dans le courant de 1969, des efforts spéciaux seront déployés en vue de rattraper le retard pris par les travaux de reliure de la documentation pendant plusieurs années par suite du fait que des fonds ont été affectés à l'achat de livres et de périodiques essentiels. Pour 1968, un montant supplémentaire de 2 000 dollars est demandé à cette fin.
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	113 721[e]	113 721[e]	115 800[c]	132 000	18 279	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE[f]						
Articles						
I.— *Communications*						
Télégraphe	24 621	24 621	25 000	27 000		Le crédit demandé pour 1968 est légèrement supérieur aux crédits ouverts pour 1967, par suite de l'ouverture du Bureau des Caraïbes.
Téléphone	20 526	24 016	39 000	100 000		Dans les locaux précédemment loués, le réseau téléphonique fonctionnait grâce à une installation appartenant à l'Organisation des Nations Unies et les paiements effectués à la compagnie locale des téléphones ne concernaient que neuf lignes interurbaines et les communications régionales. Dans les nouveaux locaux, trente lignes interurbaines sont utilisées et, conformément aux règlements officiels, la compagnie des téléphones loue l'ensemble du réseau. D'après les factures effecti-

Services postaux	13 701	13 701	14 000	14 000		vement réglées en décembre 1966, le coût des services téléphoniques à Santiago en 1967, compte tenu d'une augmentation des tarifs de 17 p. 100 et d'une augmentation de 5 p. 100 due à la location de postes téléphoniques et à l'utilisation accrue des services, s'élèvera probablement à 80 000 dollars. Une autre augmentation des tarifs de 17 p. 100 est prévue pour 1968, ce qui porte le coût total des services téléphoniques à 93 900 dollars, auxquels il faut ajouter 1 240 dollars pour la location d'un service de transmission par télex, soit 95 140 dollars, dont l'Institut latino-américain de planification économique et sociale remboursera 32 p. 100, soit 30 395 dollars à inscrire au chapitre 3 des prévisions de recettes. Une somme d'environ 5 000 dollars est prévue pour le Bureau de Mexico.
Valise diplomatique	15 565	15 565	15 000	15 000		
Transport de marchandises et assurance maritime	19 340	19 340	12 000	19 000		
TOTAL, article premier	93 753	97 243	105 000	175 000	77 757	
II.— *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau	9 401[a]	9 401[a]	8 600[a]	10 000		
Entretien et utilisation du matériel de transport	6 000[a]	6 000[a]	4 000[a]	6 400		
Transports locaux	500[a]	500[a]	400[a]	500		L'Institut doit rembourser 2 050 dollars sur la somme prévue.
TOTAL, article II	15 901	15 901	13 000	16 900	999	
IV.— *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	16 948	16 948	15 000	13 500		
Assurances générales	931	931	2 000	13 500		Au moment où a été établi le présent projet de budget, la question de l'assurance couvrant le nouveau bâtiment (contenu, installations, responsabilités) était à l'étude. Un chiffre provisoire de 12 000 dollars est donc compris dans le crédit demandé pour 1968, dont l'Institut remboursera 32 p. 100, c'est-à-dire environ 3 850 dollars.
TOTAL, article IV	17 879	17 879	17 000	27 000	9 121	
V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papeterie et fournitures de bureau	27 684	27 684	29 000	30 000		
Fournitures pour la reproduction des documents	15 464	15 464	20 000	25 000		Le crédit demandé pour 1968 comprend une somme de 6 000 dollars destinée à couvrir le coût de la reproduction du bulletin statistique précédemment imputé sur le programme des publications au chapitre 11.
TOTAL, article V	43 148	43 148	49 000	55 000	11 852	
VI.— *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	8 555	8 555	10 000	10 000	1 445	
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine	179 236	182 726	194 000	283 900	101 174	

TABLEAU 10-6. — VENTILATION PAR BUREAU (*fin*)

	1966 Dépenses (1)	1966 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1967 Crédits ouverts (3)	1968 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre 1966 (colonne 2) et 1968 (colonne 4) — Causes principales de variation et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE[h]						
Articles						
I.— *Communications*						
Télégraphe	31 734	31 734	35 000	35 000		
Téléphone	17 411	17 411	22 000	21 000		Le crédit demandé pour 1968 comprend une somme de 5 000 dollars correspondant à la deuxième annuité à verser au Service de télécommunications du Gouvernement éthiopien pour le central téléphonique de 400 lignes installé en mars-avril 1967 dans la Maison de l'Afrique. La troisième et dernière annuité sera versée en 1969.
Services postaux	14 597	14 597	15 000	15 000		
Valise diplomatique	80 692	80 692	44 700	60 000		Le crédit demandé pour 1968 est inférieur au montant ajusté des dépenses de 1966, du fait que l'on a cessé d'acheminer par New York les envois destinés à des villes d'Afrique. Grâce à l'amélioration des services à l'intérieur du continent, les envois sont maintenant effectués par des itinéraires directs.
Transport de marchandises et assurance maritime	15 822	15 822	14 000	14 000		
TOTAL, article premier	160 256	160 256	130 700	145 000	(15 256)	
II.— *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau	2 000[i]	2 000[i]	3 000[i]	3 000		
Location de matériel de traitement électronique des données	35 635	35 635	38 000	38 000		
Entretien et utilisation du matériel de transport et autre matériel	7 973[i]	7 973[i]	10 000[i]	10 000		
Transports locaux	2 000[i]	2 000[i]	4 000[i]	4 000		
TOTAL, article II	47 608	47 608	55 000	55 000	7 392	Le crédit demandé pour 1968 est maintenu au niveau des crédits ouverts pour 1967.
IV.— *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	6 089[i]	6 089[i]	8 200[i]	10 000		Cette rubrique concerne les frais bancaires et les fournitures destinées à la clinique.
Assurances générales	2 399	2 399	8 000	8 000		Le crédit demandé pour 1968 comprend une somme de 6 000 dollars destinée à la Maison de l'Afrique, une somme de 1 000 dollars destinée aux bureaux sous-régionaux et une somme de 1 000 dollars destinée à l'assurance pour les véhicules.
TOTAL, article IV	8 488[i]	8 488[i]	16 200[i]	18 000	9 512	

V.— *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papeterie et fournitures de bureau...	37 103	37 103	36 000	30 000		Le montant des dépenses de 1966 a été ajusté pour tenir compte de certaines factures reportées de 1965 et d'une perte d'environ 5 000 dollars due au vol d'articles de papeterie et de fournitures de bureau.
Fournitures pour la reproduction des documents.....	37 547	37 547	40 000	40 000		
TOTAL, article V	74 650	74 650	66 000	70 000	(4 650)	
VI.— *Livres, fournitures et services de bibliothèque*.....	12 225	12 225	16 000	16 000	3 775	Le crédit demandé pour 1968 comprend une somme de 4 000 dollars destinée aux bureaux sous-régionaux. Le solde se répartit comme suit: 7 000 dollars pour le renouvellement des abonnements, 3 500 dollars pour l'acquisition de nouveaux livres et 1 500 dollars pour des fournitures diverses.
TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	303 227[i]	303 227[i]	283 900[i]	304 000	773	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 10	5 183 863	5 252 253	5 124 600	5 710 900	458 647	

[a] Y compris une somme de 343 dollars en 1966 et une somme de 200 dollars en 1967 représentant les dépenses encourues au titre du personnel, précédemment inscrites à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

[b] Y compris une somme de 1 224 dollars pour 1966 et une somme de 1 000 dollars pour 1967 imputables aux dépenses de personnel précédemment inscrites à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

[c] Répartition estimative.

[d] Y compris le Bureau du Mékong et le Conseil asiatique du développement industriel.

[e] Y compris une somme de 343 dollars pour 1966 et une somme de 300 dollars pour 1967, représentant les dépenses de personnel précédemment inscrites à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

[f] Y compris les prévisions de dépenses concernant les bureaux de la CEPAL à Mexico, Bogota, Montevideo, Washington (D.C.) et dans la région des Caraïbes.

[g] Répartition estimative.

[h] Y compris les bureaux de la CEA situés à Kinshasa, Lusaka, Niamey et Tanger.

[i] Répartition estimative.

[j] Y compris une somme de 220 dollars pour 1966 et une somme de 200 dollars pour 1967 imputables aux dépenses de personnel précédemment inscrites à l'article III du chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

Chapitre 11. — Imprimerie

1 688 300 dollars[1] (1967 : 1 835 900 dollars; 1966 : 1 671 770 dollars[2])

TABLEAU 11-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Documents officiels	1 057 700	1 042 700	983 908
II.— Publications périodiques	725 100	831 600	786 496
III.— Études et rapports	184 500	218 100	161 684
IV.— Service de l'information	112 600	108 500	99 770
V.— Organe international de contrôle des stupéfiants	26 200	19 000	22 466
VI.— Autres travaux d'imprimerie	82 200	81 000	86 173
VII.— Économies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	(500 000)	(465 000)	(468 727)
TOTAL, chapitre 11	1 688 300	1 835 900	1 671 770

11.1 Les crédits demandés dans le présent chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, sauf en ce qui concerne:

a) Les réunions et conférences spéciales (chap. 2, 140 000 dollars);

b) Les bulletins, plaquettes, dépliants et autres imprimés analogues distribués au titre du programme d'information (chap. 10, 112 000 dollars);

c) Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 17, 10 000 dollars);

d) La Cour internationale de Justice (chap. 18, 5 000 dollars);

e) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 19, 246 000 dollars);

f) L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 20, 180 000 dollars). Toutes les publications inscrites au projet de budget ont fait l'objet d'un examen attentif du Comité des publications quant à leur utilité, et l'on estime que la somme totale de 1 638 300 dollars représente le montant minimum des travaux contractuels d'imprimerie nécessaires en 1968. Cependant, il est bien entendu que les décisions du Comité au sujet des prévisions de dépenses pour 1968 n'écartent pas la possibilité que le nombre des publications périodiques énumérées à l'article II se trouve réduit à la suite de l'étude entreprise conformément à la résolution 2247 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1966, étude sur laquelle un rapport spécial sera soumis à l'Assemblée à sa vingt-deuxième session.

11.2 Conformément à la proposition du Secrétaire général tendant à ce que toutes les dépenses nettement identifiables encourues au titre d'activités productrices de recettes soient, à compter de 1968, imputées sur les recettes correspondantes, le coût du tirage d'exemplaires destinés à la vente des publications inscrites au programme de 1968 (coût du papier, de l'impression et de la reliure) a été déduit des dépenses prévues au titre des articles II et III du présent chapitre, pour un montant total de 197 000 dollars qui a été imputé à l'article II du chapitre 4 des recettes.

11.3 La diminution correspondante des crédits demandés pour 1968 au présent chapitre est en partie compensée par une augmentation de 49 400 dollars, attribuable aux divers facteurs énumérés ci-après:

a) La tendance à la hausse du coût de la main-d'oeuvre et des fournitures dont il avait été fait mention dans les projets de bugdet pour 1966 et 1967 s'est maintenue et a déjà eu pour effet d'accroître le coût unitaire d'environ 6 p. 100 par rapport à 1966.

b) Comme on l'a signalé en 1967, l'expansion des activités de l'ONU ces dernières années, particulièrement dans les domaines économique et social, continue d'influer sur les chiffres inscrits au présent chapitre. Les gouvernements réclament des compilations statistiques de plus en plus abondantes concernant les grands domaines économiques. Les publications statistiques deviennent plus volumineuses, plus complexes et doivent être publiées à intervalles plus fréquents, en particulier dans le cas des statistiques relatives au commerce international.

11.4 Le coût brut du programme de publications dont le détail est donné aux articles I à VI ci-après est estimé, sur la base des prix extérieurs des travaux d'imprimerie, à 2 333 300 dollars. Pour la raison indiquée plus loin, au paragraphe 11.6, ce montant estimatif a été ramené à 2 188 300 dollars. Pour 1967, le coût brut du programme de publications était estimé à 2 373 000 dollars. Comme les années précédentes, une part importante des travaux prévus dans le programme d'ensemble sera effectuée dans les ateliers du Secrétariat. On évalue à 500 000 dollars ce que coûteraient les travaux d'imprimerie effectués par les soins du Secrétariat en 1968 s'il fallait les confier à des imprimeurs commerciaux. Le montant *net* des dépenses contractuelles d'imprimerie prévues dans le présent chapitre pour 1968 est donc estimé à 1 688 300 dollars, alors que le crédit ouvert pour 1967 était de 1 835 900 dollars.

11.5 Comme les années précédentes, il est probable que les commandes passées à des imprimeurs installés hors de la région new-yorkaise représenteront

[1] Non compris les frais d'impression d'exemplaires supplémentaires de publications de 1968 destinés à la vente (estimés à 196 000 dollars) qui, à compter de 1968, sont imputés sur les recettes, à l'article II du chapitre 4 des recettes.

[2] Non compris les dépenses d'imprimerie de l'ancien Centre de développement industriel (61 915 dollars), inscrites à partir de 1967 au chapitre 20 du présent projet de budget (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel).

environ 60 p. 100 de l'ensemble des travaux d'imprimerie. Le Secrétariat s'efforce toujours de répartir les contrats sur une base géographique aussi large que possible, en faisant jouer la concurrence pour obtenir les meilleurs prix.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Documents officiels	*1 057 700*
1967:	1 042 700
1966:	983 098

11.6 Pour calculer le coût du programme de publications établi pour 1968 et qui figure au paragraphe 11.8 ci-après, on s'est fondé sur la durée et le nombre moyens des séances tenues au cours des trois dernières années et sur le nombre de pages imprimées des documents relatifs à ces séances, faisant abstraction des facteurs inhabituels et en tenant compte des besoins prévus pour 1968. Pour exécuter ce programme intégralement, il faudrait un crédit de 1 202 700 dollars, dont 1 025 400 dollars pour les *Documents officiels* de l'Assemblée générale et des trois Conseils. Mais au cours des années précédentes, les dépenses effectives se sont révélées être inférieures aux crédits ouverts, en partie parce qu'il n'a pas été possible d'exécuter intégralement le programme de publications au cours de l'exercice pour lequel les crédits avaient été ouverts. Dans ces conditions, le Secrétaire général se borne à demander pour 1968, au titre de l'Assemblée générale et des trois Conseils [postes i à iv], un crédit identique à celui qui a été ouvert pour 1967 (880 400 dollars), étant entendu que, si tous les documents et publications énumérés dans le programme étaient effectivement terminés et prêts à être imprimés en 1968, il lui faudrait soit présenter une demande de crédits additionnels pour 1968, soit remettre à plus tard une partie des travaux en question.

11.7 Le crédit relatif à l'impresssion de l'arriéré des *Documents officiels* visé à la rubrique V du programme de publications a été fixé à 100 000 dollars. Sur ce montant, 77 000 dollars sont demandés pour l'impression de l'arriéré de *Documents officiels* en russe conformément à des contrats passés en Union soviétique. Le solde du crédit (23 000 dollars) est réservé à l'impression de l'arriéré de documents en chinois.

11.8 Sous réserve des observations formulées au paragraphe 11.6 ci-dessus, le programme de publications proposé pour 1968 se décompose comme suit:

i) *L'Assemblée générale, ses commissions et comités* — *Dollars*: *769 250*; 1967: 671 100; 1966: 562 300

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances en cinq langues (600 séances)	4 800	368 000
b) Annexes en cinq langues (86 fascicules)	1 892	202 000
c) Suppléments en cinq langues	1 954	199 250

ii) *Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités* — *Dollars*: *134 950*; 1967: 100 200; 1966: 55 618

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
Comptes rendus de séances et suppléments en cinq langues	3 140	134 950

iii) *Le Conseil économique et social, ses commissions et comités* — *Dollars*: *109 800*; 1967: 100 400; 1966: 115 503

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances de deux sessions, en trois langues (68 séances)	446	22 750
b) Annexes relatives aux deux sessions, en trois langues (66 fascicules)	660	34 300
c) Suppléments: rapports de commissions en trois langues et résolutions en cinq langues	1 084	52 750

iv) *Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités* — *Dollars*: *11 400*; 1967: 8 700; 1966: 9 070

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances d'une session et annexes y relatives, en deux langues, résolutions en cinq langues et Mission de visite à Nauru et dans la Nouvelle-Guinée (deux volumes)	348	11 400

v) *Documents officiels, arriéré* — *Dollars*: *100 000*; 1967: 90 000; 1966: 196 733

vi) *Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents en application de la résolution 878 (IX) de l'Assemblée générale* — *10 000*; 1967: 10 000; 1966: 5 628

vii) *Accords et protocoles* — *10 000*; 1967: 10 000; 1966: 7 955

viii) *Documents de la Commission du droit international établis en application de la résolution 987 (X) de l'Assemblée générale* — *27 200*; 1967: 25 300; 1966: 27 674

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Volume II des comptes rendus de la dix-neuvième session (1967)	300	13 600
b) Volume I des comptes rendus de la vingtième session (1968)	350	13 600

ix) *Bibliothèque* — *Dollars*: *9 000*; 1967: 8 800; 1966: 3 427

	Dollars
x) *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, publié en application des résolutions 796 (VIII), 992 (X), 1136 (XII) et 1756 (XVII) de l'Assemblée générale*	*21 100*
1967:	18 200
1966:	—

	Nombre de pages du texte anglais	*Coût estimatif (dollars)*
a) Supplément no 3, en anglais	1 800	19 000
b) Table des matières et index des volumes I à IV, en espagnol	352	2 100

ARTICLE II

	Dollars
Publications périodiques	*725 100*
1967:	831 600
1966:	786 496

11.9 Le coût brut des publications inscrites au présent article pour tous les services et bureaux de l'ONU, dont le détail est donné plus loin au paragraphe 11.14, est estimé à 881 700 dollars. Sur cette somme, un montant de 156 600 dollars a trait au tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente des publications de 1968. Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, au paragraphe 11.2, ce montant sera imputé sur les prévisions de recettes à l'article II du chapitre 4 des recettes. Le montant des crédits à prévoir à l'article II du chapitre 11 est donc ramené à 725 100 dollars.

11.10 Pour des raisons techniques, il n'est pas possible de déterminer, pour les exercices 1966 et 1967, les chiffres correspondant à ceux qui sont déduits au présent article au titre des exemplaires destinés à la vente. Pour faciliter la comparaison entre les crédits demandés pour 1968 et les crédits ouverts pour 1967, le détail des augmentations et diminutions donné ci-après au tableau 11-2 indique les variations, par rapport aux chiffres de 1967, aussi bien du coût estimatif brut pour 1968 que des dépenses nettes prévues après déduction du coût estimatif des exemplaires destinés à la vente.

TABLEAU 11-2

	Coût estimatif brut pour 1968	*Augmentations ou (diminutions) par rapport à 1967*	*Coût estimatif net pour 1968 après déduction du coût des exemplaires destinés à la vente*	*Augmentations ou (diminutions) par rapport à 1967*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Service juridique	178 800	50 450	159 300	30 950
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	4 600	940	4 100	440
Département des affaires économiques et sociales	503 000	19 000	409 400	(74 600)
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	10 500	40	10 500	40
Commission économique pour l'Europe	65 900	(1 700)	50 700	(16 900)
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	42 400	(4 120)	32 600	(13 920)
Commission économique pour l'Amérique latine	50 800	40	39 100	(11 660)
Commission économique pour l'Afrique	25 700	(14 550)	19 400	(20 850)
TOTAL	881 700	50 100	725 100	(106 500)

11.11 L'augmentation du crédit brut demandé pour le Service juridique est surtout imputable au fait que le coût d'impression des volumes du *Recueil des Traités* avait été sous-estimé dans le projet de budget pour 1966; de plus, certaines des publications périodiques du Service juridique qui paraissent à des intervalles irréguliers doivent paraître en 1968.

11.12 La diminution du crédit brut demandé pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour la Commission économique pour l'Afrique résulte d'une étude récemment effectuée sur la possibilité d'augmenter le nombre des publications reproduites par les soins des secrétariats de ces commissions. On envisage notamment que des publications périodiques dont le coût peut être estimé à 50 300 dollars pourront être reproduites de cette façon en 1968, ce qui réduit d'autant les dépenses nettes prévues au titre du présent article.

11.13 Au paragraphe 3 de la résolution 2247 (XXI), en date du 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à veiller à ce que les documents présentés aux organes de l'Organisation des Nations Unies soient communiqués aux États Membres simultanément dans les langues de travail prévues par les règlements intérieurs pertinents. Le programme de publications exposé ci-après au paragraphe 11.14 prévoit l'impression non pas des éditions dans toutes les langues mais seulement de celles dont on compte qu'elles pourront être imprimées en 1968, compte tenu du volume de travail que peuvent actuellement fournir les services de traduction et de la mesure dans laquelle les départements qui rédigent les publications pourront en soumettre le texte en temps voulu. Pour publier, pendant le même exercice, les publications énumérées ci-après dans toutes les langues, il faudrait, si la traduction, la dactylographie et l'impression de ces publications étaient effectuées à l'extérieur de l'Organisation, engager des dépenses supplémentaires d'environ 120 000 dollars pour le Département des affaires économiques et sociales et 120 000 dollars pour les commissions économiques régionales, ces chiffres se répartissant

entre les chapitres 3 et 11. Si ce travail devait être entrepris en 1968, le Secrétaire général serait obligé de demander les crédits supplémentaires nécessaires.

11.14 Le programme de publications pour 1968 se décompose comme suit:

	Dollars
i) *Service juridique*	*159 300*
1967:	128 350
1966:	135 574

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Recueil des traités (36 volumes), publications multilingues	15 000	125 000
b) Index cumulatif no 7 du Recueil des traités (vol. 501-550), index chronologique et alphabétique, en français	300	4 000
c) Index cumulatif no 8 du Recueil des traités (vol. 551-600), index chronologique et alphabétique, en anglais	300	4 600
d) Supplément annuel à l'état des conventions multilatérales, no 5, en anglais et en français	600	16 050
e) Recueil des sentences arbitrales internationales, volume XVI (publication bilingue)	400	5 250
f) Série législative (vol. 15): statut, privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (publication bilingue)	600	6 700
g) Série législative (vol. 16). Législation relative au droit de la mer (publication bilingue)	224	3 000
h) Annuaire juridique des Nations Unies, 1966, en français et en espagnol	512	7 000
i) Annuaire juridique des Nations Unies, 1967, en anglais	256	3 800
j) Jugements du Tribunal administratif, 1963-1967, en anglais et en français	400	3 400
		178 800
A déduire: coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		19 500
		159 300

	Dollars
ii) *Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité*	*4 100*
1967:	3 660
1966:	—

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
Supplément no 4 au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1964-1965, en français	288	4 600
A déduire: coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		500
		4 100

	Dollars
iii) *Département des affaires économiques et sociales*	*409 400*
1967:	484 000
1966:	460 752

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément no 19, en trois langues	304	13 950
b) Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément no 20, en trois langues	304	5 100
c) Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément no 21, en anglais	304	5 100
d) Étude sur l'économie mondiale, 1967 deux volumes, en trois langues	224	19 600
Édition en un volume, en anglais	224	5 350
e) Annuaire des droits de l'homme, 1966, en anglais	384	7 500
f) Annuaire des droits de l'homme, 1965, en français	432	5 800
g) Rapport annuel sur l'établissement de la carte du monde au millionième, 1967, publication bilingue	144	2 500
h) Revue internationale de politique criminelle, No. 26, en anglais	105	2 150
i) Revue internationale de développement social, No 3, en anglais	105	2 200
j) Bulletin des stupéfiants, volume XX, quatre numéros, en deux langues	52	11 000
k) Résumé des rapports annuels des gouvernements sur les stupéfiants, 1967, en trois langues	80	5 950
l) Index récapitulatif des lois sur les stupéfiants, en trois langues	120	5 500
m) Bulletin mensuel de statistique, volume XXII, 12 numéros, publication bilingue	3 000	102 000
n) Annuaire statistique, 1968, publication bilingue	785	67 000
o) Annuaire démographique, 1968, publication bilingue	762	66 000
p) *Yearbook of International Trade Statistics*, 1967, en anglais	850	53 500
q) Annuaire de statistiques des comptabilités nationales, 1967, publication bilingue	560	10 000
r) *Commodity Trade Statistics*, en anglais	10 000	101 000
s) Supplément au Bulletin mensuel de statistiques, en anglais	512	11 800
		503 000
A déduire: coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		93 600
		409 400

	Dollars
iv) *Département de la tutelle et des territoires non autonomes*	—
1967:	—
1956:	—

	Dollars
v) *Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe)*	*10 500*
1967:	10 460
1966:	10 000

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
Liste mensuelle d'articles sélectionnés (bibliothèque), 12 numéros, publication bilingue	244	10 500

vi) *Commission économique pour l'Europe* ..... *Dollars* *50 700*

1967: 67 600
1966: 58 235

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
a) Étude sur la situation économique de l'Europe, 1967	134	4 620
Tirage en offset dans les ateliers du Secrétariat à New York, en anglais		1 600
b) Bulletin économique pour l'Europe, volume XX, no 1, en anglais	97	4 350
c) Bulletin économique pour l'Europe, volume XX, no 2, en anglais	97	4 350
d) Bulletin annuel de statistiques du charbon, publication trilingue	160	8 610
e) Bulletin trimestriel de statistiques de l'acier, quatre numéros, publication trilingue	144	12 180
f) Bulletin annuel de statistiques des transports européens, publication bilingue	177	11 200
g) Bulletin annuel de statistiques de l'habitation et du bâtiment, publication trilingue	136	4 400
h) Bulletin annuel de statistiques de l'énergie électrique, publication trilingue	154	4 490
i) Bulletin annuel de statistiques du gaz pour l'Europe, publication trilingue	115	8 300
j) *Statistics of World Trade in Steel, 1967*, en anglais	44	1 800
		65 900
A déduire: coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		15 200
		50 700

vii) *Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* ..... *Dollars* *32 600*

1967: 46 520
1966: 39 915

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
a) Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1966, en français	350	6 000
b) Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1967, édition de Hong-kong, en anglais	270	5 300
Tirage en offset dans les ateliers du Secrétariat à New York	270	3 800
c) *Economic Bulletin for Asia and the Far East*, Volume XIX, trois numéros, en anglais	390	6 050
d) Ressources minérales utilisables par l'industrie des engrais en Asie et en Extrême-Orient (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, n° 31), en deux langues	215	5 750
e) *Water Legislation in Asia and the Far East* volume II, (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 36), en anglais	200	2 000
f) *Proceedings of the Second Symposium on Development of Deltaic Areas in Asia and the Far East* (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 37), en anglais	270	3 100
g) Recueil d'informations sur les fleuves internationaux de la région de la CEAEO (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, n° 29), en français	83	1 200
h) Annuaire statistique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	120	2 000
i) *Industrial Development News, No. 3*, en anglais	125	1 450
j) *Small Industry Bulletin, No. 6*, en anglais	155	1 675
k) *Mining Developments of Asia and the Far East* (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, n° 32), en anglais	120	1 300
l) *Electric Power in Asia and the Far East*, en anglais	140	1 465
m) *Transport and Communications Bulletin*, deux numéros, en anglais	110	1 210
		42 400
A déduire: Coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		9 800
		32 600

viii) *Commission économique pour l'Amérique latine* ..... *Dollars* *39 100*

1967: 50 760
1966: 60 439

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
a) *Economic Bulletin for Latin America*, volume XIII, deux numéros, en deux langues	336	17 420
b) *Economic Survey of Latin America*, 1967, en deux langues	580	28 925
c) *The Latin American Economy in 1967*, en deux langues	60	3 955
d) Reproduction de certains articles présentant un intérêt particulier	80	500
		50 800
A déduire: Coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		11 700
		39 100

ix) *Commission économique pour l'Afrique* ..... *Dollars* *19 400*

1967: 40 250
1966: 21 581

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
a) Bulletin économique pour l'Afrique, deux numéros, volume VIII, en deux langues	200	19 500
b) Bulletin d'information statistique, trois numéros (n° 26, 27, 28), en deux langues	6–8	620
c) Services de protection sociale en Afrique, n° 7, en deux langues	104	2 790

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
d) Services de protection sociale en Afrique, n° 8, en deux langues	104	2 790
		25 700
A déduire: Coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente		6 300
		19 400

ARTICLE III

	Dollars
Études et rapports	*184 500*
1967:	218 100[2]
1966:	161 684[3]

11.15 Le crédit demandé au présent article doit couvrir le coût de l'impression des rapports et études élaborés dans le cadre de programmes de travail autorisés par les organes compétents de l'ONU. Ce crédit a été calculé d'après une liste précise de documents, mais ceux-ci ne sont pas énumérés ci-dessous, des modifications pouvant se produire dans les documents qui seront effectivement publiés au cours de l'année. Le Comité des publications suit l'exécution du programme et prend une décision distincte pour chaque ouvrage soumis pour impression. Comme on l'a vu plus haut, au paragraphe 11.13, des crédits ne sont demandés que pour les éditions en diverses langues dont l'on prévoit qu'il sera possible d'achever la préparation. Un programme de publications conforme aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2247 (XXI) de l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'environ 60 000 dollars pour le Département des affaires économiques et sociales et 70 000 dollars, pour les commissions économiques régionales.

11.16 Le programme de 1968 comprend deux publications qui doivent être éditées pour répondre aux voeux exprimés par l'Assemblée générale dans la résolution 1939 (XVIII) et par le Conseil économique et social dans la résolution 979 (XXXVI). Elles sont intitulées: *Review of Development Planning, No. 2* et *Studies on Techniques and Problems of Planning, No. 2*. Il se peut que ces publications, si le Conseil économique et social et l'Assemblée générale les accueillent favorablement, deviennent des publications périodiques, auquel cas elle seront incluses à l'avenir dans l'article II.

11.17 Le tableau 11-3 récapitule, par service et département, les crédits bruts demandés pour 1968, les crédits ouverts pour 1967 et les dépenses effectives de 1966. Comme pour l'article II, les crédits demandés pour 1968 au titre du présent article correspondent aux prévisions de dépenses nettes, déduction faite des dépenses qu'entraînera le tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente lesquelles, à compter de 1968, seront imputées sur les prévisions de recettes correspondantes à l'article II du chapitre 4 des recettes. La déduction opérée à cette fin au présent article s'élève au total à 39 400 dollars.

[2] Non compris un montant de 28 800 dollars pour les réimpressions, inscrit pour 1968 au poste vii de l'article VI.

[3] Non compris un montant de 38 215 dollars pour les réimpressions. Voir note ci-dessus.

TABLEAU 11-3

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Service juridique	—	—	8 549
ii) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	7 700	8 400	4 673
iii) Département des affaires économiques et sociales	111 500	131 500	53 177
iv) Commission économique pour l'Europe	23 700	18 670	21 934
v) Commission économique pour l'Asie et l'extrême-Orient	14 700	14 500	19 223
vi) Commission économique pour l'Amérique latine	30 400	30 330	18 202
vii) Commission économique pour l'Afrique	35 900	14 700	35 926
A déduire: Coût des exemplaires supplémentaires destinés à la vente	(39 400)[a]	—	—
	184 500	218 100	161 684

[a] En fonction du programme provisoire, qui peut subir des modifications au cours de l'année, ce montant peut se répartir comme suit: Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité: 800 dollars; Département des affaires économiques et sociales, 19 800 dollars; Commission économique pour l'Europe: 4 200 dollars; Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 2 600 dollars; Commission économique pour l'Amérique latine: 5 400 dollars; Commission économique pour l'Afrique: 6 600 dollars.

ARTICLE IV

	Dollars
Service de l'information	*112 600*
1967:	108 500
1966:	99 770

11.18 Le coût estimatif des travaux d'imprimerie prévus pour le Service de l'information est le suivant:

	Coût estimatif (dollars)
A.— DOCUMENTATION PUBLIÉE AU SIÈGE	
Périodiques	
United Nations Monthly Chronicle, en anglais, numéros de 104 pages, tirés à 20 000 exemplaires (11 numéros)	65 500
Index de l'édition anglaise	2 000

	Coût estimatif (dollars)
Livres	
Las Naciones Unidas al alcance de todos, en espagnol, 1 000 exemplaires destinés à la distribution officielle	1 500
United Nations Yearbook, en anglais, 600 exemplaires destinés à la distribution officielle	5 400
B.— DOCUMENTATION PUBLIÉE DANS LES CENTRES D'INFORMATION	
Périodiques	
ONU — Chronique mensuelle, en français, numéros de 116 pages, tirés à 3 000 exemplaires (11 numéros)	23 000
Index de l'édition française	1 200
ONU Cronica Mensual, en espagnol, numéros de 116 pages, tirés à 2 500 exemplaires (11 numéros)	12 800
Index de l'édition espagnole	1 200
	112 600

ARTICLE V

	Dollars
Organe international de contrôle des stupéfiants	*26 200*
1967:	19 000
1966:	22 466

11.19 Pour 1968, le coût estimatif des travaux prévus au présent article est le suivant:

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Rapport au Conseil économique et social sur les travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants en 1968, en trois langues	75	6 100
b) Additif au rapport au Conseil économique et social sur les travaux du Comité central permanent des stupéfiants en 1967	137	8 000
c) Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants et de la production mondiale d'opium en 1969, publication trilingue	101	4 000
d) Suppléments aux estimations visées à l'alinéa *c* ci-dessus pour la période 1967-1968, publication trilingue	160	4 250
e) Questionnaire à adresser aux gouvernements pour obtenir des renseignements statistiques, en trois langues	30	3 800

ARTICLE VI

	Dollars
Autres travaux d'imprimerie	*82 200*
1967:	81 000[4]
1966:	86 173[5]

11.20 Les crédits demandés au présent article doivent permettre de couvrir les besoins suivants:

	Dollars	Coût estimatif (dollars)
i) *Cabinet du Secrétaire général*		
Cartes d'invitation, etc.		7 [illegible]0
ii) *Service juridique*		
Mémoires d'avocats		300
iii) *Service des conférences*		
Travaux contractuels extérieurs indispensables pour la reproduction de publications dans les ateliers du Secrétariat		3 000
iv) *Service financier et Service du personnel*		
Formules, cachets, étiquettes, graphiques, en-têtes de lettres, etc.		22 700
v) *Services généraux*		
a) Laissez-passer de l'ONU (5 000)	5 350	
b) Certificats de famille (3 000)	500	5 850
vi) *Office des Nations Unies à Genève*		
a) Fiches de catalogue pour la Bibliothèque (4 000 titres environ)	4 240	
b) Brochures pour la Bibliothèque, en anglais et en français, 2 000 exemplaires	150	
c) En-têtes de lettres, enveloppes, cartes IBM, etc.	8 260	12 650
vii) *Réimpressions*		30 000
		82 200

11.21 Sur le crédit de 8 260 dollars demandé à la rubrique vi) c) ci-dessus, un montant de 5 000 dollars doit permettre de couvrir les faits d'impression de formules, enveloppes, en-têtes de lettres, etc., pour l'Office des Nations Unies à Genève. Le solde de 3 260 dollars est nécessaire pour faire imprimer des quittances et reçus spéciaux, des chèques, des formules comptables, etc., nécessaires à l'installation IBM de la Division des finances. Il vient en sus du crédit demandé au chapitre 10 pour l'achat de cartes IBM.

11.22 Le crédit demandé sous la rubrique vii) — Réimpressions — doit permettre de couvrir le tirage, aux fins de distribution et de vente, d'exemplaires supplémentaires des publications antérieures, dont les stocks sont épuisés. Les réimpressions n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et sont devenues un élément permanent des travaux d'imprimerie. Il paraît donc souhaitable de demander à cette fin un crédit approprié, calculé en fonction des dépenses moyennes des trois derniers exercices. Comme par le passé, on ne ménagera aucun effort pour que la majeure partie des travaux soit effectuée par les ateliers du Secrétariat, facteur dont il a été dûment tenu compte pour le calcul de la déduction prévue à l'article VII.

ARTICLE VII

	Dollars
Économies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	*(500 000)*
1967:	(465 000)
1966:	(468 727)

11.23 Sur l'ensemble du programme de travaux d'imprimerie visé aux articles 1 à VI, les travaux qui seront effectués par les ateliers du Siège sont évalués

[4] Y compris un montant de 28 800 dollars pour les réimpressions, antérieurement inscrit au poste vii) de l'article III.

[5] Y compris un montant de 38 215 dollars pour les réimpressions. Voir notes précédentes.

à 390 000 dollars et ceux dont se chargeront les ateliers de Genève à 110 000 dollars. On peut donc déduire 500 000 dollars du total des crédits demandés à ces articles.

11.24 Les possibilités d'utiliser les ateliers du Secrétariat pour réduire le coût des travaux contractuels d'imprimerie imputés sur le présent chapitre dépendent dans une large mesure du volume global de travail auquel les ateliers ont a faire face. Il convient de rappeler, à cet égard, que la documentation reproduite par les ateliers du Secrétariat et destinée aux conférences et réunions spéciales augmente de manière continue en ce qui concerne tant le volume que le nombre des exemplaires requis. C'est ainsi qu'en 1966, les ateliers du Secrétariat ont reproduit 511 738 263 pages contre 415 774 256 en 1964, soit une augmentation de près de 100 millions de pages en deux ans. Cela a permis, en dehors des économies prévues au présent chapitre, de réduire de façon sensible les dépenses prévues pour les travaux d'imprimerie au chapitre 2.

11.25 On trouvera ci-après des indications sur les publications et autres documents imprimés reproduits en 1966 par les ateliers du Secrétariat dans le cadre de leurs tâches normales et qui n'apparaissent donc pas dans le programme des travaux contractuels d'imprimerie faisant l'objet des articles I à VI ci-dessus. Le volume de documentation qui peut être reproduit par les soins du Secrétariat dépend, d'une part, du type de documents à imprimer et de la date de leur soumission et, d'autre part, de la possibilité d'avoir des machines libres pour les diverses opérations nécessaires; ce volume est déterminé par un système de « contingents » fondé sur le volume des documents de même nature reproduits en 1955. Les chiffres indiqués ci-après sont une estimation de ce que ces travaux auraient coûté s'ils avaient été confiés à des imprimeurs commerciaux utilisant les mêmes procédés. L'énumération figurant sous chaque rubrique n'est pas exhaustive, mais donne une indication des types de documents classés dans cette catégorie.

	Prix qu'auraient demandés des imprimeurs commerciaux aux tarifs de 1966 (dollars)
Affaires économiques et sociales	110 930
i) *Publications économiques* (24 975 dollars) Transport par conduites de matériaux en vrac ou conditionnés Domaines industriels: politiques, plans et progrès réalisés	
ii) *Publications sociales* (19 445 dollars) Séries du développement communautaire Séries démographiques Principes généraux concernant les programmes nationaux de projections démographiques considérés comme un instrument de la planification du développement Formation des aveugles des campagnes dans les régions économiques peu développées	
iii) *Publications statistiques* (20 210 dollars) *Population and Vital Statistics Reports* Statistiques du bâtiment et des travaux publics Problèmes relatifs aux tableaux d'entrées-sorties et à l'analyse des entrées-sorties *World Energy Supplies 1963-1965* Rapport du cycle d'études sur les méthodes de sondage	
iv) *Assistance technique* (46 300 dollars) Problèmes administratifs que pose la croissance rapide des villes dans les Etats arabes. L'administration et la planification du développement économique: principes et mythes.	
Questions juridiques Relevé des traités et accords internationaux	3 885
Bibliothèque Dag Hammarskjold *a*) Index des documents de l'ONU *b*) Périodiques	24 850
Cabinet du Secrétaire général Liste des délégations à l'Assemblée générale (vingt et unième session)	6 000
Service de l'information a) Charte *b*) Opuscules, plaquettes, dépliants, etc.	25 840
FISE *a*) *UNICEF News* *b*) Dépliants, brochures, affiches	5 550
Administration postale de l'ONU *a*) Formules de commandes *b*) Imprimés publicitaires	1 975
Vente de publications *a*) Bulletin mensuel de ventes *b*) Imprimés publicitaires *c*) Catalogues	29 295
TOTAL	208 325

TITRE IV

DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 12. — Dépenses spéciales

9 097 600 dollars (1967: 9 134 200 dollars[1]; 1966: 8 960 519 dollars[2])

TABLEAU 12-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	125 500	115 600	63 418
II.— École internationale des Nations Unies, New York	Pour mémoire	48 900	57 000
III.— École internationale, Genève	30 000	30 000	—
IV.— Programme spécial de formation pour les habitants du Sud-Ouest africain	Pour mémoire	30 000	7 699
V.— Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	8 651 000	8 717 500	8 662 218
VI.— Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal	Pour mémoire	70 000	58 705
VII.— Programme « triangulaire » de bourses de perfectionnement (Service de l'information)	19 500	19 500	18 870
VIII.— Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	54 000	66 300	—
IX.— Participation de l'Organisation des Nations Unies aux dépenses relatives au corps commun d'inspection	150 000	—	—
X.— Participation de l'Organisation des Nations Unies au coût des activités de coordination administrative financées en commun	55 000	36 400	51 300
XI.— Prix destinés à récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme	12 600	—	—
— Assistance en cas de catastrophe naturelle [résolution 2034 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1965]	—	—	41 309
TOTAL, chapitre 12	9 097 600	9 134 200	8 960 519

12.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre de financer diverses activités spéciales qu'il n'est pas possible de classer dans d'autres chapitres du projet de budget.

12.2 Pour 1968, des crédits sont demandés pour la première fois au présent chapitre pour couvrir la participation de l'ONU aux dépenses relatives au corps commun d'inspection (article IX), la part imputable à l'ONU des dépenses relatives au coût des activités de coordination administrative et financière financées en commun par les organismes des Nations Unies (article X) qui étaient antérieurement prévues aux chapitres premier, 3 et 5 respectivement, et le coût des prix qui seront décernés pour récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme (article XI).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	*125 500*
1967:	115 600
1966:	63 418

12.3 Aux termes d'un accord que, comme suite à la résolution 977 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955, le Secrétaire général a conclu avec la République de Corée et qui est entré en vigueur le 11 décembre 1959, l'ONU s'est engagée à assurer l'entretien permanent du cimetière situé à Tanggok, près de Pusan, sur le terrain que le Gouvernement coréen lui a concédé à perpétuité. L'ONU a commencé à assurer, le 31 mars 1960, l'entretien du Cimetière, confié jusque-là à l'Armée des États-Unis sous la responsabilité du Commandement des forces des Nations Unies en Corée.

[1] Y compris, à l'article premier, un crédit de 25 600 dollars qui, en 1967, était ouvert à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies), et, à l'article X, un crédit de 36 400 dollars, destiné à couvrir la participation de l'ONU aux activités de coordination administratives financées en commun, qui était antérieurement imputée sur les chapitres premier, 3 et 5 respectivement.

[2] Y compris, à l'article premier, un crédit de 26 917 dollars qui, en 1966, était ouvert à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies), et, à l'article X, un crédit de 51 300 dollars, destiné à couvrir la participation de l'ONU aux activités de coordination administrative financées en commun, qui était antérieurement imputée sur les chapitres premier, 3 et 5 respectivement.

12.4 Le secrétaire principal et le fonctionnaire d'administration de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, à Séoul, exercent respectivement les fonctions de conservateur et de conservateur adjoint du Cimetière.

12.5 Une entreprise locale est chargée de tous les travaux d'entretien du Cimetière, comme aussi des services de sécurité et de surveillance. Aux termes du contrat, l'entrepreneur fournit la main-d'œuvre, tandis que l'ONU fournit l'outillage, le matériel et les fournitures, et se charge des transports lourds.

12.6 La gestion du Cimetière, y compris la surveillance des travaux contractuels, les services de guides pour visiteurs et la tenue des registres administratifs et des comptes, est assurée par trois agents auxiliaires recrutés spécialement sur le plan international pour être affectés à cette mission, ou détachés de l'effectif ordinaire de l'ONU, que secondent quatre agents locaux (un interprète-traducteur, deux chauffeurs et un mécanicien).

12.7 Le tableau 12-2 ci-après indique le total net des dépenses, après défalcation de certaines recettes, inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes:

TABLEAU 12-2

	Dollars	*Dollars*
Crédits demandés pour le Cimetière (tableau 12-3 ci-après)		125 500
Recettes *à déduire:*		
a) Contributions du personnel (chapitre premier des recettes)	6 760	
b) Produit de la vente de matériel usagé (chapitre 3 des recettes)	150	6 910
TOTAL NET des dépenses		118 590

12.8 Le tableau 12-3 ci-après indique le montant brut des dépenses prévues pour 1968 avec, en regard, les crédits ouverts pour 1967 et les dépenses effectives de 1966.

TABLEAU 12-3

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Traitements des agents de sécurité et du personnel auxiliaire	17 200	16 100	17 020
ii) Dépenses communes de personnel concernant les agents de sécurité et le personnel auxiliaire	7 300	6 700	6 993
iii) Traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien	5 800	4 200	3 863
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques	9 000	7 000	6 188
v) Entretien des bâtiments	64 200	56 900	3 607
vi) Travaux contractuels d'entretien du Cimetière	15 100	12 300	13 286
vii) Matériel de transport	—	5 400	6 241
viii) Utilisation et entretien du matériel de transport	1 300	1 300	1 219
ix) Frais généraux	4 100	5 100	2 377
x) Achat de mobilier et de matériel	1 500	600	2 624
TOTAL	125 500	115 600	63 418

12.9 Le tableau 12-4 ci-après indique le personnel que l'on propose d'affecter à la mission en 1968 avec, en regard, les effectifs de la mission en 1967.

TABLEAU 12-4

	1967	*1968*
Personnel détaché de l'effectif ordinaire		
Agents de sécurité et personnel auxiliaire	3	3
Personnel local		
Interprète-traducteur	1	1
Chauffeurs	2	2
Mécanicien	1	1

	Dollars
i) *Traitements des agents de sécurité et du personnel auxiliaire*	*17 200*
1967:	16 100
1966:	17 020
ii) *Dépenses communes de personnel concernant les agents de sécurité et le personnel auxiliaire*	*7 300*
1967:	6 700
1966:	6 993
iii) *Traitements du personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien*	*5 800*
1967:	4 200
1966:	3 863

12.10 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir la rémunération des agents locaux ci-après et les dépenses communes de personnel les concernant: un interprète-traducteur, deux chauffeurs et un mécanicien. L'augmentation de 1 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1967 est attribuable aux facteurs suivants: une augmentation de salaire a été accordée en 1967 après examen des barèmes locaux, des crédits additionnels sont nécessaires

pour la rémunération des heures supplémentaires, des paiements doivent être faits dans le cadre du programme de construction et une réserve de 500 dollars doit être constituée pour les indemnités à verser à la cessation de service conformément à la législation locale (aucun crédit n'avait été ouvert à ce titre en 1967).

	Dollars
iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint, des agents de sécurité et du personnel des services généraux*	*9 000*
1967:	7 000
1966:	6 188

12.11 Le crédit demandé comprend un montant de 5 460 dollars pour l'indemnité de subsistance à verser aux trois agents des services de sécurité et des services auxiliaires affectés à la mission et pour l'indemnité d'installation à payer à un fonctionnaire avec trois personnes à charge, qui remplacera l'actuel titulaire vers la fin de 1968. Le crédit ouvert à ces fins en 1967 s'élevait à 4 500 dollars. Les crédits demandés comprennent également un montant de 840 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance du Conservateur et du Conservateur adjoint, qui devront se rendre périodiquement à Pusan pour inspecter le Cimetière et suivre l'exécution du programme de construction de 1968. Le crédit prévu à cette fin en 1967 était de 700 dollars.

	Dollars
v) *Entretien des bâtiments*	*64 200*
1967:	56 900
1966:	3 607

12.12 Le crédit demandé à la présente rubrique doit normalement permettre de couvrir: *a*) le coût de l'entretien des bureaux, résidences et autres bâtiments ainsi que du terrain du Cimetière (y compris l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, le matériel et les fournitures); *b*) l'achat des outils, des matériaux et des fournitures qui doivent être mis à la disposition de l'entrepreneur assurant l'entretien du Cimetière. Un montant de 8 200 dollars est prévu à ces fins en 1968, soit 1 700 dollars de plus qu'en 1967, l'augmentation des dépenses étant due surtout au remplacement de la clôture délimitant le Cimetière.

12.13 Le crédit demandé comprend également un montant de 56 000 dollars pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter des objets d'intérêt historique, dépense qui était déjà envisagée dans le projet de budget pour 1967. Ce bâtiment comprendra une salle d'accueil pour les quelque 50 000 personnes qui visitent le Cimetière chaque année et un emplacement approprié pour exposer, comme il est d'usage dans la plupart des cimetières militaires, les divers objets d'intérêt historique appartenant au Cimetière tels que listes des militaires morts en service commandé, plaques des divers régiments, etc. Ce serait le dernier et le plus important des trois édifices permanents dont la construction a été proposée l'année dernière; un crédit de 50 500 dollars a été ouvert en 1967 pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un bâtiment pour la machinerie et l'entreposage.

	Dollars
vi) *Travaux contractuels d'entretien du Cimetière*	*15 100*
1967:	12 300
1966:	13 286

12.14 Les services d'entretien, de sécurité et de conservation sont assurés par un entrepreneur local qui emploie à ces fins 24 personnes. L'augmentation de 2 900 dollars par rapport à 1967 découle du relèvement obligatoire de 30 p. 100 des salaires locaux, conformément à un décret du Gouvernement coréen. Toutes les autres conditions du contrat restent inchangées.

	Dollars
vii) *Matériel de transport*	—
1967:	5 400
1966:	6 241

12.15 Conformément à l'usage établi qui veut que l'on ne remplace que les véhicules ayant servi pendant plus de quatre années consécutives, aucun crédit n'est demandé à cette fin en 1968.

	Dollars
viii) *Utilisation et entretien du matériel de transport*	*1 300*
1967:	1 300
1966:	1 219

12.16 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les besoins habituels tels que l'entretien, la réparation et le remplacement des pièces pour deux breaks, la location occasionnelle de gros camions et l'achat d'uniformes pour les chauffeurs et le mécanicien.

	Dollars
ix) *Frais généraux*	*4 100*
1967:	5 100
1966:	2 377

12.17 Cette rubrique groupe les dépenses concernant les communications, y compris les communications téléphoniques et les services postaux (650 dollars); le transport de marchandises, le camionnage et les messageries (200 dollars); les fournitures et services divers (3 000 dollars); l'assurance (100 dollars); ainsi que la papeterie et les fournitures de bureau (150 dollars). L'augmentation de 1 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1967 s'explique en partie par la nécessité d'installer une ligne téléphonique entre le Cimetière et le réseau téléphonique national, et par le coût des semences, des plantes et des engrais nécessaires pour aménager des jardins autour des nouveaux bâtiments.

	Dollars
x) *Achat de mobilier et de matériel*	*1 500*
1967:	600
1966:	2 624

12.18 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au remplacement et à l'achat du mobilier nécessaire pour les bâtiments du Cimetière, y compris le nouveau bâtiment devant abriter les objets d'intérêt historique, ainsi qu'au remplacement normal du matériel utilisé pour l'entretien du Cimetière.

ARTICLE II

	Dollars
École internationale des Nations Unies, New York	*Pour mémoire*
1967:	48 900
1966:	57 000

12.19 Des crédits ont été ouverts au présent article ces dernières années en vue de couvrir le coût des subventions spéciales au Fonds de l'École internationale des Nations Unies qui devaient aider à combler le déficit annuel d'exploitation de l'École et à mettre au point des plans en vue de trouver des locaux permanents pour l'École.

12.20 Par sa résolution 2176 (XXI) du 9 décembre 1966, l'Assemblée générale a décidé de verser une somme de 48 900 dollars pour résorber le déficit d'exploitation prévu pour l'année scolaire 1966-1967. Un crédit pour mémoire est prévu pour 1968 au cas où, à sa vingt-deuxième session, l'Assemblée générale déciderait de prendre une mesure analogue en ce qui concerne l'année scolaire 1967-1968 si cela s'avérait nécessaire.

12.21 Un rapport distinct sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session sur la position financière de l'École et sur les progrès réalisés en ce qui concerne la construction de locaux permanents et les contributions versées au Fonds de développement de l'École.

ARTICLE III

	Dollars
École internationale, Genève	*30 000*
1967:	30 000
1966:	—

12.22 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir, au niveau approuvé pour 1967, le coût d'une nouvelle subvention au programme d'agrandissement et de modernisation des installations de l'École internationale de Genève. Un rapport distinct sera présenté à ce sujet à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session.

ARTICLE IV

	Dollars
Programme spécial de formation pour les habitants du Sud-Ouest africain	*Pour mémoire*
1967:	30 000
1966:	7 699

12.23 Par sa résolution 2235 (XXI) du 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier la question de la fusion et de l'intégration des programmes spéciaux de formation pour les habitants du Sud-Ouest africain et pour les territoires administrés par le Portugal, qui étaient antérieurement imputés sur les articles IV et VII respectivement du chapitre 12, et du programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains institué en vertu de la résolution 191 (1964) du Conseil de sécurité, en date du 18 juin 1964, et de rendre compte des résultats de cette étude à l'Assemblée générale lors de sa vingt-deuxième session. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a noté que ces trois programmes, « bien qu'ils servent des besoins et des fins analogues, sont administrés séparément et diffèrent quant au financement ».

12.24 D'après les résultats de l'étude faite par le Secrétaire général, il semble que la fusion des programmes devrait, ainsi qu'il est envisagé dans la résolution 2235 (XXI) de l'Assemblée générale, les rendre plus efficaces et favoriser encore davantage le développement et l'expansion de l'assistance dans ce domaine. Par conséquent, on peut fort bien s'attendre que la mise en œuvre du programme unique demandera, dans les années à venir, des crédits nettement plus importants. Dans le rapport qu'il adressera à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session, le Secrétaire général suggérera que le meilleur moyen de financer les dépenses d'exécution de plus en plus importantes de ces programmes serait peut-être de constituer un fonds d'affectation spéciale commun qui serait alimenté par des contributions volontaires.

12.25 En attendant que l'Assemblée générale prenne une décision à ce sujet, un crédit pour mémoire est demandé au présent article. Toutefois, des crédits sont prévus aux chapitres 3 et 4 pour certaines dépenses administratives immédiatement prévisibles relatives au programme unique proposé, car on pense que les fonds obtenus grâce à des contributions volontaires devraient, au moins au début, être consacrés entièrement au financement des dépenses d'exécution de ce programme.

ARTICLE V

	Dollars
Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	*8 651 000*
1967:	8 717 500
1966:	8 662 218

12.26 Par sa résolution 1739 (XVI) du 20 décembre 1961, modifiée par la résolution 1878 (S-IV) du 27 juin 1963 et la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant global de 200 millions de dollars (le montant total des obligations effectivement vendues est de 169 905 679 dollars) et à inscrire chaque année au budget ordinaire, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts — au taux de 2 p. 100 par an — afférents aux obligations vendues et le remboursement, conformément au tableau joint en annexe à ladite résolution, des annuités du principal venant à échéance. Ces paiements sont effectués le 15 janvier de chaque année.

12.27 Les paiements effectifs pour 1967 se sont chiffrés à 8 717 461 dollars, à savoir 3 007 979 dollars pour les intérêts et 5 709 482 dollars pour les annuités du principal venant à échéance. Les paiements qui devront être effectués à ces fins le 15 janvier 1968 sont estimés à 8 651 000 dollars.

ARTICLE VI

	Dollars
Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal	*Pour mémoire*
1967:	70 000
1966:	58 705

12.28 En raison des circonstances exposées aux paragraphes 12.23 et 12.24 ci-dessus, un crédit pour mémoire est demandé au présent article.

ARTICLE VII

	Dollars
Programme « triangulaire » de bourses de perfectionnement	*19 500*
1967:	19 500
1966:	18 870

12.29 Le programme « triangulaire » de bourses de perfectionnement a été institué en 1961, dans le cadre des activités du Service de l'information, afin de donner à de jeunes journalistes et écrivains d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine la possibilité d'assister à des réunions d'information et d'étudier sur place les activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies et de les aider ainsi à faire mieux connaître et comprendre ces activités.

12.30 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance qu'entraînera un cycle d'études de quatre semaines qui réunirait, au Siège, quelque 12 à 15 personnes s'occupant activement de la radio scolaire dans les pays en voie de développement de langue anglaise. On envisage d'organiser des cycles d'études analogues en 1969 et 1970 pour des participants d'expression française et espagnole.

12.31 De 1965 à 1967, le programme a pris la forme de trois cycles d'études groupant, selon leur langue de travail, des auteurs de manuels sur l'œuvre de l'ONU et qui ont été organisés successivement à l'intention de participants des pays des régions relevant de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA où l'anglais, le français et l'espagnol sont couramment utilisés.

ARTICLE VIII

	Dollars
Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	*54 000*
1967:	66 300
1966:	—

12.32 Par sa résolution 2099 (XX) du 20 décembre 1965, l'Assemblée générale a décidé d'instituer un programme d'assistance et d'échanges dans le domaine du droit international. Le programme a été divisé en deux parties, la première comprenant les mesures propres à encourager et à coordonner les programmes de droit international actuellement exécutés par des États Membres et par des organisations et la seconde, diverses formes d'assistance technique et d'échanges, en particulier celles prévues pour 1967 et 1968 dans l'annexe à ladite résolution. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR) à participer à l'exécution du programme. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de solliciter des contributions volontaires afin d'assurer le financement de ce programme et, compte tenu de ces contributions volontaires, de prévoir dans les projets de budget pour les exercices 1967 et 1968 les postes qui pourraient être nécessaires pour exécuter les activités énoncées dans l'annexe à la résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale.

12.33 A la vingt et unième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a rendu compte[3] des résultats de ses efforts en vue de trouver les moyens de financer les différents éléments du programme au moyen de contributions volontaires et en utilisant les ressources de l'UNESCO, du PNUD et de l'UNITAR. Dans sa résolution 2204 (XXI) du 16 décembre 1966, l'Assemblée générale a exprimé ses remerciements à l'UNESCO et à l'UNITAR pour leur participation au programme et a invité de nouveau les États Membres ainsi que les organismes et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires en vue du financement du programme. A la même session, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à inscrire au budget de 1967 une somme de 66 300 dollars destinée à couvrir les dépenses restant à financer pour cette année-là et à demander, dans le projet de budget pour 1968, les crédits que, selon lui, l'ONU devra engager pour l'exécution du programme en 1968[4].

12.34 Comme l Institut de formation et de recherche des Nations Unies va organiser le cycle d'études latino-américain prévu pour 1968 dans l'annexe de la résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale, le crédit demandé à la présente rubrique correspond uniquement au coût estimatif des quinze bourses de perfectionnement qui seront accordées à des candidats originaires de pays en voie de développement. Des crédits sont demandés, aux chapitres 10 et 3 respectivement, pour couvrir les dépenses (estimées à 2 800 dollars) relatives à l'expédition d'un jeu de publications juridiques des Nations Unies à vingt institutions des pays en voie de développement et le coût des travaux de secrétariat que l'administration du programme imposera au Service juridique (environ 5 000 dollars).

ARTICLE IX

	Dollars
Participation de l'ONU aux dépenses relatives au corps commun d'inspection	*150 000*
1967:	—
1966:	—

12.35 Au paragraphe 67 B de son deuxième rapport[5], que l'Assemblée générale a approuvé à sa vingt et unième session[6], le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées a recommandé la création, par une convention entre les divers organismes des Nations Unies, d'un corps commun d'inspection. Ce corps serait administrativement rattaché au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'ONU et en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, et les dépenses entraînées par son fonctionnement seraient réparties entre les divers organismes des Nations Unies.

---

[3] A/C.5/1103.

[4] A/6582; A/6631, par. 89, point 86 de l'ordre du jour.

[5] A/6343.

[6] Résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1966.

12.36 Le Secrétaire général a engagé des consultations avec les autres membres du Comité administratif de coordination sur les modalités de la création et du fonctionnement de ce corps. L'accord réalisé est consigné dans le trente-troisième rapport du Comité administratif de coordination[7]. Il prévoit notamment que ce corps qui devra être installé à Genève sera créé pour une durée initiale de quatre ans. Chaque organisme des Nations Unies devra obtenir l'agrément de l'autorité compétente pour participer aux activités du corps. On pense néanmoins que ce dernier commencera d'exercer ses fonctions le 1er janvier 1968 au plus tard. Les dépenses afférentes à ce service seront réparties entre les organisations participantes proportionnellement au montant total de leurs dépenses imputées sur les fonds de toutes provenances durant l'exercice précédent.

12.37 Au moment où a été établi le présent projet de budget, il n'était pas possible d'estimer avec précision ni le coût total des activités de ce service pour 1968, ni la part de ces dépenses qui reviendrait à l'ONU. On peut toutefois s'attendre que les dépenses relatives à une année complète d'activité seront de l'ordre de 350 000 dollars, dont environ 250 000 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel et 48 000 dollars pour les frais de voyage des inspecteurs en mission, le solde représentant des achats de mobilier et de matériel et d'autres frais généraux. La part de l'ONU serait alors de l'ordre de 150 000 dollars.

ARTICLE X

	Dollars
Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	*55 000*
1967:	36 400
1966:	51 300

12.38 Le crédit demandé à la présente rubrique doit couvrir le coût estimatif pour l'ONU des activités de coordination administrative et financière qui sont financées en commun par l'ONU et les autres organismes qui appliquent le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, d'indemnités et autres conditions d'emploi[8]. Ces activités comprennent actuellement celles du Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI), du Comité d'experts pour les ajustements, du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le programme d'enquêtes sur le coût de la vie exécuté par l'ONU au nom de toutes les organisations participantes.

12.39 Les dépenses relatives à ces activités comprennent le coût direct des secrétariats du CCFPI et du CCQA (traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel en mission), le coût des sessions du CCFPI et du Comité d'experts pour les ajustements (frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de ces organes techniques et du personnel temporaire assurant les services de conférence en cas de besoin) et la rémunération des consultants chargés d'études techniques spéciales.

12.40 La part de ces dépenses revenant à l'ONU a été inscrite jusqu'à présent aux chapitres premier, 3 et 5 respectivement.

ARTICLE XI

	Dollars
Prix destinés à récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme	*12 600*
1967:	—
1966:	—

12.41 Au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution 2217 A (XXI) du 19 décembre 1966, l'Assemblée générale a approuvé un programme de mesures et activités devant être entrepris par l'ONU à l'occasion de la célébration en 1968 de l'Année internationale des droits de l'homme, lequel comprend entre autres, ainsi qu'il est indiqué dans la recommandation C figurant dans l'annexe à ladite résolution, l'attribution d'un ou de plusieurs prix pour récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme, à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

12.42 Conformément à la recommandation C, il a été décidé en outre que:

a) Les prix consisteraient en une plaque de métal qui porterait le sceau des Nations Unies et un motif artistique et où serait gravée une citation appropriée;

b) Les lauréats seraient choisis par un comité composé du Président de l'Assemblée générale, du Président du Conseil économique et social, du Président de la Commission des droits de l'homme, de la Présidente de la Commission de la condition de la femme et du Président de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Ce comité fixerait sa propre procédure pour recevoir les candidatures et choisir les lauréats;

c) A l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1968, il sera décerné cinq prix au plus à des personnes qui auront contribué de façon exceptionnelle au progrès et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrées dans la Déclaration et dans d'autres instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme depuis la date de proclamation de la Déclaration. Par la suite, les prix seraient décernés tous les cinq ans et récompenseraient des personnes ayant contribué de façon exceptionnelle au progrès et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

12.43 En partant de l'hypothèse que *a*) le comité de sélection se réunirait au Siège pendant sept jours; et *b*) que les lauréats assisteraient à la cérémonie de remise des prix au Siège aux frais de l'ONU, on évalue les dépenses totales pour 1968 à 12 600 dollars, se répartissant comme suit:

	Dollars
i) Conception et fabrication des plaques devant servir de prix	1 000
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres du comité de sélection	6 800
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des lauréats	4 800
	12 600

[7] E/4337, par. 129 à 135.

[8] ONU, OIT, FAO, UNESCO, OMS, OACI, UPU, UIT, OMM, OMCI, AIEA, CIOIC/GATT.

TITRE V

PROGRAMMES TECHNIQUES

6 400 000 dollars (1967 : 6 400 000 dollars; 1966 : 6 370 024 dollars)

Chapitre 13. — Développement économique, développement social et administration publique

Chapitre 14. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

Chapitre 15. — Contrôle des stupéfiants

V.1 Les crédits demandés au présent titre doivent permettre de financer celles des opérations d'assistance technique de l'ONU dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation. Ces opérations peuvent se répartir en trois catégories principales:

I.— *Développement économique, développement social et administration publique* (chapitre 13):

a) Assistance technique concernant le développement économique, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 200 (III) du 4 décembre 1948 et 304 (IV) du 16 novembre 1949;

b) Assistance technique concernant différents aspects du développement social, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 418 (V) du 1er décembre 1950, 537 (VI) du 2 février 1952, 1042 (XI) du 21 février 1957 et 1938 (XVII) du 18 décembre 1962;

c) Services consultatifs, consultations, formation et recherche en matière d'administration publique, tels que l'Assemblée générale les a envisagés dans ses résolutions 518 (VI) du 12 janvier 1952, 723 (VIII) du 23 octobre 1953 et 1024 (XI) du 21 décembre 1956;

d) Envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration conformément à la résolution 1530 (XV) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1960;

II.— *Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme* (chapitre 14);

III.— *Contrôle des stupéfiants* (chapitre 15).

V.2 Les dépenses faites au titre du programme de 1966 se répartissent de la façon suivante entre les principaux domaines d'activité:

	Dollars
Développement économique[1]	3 103 088
Développement social	1 956 378
Administration publique	1 045 313
Droits de l'homme	198 483
Contrôle des stupéfiants	66 762
TOTAL	6 370 024

V.3 Selon la procédure que l'Assemblée générale a établie par ses résolutions 1768 (XVII) du 23 novembre 1962 et 2029 (XX) du 22 novembre 1965, et que le Conseil économique et social a développée par ses résolutions 953 (XXXVI) du 5 juillet 1963 et 1008 (XXXVII) du 21 juillet 1964, l'Assemblée générale fixe chaque année le montant des crédits à ouvrir au titre V du budget, en se fondant sur les recommandations du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil économique et social.

V.4 Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a recommandé lors de sa deuxième session, en juin 1966, de prendre comme objectif le chiffre provisoire de 6 400 000 dollars pour élaborer le programme de 1968 et d'inscrire ce chiffre au titre V. Le Conseil économique et social a entériné cette décision relative à 1968 dans sa résolution 1120 (XLI) du 18 juillet 1966. C'est maintenant le Conseil d'administration du PNUD, à sa quatrième session, en juin 1967, qui procédera au réexamen de ce chiffre provisoire. Le Secrétaire général a soumis au Conseil d'administration les propositions relatives au programme pour 1968 dans le document DP/RP/3/Add.2.

V.5 En conséquence, un crédit de 6 400 000 dollars est demandé provisoirement pour l'ensemble du titre V. La ventilation de ce total entre les chapitres 13, 14 et 15 sera présentée en temps voulu, une fois que le Conseil d'administration et le Conseil économique et social auront formulé des recommandations concernant le montant souhaitable des ressources du programme ordinaire et leur utilisation pour 1968.

[1] Y compris 887 878 dollars pour le développement industriel.

TITRE VI

MISSIONS SPÉCIALES ET ACTIVITÉS CONNEXES

Chapitre 16. — Missions spéciales

4 685 800 dollars (1967 : 4 802 700 dollars[1]; 1966 : 5 928 992 dollars[2])

16.1 Avant le budget de l'exercice 1967, les montants inscrits au présent chapitre pour les traitements des membres des diverses missions et les dépenses communes de personnel y relatives concernaient exclusivement le personnel spécialement recruté — sur le plan local ou sur plan international — pour telle ou telle mission. Les dépenses concernant le personnel temporairement détaché auprès d'une mission étaient inscrites selon qu'il convenait aux chapitres 3, 4 et 17 et n'étaient mentionnées au chapitre 16 qu'à titre d'information. D'autre part, un crédit global était demandé au chapitre 16 pour couvrir les dépenses relatives au personnel temporaire qu'il fallait, le cas échéant, recruter pour remplacer le personnel détaché auprès de missions.

16.2 Pour l'exercice 1967, l'ordonnance du budget avait été modifiée et on avait inscrit au chapitre 16 les traitements et dépenses communes de personnel concernant tous les postes du tableau d'effectifs de chaque mission, y compris les postes occupés par le personnel détaché mais non compris les postes occupés par des agents du Service mobile de l'ONU, qui continuaient de faire l'objet du chapitre 17. On avait envisagé aussi d'imputer sur les chapitres 3 et 4 les remplacements de personnel détaché qui seraient autorisés dans chaque cas d'espèce. En conséquence, l'ancien article du chapitre 16 qui concernait les dépenses entraînées par les remplacements avait été supprimé.

16.3 Il a été reconnu que la nouvelle ordonnance avait l'avantage de refléter plus fidèlement qu'auparavant le coût global effectif des missions spéciales en le faisant apparaître à un seul et même chapitre du budget. D'autre part, il a été dit qu'il serait logique aussi d'imputer sur le chapitre 16, le cas échéant, le coût du personnel administratif et technique qui faisait l'objet du chapitre 17. Il a été signalé en outre que le chapitre 17 englobait des dépenses relatives au personnel affecté à des services autres que les missions spéciales, en particulier les opérateurs et techniciens radio affectés à l'Office des Nations Unies à Genève et à certaines des commissions économiques régionales. En vue de permettre une présentation plus rationnelle à l'avenir, la Cinquième Commission a accepté, à sa 1139ème séance, le 2 novembre 1966, que dans le projet de budget pour l'exercice 1968 les dépenses qui étaient auparavant inscrites de façon globale au chapitre 17 soient ventilées entre les missions ou bureaux où le personnel intéressé était effectivement en poste. En conséquence, dans le présent projet de budget, les montants précédemment inscrits au chapitre 17 ont été ventilés entre les chapitres 3, 4, 5, 10, 12 et 16.

[1] Y compris un crédit de 1 639 700 dollars ouvert pour l'exercice 1967 à l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

[2] Y compris 1 728 560 dollars dépensés en 1966 qui étaient imputés sur l'ancien chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies).

TABLEAU 16-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	3 352 400	3 307 600	3 135 498
II.— Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1 043 100	990 400	1 498 806
III.— Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	45 300	46 100	44 497
IV.— Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	245 000	219 100	176 098
— Dépenses antérieures ne faisant l'objet d'aucune demande de crédit pour 1968	—	239 500[a]	1 074 093[b]
TOTAL, chapitre 16	4 685 800	4 802 700	5 928 992

[a] Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (200 000 dollars); Mission spéciale des Nations Unies pour Aden (15 000 dollars); Services du représentant spécial du Secrétaire général à Amman (24 500 dollars) (seront supprimés dans le courant de l'année 1967).

[b] Crédit destiné à couvrir le coût du remplacement du personnel détaché auprès des missions (118 385 dollars) (voir plus haut paragraphe 16.2); Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine (Services du représentant technique) (54 912 dollars); Médiateur des Nations Unies pour Chypre (4 002 dollars); Mission d'observation des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (625 630 dollars); Mission des Nations Unies pour la surveillance des retraits de troupes dans l'Inde et le Pakistan (20 158 dollars); Représentant du Secrétaire général dans la République Dominicaine (70 027 dollars); Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (155 624 dollars); Services du représentant spécial du Secrétaire général à Amman (21 737 dollars) (seront supprimés dans le courant de l'année 1967); règlements et ajustements divers pour les exercices antérieurs (3 618 dollars).

ARTICLE PREMIER

Dollars

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine..... 3 352 400
1967: 3 307 600
1966: 3 135 498

16.4 Le crédit demandé au présent article doit permettre d'assurer la poursuite des opérations de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, qui a été crée par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 48 (1948) et 73 (1949), adoptées le 23 avril 1948 et le 11 août 1949.

16.5 Le tableau 16-2 ci-contre indique le total estimatif net des dépenses de l'Organisme pour 1968, compte tenu de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 16-2

	Dollars	*Dollars*
Dépenses inscrites au chapitre 16 et dont le détail figure dans le tableau 16-3 ci-après		3 352 400
Recettes estimatives *à déduire:*		
a) Contributions du personnel (chapitre premier des prévisions de recettes)	241 800	
b) Vente de véhicules et de matériel usagé (chap. 3 des prévisions de recettes)	18 000	259 800
TOTAL des dépenses nettes		3 092 600

16.6 Le tableau 16-3 ci-après indique le montant estimatif brut des dépenses de l'Organisme inscrites au présent chapitre pour 1968 et les chiffres correspondants pour 1967 et 1966.

TABLEAU 16-3

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Traitements et salaires	1 284 300	1 202 400	1 087 577
ii) Dépenses communes de personnel	475 000	440 200	391 378
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	519 400	522 400	534 099
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	553 600	549 600	582 862
v) Entretien et location des locaux et du matériel	86 100	96 200	97 310
vi) Utilisation et entretien des véhicules	105 700	120 000	93 251
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	131 000	141 600	136 670
viii) Location d'un avion	80 400	80 400	80 400
ix) Achat de mobilier et de matériel	19 500	15 700	20 313
x) Achat de véhicules	97 400	139 100	111 638
TOTAL	3 352 400	3 307 600	3 135 498

Dollars

i) *Traitements et salaires..... 1 284 300*
1967: 1 202 400
1966: 1 087 577

16.7 Le tableau 16.4 ci-après indique l'effectif proposé pour 1968 ainsi que les chiffres correspondants pour 1967.

TABLEAU 16-4

	1967	*1968*
I.— *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Chef d'état-major (S/S)	1	1
Conseiller spécial/consultant (D-2)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (D-1)	1	1
Conseiller politique principal (D-1)	1	1
Conseiller juridique principal (D-1)	1	—
Spécialiste des questions politiques (P-5)	—	1
Fonctionnaire de l'information (P-5)	1	1
Fonctionnaire chargé des rapports (P-5)	1	1
Juriste (P-4)	1	1
Traducteur-interprète (P-3)	1	1
	9	9
Autres catégories		
Première classe		
Adjoints administratifs	3	3
Préposé à l'enregistrement	1	1
Secrétaire	1	1
Autres classes		
Adjoint administratif	1	1
Secrétaires bilingues	4	4

TABLEAU 16-4 (*suite*)

	1967	*1968*
Secrétaires	20	20
Opérateurs et techniciens radio	39	36
Mécaniciens	14	13
Service de sécurité et personnel auxiliaire	88	87
	171	166
II.— *Personnel recruté sur le plan local*	93	93
III.— *Observateurs militaires*	128	128
IV.— *Équipage de l'avion*	4	4
	405	400

16.8 L'installation d'un réseau de communications radio internes, l'utilisation plus souple du personnel affecté à la transmission des télégrammes et une nouvelle augmentation du nombre des véhicules légers ont permis de supprimer 5 poste (3 postes d'opérateur radio, 1 poste d'agent du service des câbles et 1 poste de mécanicien) au tableau d'effectifs proposé pour 1968. Le poste de conseiller juridique principal (D-1) n'aura pas à être maintenu en 1968. Toutefois, un poste de spécialiste des questions politiques (P-5) a été ajouté. L'augmentation que les crédits demandés pour 1968 font apparaître par rapport aux crédits ouverts pour 1967 est due essentiellement aux augmentations périodiques de traitements (32 800 dollars), au reclassement de certains postes à l'occasion de remplacements et aux promotions, au fait que Jérusalem est passée de la classe O à la classe I aux fins des indemnités de poste (5 300 dollars) et aux frais divers entraînés par les remplacements (7 300 dollars).

	Dollars
ii) *Dépenses communes de personnel*....	*475 000*
1967:	440 200
1966:	391 378

16.9 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (117 400 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyages connexes (48 600 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (165 400 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (31 800 dollars), des indemnités d'installation (4 800 dollars), des frais de voyage à l'occasion du recrutement et des indemnités d'affectation (58 100 dollars) et des indemnités versées à la cessation de service (48 900 dollars). Le crédit demandé comprend également 2 000 dollars pour les indemnités versées à la cessation de service du personnel recruté sur le plan local, indemnités que l'employeur est tenu de verser aux termes de la législation locale. Il y aura lieu de soumettre en temps voulu des demandes de crédits revisées pour les pensions et prestations connexes du personnel recruté sur le plan local au cas où le plan actuellement à l'étude serait adopté d'ici à 1968, ou au cours de l'année 1968. Le crédit demandé doit aussi permettre de couvrir les indemnités versées à la cessation de service en ce qui concerne le Conseiller spécial — consultant, dont le contrat vient à expiration en juin 1968, ainsi que le traducteur-interprète et la secrétaire de 1re classe qui doivent prendre leur retraite en 1968.

	Dollars
iii) *Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel*.....	*519 400*
1966:	522 400
1966:	534 099

16.10 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge. Sur les 519 400 dollars demandés, 350 300 concernent les indemnités mensuelles de subsistance des 166 agents des services généraux, à raison de 180 dollars pour les agents ayant des personnes à charge et de 120 dollars pour les autres agents, ainsi que le versement d'indemnités journalières supplémentaires à ces mêmes catégories d'agents pendant le premier mois de leur affectation à l'Organisme ou à l'occasion de leur mutation d'une mission à une autre.

16.11 Les frais de voyage sont estimés à 169 100 dollars, soit 1 500 dollars pour un voyage du chef d'état-major à New York, 139 000 dollars pour les voyages à l'occasion du congé dans les foyers autres que ceux qui sont effectués lors d'une réaffectation, 27 100 dollars pour les voyages occasionnés par les remplacements et les rapatriements et 1 500 dollars pour l'assurance des effets personnels expédiés par mer ou par air. Le programme des remplacements est établi en fonction d'une affectation de deux ans au moins à l'Organisme, mais si l'affectation se prolonge au-delà de deux ans, les dispositions voulues sont prises, le cas échéant, pour le congé dans les foyers des intéressés. Le crédit demandé pour les frais de voyage comprend aussi 1 500 dollars pour des effets personnels expédiés par mer ou par air.

	Dollars
iv) *Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion*.....	*553 600*
1967:	549 600
1966:	582 862

16.12 Le crédit demandé comprend 94 500 dollars pour les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 66 des observateurs militaires. Les observateurs sont normalement affectés à l'Organisme pour un an. D'après l'expérience, on pense qu'environ le tiers des 132 observateurs actuellement en poste demandera une prolongation d'un an.

16.13 Le solde du crédit demandé — soit 459 100 dollars — concerne le versement de l'indemnité journalière de 10 dollars à laquelle chaque observateur peut prétendre pendant son affectation à l'Organisme.

	Dollars
v) *Entretien et location des locaux et du matériel*.....	*86 100*
1967:	96 200
1966:	97 310

16.14 Le crédit demandé est destiné à couvrir les dépenses normales prévues, compte tenu de l'expérience, pour la location et l'entretien des locaux et du matériel: 17 700 dollars pour l'électricité; 5 200 dollars pour l'eau et le chauffage; 18 200 dollars pour la location des postes opérationnels et des locaux spéciaux pour les réunions des commissions mixtes d'armistice; 2 600 dollars pour les travailleurs payés à la journée; 42 400 dollars pour fournitures et services divers d'entretien et de réparation, dont 15 000 dollars pour des pièces de rechange destinées aux installations de radio.

16.15 La réduction que le crédit demandé pour 1968 fait apparaître par rapport à 1967 est due en partie à l'achèvement de réparations importantes dans les locaux abritant le poste émetteur et le matériel de transport et à la construction d'installations d'entreposage pour pièces de rechange.

	Dollars
vi) *Utilisation et entretien des véhicules*..	*105 700*
1967:	120 000
1966:	93 251

16.16 La diminution que le crédit demandé pour 1968 fait apparaître par rapport à 1967 est due à une utilisation accrue de véhicules légers, permettant de réduire le coût des pièces de rechange, des carburants et de l'huile.

	Dollars
vii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services*....	*131 000*
1967:	141 600
1966:	136 670

16.17 Le crédit demandé se ventile comme suit: 5 600 dollars pour les communications; 54 800 dollars pour le transport de marchandises, le camionnage et les messageries (y compris l'expédition de la valise diplomatique et le transport de 34 véhicules neufs); 48 200 dollars pour les fournitures et services divers; 14 000 dollars pour la papeterie et les fournitures de bureau; 8 400 dollars pour les assurances. Le crédit demandé pour les communications ne comprend pas une somme de 3 400 dollars correspondant aux télégrammes que divers départements et services de l'ONU adressent à l'Organisme par l'intermédiaire du réseau radio de l'ONU et que l'Organisme doit ensuite acheminer par les voies commerciales vers des points qui ne sont pas desservis par le réseau de l'ONU. Étant donné qu'il s'agit là d'une activité qui n'a pas trait aux attributions de l'Organisme, il a été jugé plus approprié d'en imputer le coût sur le département ou service d'origine à partir du budget de 1968.

16.18 Le crédit demandé pour 1968 est inférieur au montant approuvé pour 1967, du fait essentiellement que 61 véhicules ont été acquis en 1967 alors que l'on ne prévoit l'achat que de 34 véhicules pour 1968.

	Dollars
viii) *Location d'un avion*	*80 400*
1967:	80 400
1966:	80 400

16.19 Le crédit demandé se fonde sur le coût de la location de l'avion qui est mis à la disposition de l'Organisme au taux fixe de 113 dollars par heure de vol, le minimum étant de 2 heures de vol par jour. On a tenu compte d'un certain nombre de jours pendant lesquels l'avion ne sera pas disponible du fait des travaux de revision et d'entretien et pendant lesquels l'Organisme n'aura pas à acquitter de frais de location.

	Dollars
ix) *Achat de mobilier et de matériel*	*19 500*
1967:	15 600
1966:	20 313

16.20 Le crédit demandé doit permettre de couvrir l'achat de matériel de bureau, de matériel d'atelier ou de matériel radio, en majeure partie pour remplacer des articles hors d'usage ou qui ne sont pas susceptibles d'être réparés et pour lesquels il y a lieu d'appliquer le programme normal de remplacements.

16.21 L'augmentation que le crédit demandé pour 1968 fait apparaître par rapport à 1967 est imputable à l'achat de matériel destiné à compléter les installations de téléscripteurs mises en service en (1966-1967). Il s'agit de deux jeux d'appareils, l'un pour le circuit extérieur Jérusalem-Beyrouth-Karachi-Jérusalem-Genève et l'autre pour le futur circuit Jérusalem-Addis-Abéba.

	Dollars
x) *Achat de véhicules*	*97 400*
1967:	139 100
1966:	111 638

16.22 Le crédit demandé est destiné à couvrir le remplacement de 34 des 196 véhicules que le parc automobile de l'Organisme comptera en 1968. Le programme de remplacement est conforme au principe institué en 1964 pour l'Organisme, qui veut que les véhicules soient remplacés lorsqu'ils ont servi pendant 4 ans.

ARTICLE II

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	Dollars
	1 043 100
1967:	990 400
1966:	1 498 806

16.23 Le crédit demandé doit permettre d'assurer le maintien en fonctions du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, que le Conseil de sécurité a créé aux termes de sa révolution 39 (1948) du 20 janvier 1948.

16.24 Le tableau 16-5 ci-après indique le total estimatif net des dépenses du Groupe pour 1968, compte tenu de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 16-5

	Dollars	Dollars
Dépenses inscrites au chapitre 16 et dont le détail figure dans le tableau 16-6 ci-après		1 043 100
Recettes estimatives *à déduire:*		
a) Contributions du personnel (chapitre premier des prévisions de recettes)	57 900	
b) Vente de matériel (chap. 3 des prévisions de recettes)	5 450	63 350
TOTAL des dépenses nettes		979 750

16.25 Le tableau 16-6 ci-après indique le montant estimatif brut des dépenses à imputer sur le présent chapitre pour 1968 ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966. Le montant exceptionnellement élevé des dépenses de 1966 était dû à l'application de la résolution 210 du 6 septembre 1965, par laquelle le Conseil de sécurité avait invité le Secrétaire général à renforcer le Groupe d'observateurs pour faire face à la situation d'urgence qui se présentait dans la région vers la fin de 1965. Les activités du Groupe sont revenues à la normale au début de 1966. En outre, du fait que le Groupe d'observateurs a pu pendant un certain temps bénéficier de matériel et de fournitures excédentaires, les crédits ouverts pour 1967 à la rubrique pertinente étaient quelque peu inférieurs à leur niveau habituel.

TABLEAU 16-6

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires	298 000	273 000	285 851
ii) Dépenses communes de personnel	95 400	87 400	107 244
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	150 500	141 800	188 442
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	317 500	302 000	374 497
v) Entretien et location des locaux et du matériel	47 800	46 800	81 695
vi) Utilisation et entretien des véhicules	20 700	22 800	62 815
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services divers	48 600	56 600	99 873
viii) Location d'un avion	58 000	58 000	126 262
ix) Achat de mobilier et de matériel	5 700	2 000	165 717
x) Achat de véhicules	—	—	6 410
TOTAL	1 043 100	990 400	1 498 806

	Dollars
i) *Traitements et salaires*	*298 900*
1967:	273 000
1966:	285 851

16.26 Le tableau 16-7 ci-après indique le nombre des postes proposés pour 1968 ainsi que les chiffres correspondants de 1967.

TABLEAU 16-7

	1967	1968
I.— *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Chef du Groupe d'observateurs militaires (S/S)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (P-5)	1	1
Assistant spécial du chef du Groupe d'observateurs militaires (P-5)	1	1
	3	3
Autres catégories		
Adjoints administratifs	2	2
Opérateurs et techniciens radio	16	18
Mécaniciens	2	2
Secrétaires	4	5
Service de sécurité et personnel auxiliaire	5	7
	29	34
II.— *Personnel recruté sur le plan local* (commis, techniciens et travailleurs manuels)	34	37
III.— *Observateurs militaires*	44	44
IV.— *Équipage de l'avion*	8	8
	118	126

16.27 Le tableau d'effectifs proposé pour 1968 compte 3 postes supplémentaires d'agent des services généraux et 3 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan local. Cette augmentation se révèle nécessaire du fait que le transfert à Rawalpindi de la station de radio du Groupe située à Karachi, transfert prévu pour 1966, et l'intégration de cette station et de son personnel dans le quartier général du Groupe d'observateurs n'ont pas été effectués et ne pourront vraisemblablement pas être effectués dans un avenir proche. Le tableau d'effectifs approuvé pour 1967, qui se fondait sur la même hypothèse, s'est pour la même raison révélé insuffisant et inférieur au minimum dont le Groupe d'observateurs a besoin.

ii) *Dépenses communes de personnel* — *Dollars* *95 400*
1967: 87 400
1966: 107 244

16.28 Le crédit demandé est destiné à couvrir les indemnités pour charges de famille (25 300 dollars), les indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (11 170 dollars), les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (35 195 dollars), les cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (7 060 dollars), l'indemnité d'installation en ce qui concerne le chef du Groupe d'observateurs et les 2 administrateurs (1 875 dollars), les frais de voyage à l'occasion du recrutement et l'indemnité d'affectation (10 900 dollars) ainsi que les indemnités versées à la cessation de service (3 900 dollars).

iii) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel* — *Dollars* *150 500*
1967: 141 800
1966: 188 442

16.29 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du chef du Groupe d'observateurs et des membres du personnel recrutés sur le plan international. Il comprend 49 300 dollars pour les frais de voyage occasionnés par les remplacements, les voyages autorisés et les congés dans les foyers, 96 700 dollars pour les indemnités d'affectation, au taux fixé pour la région, et 4 500 dollars pour l'indemnité de logement double et la subvention au titre du loyer concernant les locaux d'habitation conservés à Rawalpindi pendant l'été, époque où le siège du Groupe d'observateurs est transféré à Srinagar.

iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion* — *Dollars* *317 500*
1967: 302 000
1966: 374 497

16.30 Le crédit demandé comprend 94 726 dollars pour les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 43 membres du Groupe, observateurs militaires et membres de l'équipage de l'avion. Les observateurs sont en règle générale affectés au Groupe pour une période d'un an. On estime que l'on prolongera d'un an l'affectation de neuf des 52 membres du Groupe — 44 observateurs et 8 membres de l'équipage de l'avion — chiffre très inférieur au chiffre correspondant pour 1967, année au cours de laquelle il était prévu que l'affectation de 15 observateurs serait portée à deux ans. Le crédit demandé doit aussi permettre de couvrir l'indemnité journalière de subsistance versée aux 44 observateurs et aux 8 membres de l'équipage de l'avion pendant leur affectation au Groupe. Cette dernière dépense sera légèrement plus élevée en 1968 du fait que le chef du Groupe d'observateurs a demandé que le départ des observateurs ait lieu une semaine après l'arrivée de leurs remplaçants, dans l'intérêt d'une passation ordonnée des fonctions.

v) *Entretien et location des locaux et du matériel* — *Dollars* *47 800*
1967: 46 800
1966: 18 695

16.31 Le crédit demandé est destiné à couvrir la location et l'entretien du bâtiment du Groupe d'observateurs à Rwalpindi (19 200 dollars), des bureaux de Srinagar (2 100 dollars), du bureau de liaison de New Delhi (900 dollars) et des 10 postes de secteur (1 100 dollars). Il comprend également le coût des pièces de rechange et de l'entretien des réseaux de radio du Groupe (24 500 dollars).

vi) *Utilisation et entretien des véhicules* — *Dollars* *20 700*
1967: 22 800
1966: 62 815

16.32 Comme pour 1967, le crédit demandé est destiné à couvrir les frais d'utilisation et d'entretien de 25 véhicules.

vii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services* — *Dollars* *48 600*
1967: 56 600
1966: 99 873

16.33 Le crédit demandé comprend 2 900 dollars pour les communications, 13 100 dollars pour le transport de marchandises, 23 500 dollars pour les fournitures et services divers, 5 300 dollars pour les assurances et 3 800 dollars pour les fournitures de bureau et autres fournitures. Les dépenses prévues pour les communications ne comprennent pas une somme de 13 800 dollars correspondant aux télé-

grammes que divers départements et services de l'ONU adressent au Groupe d'observateurs par l'intermédiaire du réseau radio de l'ONU et que le Groupe doit ensuite acheminer par les voies commerciales vers des points qui ne sont pas desservis par le réseau de l'ONU. Étant donné qu'il s'agit là d'une activité qui n'a pas trait aux attributions du Groupe d'observateurs, il a été jugé plus approprié d'en imputer le coût sur le département ou service d'origine à partir du budget de 1968.

	Dollars
viii) *Location d'un avion*	*50 000*
1967:	58 000
1966:	125 262

16.34 Le crédit demandé a été calculé sur la base de 50 heures de vol par mois, à raison de 113 dollars de l'heure pour un appareil du type Caribou. On a tenu compte d'un certain nombre de jours pendant lesquels l'appareil ne sera pas disponible du fait des travaux d'entretien ou du mauvais temps et pendant lesquels le Groupe d'observateurs n'aura pas à acquitter de frais de location.

	Dollars
ix) *Achat de mobilier et de matériel*	*5 000*
1967:	2 000
1966:	165 717

16.35 On prévoit qu'en 1968 il faudra remplacer 3 climatiseurs et plusieurs articles — mobilier et autres articles — abîmés, le coût de ces remplacements étant estimé à 2 800 dollars. En outre, on estime à 2 900 dollars le coût des articles qu'il faudra acheter en 1968 pour le matériel radio et les ateliers de radio. Le crédit ouvert pour 1967 était moins élevé du fait des excédents dont le Groupe d'observateurs disposait en raison du renforcement temporaire du Groupe qui avait été effectué en 1965 à titre de mesure extraordinaire d'urgence.

	Dollars
x) *Achat de véhicules*	—
1967:	—
1966:	6 410

16.36 Le principe appliqué en matière d'achats veut que les véhicules soient remplacés lorsqu'ils ont servi pendant 4 ans. Étant donné que les véhicules actuellement utilisés ont été achetés en 1965 ou en 1966, il n'y a pas à prévoir de remplacements pour 1968.

ARTICLE III

	Dollars
Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	*45 300*
1967:	46 100
1966:	44 497

16.37 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements et indemnités du représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (Sous-Secrétaire) nommé par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 80 (1950) du 14 mars 1950, et de son adjoint administratif (G-5), ainsi que les dépenses communes de personnel y relatives. Les recettes provenant des contributions du personnel sont estimées à 11 750 dollars.

ARTICLE IV

	Dollars
Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	*245 000*
1967:	219 100
1966:	176 098

16.38 Le crédit demandé doit permettre la poursuite des opérations de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, que l'Assemblée générale a créée par sa résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

16.39 Le tableau 16-8 ci-après indique le total estimatif net des dépenses de la Commission pour 1968, compte tenu de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 16-8

	Dollars	Dollars
Dépenses inscrites au chapitre 16 et dont le détail figure dans le tableau 16-9 ci-après		245 000
Recettes estimatives *à déduire:*		
a) Contributions du personnel (chapitre premier des prévisions de recettes)	21 000	
b) Vente de véhicules (chapitre 3 des prévisions de recettes)	5 000	26 000
TOTAL des dépenses nettes		219 000

16.40 Le tableau 16-9 ci-après indique le montant estimatif brut des dépenses de la Commission inscrites au présent chapitre pour 1968 et les chiffres correspondants pour 1967 et 1966

TABLEAU 16-9

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Traitements et salaires	124 200	110 400	83 258
ii) Dépenses communes de personnel	34 500	29 200	15 546
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel recruté et du personnel détaché	37 300	34 100	27 656
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission	12 300	12 900	5 318
v) Entretien et location des locaux et du matériel	9 000	10 300	7 790
vi) Utilisation et entretien des véhicules	4 400	4 500	3 238
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	13 900	16 300	20 016
viii) Achat de mobilier et de matériel	3 100	1 400	5 104
ix) Achat de véhicules	6 300	—	8 172
TOTAL	245 000	219 100	176 098

Dollars

i) *Traitements et salaires* *124 200*
1967: 110 400
1966: 83 258

16.41 Le tableau 16-10 ci-après indique l'effectif proposé pour 1968 ainsi que les chiffres correspondants pour 1967.

TABLEAU 16-10

	1967	*1968*
I.— *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Secrétaire principal (P-5)	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-4)	1	1
Économiste (P-3)	1	1
II.— *Autres catégories*		
Adjoint administratif	1	1
Opérateur et technicien radio	1	1
Secrétaires	3	3
III.— *Personnel recruté sur le plan local*	30	29
	38	37

16.42 Le nombre des postes demandés pour 1968 a été maintenu au chiffre des postes approuvés pour 1967, si ce n'est que le nombre des agents recrutés sur le plan local a été ramené de 30 à 29, un poste de chauffeur ayant été supprimé. L'augmentation que les dépenses prévues pour 1968 font apparaître par rapport à 1967 — soit 13 800 dollars — est imputable en partie au fait que Séoul, rangée jusqu'ici dans la classe O aux fins des indemnités de poste, depuis le 1er mars 1967 (2 770 dollars), à la création d'un fonds de réserve pour le versement d'indemnités aux agents recrutés sur le plan local (4 000 dollars), aux augmentations périodiques de traitements (1 900 dollars) et aux frais accessoires découlant des remplacements de personnel (5 130 dollars).

Dollars

ii) *Dépenses communes de personnel* *34 500*
1967: 29 200
1966: 15 546

16.43 Le crédit demandé est destiné à couvrir les indemnités pour charges de famille (6 300 dollars), les indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (5 500 dollars), les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (10 100 dollars), les cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (1 250 dollars), les indemnités d'affectation (5 500 dollars), les indemnités d'installation (5 250 dollars) et les indemnités versées à la cessation de service (600 dollars).

Dollars

iii) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel* *37 300*
1967: 34 100
1966: 27 656

16.44 Le crédit demandé est destiné à couvrir les frais de voyage (20 000 dollars) et l'indemnité de subsistance (17 300 dollars) de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge et a été calculé en fonction des prévisions concernant les voyages occasionnés par les remplacements, les congés dans les foyers et les voyages autorisés.

16.45 Il n'est pas demandé de crédits pour l'observation d'élections en 1968 puisque ces élections devaient avoir lieu en 1967. Toutefois, la Commission devra peut-être observer des élections partielles en 1968, auquel cas des crédits additionnels seraient demandés à cette fin.

Dollars

iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission* *12 300*
1967: 12 900
1966: 5 318

16.46 Le crédit demandé doit permettre de couvrir:

a) L'indemnité de subsistance de 8 membres (Australie: 2; Philippines: 2; Thaïlande: 2; Turquie: 2) en poste dans l'ambassade de leur pays à Séoul, pendant les réunions de la Commission (3 900 dollars);

b) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 3 membres de la Commission (Chili, Pakistan et Pays-Bas) en poste dans l'ambassade de leur pays au Japon, pendant les trois réunions de la Commission à Séoul, ainsi que l'indemnité de subsistance à leur verser pendant la réunion qui doit se tenir au Japon (4 600 dollars);

c) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 8 membres en poste dans l'ambassade de leur pays à Séoul, pendant la réunion de la Commission au Japon (2 120 dollars);

d) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de la Commission à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale (1 680 dollars).

Dollars

v) *Entretien et location des locaux et du matériel* *9 000*
1967: 10 300
1966: 7 790

16.47 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de chauffage, d'éclairage d'énergie et d'eau et l'entretien du bâtiment temporaire de la Commission, qui est mis gracieusement à la disposition de l'ONU (8 000 dollars). Il doit permettre aussi de couvrir l'entretien du matériel radio (1 000 dollars).

16.48 Les locaux où la Commission était antérieurement installée ont été détruits par un incendie en avril 1966. Le Gouvernement de la République de Corée s'est engagé à construire à ses frais un nouveau bâtiment pour la Commission. Toutefois, l'ONU sera peut-être invitée à prendre à sa charge une partie du coût de certaines installations, additions ou modifications spéciales nécessaires au personnel de la Commission. Les présentes prévisions de dépenses se fondent sur l'hypothèse que la Commission et la station de radio demeureront pendant toute l'année 1968 dans les locaux temporaires qu'ils occupent actuellement. Si les nouveaux locaux étaient achevés dans le courant de l'année, le déménagement et l'installation dans le bâtiment permanent entraînerait peut-être certaines dépenses supplémentaires, auquel cas il pourrait y avoir lieu de présenter à cette fin, le moment venu, des demandes de crédits revisées.

Dollars

vi) *Utilisation et entretien des véhicules* .. *4 400*
1967: 4 500
1966: 3 238

16.49 Le crédit demandé a été calculé en fonction de la moyenne mensuelle antérieure des dépenses. En 1967, le nombre des véhicules utilisés par la Commission a été ramené de 11 à 8. Pour calculer le crédit demandé, on est parti de l'hypothèse que l'on pourra continuer d'acheter les fournitures nécessaires à l'armée des États-Unis, en vertu d'un accord spécial, à des prix inférieurs à ceux du marché local.

	Dollars
viii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services* . . .	*13 900*
1967:	16 300
1966:	20 016

16.50 Le crédit demandé se décompose comme suit: 1 800 dollars pour les communications, 4 700 dollars pour le transport de marchandises, 500 dollars pour les assurances, 5 100 dollars pour les frais généraux et 1 800 dollars pour les fournitures courantes. Les dépenses prévues pour les communications ne comprennent pas une somme de 5 500 dollars correspondant aux télégrammes que divers départements et services de l'ONU adressent à la Commission par l'intermédiaire du réseau radio de l'ONU et que la Commission doit ensuite acheminer par les voies commerciales vers des points qui ne sont pas desservis par le réseau de l'ONU. Étant donné qu'il s'agit là d'une activité qui n'a pas trait aux attributions de la Commission, il a été jugé plus approprié d'en imputer le coût sur le département ou le service d'origine à partir du budget de 1968.

	Dollars
viii) *Achat de mobilier et de matériel*	*3 100*
1967:	1 400
1966:	5 104

16.51 Le crédit demandé doit permettre de remplacer le mobilier, le matériel de bureau, le matériel radio et les uniformes devenus inutilisables. Outre les dépenses courantes, le crédit demandé doit permettre de couvrir l'achat d'un nouveau cryptographe et d'une machine à écrire à clavier banque.

	Dollars
ix) *Achat de véhicules*	*6 300*
1967:	—
1966:	8 172

16.52 Conformément au principe établi selon lequel les véhicules ne sont remplacés que lorsqu'ils ont servi de façon continue pendant 4 ans, la Commission aura besoin de 2 véhicules nouveaux en 1968.

TITRE VII

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Chapitre 17. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

3 499 000 dollars (1967: 3 233 000 dollars[1]; 1966: 3 092 040 dollars[2])

17.1 Par sa résolution 1783 (XVII) du 7 décembre 1962, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er janvier 1964. Tous les programmes d'assistance du Haut Commissariat, de même que la gestion du Fonds complémentaire d'indemnisation des réfugiés dont il est question au paragraphe 17.5, sont financés à l'aide de contributions volontaires mises à la disposition du Haut Commissaire. Les crédits demandés au présent chapitre portent uniquement sur les dépenses d'administration relatives au fonctionnement du Haut Commissariat en 1968. Comme il est expliqué plus loin, au paragraphe 17.14, un montant provisoire de 440 000 dollars est inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes et représente la subvention au titre de ces dépenses qui est prélevée sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire.

Protection internationale des réfugiés

17.2 Cette activité fondamentale du Haut Commissariat et le développement qu'elle a pris depuis quelque temps ont été exposés en détail dans le projet de budget pour 1967[3]. Il s'est produit depuis trois faits nouveaux importants.

17.3 Alors que les nouvelles arrivées de réfugiés en Europe ont été un peu moins nombreuses en 1966, le nombre des réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat en Afrique est passé, cette année-là, de plus de 580 000 à plus de 730 000. Cette évolution de la situation a des répercussions directes sur les activités de protection du Haut Commissariat en Afrique, qu'il s'agisse de la protection des groupes ou des mesures à prendre pour aider les réfugiés individuellement.

17.4 Par sa résolution 2198 (XXI), adoptée le 16 décembre, l'Assemblée générale a pris acte du Protocole relatif au statut des réfugiés, qui vise à étendre la portée de la Convention de 1951 aux personnes qui sont devenues des réfugiés par suite d'événements survenus après le 1er janvier 1951. Elle a prié le Secrétaire général de communiquer aux États le texte du Protocole, en vue de les mettre en mesure d'y adhérer. Ce texte a maintenant été communiqué à tous les États parties à la Convention et à d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'une institution spécialisée. L'une des tâches principales du Haut Commissariat sera désormais d'encourager les gouvernements, qu'ils soient ou non parties à la Convention de 1951, à adhérer à ce nouvel instrument international.

17.5 Vers la fin de 1966 le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a décidé de mettre à la disposition du Haut Commissariat une somme de 3,5 millions de marks pour l'indemnisation de réfugiés qui avaient été persécutés par le régime national socialiste du fait de leur nationalité, mais qui ne réunissaient pas les conditions requises pour être admis au bénéfice du Fonds d'indemnisation créé en 1960. Les opérations d'indemnisation complémentaire ont commencé le 1er janvier 1967 et doivent se terminer à la fin de 1968. Comme il est dit au paragraphe 17.1, les dépenses directement liées à la gestion de ce fonds sont couvertes à l'aide des sommes fournies par le gouvernement et des intérêts que rapporte leur placement.

Programme courant d'assistance

17.6 En novembre 1966, le Comité exécutif du programme du Haut Commissaire a approuvé, pour 1967, des allocations d'un montant total de 4 584 130 dollars. Cette augmentation par rapport au programme de 1966 — l'objectif revisé pour cette année-là avait été fixé à 4 200 000 dollars, mais par suite de certaines réductions fortuites de dépenses relatives au programme ayant leur contrepartie dans un manque de fonds, les dépenses effectivement engagées n'ont atteint que 3 613 212 dollars — tient essentiellement à ce que des cas nouveaux ne cessent d'apparaître en Afrique, notamment en Ouganda, dans la République centrafricaine, en Tanzanie et en Zambie. Sur le nombre total de réfugiés en Afrique (qui dépasse 730 000), plus de 500 000 sont en mesure de subvenir au moins à leurs besoins les plus élémentaires et n'ont donc plus désormais à recevoir du Haut Commissariat une assistance importante. En revanche, sur les 200 000 autres réfugiés au moins qui sont en voie de réinstallation, il y en avait 135 000 qui, au début de 1967, avaient encore besoin pour subsister des rations alimentaires distribuées par le Haut Commissariat.

17.7 Pendant les premiers mois de 1967, de nouveaux besoins urgents se sont manifestés, notamment en Ouganda et en Tanzanie. En conséquence, de nouveaux projets d'un montant de 262 000 dollars sont soumis au Comité exécutif pour qu'il les exa-

---

[1] Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires pour couvrir les dépenses d'administration relatives aux programmes dont l'exécution a été entreprise en Afrique en 1966 (voir le tableau 17-1).

[2] Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires aux fins indiquées dans la note précédente.

[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 5* (A/6305), par. 18-3 à 18-10.

mine à sa session de mai 1967. S'ils sont approuvés, ces projets porteront à 4 846 130 dollars l'objectif financier du programme couvrant l'assistance pour 1967.

17.8 Quant à 1968, il ressort de ce que l'on sait actuellement des éléments constitutifs du programme que l'objectif devra sans doute dépasser 4 millions de dollars. En premier lieu, plusieurs activités entreprises au titre du programme de 1967 nécessiteront de nouvelles allocations de crédits en 1967. Tel sera le cas notamment des activités menées au Sénégal, en Ouganda, en Tanzanie et en Zambie. Dans la République centrafricaine, le problème créé par la présence d'un groupe important et de plus en plus nombreux de réfugiés dans la région frontalière orientale nécessitera très probablement une allocation importante de crédits en 1968. Malgré les efforts conjugués des deux gouvernements intéressés et du Haut Commissariat, il est maintenant fort peu probable que les réfugiés de ce groupe soient nombreux à rentrer chez eux dans un proche avenir. Il faudra donc les installer dans la République centrafricaine, mais, pour des raisons de sécurité, le gouvernement juge nécessaire de réinstaller le groupe tout entier dans une zone située à environ 240 km de la frontière. Ce déplacement doit avoir lieu en principe au cours du second semestre de 1967, mais l'essentiel de l'effort de réinstallation devra être accompli en 1968 et éventuellement en 1969.

17.9 En second lieu, il faudra sans doute une importante allocation en 1968 pour aider à réinstaller environ 35 000 réfugiés qui se trouvent dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Un programme d'installation de ce groupe, secouru actuellement grâce au Fonds d'urgence du Haut Commissaire, est en cours de préparation et sera présenté au Comité exécutif à sa session d'automne de 1967.

Grands programmes d'assistance

17.10 De nouveaux progrès ont été accomplis pendant les 12 derniers mois sur la voie de l'achèvement des grands programmes d'assistance exécutés en faveur des « anciens » réfugiés européens. Tous les projets prévus par ces programmes sont maintenant intégralement financés et, sauf en ce qui concerne un projet de construction de logements en Grèce, tous les accords pertinents ont été signés avant la fin de 1966.

17.11 Au début de 1967, le total des fonds engagés pour les grands projets d'assistance mais non encore déboursés se chiffrait à 2 343 933 dollars. La majeure partie de cette somme sera déboursée en 1967, mais l'exécution de plusieurs projets qui impliquent la construction de bâtiments se poursuivra pendant l'année 1968 en Grèce et en France.

Subventions

17.12 Selon la formule adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session, le montant de la subvention à verser au budget de l'ONU par prélèvement sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire est fixé à 10 p. 100 des engagements effectivement contractés au titre du programme courant, à l'exclusion des engagements portant sur des dépenses d'administration directement couvertes dans le cadre du programme. Cette formule ayant été interprété comme signifiant que le montant de la subvention pour telle ou telle année est fonction du programme courant pour cette même année, la subvention pour 1966 a été calculée en fonction des engagements contractés au titre du programme courant pour 1966.

17.13 Mais, selon cette interprétation, le montant provisoire de la subvention qui est inscrit au début d'une année (1967, par exemple) au projet de budget pour l'exercice suivant (1968) est forcément arbitraire, puisque l'élaboration du programme courant pour cette année-là (1968) ne commence que plusieurs mois plus tard et que l'objectif du programme est fixé par le Comité exécutif à sa session d'automne (1967). Qui plus est, cet objectif est fixé sous réserve de modifications — parfois importantes — qui peuvent être apportées par le Comité exécutif dans le courant de l'année d'exécution (1968), et les engagements effectifs contractés dans les limites de l'objectif final dépendent en outre du montant total des contributions versées au Haut Commissariat. Le montant effectif de la subvention ne peut donc être déterminé qu'après la clôture des comptes, en février de l'année suivante (1969), c'est-à-dire deux ans après la fixation et le montant provisoire. Il s'ensuit que la différence entre le montant provisoire et le montant effectif peut être assez considérable.

17.14 Pour réduire la marge d'incertitude quant au montant exact de la subvention pour une année donnée, le Haut Commissaire recommande de le calculer en fonction des engagements contractés au titre du programme courant pour l'année précédente. Ainsi, la subvention pour 1968 représenterait 10 p. 100 des engagements effectifs — autres que ceux portant sur les dépenses d'administration — contractés au titre du programme pour 1967. Ces engagements peuvent maintenant être estimés à 4 400 000 dollars, si bien que la subvention pour 1968 serait de l'ordre de 440 000 dollars. Ce montant estimatif est donc inscrit au chapitre 2 des recettes. Il se peut évidemment qu'il ait à être modifié compte tenu de l'évolution de la situation avant que l'Assemblée générale n'approuve définitivement, en son temps, le projet de budget pour 1968.

Structure administrative

17.15 La formule dont il est question plus haut, au paragraphe 17.2, comporte aussi une disposition concernant les dépenses d'administration supplémentaires auxquelles peuvent donner lieu de nouveaux problèmes de réfugiés. Lorsqu'apparaissent de nouveaux problèmes de réfugiés dont la solution exige du personnel supplémentaire et d'autres dépenses qui dépassent le montant des ressources existantes, les dépenses d'administration qui en résultent pour le reste de l'année en cours et pour toute l'année suivante sont inscrites, sous une rubrique spéciale, dans les plans opérationnels présentés au Comité exécutif pour faire face à ces problèmes.

17.16 De nouveaux problèmes de réfugiés sont en fait apparus en 1966 dans la République centrafricaine, au Rwanda et en Zambie. Les allocations nécessaires pour couvrir les dépenses d'administration supplémentaires qui en ont résulté ont été approuvées par le Comité exécutif, de même que les projets d'assistance à ces réfugiés, au titre des programmes courants pour 1966 et 1967. Ces allocations ont permis notamment de couvrir le coût de trois

postes d'administrateur de première classe (P-4) et de six postes d'agent des services généraux pour les délégations à couvrir dans les pays intéressés, ainsi que le coût de deux postes d'administrateur de deuxième classe (P-3) et de deux postes d'agent des services généraux destinés au personnel d'appui au siège. Le montant net des dépenses effectivement imputées sur l'allocation de 1966 prélevée sur les contributions volontaires pour le reste de cette année s'est chiffré à 54 360 dollars; l'allocation pour 1967 est de 161 000 dollars (voir, plus loin, tableau 17.1).

17.17 Il est apparu par la suite qu'au Rwanda la situation nécessitait seulement la présence temporaire d'un chargé de mission, et qu'en définitive la création d'une délégation dans ce pays n'était plus nécessaire. En revanche, il a fallu ouvrir, dans la République centrafricaine et en Zambie, des délégations qui devront être maintenues jusqu'à la fin de 1968; en fait, les problèmes de réfugiés qui se posent dans ces deux pays sont si complexes qu'il faudra étoffer le personnel de ces délégations dans le courant de 1967.

17.18 Les quatre postes prévus au siège pour le personnel d'appui et dont le coût a été imputé en 1966 et 1967 sur les allocations susmentionnées seront également maintenus jusqu'à la fin de 1968. Toutefois, la structure administrative des services au siège est actuellement en cours de réorganisation selon le principe de la régionalisation des services. On compte que cette réorganisation se traduira non seulement par une meilleure coordination des activités dans chaque région mais aussi par une utilisation plus rationnelle des ressources en personnel. En conséquence, un seul poste d'administrateur adjoint et un seul poste d'agent des services généraux seront nécessaires en 1968 en plus des postes déjà inscrits au tableau d'effectifs.

17.19 Comme il est indiqué de façon plus détaillée au paragraphe 17.23 ci-après, le Haut Commissaire fera face en 1968 à ces nouveaux besoins en personnel dans divers pays et au siège en transférant des postes d'une région à une autre, sans accroître l'effectif global.

17.20 La nouvelle structure administrative du siège prévoit que les services s'occupant des régions seront regroupés en deux divisions — l'une pour l'Afrique et l'Asie, l'autre pour les Amériques et l'Europe — ayant chacune à leur tête un administrateur général (D-1). Un directeur (D-2), qui sera chargé de toutes les activités du Haut Commissariat dans le domaine de l'assistance aux réfugiés, coordonnera les travaux de ces deux divisions et de deux sections (Section de l'élaboration et du contrôle des programmes et Section de la réinstallation) placées sous son autorité directe.

17.21 Le tableau 17-1 ci-après récapitule, par article, les crédits demandés pour 1968, les crédits ouverts pour 1967 et les dépenses effectives de 1966, tant au titre du présent chapitre qu'au titre de l'allocation prélevée sur les contributions volontaires dont il est question plus haut, au paragraphe 17.16. Ce tableau indique aussi le montant total net des dépenses imputées sur le budget de l'ONU pour chacun de ces trois exercices. Les crédits demandés pour 1968 comprennent les sommes nécessaires pour couvrir certains frais généraux dont le coût, en 1966 et 1967, a été imputé sur les contributions volontaires. Il ne paraît pas nécessaire de demander des sommes supplémentaires pour 1968 au titre d'autres dépenses qui, en 1966 et 1967, ont été couvertes par des contributions volontaires, car on compte pouvoir couvrir les dépenses en question à l'aide du crédit ouvert au présent chapitre pour 1967.

TABLEAU 17.1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 — Dépenses*		
			Total	*Chapitre 17*	*Contributions volontaires*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
I.— Traitements et salaires	2 510 000	2 315 000	2 203 313	2 185 663	17 650
II.— Dépenses communes de personnel	583 000	522 000	531 410	518 021	13 390
III.— Frais de voyage du personnel	160 000	162 000	167 992	154 602	13 390
IV.— Information	26 000	26 000	24 905	24 905	—
V.— Dépenses de représentation	5 000	5 000	4 000	4 000	—
VI.— Matériel et installations	16 000	19 000	22 538	16 038	6 500
VII.— Frais généraux	189 000	175 000	190 666	183 066	7 600
VIII.— Travaux contractuels d'imprimerie	10 000	9 000	5 746	5 746	—
TOTAL BRUT	3 499 000	3 233 000	3 150 570	3 092 041	58 530
A déduire:					
Recettes provenant des contributions du personnel	414 000	382 000	365 528	361 358	4 170
Montant de la subvention prélevée sur les contributions volontaires	440 000	440 000[a]	351 035	351 035	—
TOTAL NET	2 645 000	2 411 000[b]	2 434 007	2 379 648	54 360

[a] Chiffre provisoire revisé.

[b] En outre, une allocation de 161 000 dollars (montant net) prélevée sur les contributions volontaires peut être utilisée pour couvrir les dépenses d'administration de 1967 relatives aux programmes dont l'exécution a été entreprise en Afrique en 1966.

17.22 Le tableau 17-2 ci-après indique comment se répartissent, entre le siège (Genève) et les délégations, les diverses catégories de dépenses inscrites au présent chapitre.

TABLEAU 17-2

	1968 Crédits demandés	1967 Crédits ouverts	1966 Dépenses
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Siège (Genève)			
I.— Postes permanents	1 299 000	1 227 000	1 154 576
Consultants et personnel temporaire	25 000	24 000	26 412
Heures supplémentaires	1 000	400	599
II.— Dépenses communes de personnel	311 400	282 000	280 332
III.— Frais de voyage du personnel	84 000	86 000	86 212
IV.— Information	26 000	26 000	24 905
V.— Dépenses de représentation	1 300	1 300	1 348
VI.— Matériel et installations	—	—	—
VII.— Frais généraux	31 000	35 000	20 259
VIII.— Travaux contractuels d'imprimerie	8 300	7 600	4 116
TOTAL, siège	1 787 000	1 689 300	1 598 759
Délégations			
I.— Postes permanents	1 138 000	1 022 000	945 024
Consultants, correspondants et personnel temporaire	44 000	39 000	55 983
Heures supplémentaires	3 000	2 600	3 069
II.— Dépenses communes de personnel	271 600	240 000	237 689
III.— Frais de voyage du personnel	76 000	76 000	68 390
IV.— Information	—	—	—
V.— Dépenses de représentation	3 700	3 700	2 652
VI.— Matériel et installations	16 000	19 000	16 038
VII.— Frais généraux	158 000	140 000	162 807
VIII.— Travaux contractuels d'imprimerie	1 700	1 400	1 630
TOTAL, délégations	1 712 000	1 543 700	1 493 282
TOTAL GÉNÉRAL	3 499 000	3 233 000	3 092 041

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	*2 510 000*
1967: 2 315 000	
1966: 2 185 663	
i) *Postes permanents*	*2 437 000*
1967: 2 249 000	
1966: 2 099 600	

17.23 Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Haut Commissaire s'est efforcé de fournir les services de plus en plus nombreux qui sont requis du Haut Commissariat en Afrique et au siège en procédant à une nouvelle répartition de ses ressources en personnel. Grâce aux progrès accomplis sur la voie de l'achèvement des grands programmes d'assistance et du fait des nouvelles mesures prises en Europe qui ont été exposées dans le projet de budget pour 1967[4] et sont actuellement en cours d'application, il espère pouvoir transférer d'ici la fin de 1967 13 autres postes (5 postes d'administrateur et 8 postes d'agents des services généraux) des délégations d'Europe et d'Algérie aux nouvelles délégations créées dans la République centrafricaine et en Zambie (4 postes d'administrateur et 7 postes d'agents des services généraux) ainsi qu'au siège (1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux). Ainsi, le personnel des délégations en Europe se trouverait encore réduit, passant de 81 fonctionnaires à 70, ce qui permettrait au Haut Commissaire de pourvoir, sans augmenter les effectifs, tous les postes prévus pour 1966 et 1967 au titre des allocations prélevées sur les contributions volontaires, de sorte qu'aucune allocation de ce genre ne serait nécessaire en 1968 pour les programmes existants. Toutefois, s'il fallait entreprendre en 1968 de nouveaux programmes qui ne pourraient être financés à l'aide des ressources existantes, de nouvelles allocations devraient sans doute être prélevées sur les contributions volontaires.

17.24 Dans le projet de budget pour 1967, le Haut Commissaire a exprimé l'avis que le classement des postes dans certaines délégations laissait à désirer. Tout en proposant de reclasser immédiatement au moins les deux postes qui existaient alors en Tanzanie, il a exprimé l'espoir qu'une étude objective des postes des délégations lui permettrait bientôt d'aligner les autres postes sur le classement en vigueur dans les bureaux extérieurs des autres organismes et programmes de l'ONU. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour 1967, le Comité consultatif a estimé qu'il

[4] *Ibid.*, par. 18.12, 18.27 et 18.28.

faudrait autant que possible, avant de reclasser les postes en question, attendre les résultats d'une étude générale sur l'ensemble de la question du classement et du reclassement des postes qui devrait être entreprise par le Secrétaire général et faire l'objet d'un rapport d'ensemble.

17.25 Tenant compte de cet avis, le Haut Commissaire a reporté à plus tard le reclassement des deux postes de Tanzanie et a demandé au Bureau d'études du CCQA si l'étude générale suggérée par le Comité consultatif pourrait être faite et, en particulier, à quel moment les personnes qui la feraient seraient censées aborder la question des postes des bureaux extérieurs. Le secrétaire du CCQA a fait savoir au Haut Commissaire que la question du classement des postes de juriste serait vraisemblablement examinée d'ici 1968, dans le cadre de l'étude du classement des postes actuellement en cours, mais qu'aucun des autres postes auxquels le Haut Commissariat s'intéressait (représentants du Haut Commissaire, représentants adjoints, fonctionnaires chargés des programmes dans les divers pays) ne serait sans doute étudié au cours de la phase suivante de l'étude, après 1968. En conséquence, le secrétaire du CCQA a suggéré qu'une étude particulière soit faite pour comparer le classement des postes des délégations du Haut Commissariat et les fonctions de leurs titulaires avec le classement de postes analogues dans d'autres organismes.

17.26 Comme le directeur du personnel de l'ONU l'avait suggéré, le Haut Commissaire a donc demandé à un expert réputé, ayant une grande expérience du classement et du reclassement des postes, de faire une étude sur les postes des délégations du Haut Commissariat en Afrique et en Asie. L'expert, qui a comparé les postes des délégations du Haut Commissariat à ceux des bureaux extérieurs du FISE, de l'OMS et du PNUD en particulier, s'est borné à étudier les postes existant en Afrique et dans le Moyen-Orient, considérant que les activités de ces trois organismes au Népal et à Macao étaient trop limitées pour lui permettre de faire des comparaisons utiles.

17.27 Dans son rapport, l'expert a conclu que, d'une manière générale, les postes de représentant du Haut Commissaire en Afrique et dans le Moyen-Orient semblaient être rangés dans des classes moins élevées que les postes de fonctionnaires ayant des responsabilités analogues dans le cadre d'autres programmes de l'ONU et que le reclassement d'un certain nombre de postes du Haut Commissariat dans ces régions serait justifié. Il a estimé, en particulier, que plus de la moitié des 11 postes de représentant en Afrique et dans le Moyen-Orient[5] pourraient être des postes d'administrateur hors classe (P-5), alors que deux seulement étaient ainsi classés à l'heure actuelle.

17.28 Le Haut Commissaire se propose de ne procéder en 1968 qu'à une partie des reclassements qui semblent justifiés d'après le rapport de l'expert. Le reclassement des autres postes serait pris en considération lors de la préparation du projet de budget pour 1969. Les postes qui seraient reclassés en 1968 sont les suivants:

Pays ou région	*Poste*	*Classe actuelle*	*Classe proposée*
Bureau de liaison pour l'Afrique (Éthiopie)	Représentant adjoint	P-3	P-4
République centrafricaine	Représentant	P-4	P-5
République démocratique du Congo	Représentant adjoint-Conseiller juridique	P-3	P-4
Moyen-Orient (République arabe unie)	Chef de la délégation	P-2	P-3
Sénégal	Fonctionnaire du programme	P-2	P-3
Tanzanie	Représentant	P-3	P-5
	Fonctionnaire du programme	P-2	P-3
Ouganda	Représentant	P-4	P-5
	Fonctionnaire du programme	P-2	P-3

17.29 Le personnel de la catégorie des administrateurs de la délégation du Haut Commissariat en France comprend actuellement un représentant (P-5), un représentant adjoint chargé des questions relatives à la protection des réfugiés (P-2) et un fonctionnaire du programme (P-2). Le Haut Commissaire propose de réduire ce personnel à deux administrateurs en 1968, en confiant à son représentant la plupart des questions relatives à la protection, tandis que le fonctionnaire du programme s'occuperait, en plus de ses tâches actuelles, des autres questions de protection et exercerait les fonctions de représentant adjoint. Comme ce dernier fonctionnaire aura de plus lourdes responsabilités, le Haut Commissaire propose que, pour 1968, ce poste soit reclassé poste d'administrateur de 2e classe (P-3).

17.30 Les tableaux 17-3 et 17-4 ci-après indiquent les effectifs proposés pour 1968 et la répartition géographique des postes. On remarquera que 4 des postes d'agent des services généraux qui étaient précédemment inscrits au tableau d'effectifs des délégations au Burundi, au Congo, en Tanzanie et en Ouganda sont maintenant inclus dans l'effectif du siège (Genève). Dans certains pays d'Afrique, il est souvent impossible de recruter sur place des secrétaires pleinement qualifiées et il faut détacher auprès des délégations installées dans ces pays des secrétaires expérimentées, recrutées et formées à Genève. Comme leur lieu d'affectation officiel pendant leur période de détachement reste Genève, le Haut Commissaire estime plus judicieux, sur le plan budgétaire, de faire figurer ces postes parmi ceux du siège.

[5] Y compris la République arabe unie, où la délégation est dirigée actuellement par un représentant par intérim, mais non compris l'Algérie, où la délégation a récemment été confiée à un correspondant.

TABLEAU 17-3

Nombre de postes permanents 1967	Nombre de postes permanents 1968	Catégories et classes	Maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967	Coût des reclassements de postes demandés pour 1968	Total
			Dollars	*Dollars*	*Dollars*
1	1	Haut Commissaire			
		Traitement	30 000	—	30 000
		Indemnité	4 000	—	4 000
1	1	Haut Commissaire adjoint			
		Traitement	26 000	—	26 000
		Indemnité	1 000	—	1 000
2	2	Directeur (D-2)			
		Traitement	51 350	—	51 350
		Indemnité	2 000	—	2 000
5	5	Administrateur général (D-1)	109 750	—	109 750
		Administrateurs			
15	18	Administrateur hors classe (P-5)	306 150	4 970	311 120
21	21	Administrateur de 1re classe (P-4)	346 920	860	347 780
23	25	Administrateur de 2e classe (P-3)	302 680	1 800	304 480
34	29	Administrateur adjoint de 1re classe ou de 2e classe (P-2/1)	335 120	—	335 120
102	102		1 514 970	7 630	1 522 600
		A ajouter: Indemnité de poste	91 620	—	91 620
			1 606 590	7 630	1 614 220
		Services généraux			
4	4	1re classe	35 460	—	35 460
180	180	Autres classes	819 640	—	819 640
184	184		855 100	—	855 100
			2 461 690	7 630	2 469 320
		A déduire: Abattement pour mouvements de personnel (2 p. 100 du coût des postes d'administrateur et postes supérieurs	(32 160)	(160)	(32 320)
286	286	TOTAL	2 429 530	7 470	2 437 000

Tableau 17-4.

— Postes permanents, 1968: répartition par catégorie et par classe

	Siège (Genève)	Afrique — Bureau de liaison	Algérie	Allemagne	Amérique latine	Australie	Autriche	Belgique	Burundi	Canada	Congo	Etats-Unis d'Amérique	Extrême-Orient	France	Grèce	Italie	Maroc	Moyen-Orient	Népal	Ouganda	Pays-Bas	République centrafricaine	Royaume-Uni	Sénégal	Tanzanie	Turquie	Zambie	Total
I.— Haut Commissaire..	1																											1
Haut Commissaire adjoint.....	1																											1
Directeur.....	1											1																2
Administrateur général.....	5																											5
Total, I	8											1																9
II.— *Administrateurs*																												
Administrateur hors classe.....	6	1		1			1				1	1		1	1	1				1		1	1		1			18
Administrateur de 1re classe.....	8	1			1			1	1		1		1			1		1	1		1			1		1	1	21
Administrateur de 2e classe.....	12			2	1		1			1	1			1	1	1		1		1				1	1			25
Administrateur adjoint de 1re ou 2e classe.....	19						1	1	1		1				1		1				1	1			1		1	29
Total, II	45	2		3	2		3	2	2	1	4	1	1	2	3	3	1	2	1	2	2	2	1	2	3	1	4	93
III.— *Service généraux*																												
1re classe ou classe la plus élevée.....	3											1																4
Autres classes.....	72	4	1	10	6	1	9	5	5	1	7	2	2	5	8	8	3	5	2	3	1	3	2	4	5	2	4	180
Total, III	75	4	1	10	6	1	9	5	5	1	7	3	2	5	8	8	3	5	2	3	1	3	2	4	5	2	4	184
Total, I, II et III	128	6	1	13	8	1	12	7	7	2	11	5	3	7	11	11	4	7	3	5	3	5	3	6	8	3	6	286

	Dollars
ii) *Correspondants, consultants et personnel temporaire*	*69 000*
1967:	63 000
1966:	82 395

17.31 Le crédit demandé doit permettre:

a) De couvrir le montant des honoraires versés aux correspondants représentant le Haut Commissaire dans les pays où il n'est pas nécessaire qu'il y ait une délégation dirigée par un représentant, notamment au correspondant récemment nommé en Algérie et au correspondant qui sera nommé au Maroc après le départ du représentant actuel (15 600 dollars);

b) De couvrir le montant des honoraires versés aux consultants en mission spéciale (21 000 dollars);

c) D'engager du personnel temporaire pendant les périodes de pointe pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour faire exécuter les travaux de traduction dont l'Office des Nations Unies à Genève ne peut se charger (32 400 dollars).

	Dollars
iii) *Heures supplémentaires*	*4 000*
1967:	3 000
1966:	3 668

ARTICLE II

	Dollars
Dépenses communes de personnel	*583 000*
1967:	522 000
1966:	518 021

17.32 Le crédit demandé a été fixé compte tenu de l'expérience et, notamment, du fait qu'en 1966 les dépenses effectives pour les frais de voyage liés à l'indemnité pour frais d'études, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion des mutations, l'indemnité d'installation et l'indemnité d'affectation ont dépassé sensiblement les prévisions de dépenses, du fait qu'il a fallu souvent muter des fonctionnaires pour pouvoir faire face aux problèmes de réfugiés à mesure qu'ils se posaient. Le crédit demandé se décompose comme suit:

	Dollars
i) *Indemnités pour charges de famille*	*72 000*
1967:	73 000
1966:	69 379
ii) *Indemnité pour frais d'études; frais de voyage connexes*	*17 000*
1967:	13 000
1966:	16 412
iii) *Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*	*287 000*
1967:	265 000
1966:	235 728
iv) *Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances sociales*	*24 000*
1967:	25 000
1966:	22 365
v) *Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service*	*38 000*
1967:	30 000
1966:	35 039
vi) *Indemnité d'installation*	*23 000*
1967:	18 000
1966:	20 353
vii) *Indemnité d'affectation*	*36 000*
1967:	29 000
1966:	32 890
viii) *Indemnités versées à la cessation de service et primes de rapatriement*	*43 000*
1967:	38 000
1966:	62 956
ix) *Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge*	*43 000*
1967:	31 000
1966:	22 899

17.33 Un abattement de 20 p. 100 a été appliqué au montant estimatif des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers en 1968 pour tenir compte des cas où les intéressés retarderaient leur congé ou perdraient leur droit au congé dans les foyers.

ARTICLE III

	Dollars
Frais de voyage du personnel	*160 000*
1967:	162 000
1966:	154 602

17.34 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires, des correspondants et des consultants en mission officielle. Bien que, selon les prévisions, les activités du Haut Commisariat doivent se maintenir en 1968 au même niveau qu'en 1967, le Haut Commissaire espère, en exerçant un contrôle plus rigoureux sur tous les déplacements officiels, pouvoir réduire les frais de voyage en 1968, en dépit des dépenses supplémentaires qu'entraînera à cet égard l'installation de délégations dans la République centrafricaine et en Zambie, dépenses qui, contrairement à ce qui s'est passé en 1966 et 1967, devront être couvertes en 1968 à l'aide du crédit ouvert au présent article. Les frais de voyage imputés sur les contributions volontaires en 1966, du fait principalement des déplacements de fonctionnaires s'occupant des réfugiés dans ces deux pays, se sont chiffrés à 13 390 dollars.

ARTICLE IV

	Dollars
Information	*26 000*
1967:	26 000
1966:	24 905

17.35 Ce crédit est nécessaire pour financer le programme ordinaire d'information du Haut Commissariat, qui vise à fournir aux moyens d'information, aux gouvernements et aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux des renseignements sur les problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat et sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection internationale des réfugiés ou de l'assistance matérielle à leur fournir. Ce crédit doit permettre notamment de couvrir les dépenses qu'entraînent l'établissement de rapports sur des projets exécutés dans le cadre du programme courant ou avec l'aide d'organisations privées, la publication d'un bulletin mensuel en français et en anglais, la

rédaction, l'impression et la diffusion de brochures et de reportages ainsi que la production et la diffusion de photographies, d'émissions de radio et de courts programmes de télévision.

17.36 Des programmes spéciaux d'information sont financés à l'aide de fonds prélevés sur les contributions volontaires et qui sont versés à un Fonds spécial de l'information, que le Comité exécutif porte périodiquement au montant maximum de 30 000 dollars. Ce fonds a été constitué pour permettre de produire et de diffuser des films et des programmes de télévision ou d'entreprendre d'autres projets d'information audiovisuelle afin d'appuyer les efforts internationaux déployés pour faire face aux problèmes de réfugiés qui sont du ressort du Haut Commissariat. Les recettes provenant de la vente de ces programmes sont reversées au Fonds. En 1966, les engagements ont dépassé les recettes de 16 601 dollars.

17.37 Avec l'approbation du Comité exécutif, le Haut Commissaire gère, en outre, un Fonds de réserve alimenté par les recettes provenant de la vente de disques microsillon du Haut Commissariat. Ce Fonds de réserve doit permettre de couvrir les engagements du Haut Commissariat en ce qui concerne les disques déjà parus et de faciliter la production de nouveaux disques à mettre en vente au bénéfice des réfugiés. Au début de 1967, le montant de ce fonds de réserve était de 165 647 dollars.

ARTICLE V

	Dollars
Dépenses de représentation	*5 000*
1967:	5 000
1966:	4 000

17.38 Le crédit demandé doit permettre de faire face aux dépenses de représentation des fonctionnaires du siège du Haut Commissariat, des 26 délégations et des 7 sous-délégations. Comme les années précédentes les demandes de remboursement justifiées portant sur les dépenses de représentation que des fonctionnaires ont effectivement faites en 1966 dans l'intérêt du Haut Commissariat ont largement dépassé le montant du crédit ouvert, de sorte que les intéressés ont dû prélever la différence sur leur traitement. Pour l'instant, néanmoins, le Haut Commissaire n'a pas l'intention de demander une augmentation du crédit prévu au présent article.

ARTICLE VI

	Dollars
Matériel (délégations)	*16 000*
1967:	19 000
1966:	16 038

17.39 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses qu'entraîne habituellement, dans les délégations et sous-délégations, le remplacement des voitures officielles, des machines de bureau, du matériel et du mobilier. Les dépenses de matériel du siège sont comprises dans les prévisions de dépenses établies à ce titre pour l'Office des Nations Unies à Genève.

ARTICLE VII

	Dollars
Frais généraux et fournitures	*189 000*
1967:	175 000
1966:	183 066

17.40 Le crédit demandé a été calculé compte tenu, notamment, des frais généraux des nouvelles délégations dans la République centrafricaine et en Zambie, frais qui étaient couverts en 1966 et en 1967 par prélèvement sur les contributions volontaires.

	Dollars
i) *Location et entretien des locaux (délégations)*	*64 000*
1967:	53 000
1966:	58 744

17.41 L'augmentation que le crédit demandé fait apparaître par rapport à l'exercice précédent est due au fait qu'il doit permettre de couvrir le coût du loyer de deux nouvelles délégations et au fait que la délégation installée au Sénégal a dû récemment emménager dans de nouveaux locaux dont le loyer doit être payé intégralement, alors que les anciens locaux avaient été mis à la disposition de cette délégation à titre gracieux.

	Dollars
ii) *Éclairage, chauffage, énergie et eau (délégations)*	*5 000*
1967:	5 000
1966:	4 796
iii) *Location et entretien du matériel, y compris le matériel de transport (délégations)*	*25 000*
1967:	22 000
1966:	25 643
iv) *Communications, services postaux et transport de marchandises*	*79 000*
1967:	79 000
1966:	79 181

17.42 Le crédit demandé ne couvre pas le coût des communications téléphoniques locales ni celui du service de la valise diplomatique au siège du Haut Commissariat, que l'Office des Nations Unies à Genève prend à sa charge.

	Dollars
v) *Papeterie et fournitures de bureau (délégations)*	*5 000*
1967:	5 000
1966:	3 946
vi) *Autres fournitures et services (délégations)*	*11 000*
1967:	11 000
1966:	10 756

ARTICLE VIII

	Dollars
Travaux contractuels d'imprimerie	*10 000*
1967:	9 000
1966:	5 746

17.43 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du programme de publications ci-après:

	Dollars
Siège du Haut Commissariat	
Édition spéciale des « Rapports du Haut Commissaire »	4 800
Commentaire sur la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	3 500
Délégations	
Autriche	
Bulletin d'information	400
Allemagne	
Bulletin juridique et Bulletin d'information	800
Brochures en cinq langues destinées aux nouveaux arrivés	420
Italie	
Bulletin d'information	80
	10 000

17.44 Les dépenses qu'entraînera l'impression du Commentaire sur la Convention de 1951 sont reportées sur l'exercice 1968 puisque la rédaction du texte de cette publication ne pourra être achevée en 1967 comme on l'avait initialement prévu.

TITRE VIII

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 18. — Cour internationale de Justice

1 248 100 dollars (1967 : 1 149 900 dollars; 1966 : 1 103 429 dollars)

TABLEAU 18-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Traitements et indemnités des membres de la Cour	601 650	549 800	566 456
II.— Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	525 350	505 550	454 157
III.— Charges communes	112 000	87 050	69 718
IV.— Matériel	9 100	7 500	13 098
TOTAL, chapitre 18	1 248 100	1 149 900	1 103 429

ARTICLE PREMIER

Traitements et indemnités des membres de la Cour ..... *Dollars* *601 650*
1967: 549 800
1966: 566 455

18.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais suivants:

i) *Traitements et indemnités du Président, du Vice-Prédisent et des juges* ... *Dollars* *384 750*
1967: 382 750
1966: 381 000

Cette demande de crédit a été établie conformément à la résolution 1738 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1961.

ii) *Pensions* ..... *Dollars* *181 700*
1967: 134 850
1966: 134 834

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les pensions à verser conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1562 (XV), en date du 18 décembre 1960, et 1925 (XVIII), en date du 11 décembre 1963.

iii) *Frais de voyage des membres de la Cour en mission* ..... *Dollars* *6 000*
1967: 2 000
1966: —

iv) *Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés* *28 000*
1967: 29 000
1966: 25 456

Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des voyages auxquels les juges ont droit en vertu de la résolution 85 (I) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1946. En 1966, certains juges n'ont pas usé de leur droit.

v) *Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement* ..... *Dollars* *1 000*
1967: 1 000
1966: —

vi) *Fournitures et services divers* ..... *Dollars* *200*
1967: 200
1966: 197

vii) *Juges* ad hoc, *assesseurs, témoins et experts* ..... —
1967: —
1966: 24 969

Comme ces dépenses sont par nature imprévisibles, aucun crédit n'est demandé pour le moment sous cette rubrique. Toutefois, aux termes du projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 1968, le Secrétaire général serait autorisé à engager, le cas échéant, les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 37 500 dollars pour les juges *ad hoc* et de 25 000 dollars pour les assesseurs, les témoins et les experts.

ARTICLE II

Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe ..... *Dollars* *525 350*
1967: 505 550
1966: 454 157

18.2 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais suivants:

i) *Postes permanents* ..... *Dollars* *330 000*
1967: 300 000
1966: 252 622

TABLEAU 18-2

Nombre de postes permanents 1967	1968	*Catégories et classes*	*Traitements bruts*
			Dollars
1	1	Greffier (S-S)	
		Traitement	30 000
		Indemnité	1 000
1	1	Directeur (D-2)	24 050
		Administrateurs	
4	4	Administrateur hors classe (P-5)	77 100
–	2	Administrateur de 1re classe (P-4)	27 800
2	2	Administrateur de 2e classe (P-3)	27 580

TABLEAU 18-2 (*suite*)

Nombre de postes permanents 1967	1968	*Catégories et classes*	*Traitements bruts*
			Dollars
7	4	Administrateur adjoint de 1re classe (P-2)	40 540
2	2	Administrateur adjoint de 2e classe (P-1)	17 200
17	16		245 270
		Indemnité de poste	7 430
13	16	*Services généraux*	252 700
		(Équivalent en dollars des traitements prévus pour le barème local)	77 300
30	32		330 000

Le tableau d'effectifs pour 1968 est fondé sur une réorganisation générale du Greffe visant à assurer une meilleure répartition des responsabilités en fonction du programme de travail tel qu'il a évolué au cours des dernières années. Dans le cadre de cette réorganisation, le nombre de postes doit passer à trente-deux (seize dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et seize dans la catégorie des services généraux), alors qu'il n'était que de trente en 1967 (dix-sept dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et treize dans la catégorie des services généraux). En résumé, les modifications consistent à créer deux nouveaux postes P-4, à supprimer trois postes P-2 et à ajouter trois postes dans la catégorie des services généraux. Jusqu'à présent, ce sont les quatre administrateurs hors classe (P-5) qui ont été essentiellement chargés des travaux linguistiques, y compris la traduction des arrêts de la Cour, des opinions individuelles et de toute la documentation présentée à la Cour à l'occasion des affaires dont elle est saisie, ainsi que l'interprétation de toute la procédure orale, des séances privées et des délibérations de la Cour. En outre, ces fonctionnaires ont dû remplir diverses tâches qui ne sont pas d'ordre linguistique, notamment s'occuper de la correspondance, des recherches juridiques et la rédaction de documents s'y rapportant, de l'édition et d'autres activités de rédaction et de relations publiques. A mesure que le volume de travail augmentait, on a dû avoir recours de plus en plus à du personnel temporaire pour la traduction et l'interprétation. Les deux nouveaux postes P-4 visent essentiellement à décharger les administrateurs hors classe de certains des travaux linguistiques dont ils sont actuellement chargés, pour leur permettre de mieux remplir leurs autres tâches. Les titulaires des nouveaux postes pourront également s'occuper plus efficacement et plus économiquement des travaux linguistiques, ce qui permettra de réduire les besoins en personnel temporaire, qui ont été exceptionnellement importants ces dernières années. En contrepartie des besoins nouveaux mentionnés ci-dessus, un poste P-2 précédemment occupé par l'indexeur sera supprimé, et deux autres postes P-2, ceux des assistants personnels du Président et du Greffier, seront déclassés et passeront dans la catégorie des services généraux. Un nouveau poste d'agent des services généraux est ajouté pour donner suite à une recommandation du vérificateur des comptes tendant à transformer en poste permanent un poste de planton qui était financé depuis plusieurs années sur les crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

L'augmentation des crédits demandés sous la présente rubrique, provenant des modifications apportées au tableau d'effectifs, est compensée par une diminution correspondante des crédits demandés pour le personnel temporaire sous la rubrique ii) ci-dessous. Le solde de l'augmentation correspond à des augmentations annuelles (4 900 dollars), à une augmentation approuvée des salaires des agents des services généraux (4 700 dollars) et au fait que La Haye a été reclassée dans la classe 1 aux fins des indemnités de poste (7 400 dollars).

	Dollars
ii) *Personnel temporaire*	*105 000*
1967:	124 000
1966:	121 445

Même si le nombre des postes permanents est augmenté de deux, il faudra continuer d'engager un personnel temporaire considérable pendant les périodes de pointe (audiences et séances de la Cour) et pour traduire la documentation exceptionnellement volumineuse d'une affaire en cours. Le crédit de 105 000 dollars demandé pour 1968 doit permettre de couvrir les frais suivants:

a) Traduction des volumineuses plaidoiries écrites de l'affaire de la *Barcelona Traction;*

b) Emploi d'interprètes, de traducteurs, de dactylographes et de personnel de service (plantons, opérateurs de ronéo, etc.) supplémentaires pendant les audiences publiques, qui dureront probablement trois mois.

	Dollars
iii) *Heures supplémentaires*	*2 000*
1967:	2 000
1966:	1 479
iv) *Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement*	*3 600*
1967:	2 000
1966:	1 761
v) *Indemnité d'installation*	*2 400*
1967:	900
1966:	210

Si les deux postes d'administrateur demandés à la rubrique i) sont créés, il faudra augmenter les crédits demandés pour 1968 sous la présente rubrique.

	Dollars
vi) *Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel*	*45 500*
1967:	43 000
1966:	35 062
vii) *Indemnités pour charge de famille*	*13 000*
1967:	12 500
1966:	10 965
viii) *Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes*	*5 000*
1967:	5 300
1966:	1 807
ix) *Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie*	*3 300*
1967:	3 300
1966:	2 310
x) *Indemnisation*	*150*
1967:	150
1966:	—

	Dollars
xi) *Frais de voyage pour le congé dans les foyers*	*4 200*
1967:	1 200
1966:	3 494

Le nombre de fonctionnaires qui iront en congé dans les foyers en 1968 sera bien plus important qu'en 1967.

	Dollars
xii) *Bien-être du personnel*	*200*
1967:	200
1966:	23
xiii) *Frais de voyage du personnel en mission*	*10 000*
1967:	10 000
1966:	6 825

Le crédit demandé a été calculé sur la base des dépenses des dernières années.

	Dollars
xiv) *Indemnités versées à la cessation de service*	*1 000*
1967:	1 000
1966:	16 154

ARTICLE III

	Dollars
Charges communes	*112 000*
1967:	87 050
1966:	69 718

18.3 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais suivants:

	Dollars
i) *Versement à la Fondation Carnegie pour la jouissance des locaux du Palais de la Paix à La Haye*	*41 700*
1967:	27 780
1966:	27 778

Le Conseil d'administration de la Fondation Carnegie à La Haye, qui est chargé de l'entretien du Palais de la Paix, a demandé à l'ONU d'accepter de porter sa contribution annuelle pour l'utilisation du bâtiment par la Cour internationale de Justice de 100 000 florins (27 780 dollars) à 150 000 florins (41 680 dollars), à compter du 1er janvier 1968 et pour une période de trois ans. La contribution actuelle a été fixée en 1959, à la suite d'une demande analogue tendant à augmenter la contribution payée précédemment, qui était de 68 400 florins. Depuis cette date, les coûts d'entretien ont régulièrement augmenté en raison de la hausse des prix et des salaires aux Pays-Bas, et le Conseil, malgré une subvention substantielle du Gouvernement néerlandais, a de grandes difficultés à couvrir cette augmentation à l'aide de ses ressources financières limitées.

	Dollars
ii) *Frais de distribution des documents*	*2 500*
1967:	1 500
1966:	2 734
iii) *Téléphone*	*1 000*
1967:	1 000
1966:	1 144
iv) *Télégraphe*	*1 000*
1967:	1 000
1966:	444
v) *Services postaux*	*3 000*
1967:	4 000
1966:	1 691
vi) *Fournitures de bureau*	*10 000*
1967:	11 000
1966:	6 848
vii) *Entretien du matériel*	*2 000*
1967:	2 000
1966:	851
viii) *Travaux contractuels d'imprimerie*	*50 000*
1967:	38 000
1966:	27 682

L'augmentation des crédits demandés sous la présente rubrique s'explique par le volume accru de documents devant être publiés dans la série des *Mémoires* de la Cour et par une augmentation du coût des travaux d'imprimerie que l'on prévoit être de 10 p. 100.

	Dollars
ix) *Vérification extérieure des comptes*	*500*
1967:	500
1966:	500
x) *Fournitures et services divers*	*200*
1967:	170
1966:	46
xi) *Dépenses accessoires (Archives de Nuremberg)*	*100*
1967:	100
1966:	—

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt au Greffe, par les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg.

ARTICLE IV

	Dollars
Matériel et installations	*9 100*
1967:	7 500
1966:	13 098

18.4 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais suivants:

	Dollars
i) *Mobilier et aménagements*	*5 000*
1967:	4 000
1966:	8 942
ii) *Bibliothèque*	*4 100*
1967:	3 500
1966:	4 156

TITRE IX

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

Chapitre 19. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

9 743 000 dollars (1967 : 7 407 000 dollars; 1966 : 5 450 215 dollars)

19.1 La résolution 1995 (XIX) du 8 janvier 1965, par laquelle l'Assemblée générale a créé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tant qu'organe de l'Assemblée générale, dispose que la Conférence se réunit à des intervalles de trois ans au plus, qu'entre les sessions de la Conférence ses fonctions sont exercées par le Conseil du commerce et du développement, que le Conseil crée les organes subsidiaires dont il a besoin, qu'un secrétariat de la Conférence est créé dans le cadre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et que les dépenses de la Conférence, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dans lequel un chapitre distinct est ouvert à cet effet.

TABLEAU 19-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
A. — *Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs*			
I. — Deuxième session de la Conférence	2 019 000	295 500	—
II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	115 000	115 000	82 023
TOTAL, partie A	2 134 000	410 500	82 023
B. — *Secrétariat de la CNUCED*			
III. — Traitements et salaires	3 353 000	2 883 000	2 578 809
IV. — Dépenses communes de personnel	847 000	739 500	530 837
V. — Frais de voyage du personnel	145 000	160 000	112 164
VI. — Dépenses de représentation	10 000	10 000	7 930
VII. — Matériel et installations	17 000	35 000	64 390
VIII. — Frais généraux	271 000	261 500	323 189
IX. — Imprimerie	140 000	147 000	126 861
TOTAL, partie B	4 783 000	4 236 000	3 744 180
C. — *Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU*			
X. — Traitements et salaires	2 435 000	2 423 500	1 481 549
XI. — Dépenses communes du personnel	391 000	337 000	142 463
TOTAL, partie C	2 826 000	2 760 500	1 624 012
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 19	9 743 000	7 407 000	5 450 215

19.2 Le tableau 19-2 ci-après indique les prévisions de recettes de la CNUCED pour 1968, qui s'élèvent au total à 2 332 600 dollars, ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966:

TABLEAU 19-2

	1968	*1967*	*1966*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) *Recettes provenant des contributions du personnel, comptabilisées au chapitre premier des recettes*	950 000	815 000	511 429
ii) *Recettes générales, comptabilisées au chapitre 3 des recettes*			
a) Contributions d'États non membres	766 000	571 000	427 699

TABLEAU 19-2 (*suite*)

	1968	*1967*	*1966*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
b) Remboursement par le Gouvernement indien des dépenses supplémentaires occasionnées par la tenue de la deuxième session de la Conférence à New Delhi	586 600	—	—
c) Remboursement par le Groupe d'études du plomb et du zinc du coût de services fournis	30 000	30 000	27 861
	2 332 600	1 416 000	966 989

19.3 Le montant brut des crédits demandés pour 1968 (9 743 000 dollars) accuse une augmentation de 2 336 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1967 (7 407 000 dollars). Cette augmentation est analysée dans le tableau 19-3 ci-après:

TABLEAU 19-3. — VENTILATION DE L'AUGMENTATION QUE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1968 FAIT APPARAÎTRE PAR RAPPORT AUX CRÉDITS OUVERTS POUR 1967

Nature de l'augmentation	*Article et poste de dépenses*		*Augmentation (diminution)*	*Pourcentage d'augmentation (de diminution)*
		Dollars	*Dollars*	
	Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs			
a) Augmentations non renouvelables	I. — Deuxième session de la Conférence		1 723 500	73,8
	Secrétariat de la CNUCED			
b) Augmentation des dépenses imputables au maintien en 1968 de l'effectif de 1967 (voir tableau 19-29 à la fin du chapitre)	III. — Traitements et salaires i) Postes permanents	244 000		
	IV. — Dépenses communes de personnel	64 500		
	Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU			
	X. — Traitements et salaires i) Postes permanents	179 000		
	XI. — Dépenses communes de personnel	46 000	533 500	22,8
	Secrétariat de la CNUCED			
c) Coût des postes nouveaux demandés pour 1968 (voir tableau 19-28 à la fin du chapitre)	III. — Traitements et salaires i) Postes permanents	156 000		
	IV. — Dépenses communes de personnel	43 000		
	Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU			
	X. — Traitements et salaires i) Postes permanents	29 500		
	XI. — Dépenses communes de personnel	8 000	236 500	10,1
	Secrétariat de la CNUCED			
d) Autres augmentations (diminutions)	III. — Traitements et salaires ii) Consultants	50 000		
	iii) Personnel temporaire	15 000		
	iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	5 000		
	V. — Frais de voyage du personnel	(15 000)		
	VII. — Matériel et installations	(18 000)		
	VIII. — Frais généraux	9 500		
	IX. — Imprimerie	(7 000)		

TABLEAU 19-3 (*suite*)

Nature de l'augmentation	*Article et poste de dépenses*	*Dollars*	*Augmentation (diminution)* Dollars	*Pourcentage d'augmentation (de diminution)*
	Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU			
	X. — Traitements et salaires			
	ii) Personnel temporaire....	(197 000)		
	iii) Heures supplémentaires..			
			(157 500)	(6,7)
	TOTAL, augmentations		2 336 000	100

19.4 L'augmentation des crédits demandés pour 1968 est imputable pour environ 74 p. 100 à la deuxième session de la Conférence, qui ne fait pas partie intégrante des dépenses ordinaires inscrites chaque année au chapitre 19 (la première session a eu lieu en 1964). Sur l'augmentation de 1 723 500 dollars imputable à la Conférence, les prévisions de dépenses supplémentaires occasionnées par la réunion de celle-ci à New Delhi plutôt qu'à Genève représentent 586 600 dollars. Ces dépenses doivent être remboursées à l'ONU par le Gouvernement indien, conformément aux dispositions de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965. L'augmentation résulte aussi, à raison de 23 p. 100, de l'accroissement des dépenses imputables au maintien en 1968 de l'effectif autorisé pour 1967. Enfin, elle est attribuable pour 10 p. 100 au coût des onze nouveaux postes d'administrateur et dix nouveaux postes d'agent des services généraux demandés pour le secrétariat de la CNUCED, ainsi que d'un nouveau poste d'administrateur et de trois nouveaux postes d'agent des services généraux proposés pour d'autres unités administratives de l'ONU fournissant des services à la CNUCED. L'augmentation de 236 500 dollars imputable aux nouveaux postes est en partie compensée par une diminution nette de 157 500 dollars au titre d'autres articles, et principalement par une réduction, au titre de l'article X, des dépenses de personnel temporaire résultant pour les unités administratives autres que la CNUCED du service des réunions de celle-ci.

A. — Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Deuxième session de la Conférence.....	*2 019 000*
1967:	295 500
1966:	—

19.5 Par sa résolution 2085 (XX) du 20 décembre 1965, l'Assemblée générale a prié le Conseil du commerce et du développement de fixer la date et le lieu de la deuxième session de la Conférence, de préférence dans un pays en voie de développement. En conséquence, le Conseil a adopté, le 15 février 1966, une résolution [résolution 27 (III)] par laquelle il a prié les États membres de la CNUCED d'indiquer, au plus tard le 1er mai 1966, s'ils seraient disposés à accueillir la Conférence sur leur territoire.

19.6 Le 23 septembre 1966, à sa 115e séance plénière, le Conseil a examiné le rapport pertinent du Secrétaire général de la Conférence (TD/B/79) et a décidé d'accepter l'offre du Gouvernement indien d'accueillir la deuxième session de la Conférence. Conformément à la recommandation du Conseil, l'Assemblée générale a ultérieurement décidé, par sa résolution 2206 (XXI) du 22 décembre 1966, de convoquer la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à New Delhi du 1er février au 25 mars 1968.

19.7 Les crédits demandés à ce titre ont été calculés en fonction des hypothèses ci-après:

i) Le service des séances devra être assuré pendant huit semaines environ, à raison de trois séances au maximum — et d'un nombre indéterminé de réunions de groupes — tenues simultanément;

ii) L'ordre du jour exigera la préparation en 1967 d'environ 3 000 pages de documentation préparatoire;

iii) Le texte imprimé des actes de la Conférence ne dépassera pas quatre volumes. Comme le volume réel de la documentation dépendra de l'ordre du jour de la Conférence, les demandes de crédits devront peut-être être revisées en fonction des décisions définitives que le Conseil prendra à cet égard lors de sa cinquième session, qui doit avoir lieu en août et septembre 1967.

19.8 Le tableau 19-4 ci-après donne la ventilation des crédits demandés pour 1968 au titre de la deuxième session de la Conférence, étant entendu qu'elle aura lieu à New Delhi.

TABLEAU 19-4. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DU COÛT EN 1968 DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE À NEW DELHI

	Personnel permanent	*Personnel temporaire*	*Total du personnel*	*Traitements (personnel temporaire)*	*Frais de voyage (personnel permanent et temporaire)*	*Indemnités de subsistance (personnel permanent et temporaire)* [a]	*Totaux partiels*	*Total général*
				Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
a) *Personnel des services linguistiques et des services de conférence*								
i) Interprètes.....	8	47	55	141 700	49 500	33 900	225 100	

TABLEAU 19-4. (*suite*)

	Personnel permanent	*Personnel temporaire*	*Total du personnel*	*Traitements (personnel temporaire)*	*Frais de voyage (personnel permanent et temporaire)*	*Indemnités de subsistance (personnel permanent et temporaire)*[a]	*Totaux partiels*	*Total général*
				Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
ii) Reviseurs	10	34	44	96 800	39 600	27 100	163 500	
iii) Traducteurs - rédacteurs de comptes rendus analytiques.	23	109	132	223 600	118 800	81 300	423 700	
iv) Sténo-dactylographes	44	150	194	102 100	174 600	119 500	396 200	
v) Agents des services de reproduction et de distribution	23	55	78	34 400	20 700	14 100	69 200	
vi) Services d'information	17	—	17	—	15 300	10 500	25 800	
vii) Service d'entretien des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—
viii) Personnel des services organiques de New York et Genève	86	—	86	—	85 500	53 000	138 500	
ix) Personnel des services administratifs et de conférence	31	—	31	—	27 900	19 100	47 000	
TOTAL, personnel des services linguistiques et des services de conférence	242	395	637	598 600	531 900	358 500		1 489 000
b) *Frais généraux*								
i) Communications (y compris les frais d'expédition)							40 000	
ii) Location de matériel							40 000	
iii) Fournitures et services d'information							25 000	
iv) Frais généraux divers							10 000	
TOTAL, frais généraux								115 000
c) *Publication des actes de la Conférence*								415 000
TOTAL GÉNÉRAL, coût en 1968 de la deuxième session de la Conférence								2 019 000

[a] Au taux de 11 dollars par jour actuellement en vigueur à New Delhi.

19.9 Le crédit demandé à l'alinéa i de la rubrique *b* au titre des communications, y compris les frais d'expédition (40 000 dollars), est destiné à couvrir le coût des communications téléphoniques locales et interurbaines et des télégrammes, les frais de poste, ainsi que le coût de la valise et de l'expédition des documents, des fournitures et du matériel.

19.10 Le crédit demandé à l'alinéa ii de la rubrique *b*, au titre de la location de matériel (40 000 dollars), est destiné à couvrir la location de machines à écrire, de matériel pour l'enregistrement des débats, de machines à dicter pour les rédacteurs de comptes rendus analytiques et les traducteurs, de machines à copier, de matériel de bureau divers et de matériel pour la reproduction des documents.

19.11 Le crédit demandé à l'alinéa iii de la rubrique *b*, au titre des fournitures et services d'information (25 000 dollars), est destiné à couvrir la location d'antennes radio, la production de documentaires radiophoniques, les services contractuels d'équipes de techniciens du cinéma et de la télévision, le développement de films, les communications, etc.

19.12 Le crédit demandé à l'alinéa iv de la rubrique *b* au titre des frais généraux divers (10 000 dollars) est destiné à couvrir l'achat de fournitures de bureau, l'impression de cartes d'invitation, la confection d'insignes, etc. Il doit également couvrir l'achat de fournitures diverses, ainsi que le coût du personnel temporaire qui sera nécessaire pour trouver les 395 personnes à recruter à l'échelon international pour le service de la Conférence, leur faire subir les entrevues et examens nécessaires et les mettre en place.

19.13 Les actes de la Conférence, qui font l'objet de la rubrique *c* du tableau 19-4, seront imprimés en quatre langues; ils contiendront la documentation préparatoire présentée par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales, ainsi que la documentation préparée par le secrétariat de la CNUCED et par d'autres unités administratives de l'Organisation des Nations Unies. Les actes imprimés contiendront aussi les comptes rendus analytiques des séances plénières, les rapports des commissions et le rapport de la Conférence. Le Conseil, à sa troisième session, a spécifié que la Conférence devrait faire un choix de manière à s'attacher avant tout aux questions d'importance fondamentale. On estime donc que les actes imprimés n'excéderont pas quatre volumes dans chaque langue, alors qu'il en avait été établi huit dans chaque langue pour la première session de la Conférence. Le tableau ci-après donne la ventilation des dépenses prévues.

TABLEAU 19-5

Langues	*Nombre de pages*	*Imprimerie*	*Edition*[a]	*Préparation de copie*[b]	*Mise en page*[c]	*Coût total*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Anglais....	2 000	80 000	21 500	18 500	2 500	122 500
Français ...	2 200	60 000	21 500	18 500	2 500	102 500
Espagnol ..	2 200	65 000	21 500	18 500	2 500	107 500
Russe	2 200	40 000	21 500	18 500	2 500	82 500
TOTAL		245 000	86 000	74 000	10 000	415 000

[a] L'édition des 5 000 pages miméographiées (2 000 pages imprimées) des actes de la Conférence dans chacune des quatre langues représentera au total 48 mois de travail d'éditeur (P-3), 48 mois de travail de dactylographe et 24 mois de travail d'aide-éditeur (agent des services généraux).

[b] La préparation de copie et la correction exigeront l'emploi de 2 correcteurs d'épreuves (classe P-2) et de deux teneurs de copie pour chaque langue pendant 7 mois.

[c] Il faudra employer une équipe composée d'un fonctionnaire P-3 et de deux agents G-5 pendant 5 mois pour la préparation de la mise en page des cartes, des graphiques et des diagrammes, en vue de leur impression dans toutes les langues.

19.14 Si la deuxième session de la Conférence avait dû se tenir à Genève, les dépenses totales se seraient réparties comme suit:

TABLEAU 19-6.

ESTIMATION DU COÛT EN 1968 DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DANS L'HYPOTHÈSE OU ELLE AURAIT DÛ SE TENIR A GENÈVE

	Personnel permanent	*Personnel temporaire*	*Total du personnel*	*Traitements (personnel temporaire)*	*Frais de voyage (personnel permanent et temporaire)*	*Indemnités de subsistance (personnel permanent et temporaire)*	*Totaux partiels*	*Total général*
				Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
a) *Personnel des services linguistiques et des services de conférence*								
i) Interprètes.....	19	36	55	109 800	5 900	30 200	145 900	
ii) Reviseurs.....	14	30	44	86 500	3 700	25 200	115 400	
iii) Traducteurs - rédacteurs de comptes rendus analytiques	23	109	132	223 600	12 700	91 600	327 900	
iv) Sténo-dactylographes.....	46	148	194	102 000	17 300	38 400	157 700	
v) Agents des services de reproduction et de distribution....	23	70	93	44 400	—	—	44 400	
vi) Services d'information.....	17	15	32	11 600	5 400	8 400	25 400	
vii) Service d'entretien des bâtiments.....	—	—	—	50 000[a]	—	—	50 000	
viii) Personnel des services organiques de New York.....	15	—	15	—	8 100	12 600	20 700	
ix) Personnel des services administratifs et de conférence..	—	—	—	—	—	—	—	
x) Heures supplémentaires des agents des services généraux	—	—	—	35 000	—	—	35 000	
TOTAL, personnel des services linguistiques et des services de conférence	157	408	565	662 900	53 100	206 400		922 400
b) *Frais généraux*								
i) Communications (y compris les frais d'expédition).....							20 000	
ii) Location de matériel.....							10 000	
iii) Location de bureaux.....							35 000	
iv) Fournitures et services d'information.....							25 000	
v) Frais généraux divers.....							5 000	
TOTAL, frais généraux								95 000
c) *Publication des actes de la Conférence*								415 000
TOTAL GÉNÉRAL								1 432 400

[a] Services contractuels.

19.15 Les dépenses supplémentaires résultant de la réunion de la Conférence à New Delhi plutôt qu'à Genève sont indiquées en détail dans le tableau ci-après:

TABLEAU 19-7

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTANT DE LA RÉUNION DE LA CONFÉRENCE HORS DU SIÈGE DE LA CNUCED (ESTIMATIONS)

	Traitements	*Frais de voyage*	*Indemnités de subsistance*	*Totaux partiels*	*Total général*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
a) *Personnel des services linguistiques et des services de conférence*					
i) Interprètes	31 900	43 600	3 700	79 200	
ii) Reviseurs	10 300	35 900	1 900	48 100	
iii) Traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques	—	106 100	(10 300)	95 800	
iv) Sténodactylographes	100	157 300	81 100	238 500	
v) Agents des services de reproduction et de distribution	(10 000)	20 700	14 100	24 800	
vi) Services d'information	(11 600)	9 900	2 100	400	
vii) Service d'entretien des bâtiments	(50 000)	—	—	(50 000)	
viii) Personnel des services organiques	—	77 400	40 400	117 800	
ix) Personnel des services administratifs et de conférence	—	27 900	19 100	47 000	
x) Heures supplémentaires des agents des services généraux	(35 000)	—	—	(35 000)	
TOTAL, personnel des services linguistiques et des services de conférence	64 300	478 800	152 100		566 600
b) *Frais généraux*					
i) Communications (y compris les frais d'expédition)				20 000	
ii) Location de matériel				30 000	
iii) Location de bureaux				(35 000)	
iv) Frais généraux divers				5 000	
TOTAL, frais généraux					20 000
TOTAL, estimation des dépenses supplémentaires en 1968 pour la deuxième session de la Conférence					586 600

a) *Personnel des services linguistiques et des services de conférence*

19.16 Parmi les causes des dépenses supplémentaires qu'entraînera la réunion de la Conférence à New Delhi plutôt qu'à Genève, on peut citer les suivantes:

i) La proportion du personnel linguistique temporaire de certaines catégories sera plus élevée car, à Genève, on aurait pu utiliser davantage les services du personnel permanent.

ii) Des crédits supplémentaires seront nécessaires pour les frais de voyage et de subsistance des membres des services organiques de la CNUCED ainsi que du personnel des services administratifs et des services de conférence qui devront se rendre de Genève à New Delhi. Le personnel organique de la CNUCED venant de New York devra également parcourir une distance plus longue.

b) *Frais généraux*

19.17 Sous la rubrique « Communications, y compris les frais d'expédition » sont comprises les dépenses supplémentaires qu'entraîneront: les communications télégraphiques entre Genève et New Delhi; les frais d'expédition de Genève à New Delhi des documents et fournitures; la valise et les frais de poste et de téléphone entre Genève et New Delhi. Le Gouvernement indien prendra à sa charge le coût des communications téléphoniques locales.

19.18 A New Delhi, la question de la location de bureaux supplémentaires ne se pose pas puisque le Gouvernement indien fournira tous les locaux nécessaires. Si la deuxième session de la Conférence s'était tenue à Genève, il aurait fallu louer des locaux à l'extérieur pour le nombreux personnel supplémentaire nécessaire au service de la Conférence. Aux tarifs en vigueur, on estime que les loyers, ainsi que l'établissement d'une navette et d'autres services pour les bureaux loués et les frais de déménagement se seraient élevés à 35 000 dollars.

19.19 Outre les dépenses prévues plus haut pour 1968, les dépenses ci-après, couvertes par les crédits

ouverts pour 1967, interviendront pendant l'exercice en cours:

	Dollars
i) Documentation préparatoire	235 500
ii) Fournitures pour la reproduction des documents	45 000
iii) Impression d'un guide de la Conférence et autres dépenses nécessaires en vue de la Conférence	10 000
iv) Frais d'expédition de fournitures et documents divers à New Delhi avant la fin de 1967	5 000
	295 500

19.20 Parmi ces dépenses, seules celles de la rubrique iv) sont des dépenses supplémentaires que le Gouvernement indien devra prendre à sa charge. Les autres dépenses auraient été nécessaires où que se soit tenue la session.

19.21 Le montant total, évalué à 586 600 dollars, de dépenses supplémentaires pour 1968 qui sont, conformément aux dispositions de la résolution 2116 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965, à la charge du Gouvernement indien, a été inscrit au chapitre 3 des recettes. La note définitive sera établie en fonction des dépenses effectives et tiendra compte des dépenses engagées en 1967 mentionnées au paragraphe 19.19 ci-dessus.

ARTICLE II

	Dollars
Organes consultatifs	*115 000*
1967:	115 000
1966:	82 023

19.22 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance qui doivent être payés aux membres des organes consultatifs et des groucpes d'experts siégeant à titre personnel et non en tant que représentants de leurs gouvernements, conformément aux dispositions de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1962.

19.23 On prévoit que le Comité consultatif (composé de sept membres) du Conseil du commerce et du développement et de la Commisssion des produits de base, tiendra trois sessions d'une semaine chacune, les dépenses étant de 5 000 dollars par session. En outre, le Conseil et ses principaux comités feront sans doute appel au concours de groupes d'experts, lesquels comptent généralement de 12 à 15 membres et se réunissent pendant environ deux semaines, le coût moyen de chaque session étant de 20 000 dollars. On estime que cinq organes de cette nature se réuniront en 1968. A titre d'exemples de ces groupes et comités, on peut citer le groupe intergouvernemental sur le financement supplémentaire, le Comité d'experts de l'expansion du commerce entre pays en voie de développement et du développement régional et le cycle d'études sur l'économie des transports maritimes. D'autres groupes analogues pourront être créés en 1968.

B. — Secrétariat de la CNUCED

ARTICLE III

	Dollars
Traitements et salaires	*3 353 000*
1967:	2 883 000
1966:	2 578 809

TABLEAU 19-8

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Postes permanents	3 028 000	2 628 000	1 818 828
ii) Consultants	250 000	200 000	536 055
iii) Personnel temporaire	50 000	35 000	187 648
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	25 000	20 000	36 278
TOTAL	3 353 000	2 883 000	2 578 809

	Dollars
i) Postes permanents	*3 028 000*
1967:	2 628 000
1966:	1 818 828

19.24 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements du personnel du secrétariat de la CNUCED, qui ont été calculés de la même manière que les traitements inscrits au chapitre 3. Le tableau 19-28, à la fin du présent chapitre, indique la ventilation de ces traitements.

19.25 Le tableau 19-9 indique l'effectif global du secrétariat de la CNUCED, tandis que lestable aux 19-10 à 19-19 font apparaître la répartition des postes permanents entre les divers services qui le composent, avec indication, le cas échéant, des principaux projets dont s'occuperont les divisions organiques en 1967 et 1968. Seul le titre de ces projets est mentionné, mais on peut en trouver la description compiète dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et incidences budgétaires de ce programme »[1].

19.26 En résumé, 21 postes nouveaux sont demandés pour 1968, dont 11 postes d'administrateur, 5 postes de secrétaire et 5 postes de commis, soit au total 156 490 dollars. La description des postes nouveaux et des fonctions qu'ils comportent, ainsi qu'une proposition relative au reclassement d'un poste d'administrateur, figurent dans les notes relatives aux tableaux ci-après correspondant à chacune des divisions.

19.27 Les programmes de travail des divisions n'indiquent pas la répartition des agents des services généraux par projet; en général, celle-ci suit de près celle des administrateurs. Il est prévu une sténo-dactylo par directeur (D-2) ou directeur adjoint (D-1) de division, une sténo-dactylo pour deux administrateurs (P-1 à P-5) et une sténo-dactylo pour cinq à dix commis statisticiens.

[1] E/4331/Add.4.

TABLEAU 19-9. SECRÉTARIAT DE LA CNUCED — POSTES PERMANENTS

Service ou division		Administrateurs								Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du secrétaire général de la Conférence	1968	1	—	2	1	—	2	—	6	2	7	9
	1967	1	—	2	1	—	2	—	6	2	7	9
Service administratif	1968	—	—	1	1	2	—	1	5	3	6	9
	1967	—	—	1	—	3	—	—	4	3	4	7
Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures	1968	—	1	2	2	1	4	—	10	2	15	17
	1967	—	1	2	2	1	4	—	10	2	15	17
Division de la recherche	1968	—	1	1	2	4	6	3	17	2	20	22
	1967	—	1	1	2	4	6	2	16	2	17	19
Division des politiques commerciales	1968	—	1	1	2	4	2	2	12	—	9	9
	1967	—	1	1	2	4	2	2	12	—	9	9
Division des produits de base	1968	—	1	1	5	7	12	1	27	—	19	21
	1967	—	1	1	4	7	12	1	26	2	19	21
Division des articles manufacturés	1968	—	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9
	1967	—	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9
Division des invisibles	1968	—	1	1	5	8	7	3	25	1	19	20
	1967	—	1	1	4	7	6	—	19	1	15	16
Division des échanges avec les pays socialistes	1968	—	1	—	2	2	1	1	7	—	5	5
	1967	—	1	—	2	2	1	1	7	—	5	5
Bureau de liaison de New York	1968	—	1	1	3	7	6	4	22	—	29	29
	1967	—	1	1	3	6	6	3	20	—	28	28
TOTAUX	1968	1	8	11	25	37	45	16	143	12	138	150
	1967	1	8	11	22	36	44	10	132	12	128	140

TABLEAU 19-10. CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Service ou division		Administrateurs								Agents des services généraux		
		S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Secrétariat	1968	1	—	1	1	—	1	—	4	2	5	7
	1967	1	—	1	1	—	1	—	4	2	5	7
Groupe de coordination de l'assistance technique	1968	—	—	1	—	—	1	—	2	—	2	2
	1967	—	—	1	—	—	1	—	2	—	2	2
TOTAUX	1968	1	—	2	1	—	2	—	6	2	7	9
	1967	1	—	2	1	—	2	—	6	2	7	9

19.28 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

TABLEAU 19-11. SERVICE ADMINISTRATIF

	Administrateurs						Agents des services généraux		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
1968	1	1	2	—	1	5	3	6	9
1967	1	—	3	—	—	4	3	4	7

a) *Postes nouveaux*

19.29 Trois postes supplémentaires sont demandés pour 1968, soit un poste d'administrateur de la classe P-2 et deux postes d'agent des services généraux. L'administrateur et l'un des agents des services généraux sont nécessaires au Cabinet du Chef du Service administratif pour aider à l'établissement du budget et au contrôle des dépenses, ainsi que pour fournir les statistiques nécessaires à la préparation de l'annexe I au projet de budget, qui indique la répartition par objet de dépense des crédits demandés pour les principales activités. L'autre agent des services généaux est nécessaire pour assurer les mêmes fonctions au Bureau administratif de New York.

b) *Reclassement de postes*

19.30 On propose le reclassement du poste d'administrateur du personnel de la classe P-4 à la classe P-5. Les responsabilités afférentes à ce poste ont augmenté sensiblement depuis 1965 et le titulaire doit traiter avec des fonctionnaires principaux d'autres départements ainsi qu'avec des représentants de gouvernements de rang supérieur.

TABLEAU 19-12. DIVISION DES AFFAIRES DE LA CONFÉRENCE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Cabinet du Directeur	1968	1	2	—	—	—	—	3	—	3	3
	1967	1	2	—	—	—	—	3	—	3	3
Groupe du service des conférences	1968	—	—	1	—	3	—	4	—	3	3
	1967	—	—	1	—	3	—	4	—	3	3
Groupe de la planification des conférences	1968	—	—	1	—	1	—	2	1	5	6
	1967	—	—	1	—	1	—	2	1	5	6
Groupe des relations extérieures	1968	—	—	—	1	—	—	1	1	4	5
	1967	—	—	—	1	—	—	1	1	4	5
TOTAUX	1968	1	2	2	1	4	—	10	2	15	17
	1967	1	2	2	1	4	—	10	2	15	17

19.31 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

TABLEAU 19-13. DIVISION DE LA RECHERCHE

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Cabinet du Directeur	1968	1	1	—	—	—	—	2	—	4	4
	1967	1	1	—	—	—	—	2	—	4	4
Section du commerce	1968	—	—	1	2	3	—	6	—	2	2
	1967	—	—	1	2	3	—	6	—	2	2
Section du développement	1968	—	—	1	1	2	2	6	—	2	2
	1967	—	—	1	1	2	2	6	—	2	2
Section de statistique	1968	—	—	—	1	1	1	3	2	12	14
	1967	—	—	—	1	1	—	2	2	9	11
TOTAUX	1968	1	1	2	4	6	3	17	2	20	22
	1967	1	1	2	4	6	2	16	2	17	19

Programme de travail

Projet	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1967	1968
1. Modèle du commerce mondial multilatéral	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED; point I *a* de l'ordre du jour, CNUCED II	6	6
2. Analyse quantitative portant sur les obstacles au commerce et sur la structure des préférences douanières	Point II *c* et III *c* de l'ordre du jour, CNUCED II	12	12
3. Avantages relatifs des pays en voie de développement	Point II *e* de l'ordre du jour, CNUCED II	22	26
4. Structure du commerce des denrées alimentaires et des produits de base	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED; point I *a* de l'ordre du jour, CNUCED II	2	—
5. Commerce entre pays en voie de développement	Point VI de l'ordre du jour, CNUCED II	10	10
6. Rapport de mise en œuvre	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement; point I *a* de l'ordre du jour, CNUCED II	12	10
7. Zones critiques	Recommandation A.VI.5 de la CNUCED	24	24
8. Typologie des pays en voie de développement	Point VII de l'ordre du jour, CNUCED II	24	20
9. Rapport de mise en oeuvre; tendances du développement	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement; point I *a* de l'ordre du jour, CNUCED II	16	18
10. Établissement du manuel des statistiques du commerce international	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED; point I *a* de l'ordre du jour, CNUCED II	4	12
11. Autres travaux statistiques	Recommandation A.VI.6 de la CNUCED; point I *a* de l'ordre du jour, CNUCED II	10	10
12. Direction et administration générales		50	56
	Total des mois de travail	192	204
	Équivalent en années de travail	16	17

a) *Postes nouveaux*

19.32 Quatre postes supplémentaires, soit un poste d'administrateur de la classe P-2/P-1 et trois postes d'agent des services généraux, sont demandés pour 1968. Ces postes sont nécessaires à la Section de statistique pour faire face à une augmentation considérable du volume des travaux statistiques de la Division.

b) *Reclassement de postes*

19.33 Aucun reclassement n'est demandé.

TABLEAU 19-14. DIVISION DES POLITIQUES COMMERCIALES

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Cabinet du Directeur	1968	1	1	—	1	—	—	3	—	3	3
	1967	1	1	—	1	—	—	3	—	3	3
Section des politiques régionales	1968	—	—	1	2	2	1	6	—	3	3
	1967	—	—	1	2	2	1	6	—	3	3
Section des problèmes de politique	1968	—	—	1	1	—	1	3	—	3	3
	1967	—	—	1	1	—	1	3	—	3	3
TOTAL	1968	1	1	2	4	2	2	12	—	9	9
	1967	1	1	2	4	2	2	12	—	9	9

Programme de travail

Projet	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1967	1968
1. Étude de l'évolution des politiques commerciales internationales	Résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	49	43
2. Accords préférentiels spéciaux	Recommandation A.II.1 de la CNUCED	34	27
3. Expansion commerciale et intégration économique des pays en voie de développement	Recommandations A.II.5 et A.III.8 de la CNUCED; résolution 32 (IV) du Conseil du commerce et du développement	12	25
4. Mesures spéciales en faveur des pays les moins développés	Recommandations A.I.1 et A.IV.1 de la CNUCED; résolution 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	13	10
5. Incidence des groupements économiques régionaux entre pays développés sur le commerce international	Recommandation A.VI.8 de la CNUCED; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	12	15
6. Contrôle et administration		24	24
	Total des mois de travail	144	144
	Équivalent en années de travail	12	12

19.34 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

TABLEAU 19-15. DIVISION DES PRODUITS DE BASE

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Cabinet du Directeur	1968	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
	1967	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
Groupe des projections relatives aux produits de base	1968	—	—	1	1	1	1	4	—	2	2
	1967	—	—	—	1	1	1	3	—	2	2
Section des tendances intéressant les produits de base	1968	—	—	1	1	4	—	6	—	3	3
	1967	—	—	1	1	4	—	6	—	3	3
Section des études et analyses générales	1968	—	—	1	2	2	-	5	1	5	6
	1967	—	—	1	2	2	—	5	1	5	6

TABLEAU 19-15 (*suite*)

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Section de l'expansion du commerce....	1968	—	—	1	1	3	—	5	—	3	3
	1967	—	—	1	1	3	—	5	—	3	3
Section des accords relatifs aux produits de base.....	1968	—	—	1	2	2	—	5	1	4	5
	1967	—	—	1	2	2	—	5	1	4	5
TOTAL	1968	1	1	5	7	12	1	27	2	19	21
	1967	1	1	4	7	12	1	26	2	19	21

Programme de travail

	Projet	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1967	1968
1.	Projections et analyse quantitative	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	22	52
2.	Étude sur les produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	28	30
3.	Tendances de divers produits	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	60	55
4.	Élaboration d'une politique internationale des produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 7)	38	30
5.	Stocks régulateurs	Résolution 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	12	8
6.	Aide alimentaire multilatérale	Programme de travail de la Commission des produits de base (point 18)	8	4
7.	Diversification	Résolution 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	8	8
8.	Problèmes relatifs aux produits synthétiques et produits de remplacement	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	12	7
9.	Libéralisation du commerce des produits primaires	Résolution 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	30	26
10.	Expansion du commerce entre pays en voie de développement	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	16	14
11.	Promotion du commerce des produits primaires	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 8)	14	24
12.	Élaboration d'un accord général sur les ententes relatives aux produits de base	Programme de travail de la Commission des produits de base (point 5)	6	8
13.	Coordination de l'activité d'autres organismes dans le domaine des produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	14	14
14.	Étude sur les faits nouveaux relatifs aux produits de base et sur la situation présente de leur marché	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement (par. 3)	14	14
15.	Consultations et mesures intergouvernementales intéressant ces produits ou des groupes de produits déterminés	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement [par. 4 b)]	24	24
16.	Administration générale		6	6
		Total des mois de travail	312	324
		Équivalent en années de travail	26	27

a) *Postes nouveaux*

19.35 Un poste supplémentaire de la classe P-5 est demandé pour 1968, celui de chef du Groupe des projections relatives aux produits de base. L'augmentation continue du volume des travaux de la Division et leur caractère hautement spécialisé ont exigé sa réorganisation entre les cinq groupes susmentionnés. Les organes du Conseil du commerce et du développement chargés de la question des produits de base ont constamment besoin de projections relatives à ces produits qui exigent les services hautement spécialisés d'économétriciens.

b) *Reclassement de postes*

19.36 Aucune modification n'est proposée pour 1968.

TABLEAU 19-16. DIVISION DES ARTICLES MANUFACTURÉS

		Administrateurs							Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur	1968	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
	1967	1	1	—	—	—	—	2	—	2	2
Section des problèmes relatifs aux débouchés	1968	—	—	1	—	2	1	4	—	2	2
	1967	—	—	1	—	2	1	4	—	2	2
Section des études de l'offre et de la demande	1968	—	—	1	1	2	—	4	—	4	4
	1967	—	—	1	1	2	—	4	—	4	4
Groupe de la promotion du commerce	1968	—	—	—	1	1	—	2	—	1	1
	1967	—	—	—	1	1	—	2	—	1	1
TOTAL	1968	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9
	1967	1	1	2	2	5	1	12	—	9	9

Programme de travail

	Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires 1967	1968
1.	Admission préférentielle ou en franchise des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement dans les pays développés	Programme de travail (TD/B/C.2/L.11)	15	15
2.	Réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires en vue de l'expansion du commerce des articles manufacturés et semi-finis dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en voie de développement	Programme de travail (TD/B/C.2/L.11)	25	25
3.	Offre et demande mondiales d'articles manufacturés en provenance des pays en voie de développement	Programme de travail (TD/B/C.2/L.11)	40	40
4.	Études des secteurs industriels qui présentent de l'intérêt, du point de vue de l'exportation, pour les pays en voie de développement	Programme de travail (TD/B/C.2/L.11)	—	—
5.	Promotion, expansion et diversification des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement	Programme de travail (TD/B/C.2/L.11)	40	40
6.	Direction et administration générales		24	24
		Total des mois de travail	144	144
		Équivalent en années de travail	12	12

19.37 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée, bien que le programme de travail de la Division entraîne une légère expansion de ses activités dans le domaine des préférences. On se propose de confier ce travail supplémentaire à des consultants.

TABLEAU 19-17. DIVISION DES INVISIBLES

		Administrateurs							Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur	1968	1	—	—	—	—	—	1	—	4	4
	1967	1	—	—	—	—	—	1	—	4	4
Service des transports maritimes	1968	—	1	2	6	5	3	17	1	12	13
	1967	—	1	1	5	4	—	11	1	8	9
Service des assurances	1968	—	—	2	1	1	—	4	—	2	2
	1967	—	—	2	1	1	—	4	—	2	2
Service du tourisme	1968	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
	1967	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
TOTAL	1968	1	1	5	8	7	3	25	1	19	20
	1967	1	1	4	7	6	—	19	1	15	16

Programme de travail

Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires 1967	1968
1. Mise en place d'un mécanisme de consultations sur le plan national et sur le plan régional	Recommandation A.IV.22 de la CNUCED; TD/B/36	12	12
2. Niveau et structure des taux de fret[a]	Recommandation A.IV.22 de la CNUCED; TD/B/42	42	60
3. Pratiques des conférences maritimes et qualité des services maritimes[a]	Recommandation A.IV.22 de la CNUCED; TD/B/42	12	24
4. Amélioration des services portuaires et des installations connexes[a]	Recommandation A.IV.22 de la CNUCED; TD/B/36	30	48
5. Création ou développement de flottes marchandes dans les pays en voie de développement		24	36
6. Étude sur les problèmes courants et à long terme des transports maritimes		2	5
7. Utilisation des containers	Recommandation A.IV.22 de la CNUCED; TD/B/36, TD/B/42	6	15
8. Cycles d'études sur l'économie des transports maritimes[a]			
9. Questions diverses (rapports concernant les activités d'autres institutions, coordination, statistiques)	Recommandation A.IV.22 de la CNUCED; TD/B/36	4	4
10. Réassurance	Recommandation A.IV.23 de la CNUCED; TD/B/42 et TD/B/C.3/29	16	8
11. Politique d'investissement des institutions d'assurance et de réassurance	Recommandation A.IV.23 de la CNUCED; TD/B/42	4	6
12. Développement des marchés nationaux d'assurance et de réassurance		9	10
13. Législation en matière d'assurance et de réassurance et contrôle de ces activités		9	12
14. Assurances maritimes		4	6
15. Statistiques		6	6
16. Mesures de mise en valeur du potentiel touristique	Recommandation A.IV.24 de la CNUCED; TD/B/42	20	18
17. Développement prévisible des voyages internationaux		8	10
18. Statistiques		4	4
19. Consultations, coopération et coordination avec d'autres organes et organisations		4	4
20. Direction et administration générales		12	12
	Total des mois de travail	228	300
	Équivalent en années de travail	19	25

[a] A sa deuxième session, la Commission des transports maritimes a émis le vœu que ces études aient une large portée géographique.

a) *Postes nouveaux*

19.38 Dix postes supplémentaires sont demandés pour 1968: six postes d'administrateur (un P-5, un P-4, un P-3 et trois P-2/P-1) et quatre postes d'agent des services généraux. Le volume de travail de la Division en matière d'assurance et de tourisme demeurera sensiblement le même en 1968 qu'en 1967, mais ses tâches augmenteront sensiblement dans le domaine des transports maritimes en raison du programme de travail que le Conseil du commerce et du développement a adopté à sa quatrième session. Ce surcroît de travail exigera le recrutement de deux administrateurs pour s'occuper du niveau et de la structure des taux de fret, d'un administrateur pour les questions relatives aux pratiques des conférences maritimes et à la qualité des services maritimes, de deux administrateurs pour l'amélioration des services portuaires et la création ou le développement de flottes marchandes dans les pays en voie de développement et d'un sixième administrateur pour les travaux concernant l'utilisation des containers. Les nouveaux postes d'agent des services généraux sont nécessaires pour assurer le secrétariat des nouveaux administrateurs.

b) *Reclassement de postes*

19.39 Aucune modification n'est proposée.

TABLEAU 19-18. DIVISION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS SOCIALISTES

		Administrateurs							Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Cabinet du Directeur	1968	1	—	—	—	—	—	1	—	3	3
	1967	1	—	—	—	—	—	1	—	3	3

TABLEAU 19-18. (*suite*)

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Section I:											
Échanges avec les pays en voie	1968	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
de développement	1967	—	—	1	1	1	—	3	—	1	1
Section II:											
Échanges avec les pays développés	1968	—	—	1	1	—	1	3	—	1	1
à économie de marché	1967	—	—	1	1	—	1	3	—	1	1
TOTAL	1968	1	—	2	2	1	1	7	—	5	5
	1967	1	—	2	2	1	1	7	—	5	5

Programme de travail

Projet	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1967	1968
1. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents	Décisions du Conseil du commerce et du développement (troisième et quatrième sessions)	41	—
2. Rapport de mise en oeuvre	Résolution 19/II du Conseil du commerce et du développement	12	15
3. Problèmes que posent les échanges entre pays à systèmes économiques et sociaux différents	Décisions du Conseil du commerce et du développement (troisième et quatrième sessions)	—	20
4. Mesures devant être prises par les pays socialistes d'Europe orientale pour développer les importations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance des pays en voie de développement	Décision de la Commission des articles manufacturés (reprise de la première session)	6	—
5. Accords commerciaux à long terme avec les pays socialistes	Recommandations A.VI.3 de la CNUCED	16	12
6. Nouvelles formules de coopération économique et technique entre les pays socialistes et les pays en voie de développement	Recommandations A.VI.6 et A.VI.25 de la CNUCED	—	26
7. Administration générale, y compris la coordination entre les divisions et l'établissement des rapports		9	11
	Total des mois de travail	84	84
	Équivalent en années de travail	7	7

19.40 Aucune modification du nombre ou de la classe des postes n'est proposée.

TABLEAU 19-19. BUREAU DE LIAISON DE NEW YORK

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Cabinet du Directeur	1968	1	1	—	—	—	1	3	—	4	4
	1967	1	1	—	—	—	—	2	—	4	4
Section du financement	1968	—	—	1	3	2	1	7	—	6	6
	1967	—	—	1	3	2	1	7	—	6	6
Plans commerciaux	1968	—	—	1	2	2	1	6	—	11	11
	1967	—	—	1	1	2	1	5	—	10	10
Projections commerciales	1968	—	—	1	2	2	1	6	—	8	8
	1967	—	—	1	2	2	1	6	—	8	8
TOTAL	1968	1	1	3	7	6	4	22	—	29	29
	1967	1	1	3	6	6	3	20	—	28	28

Programme de travail

	Projet	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1967	1968
1.	Croissance et financement du développement	TD/B/42, Annexe I, *c* (points A et B)	12	12
2.	Mobilisation par les pays en voie de développement de leurs ressources intérieures	TD/B/42, annexe I, *c* [point A i)]	7	12
3.	Volume, conditions et modalités de l'aide, y compris les problèmes relatifs au service de la dette	TD/B/42, Annexe I, *c* (points D et E)	19	24
4.	Financement compensatoire et supplémentaire	Résolution 29 (III) du Conseil; TD/B/42, Annexe I, *c* (point H)	4	6
5.	Problèmes monétaires internationaux	Résolution 2208 (XXI) de l'Assemblée générale	9	9
6.	Financement et développement régional	TD/B/42, Annexe I, *c* (point I)	1	—
7.	Étude sur les pays les moins développés		6	—
8.	Rapport sur la mise en œuvre des recommandations (financement du commerce)	Résolution 19 (II) du Conseil	5	3
9.	Besoins de capitaux et contribution intérieure des pays en voie de développement	TD/B/42, Annexe I, *c* (point A)	131	124
10.	Croissance et financement du développement dans les pays les moins développés	Recommandation A.IV.1 de la CNUCED	4	7
11.	Progrès de l'épargne dans les pays en voie de développement	Recommandation A.IV.1 de la CNUCED	2	6
12.	Estimations globales des besoins de capitaux des pays en voie de développement	TD/B/42, Annexe I, *c* (point A)	7	7
13.	Assistance technique en matière de planification et de projections du commerce extérieur		—	12
14.	Direction et administration générales		33	42
		Total des mois de travail	240	264
		Équivalent en années de travail	20	22

a) *Postes nouveaux*

19.41 Trois postes supplémentaires sont demandés pour 1968, à savoir deux postes d'administrateur (un P-4 et un P-2/P-1) et un poste d'agent des services généraux. L'administrateur de la classe P-4 doit s'occuper de l'aspect assistance technique du travail de planification et de projections commerciales. L'agent des services généraux doit remplir les fonctions de secrétaire de cet administrateur. Le poste d'administrateur de la classe P-2/P-1 est demandé pour un programmeur qui sera chargé de conseiller les économistes du Bureau de liaison et de programmer les travaux du Bureau en vue du traitement par le Centre international de calcul électronique.

b) *Reclassement de postes*

19.42 Aucune modification n'est proposée.

Dollars

ii) *Consultants* *250 000*
1967: 200 000
1966: 536 055

19.43 Le crédit demandé est destiné à couvrir la rémunération, pour des périodes de courte durée, des services de consultants qui sont indispensables en raison du caractère hautement technique et spécialisé de nombre des études demandées par le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires. L'augmentation de 50 000 dollars par rapport au chiffre de 1967 est due à l'expansion des activités de la CNUCED et au fait que dans certains cas — celui de la Division des articles manufacturés, par exemple — il est plus avantageux de faire appel aux services de consultants pour des projets donnés que de demander des postes permanents supplémentaires pour 1968.

Dollars

iii) *Personnel temporaire* *50 000*
1967: 35 000
1966: 187 648

19.44 Le crédit demandé doit permettre de couvrir la rémunération du personnel temporaire recruté pendant les périodes où l'important programme de conférences de la CNUCED entraîne un surcroît de travail ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. On prévoit que le détachement à la Deuxième Conférence, à New Delhi, de plus de 100 agents permanents des services généraux pendant deux mois exigera le remplacement de certains d'entre eux à Genève. On a pu constater, pendant les premiers mois de l'année, que le crédit demandé pour 1967 n'était pas assez élevé.

Dollars

iv) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit* *25 000*
1967: 20 000
1966: 36 278

19.45 Les dépenses prévues à ce titre sont la conséquence directe des fluctuations du volume de travail résultant des réunions qui se poursuivent au-delà des heures de travail ou se tiennent pendant les week-ends; leur montant dépend également du nombre de tâches spéciales requises du secrétariat, qui font que ses travaux se poursuivent au-delà des

heures officielles. La rémunération des heures supplémentaires, qui constitue la plus grande partie des dépenses prévues, est limitée aux agents des services généraux.

ARTICLE IV

	Dollars
Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers — secrétariat de la CNUCED	*847 000*
1967:	739 500
1966:	530 837

19.46 Le crédit demandé au présent article est destiné à couvrir les dépenses communes de personnel, y compris les frais de voyage pour le congé dans les foyers, correspondant aux postes permanents du secrétariat de la CNUCED proposés à l'article III. La répartition de ces dépenses est indiquée au tableau 19-20.

TABLEAU 19-20

	1968 Crédits demandés		1967 Crédits ouverts		1966 Dépenses	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Indemnités et prestations (indemnités pour charges de famille, indemnité pour frais d'études et frais de voyage connexes)						
Indemnités pour charges de famille	142 600		124 500		78 897	
Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	48 500		42 350		31 406	
		191 100		166 850		110 303
Sécurité sociale (cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel et cotisations à l'assurance-maladie)						
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel	313 750		273 800		184 725	
Cotisations à l'assurance-maladie	28 500		24 900		17 551	
		342 250		298 700		202 276
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations, de la cessation de service et du congé dans les foyers						
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	57 000		49 800		44 915	
Voyages à l'occasion du congé dans les foyers	57 150		49 800		34 295	
Indemnité d'installation	57 000		49 800		54 213	
		171 150		149 400		133 423
Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service						
Frais de déménagement	57 000		49 800		49 680	
Indemnité d'affectation	28 500		24 950		11 900	
		85 500		74 750		61 580
Indemnités versées à la cessation de service		57 000		49 800		23 255
TOTAL, Dépenses communes de personnel — secrétariat de la CNUCED		847 000		739 500		530 837

ARTICLE V

	Dollars
Frais de voyage du personnel	*145 000*
1967:	160 000
1966:	112 164

19.47 Le crédit demandé au présent chapitre est destiné à couvrir les frais de voyage du personnel se rendant en mission ou à des réunions de la CNUCED et d'autres organismes. Les sessions des quatre grandes commissions prévues pour 1966 ayant été annulées, le chiffre des dépenses pour cet exercice ne correspond pas aux dépenses annuelles normales.

19.48 Les dépenses de 1966 se sont réparties comme suit:

	Dollars
Missions	42 780
Participation aux réunions de la CNUCED	49 984
Participation d'observateurs de la CNUCED à d'autres réunions	19 400
	112 164

19.49 Le crédit demandé pour 1968 est destiné à couvrir les dépenses ci-après:

	Dollars
Missions	62 000
Participation aux réunions de la CNUCED	58 000
Participation d'observateurs de la CNUCED à d'autres réunions	25 000
	145 000

ARTICLE VI

	Dollars
Dépenses de représentation	*10 000*
1967:	10 000
1966:	7 930

19.50 Un crédit de 8 000 dollars est demandé pour le paiement, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, d'une indemnité pour dépenses de représentation au Secrétaire général de la Conférence et aux directeurs afin de les dédommager des dépenses de cet ordre qu'ils peuvent raisonnablement faire dans l'exercice de fonctions assignées par le secrétaire général de la Conférence.

19.51 Un autre crédit de 2 000 dollars est demandé pour rembourser aux membres du secrétariat qui ne reçoivent pas d'indemnité à ce titre les dépenses de représentation faites dans l'intérêt de la CNUCED.

ARTICLE VII

	Dollars
Matériel et installations	*17 000*
1967:	35 000
1966:	64 390

19.52 Le crédit demandé comprend: *a*) 11 500 dollars pour couvrir l'achat de matériel de bureau pour les titulaires des nouveaux postes de secrétaire, de commis et de commis aux statistiques et pour un certain nombre d'administrateurs dont les travaux quotidiens exigent des calculatrices, machines à additionner ou machines à écrire; *b*) 5 500 dollars pour divers autres articles, notamment des machines à dicter et à reproduire et du matériel d'indexage.

19.53 Ces sommes se décomposent comme suit:

	Dollars
Matériel de bureau	
12 machines à écrire ordinaires	1 500
12 machines à écrire électriques	3 500
11 calculatrices	6 000
4 machines à additionner	500
	11 500
Matériel divers	
Machines à dicter et à reproduire et matériel d'indexage et de classement	5 500
TOTAL	17 000

19.54 Il n'est pas demandé de crédit distinct pour le matériel de bureau ou matériel divers destiné au personnel des services de conférence, dont le coût est négligeable et dont l'achat peut être couvert dans le cadre du crédit total demandé au présent article.

ARTICLE VIII

	Dollars
Frais généraux	*271 000*
1967:	261 500
1966:	323 189

19.55 Le crédit demandé pour 1968 est destiné à couvrir les frais généraux de la CNUCED, à l'exception des dépenses relatives à l'ameublement, à l'entretien, à l'éclairage, au chauffage et au nettoyage des locaux et à la location du matériel de bureau de l'Office de Genève utilisé par la CNUCED, qui sont comptabilisées dans les prévisions globales concernant l'Office de Genève aux chapitres 9 et 10. Le tableau 19-21 ci-après fait apparaître les différences de présentation du budget pour 1968 par rapport à celui de 1967. En 1967, un certain nombre de dépenses, représentant dans le présent budget un montant total de 33 000 dollars, étaient inscrites au chapitre 10. De ce fait, les chiffres totaux des exercices 1967 et 1968 ne sont pas directement comparables.

19.56 Sur le plan budgétaire, la CNUCED est considérée comme occupant à titre gratuit des locaux meublés. Les dépenses ayant trait à l'entretien et à l'utilisation des locaux, ainsi qu'au mobilier de bureau ordinaire, sont par conséquent inscrites au chapitre approprié des dépenses.

TABLEAU 19-21. FRAIS GÉNÉRAUX

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Télégrammes, y compris l'utilisation du réseau radio de l'ONU[a]	35 000	10 000	32 940
Téléphone:			
Abonnements[b]	11 000	—	9 995
Communications locales[b]	6 000	—	4 805
Communications interurbaines	15 000	8 000	13 250
Installations[b]	2 000	—	24 843
Services postaux et valise diplomatique	25 000	35 000	22 033
Transport de marchandises et assurances maritimes[b]	4 000	—	3 530
Location de matériel de bureau[b]	3 000	—	487
Papeterie et fournitures de bureau	15 000	15 000	26 976
Fournitures pour la reproduction des documents (voir tableau 19-26)	132 000	166 500	75 329
Papier et fournitures de photocopie[b]	7 000	—	5 788
Livres et périodiques pour la bibliothèque	12 000	17 000	11 156
Fournitures et services divers	4 000	10 000	3 283

TABLEAU 19-21 (*suite*)

	1968 Crédits demandés	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Dépense non renouvelable correspondant à la location de bureaux extérieurs par la CNUCED pendant le premier semestre 1966, avant que l'Organisation mondiale de la santé ne quitte le Palais des Nations...	—	—	88 774
TOTAL	271 000	261 500	323 189

[a] Les dépenses pour 1966 comprennent le coût effectif de l'utilisation par la CNUCED du réseau radio de l'ONU; le crédit demandé pour 1968 tient compte de ces frais, alors qu'ils n'avaient pas été pris en considération dans les projets de budget pour les exercices 1966 et 1967.

[b] Ces dépenses étaient, pour 1967, inscrites au chapitre 10, car on n'estimait pas alors qu'elles se prêtaient à une comptabilité ou à un contrôle séparé. Les chiffres indiqués pour 1966 sont des estimations. Des dispositions ayant été prises pour enregistrer séparément les dépenses effectives correspondant à ces postes, les prévisions de dépenses ont été inscrites au présent chapitre pour l'exercice 1968.

ARTICLE IX

Dollars

Imprimerie..... *140 000*
1967: 147 000
1966: 126 861

19.57 Le crédit demandé au présent article, qui a été examiné et approuvé par le Comité des publications, est destiné à couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie. Celles-ci ont été évaluées sur la base du nombre de séances tenues par le Conseil du commerce et du développement et du nombre de pages imprimées en 1965 et 1966.

19.58 Le programme de publications se décompose comme suit:

	Nombre de pages du texte anglais	*Coût estimatif* *Dollars*	*Dollars*
a) *Documents officiels*			
i) Comptes rendus analytiques de deux sessions du Conseil du commerce et du développement, en trois langues, à publier en fascicules, puis en volumes reliés (54 séances).....	280	15 700	
ii) Annexes pour deux sessions du Conseil, en trois langues (dix fascicules)..	225	18 200	
iii) Suppléments: rapports des grandes commissions du Conseil, en trois langues; résolutions et décisions en cinq langues (sept fascicules).....	224	12 900	
			46 800
b) *Publications périodiques*			
i) Étude de la CNUCED sur les produits de base, en quatre langues.....	160	12 800	
ii) Étude sur les faits nouveaux relatifs aux produits de base et sur la situation présente de leur marché, en quatre langues.....	16	6 700	
iii) Étude du commerce international et du développement, 1968, en quatre langues.....	80	6 500	
			26 000
c) *Études, rapports et autres publications non périodiques*			
i) Six études et rapports spéciaux relatifs à d'importants problèmes du commerce et du développement, en trois langues.	900	62 600	
ii) Publications destinées à faire connaître les activités de la CNUCED, en trois langues.....	40	4 600	
			67 200
			140 000

19.59 Le crédit demandé à la rubrique *c* ci-dessus est destiné à couvrir les frais d'impression d'au moins six études et rapports prévus au programme de travail adopté par le Conseil du commerce et du développement et approuvé par l'Assemblée générale. Il doit également couvrir le coût d'autres publications destinées à faire connaître les activités de la CNUCED.

C. — Services fournis par d'autres unités administratives de l'Organisation des Nations Unies

ARTICLE X

Dollars

Traitements du personnel fournissant des services à la CNUCED..... *2 435 000*
1967: 2 423 500
1966: 1 481 549

19.60 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le montant des traitements de tout le personnel des autres unités de l'ONU fournissant des services à la CNUCED, à l'exception des traitements du personnel nécessaire pour la Deuxième Conférence, qui sont inscrits séparément à l'article I.

Dollars

i) *Postes permanents*..... *1 505 500*
1967: 1 297 000
1966: 1 031 739

TABLEAU 19-22

	1968 Crédits demandés	1967 Crédits ouverts	1966 Dépenses
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Postes permanents	1 505 500	1 297 000	1 031 739
ii) Personnel temporaire	899 500	1 102 500	432 988
iii) Heures supplémentaires	30 000	24 000	16 822
TOTAL	2 435 000	2 423 500	1 481 549

TABLEAU 19-23. SERVICES FOURNIS PAR D'AUTRES UNITÉS ADMINISTRATIVES DE L'ONU À GENÈVE ET À NEW YORK

		Administrateurs							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
A. *Services administratifs généraux*											
Finances et personnel											
Finances	1968	—	—	—	1	—	1	2	—	7	7
	1967	—	—	—	1	—	1	2	—	7	7
Budget	1968	—	—	—	—	—	1	1	—	3	3
	1967	—	—	—	—	—	1	1	—	3	3
Personnel	1968	—	—	—	1	1	—	2	1	3	4
	1967	—	—	—	—	1	—	1	1	3	4
Vérification intérieure des comptes	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Services juridiques											
Service juridique	1968	—	—	1	—	—	—	1	—	1	1
	1967	—	—	1	—	—	—	1	—	1	1
Services de conférence et services généraux											
Services de conférence	1968	—	—	—	1	1	—	2	—	5	5
	1967	—	—	—	1	1	—	2	—	5	5
Service des bâtiments	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Achats et transports	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Enregistrement	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	7	7
Bibliothèque											
Grande bibliothèque	1968	—	—	—	—	—	1	1	—	4	4
	1967	—	—	—	—	—	1	1	—	3	3
Groupe des références de la CNUCED	1968	—	—	—	—	—	1	1	—	4	4
	1967	—	—	—	—	—	1	1	—	4	4
Information											
Presse, radio et information visuelle	1968	—	1	1	—	1	—	3	—	4	4
	1967	–	1	1	—	1	—	3	—	4	4
Statistiques											
Centre international des statistiques du commerce	1968	—	1	—	1	—	—	2	–	7	7
	1967	—	1	—	1	—	—	2	—	7	7
TOTAL, services administratifs généraux	1968	—	2	2	4	3	4	15	1	52	53
	1967	—	2	2	3	3	4	14	1	49	50
B. *Services linguistiques*											
Traducteurs	1968	—	—	—	—	18	—	18	—	—	—
	1967	—	—	—	—	18	—	18	—	—	—
Reviseurs	1968	—	—	—	10	—	—	10	—	—	—
	1967	—	—	—	10	—	—	10	—	—	—
Éditeurs	1968	—	—	1	—	4	—	5	1	12	13
	1967	—	—	1	—	4	—	5	1	12	13

TABLEAU 19-23 (*suite*)

		Administrateurs							Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/P-1	Total	G-5	Autres classes	Total
Interprètes	1968	—	—	1	4	3	—	8	—	—	—
	1967	—	—	—	4	4	—	8	—	—	—
Sténodactylographes	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	31	31
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	31	31
TOTAL, services linguistiques	1968	—	—	2	14	25	—	41	1	43	44
	1967	—	—	1	14	26	—	41	1	43	44
C. *Services des documents*											
Correcteurs d'épreuves	1968	—	—	—	—	—	4	4	—	4	4
	1967	—	—	—	—	—	4	4	—	4	4
Agents du service de reproduction	1968	—	—	—	—	—	—	—	—	12	12
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—	12	12
TOTAL, services des documents	1968	—	—	—	—	—	4	4	—	16	16
	1967	—	—	—	—	—	4	4	—	16	16
TOTAL GÉNÉRAL, services fournis à la CNUCED	1968	—	2	4	18	28	8	60	3	111	113
	1967	—	2	3	17	29	8	59	2	108	110

a) *Postes nouveaux*

19.61 Quatre postes nouveaux sont demandés pour 1968, à savoir un poste d'administrateur de la classe P-4 pour le Service du personnel du Siège, à New York, qui est surtout nécessaire pour le recrutement à l'échelon international du personnel de la CNUCED, un poste d'agent des services généraux pour la Bibliothèque de Genève pour assurer l'aide voulue au service de reliure afin d'éviter de longs retards et deux postes d'agent des services généraux (une téléphoniste et un huissier) pour le Service des bâtiments, afin d'assurer à la CNUCED des services satisfaisants.

b) *Reclassement de postes*

19.62 Deux reclassements sont demandés à la Section d'interprétation de la Division linguistique, à Genève, afin de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef de l'équipe d'intreprètes et de reclasser un poste d'interprète de P-3 à P-4.

Dollars

ii) *Personnel temporaire* *899 500*
1967: 1 102 500
1966: 432 988

19.63 Le crédit demandé est destiné à couvrir la rémunération du personnel temporaire nécessaire pour l'interprétation, la traduction, la rédaction de comptes rendus, l'édition et la reproduction de documents; il est calculé sur la base du calendrier provisoire des réunions de la CNUCED pour 1968 qui figure au tableau 19-24 ci-dessous.

19.64 Le crédit de 899 500 dollars demandé pour 1968 au titre du personnel temporaire a été calculé de la manière suivante et sa ventilation détaillée figure au tableau 19-25 ci-après:

a) Le volume de travail qui résulte du calendrier provisoire des réunions de 1968 (tableau 19-24) a été converti en journées de travail (34 313);

b) On a soustrait de ce nombre le nombre de journées de travail fournies par les titulaires des postes permanents inscrits à la rubrique *i* ci-dessus (18 530);

c) Le solde de 15 783 journées de travail représente la portion du volume de travail qui doit être effectuée par du personnel temporaire.

19.65 Sur la somme totale demandée au titre du personnel temporaire, 500 000 dollars sont nécessaires pour la transcription, la traduction, l'édition et la reproduction des comptes rendus analytiques (provisoires et définitifs) de sessions d'organes de la CNUCED autres que la Conférence et le Conseil.

Tableau 19-24. Calendrier provisoire des réunions pour 1968 et volume de travail correspondant

Organe	Lieu de réunion	Durée	Dates de réunion[a]	Séances par jour	Nombre total des séances	Séances avec comptes rendus analytiques	Journées de travail d'interprètes supplémentaires		Pages de documentation préparatoire	Pages de documentation de session
							2e équipe	3e équipe		
Conseil du commerce et du développement, sixième session	A déterminer	1 semaine	25–31 janv.	4	20	20	5	5	20	50
Conseil du commerce et du développement, reprise de la sixième session		2 jours	22–23 mars	4	8	8	2	2	10	15
Comité du tungstène	New York	1 semaine	3–7 juin	2	10	10	5	—	20	30
Commission des transports maritimes, troisième session	New York	2½ semaines	12–28 juin	4	52	52	13	13	250	175
Commission des produits de base, troisième session	Genève	3 semaines	1–19 juillet	4	60	60	15	15	500	280
Groupe permanent des produits synthétiques et des produits de remplacement, deuxième session	Genève	2 semaines	22 juillet–2 août	2	20	20	10	—	80	50
Conseil du commerce et du développement, septième session	Genève	4 semaines	19 août–13 sept.	4	80	80	20	20	450	350
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, troisième session	Genève	2½ semaines	18 sept.–4 oct.	4	52	52	13	13	800	175
Commission des articles manufacturés, troisième session	Genève	3 semaines	4–22 novembre	4	60	60	15	15	500	175
Groupe des préférences, troisième session	Genève	2 semaines	4–15 novembre	2	20	20	10	—	80	75
Conférence sur les produits de base	Genève[b]	5 semaines	Avril–mai	4	100	100	25	25	60	400
Conférence sur les produits de base	Genève	5 semaines	Octobre/novembre	4	100	100	25	25	60	400
Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base	Genève	2x1 semaine	A déterminer	2	20	—	—	—	100	40
Sous-Comité permanent des produits de base, deuxième session	—	1 semaine	A déterminer	2	10	10	5	—	120	115
Consultations sur le sucre	—	2x1 semaine	A déterminer	2	20	—	—	—	—	40
Groupe de travail du tungstène	—	1 semaine	A déterminer	2	10	—	—	—	15	60
Huit groupes d'experts (y compris le Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base)	—	8x2 semaines	A déterminer	2	160	—	—	—	750	680
			Total		802	592	163	133	3 815	3 110

[a] Les dates indiquées le sont à seule fin de planification budgétaire et d'établissement du calendrier des conférences; elles pourront être modifiées par le Conseil du commerce et du développement.

[b] Ou New York si Genève ne peut accueillir la Conférence.

Tableau 19-25. Personnel temporaire pour les réunions

Catégorie de personnel	Pages	Journées de travail	Postes permanents			Equivalent en journées de travail[a]	Personnel temporaire		Coût total du personnel temporaire
			Administrateurs	Agents des services généraux	Total		Journées de travail	Coût moyen[b] par journée de travail	
								Dollars	Dollars
I.— *Services linguistiques*									
a) *Traducteurs* (voir tableau 19-24)									
i) 592 séances avec comptes rendus analytiques de 15 pages en moyenne par séance, à traduire en 2 langues	17 760								
ii) 3 110 pages de documents de session, à traduire en 3 langues	9 330								
iii) 3 815 pages de documents préparatoires, à traduire en 3 langues	11 445								
TOTAL des pages à traduire (à raison de 5 pages par jour, en moyenne, par traducteur)	38 535	7 707	18	—	18	3 924	3 783	60	227 000
b) *Reviseurs*									
Un reviseur pour 3 traducteurs		2 569	10	—	10	2 180	389	76	29 600
c) *Rédacteurs de comptes rendus analytiques* (voir tableau 19-24)									
592 séances avec comptes rendus analytiques, à raison d'une équipe de 3 rédacteurs par séance		1 776	—	—	—	—	1 776	60	106 600
d) *Sténographes*									
1,5 sténodactylographe par traducteur et par rédacteur		14 225	—	31	31	6 758	7 467	21	156 800
e) *Interprètes* — *Journées de travail*									
218 jours pour la 1e équipe de 8 = 1 744									
163 jours pour la 2e équipe de 8 = 1 304									
133 jours pour la 3e équipe de 8 = 1 064		4 112	8	—	8	1 744	2 368	80	189 500
f) *Editeurs*		3 924	5	13	18	3 924	—	—	—
TOTAL des journées de travail		34 313				18 530	15 783		
TOTAL partiel, services linguistiques									709 500
II.— *Services de reproduction* (voir tableau 19-26)									
88 millions de pages, à raison de 2 500 dollars par million de pages									220 000
A déduire: postes permanents				12	2				(60 000)
III.— *Services de conférence*									
Crédit forfaitaire pour le personnel temporaire, autre que celui des services linguistiques, nécessaire au service des réunions (secrétaires, plantons, techniciens du son, préposés aux salles de conférence, etc.)									30 000
TOTAL GÉNÉRAL									899 500

[a] Il a été calculé qu'un fonctionnaire permanent travaille en moyenne 218 jours par an, les samedis et dimanches représentant 104 jours, le congé annuel, 30 jours, les jours fériés, 8 jours, et le congé de maladie, 5 jours.

[b] Le coût moyen par journée de travail correspond aux taux publié des traitements du personnel temporaire, calculé par jour ouvrable, y compris, pour le personnel non recruté sur le plan local, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance.

TABLEAU 19-26. DOCUMENTATION: VOLUME ET COÛT ESTIMATIF EN 1968

Documents à reproduire	*Nombre de pages miméographiées*	*Nombre d'exemplaires dans toutes les langues*	*Nombre total de pages*
Documents préparatoires			
Conseil du commerce et du développement	480	5 200	2 496 000
Autres organes	3 335	4 800	16 008 000
	3 815[a]		
Documents de session			
Rapports finals	1 404	5 200	7 300 800
Divers	1 706	4 800	8 188 800
	3 110[a]		
Comptes rendus analytiques provisoires			
Conseil du commerce et du développement	1 620	2 500	4 050 000
Autres organes	7 260	2 000	14 520 000
	8 880[a]		
Comptes rendus analytiques définitifs			
Conseil du commerce et du développement			
Autres organes	7 260[b]	4 800	34 848 000
Nombre total de pages à reproduire			87 411 600
Main-d'oeuvre, à raison de 2 500 dollars par million de pages (voir tableau 19-25)			220 000
Matériel, à raison de 1 500 dollars par million de pages (dépense inscrite à l'article VIII)			132 000
TOTAL des frais de reproduction			352 000

[a] Voir tableau 19-24.

[b] A faire imprimer (dépense inscrite à l'article IX).

Dollars

iii) *Heures supplémentaires* *30 000*
1967: 24 000
1966: 16 822

19.66 En dehors des heures supplémentaires résultant des sessions des divers organes de la CNUCED, la préparation de la Deuxième Conférence aussi entraînera inévitablement des dépenses à ce titre.

ARTICLE XI

Dollars

Dépenses communes de personnel pour les postes proposés à l'article X .. *391 000*
1967: 337 000
1966: 142 463

19.67 Le crédit inscrit au présent article est destiné à couvrir toutes les dépenses communes de personnel afférentes aux postes permanents des autres unités administratives de l'ONU qui fournissent des services à la CNUCED. La ventilation de ces dépenses est donnée au tableau 19-27 ci-après.

TABLEAU 19-27

	1968 Crédits demandés		*1967 Crédits ouverts*		*1966 Dépenses*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Indemnités et prestations (indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes)						
Indemnités pour charges de famille	65 800		56 750		22 097	
Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	22 400	88 200	19 300	76 050	3 104	25 201

TABLEAU 19-27 (*suite*)

	1968 Crédits demandés		1967 Crédits ouverts		1966 Dépenses	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Sécurité sociale (cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel et cotisations à l'assurance-maladie)						
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel	144 800		124 800		59 595	
Cotisations à l'assurance-maladie	13 100	157 900	11 350	136 150	4 953	64 548
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations, de la cessation de service et du congé dans les foyers						
Voyages à l'occasion des nominations et de la cessation de service	26 500		22 700		15 883	
Voyages à l'occasion du congé dans les foyers	26 500		22 700		8 606	
Indemnité d'installation	26 200	79 200	22 700	68 100	2 955	27 453
Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service						
Frais de déménagement	26 300		22 700		7 024	
Indemnité d'affectation	13 100	39 400	11 300	34 000	1 195	8 219
Indemnités versées à la cessation de service		26 300		22 700		17 042
TOTAL, dépenses communes de personnel — personnel fournissant des services à la CNUCED		391 000		337 000		142 463

TABLEAU 19-28. NOMBRE ET COÛT DES POSTES PERNAMENTS VISÉS AU CHAPITRE 19[a]

I. — *Nombre de postes*

	1968 Postes permanents		1968 Postes nouveaux demandés		1968 Total des postes nécessaires		
	Administrateurs	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Total*
Secrétariat de la CNUCED (article III)	132	140	11	10	143	150	293
Services administratifs généraux (article X)	14	50	1	3	15	53	68
Services linguistiques (article X)	41	44	—	—	41	44	85
Services des documents (article X)	4	16	—	—	4	16	20
Nombre total de postes	191	250	12	13	203	263	466

II. — *Coût*

	Pourcentages des traitements	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Secrétariat de la CNUCED								
Traitements		2 175 800	804 920	157 430	69 740	2 333 230	874 660	3 207 890
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1967	5	(108 790)		(550)		(109 340)		(109 340)
Postes nouveaux d'administrateur, 1968	40			(58 580)		(58 580)		(58 580)
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1968	20				(11 550)		(11 550)	(11 550)
TOTAL		2 067 010	804 920	98 300	58 190	2 165 310	863 110	3 028 420
Services administratifs généraux								
Traitements		232 410	313 630	16 060	15 680	249 090	328 690	577 780
A déduire:								
Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1967	5	(11 620)				(11 620)		(11 620)

TABLEAU 19-28 (*suite*)

	1968 Postes permanents		*1968 Postes nouveaux demandés*		*1968 Total des postes nécessaires*		
	Administrateurs	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Total*
	Pourcentages des traitements	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Postes nouveaux d'administrateur, 1968	40			(6 670)	(6 670)		(6 670)
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1968	20			(3 010)		(3 010)	(3 010)
TOTAL		220 790	313 630	10 010	12 050	230 800	325 680	556 480
Services linguistiques							
Traitements		631 750	220 000	7 630		639 380	220 000	859 380
A déduire:							
Abattement pour mouvements de personnel							
Postes existants d'administrateur, 1967	5	(31 590)		(380)		(31 970)		(31 970)
TOTAL		600 160	220 000	7 250		607 410	220 000	827 410
Services des documents							
Traitements		43 480	80 000			43 480	80 000	123 480
A déduire:							
Abattement pour mouvements de personnel							
Postes existants d'administrateur, 1967	5	(2 170)				(2 170)		(2 170)
TOTAL		41 310	80 000			41 310	80 000	121 310
TOTAL GÉNÉRAL		2 929 270	1 418 550	115 560	70 240	3 044 830	1 488 790	4 533 620
		4 347 820		185 800		4 533 620		4 533 620

[a] La méthode de calcul du coût des traitements est expliquée au paragraphe 3 du chapitre 3.

TABLEAU 19-29

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES IMPUTABLES AU MAINTIEN EN 1968 DE L'EFFECTIF APPROUVÉ POUR 1967

	Coût du maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967	*1967 Crédits ouverts au titre de l'effectif approuvé pour 1967*	*Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Secrétariat de la CNUCED			
Traitements	2 872 000	2 628 000	244 000
Dépenses communes de personnel	804 000	739 500	64 500
TOTAL	3 676 000	3 367 500	308 500
Services administratifs généraux			
Traitements	534 500	466 000	68 500
Dépenses communes de personnel	139 000	121 000	18 000
TOTAL	673 500	587 000	86 500
Services de conférence			
Traitements	820 200	722 000	98 200
Dépenses communes de personnel	213 000	188 000	25 000
TOTAL	1 033 200	910 000	123 200

TABLEAU 19-29 (*suite*)

	Coût du maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967	*1967 Crédits ouverts au titre de l'effectif approuvé pour 1967*	*Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1968 de l'effectif approuvé pour 1967*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Services des documents			
Traitements	121 300	109 000	12 300
Dépenses communes de personnel	31 000	28 000	3 000
TOTAL	152 300	137 000	15 300
TOTAL GÉNÉRAL	5 535 000	5 001 500	533 500
TOTAL des traitements	4 348 000	3 925 000	423 000
TOTAL des dépenses communes de personnel	1 187 000	1 076 500	110 500
TOTAL GÉNÉRAL	5 535 000	5 001 500	533 500

TITRE X

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 20. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

9 202 000 dollars (1967: 5 914 600 dollars[1] 1966: 2 978 473 dollars[2])

TABLEAU 20-1

Articles	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*	*1966 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Deuxième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	50 000	261 500	—
II. — Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs	96 000	96 000	—
III. — Traitements et salaires	6 088 000	2 699 500	2 054 881
IV. — Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers	1 805 000	590 600	440 648
V. — Frais de voyage du personnel en mission	170 000	77 500	25 051
VI. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du statut du personnel; dépenses de représentation	10 000	6 000	4 250
VII. — Matériel et installations	35 000	40 000	—
VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux	70 000	—	—
IX. — Frais généraux	200 000	200 000	—
X. — Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents	400 000	157 000	61 915
XI. — Colloque international sur le développement industriel	278 000	586 500	391 998
— Autres dépenses ne faisant pas l'objet d'une demande de crédit pour 1968	—	1 200 000[a]	—
TOTAL, chapitre 20	9 202 000	5 914 600	2 978 743

[a] Dont un crédit de 500 000 dollars approuvé pour 1967 et destiné à couvrir les dépenses correspondant à l'installation du secrétariat de l'ONUDI à Vienne, et un montant de 700 000 dollars représentant un crédit spécial destiné à faire face aux besoins en personnel supplémentaire, au cas où les effectifs prévus dans le projet de budget pour 1967 ne seraient pas suffisants.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Deuxième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	*50 000*
1967:	261 500
1966:	—

a) *Conseil du développement industriel*

20.1 Les prévisions de dépenses pour la deuxième session du Conseil du développement industriel ont été établies en fonction des hypothèses ci-après, qui sont fondées sur le Règlement intérieur[3] adopté par le Conseil à sa première session:

a) Le Conseil tiendra une session en 1968, au siège de l'ONUDI à Vienne; elle aura lieu vers le début de l'année et durera quatre semaines; il y aura quatre séances par jour, dont deux au plus pourront avoir lieu simultanément;

b) Les langues de travail du Conseil seront celles de l'Assemblée générale, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français (article 63);

c) A l'exception des comptes rendus analytiques, la documentation sera distribuée dans les langues de travail et en russe (article 66);

d) Les comptes rendus analytiques seront établis dans les trois langues de travail (article 67) et ne seront pas imprimés;

e) L'interprétation des débats sera assurée dans les cinq langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (article 64);

[1] Y compris un montant de 157 500 dollars viré de l'article premier du chapitre 3, et qui concerne le personnel de la Direction des opérations d'assistance technique du Département des affaires économiques et sociales, et un montant de 27 600 dollars viré, pour la même raison, du chapitre 4.

[2] Dont un montant de 391 998 dollars viré de l'article VI du chapitre 2, un montant de 2 054 881 dollars viré du chapitre 3 et qui concerne le personnel affecté auparavant au Centre de développement industriel et à la Direction des opérations d'assistance technique du Département des affaires économiques et sociales (article premier — 1 734 208 dollars, article III — 318 028 dollars, article IV — 2 645 dollars); un montant de 403 229 dollars viré de l'ensemble du chapitre 4; un montant de 62 470 dollars viré du chapitre 5 (article premier — 25 051 dollars, article III — 37 419 dollars); un montant de 4 250 dollars viré de l'article premier du chapitre 6 et un montant de 61 915 dollars viré du chapitre 11 (article II — 23 009 dollars, article III — 38 906 dollars).

[3] A/6715, annexe IV, p. 14 à 39.

f) Le rapport final de la session sera imprimé dans les cinq langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (article 66);

g) Le personnel permanent de l'ONUDI pourra fournir les services ci-après:

i) Traduction et dactylographie des documents, à l'exception d'une partie de la documentation préparatoire et d'un certain nombre de comptes rendus analytiques;

ii) Reproduction, à l'exclusion de l'impression du rapport final;

iii) Interprétation pour une seule séance à la fois;

iv) Rédaction des comptes rendus analytiques;

h) Le matériel et les services de reproduction qui seront fournis en vertu d'arrangements contractuels, probablement par l'AIEA (voir article X), suffiront pour assurer la reproduction de tous les documents de la session.

20.2 En conséquence, le crédit demandé au présent article pour la deuxième session du Conseil du développement industriel ne concerne que les dépenses supplémentaires ci-après:

a) *Documentation préparatoire*

On suppose que la documentation préparatoire, comprenant les rapports du Directeur exécutif sur les divers sujets dont l'étude a été demandée par le Conseil du développement industriel à sa première session, représentera 1 000 pages qu'il faudra traduire en trois langues, et que le personnel permanent de l'ONUDI pourra en traduire et dactylographier 700 pages. Un crédit est donc demandé au présent article pour les travaux supplémentaires ci-après qui feront l'objet d'arrangements contractuels:

	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) *Traduction*	9 000		
ii) *Dactylographie*	3 000		12 000
b) *Services de séance*			
i) *Interprétation des débats (une équipe d'interprètes)*		20 000	
ii) *Documentation à établir pendant la session et comptes rendus analytiques*			
Quatre traducteurs	6 000		
Quatre dactylographes	2 000	8 000	28 000
c) *Documentation à établir après la session*			
Impression du rapport final dont la longueur est estimée à 100 pages		10 000	10 000
TOTAL			50 000

b) *Organes subsidiaires*

20.3 Le Conseil du développement industriel n'ayant pris, au cours de sa première session, aucune décision en ce qui concerne les réunions éventuelles de ses organes subsidiaires, aucun crédit n'est demandé à ce titre pour le moment.

ARTICLE II

	Dollars
Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs	*96 000*
1967:	96 000
1966:	—

20.4 Le crédit demandé au présent article est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des groupes d'experts et des organes consultatifs réunis par le Directeur exécutif de l'ONUDI pour examiner des questions techniques spéciales. Il doit permettre aussi de verser des honoraires, le cas échéant, aux membres de ces groupes et organes qui, pendant la période où ils travailleraient pour l'ONUDI, ne seraient pas rétribués par un gouvernement ou une institution gouvernementale.

20.5 Le crédit (96 000 dollars) proposé pour 1968 est maintenu au niveau approuvé pour 1967 et servirait à couvrir le coût *a*) de cinq groupes de 10 experts chacun qui se réuniraient au siège de l'ONUDI pendant deux semaines, et *b*) de cinq groupes de cinq experts qui se réuniraient au siège de l'ONUDI pendant une semaine.

ARTICLE III

	Dollars
Traitements et salaires	*6 088 000*
1967:	2 699 500
1966:	2 054 881

TABLEAU 20-2

	Dollars
i) Postes permanents	5 750 000
ii) Personnel temporaire	20 000
iii) Experts et consultants engagés à titre personnel	290 000
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	8 000
v) Services fournis aux fins du traitement électronique des données	20 000
TOTAL	6 088 000

	Dollars
i) *Postes permanents*	*5 750 000*

20.6 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des traitements du personnel du secrétariat de l'ONUDI calculé en fonction de l'effectif proposé pour 1968, dont la répartition est donnée dans le tableau ci-après:

TABLEAU 20-3

Nombre de postes permanents		*Catégories et classes*	*Traitements bruts 1968*
1967	*1968*		
			Dollars
1	1	Directeur exécutif	30 000
6	7	Directeur	175 000
14	19	Administrateur général	423 000

TABLEAU 20-3 (*suite*)

Nombre de postes permanents 1967	1968	*Catégories et classes*		*Traitements bruts* 1968
				Dollars
		Administrateurs		
46	55	Administrateur hors classe		1 105 000
84	95	Administrateur de 1re classe		1 530 000
85	98	Administrateur de 2e classe		1 274 000
44	38	Administrateur adjoint de 1re ou de 2e classe		338 000
280	313			4 875 000
		A ajouter: Indemnité de poste:		
		Vienne — Classe 0		—
		Bureau de liaison de New York — Classe 5		14 000
				4 889 000
332	357	*Agents des services généraux*		1 456 000
612	670			6 345 000
		Crédit pour techniciens et travailleurs manuels		94 000
				6 439 000
		A déduire: Abattement pour mouvements de personnel et retards dans le recrutement:		
		Abattement de 7 p. 100 pour les mouvements de personnel concernant les postes existants	450 000	
		Abattement de 50 p. 100 pour les retards dans le recrutement concernant les postes nouveaux	239 000	689 000
				5 750 000

20.7 Dans son rapport[4] sur les incidences administratives et financières de la création d'une Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa vingt et unième session, le Secrétaire général a exposé les difficultés qu'il éprouvait alors à évaluer de façon définitive les besoins en personnel de l'organisation nouvelle pour 1967. Toutefois, dans une annexe à son rapport, il a défini provisoirement ce que pourrait être, dans ses grandes lignes, la structure de l'organisation, ainsi que le personnel dont elle aurait besoin une fois que l'ONUDI aurait commencé à fonctionner effectivement. Ne voulant cependant pas préjuger les décisions finales que prendraient le Conseil du développement industriel et l'Assemblée générale au sujet des futurs programmes de travail dans ce domaine, le Secrétaire général, lors de l'élaboration de ses prévisions de dépenses pour 1967, a proposé qu'une somme globale de 750 000 dollars soit prévue pour couvrir le coût des services supplémentaires de personnel, c'est-à-dire pour permettre d'employer, selon les besoins, du personnel permanent ou du personnel engagé pour des périodes de courte durée. Par la suite, l'Assemblée générale a approuvé à ce titre un montant de 700 000 dollars. Ce crédit devait permettre de porter les effectifs existants transférés de l'ancien Centre de développement industriel du Département des affaires économiques et sociales au-delà du niveau prévu dans le projet de budget pour 1967, afin que le secrétariat de l'ONUDI puisse entreprendre sans retard l'exécution des programmes prioritaires approuvés à la première session du Conseil. Il tenait également compte des ressources supplémentaires dont la nouvelle organisation aurait besoin pour s'acquitter de responsabilités accrues en matière de direction générale, d'administration, de planification et de coordination. Les responsabilités et le volume de travail correspondant à ces dernières fonctions se sont trouvés par la suite considérablement augmentés du fait de la décision prise par l'Assemblée, à sa vingt et unième session, d'établir le siège de la nouvelle organisation à Vienne.

20.8 Le Secrétaire général s'était engagé à consulter périodiquement le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de façon à le tenir au courant de l'emploi qui serait fait du montant forfaitaire susmentionné. Il a donc fourni au Comité consultatif, au cours de sa session d'été de 1967, un état détaillé de l'emploi de cette somme.

20.9 Le nombre de postes indiqué au tableau 20.3 plus haut dans la colonne 1967 représente l'effectif nécessaire pour que l'ONUDI puisse commencer à fonctionner à Vienne en tant qu'organisation autonome d'ici la fin de l'année. L'effectif 1967 comprend les postes suivants:

Administrateurs	*Agents des services généraux*	
108	75	Personnel transféré de l'ancien Centre de développement industriel
8	8	Personnel transféré de la Direction des opérations d'assistance technique
48	30	Postes supplémentaires qu'il a fallu créer en 1967 dans les services organiques
5	5	Conseillers industriels détachés du Siège
3	2	Secrétariat du Conseil du développement industriel
172	120	
108	212	Services administratifs
280	332	

[4] A/6481.

20.10 Le tableau ci-après donne la répartition de l'effectif pour 1968 entre les services organiques et les services administratifs du secrétariat de l'ONUDI.

TABLEAU 20-4

	Dollars	Dollars	
I. — *Divisions organiques:*			
205 administrateurs	2 939 000		
145 agents des services généraux	551 000	3 490 000	(60%)
II. — *Services administratifs:*			
108 administrateurs	1 531 000		
212 agents des services généraux	642 000		
47 travailleurs manuels	87 000	2 260 000	(40%)
		5 750 000	(100%)

20.11 Le tableau d'effectifs proposé pour 1968 comprend 58 postes nouveaux (33 administrateurs et 25 agents des services généraux). Tous ces postes nouveaux sont destinés aux divisions organiques de l'ONUDI et doivent leur permettre de donner suite aux recommandations formulées par le Conseil du développement industriel à sa première session et qui tendent à détacher plus de conseillers industriels à l'extérieur ainsi qu'à renforcer la coordination et les activités de promotion de ces divisions.

20.12 On trouvera au tableau 20-5 ci-dessous une récapitulation comparative, par grands services organiques, de l'ensemble de l'effectif proposé pour l'ONUDI et des besoins en personnel pour 1967.

TABLEAU 20-5. — POSTES PERMANENTS: COMPARAISON ENTRE L'EFFECTIF DE 1967 ET LES POSTES PROPOSÉS POUR 1968, PAR SERVICE

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
	Année	*S-S*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur exécutif	1968	1	2	3	5	3	3	1	18	16	34
	1967	1	1	3	4	2	2	1	14	13	27
Division de la coopération technique	1968	—	1	1	7	11	10	1	31	23	54
	1967	—	1	1	5	8	10	3	28	18	46
Division de la technologie industrielle	1968	—	1	1	9	16	16	5	48	33	81
	1967	—	1	1	8	11	9	7	37	28	65
Division des politiques et de la programmation industrielles	1968	—	1	3	8	16	15	7	50	35	85
	1967		1	[illegible]	7	13	15	9	48	29	77
Conseillers industriels détachés du Siège	1968	—	—	5	5	—	—	—	10	5	15
	1967			2	3				5	5	10
Services administratifs	1968	—	1	3	13	33	43	15	108	212	320[a]
	1967		1	3	13	33	43	15	108	212	320
TOTAL	1968	1	7	19	55	95	98	38	313	357	670
	1967	1	6	14	46	84	85	44	280	332	612

[a] Non compris 47 travailleurs manuels, dont 36 dans les services généraux et 11 à la section des documents.

20.13 Les tableaux 20-6 à 20-11 indiquent la répartition, par grands services, des effectifs pour 1967 et pour 1968 et donnent, le cas échéant, une description de leurs fonctions et de leurs programmes de travail.

TABLEAU 20-6. — CABINET DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
	Année	*S-S*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur exécutif	1968	1	—	—	1	—	1	—	3	3	6
	1967	1	—	—	1	—	—	—	2	3	5
Conseillers du Directeur exécutif	1968	—	2	—	—	—	—	—	2	2	4
	1967	—	1	—	—	—	—	—	1	1	2
Bureau de la coordination et des relations extérieures	1968	—	—	1	2	1	1	—	5	5	10
	1967	—	—	1	1	—	1	—	3	3	6
Secrétariat du Conseil du développement industriel	1968	—	—	1	—	1	—	1	3	2	5
	1967	—	—	1	—	1	—	1	3	2	5

TABLEAU 20-6 (*suite*)

	Année	Catégories et classes: Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents des services généraux	Total
Bureau de liaison de New York	1968	—	—	1	2	1	1	—	5	4	9
	1967	—	—	1	2	1	1	—	5	4	9
TOTAL	1968	1	2	3	5	3	3	1	18	16	34
	1967	1	1	3	4	2	2	1	14	13	27

TABLEAU 20-7. — DIVISION DE LA COOPERATION TECHNIQUE

	Année	Catégories et classes: Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents des services généraux	Total
Cabinet du Directeur	1968	—	1	1	1	—	—	—	3	2	5
	1967	—	1	1	—	—	—	—	2	2	4
Section de la préparation des projets et de la coordination	1968	—	—	—	1	5	2	—	8	6	14
	1967	—	—	—	1	5	2	—	8	5	13
Exécution des projets:											
Groupe de l'Afrique	1968	—	—	—	1	2	2	—	5	4	9
	1967	—	—	—	—	1	2	1	4	2	6
Groupe de l'Asie	1968	—	—	—	1	1	2	1	5	4	9
	1967	—	—	—	1	—	2	1	4	3	7
Groupe de l'Amérique latine	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	3	7
	1967	—	—	—	1	1	2	—	4	3	7
Groupe de l'Europe et du Moyen-Orient	1968	—	—	—	1	1	2	—	4	3	7
	1967	—	—	—	1	1	2	—	4	2	6
Section des services industriels spéciaux	1968	—	—	—	1	1	—	—	2	1	3
	1967	—	—	—	1	—	—	1	2	1	3
TOTAL	1968	—	1	1	7	11	10	1	31	23	54
	1967	—	1	1	5	8	10	3	28	18	46

La Division de la coopération technique:

a) Est chargée de la programmation et de l'exécution des activités extérieures et de leur coordination d'ensemble;

b) Coordonne les activités de l'ONUDI en tant qu'organisation participant au Programme des Nations Unies pour le développement et assure les relations avec les bureaux des représentants résidents;

c) Organise, aux fins des missions extérieures demandées par les Etats Membres, des équipes d'experts et de spécialistes de différentes branches de l'industrie;

d) Est chargée de rendre compte des activités opérationnelles et extérieures.

TABLEAU 20-8. — DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

	Année	Catégories et classes: Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents des services généraux	Total
Cabinet du Directeur	1968	—	1	1	1	—	—	2	5	3	8
	1967	—	1	1	1	—	—	2	5	3	8
Groupe du développement sectoriel de l'industrie	1968	—	—	—	1	—	3	1	5	3	8
	1967	—	—	—	1	—	2	—	3	2	5
Groupe des industries métallurgiques	1968	—	—	—	1	2	2	—	5	3	8
	1967	—	—	—	—	2	1	1	4	2	6
Groupe des industries mécaniques	1968	—	—	—	1	3	2	—	6	4	10
	1967	—	—	—	1	2	—	1	4	3	7

TABLEAU 20-8 (*suite*)

	Année	Catégories et classes: Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents des services généraux	Total
Groupe des industries productrices d'engrais	1968	—	—	—	1	2	2	—	5	4	9
	1967	—	—	—	1	1	3	—	5	4	9
Groupe des industries pétrochimiques et textiles	1968	—	—	—	2	6	3	—	11	8	19
	1967	—	—	—	2	3	1	1	7	6	13
Groupe des industries chimiques de base et des matériaux de construction	1968	—	—	—	1	2	2	1	6	4	10
	1967	—	—	—	1	2	1	1	5	4	9
Groupe des industries alimentaires et de l'industrie légère	1968	—	—	—	1	1	2	1	5	4	9
	1967	—	—	—	1	1	1	1	4	4	8
TOTAL	1968	—	1	1	9	16	16	5	48	33	81
	1967	—	1	1	8	11	9	7	37	28	65

La Division de la technologie industrielle:

a) Etudie de façon suivie les procédés techniques actuels et récemment mis au point qui intéressent des branches industrielles déterminées et fournit un appui technique aux activités extérieures d'assistance directe;

b) Organise des cycles et groupes d'études en vue de la diffusion de renseignements techniques sur les industries qui présentent une importance particulière pour les pays en voie de développement;

c) Prépare des manuels et des guides sur les techniques et les procédés industriels en vue de leur application dans les pays en voie de développement;

d) Prépare la documentation nécessaire au Conseil du développement industriel et aux organes de l'ONU.

TABLEAU 20-9. — DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

	Année	Catégories et classes: Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents des services généraux	Total
Cabinet du Directeur	1968	—	1	1	1	—	—	1	4	3	7
	1967		1	1	1	—	—	1	4	3	7
Section de la programmation industrielle	1968			1	1	5	4	2	13	11	24
	1967			1	1	3	4	3	12	9	21
Section des politiques industrielles	1968			1	4	4	2	2	13	8	21
	1967			1	3	3	2	3	12	7	19
Section des études	1968				1	3	5	1	10	6	16
	1967				1	3	5	1	10	5	15
Section des industries d'exportation	1968				1	4	4	1	10	7	17
	1967				1	4	4	1	10	5	15
TOTAL	1968	—	1	3	8	16	15	7	50	35	85
	1967	—	1	3	7	13	15	9	48	29	77

La Division des politiques et de la programmation industrielles:

a) S'occupe des questions de politique générale en matière de développement industriel et étudie les problèmes de structure que pose le développement industriel dans le cadre de l'économie considérée dans son ensemble;

b) Est chargée de mettre au point et d'évaluer des techniques et méthodes de programmation et de planification industrielles en vue de l'élaboration, de l'appréciation et de l'exécution de projets industirels;

c) Fournit l'appui technique nécessaire aux activités extérieures d'assistance directe et organise des cycles et groupes d'études;

d) Prépare l'Etude sur le développement industriel et la documentation nécessaire au Conseil du développement industriel et à divers organes de l'ONU.

TABLEAU 20-10. — DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux	Total
	Année	S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		
Cabinet du Directeur	1968		1	1				1	3	2	5
	1967		1					1	2	1	3
Section des institutions intéressant l'industrie	1968			1	1	4	3	5	14	8	22
	1967			1	1	4	3	5	14	8	22
Section de l'information industrielle	1968				1	1	1	1	4	3	7
	1967				1	1	1	1	4	2	6
Section des licences d'exploitation et de commercialisation des brevets	1968				1		1		2	1	3
	1967				1		1		2	1	3
Section de la formation industrielle	1968			1	3	4	3	1	12	9	21
	1967				1	5	1	1	8	7	15
Section des techniques de gestion industrielle	1968				1	3	2		6	4	10
	1967				1	1			2	2	4
Section de la petite industrie	1968				1	4	1	1	7	6	13
	1967				1	6		1	8	6	14
TOTAL	1968		1	3	8	16	11	9	48	33	81
	1967		1	1	6	17	6	9	40	27	67

La Division des services et institutions intéressant l'industrie:

a) Est chargée d'activités et opérations qui concernent la création de services de base intéressant l'industrie, notamment pour ce qui est des services de vulgarisation industrielle, de la législation industrielle et des régimes de brevets et licences en matière industrielle;

b) S'occupe des problèmes qui ont trait au développement de la petite industrie et à la création de domaines industriels, compte tenu des programmes d'industrialisation d'ensemble;

c) Evalue les besoins et moyens de formation de cadres techniques pour le développement industriel; organise des programmes de formation dans le domaine de l'industrie à l'intention de cadres et de techniciens originaires de pays en voie de développement; prépare et évalue le matériel d'enseignement nécessaire à la formation au développement industriel;

d) Fournit un appui technique aux activités extérieures d'assistance directe; organise des cycles d'études et des réunions techniques;

e) Prépare les publications et la documentation courantes dont le Conseil du développement industriel et d'autres organes de l'ONU ont besoin.

TABLEAU 20-11. — SERVICES ADMINISTRATIFS

1967 et 1968[a]

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux	Total
	S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		
Cabinet du Directeur	—	1	1	4	1	1	1	9	10	19
Service financier										
Cabinet du Chef du Service	—	—	1	—	—	1	—	2	4	6
Section du budget	—	—	—	1	—	—	—	1	4	5
Section des finances	—	—	—	1	1	1	1	4	11	15
Section de gestion des programmes techniques[b]	—	—	—	1	—	1	—	2	7	9
Service du personnel		—	—	1	1	2	1	5	10	15
Service des conférences										
Cabinet du Chef du Service	—	—	1	—	—	—	—	1	2	3
Groupe de l'édition et du contrôle des documents	—	—	—	1	2	4	2	9	10	19
Groupe du contrôle des conférences	—	—	—	—	—	1	1	2	2	4

TABLEAU 20-11 (*suite*)

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux	Total
	S-S	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		
Section linguistique										
Cabinet du Chef de section	—	—	—	1	—	—	—	1	5	6
Groupe de traduction	—	—	—	—	12	28	—	40	—	40
Groupe sténographique	—	—	—	—	—	—	—	—	57	57
Section d'interprétation	—	—	—	1	10	—	—	11	1	12
Section des documents										
Cabinet du Chef de section	—	—	—	1	—	—	—	1	1	2
Groupe de l'impression et de la présentation des documents	—	—	—	—	1	—	5	6	6	12
Reproduction/Distribution	—	—	—	—	—	1	1	2	5	7
Bibliothèque	—	—	—	—	1	—	1	2	3	5
Services généraux										
Cabinet du Chef du Service	—	—	—	1	1	—	—	2	4	6
Achats et transports	—	—	—	—	1	2	—	3	20	23
Communications et dossiers	—	—	—	—	1	—	2	3	24	27
Bâtiments	—	—	—	—	1	1	—	2	26	28
TOTAL	—	1	3	13	33	43	15	108	212 [c]	320

[a] L'effectif des services administratifs devrait être au complet en 1967 et il restera inchangé en 1968.

[b] Les autres postes de cette section seront imputés sur des fonds d'opérations extra-budgétaires.

[c] Plus 47 postes de travailleur manuel (36 dans les services généraux et 11 à la section des documents).

Dollars

ii) *Personnel temporaire* *20 000*

20.14 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de recruter le personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, notamment pour la deuxième session du Conseil du développement industriel, et aussi de remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Dollars

iii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* *290 000*

20.15 Le crédit demandé pour 1968 est maintenu au chiffre approuvé pour 1967, et doit permettre de couvrir les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des consultants engagés à titre personnel, ainsi que les honoraires du médecin prévu pour le Service médical de l'ONUDI.

Dollars

iv) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit* *8 000*

20.16 Compte tenu de l'expérience de 1967, le montant des crédits nécessaires à cette fin est estimé à 8 000 dollars pour 1968. Le crédit de 3 000 dollars approuvé pour 1967 avait été utilisé en totalité au 30 avril 1967.

Dollars

v) *Services fournis aux fins du traitement électronique des données* *20 000*

20.17 Le crédit demandé (20 000 dollars) doit permettre d'obtenir par traitement électronique des données, en recourant soit au Centre international de calcul électronique du Bureau de statistique soit à des services contractuels, les statistiques dont l'ONUDI aura besoin pour son programme de travail.

ARTICLE IV

Dollars

Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers *1 805 000*

1967: 590 600

1966: 440 648

20.18 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel et les frais de voyage pour le congé dans les foyers, en ce qui concerne le secrétariat, de l'ONUDI ainsi que le coût des cours de langues.

Dollars

i) *Dépenses communes de personnel* *1 725 000*

20.19 Pour 1968, le montant des dépenses communes de personnel, à l'exclusion des frais de voyage pour le congé dans les foyers, a été calculé de façon à représenter 30 p. 100 du crédit demandé à l'article III au titre des postes permanents.

20.20 Le crédit demandé à la présente rubrique concerne les dépenses ci-après:

i) Cotisations à la Caisse des pensions
ii) Prestations médicales et cotisations à la sécurité sociale
iii) Indemnités pour charges de famille
vi) Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes
v) Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service
vi) Indemnités d'affectation
vii) Indemnités d'installation
viii) Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service
ix) Indemnités versées à la cessation de service
x) Autres versements.

	Dollars
ii) *Cours de langues*	27 000

20.21 Le crédit demandé couvre le coût des cours de langues (anglais, espagnol, français et russe), évalué à 11 000 dollars environ au total. Le solde (16 000 dollars) doit permettre d'organiser un cours accéléré d'allemand à l'intention des fonctionnaires du secrétariat et des personnes à leur charge. Ce cours vise à donner aux fonctionnaires, dans un délai d'un an, des connaissances de base suffisante pour lire l'allemand et tenir une conversation dans cette langue; on n'envisage pas d'organiser aux frais de l'ONU la formation jusqu'au niveau de l'examen de connaissances linguistiques. Le nombre total des classes devrait diminuer de façon sensible après 1968.

	Dollars
iii) *Frais de voyage pour le congé dans les foyers*	53 000

20.22 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage pour le congé dans les foyers de 47 fonctionnaires et des personnes à leur charge; il a fait l'objet d'une réduction de 10 p. 100 pour tenir compte des fonctionnaires qui n'useraient pas de leur droit au congé dans les foyers.

ARTICLE V

	Dollars
Frais de voyage du personnel en mission	170 000
1967:	77 500
1966:	25 051

20.23 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel envoyé en mission ou à des sessions. Les dépenses prévues au titre des frais de voyage pour le congé dans les foyers sont inscrites séparément à l'article IV.

	Dollars
i) *Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions*	60 000

20.24 Le crédit demandé doit permettre au Directeur exécutif et à des fonctionnaires supérieurs d'assiter aux sessionsde 1968 du Conseil économique et social, à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, aux réunions du Conseil du commerce et du développement, à la Conférence d'annonces de contribution prévue pour 1968, aux deux sessions du Conseil d'administration du PNUD, ainsi qu'aux réunions du Bureau consultatif interorganisations du PNUD, à celles du Groupe de travail pour les questions administratives et finanières, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le crédit ouvert à ce titre en 1967 était de 47 500 dollars.

	Dollars
ii) *Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions*	60 000

20.25 Le crédit demandé, qui dépasse de 30 000 dollars celui de 1967, doit permettre de couvrir les frais de voyage imputables à des missions effectuées pour tenir compte de la priorité donnée par le Conseil du développement industriel aux activités sur le terrain de l'ONUDI.

	Dollars
iii) *Frais de voyage des conseillers industriels détachés du siège*	50 000

20.26 Comme suite aux recommandations du Conseil du développement industriel, un crédit de 50 000 dollars est demandé sous cette nouvelle rubrique pour couvrir les frais de voyage et indemnités de subsistance de 10 conseillers industriels, qui doivent pendant six mois de l'année effectuer des déplacements dans la zone de leur ressort et se rendre au siège de l'ONUDI à Vienne pour des réunions d'information annuelles.

ARTICLE VI

	Dollars
Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'Annexe I du Statut du personnel: dépenses de représentation	10 000
1967:	6 000
1966:	4 250

20.27 Le crédit demandé au présent article se répartit comme suit:

i) Un montant de 6 500 dollars qui doit permettre de verser, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, une indemnité de représentation au Directeur exécutif de l'ONUDI et à ses directeurs pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Directeur exécutif;

ii) Un montant de 3 500 dollars destiné à couvrir les dépenses faites par des membres du secrétariat de l'ONUDI qui ne perçoivent pas d'indemnité de représentation.

ARTICLE VII

	Dollars
Matériel et installations	35 000
1967:	40 000
1966:	—

TABLEAU 20-12

	Dollars
i) Mobilier et matériel de bureau	20 000
ii) Machines de bureau	12 000
iii) Matériel pour la reproduction des documents	—
iv) Matériel de télécommunications	—
v) Matériel de transport	—
vi) Matériel divers	3 000
TOTAL, article VII	35 000

20.28 Le drédit demandé au présent article est affecté à l'acquisition du mobilier et du matériel. On pense que le montant approuvé pour 1967 suffira pour permettre d'acheter le mobilier et le matériel de bureau nécessaires pour le personnel qui doit être en poste à Vienne d'ici la fin de l'année (612 postes permanents et environ 20 postes imputés sur des fonds extrabudgétaires), de couvrir les besoins essentiels de l'atelier de reproduction des documents du secrétariat de l'ONUDI et d'acheter les véhicules indispensables pour transporter le personnel et les fournitures entre les trois bâtiments qui constituent le siège temporaire de l'ONUDI. Le montant total des achats à faire en 1967 est évalué à 357 000 dollars.

20.29 Au cas où la livraison d'une partie de ce matériel serait reportée après le 31 décembre 1967, le Secrétaire général devrait redemander l'ouverture des crédits correspondants en 1968.

20.30 En conséquence, le crédit de 35 000 dollars qui est actuellement demandé pour 1968 concerne seulement le matériel nécessaire pour les titulaires des postes nouveaux demandés pour 1968 (58 postes permanents et environ 15 postes imputés sur les fonds extrabudgétaires).

ARTICLE VIII

	Dollars
Entretien, utilisation et location des locaux	*70 000*
1967:	—
1966:	—

20.31 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des locaux du siège temporaire de l'ONUDI à Vienne, qui comprennent le *Felderhaus* et les trois bâtiments préfabriqués que le Gouvernement autrichien doit faire construire. Etant donné que 1968 sera la première année complète de fonctionnement, le crédit demandé, bien que fondé sur les meilleurs renseignements disponibles, devra peut-être être revisé.

20.32 Le montant de 70 000 dollars demandé pour 1968 concerne les dépenses ci-après:

	Dollars
i) *Services contractuels*	
Entretien des locaux	20 000
ii) *Eclairage, chauffage, eau, etc.*	42 000
iii) *Autres dépenses d'entretien*	
Fournitures pour l'entretien des locaux	2 000
Petits travaux d'aménagement des locaux	6 000
TOTAL	70 000

ARTICLE IX

	Dollars
Frais généraux	*200 000*
1967:	200 000
1966:	—

20.33 Les crédits demandés au présent article doivent couvrir le coût de l'ensemble des fournitures et services, ainsi que de la location et de l'entretien du matériel au siège temporaire de l'ONUDI à Vienne. Ils ne tiennent pas compte des dépenses que pourrait entraîner la création de bureaux locaux ou régionaux. Comme pour l'article VIII (Entretien utilisation et location des locaux), les montants inscrits au présent article sont provisoires et pourront être revisés compte tenu de l'expérience acquise.

20.34 Le montant de 200 000 dollars est maintenu au niveau approuvé pour 1967 et doit permettre de couvrir les dépenses ci-après:

	Dollars	Dollars
i) *Communications*		
Télégraphe	7 500	
Téléphone	46 000	
Services postaux	13 500	
Valise diplomatique	10 000	
Transport de marchandises	6 000	83 000
ii) *Location et entretien du matériel*		
Location de matériel (à l'exception des véhicules)	10 000	
Entretien du matériel et du moblier (à l'exception des véhicules)	1 000	
Entretien et utilisation des véhicules	3 000	14 000
iii) *Autres fournitures et services*		2 000
iv) *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*		
Papeterie et fournitures de bureau	8 000	
Fournitures pour la reproduction des documents	60 000	68 000
v) *Livres, fournitures et services de bibliothèque*		33 000
(dont 10 000 dollars pour couvrir les dépenses initiales relatives à l'établissement d'un Centre de référence pour les questions industrielles, dont le coût sera couvert en majeure partie par une contribution volontaire de 200 000 dollars du Gouvernement autrichien)		
TOTAL		200 000

ARTICLE X

	Dollars
Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents	*400 000*
1967:	157 000
1966:	61 915

20.35 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le coût du programme de publications et les dépenses relatives aux travaux contractuels de reproduction des documents.

20.36 Les montants demandés pour 1968 concernent les dépenses ci-après:

	Dollars
a) *Programme de publications*	*280 000*

i) *Imprimerie* (180 000 dollars)

Etant donné la date de la première session du Conseil du développement industriel, le programme de publications de l'ONUDI pour 1968 n'a pas été soumis pour examen au Comité des publications. En attendant que cet examen ait été effectué et sans préjudice de toute demande de créditr evisée qui pourrait en résulter, le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût:

a) Des publications périodiques sur le développement industriel nécessaires pour fournir aux pays en voie de développement une documentation de base en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de mesures visant à encourager et à accélérer le développement industriel;

b) Des publications qui normalement auraient figuré dans le programme de publications de 1967 mais qui ont dû être ajoutées au programme de 1968, car les textes n'ont pas pu être soumis à temps pour être imprimés.

ii) *Travaux contractuels de traduction et de dactylographie* (100 000 dollars)

Le crédit demandé sous la présente rubrique est destiné à couvrir le coût des travaux contractuels de traduction et de dactylographie nécessaires pour le

programme de publications de l'ONUDI que le personnel permanent de l'ONUDI ne sera pas en mesure d'exécuter. Le volume de travail est évalué au total à environ 8 000 pages dans chaque langue.

b) *Travaux contractuels pour la reproduction des documents* *120 000*

Le crédit demandé sous la présente rubrique est destiné à couvrir le coût des travaux contractuels pour la reproduction des documents de l'ONUDI, qui seront probablement confiés a l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce crédit doit permettre d'assurer la reproduction d'une documentation évaluée à 30 millions de pages à raison de 4 000 dollars environ par million de pages. En outre, il est prévu que 10 millions de pages seront reproduites par les soins du secrétariat de l'ONUDI; le coût des fournitures et du matériel nécessaires à cette fin est inscrit à l'article IX et celui de la main-d'oeuvre aux articles III et IV.

20.37 Les dépenses relatives à l'impression du rapport final de la deuxième session du Conseil du développement industriel ont été inscrites à l'article premier, et les dépenses prévues pour l'impression des actes du Colloque sont imputées sur l'article XI.

ARTICLE XI

	Dollars
Colloque international sur le développement industriel	*278 000*
1967:	586 500
1966:	391 998

20.38 Le crédit demandé au présent article représente le coût estimatif total des travaux d'édition, de traduction et d'impression des actes du Colloque international sur le développement industriel, qui doit se tenir du 29 novembre au 20 décembre 1967 à Athènes (Grèce).

20.39 Les prévisions de dépenses ont été calculées en fonction de l'hypothèse que le nombre total de pages ne dépassera pas 2 000, à savoir: i) rapport final, 300 pages et ii) une publication distincte sur chacun des quelque 21 thèmes qui seront examinés pendant le Colloque; chacune de ces publications contenant de 50 à 100 pages, et le nombre total de pages étant estimé à 1 700. Le nombre des exemplaires prévus dans les quatre langues se répartira comme suit:

	Nombre d'exemplaires
i) Anglais	5 000
ii) Français	1 900
iii) Espagnol	2 350
iv) Russe	400

20.40 Les chiffres indiqués ci-dessus, tant en ce qui concerne le nombre de pages que le nombre d'exemplaires, ne diffèrent pas beaucoup des prévisions (2 000 pages et 8 650 exemplaires) présentées dans le projet de budget pour 1967, et il convient de noter que le crédit demandé (111 000 dollars) dans le projet de budget pour 1967 ne tient pas compte du coût de l'édition et de la traduction des actes du Colloque. Par conséquent, le montant revisé pour 1968 se répartit comme suit:

	Dollars	
i) Consultants et fonctionnaires de la catégorie des administrateurs		
1 consultant principal pour 6 mois	10 000	
2 éditeurs principaux et 2 éditeurs adjoints, pour 12 mois chacun	75 000	
1 spécialiste de la mise en page et de la présentation, pour 6 mois	6 000	
ii) Frais de voyages	1 000	
iii) Dactylographie, correction d'épreuves, etc.	15 000	
iv) Traduction		
2 000 pages à raison de 10 dollars la page, en trois langues	60 000	
		167 000
	Dollars	
v) Impression		
Anglais: 5 000	34 000	
Français: 1 900	27 000	
Espagnol: 2 350	30 000	
Russe: 400	20 000	111 000
		278 000

20.41 Pour calculer le crédit demandé au présent article, on est parti de l'hypothèse que tous les travaux seront achevés en 1968; toutefois, si des retards survenaient dans l'impression des documents dans les différentes langues, les dépenses d'imprimerie de 1968 s'en trouveraient diminuées et une somme égale devrait être inscrite au projet de budget pour 1969.

Annexes aux prévisions de dépenses

ANNEXE I

Montants estimatifs des dépenses, par grandes activités et principaux programmes, pour 1966, 1967 et 1968

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
INTRODUCTION		215
TABLEAU A. — État estimatif, par grandes activités et principaux programmes et par objet de dépenses, des dépenses inscrites au budget ordinaire		218
TABLEAU B. — État récapitulatif des grandes activités et des principaux programmes dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme — budget ordinaire et fonds extra-budgétaires		224
TABLEAU C. — État, selon l'origine des fonds ainsi que par grandes activités et par région, des programmes d'assistance technique de l'ONU dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme		228
États relatifs au tableau A:		
I.	L'Assemblée générale, ses commissions et comités	234
II.	Direction exécutive	234
III.	Politique et Conseil de sécurité	236
IV.	Tutelle et questions liées à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux	236
	Économique, social et droits de l'homme	
V.1	Économique et social — New York	238
V.2	Droits de l'homme — New York	244
V.3	Office de Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe)	244
V.4	Commission économique pour l'Afrique	246
V.5	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	248
V.6	Commission économique pour l'Europe	252
V.7	Commission économique pour l'Amérique latine	256
V.8	Bureau des affaires économiques et social de l'ONU à Beyrouth	260
V.9	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	260
V.10	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	264
V.11	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	264
V.12	Programmes d'assistance technique de l'ONU (Titre V du budget)	266
	Juridique	
VI.1	Juridique, à l'exclusion de la Cour internationale de Justice	268
VI.2	Cour internationale de Justice	270
VII.	Information	270
	Administration et charges communes:— New York et Genève	
VIII.1	Administration et charges communes	270
VIII.2	Services généraux	274
VIII.3	Bibliothèque	274
VIII.4	Divers	274
IX.	Services de conférence — New York et Genève	276
X.	Divers	278
Appendice. — Etat des prévisions de recettes par grandes activités et principaux programmes		280
Notes		282

INTRODUCTION

1. La présente annexe indique les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONU, ventilées par principaux domaines d'activité et principaux programmes, pour les exercices 1966, 1967 et 1968, et donne aussi des renseignements sur les ressources extra-budgétaires dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme.

2. La présente annexe a été établie compte tenu des recommandations figurant dans le deuxième rapport[a] du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, telles que l'Assemblée générale les a approuvées par sa résolution 2150 (XXI) du 4 novembre 1966. Plus précisément, le Comité *ad hoc* avait proposé qu'en premier lieu, et sans bouleversement des pratiques suivies par chacune des organisations, celles-ci fournissent un certain nombre de renseignements complémentaires destinés à apporter une plus grande clarté dans les documents budgétaires

[a] A/6343.

existants. Ainsi, les organisations utilisant la forme du budget traditionnel ventilé par catégories de dépenses devraient présenter, soit dans leur budget, soit dans un document spécial, une ventilation de leurs dépenses par principaux domaines d'activité.

3. Lors de l'établissement des données consignées dans la présente annexe, il a été tenu compte aussi des voeux de ceux, de plus en plus nombreux, qui ont demandé une présentation intégrée du programme et du budget, notamment en ce qui concerne les activités économiques et sociales de l'ONU et ses activités relatives aux droits de l'homme. C'est ainsi que le Conseil économique et social se préoccupe depuis un certain nombre d'années du problème que pose l'attribution d'un ordre de priorité aux divers projets et programmes, sans que soient dépassées les limites des ressources disponibles dans les domaines de sa compétence, et qu'il a pris un certain nombre d'initiatives tendant, notamment, à ce qu'il soit procédé chaque année à une étude détaillée des programmes de travail de l'ONU eu égard à leurs incidences budgétaires.

4. Par suite, la présente annexe vise en premier lieu à compléter les prévisions budgétaires, ventilées par objet de dépenses, qui sont présentées, pour approbation, à l'Assemblée générale. De plus, outre qu'elle indique le coût total des diverses activités et des divers programmes, l'annexe montre comment ces dépenses évoluent et quels sont leurs rapports avec les dépenses budgétaires globales. Cette présentation peut donc faciliter l'examen, du point de vue des objectifs actuels ou à long terme, du programme de travail dont le coût est imputé sur le budget ordinaire. Les renseignements concernant les ressources provenant de fonds extra-budgétaires qui sont affectées aux activités dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme pourront être également utiles à cet égard.

5. La présente annexe comprend les trois grands tableaux ci-après:

Tableau A. — État estimatif, par grandes activités et principaux programmes et par objet de dépenses, des dépenses inscrites au budget ordinaire. Ce tableau est complété par un certain nombre d'états subsidiaires et par un appendice concernant les prévisions de recettes.

Tableau B. — État récapitulatif des grandes activités et des principaux programmes dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme — Budget ordinaire et fonds extra-budgétaires.

Tableau C. — État, selon l'origine des fonds ainsi que par grandes activités et par régions, des programmes d'assistance technique de l'ONU dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme.

6. Le tableau A, dans lequel les dépenses inscrites au budget ordinaire sont ventilées par objet de dépenses[b], concerne trois exercices: il s'agit, pour 1966, des dépenses effectives, pour 1967, des crédits ouverts et pour 1968, des prévisions budgétaires initiales présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session). Les dépenses ou les crédits pour chacun des exercices considérés sont groupés en dix grandes catégories d'activité:

I. L'Assemblée générale, ses commissions et comités
II. Direction exécutive
III. Politique et Conseil de sécurité
IV. Tutelle et questions liées à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux
V. Économique, social et droits de l'homme
VI. Juridique
VII. Information
VIII. Administration et charges communes
IX. Services de conférence
X. Divers

Ces grandes catégories sont à leur tour subdivisées. La catégorie « Économique, social et droits de l'homme » compte douze subdivisions, la catégorie « Juridique » en compte deux et la catégorie « Administration et charges communes » en compte quatre. Des états explicatifs distincts donnent de plus amples détails sur les éléments compris dans chaque catégorie et dans chacune de ses subdivisions.

7. Étant donné que, pour calculer les quotes-parts à mettre en recouvrement parmi les États Membres, toutes les recettes, qui sont inscrites au budget dans les prévisions de recettes, sont déduites du montant brut des dépenses, on a indiqué non seulement le montant brut mais aussi le montant net de chacune des dépenses considérées.

8. Le tableau A donne pour chaque catégorie d'activité ou chaque subdivision des renseignements sur:

Le nombre des postes permanents d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et d'agent des services généraux;

Le coût de chaque objet de dépenses (indiqué dans la colonne pertinente);

Le total des dépenses directes, c'est-à-dire des dépenses auxquelles on n'a pas encore ajouté la part du coût des services de conférence qui s'y rapporte;

La part du coût des services de conférence imputable à chaque catégorie d'activité ou subdivision ou à chacun des éléments qui les constituent;

Le total brut des dépenses, y compris la part du coût des services de conférence qui s'y rapporte;

Le coût de chaque activité exprimé en pourcentage du total brut du budget;

Le total net des dépenses, c'est-à-dire après défalcation de la part des contributions du personnel et autres recettes qui s'y rapporte (l'appendice joint à la présente annexe donne des renseignements sur le montant et la ventilation des recettes entre les diverses activités).

9. Les états explicatifs sont pour l'essentiel établis selon le même mode de présentation.

10. Les renseignements donnés dans les tableaux B et C concernent uniquement les activités de l'ONU dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme.

11. Le tableau B, qui est établi par grand service ou bureau, donne le montant total, en chiffres bruts et en chiffres nets, du coût de chaque grande activité; ce montant comprend la part du coût des services de conférence qui est imputable à l'activité considérée. En outre, pour montrer l'importance des fonds affectés à chaque activité, la présente annexe donne des renseignements sur les dépenses couvertes par des fonds extra-budgétaires. Les dépenses, pour chaque service ou bureau, sont groupées sous les cinq grandes rubriques ci-après:

A. — Organes directeurs

B. — Direction exécutive et administration

C — Programmes d'activité

D. — Administration et charges communes

E. — Divers

12. Le tableau C indique comment se répartissent, selon l'origine des fonds ainsi que par grandes activités et par régions, les programmes d'assistance technique dans les domaines économique et social et dans le domaine des droits de l'homme dont le coût est imputé sur le budget ordinaire et sur les fonds extra-budgétaires. Les dépenses imputées sur le budgét ordinaire sont celles qui sont inscrites au titre V du budget. Les fonds extra-budgétaires sont répartis en trois groupes: les deux éléments du Programme des Nations Unies pour le développement: i) assistance technique et ii) Fonds spécial, pour lesquels l'ONU exerce les fonctions d'agent chargé de l'exécution, et iii) les fonds d'affectation spéciale constitués aux fins de l'exécution de programmes dans des domaines spécifiques, tels que le fond d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement et pour les services consultatifs en matière de développement industriel, qui a été constitué grâce à une subvention du Gouvernement néerlandais. Cette dernière catégorie de fonds comprend également l'ensemble des contributions volontaires au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. La ventilation des programmes par région est établie comme suit: projets interrégionaux, Afrique, Amériques, Asie, Europe et Moyen-Orient.

[b] Voir notes à la fin de la présente annexe.

Tableau A. — État estimatif, par grandes activités et principaux programmes et par objet de dépenses, des dépenses inscrites au budget ordinaire

(Voir pages suivantes)

TABLEAU A. — ÉTAT ESTIMATIF, PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PROGRAMMES

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
I.— L'Assemblée générale, ses commissions et comités	1966	3	1	59,9	397,4	15,4	704,4	42,6
	1967	3	1	56,8	361,4	14,6	775,7	29,3
	1968	4	4	81,9	377,4	21,1	774,0	36,3
II.— Direction exécutive	1966	39	49	1 112,3	69,0	300,0	20,7	36,6
	1967	38	47	1 127,7	69,1	308,9	24,3	52,4
	1968	41	49	1 197,2	83,7	325,0	26,0	50,7
III.— Politique et Conseil de sécurité	1966	67	300	2 709,8	2 451,9	1 219,9	5,3	47,2
	1967	67	259	2 595,0	2 042,5	1 199,4	12,9	19,0
	1968	87	252	3 293,5	1 316,9	1 359,3	12,3	16,5
IV.— Tutelle et questions liées à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux	1966	32	20	645,4	25,7	168,9	—	1,1
	1967	32	20	687,6	43,8	179,1	39,0	5,0
	1968	34	20	721,0	33,5	188,6	41,0	5,0
V.— Économique, social et droits de l'homme	1966	1 289	1 610	24 090,9	2 558,1	6 559,6	128,7	808,4
	1967	1 509	1 961	27 743,6	4 333,5	7 702,7	278,8	1 145,4
	1968	1 643	2 216	34 304,4	4 115,8	9 773,7	267,9	1 623,5
1. Économique et social, New York	1966	357	337	7 267,6	368,5	1 882,6	56,6	162,7
	1967	361	340	8 040,0	723,5	2 077,8	123,2	184,2
	1968	413	404	9 091,2	646,6	2 341,8	136,0	177,9
2. Droits de l'homme, New York	1966	35	21	682,7	30,5	176,5	38,1	5,1
	1967	38	22	691,0	92,0	178,0	99,0	11,0
	1968	44	27	815,3	116,7	210,9	69,8	23,8
3. Office de Genève (non compris la CEE)[b]	1966	32	29	668,2	37,4	157,8	34,0	14,4
	1967	32	29	666,6	42,1	176,9	56,6	11,5
	1968	34	29	707,6	58,8	177,7	62,1	14,0
4. Commission économique pour l'Afrique (CEA)	1966	136	235	2 284,0	175,8	823,5	—	114,4
	1967	136	235	2 708,7	237,0	977,5	—	169,2
	1968	144	243	2 905,6	219,0	1 071,5	—	105,0
5. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO)	1966	123	199	2 046,0	51,5	652,5	—	94,7
	1967	132	205	2 427,1	103,0	770,3	—	150,0
	1968	144	244	2 714,0	115,0	810,7	—	160,0
6. Commission économique pour l'Europe (CEE)	1966	95	102	1 890,2	45,3	452,5	—	25,2
	1967	95	102	2 005,8	51,1	533,2	—	28,0
	1968	97	107	2 173,7	64,0	536,7	—	30,0
7. Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)	1966	130	228	2 527,5	146,8	745,9	—	93,7
	1967	130	228	2 640,6	278,0	759,0	—	161,0
	1968	136	296	2 950,5	145,0	906,7	—	98,0

ET PAR OBJET DE DÉPENSES, DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes Colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant brut)*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant net)* [a]	
									(*Pourcentage*)	
464,6	—	—	—	—	8,6	1 692,9	6 058,9	7 751,8	6,48	6 732,7
538,7	—	—	—	—	9,0	1 785,5	7 023,0	8 808,5	6,77	7 711,2
546,4	—	—	—	—	9,0	1 846,1	6 997,0	8 843,1	6,24	7 691,3
4,9	—	—	—	—	8,1	1 551,6	224,5	1 776,1	1,49	1 504,8
8,0	—	—	—	—	7,4	1 597,8	231,6	1 829,4	1,40	1 563,6
7,7	—	—	—	—	7,3	1 697,6	258,0	1 955,6	1,38	1 674,3
60,5	765,4	—	—	—	1 456,4	8 716,4	1 375,0	10 091,4	8,44	8 966,0
59,3	1 120,6	—	—	—	845,0	7 893,7	1 387,0	9 280,7	7,12	8 237,1
57,6	1 168,0	—	—	—	737,8	7 961,9	1 537,0	9 498,9	6,71	8 449,9
2,1	155,6	—	—	—	66,4	1 065,2	860,5	1 925,7	1,61	1 658,4
4,8	215,0	—	—	—	100,0	1 274,3	889,5	2 163,8	1,66	1 893,6
4,8	—	—	—	—	—	993,9	987,0	1 980,9	1,40	1 686,9
1 002,8	716,0	181,1	219,9	1 109,1	7 466,6	44 841,2	6 459,1	51 300,3	42,90	42 985,9
1 218,8	1 272,5	233,6	197,5	1 346,2	6 957,7	52 430,3	6 283,6	58 713,9	45,06	48 771,8
1 680,4	1 412,4	170,9	328,8	1 506,7	6 460,2	61 644,7	6 935,0	68 579,7	48,42	56 354,7
473,9	307,2	—	—	—	0,6	10 519,7	3 107,5	13 627,2	11,39	10 343,5
550,1	112,0	—	—	—	0,6	11 811,4	3 245,8	15 057,2	11,56	11 527,3
433,1	369,7	—	—	—	0,6	13 196,9	3 768,0	16 964,9	11,98	12 885,0
28,3	—	—	—	—	—	961,2	734,7	1 695,9	1,42	1 445,6
34,6	125,0	—	—	—	—	1 230,6	827,1	2 057,7	1,58	1 788,4
13,7	598,7	—	—	—	12,6	1 861,5	762,0	2 623,5	1,85	2 069,9
43,8	—	—	—	—	0,2	955,8	252,5	1 208,3	1,01	946,5
37,8	—	—	—	—	0,5	992,0	271,3	1 263,3	0,97	990,6
40,9	—	—	—	—	0,4	1 061,5	292,0	1 353,5	0,95	1 069,8
49,3	11,6	28,0	63,4	303,0	10,7	3 863,7	23,4	3 887,1	3,25	3 418,1
54,9	31,0	51,2	64,0	288,7	11,0	4 593,2	22,9	4 616,1	3,54	4 078,7
48,7	—	27,8	68,0	304,0	1,0	4 750,6	25,0	4 775,6	3,37	4 209,1
56,1	5,2	26,5	36,4	113,4	1,0	3 083,3	19,6	3 102,9	2,59	2 660,5
61,0	60,5	29,0	50,5	117,5	1,6	3 770,5	20,1	3 790,6	2,91	3 268,2
44,7	20,0	22,9	55,5	134,0	1,6	4 078,4	22,0	4 100,4	2,89	3 547,8
78,2	—	—	—	—	0,4	2 491,8	1 810,1	4 301,9	3,60	3 318,8
86,3	—	—	—	—	1,0	2 705,4	1 775,4	4 480,8	3,44	3 451,0
70,2	—	—	—	—	1,0	2 875,6	1 936,0	4 811,6	3,40	3 747,1
78,6	—	42,6	101,2	179,2	1 005,3	4 920,8	31,0	4 951,8	4,14	4 337,9
81,1	—	53,2	67,0	205,0	1,6	4 246,5	31,5	4 278,0	3,28	3 472,7
64,1	—	45,2	115,6	283,9	1,6	4 610,6	35,0	4 645,6	3,28	3 765,8

TABLEAU A. — ÉTAT ESTIMATIF, PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PROGRAMMES

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
V.— Économique, social et droits de l'homme (*fin*)								
8. Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1966	12	14	163,9	3,7	57,9	—	6,4
	1967	12	14	210,8	—	62,5	—	6,0
	1968	13	15	226,0	13,0	81,7	—	8,0
9. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	1966	164	196	2 850,5	1 291,8	673,3	—	112,2
	1967	191	250	3 925,0	1 677,8	1 076,5	—	185,0
	1968	203	263	4 533,5	2 326,7	1 238,0	—	676,8
10. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	1966	108	75	1 610,7	320,7	419,1	—	25,0
	1967	280	352	2 179,0	1 063,0	569,0	—	77,5
	1968	313	404	5 750,0	338,0	1 815,0	—	170,0
11. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1966	97	174	2 099,6	86,1	518,0	—	154,6
	1967	102	184	2 249,0	66,0	522,0	—	162,0
	1968	102	184	2 437,0	73,0	583,0	—	160,0
12. Programmes d'assistance technique de l'ONU	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
VI.— Juridique	1966	51	41	979,0	619,2	423,4	96,0	34,3
	1967	53	42	1 115,8	575,4	447,9	95,0	24,3
	1968	56	48	1 238,0	865,9	527,4	95,0	31,0
1. Juridique, à l'exclusion de la Cour internationale de Justice	1966	34	28	726,4	90,3	191,3	96,0	27,5
	1967	36	29	815,8	66,7	213,5	95,0	12,3
	1968	40	32	908,0	374,1	238,4	95,0	15,0
2. Cour internationale de Justice	1966	17	13	252,6	528,9	232,1	—	6,8
	1967	17	13	300,0	508,7	234,4	—	12,0
	1968	16	16	330,0	491,8	289,0	—	16,0
VII.— Information	1966	174	337	4 144,6	77,2	1 067,4	—	40,3
	1967	174	337	4 181,5	63,1	1 127,0	—	39,5
	1968	174	362	4 335,1	71,5	1 145,6	—	39,5
VIII.— Administration et charges communes — New York et Genève	1966	284	1 235	11 990,9	601,8	3 058,7	12,5	37,4
	1967	285	1 236	12 533,5	627,4	3 248,9	24,0	38,2
	1968	286	1 158	12 185,3	656,9	3 158,4	31,0	50,2
1. Services administratifs et financiers	1966	147	226	3 718,9	112,7	955,7	12,5	30,4
	1967	148	226	4 013,1	114,8	1 047,7	24,0	31,7
	1968	152	217	4 015,5	105,8	1 059,3	31,0	43,1

ET PAR OBJET DE DÉPENSES, DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE (*suite*)

de dollars

(7) Imprimerie	(8) Réunions et conférences spéciales	(9) Matériel et installations	(10) Entretien utilisation et location des locaux	(11) Frais généraux	(12) Divers	(13) Total des dépenses directes Colonnes (2) à (12)	(14) Ventilation des coûts des services de conférence	(15) Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant brut)	(16) Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant net)[a]	
									(Pourcentage)	
—	—	3,6	18,9	7,2	0,2	261,8	—	261,8	0,22	231,0
—	—	6,2	16,0	9,3	0,4	311,2	—	311,2	0,24	276,1
—	—	7,0	19,7	9,8	0,4	365,6	—	365,6	0,26	323,1
126,9	—	64,4	—	323,2	7,9	5 450,2	—	5 450,2	4,56	4 578,5
147,0	—	35,0	—	350,7	10,0	7 407,0	—	7 407,0	5,68	5 941,0
555,0	—	17,0	—	386,0	10,0	9 743,0	—	9 743,0	6,88	7 535,1
61,9	392,0	—	—	—	—	2 829,4	396,9	3 226,3	2,70	2 844,3
157,0	944,0	40,0	—	200,0	500,0	5 729,5	—	5 729,5	4,40	5 041,1
400,0	424,0	35,0	70,0	200,0	—	9 202,0	—	9 202,0	6,50	8 077,0
5,8	—	16,0	—	183,1	28,9	3 092,1	83,4	3 175,5	2,66	2 449,8
9,0	—	19,0	—	175,0	31,0	3 233,0	89,5	3 322,5	2,55	2 536,7
10,0	—	16,0	—	189,0	31,0	3 499,0	95,0	3 594,0	2,54	2 725,0
—	—	—	—	—	6 411,4	6 411,4	—	6 411,4	5,36	6 411,4
—	—	—	—	—	6 400,0	6 400,0	—	6 400,0	4,91	6 400,0
—	—	—	—	—	6 400,0	6 400,0	—	6 400,0	4,52	6 400,0
202,9	—	13,1	0,8	12,9	28,5	2 410,1	698,1	3 108,2	2,60	2 754,8
194,0	142,9	7,5	2,0	18,7	94,9	2 718,4	726,0	3 444,4	2,64	3 082,7
239,1	430,0	9,1	2,0	18,0	96,2	3 551,7	800,0	4 351,7	3,07	3 787,1
175,2	—	—	—	—	—	1 306,7	698,1	2 004,8	1,68	1 734,6
156,0	142,9	—	—	—	66,3	1 568,5	726,0	2 294,5	1,76	2 018,1
189,1	430,0	—	—	—	54,0	2 303,6	800,0	3 103,6	2,19	2 632,0
27,7	—	13,1	0,8	12,9	28,5	1 103,4	—	1 103,4	0,92	1 020,2
38,0	—	7,5	2,0	18,7	28,6	1 149,9	—	1 149,9	0,88	1 064,6
50,0	—	9,1	2,0	18,0	42,2	1 248,1	—	1 248,1	0,88	1 155,1
99,8	—	72,2	87,2	1 645,8	52,1	7 286,6	251,5	7 538,1	6,30	6 193,8
108,5	—	113,8	89,0	1 612,9	62,8	7 398,1	262,4	7 660,5	5,88	6 354,5
112,6	—	119,1	87,0	1 675,0	62,7	7 648,1	290,0	7 938,1	5,61	6 594,6
53,1	—	348,6	3 622,1	2 319,1	354,2	22 398,4	1 649,8	24 048,2	20,10	15 834,4
51,8	—	380,5	3 714,0	2 376,5	525,9	23 520,7	1 075,3	24 596,0	18,87	17 240,2
51,7	—	403,0	3 801,0	2 637,2	694,9	23 669,6	1 153,0	24 822,6	17,53	17 801,8
21,7	—	—	—	—	277,9	5 129,8	337,3	5 467,1	4,57	4 400,8
22,7	—	—	—	—	411,0	5 665,0	345,7	6 010,7	4,61	4 996,2
22,7	—	—	—	—	580,0	5 857,4	380,0	6 237,4	4,40	5 182,3

TABLEAU A. — ÉTAT ESTIMATIF, PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PROGRAMMES

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
VIII Administration et charges communautaires (*suite*)								
2. Services généraux et charges communes	1966	64	835	6 233,8	297,0	1 584,2	—	5,0
	1967	64	836	6 374,7	261,1	1 651,2	—	5,5
	1968	66	837	6 601,2	314,3	1 694,7	—	6,0
3. Bibliothèque	1966	54	81	1 190,5	7,0	302,1	—	2,0
	1967	54	81	1 232,8	29,4	319,1	—	0,5
	1968	61	87	1 350,6	8,2	346,7	—	0,5
4. Divers	1966	19	93	847,7	185,1	216,7	—	—
	1967	19	93	912,9	222.1	230,9	—	0,5
	1968	7	17	218,0	228,6	57.7	—	0,6
IX.— Services de conférence — New York et Genève	1966	586	732	12 903,1	778,2	3 274,3	—	4,3
	1967	586	733	13 184,8	742,7	3 411,8	—	5,0
	1968	607	787	13 867,8	848,5	3 561,4	—	7,0
X.— Divers	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	3	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	2 525	4 325	58 635,9	7 578,5	16 087,6	967,6	1 052,2
	1967	2 747	4 636	63 226,3	8 858,9	17 640,3	1 249,7	1 358,1
	1968	2 932	4 899	71 224,2	8 370,1	20 060,5	1 247,2	1 859,7

[a] Les montants nets indiqués dans cette colonne ont été obtenus après défalcation des recettes — contributions du personnel et autres recettes — inscrites dans le budget de chaque exercice; l'Appendice I à la présente annexe donne des renseignements détaillés sur la ventilation des recettes par grandes activités.

ET PAR OBJET DE DÉPENSES, DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE (*suite*)

de dollars)

(7) *Imprimerie*	(8) *Réunions et conférences spéciales*	(9) *Matériel et installations*	(10) *Entretien, utilisation et location des locaux*	(11) *Frais généraux*	(12) *Divers*	(13) *Total des dépenses directes Colonnes (2) à (12)*	(14) *Ventilation des coûts des services de conférence*	(15) *Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant brut)*	(16) *Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant net)*[a]	
									(*Pourcentage*)	
13,9	—	348,6	3 622,1	2 192,7	0,1	14 297,4	223,8	14 521,2	12,14	12 367,7
11,8	—	380,5	3 714,0	2 238,5	0,3	14 637,6	230,9	14 868,5	11,41	12 824,7
14,1	—	403,0	3 801,0	2 470,2	0,3	15 304,8	256,0	15 560,8	10,99	13 426,3
17,5	—	—	—	126,4	0,1	1 645,6	45,1	1 690,7	1,41	1 441,2
17,3	—	—	—	138,0	—	1 737,1	46,2	1 783,3	1,37	1 530,3
14,9	—	—	—	167,0	—	1 887,9	51,0	1 938,9	1,37	1 664,0
—	—	—	—	—	76,1	1 325,6	1 043,6	2 369,2	1,98	(2 375,3)
—	—	—	—	—	114,6	1 481,0	452,5	1 933,5	1,48	(2 111,0)
—	—	—	—	—	114,6	619,5	466,0	1 085,5	0,77	(2 470,8)
3,4	—	—	—	614,1	—	17 577,4	(17 577,4)	—	—	—
3,0	—	—	—	531,0	0,1	17 878,4	(17 878,4)	—	—	—
3,0	—	—	—	669,0	0,3	18 957,0	(18 957,0)	—	—	—
—	—	—	—	—	12 053,9	12 053,9	—	12 053,9	10,08	12 053,9
—	—	—	—	—	13 817,1	13 817,1	—	13 817,1	10,60	13 817,1
—	—	—	—	—	13 648,7	13 648,7	—	13 648,7	9,64	13 642,0
1 894,1	1 637,0	615,0	3 930,0	5 701,0	21 494,8	119 593,7	—	119 593,7	100,00	98 684,7
2 186,9	2 751,0	735,4	4 002,5	5 885,3	22 419,9	130 314,3	—	130 314,3	100,00	108 671,8
2 703,3	3 010,4	702,1	4 218,8	6 505,9	21 717,1	141 619,3	—	141 619,3	100,00	117 682,6

[b]Y compris: i) le Groupe de la coordination interorganisations; ii) la Division des affaires sociales, et iii) le contrôle international des stupéfiants (Division des stupéfiants et OICS).

TABLEAU B. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES GRANDES ACTIVITÉS ET DES PRINCIPAUX PROGRAMMES BUDGET ORDINAIRE ET

(*Milliers*

		(1) New York	(2) New York	(3) Genève	(4)	(5)
		Dép. écon. et soc.	*Droits de l'homme*	*A l'exclusion de la CEE*	*CEA*	*CEAEO*
A. — Organes directeurs						
Conseil économique et social et principales réunions des commissions régionales	1966	1 803,1	—	—	—	50,5
	1967	1 933,5	—	—	86,2	66,3
	1968	2 013,3	—	—	—	83,3
B. — Direction exécutive et administration	1966	829,3	—	58,1	307,6	216,4
	1967	924,8	—	59,9	325,1	284,3
	1968	1 280,1	—	86,4	335,9	289,1
C. — Programmes d'activité	1966	8 051,9	1 695,9	1 150,2	2 489,0	2 165,7
	1967	9 315,3	2 057,7	1 203,4	3 044,9	2 681,2
	1968	10 698,9	2 623,5	1 267,1	3 283,5	2 937,0
a) Planification, projections et politiques relatives au développement	1966	1 072,1	—	—	815,8	477,5
	1967	1 523,5	—	—	1 009,6	561,3
	1968	1 632,9	—	—	1 073,9	592,9
b) Commerce international	1966	—	—	—	186,7	152,9
	1967	—	—	—	215,8	217,9
	1968	—	—	—	238,7	225,9
c) Développement industriel	1966	—	—	—	324,6	305,8
	1967	—	—	—	309,0	495,0
	1968	—	—	—	304,5	628,0
d) Mise en valeur des ressources naturelles	1966	677,8	—	—	189,9	482,1
	1967	908,1	—	—	326,8	501,7
	1968	947,4	—	—	363,7	504,6
e) Transports et communications	1966	167,4	—	—	105,0	206,3
	1967	192,7	—	—	160,8	287,8
	1968	539,4	—	—	171,8	301,9
f) Fiscal et financier	1966	307,9	—	—	82,9	—
	1967	343,9	—	—	115,2	—
	1968	345,4	—	—	123,6	—
g) Agriculture et forêts	1966	—	—	—	163,4	61,2
	1967	—	—	—	179,3	67,4
	1968	—	—	—	230,1	84,2
h) Développement social	1966	1 454,2	—	259,4	117,4	146,1
	1967	1 634,9	—	250,5	97,9	153,9
	1968	1 777,3	—	243,3	103,1	156,4
i) Population	1966	889,3	—	—	61,8	26,8
	1967	724,8	—	—	86,2	42,1
	1968	808,5	—	—	90,8	57,1
j) Habitation, construction et planification	1966	577,1	—	—	60,3	63,6
	1967	752,4	—	—	92,6	76,7
	1968	888,8	—	—	92,5	76,7
k) Statistiques	1966	2 403,1	—	—	381,2	243,4
	1967	2 541,7	—	—	451,7	277,4
	1968	2 890,5	—	—	470,3	291,3
l) Administration publique	1966	277,6	—	—	—	—
	1967	396,5	—	—	—	—
	1968	465,3	—	—	20,5	17,6
m) Science et technique	1966	225,4	—	—	—	—
	1967	296,8	—	—	—	—
	1968	403,4	—	—	—	—
n) Droits de l'homme	1966	—	1 695,9	—	—	—
	1967	—	2 057,7	—	—	—
	1968	—	2 623,5	—	—	—

DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME
FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRES

de dollars)

(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
							Total			
CEE	CEPAL	Bureau de Beyrouth	CNUCED	ONUDI[a]	Haut Commissariat réfugiés	Programmes de l'ATONU	Budget ordinaire (brut)	Budget ordinaire (net)	Fonds extra-budgétaires[b] (net)	Total général (net)
—	—	—	606,5	—	—	—	2 460,1	2 117,8	—	2 117,8
—	103,0	—	878,3	—	—	—	3 067,3	2 714,0	—	2 714,0
—	—	—	2 543,2	—	—	—	4 639,8	3 571,3	—	3 571,3
340,8	440,5	38,1	510,4	—	269,0	—	3 010,2	2 579,5	—	2 579,5
366,0	386,5	36,7	510,4	—	273,0	—	3 166,7	2 722,5	—	2 722,5
418,2	433,6	42,8	570,1	—	281,8	—	3 738,0	3 230,3	—	3 230,3
3 801,1	2 525,4	159,5	3 432,4	3 226,3	2 385,6	6 411,4	37 494,4	32 766,8	40 150,8	72 917,6
3 943,3	2 705,7	206,4	5 107,6	5 729,5	2 548,4	6 400,0	44 943,4	39 303,6	46 988,9	86 292,5
4 213,1	2 928,9	237,1	5 608,6	9 202,0	2 774,8	6 400,0	52 174,5	45 345,3	45 741,1	91 086,4
586,7	747,9	101,6	—	—	—	531,0	4 332,6	3 782,7	5 026,5	8 809,2
443,4	840,4	110,4	—	—	—	535,7	5 024,3	4 408,0	6 544,3	10 952,3
483,5	889,9	124,9	—	—	—	748,2	5 546,2	4 891,6	7 711,9	12 603,5
318,6	307,5	—	3 432,4	—	—	114,5	4 512,6	3 911,2	493,4	4 404,6
476,3	455,2	—	5 107,6	—	—	67,2	6 540,0	5 695,1	526,4	6 221,5
477,2	492,9	—	5 608,6	—	—	132,6	7 175,9	6 315,3	365,3	6 680,6
327,5	470,1	—	—	3 226,3	—	887,8	5 542,1	4 948,6	3 805,3	8 753,9
319,9	381,3	—	—	5 729,5	—	1 049,0	8 283,7	7 374,4	6 740,9	14 115,3
316,9	388,7	—	—	9 202,0	—	991,4	11 831,5	10 479,4	5 980,5	16 459,9
686,1	179,0	—	—	—	—	591,7	2 806,6	2 467,1	14 700,3	17 167,4
722,0	134,9	—	—	—	—	584,6	3 178,1	2 792,7	14 774,3	17 567,0
750,9	152,7	—	—	—	—	632,2	3 351,5	2 965,6	13 788,3	16 753,9
735,8	138,9	—	—	—	—	248,7	1 602,1	1 403,5	2 062,3	3 465,8
755,7	134,1	—	—	—	—	277,1	1 808,2	1 596,4	3 182,3	4 778,7
794,2	159,5	—	—	—	—	293,8	2 260,6	1 933,6	2 358,8	4 292,4
—	—	—	—	—	—	278,9	669,7	615,0	1 144,8	1 759,8
—	—	—	—	—	—	227,5	686,6	624,9	1 006,5	1 631,4
—	—	—	—	—	—	146,5	615,5	553,3	686,5	1 239,8
402,3	132,1	—	—	—	—	—	759,0	645,8	—	645,8
417,2	161,3	—	—	—	—	—	825,2	703,7	—	703,7
442,4	171,3	—	—	—	—	—	928,4	798,3	—	798,3
—	205,8	57,9	—	—	—	1 270,5	3 511,3	3 176,5	1 201,8	4 378,3
—	235,5	96,0	—	—	—	1 117,9	3 586,6	3 234,9	1 735,6	4 970,5
—	268,8	112,2	—	—	—	928,4	3 589,5	3 212,0	1 390,4	4 602,4
—	—	—	—	—	—	143,5	1 121,4	1 025,1	417,2	1 442,3
—	—	—	—	—	—	130,2	983,3	864,7	548,0	1 412,7
—	—	—	—	—	—	133,5	1 089,9	952,4	633,6	1 586,0
225,0	—	—	—	—	—	569,1	1 495,1	1 354,2	2 033,7	3 387,9
248,5	—	—	—	—	—	560,8	1 731,0	1 559,4	1 913,2	3 472,6
271,7	—	—	—	—	—	607,9	1 937,6	1 739,5	2 478,6	4 218,1
519,1	344,1	—	—	—	—	404,6	4 295,5	3 768,1	1 653,4	5 421,5
560,3	358,5	—	—	—	—	651,4	4 841,0	4 287,9	1 878,5	6 166,4
676,3	373,1	—	—	—	—	616,2	5 317,7	4 674,4	2 151,3	6 825,7
—	—	—	—	—	—	1 089,9	1 367,5	1 326,1	1 734,3	3 060,4
—	4,5	—	—	—	—	903,6	1 304,6	1 243,7	2 008,9	3 252,6
—	32,0	—	—	—	—	874,3	1 409,7	1 327,6	2 015,9	3 343,5
—	—	—	—	—	—	15,9	241,3	215,7	203,0	418,7
—	—	—	—	—	—	—	296,8	267,0	—	267,0
—	—	—	—	—	—	—	403,4	360,4	—	360,4
—	—	—	—	—	—	198,5	1 894,4	1 644,1	6,7	1 650,8
—	—	—	—	—	—	220,0	2 277,7	2 008,4	15,0	2 023,4
—	—	—	—	—	—	220,0	2 843,5	2 289,9	15,0	2 304,9

TABLEAU B. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES GRANDES ACTIVITÉS ET DES PRINCIPAUX PROGRAMMES BUDGET ORDINAIRE ET

(*Milliers*

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
		New York				
		Dép. écon. et soc.	*Droits de l'homme*	*Genève A l'exclusion de la CEE*	*CEA*	*CEAEO*
C. — Programmes d'activité (*suite*)						
o) Stupéfiants	1966	—	—	890,8	—	—
	1967	—	—	952,9	—	—
	1968	—	—	1 023,8	—	—
p) Assistance matérielle et protection accordée aux réfugiés[c]	1966	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—
D. — Administration et charges communes[d]	1966	2 942,9	—	—	1 078,4	665,1
	1967	2 883,6	—	—	1 128,0	698,3
	1968	2 972,6	—	—	1 156,2	771,0
a) Services administratifs et financiers	1966	—	—	—	481,6	345,1
	1967	—	—	—	545,5	365,9
	1968	—	—	—	563,5	389,9
b) Services de bibliothèque	1966	—	—	—	123,1	45,1
	1967	—	—	—	132,4	50,2
	1968	—	—	—	136,5	55,4
c) Charges communes et matériel et installations	1966	—	—	—	393,7	221,5
	1967	—	—	—	388,1	234,5
	1968	—	—	—	390,7	276,1
d) Administration des opérations d'assistance technique de l'ONU[c]	1966	2 942,9	—	—	80,0	53,4
	1967	2 883,6	—	—	62,0	47,7
	1968	2 972,6	—	—	65,5	49,6
e) Divers	1966	—	—	—	12,1	5,2
	1967	—	—	—	31,9	60,5
	1968	—	—	—	—	20,0
TOTAL GÉNÉRAL	1966	13 627,2	1 695,9	1 208,3	3,887,1	3 102,9
	1967	15 057,2	2 057,7	1 263,3	4 616,1	3 790,6
	1968	16 964,9	2 623,5	1 353,5	4 775,6	4 100,4
A titre d'indication seulement						
Coût des services de conférence compris dans les totaux ci-dessus[f]	1966	3 107,5	734,7	252,5	394,4	332,0
	1967	3 245,8	827,1	271,3	454,6	380,3
	1968	3 768,0	762,0	292,0	513,0	447,3

[a] Pour l'ONUDI, le tableau ne donne qu'un chiffre global sous la rubrique C (c), car au moment où le présent document a été établi, on ne disposait pas de ventilation par programme ni d'aucune autre ventilation.

[b] Le tableau C de la présente annexe donne des renseignements sur la provenance de ces fonds et leur répartition par région.

[c] La subvention sur les contributions volontaires au programme du Haut Commissaire pour les réfugiés n'est pas comprise dans les chiffres relatifs aux dépenses nettes inscrites au budget ordinaire (colonne 14), mais elle est comprise dans les chiffres relatifs aux fonds extra-budgétaires (colonne 15)

DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME
FONDS EXTRA-BUDGÉTAIRE (*suite*)

de dollars)

(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) Total	(14)	(15)	(16)
CEE	*CEPAL*	*Bureau de Beyrouth*	*CNUCED*	*ONUDI*[a]	*Haut Commissariat réfugiés*	*Programme de l'ATONU*	*Budget ordinaire* (brut)	(net)	*Fonds extra-budgétaires* [b] (net)	*Total général* (net)
—	—	—	—	—	—	66,8	957,6	746,6	9,6	756,2
—	—	—	—	—	—	75,0	1 027,9	803,6	25,0	828,6
—	—	—	—	—	—	75,0	1 098,8	866,0	25,0	891,0
—	—	—	—	—	2 385,6	—	2 385,6	1 736,5	5 658,5	7 395,0
—	—	—	—	—	2 548,4	—	2 548,4	1 838,8	6 090,0	7 928,8
—	—	—	—	—	2 774,8	—	2 774,8	1 986,0	6 140,0	8 126,0
160,0	985,9	64,2	900,9	—	520,9	—	7 318,3	5 093,2	2 620,0	7 713,2
171,5	1 082,8	68,1	910,7	—	501,1	—	7 444,1	5 041,3	3 283,8	8 325,1
180,3	1 283,1	85,7	1 021,1	—	537,4	—	8 007,4	5 297,1	3 402,0	8 699,1
—	384,1	34,5	171,5	—	227,3	—	1 644,1	1 420,7	—	1 420,7
—	413,0	36,6	204,0	—	211,2	—	1 776,2	1 548.7	—	1 548,7
—	412,0	49,2	242,5	—	238,3	—	1 895,4	1 634,8	—	1 634,8
—	384,1	34,5	171,5	—	227,3	—	1 644,1	1 420,7	—	1 420,7
—	413,0	36,6	204,0	—	211,2	—	1 776,2	1 548,7	—	1 548,7
—	412,0	49,2	242,5	—	238,3	—	1 895,4	1 634,8	—	1 634,8
—	447,4	29,7	708,4	—	291,6	—	2 092,3	1 984,3	—	1 984,3
—	528,9	31,5	638,5	—	287,9	—	2 109,4	1 887,2	—	1 887,2
—	715,4	36,5	693,1	—	296,1	—	2 407,9	2 095,6	—	2 095,6
160,0	74,0	—	—	—	—	—	3 310,3	1 448,8	2 620,0	4 068,8
171,5	58,0	—	—	—	—	—	3 222,8	1 309,7	3 283,8	4 593,5
180,3	62,9	—	—	—	—	—	3 330,9	1 239,4	3 402,0	4 641,4
—	1 000,0	—	—	—	—	—	1 017,3	428,6	—	428,6
—	—	—	—	—	—	—	92,4	(1 009,6)	—	(1 009,6)
—	—	—	—	—	—	—	20,0	(1 089,3)	—	(1 089,3)
4 301,9	4 951,8	261,8	5 450,2	3 226,3	3 175,5	6 411,4	51 300,3	42 985,9	42 770,8	85 756,7
4 480,8	4 278,0	311,2	7 407,0	5 729,5	3 322,5	6 400,0	58 713,9	48 771,8	50 272,7	99 044,5
4 811,6	4 645,6	365,6	9 743,0	9 202,0	3 594,0	6 400,0	68 579,7	56 354,7	49 143,1	105 497,8
1 810,1	496,6	—	1 215,0	396,9	83,4	—	8 823,1	7 436,8	—	7 436,8
1 775,4	480,7	—	2 148,3	—	89,5	—	9 673,0	8 228,8	—	8 228,8
1 936,0	530,1	—	2 094,9	—	95,0	—	10 438,3	8 929,7	—	8 929,7

[d] Non compris les dépenses d'administration et les charges communes concernant: i) les affaires économiques et sociales, New York; ii) les droits de l'homme; iii) l'Office de Genève (non compris la CEE); iv) la CEE; v) l'ONUDI; pour l'ONUDI voir plus haut la note[a].

[e] Sous cette rubrique, la contribution au budget ordinaire que l'élément assistance technique du PNUD verse au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante n'est pas comprise dans les chiffres relatifs aux dépenses nettes inscrites au budget ordinaire (colonne 14), mais elle est comprise dans les chiffres relatifs aux fonds extra-budgétaires (colonne 15).

[f] Pour le détail de la répartition par grandes activités du coût des services de conférence, voir la colonne 14 du tableau A, en ce qui concerne New York et Genève; et en ce qui concerne les autres services ou bureaux, voir la colonne 14 de l'état pertinent.

TABLEAU C. — ÉTAT, SELON L'ORIGINE DES FONDS AINSI QUE PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PAR RÉGION, DES PROGRAMMES

(*Milliers*

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Programmes d'assistance technique imputés sur le budget ordinaire			*Programme des Nations Unies* — *Elément assistance technique*		
	1966	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*
Planification, projections et politiques relatives au développement	531,0	535,7	748,2	1 901,0	2 039,0	1 858,3
Projets interrégionaux	105,9	74,0	78,0	322,9	104,0	154,0
Afrique	193,3	293,3	365,6	590,8	639,4	550,2
Amériques	100,4	58,0	114,2	650,2	669,6	590,8
Asie	98,9	75,6	114,8	282,1	541,5	480,3
Europe	25,7	1,8	44,6	26,7	51,5	72,0
Moyen-Orient	6,8	33,0	31,0	28,3	33,0	11,0
Commerce international	114,5	67,2	132,6	477,7	510,4	349,3
Projets interrégionaux	—	—	—	—	50,0	—
Afrique	11,9	—	58,7	88,3	58,7	54,6
Amériques	47,6	—	2,5	150,4	187,0	95,7
Asie	52,0	67,2	46,4	110,1	135,4	144,0
Europe	2,2	—	25,0	96,7	60,1	37,4
Moyen-Orient	0,8	—	—	32,2	19,2	17,6
Développement industriel	887,8	1 049,0	991,4	2 126,8	2 802,7	2 177,6
Projets interrégionaux	188,7	90,0	150,0	158,5	235,0	195,0
Afrique	212,7	370,2	344,7	247,9	484,0	493,5
Amériques	151,2	246,3	153,5	377,9	446,9	405,4
Asie	221,4	201,7	244,3	836,1	1 144,8	698,1
Europe	76,7	82,0	49,9	391,0	363,7	314,4
Moyen-Orient	37,1	58,8	49,0	115,4	128,3	71,2
Mise en valeur des ressources naturelles	591,7	584,6	632,2	1 939,5	1 861,7	1 376,7
Projets interrégionaux	132,3	50,0	60,0	113,8	—	65,0
Afrique	224,7	355,9	340,0	659,1	675,1	419,9
Amériques	80,0	48,0	47,3	330,0	288,6	137,8
Asie	123,9	85,0	138,1	532,1	596,6	579,5
Europe	12,7	10,5	4,8	218,9	195,7	138,0
Moyen-Orient	18,1	35,2	42,0	85,6	105,7	36,5
Transport et communications	248,7	277,1	293,8	678,0	907,1	679,6
Projets interrégionaux	—	—	—	61,7	125,0	65,0
Afrique	114,0	112,0	93,7	203,6	362,6	306,9
Amériques	60,9	45,7	51,0	130,1	108,6	17,4
Asie	64,1	107,0	147,6	180,0	229,6	207,4
Europe	9,4	12,4	1,5	57,3	42,6	27,9
Moyen-Orient	0,3	—	—	45,3	38,7	55,0
Fiscal et financier	278,9	227,5	146,5	619,7	746,5	426,5
Projets interrégionaux	42,0	24,0	30,0	5,2	50,0	—
Afrique	111,8	116,0	38,0	319,7	409,0	249,7
Amériques	53,5	17,2	12,6	73,9	109,4	38,3
Asie	57,3	50,1	41,5	172,6	129,5	85,0
Europe	—	3,0	1,8	9,7	30,0	30,0
Moyen-Orient	14,3	17,2	22,6	38,6	18,6	23,5
Agriculture et forêts	—	—	—	—	—	—
Développement social	1 270,5	1 117,9	928,4	844,5	992,6	652,4
Projets interrégionaux	71,2	35,0	105,0	61,0	—	85,0
Afrique	408,8	452,8	331,5	243,0	446,1	179,0
Amériques	261,7	155,6	132,6	124,9	181,5	115,0
Asie	343,3	307,5	241,0	304,2	270,3	217,8
Europe	79,7	60,2	37,2	39,1	—	—
Moyen-Orient	105,8	106,8	81,1	72,3	94,7	55,6
Population	143,5	130,2	133,5	117,5	175,0	90,6
Projets interrégionaux	—	—	—	—	40,0	—
Afrique	6,7	—	5,7	53,4	68,0	68,0
Amériques	30,9	23,9	35,8	44,0	45,0	22,6
Asie	86,8	82,0	48,0	11,0	22,0	—
Europe	—	—	—	—	—	—
Moyen-Orient	19,1	24,3	44,0	9,1	—	—

D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Fonds extra-budgétaires pour le développement											
Elément Fonds spécial			*Fonds d'affectation spéciale*			*Total Fonds extra-budgétaires*			*Total général Budget ordinaire et fonds extra-budgétaires*		
1966	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*
2 558,0	3 512,7	5 078,7	567,5	992,6	774,9	5 026,5	6 544,3	7 711,9	5 557,5	7 080,0	8 460,1
1,8	45,7	45,7	37,2	254,1	274,9	361,9	403,8	474,6	467,8	477,8	552,6
793,4	1 258,0	1 957,0	331,3	360,5	300,0	1 715,5	2 257,9	2 807,2	1 908,8	2 551,2	3 172,8
1 042,1	765,0	1 559,0	31,6	130,0	30,0	1 723,9	1 564,6	2 179,8	1 824,3	1 622,6	2 294,0
544,8	917,0	1 066,0	167,4	170,0	170,0	994,3	1 628,5	1 716,3	1 093,2	1 704,1	1 831,1
—	—	—	—	78,0	—	26,7	129,5	72,0	52,4	131,3	116,6
175,9	527,0	451,0	—	—	—	204,2	560,0	462,0	211,0	593,0	493,0
—	—	—	15,7	16,0	16,0	493,4	526,4	365,3	607,9	593,6	497,9
—	—	—	—	—	—	—	50,0	—	—	50,0	—
—	—	—	15,7	16,0	16,0	104,0	74,7	70,6	115,9	74,7	129,3
—	—	—	—	—	—	150,4	187,0	95,7	198,0	187,0	98,2
—	—	—	—	—	—	110,1	135,4	144,0	162,1	202,6	190,4
—	—	—	—	—	—	95,7	60,1	37,4	98,9	60,1	62,4
—	—	—	—	—	—	32,2	19,2	17,6	33,0	19,2	17,6
1 370,2	2 632,9	2 545,9	308,3	1 305,3	1 257,0	3 805,3	6 740,9	5 980,5	4 693,1	7 789,9	6 971,9
58,9	82,9	82,9	60,2	125,3	77,0	277,6	443,2	354,9	466,3	533,2	504,9
486,7	965,0	511,0	64,1	500,0	500,0	798,7	1 949,0	1 504,5	1 011,4	2 319,2	1 849,2
460,8	513,0	304,0	67,0	150,0	150,0	905,7	1 109,9	859,4	1 056,9	1 356,2	1 012,9
316,8	541,0	836,0	76,1	250,0	250,0	1 229,0	1 935,8	1 784,1	1 450,4	2 137,5	2 028,4
—	—	—	13,5	140,0	140,0	404,5	503,7	454,4	481,2	585,7	504,3
47,0	531,0	812,0	27,4	140,0	140,0	189,8	799,3	1 023,2	226,9	858,1	1 072,2
12 279,7	12 357,6	11 856,6	481,1	555,0	555,0	14 700,3	14 774,3	13 788,3	15 292,0	15 358,9	14 420,5
349,8	441,6	441,6	—	—	—	463,6	441,6	506,6	595,9	491,6	566,6
2 988,8	3 437,0	3 459,0	118,8	200,0	200,0	3 766,7	4 312,1	4 078,9	3 991,4	4 668,0	4 418,9
2 844,9	3 749,0	3 372,0	63,3	65,0	65,0	3 238,2	4 102,6	3 574,8	3 318,2	4 150,6	3 622,1
5 158,6	3 698,0	3 474,0	160,3	160,0	160,0	5 851,0	4 454,6	4 213,5	5 974,9	4 539,6	4 351,6
599,9	820,0	585,0	51,5	50,0	50,0	870,3	1 065,7	773,0	883,0	1 076,2	777,8
337,7	212,0	525,0	87,2	80,0	80,0	510,5	397,7	641,5	528,5	432,9	683,5
526,3	1 408,2	812,2	858,0	867,0	867,0	2 062,3	3 182,3	2 358,8	2 311,0	3 459,4	2 652,6
15,4	19,2	19,2	—	—	—	77,1	144,2	84,2	77,1	144,2	84,2
179,8	—	185,0	649,5	659,0	659,0	1 032,9	1 021,6	1 150,9	1 146,9	1 133,6	1 244,6
5,6	—	—	31,8	32,0	32,0	167,5	140,6	49,4	228,4	186,3	100,4
325,5	1 389,0	608,0	31,3	31,0	31,0	536,8	1 649,6	846,4	600,9	1 756,6	994,0
—	—	—	—	—	—	57,3	42,6	27,9	66,7	55,0	29,4
—	—	—	145,4	145,0	145,0	190,7	183,7	200,0	191,0	183,7	200,0
—	—	—	525,1	260,0	260,0	1 144,8	1 006,5	686,5	1 423,7	1 234,0	833,0
—	—	—	—	—	—	5,2	50,0	—	47,2	74,0	30,0
—	—	—	500,1	260,0	260,0	819,8	669,0	509,7	931,6	785,0	547,7
—	—	—	—	—	—	73,9	109,4	38,3	127,4	126,6	50,9
—	—	—	6,8	—	—	179,4	129,5	85,0	236,7	179,6	126,5
—	—	—	—	—	—	9,7	30,0	30,0	9,7	33,0	31,8
—	—	—	18,2	—	—	56,8	18,6	23,5	71,1	35,8	46,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,6	163,0	158,0	356,7	580,0	580,0	1 201,8	1 735,6	1 390,4	2 472,3	2 853,5	2 318,8
—	—	—	2,0	35,0	35,0	63,0	35,0	120,0	134,2	70,0	225,0
—	—	—	227,1	375,0	375,0	470,1	821,1	554,0	878,9	1 273,9	885,5
—	163,0	158,0	51,9	50,0	50,0	176,8	394,5	323,0	438,5	550,1	455,6
—	—	—	61,7	110,0	110,0	365,9	380,3	327,8	709,2	687,8	568,8
0,6	—	—	2,4	—	—	42,1	—	—	121,8	60,2	37,2
—	—	—	11,6	10,0	10,0	83,9	104,7	65,6	189,7	211,5	146,7
103,4	176,0	346,0	196,5	197,0	197,0	417,2	548,4	633,6	560,7	678,2	767,1
—	—	—	—	—	—	—	40,0	—	—	40,0	—
—	—	—	63,4	60,0	60,0	116,8	128,0	128,0	123,5	128,0	133,7
103,4	176,0	346,0	33,3	35,0	35,0	180,7	256,0	403,6	211,6	279,9	439,4
—	—	—	87,4	90,0	90,0	98,4	112,0	90,0	185,2	194,0	138,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	12,2	12,0	12,0	21,3	12,0	12,0	40,4	36,3	56,0

TABLEAU C. — ÉTAT, SELON L'ORIGINE DES FONDS AINSI QUE PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PAR RÉGION, DES PROGRAMMES

(*Milliers*

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Programmes d'assistance technique imputés sur le budget ordinaire			*Programme des Nations Unies* — *Elément assistance technique*		
	1966	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*
Habitation, construction et planification	569,1	560,8	607,9	759,6	865,2	567,6
Projets interrégionaux	87,0	65,0	80,0	51,2	46,1	100,0
Afrique	235,3	229,3	274,5	186,0	316,8	171,8
Amériques	57,6	111,9	89,2	201,7	160,5	7,0
Asie	131,6	123,8	124,8	168,4	131,9	156,8
Europe	24,8	4,2	5,4	79,6	128,9	102,8
Moyen-Orient	32,8	26,6	34,0	72,7	81,0	29,2
Statistiques	404,6	651 4	616,2	1 382,0	1 463,5	1 136,3
Projets interrégionaux	—	22,0	25,0	—	—	30,0
Afrique	199,3	288,6	340,7	970,8	1 028,3	656,9
Amériques	125,8	132,2	105,9	146,6	167,1	170,3
Asie	56,5	174,0	123,6	185,5	174,3	206,0
Europe	—	—	2,0	14,9	59,1	41,5
Moyen-Orient	23,0	34,6	19,0	64,2	34,7	31,6
Administration publique	1 089,9	903,6	874,3	1 073,1	1 087,2	721,2
Projets interrégionaux	351,4	265,0	243,0	—	—	—
Afrique	501,0	260,9	293,3	349,2	524,4	340,5
Amériques	101,8	184,3	156,5	279,8	271,0	279,4
Asie	103,5	151,4	129,2	253,9	181,0	69,4
Europe	14,4	6,0	4,7	53,8	34,2	4,8
Moyen-Orient	17,8	36,0	47,6	136,4	76,6	27,1
Science et technique	15,9	—	—	1,4	—	—
Projets interrégionaux	—	—	—	1,4	—	—
Afrique	—	—	—	—	—	—
Amériques	—	—	—	—	—	—
Asie	15,9	—	—	—	—	—
Europe	—	—	—	—	—	—
Moyen-Orient	—	—	—	—	—	—
Droits de l'homme	198,5	220,0	220,0	—	—	—
Projets interrégionaux	44,9	70,0	140,0	—	—	—
Afrique	37,8	20,0	20,0	—	—	—
Amériques	19,0	55,0	14,0	—	—	—
Asie	49,7	20,0	20,0	—	—	—
Europe	47,1	40,0	20,0	—	—	—
Moyen-Orient	—	15,0	6,0	—	—	—
Stupéfiants	66,8	75,0	75,0	9,6	25,0	25,0
Projets interrégionaux	5,5	—	15,0	—	—	—
Afrique	6,1	35,0	15,0	—	—	—
Amériques	8,4	7,0	3,0	—	—	11,0
Asie	43,5	30,0	30,0	9,6	25,0	14,0
Europe	1,1	3,0	6,0	—	—	—
Moyen-Orient	2,2	—	6,0	—	—	—
Assistance matérielle et protection accordées aux réfugiés [a]	—	—	—	—	—	—
TOTAL, Programmes d'activité	6 411,4	6 400,0	6 400,0	11 930,4	13 475,9	10 061,1
Projets interrégionaux	1 028,9	695,0	926,0	775,7	650,1	694,0
Afrique	2 263,4	2 534,0	2 521,4	3 911,8	5 012,4	3 491,0
Amériques	1 098,8	1 085,1	918,1	2 509,5	2 635,2	1 890,7
Asie	1 448,4	1 475,3	1 449,3	3 045,6	3 581,9	2 858,3
Europe	293,8	223,1	202,9	987,7	965,8	768,8
Moyen-Orient	278,1	387,5	382,3	700,1	630,5	358,3
Assistance matérielle et protection accordées aux réfugiés	—	—	—	—	—	—

D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Fonds extra-budgétaires											
pour le développement											
Elément Fonds spécial			*Fonds d'affectation spéciale*			*Total Fonds extra-budgétaires*			*Total général Budget ordinaire et fonds extra-budgétaires*		
1966	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*
1 020,3	806,0	1 669,0	253,8	242,0	242,0	2 033,7	1 913,2	2 478,6	2 602,8	2 474,0	3 086,5
56,4	69,0	69,0	—	—	—	107,6	115,1	169,0	194,6	180,1	249,0
—	—	—	109,5	110,0	110,0	295,5	426,8	281,8	530,8	656,1	556,3
24,9	42,0	332,0	57,0	55,0	55,0	283,6	257,5	394,0	341,2	369,4	483,2
206,4	456,0	805,0	29,5	30,0	30,0	404,3	617,9	991,8	535,9	741,7	1 116,6
732,6	239,0	463,0	10,9	—	—	823,1	367,9	565,8	847,9	372,1	571,2
—	—	—	46,9	47,0	47,0	119,6	128,0	76,2	152,4	154,6	110,2
94,6	247,0	847,0	176,8	168,0	168,0	1 653,4	1 878,5	2 151,3	2 058,0	2 529,9	2 767,5
—	—	—	6,9	—	—	6,9	—	30,0	6,9	22,0	55,0
93,6	247,0	245,0	92,0	90,0	90,0	1 156,4	1 365,3	991,9	1 355,7	1 653,9	1 332,6
—	—	—	15,4	15,0	15,0	162,0	182,1	185,3	287,8	314,3	291,2
1,0	—	—	11,0	11,0	11,0	197,5	185,3	217,0	254,0	359,3	340,6
—	—	602,0	—	—	—	14,9	59,1	643,5	14,9	59,1	645,5
—	—	—	51,5	52,0	52,0	115,7	86,7	83,6	138,7	121,3	102,6
455,0	676,7	1 049,7	206,2	245,0	245,0	1 734,3	2 008,9	2 015,9	2 824,2	2 912,5	2 890,2
26,2	47,7	47,7	1,9	—	—	28,1	47,7	47,7	379,5	312,7	290,7
298,7	476,0	688,0	110,2	170,0	170,0	758,1	1 170,4	1 198,5	1 259,1	1 431,3	1 491,8
130,1	153,0	314,0	11,2	10,0	10,0	421,1	434,0	603,4	522,9	618,3	759,9
—	—	—	22,0	20,0	20,0	275,9	201,0	89,4	379,4	352,4	218,6
—	—	—	—	—	—	53,8	34,2	4,8	68,2	40,2	9,5
—	—	—	60,9	45,0	45,0	197,3	121,6	72,1	215,1	157,6	119,7
—	—	—	201,6	—	—	203,0	—	—	218,9	—	—
—	—	—	201,6	—	—	203,0	—	—	203,0	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,9	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	6,7	15,0	15,0	6,7	15,0	15,0	205,2	235,0	235,0
—	—	—	1,7	—	—	1,7	—	—	46,6	70,0	140,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	37,8	20,0	20,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	19,0	55,0	14,0
—	—	—	5,0	15,0	15,0	5,0	15,0	15,0	54,7	35,0	35,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	47,1	40,0	20,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	6,0
—	—	—	—	—	—	9,6	25,0	25,0	76,4	100,0	100,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,5	—	15,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,1	35,0	15,0
—	—	—	—	—	—	—	—	11,0	8,4	7,0	14,0
—	—	—	—	—	—	9,6	25,0	14,0	53,1	55,0	44,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	3,0	6,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,2	—	6,0
—	—	—	5 658,5	6 090,0	6 140,0	5 658,5	6 090,0	6 140,0	5 658,5	6 090,0	6 140,0
18 408,1	21 980,1	24 363,1	9 812,3	11 532,9	11 316,9	40 150,8	46 988,9	45 741,1	46 562,2	53 388,9	52 141,1
508,5[b]	706,1[b]	706,1[b]	311,5	414,4	386,9	1 595,7	1 770,6	1 787,0	2 624,6	2 465,6	2 713,0
4 841,0	6 383,0	7 045,0	2 281,7	2 800,5	2 740,0	11 034,5	14 195,9	13 276,0	13 297,9	16 729,9	15 797,4
4 611,8	5 561,0	6 385,0	362,5	542,0	442,0	7 483,8	8 738,2	8 717,7	8 582,6	9 823,3	9 635,8
6 553,1	7 001,0	6 789,0	658,5	887,0	887,0	10 257,2	11 469,9	10 534,3	11 705,6	12 945,2	11 983,6
1 333,1	1 059,0	1 650,0	78,3	268,0	190,0	2 399,1	2 292,8	2 608,8	2 692,9	2 515,9	2 811,7
560,6	1 270,0	1 788,0	461,3	531,0	531,0	1 722,0	2 431,5	2 677,3	2 000,1	2 819,0	3 059,6
—	—	—	5 658,5	6 090,0	6 140,0	5 658,5	6 090,0	6 140,0	5 658,5	6 090,0	6 140,0

TABLEAU C. — ÉTAT, SELON L'ORIGINE DES FONDS AINSI QUE PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PAR RÉGION, DES PROGRAMMES

(*Milliers*

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Programmes d'assistance technique imputés sur le budget ordinaire			*Programme des Nations Unies*		
				Elément assistance technique		
	1966	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*
Sommes versées au budget ordinaire de l'ONU au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante	—	—	—	1 355,1	1 418,9	1 574,6
Dépenses de personnel liées à l'exécution des projets du Fonds spécial autres que les projets de développement industriel..	—	—	—	—	—	—
Dépenses de personnel liées à l'exécution des projets de développement industriel.....	—	—	—	—	—	—
Dépenses d'administration imputées sur les fonds d'affectation spéciale.....	—	—	—	—	—	—
TOTAL, dépenses d'administration[c]	—	—	—	1 355,1	1 418,9	1 574,6
TOTAL GÉNÉRAL	6 411,4	6 400,0	6 400,0	13 285,5	14 894,8	11 635,7

[a] Contributions volontaires au programme du Haut Commissaire pour les réfugiés, y compris la subvention versée au budget ordinaire de l'ONU au titre des dépenses d'administration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

[b] Coût des conseillers techniques qui est imputé sur la subvention pour frais généraux que l'élément Fonds spécial du PNUD verse à l'ONU.

[c] Y compris les dépenses d'administration couvertes à l'aide de fonds extra-budgétaires; non compris les dépenses d'administration imputées sur le budget ordinaire au titre de l'exécution du programme ordinaire d'assistance technique faisant l'objet du titre V du budget; non compris les dépenses supplémentaires faites au titre de l'administration du programme de l'élément assistance technique du PNUD en sus de la contribution versée par le PNUD à ce titre.

NOTE.— Pour 1966, le coût des programmes tel qu'il est indiqué a été calculé en fonction des dépenses effectives. En ce qui concerne les chiffres de 1967 et 1968, il convient d'ajouter les précisions suivantes:

D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
		Fonds extra-budgétaires									
pour le développement											
Elément Fonds spécial			*Fonds d'affectation spéciale*			*Total Fonds extra-budgétaires*			*Total général Budget ordinaire et fonds extra-budgétaires*		
1966	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*	*1966*	*1967*	*1968*
—	—	—	—	—	—	1 355,1	1 418,9	1 574,6	1 355,1	1 418,9	1 574,6
961,0	1 460,1	1 460,1	—	—	—	961,0	1 460,1	1 460,1	961,0	1 460,1	1 460,1
185,6	222,3	222,3	—	—	—	185,6	222,3	222,3	185,6	222,3	222,3
—	—	—	118,3	182,5	145,0	118,3	182,5	145,0	118,3	182,5	145,0
1 146,6	1 682,4	1 682,4	118,3	182,5	145,0	2 620,0	3 283,8	3 402,0	2 620,0	3 283,8	3 402,0
19 554,7	23 662,5	26 045,5	9 930,6	11 715,4	11 461,9	42 770,8	50 272,7	49 143,1	49 182,2	56 672,7	55 543,1

i) Pour les programmes d'assistance technique imputés sur le budget ordinaire, les chiffres indiqués représentent le coût estimatif des programmes demandés par les gouvernements bénéficiaires tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du PNUD;

ii) Dans les colonnes relatives à l'élément assistance technique du PNUD, les chiffres de 1967 et 1968 doivent être considérés ensemble car ils représentent le montant du programme biennal demandé par les gouvernements bénéficiaires;

iii) Dans les colonnes relatives à l'élément Fonds spécial du PNUD, les chiffres indiqués représentent les prévisions de dépenses concernant les projets approuvés par le Conseil d'administration;

iv) Dans les colonnes relatives aux fonds d'affectation spéciale, les chiffres indiqués concernent des activités envisagées dont le coût a été calculé en fonction des données de 1966.

ETATS RELATIFS

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État I								
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SES COMMISSIONS ET COMITÉS								
L'Assemblée générale et ses grandes commissions	1966	—	—	—	388,4	—	501,0	32,7
	1967	—	—	—	358,0	—	561,5	28,5
	1968	—	—	—	367,0	—	540,0	28,5
Organes subsidiaires de l'Assemblée générale								
a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1966	3	1	59,9	3,4	15,4	56,6	1,4
	1967	3	1	56,8	3,4	14,6	52,1	—
	1968	3	2	60,9	3,4	15,7	70,0	3,0
b) Comité des contributions	1966	—	—	—	—	—	4,1	—
	1967	—	—	—	—	—	11,8	—
	1968	—	—	—	—	—	10,0	—
c) Comité des commissaires aux comptes	1966	—	—	—	—	—	138,2	3,7
	1967	—	—	—	—	—	148,1	—
	1968	1	2	21,0	7,0	5,4	148,0	1,2
d) Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies[a]	1966	—	—	—	5,6	—	4,5	4,8
	1967	—	—	—	—	—	2,2	0,8
	1968	—	—	—	—	—	6,0	3,6
TOTAL	1966	3	1	59,9	397,4	15,4	704,4	42,6
	1967	3	1	56,8	361,4	14,6	775,7	29,3
	1968	4	4	81,9	377,4	21,1	774,0	36,3
État II								
DIRECTION EXÉCUTIVE								
Cabinet du Secrétaire général	1966	22	25	630,6	24,5	167,1	—	28,8
	1967	22	25	633,9	17,8	167,3	—	38,0
	1968	24	26	662,4	20,0	175,4	—	40,0
Cabinets des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales	1966	7	8	218,3	38,1	67,5	—	2,9
	1967	7	8	214,0	4,0	66,3	—	5,0
	1968	7	9	226,4	5,0	69,7	—	5,0
Cabinet du Directeur général, Genève	1966	7	12	205,0	6,4	50,3	—	4,9
	1967	6	10	185,5	5,3	51,1	—	4,5
	1968	7	11	218,6	6,1	56,7	—	5,0
Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes	1966	3	4	58,4	—	15,1	16,7	—
	1967	3	4	94,3	42,0	24,2	16,9	4,2
	1968	3	3	89,8	52,6	23,2	20,0	—
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	1966	—	—	—	—	—	4,0	—
	1967	—	—	—	—	—	7,4	0,7
	1968	—	—	—	—	—	6,0	0,7
TOTAL	1966	39	49	1 112,3	69,0	300,0	20,7	36,6
	1967	38	47	1 127,7	69,1	308,9	24,3	52,4
	1968	41	49	1 197,2	83,7	325,0	26,0	50,7

[a] Pour les dépenses du Secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, voir l'état VIII.4.

AU TABLEAU A

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (3) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(Montant brut)	*(Montant net)*
464,6	—	—	—	—	8,6	1 395,3	6 019,3	7 414,6	6 414,1
538,7	—	—	—	—	9,0	1 495,7	6 977,3	8 473,0	7 393,8
546,4	—	—	—	—	9,0	1 490,9	6 951,0	8 441,9	7 313,1
—	—	—	—	—	—	136,7	8,5	145,2	131,3
—	—	—	—	—	—	126,9	9,8	136,7	123,7
—	—	—	—	—	—	153,0	10,0	163,0	149,0
—	—	—	—	—	—	4,1	0,6	4,7	4,7
—	—	—	—	—	—	11,8	0,7	12,5	12,5
—	—	—	—	—	—	10,0	1,0	11,0	11,0
—	—	—	—	—	—	141,9	—	141,9	141,9
—	—	—	—	—	—	148,1	—	148,1	148,1
—	—	—	—	—	—	182,6	—	182,6	178,6
—	—	—	—	—	—	14,9	30,5	45,4	40,7
—	—	—	—	—	—	3,0	35,2	38,2	33,1
—	—	—	—	—	—	9,6	35,0	44,6	39,6
464,6	—	—	—	—	8,6	1 692,9	6 058,9	7 751,8	6 732,7
538,7	—	—	—	—	9,0	1 785,5	7 023,0	8 808,5	7 711,2
546,4	—	—	—	—	9,0	1 846,1	6 997,0	8 843,1	7 691,3
4,9	—	—	—	—	7,0	862,9	144,4	1 007,3	853,5
8,0	—	—	—	—	6,3	871,3	148,7	1 020,0	872,5
7,7	—	—	—	—	6,3	911,8	166,0	1 077,8	917,8
—	—	—	—	—	—	326,8	0,8	327,6	276,4
—	—	—	—	—	—	289,3	0,8	290,1	248,0
—	—	—	—	—	—	306,1	1,0	307,1	261,1
—	—	—	—	—	1,1	267,7	—	267,7	225,4
—	—	—	—	—	1,1	247,5	—	247,5	209,1
—	—	—	—	—	1,0	287,4	—	287,4	244,1
—	—	—	—	—	—	90,2	75,5	165,7	142,3
—	—	—	—	—	—	181,6	78,2	259,8	222,6
—	—	—	—	—	—	185,6	87,0	272,6	241,6
—	—	—	—	—	—	4,0	3,8	7,8	7,2
—	—	—	—	—	—	8,1	3,9	12,0	11,4
—	—	—	—	—	—	6,7	4,0	10,7	9,7
4,9	—	—	—	—	8,1	1 551,6	224,5	1 776,1	1 504,8
8,0	—	—	—	—	7,4	1 597,8	231,6	1 829,4	1 563,6
7,7	—	—	—	—	7,3	1 697,6	258,0	1 955,6	1 674,3

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État III								
POLITIQUE ET CONSEIL DE SÉCURITÉ								
Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	1966	59	29	1 236,8	27,4	324,0	—	9,2
	1967	59	29	1 238,8	104,3	323,3	—	12,3
	1968	63	32	1 322,4	88,8	346,5	—	15,0
Organes subsidiaires de l'Assemblée générale								
a) Commission du désarmement	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
b) Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
c) Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
d) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et Sous-Comités juridique et scientifique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Missions spéciales[a]	1966	—	258	1 214,2	2 424,5	829,2	5,3	38,0
	1967	—	217	1 149,2	1 935,5	822,9	12,9	6,7
	1968	16	206	1 750,4	1 228,1	955,9	12,3	1,5
Sections administratives chargées des missions spéciales	1966	8	13	258,8	—	66,7	—	—
	1967	8	13	207,0	2,7	53,2	—	—
	1968	8	14	220,7	—	56,9	—	—
TOTAL	1966	67	300	2 709,8	2 451,9	1 219,9	5,3	47,2
	1967	67	259	2 595,0	2 042,5	1 199,4	12,9	19,0
	1968	87	252	3 293,5	1 316,9	1 359,3	12,3	16,5

[a] Pour cette rubrique, on s'est conformé à la présentation du budget de chacun des exercices considérés; les montants indiqués pour 1966 et 1967 concernent les chapitres 16 et 17 du budget; dans le projet de budget pour 1968, les demandes de crédits qui, dans les budgets précédents, étaient inscrites au chapitre 17 (Service mobile de l'Organisation des Nations Unies) ont été inscrites au chapitre 16 (Missions spéciales), ou elles sont ventilées par mission aux articles pertinents de ce chapitre.

État IV								
TUTELLE ET QUESTIONS LIÉES À L'INDÉPENDANCE DES PAYS ET DES PEUPLES COLONIAUX								
Conseil de tutelle	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	1966	32	20	645,4	25,7	168,9	—	1,1
	1967	32	20	687,6	43,8	179,1	—	5,0
	1968	34	20	721,0	33,5	188,6	—	5,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
55,8	—	—	—	—	—	55,8	1 067,5	1 123,3	959,1
50,9	—	—	—	—	—	50,9	1 104,4	1 155,3	994,7
52,0	—	—	—	—	—	52,0	1 224,0	1 276,0	1 089,0
—	—	—	—	—	0,1	1 597,5	54,2	1 651,7	1 387,3
8,4	—	—	—	—	0,2	1 687,3	56,1	1 743,4	1 477,0
5,6	—	—	—	—	0,2	1 778,5	62,0	1 840,5	1 568,5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	697,8	—	—	—	—	697,8	—	697,8	592,0
—	710,0	—	—	—	—	710,0	—	710,0	599,5
—	835,0	—	—	—	—	835,0	—	835,0	708,0
—	—	—	—	—	—	—	60,3	60,3	51,0
—	60,6	—	—	—	—	60,6	62,4	123,0	113,9
—	—	—	—	—	—	—	69,0	69,0	59,0
4,7	67,6	—	—	—	—	72,3	193,0	265,3	225,8
—	350,0	—	—	—	—	350,0	164,1	514,1	490,1
—	333,0	—	—	—	—	333,0	182,0	515,0	467,0
—	—	—	—	—	1 456,3	5 967,5	—	5 967,5	5 477,5
—	—	—	—	—	844,8	4 772,0	—	4 772,0	4 339,0
—	—	—	—	—	737,6	4 685,8	—	4 685,8	4 324,8
—	—	—	—	—	—	325,5	—	325,5	273,3
—	—	—	—	—	—	262,9	—	262,9	222,9
—	—	—	—	—	—	277,6	—	277,6	233,6
60,5	765,4	—	—	—	1 456,4	8 716,4	1 375,0	10 091,4	8 966,0
59,3	1 120,6	—	—	—	845,0	7 893,7	1 387,0	9 280,7	8 237,1
57,6	1 168,0	—	—	—	737,8	7 961,9	1 537,0	9 498,9	8 449,9
2,1	—	—	—	—	—	2,1	102,8	104,9	89,1
4,8	—	—	—	—	—	4,8	106,3	111,1	95,6
4,8	—	—	—	—	—	4,8	118,0	122,8	105,8
—	—	—	—	—	—	841,1	5,2	846,3	710,6
—	—	—	—	—	—	915,5	5,4	920,9	779,2
—	—	—	—	—	—	948,1	6,0	954,1	809,1

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État IV								
TUTELLE ET QUESTIONS LIÉES À L'INDÉPENDANCE DES PAYS ET DES PEUPLES COLONIAUX (*suite*)								
Missions de visite dans les territoires sous tutelle	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	39,0	—
	1968	—	—	—	—	—	41,0	—
Organes subsidiaires de l'Assemblée générale								
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Programmes de formation spéciaux								
a) Programmes spéciaux d'enseignement et de formation à l'intention des habitants du Sud-Ouest africain	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
b) Programme spécial de formation pour les territoires administrés par le Portugal	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	32	20	645,4	25,7	168,9	—	1,1
	1967	32	20	687,6	43,8	179,1	39,0	5,0
	1968	34	20	721,0	33,5	188,6	41,0	5,0
État V.1								
ECONOMIQUE ET SOCIAL — NEW YORK								
A. — Organes directeurs								
Conseil économique et social	1966	11	8	227,3	100,9	58,6	—	42,8
	1967	11	8	245,8	150,9	63,1	—	54,6
	1968	7	3	143,4	80,4	37,0	—	47,5
B. — Direction exécutive et administration	1966	22	30	587,0	5,2	159,8	—	18,0
	1967	22	30	654,4	2,0	176,6	—	30,4
	1968	35	43	927,5	3,0	250,2	—	31,9
a) Cabinet du Sous-Secrétaire, Service administratif, Groupe des projets spéciaux, Groupe de l'édition, Section des commissions régionales	1966	18	25	450,9	5,0	121,2	—	14,1
	1967	18	25	518,1	2,0	138,1	—	23,5
	1968	22	31	597,9	2,0	158,8	—	20,0
b) Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations[a]	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	7	6	145,7	1,0	40,6	—	5,0
c) Cabinet du Commissaire à l'assistance technique	1966	2	2	65,2	—	19,8	—	3,9
	1967	2	2	67,7	—	20,4	—	3,9
	1968	4	3	113,8	—	32,3	—	3,9

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	39,0	—	39,0	39,0
—	—	—	—	—	—	41,0	—	41,0	41,0
—	155,6	—	—	—	—	155,6	752,5	908,1	792,3
—	215,0	—	—	—	—	215,0	777,8	992,8	879,8
—	—	—	—	—	—	—	863,0	863,0	731,0
—	—	—	—	—	7,7	7,7	—	7,7	7,7
—	—	—	—	—	30,0	30,0	—	30,0	30,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	58,7	58,7	—	58,7	58,7
—	—	—	—	—	70,0	70,0	—	70,0	70,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2,1	155,6	—	—	—	66,4	1 065,2	860,5	1 925,7	1 658,4
4,8	215,0	—	—	—	100,0	1 274,3	889,5	2 163,8	1 893,6
4,8	—	—	—	—	—	993,9	987,0	1 980,9	1 686,9
65,7	—	—	—	—	—	495,3	1 307,8	1 803,1	1 539,4
60,4	—	—	—	—	—	574,8	1 358,7	1 933,5	1 659,7
60,0	—	—	—	—	—	368,3	1 645,0	2 013,3	1 722,3
—	—	—	—	—	0,5	770,5	58,8	829,3	704,1
—	—	—	—	—	0,5	863,9	60,9	924,8	786,6
—	—	—	—	—	0,5	1 213,1	67,0	1 280,1	1 084,1
—	—	—	—	—	0,5	591,7	42,5	634,2	538,4
—	—	—	—	—	0,5	682,2	43,7	725,9	617,1
—	—	—	—	—	0,5	779,2	38,0	817,2	692,2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	192,3	10,0	202,3	170,8
—	—	—	—	—	—	88,9	—	88,9	76,0
—	—	—	—	—	—	92,0	—	92,0	78,7
—	—	—	—	—	—	150,0	—	150,0	127,5

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	Services généraux	Traitements et salaires postes permanents	Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents	Dépenses communes de personnel	Voyages: Représentants	Voyages: Personnel
		(*Nombre*)						
État V.1								
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (*suite*)								
d) Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial....	1966	2	3	70,9	0,2	18,8	—	—
	1967	2	3	68,6	—	18,1	—	3,0
	1968	2	3	70,1	—	18,5	—	3,0
C. — Programme d'activité.....	1966	252	193	4 569,9	249,1	1 180,9	56,6	73,8
	1967	257	196	5 352,6	521,3	1 377,5	123,2	69,0
	1968	302	249	6 226,3	500,1	1 610,3	136,0	60,4
a) Planification, projections et politiques relatives au développement[b]	1966	42	36	734,9	33,9	190,2	—	4,8
	1967	45	37	983,5	145,7	253,3	25,2	13,2
	1968	50	40	1 110,[illegible]	[illegible]	287,4	25,0	7,0
b) Commerce international (voir État V.9, CNUCED)								
c) Développement industriel (voir État V.10, ONUDI)								
d) Mise en valeur des ressources naturelles.....	1966	32	19	487,7	36,5	126,2	—	6,1
	1967	32	19	625,6	91,6	161,2	—	2,0
	1968	34	22	660,0	85,0	170,8	—	5,0
e) Transports et communications[c].	1966	5	3	129,2	3,4	33,3	—	1,3
	1967	5	3	92,8	10,0	23,8	—	1,2
	1968	9	6	170,2	40,0	44,0	—	2,5
f) Fiscal et financier.....	1966	10	6	201,7	13,3	52,0	—	7,3
	1967	11	8	220,2	14,0	56,6	—	1,8
	1968	12	7	218,7	25,0	56,5	—	2,5
g) Agriculture et forêts								
h) Développement social[d].....	1966	43	27	846,0	24,1	218,9	8,2	20,9
	1967	44	27	899,8	50,5	231,8	2[illegible]	23,6
	1968	46	30	966,5	58,0	250,3	2[illegible],0	16,9
i) Population[e].....	1966	21	12	350,8	19,7	90,8	—	5,2
	1967	21	12	418,1	30,9	107,8	17,0	10,0
	1968	25	17	489,9	38,0	[illegible]6,8	—	4,0
) Habitation, construction et planification.....	1966	21	13	344,6	9,6	88,8	—	9,5
	1967	21	13	433,8	51,1	111,4	—	2,4
	1968	27	20	538,8	49,1	139,1	—	2,0
k) Statistiques[f].....	1966	61	62	1 181,6	89,9	305,1	12,2	11,9
	1967	61	62	1 268,8	85,5	326,3	—	7,2
	1968	75	86	1 548,4	94,0	400,2	18,0	6,5
l) Administration publique.....	1966	12	12	202,5	—	52,2	—	0,7
	1967	12	12	298,9	1,0	76,8	—	—
	1968	15	15	353,7	1,0	91,3	—	5,5
m) Science et technique[g].....	1966	3	3	90,9	18,7	23,4	36,2	6,1
	1967	5	3	111,1	41,0	28,5	57,0	7,6
	1968	9	6	170,0	53,0	43,9	70,0	8,5
n) Droits de l'homme (voir État V.2)								
o) Stupéfiants (voir État V.3)								
D. — Administration et charges communes	1966	72	106	1 883,4	13,3	483,3	—	28,1
	1967	71	106	1 787,2	49,3	460,6	—	30,2
	1968	69	109	1 794,0	63,1	444,3	—	36,1

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	89,9	16,3	106,2	89,7
—	—	—	—	—	—	89,7	17,2	106,9	90,8
—	—	—	—	—	—	91,6	19,0	110,6	93,6
408,2	307,2	—	—	—	—	6 845,7	1 206,2	8 051,9	6 965,3
489,7	112,0	—	—	—	—	8 045,3	1 270,0	9 315,3	8 061,2
373,1	369,7	—	—	—	—	9 275,9	1 423,0	10 698,9	9 144,7
25,2	—	—	—	—	—	989,0	83,1	1 072,1	913,9
16,7	—	—	—	—	—	1 437,6	85,9	1 523,5	1 316,6
51,4	—	—	—	—	—	1 537,9	95,0	1 632,9	1 396,9
0,7	—	—	—	—	—	657,2	20,6	677,8	578,2
6,2	—	—	—	—	—	886,6	21,5	908,1	781,6
2,6	—	—	—	—	—	923,4	24,0	947,4	811,4
—	—	—	—	—	—	167,2	0,2	167,4	141,8
2,7	62,0	—	—	—	—	192,5	0,2	192,7	174,4
1,0	281,7	—	—	—	—	539,4	—	539,4	416,9
15,4	—	—	—	—	—	289,7	18,2	307,9	265,2
32,7	—	—	—	—	—	325,3	18,6	343,9	297,6
21,7	—	—	—	—	—	324,4	21,0	345,4	298,9
15,6	1,0	—	—	—	—	1 134,7	319,5	1 454,2	1 238,0
24,4	50,0	—	—	—	—	1 304,1	330,8	1 634,9	1 406,8
7,6	88,0	—	—	—	—	1 410,3	367,0	1 777,3	1 524,3
10,3	306,2	—	—	—	—	783,0	106,3	889,3	805,4
25,9	—	—	—	—	—	609,7	115,1	724,8	622,5
8,8	—	—	—	—	—	667,5	141,0	808,5	690,0
6,2	—	—	—	—	—	458,7	118,4	577,1	490,9
14,3	—	—	—	—	—	613,0	139,4	752,4	643,3
4,8	—	—	—	—	—	733,8	155,0	888,8	754,4
321,3	—	—	—	—	—	1 922,0	481,1	2 403,1	2 095,9
355,6	—	—	—	—	—	2 043,4	498,3	2 541,7	2 215,1
271,4	—	—	—	—	—	2 338,5	552,0	2 890,5	2 498,5
13,5	—	—	—	—	—	268,9	8,7	277,6	236,2
11,2	—	—	—	—	—	387,9	8,6	396,5	336,3
3,8	—	—	—	—	—	455,3	10,0	465,3	393,0
—	—	—	—	—	—	175,3	50,1	225,4	199,8
—	—	—	—	—	—	245,2	51,6	296,8	267,0
—	—	—	—	—	—	345,4	58,0	403,4	360,4
—	—	—	—	—	0,1	2 408,2	534,7	2 942,9	1 134,7
—	—	—	—	—	0,1	2 327,4	556,2	2 883,6	1 019,8
—	—	—	—	—	0,1	2 339,6	633,0	2 972,6	933,9

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V. 1								
ECONOMIQUE ET SOCIAL (*suite*)								
Dépenses d'administration concernant les opérations d'assistance technique								
i) Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) et Groupe de gestion financière)	1966	46	51	1 086,4	4,6	280,8	—	2,7
	1967	46	51	1 012,0	43,0	260,7	—	8,2
	1968	43	52	969,9	54,9	232,9	—	8,1
ii) Service de recrutement pour l'assistance technique (New York et Genève)	1966	19	26	495,1	4,9	124,6	—	25,4
	1967	18	26	472,1	2,6	122,1	—	22,0
	1968	19	29	522,6	2,5	133,6	—	30,0
iii) Section administrative chargée des opérations d'assistance technique (SAOAT)	1966	7	29	301,9	3,8	77,9	—	—
	1967	7	29	303,1	3,7	77,8	—	—
	1968	7	28	301,5	5,7	77,8	—	—
E. — Coût des services de conférence[i]								
F. — Divers								
TOTAL	1966	357	337	7 267,6	368,5	1 882,6	56,6	162,7
	1967	361	340	8 040,0	723,5	2 077,8	123,2	184,2
	1968	413	404	9 091,2	646,6	2 341,8	136,0	177,9

[a] Les dépenses indiquées à cette rubrique étaient, pour 1966 et 1967, inscrites sous la rubrique a) (Cabinet du Sous-Secrétaire).

[b] Y compris, pour 1967, 90 100 dollars représentant le coût de la deuxième session du Comité de la planification du développement, qui doit se tenir à Santiago du Chili (personnel temporaire, 58 000 dollars, frais de voyage des représentants, 25 200 dollars, frais de voyage du personnel, 6 900 dollars) et, pour 1968, 25 000 dollars représentant les frais de voyage des représentants aux réunions du Comité qui doivent se tenir à New York.

[c] Y compris le coût i) de la traduction et de l'impression des actes de la Conférence sur la normalisation des noms géographiques (1967: 42 000 dollars; 1968: 13 000 dollars), et ii) de la Conférence internationale sur la révision de la Convention sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière qui doit se tenir à l'automne de 1968, à Vienne (1967, coût des travaux préparatoires: 20 000 dollars; 1968: 268 700 dollars).

[d] Y compris i) le coût de la conférence des ministres responsables de la protection sociale (1967: 50 000 dollars; 1968: 88 000 dollars), et ii) les frais de voyage des représentants à la session de la Commission du développement social (1966: 8 200 dollars; 1967: 24 000 dollars; 1968: 23 000 dollars).

[e] Y compris, pour 1966, le coût du deuxième Congrès mondial de la population (306 200 dollars) et, pour 1967, le coût de la session de la Commission de la population, qui s'est chiffré au total à 33 400 dollars (personnel temporaire: 12 900 dollars; frais de voyage des représentants: 17 000 dollars; frais de voyage du personnel: 3 500 dollars).

[f] Y compris les frais de voyage des représentants aux sessions de la Commission de statistique (1966: 12 200 dollars; 1968: 18 000 dollars).

[g] Y compris les frais de voyage des représentants aux sessions du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (1966: 36 200 dollars; 1967: 57 000 dollars; 1968: 70 000 dollars).

[h] Les chiffres représentant les dépenses nettes ont été obtenus après défalcation de la contribution versée par le PNUD au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participant au programme d'assistance technique du PNUD. Pour les détails, voir l'Appendice.

[i] On trouvera dans la colonne 14 les chiffres représentant la part du coût des services de conférence imputable à chacune des grandes activités qui font l'objet du présent état; pour la ventilation de ce coût par service ou bureau, voir la colonne 14 du tableau A.

Etat V.2								
DROITS DE L'HOMME — NEW YORK								
Division des droits de l'homme	1966	35	21	682,7	15,3	176,5	—	1,6
	1967	38	22	691,0	55,2	178,0	—	5,0
	1968	44	27	815,3	63,0	210,9	—	12,5
Commission des droits de l'homme	1966	—	—	—	—	—	8,7	—
	1967	—	—	—	36,8	—	20,0	6,0
	1968	—	—	—	—	—	25,0	—
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	1966	—	—	—	—	—	20,0	—
	1967	—	—	—	—	—	57,0	—
	1968	—	—	—	23,3	—	24,8	5,3

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes Colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	1 374,5	518,9	1 893,4	244,1
—	—	—	—	—	—	1 323,9	540,5	1 864,4	156,4
—	—	—	—	—	—	1 265,8	615,0	1 880,8	9,9
—	—	—	—	—	0,1	650,1	15,8	665,9	566,8
—	—	—	—	—	0,1	618,9	15,7	634,6	538,4
—	—	—	—	—	0,1	688,8	18,0	706,8	600,0
—	—	—	—	—	—	383,6	—	383,6	323,8
—	—	—	—	—	—	384,6	—	384,6	325,0
—	—	—	—	—	—	385,0	—	385,0	324,0
473,9	307,2	—	—	—	0,6	10 519,7	3 107,5	13 627,2	10 343,5
550,1	112,0	—	—	—	0,6	11 811,4	3 245,8	15 057,2	11 527,3
433,1	369,7	—	—	—	0,6	13 196,9	3 768,0	16 964,9	12 885,0
28,3	—	—	—	—	—	904,4	158,1	1 062,5	903,2
34,6	—	—	—	—	—	963,8	161,8	1 125,6	976,8
13,7	—	—	—	—	12,6[a]	1 128,0	182,0	1 310,0	1 120,5
—	—	—	—	—	—	8,7	339,8	348,5	296,7
—	—	—	—	—	—	62,8	494,3	557,1	474,9
—	—	—	—	—	—	25,0	390,0	415,0	355,0
—	—	—	—	—	—	20,0	101,5	121,5	106,0
—	—	—	—	—	—	57,0	122,3	179,3	160,6
—	—	—	—	—	—	53,4	136,0	189,4	164,2

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.2								
DROITS DE L'HOMME — NEW YORK								
Commission de la condition de la femme..	1966	—	—	—	15,2	—	9,4	3,5
	1967	—	—	—	—	—	22,0	—
	1968	—	—	—	30,4	—	20,0	6,0
Conférence internationale des droits de l'homme.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	35	21	682,7	30,5	176,5	38,1	5,1
	1967	38	22	691,0	92,0	178,0	99,0	11,0
	1968	44	27	815,3	116,7	210,9	69,8	23,8
État V.3								
OFFICE DE GENÈVE (NON COMPRIS LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE								
a) Affaires interorganisations — Groupe de la coordination.....	1966	2	1	44,1	—	10,4	—	3,6
	1967	2	1	44,1	—	11,8	—	4,0
	1968	3	2	58,4	9,0	15,0	—	4,0
b) Division des affaires sociales.....	1966	6	8	172,7	6,6	40,8	—	2,6
	1967	6	8	158,3	7,0	41,9	—	2,0
	1968	6	7	152,2	7,0	38,0	—	2,0
c) Contrôle international des stupéfiants.	1966	24	20	451,4	30,8	106,6	34,0	8,2
	1967	24	20	464,2	35,1	123,2	56,6	5,5
	1968	25	20	497,0	42,8	124,7	62,1	8,0
i) Division des stupéfiants.....	1966	17	14	318,6	9,8	75,3	—	5,5
	1967	17	14	328,6	14,8	87.4	—	3,0
	1968	17	14	350,1	9,4	88,0	—	5,0
ii) Commission des stupéfiants.....	1966			—	17,2	—	10,6	—
	1967			—	17,3	—	17,0	—
	1968			—	30,4	—	15,5	—
iii) Organe international de contrôle des stupéfiants (qui, jusqu'au 1er mars 1967, portait le titre de « Secrétariat commun du Comité central permanent des stupéfiants et de l'Organe de contrôle des stupéfiants »)	1966	7	6	132,8	3,8	31,3	23,4	2,7
	1967	7	6	135,6	3,0	35,8	39,6	2,5
	1968	8	6	146,9	3,0	36,7	46,6	3,0
TOTAL	1966	32	29	668,2	37,4	157,8	34,0	14,4
	1967	32	29	666,6	42,1	176,9	56,6	11,5
	1968	34	29	707,6	58,8	177,7	62,1	14,0

[a] Un crédit est demandé au titre des prix que l'on envisage de décerner, à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pour récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme.

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	28,1	135,3	163,4	139,7
—	—	—	—	—	—	22,0	48,7	70,7	63,2
—	—	—	—	—	—	56,4	54,0	110,4	96,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	125,0	—	—	—	—	125,0	—	125,0	112,9
—	598,7	—	—	—	—	598,7	—	598,7	333,3
28,3	—	—	—	—	—	961,2	734,7	1 695,9	1 445,6
34,6	125,0	—	—	—	—	1 230,6	827,1	2 057,7	1 788,4
13,7	598,7	—	—	—	12,6[a]	1 861,5	762,0	2 623,5	2 069,9
—	—	—	—	—	—	58,1	—	58,1	49,1
—	—	—	—	—	—	59,9	—	59,9	50,9
—	—	—	—	—	—	86,4	—	86,4	73,3
—	—	—	—	—	—	222,7	36,7	259,4	217,6
—	—	—	—	—	0,1	209,3	41,2	250,5	211,1
—	—	—	—	—	0,1	199,3	44,0	243,3	205,5
43,8	—	—	—	—	0,2	675,0	215,8	890,8	679,8
37,8	—	—	—	—	0,4	722,8	230,1	952,9	728,6
40,9	—	—	—	—	0,3	775,8	248,0	1 023,8	791,0
21,3	—	—	—	—	—	430,5	3,6	434,1	286,6
18,8	—	—	—	—	0,1	452,7	2,9	455,6	296,3
14,7	—	—	—	—	0,1	467,3	4,0	471,3	309,8
—	—	—	—	—	—	27,8	176,4	204,2	174,2
—	—	—	—	—	—	34,3	186,4	220,7	190,1
—	—	—	—	—	—	45,9	200,0	245,9	210,4
22,5	—	—	—	—	0,2	216,7	35,8	252,5	219,0
19,0	—	—	—	—	0,3	235,8	40,8	276,6	242,2
26,2	—	—	—	—	0,2	262,6	44,0	306,6	270,8
43,8	—	—	—	—	0,2	955,8	252,5	1 208,3	946,5
37,8	—	—	—	—	0,5	992,0	271,3	1 263,3	990,6
40,9	—	—	—	—	0,4	1 061,5	292,0	1 353,5	1 069,8

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(Nombre)						
État V.4								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE								
A. — Organes directeurs								
Réunions de la Commission plénière	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	17,0	—	—	64,2
	1968			—	—	—	—	—
B. — Direction exécutive et administration								
Cabinet du Secrétaire exécutif	1966	10	3	197,0	1,7	72,8	—	27,0
	1967	10	3	211,7	1,7	78,2	—	25,0
	1968	10	3	219,9	1,7	83,4	—	21,3
C. — Programmes d'activité	1966	100	88	1 382,5	126,0	496,9	—	76,8
	1967	100	88	1 701,1	172,9	612,6	—	70,2
	1968	105	92	1 828,1	171,9	672,7	—	72,5
a) Planification, projections et politiques relatives au développement	1966	33	29	441,2	38,3	158,6	—	27,1
	1967	33	29	558,4	44,0	201,1	—	24,3
	1968	34	29	593,2	46,0	218,2	—	20,0
b) Commerce international	1966	8	7	117,2	1,3	42,1	—	3,7
	1967	8	7	136,0	1,2	49,0	—	3,4
	1968	8	7	146,4	5,2	53,9	—	3,9
c) Développement industriel	1966	10	7	188,7	33,2	67,8	—	8,6
	1967	10	7	173,6	39,1	62,5	—	7,9
	1968	10	7	179,9	20,1	66,2	—	9,0
d) Mise en valeur des ressources naturelles	1966	10	9	95,4	13,3	34,3	—	13,5
	1967	10	9	188,5	16,8	67,9	—	12,4
	1968	10	9	197,0	34,1	72,5	—	14,2
e) Transports et communications	1966	7	—	58,7	7,6	21,1	—	2,8
	1967	7	—	91,9	16,0	33,1	—	2,5
	1968	7	—	95,3	18,9	35,1	—	2,9
f) Fiscal et financier	1966	4	—	34,6	3,6	12,4	—	2,2
	1967	4	—	53,1	6,2	19,1	—	2,0
	1968	4	—	56,0	5,7	20,6	—	2,3
g) Agriculture et forêts	1966	7	5	94,3	0,2	33,9	—	8,3
	1967	7	5	103,1	0,3	37,1	—	7,8
	1968	10	8	136,3	—	50,2	—	8,9
h) Développement social	1966	3	2	72,5	5,5	26,1	—	3,1
	1967	3	2	52,2	8,3	18,8	—	3,0
	1968	3	2	53,6	9,2	19,7	—	3,4
i) Population	1966	3	—	27,5	5,0	9,9	—	4,6
	1967	3	—	40,9	9,0	14,7	—	4,3
	1968	3	—	42,4	8,3	15,6	—	5,0
j) Habitation, construction et planification	1966	3	—	28,6	3,3	10,3	—	0,7
	1967	3	—	43,4	5,8	15,6	—	0,6
	1968	3	—	46,1	0,2	17,0	—	0,7
k) Statistiques	1966	12	29	223,8	14,7	80,4	—	2,2
	1967	12	29	260,0	26,2	93,7	—	2,0
	1968	12	29	266,9	24,2	98,2	—	2,2
l) Administration publique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	1	1	15,0	—	5,5	—	—
m) Science et technique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
n) Droits de l'homme	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (1) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	5,0	—	86,2	—	86,2	86,2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	0,3	298,8	8,8	307,6	258,9
—	—	—	—	—	0,4	317,0	8,1	325,1	272,7
—	—	—	—	—	0,4	326.7	9,2	335,9	292,2
37,9	—	—	—	—	0,4	2 120,5	368,5	2 489,0	2 147,1
54,9	—	—	—	—	0,6	2 612,3	432,6	3 044,9	2 650,9
48,7	—	—	—	—	0,6	2 794,5	489,0	3 283,5	2 868,6
25,9	—	—	—	—	0,2	691,3	124,5	815,8	705,3
36,4	—	—	—	—	0,3	864,5	145,1	1 009,6	880,2
32,2	—	—	—	—	0,3	909,9	164,0	1 073,9	938,6
0,1	—	—	—	—	—	164,4	22,3	186,7	163,8
0,3	—	—	—	—	—	189,9	25,9	215,8	186,8
—	—	—	—	—	—	209,4	29,3	238,7	206,7
2,0	—	—	—	—	—	300,3	24,3	324,6	282,1
—	—	—	—	—	—	283,1	25,9	309,0	270,0
—	—	—	—	—	—	275,2	29,3	304,5	266,0
—	—	—	—	—	—	156,5	33,4	189,9	159,2
2,4	—	—	—	—	—	288,0	38,8	326,8	281,4
2,0	—	—	—	—	—	319,8	43,9	363,7	320,1
—	—	—	—	—	—	90,2	14,8	105,0	89,4
—	—	—	—	—	—	143,5	17,3	160,8	139,2
—	—	—	—	—	—	152,2	19,6	171,8	150,8
0,4	—	—	—	—	—	53,2	29,7	82,9	70,9
0,3	—	—	—	—	—	80,7	34,5	115,2	99,8
—	—	—	—	—	—	84,6	39,0	123,6	107,9
2,1	—	—	—	—	—	138,8	24,6	163,4	142,8
0,3	—	—	—	—	—	148,6	30,7	179,3	155,6
—	—	—	—	—	—	195,4	34,7	230,1	199,4
2,8	—	—	—	—	—	110,0	7,4	117,4	102,2
4,8	—	—	—	—	—	87,1	10,8	97,9	85,9
5,0	—	—	—	—	—	90,9	12,2	103,1	91,2
—	—	—	—	—	—	47,0	14,8	61,8	53,8
—	—	—	—	—	—	68,9	17,3	86,2	75,5
—	—	—	—	—	—	71,3	19,5	90,8	80,2
4,0	—	—	—	—	0,1	47,0	13,3	60,3	50,3
9,9	—	—	—	—	0,1	75,4	17,2	92,6	80,4
9,0	—	—	—	—	0,1	73,1	19,4	92,5	81,2
0,6	—	—	—	—	0,1	321,8	59,4	381,2	327,3
0,5	—	—	—	—	0,2	382,6	69,1	451,7	396,1
0,5	—	—	—	—	0,2	392,2	78,1	470,3	408,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	20,5	—	20,5	17,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.4								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (*suite*)								
o) Stupéfiants	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
D. — Administration et charges communes	1966	15	94	472,4	35,1	170,3	—	6,3
	1967	15	94	523,6	28,1	188,6	—	5,8
	1968	15	96	545,8	28,6	200,7	—	6,6
a) Services administratifs et financiers	1966	10	65	334,1	14,9	120,1	—	2,5
	1967	10	65	385,4	9,0	138,8	—	2,3
	1968	10	67	403,2	9,4	148,3	—	2,6
b) Bibliothèque	1966	3	18	81,3	0,4	29,2	—	—
	1967	3	18	85,4	0,2	30,8	—	—
	1968	3	18	87,9	0,3	32,3	—	—
c) Charges communes et matériel et installations	1966	—	9	21,0	19,8	7,6	—	0,7
	1967	—	9	18,8	18,9	6,8	—	0,7
	1968	—	9	19,9	18,9	7,3	—	0,8
d) Administration des opérations d'assistance technique de l'ONU.	1966	2	2	36,0	—	13,4	—	3,1
	1967	2	2	34,0	—	12,2	—	2,8
	1968	2	2	34,8	—	12,8	—	3,2
E. — Coût des services de conférence	1966	11	50	232,1	13,0	83,5	—	4,3
	1967	11	50	272,3	17,3	98,1	—	4,0
	1968	14	52	311,8	16,8	114,7	—	4,6
F. — Divers								
Conférence cartographique régionale	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	136	235	2 284,0	175,8	823,5	—	114,4
	1967	136	235	2 708,7	237,0	977,5	—	169,2
	1968	134	243	2 905,6	219,0	1 071,5	—	105,0

[a] Coût des postes d'administrateur stagiaire.

[b] Y compris la part du coût des services de conférence au Siège (1966: 23 400 dollars; 1967: 22 900 dollars; 1968: 25 000 dollars)

État V.5								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT								
A. — Organes directeurs								
Réunions de la Commission plénière	1966	—	—	—	—	—	—	21,5
	1967	—	—	—	—	—	—	35,0
	1968	—	—	—	—	—	—	45,0
B. — Direction exécutive et administration								
Cabinet du Secrétaire exécutif	1966	10	7	145,3	—	48,1	—	11,8
	1967	10	7	193,3	—	63,1	—	17,0
	1968	10	7	197,8	—	60,9	—	17,0
C. — Programmes d'activité	1966	90	75	1 330,5	32,1	423,4	—	52,2
	1967	96	78	1 631,5	79,0	516,8	—	80,0
	1968	104	80	1 807,8	99,0	539,0	—	83,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10,9	—	28,0	63,4	265,4	10,0[a]	1 061,8	16,6	1 078,4	1 000,0
—	—	51,2	64,0	243,7	10,0[a]	1 115,0	13,0	1 128,0	1 037,0
—	—	27,8	68,0	264,0	—	1 141,5	14,7	1 156,2	1 048,3
—	—	—	—	—	10,0	481,6	—	481,6	427,0
—	—	—	—	—	10,0	545,5	—	545,5	481,2
—	—	—	—	—	—	563,5	—	563,5	485,5
—	—	—	—	12,2	—	123,1	—	123,1	109,8
—	—	—	—	16,0	—	132,4	—	132,4	115,8
—	—	—	—	16,0	—	136,5	—	136,5	119,5
—	—	28,0	63,4	253,2	—	393,7	—	393,7	391,3
—	—	51,2	64,0	227,7	—	388,1	—	388,1	385,2
—	—	27,8	68,0	248,0	—	390,7	—	390,7	386,3
10,9	—	—	—	—	—	63,4	16,6	80,0	71,9
—	—	—	—	—	—	49,0	13,0	62,0	54,8
—	—	—	—	—	—	50,8	14,7	65,5	57,0
0,5	—	—	—	37,6	—	371,0	(394,4)[b]	—	—
—	—	—	—	40,0	—	431,7	(454,6)[b]	—	—
—	—	—	—	40,0	—	488,0	(513,0)[b]	—	—
—	11,6	—	—	—	—	11,6	0,5	12,1	12,1
—	31,0	—	—	—	—	31,0	0,9	31,9	31,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
49,3	11,6	28,0	63,4	303,0	10,7	3 863,7	—	3 887,1	3 418,1
54,9	31,0	51,2	64,0	288,7	11,0	4 593,2	—	4 616,1	4 078,7
48,7	—	27,8	68,0	304,0	1,0	4 750,6	—	4 775,6	4 209,1
—	—	—	—	4,0	—	25,5	25,0	50,5	47,0
—	—	—	—	2,0	0,5	37,5	28,8	66,3	61,9
—	—	—	—	2,0	0,5	47,5	35,8	83,3	78,2
1,8	—	—	—	—	—	207,0	9,4	216,4	182,5
—	—	—	—	—	—	273,4	10,9	284,3	239,8
—	—	—	—	—	—	275,7	13,4	289,1	247,8
54,3	—	—	—		0,5	1 893,1	272,6	2 165,7	1 838,6
61,0	—	—	—		1,1	2 369,4	311,8	2 681,2	2 290,4
44,7	—	—	—		1,1	2 574,6	362,4	2 937,0	2 526,0

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	Services généraux	Traitements et salaires postes permanents	Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents	Dépenses communes de personnel	Voyages	
							Représentants	Personnel
		(*Nombre*)						
État V.5								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT (*suite*)								
a) Planification, projections et poliques relatives au développement	1966	19	10	262,9	2,8	83,5	—	5,8
	1967	19	10	311,1	6,0	98,3	—	10,5
	1968	19	10	319,4	15,0	95,1	—	11,0
b) Commerce international.....	1966	9	4	99,3	1,7	31,5	—	3,2
	1967	9	4	137,1	10,0	43,3	—	8,0
	1968	9	4	142,0	10,0	42,3	—	8,0
c) Développement industriel.....	1966	13	7	166,7	9,6	51,3	—	7,1
	1967	18	10	255,3	38,0	81,4	—	21,0
	1968	22	12	354,3	25,0	105,4	—	30,0
d) Mise en valeur des ressources naturelles.....	1966	19	15	323,3	6,1	103,6	—	13,5
	1967	19	15	347,2	6,0	110,8	—	12,0
	1968	19	15	357,1	8,0	107,3	—	12,0
e) Transports et communications..	1966	10	11	136,5	4,2	43,3	—	4,9
	1967	10	11	193,3	6,0	61,1	—	6,5
	1968	10	11	199,1	14,0	59,2	—	6,0
f) Fiscal et financier.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
g) Agriculture et forêts.....	1966	2	3	42,3	—	13,4	—	2,4
	1967	2	3	44,5	1,0	14,1	—	3,0
	1968	2	3	44,8	19,0	13,3	—	2,0
h) Développement social.....	1966	6	3	97,2	1,7	30,9	—	6,2
	1967	6	3	102,4	3,0	32,4	—	4,5
	1968	6	3	105,5	2,0	31,4	—	4,0
i) Population.....	1966	2	1	15,1	—	4,8	—	0,7
	1967	2	1	25,0	—	7,9	—	2,0
	1968	3	2	35,6	—	10,6	—	2,0
j) Habitation, construction et planification.....	1966	2	1	33,5	—	12,3	—	3,1
	1967	3	1	43,3	2,0	13,0	—	3,0
	1968	3	1	49,6	—	14,8	—	—
k) Statistiques.....	1966	8	20	153,7	6,0	48,8	—	5,3
	1967	8	20	172,3	7,0	54,5	—	9,5
	1968	10	18	186,8	6,0	55,6	—	8,0
l) Administration publique.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	1	1	13,6	—	4,0	—	—
m) Science et technique.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
n) Droits de l'homme.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
o) Stupéfiants.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
D. — Administration et charges communes	1966	12	85	355,7	10,2	112,9	—	5,4
	1967	12	85	359,0	12,0	113.5	—	8,0
	1968	13	119	404,5	10,0	120,4	—	7,0
a) Services administratifs et financiers.....	1966	7	62	237,5	9,2	75,4	—	4,2
	1967	7	62	248,6	11,0	78,7	—	6,0
	1968	8	64	269,0	9,0	80,1	—	5,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
20,7	—	—	—	—	0,1	375,8	101,7	477,5	402,8
21,2	—	—	—	—	0,2	447,3	114,0	561,3	478,7
18,0	—	—	—	—	0,2	458,7	134,2	592,9	510,4
1,5	—	—	—	—	0,1	137,3	15,6	152,9	128,1
1,3	—	—	—	—	0,2	199,9	18,0	217,9	187,5
1,0	—	—	—	—	0,2	203,5	22,4	225,9	194,5
3,5	—	—	—	—	0,1	238,3	67,5	305,8	257,6
13,6	—	—	—	—	0,3	409,6	85,4	495,0	421,5
8,0	—	—	—	—	0,3	523,0	105,0	628,0	542,6
19,0	—	—	—	—	—	465,5	16,6	482,1	406,1
11,6	—	—	—	—	—	487,6	14,1	501,7	419,4
11,2	—	—	—	—	—	495,6	9,0	504,6	432,3
1,7	—	—	—	—	0,1	190,7	15,6	206,3	184,7
2,7	—	—	—	—	0,2	269,8	18,0	287,8	251,4
1,0	—	—	—	—	0,2	279,5	22,4	301,9	259,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	58,1	3,1	61,2	50,9
1,2	—	—	—	—	—	63,8	3,6	67,4	58,0
1,0	—	—	—	—	—	80,1	4,5	84,6	75,1
0,6	—	—	—	—	0,1	136,7	9,4	146,1	122,8
0,7	—	—	—	—	0,1	143,1	10,8	153,9	130,5
—	—	—	—	—	0,1	143,0	13,4	156,4	133,5
—	—	—	—	—	—	20,6	6,2	26,8	22,4
—	—	—	—	—	—	34,9	7,2	42,1	36,5
—	—	—	—	—	—	48,2	8,9	57,1	48,7
0,7	—	—	—	—	—	49,6	14,0	63,6	53,9
2,1	—	—	—	—	—	63,4	13,3	76,7	64,4
1,0	—	—	—	—	—	65,4	11,3	76,7	65,2
6,6	—	—	—	—	0,1	220,5	22,9	243,4	209,3
6,6	—	—	—	—	0,1	250,0	27,4	277,4	242,5
3,5	—	—	—	—	0,1	260,0	31,3	291,3	249,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	17,6	—	17,6	14,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	26,5	36,4	92,6	0,4	640,1	25,0	665,1	587,2
—	—	29,0	50,5	97,5	—	669,5	28,8	698,3	630,1
—	—	22,9	55,5	115,0	—	735,3	35,7	771,0	675,8
—	—	—	—	—	—	—	18,8	345,1	292,6
—	—	—	—	—	—	344,3	21,6	365,9	319,1
—	—	—	—	—	—	363,1	26,8	389,9	332,6

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.5								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT (*suite*)								
b) Bibliothèque	1966	1	5	22,7	—	7,2	—	—
	1967	1	5	25,1	—	7,9	—	—
	1968	1	5	26,6	—	7,9	—	—
c) Charges communes et matériel et installations	1966	2	16	55,9	1,0	17,7	—	—
	1967	2	16	50,6	1,0	15,9	—	—
	1968	2	48	72,2	1,0	21,5	—	—
d) Administration des opérations d'assistance technique de l'ONU	1966	2	2	39,6	—	12,6	—	1,2
	1967	2	2	34,7	—	11,0	—	2,0
	1968	2	2	36,7	—	10,9	—	2,0
F. — Coût des services de conférence	1966	11	32	214,5	9,2	68,1	—	3,8
	1967	14	35	243,3	12,0	76,9	—	10,0
	1968	17	38	303,9	6,0	90,4	—	8,0
F. — Divers								
Conférence cartographique régionale	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	123	199	2 046,0	51,5	652,5	—	94,7
	1967	132	205	2 427,1	103,0	770,3	—	150,0
	1968	144	244	2 714,0	115,0	810,7	—	160,0

[a] Y compris la part du coût des services de conférence au Siège (1966: 19 600 dollars; 1967: 20 100 dollars; 1968: 22 000 dollars).

[b] Ce montant tient compte du remboursement par le gouvernement du pays hôte (Australie) des dépenses supplémentaires découlant du fait que la cinquième conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient se tiendra à Canberra.

État V.6

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

A. — Organes directeurs								
Réunions de la Commission plénière	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
B. — Direction exécutive et administration								
Cabinet du Secrétaire exécutif	1966	7	9	175,3	3,0	44,2	—	4,7
	1967	7	9	193,3	3,7	53,4	—	3,3
	1968	9	11	226,6	5,4	58,2	—	5,0
C. — Programmes d'activité	1966	84	81	1 590,3	40,9	378,6	—	18,7
	1967	84	81	1 681,6	46,0	445,3	—	22,9
	1968	84	84	1 807,9	56,7	444,3	—	23,0
a) Planification, projections et politiques relatives au développement	1966	23	14	374,9	8,0	89,3	—	2,1
	1967	15	9	267,5	8,3	70,6	—	3,8
	1968	16	9	304,2	12,6	74,8	—	4,0
b) Commerce international	1966	9	7	180,9	6,2	43,1	—	0,7
	1967	17	11	300,6	8,6	79,6	—	1,4
	1968	15	10	299,5	9,6	73,6	—	2,0
c) Développement industriel	1966	9	7	178,6	5,4	42,4	—	2,1
	1967	9	7	162,2	6,5	42,5	—	0,8
	1968	8	7	165,0	6,2	40,6	—	1,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimeris	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	9,0	—	38,9	6,2	45,1	40,6
—	—	—	—	10,0	—	43,0	7,2	50,2	46,8
—	—	—	—	12,0	—	46,5	8,9	55,4	48,8
—	—	26,5	36,4	83,6	0,4	221,5	—	221,5	209,3
—	—	29,0	50,5	87,5	—	234,5	—	234,5	223,0
—	—	22,9	55,5	103,0	—	276,1	—	276,1	252,1
—	—	—	—	—	—	53,4	—	53,4	44,7
—	—	—	—	—	—	47,7	—	47,7	41,2
—	—	—	—	—	—	49,6	—	49,6	42,3
—	—	—	—	16,8	—	312,4	(332,0)[a]	—	—
—	—	—	—	18,0	—	360,2	(380,3)[a]	—	—
—	—	—	—	17,0	—	425,3	(447,3)[a]	—	—
—	5,2	—	—	—	—	5,2	—	5,2	5,2
—	60,5	—	—	—	—	60,5	—	60,5	46,0[b]
—	20,0	—	—	—	—	20,0	—	20,0	20,0
56,1	5,2	26,5	36,4	113,4	1,0	3 083,3	—	3 102,9	2 660,5
61,0	60,5	29,0	50,5	117,5	1,6	3 770,5	—	3 790,6	3 268,2
44,7	20,0	22,9	55,5	134,0	1,6	4 078,4	—	4 100,4	3 547,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	227,2	113,6	340,8	287,5
0,3	—	—	—	—	0,1	254,1	111,9	366,0	310,4
—	—	—	—	—	0,1	295,3	122,9	418,2	355,4
78,2	—	—	—	—	0,4	2 107,1	1 694,0	3 801,1	3 205,4
86,0	—	—	—	—	0,7	2 282,5	1 660,8	3 943,3	3 339,8
70,2	—	—	—	—	0,7	2 402,8	1 810,3	4 213,1	3 587,3
53,0	—	—	—	—	0,1	527,4	59,3	586,7	494,3
37,2	—	—	—	—	0,1	387,5	55,9	443,4	375,5
17,8	—	—	—	—	0,1	413,5	70,0	483,5	413,3
2,2	—	—	—	—	—	233,1	85,5	318,6	268,7
—	—	—	—	—	—	390,2	86,1	476,3	403,4
—	—	—	—	—	—	384,7	92,5	477,2	404,6
—	—	—	—	—	—	227,9	99,6	327,5	276,3
7,5	—	—	—	—	0,1	219,6	100,3	319,9	270,9
2,0	—	—	—	—	0,1	214,9	102,0	316,9	269,2

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6
		Adm. et fonct. de rang supérieur	Services généraux	Traitements et salaires postes permanents	Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents	Dépenses communes de personnel	Voyages	
							Représentants	Personnel
		(Nombre)						
État V.6								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (*suite*)								
d) Mise en valeur des ressources naturelles	1966	13	14	267,0	5,0	63,5	—	3,3
	1967	13	14	280,4	4,0	74,3	—	4,6
	1968	13	13	290,6	4,7	71,4	—	5,0
e) Transports et communications	1966	9	12	201,4	1,3	47,9	—	3,6
	1967	9	12	219,3	3,6	58,4	—	3,5
	1968	8	12	223,5	5,1	54,9	—	3,0
f) Fiscal et financier	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
g) Agriculture et forêts	1966	3	10	86,5	6,5	20,6	—	3,5
	1967	4	10	99,0	5,9	26,5	—	3,1
	1968	4	10	106,0	7,0	26,1	—	3,0
h) Développement social	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
i) Population	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
j) Habitation, construction et planification	1966	6	5	99,1	2,6	23,6	—	0,8
	1967	6	5	117,5	3,5	31,3	—	3,1
	1968	7	6	133,5	4,1	32,8	—	2,0
k) Statistiques	1966	12	12	202,5	5,9	48,2	—	2,5
	1967	11	13	235,1	5,6	62,1	—	2,6
	1968	13	17	285,6	7,4	70,1	—	3,0
l) Administration publique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
m) Science et technique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
n) Droits de l'homme	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
o) Stupéfiants	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
D. — Administration et charges communes	1966	4	12	124,6	1,4	29,7	—	1,8
	1967	4	12	130,9	1,4	34,5	—	1,8
	1968	4	12	139,2	1,9	34,2	—	2,0
a) Services administratifs et financiers	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
b) Bibliothèque	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
c) Charges communes et matériel et installations	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
d) Administration des opérations d'assistance technique de l'ONU	1966	4	12	124,6	1,4	29,7	—	1,8
	1967	4	12	130,9	1,4	34,5	—	1,8
	1968	4	12	139,2	1,9	34,2	—	2,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
4,0	—	—	—	—	0,1	342,9	343,2	686,1	578,3
20,4	—	—	—	—	0,1	383,8	338,2	722,0	611,5
6,0	—	—	—	—	0,1	377,8	373,1	750,9	638,0
10,2	—	—	—	—	—	264,4	471,4	735,8	620,6
10,1	—	—	—	—	0,1	295,0	460,7	755,7	640,1
3,0	—	—	—	—	0,1	289,6	504,6	794,2	674,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,4	—	—	—	—	0,1	117,7	284,6	402,3	339,0
3,9	—	—	—	—	0,1	138,5	278,7	417,2	353,3
1,0	—	—	—	—	0,1	143,2	299,2	442,4	376,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8,4	—	—	—	—	—	134,5	90,5	225,0	190,0
4,2	—	—	—	—	0,1	159,7	88,8	248,5	210,5
1,0	—	—	—	—	0,1	173,5	98,2	271,7	230,8
—	—	—	—	—	0,1	259,2	259,2	519,1	438,2
2,7	—	—	—	—	0,1	308,2	252,1	560,3	474,6
39,4	—	—	—	—	0,1	405,6	270,7	676,3	579,7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	157,5	2,5	160,0	135,1
—	—	—	—	—	0,2	168,8	2,7	171,5	145,3
—	—	—	—	—	0,2	177,5	2,8	180,3	152,6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	157,5	2,5	160,0	135,1
—	—	—	—	—	0,2	168,8	2,7	171,5	145,3
—	—	—	—	—	0,2	177,5	2,8	180,3	152,6

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.6								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (*fin*)								
E. — Coût des services de conférence.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
F. — Divers								
Contributions d'États non membres.	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	95	102	1 890,2	45,3	452,5	—	25,2
	1967	95	102	2 005,8	51,1	533,2	—	28,0
	1968	97	107	2 173,7	64,0	536,7	—	30,0
État V.7								
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE								
A. — Organes directeurs								
Réunions de la Commission plénière.	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	16,0	—	—	76,0
	1968	—	—	—	—	—	—	—
B. — Direction exécutive et administration								
Cabinet du Secrétaire exécutif.....	1966	11	13	281,8	11,7	84,9	—	18,8
	1967	11	13	260,0	—	69,1	—	18,0
	1968	11	13	273,7	—	86,6	—	27,0
C. — Programme d'activité.....	1966	94	71	1 437,8	74,6	423,2	—	61,0
	1967	94	71	1 604,5	98,1	428,2	—	57,5
	1968	98	76	1 695,5	110,0	519,4	—	62,5
a) Planification, projections et politiques relatives au développement	1966	31	8	363,5	28,0	107,0	—	14,0
	1967	31	8	435,0	26,5	118,0	—	17,5
	1968	33	9	455,4	42,0	139,6	—	13,0
b) Commerce international.....	1966	16	12	195,9	8,9	57,7	—	13,3
	1967	16	12	280,4	27,5	71,1	—	12,0
	1968	16	12	283,4	26,0	86,9	—	14,0
c) Développement industriel.....	1966	13	14	243,2	6,4	71,6	—	8,0
	1967	13	14	238,6	—	62,8	—	5,0
	1968	13	14	247,4	2,0	75,8	—	6,5
d) Mise en valeur des ressources naturelles.....	1966	4	5	106,0	11,1	31,2	—	4,6
	1967	4	5	84,9	—	23,5	—	4,0
	1968	4	5	89,7	6,0	27,5	—	3,0
e) Transports et communications..	1966	4	4	83,4	3,7	24,5	—	2,6
	1967	4	4	80,7	3,9	25,0	—	2,0
	1968	5	4	91,1	10,0	27,9	—	4,0
f) Fiscal et financier.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
g) Agriculture et forêts.....	1966	6	2	77,2	—	22,7	—	7,5
	1967	6	2	97,0	1,5	21,9	—	6,7
	1968	6	2	98,1	—	30,1	—	4,0
h) Développement social.....	1966	10	4	132,5	5,8	39,0	—	7,1
	1967	10	4	159,6	—	43,1	—	5,8
	1968	10	6	169,4	7,0	51,6	—	9,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(309,2)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(344,5)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(348,2)
78,2	—	—	—	—	0,4	2 491,8	1 810,1	4 301,9	3 318,8
86,3	—	—	—	—	1,0	2 705,4	1 775,4	4 480,8	3 451,0
70,2	—	—	—	—	1,0	2 875,6	1 936,0	4 811,6	3 747,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	11,0	—	103,0	—	103,0	103,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1,0	398,2	42,3	440,5	377,0
—	—	—	—	—	1,2	348,3	38,2	386,5	327,3
—	—	—	—	—	1,2	388,5	45,1	433,6	374,0
78,6	—	—	—	—	0,1	2 075,3	450,1	2.525,4	2 166,0
81,1	—	—	—	—	0,4	2 269,8	435,9	2 705,7	2 311,4
64,1	—	—	—	—	0,4	2 451,9	477,0	2 928,9	2 532,8
65,4	—	—	—	—	0,1	578,0	169,9	747,9	648,5
67,5	—	—	—	—	0,3	664,8	175,6	840,4	725,0
54,1	—	—	—	—	0,3	704,4	185,5	889,9	775,6
3,8	—	—	—	—	—	279,6	27,9	307,5	263,5
3,9	—	—	—	—	0,1	395,0	60,2	455,2	388,6
3,0	—	—	—	—	0,1	413,4	79,5	492,9	426,7
5,0	—	—	—	—	—	334,2	135,9	470,1	400,5
5,2	—	—	—	—	—	311,6	69,7	381,3	321,9
4,0	—	—	—	—	—	335,7	53,0	388,7	333,2
—	—	—	—	—	—	152,9	26,1	179,0	153,6
—	—	—	—	—	—	112,4	22,5	134,9	114,2
—	—	—	—	—	—	126,2	26,5	152,7	131,6
—	—	—	—	—	—	114,2	24,7	138,9	118,3
—	—	—	—	—	—	111,6	22,5	134,1	114,2
—	—	—	—	—	—	133,0	26,5	159,5	138,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2,8	—	—	—	—	—	110,2	21,9	132,1	113,1
2,8	—	—	—	—	—	129,9	31,4	161,3	136,8
2,0	—	—	—	—	—	134,2	37,1	171,3	147,0
—	—	—	—	—	—	184,4	21,4	205,8	175,7
—	—	—	—	—	—	208,5	27,0	235,5	198,7
—	—	—	—	—	—	237,0	31,8	268,8	231,4

ETATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.7								
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE (*suite*)								
i) Population	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
j) Habitation, construction et planification	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
k) Statistiques	1966	10	22	236,1	10,7	69,5	—	3,9
	1967	10	22	228,3	38,7	62,8	—	4,5
	1968	10	23	246,5	17,0	75,6	—	6,5
l) Administration publique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	1	1	14,5	—	4,4	—	2,5
m) Science et technique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
n) Droits de l'homme	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
o) Stupéfiants	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
D. — Administration et charges communes	1966	15	91	469,9	51,5	138,3	—	7,6
	1967	15	91	465,4	141,5	165,6	—	7,5
	1968	16	154	635,5	20,2	194,7	—	5,0
a) Services administratifs et financiers	1966	11	38	271,6	19,5	80,0	—	6,9
	1967	11	38	284,0	36,6	83,2	—	7,0
	1968	11	38	300,6	12,2	92,1	—	4,4
b) Bibliothèque	1966	1	11	53,2	1,1	15,6	—	0,2
	1967	1	11	54,8	—	15,9	—	—
	1968	1	11	61,3	—	18,8	—	—
c) Charges communes et matériel et installations	1966	1	39	88,7	30,9	26,1	—	—
	1967	1	39	80,6	104,9	55,2	—	—
	1968	2	102	227,9	8,0	69,8	—	—
d) Administration des opérations d'assistance technique de l'ONU	1966	2	3	56,4	—	16,6	—	0,5
	1967	2	3	44,0	—	11,3	—	0,5
	1968	2	3	45,7	—	14,0	—	0,6
E. — Coût des services de conférence	1966	10	53	338,0	9,0	99,5	—	6,3
	1967	10	53	312,7	22,4	96,1	—	2,0
	1968	11	53	345,8	14,8	106,0	—	3,5
F. — Divers								
Immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	130	228	2 527,5	146,8	745,9	—	93,7
	1967	130	228	2 640,6	278,0	759,0	—	161,0
	1968	136	296	2 950,5	145,0	906,7	—	98,0

[a] Coût des postes d'administrateur stagiaire.
[b] Y compris la part du coût des services de conférence au Siège (1966: 31 000 dollars; 1967: 31 500 dollars; 1968: 35 000 dollars).
[c] Ces chiffres tiennent compte du remboursement (en annuités) par le Gouvernement chilien d'une partie du coût de la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago (1966: 82 800 dollars; 1967: 120 000 dollars; 1968: 120 000 dollars).

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1,6	—	—	—	—	—	321,8	22,3	344,1	292,8
1,7	—	—	—	—	—	336,0	22,5	358,5	308,2
1,0	—	—	—	—	—	346,6	26,5	373,1	321,4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	4,5	4,5	3,8
—	—	—	—	—	—	21,4	10,6	32,0	27,8
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	42,6	101,2	166,4	4,2	981,7	4,2	985,9	877,7
—	—	53,2	67,0	178,0	—	1 076,2	6,6	1 082,8	851,0
—	—	45,2	115,6	258,9	—	1 275,1	8,0	1 283,1	979,0
—	—	—	—	—	4,2[a]	382,2	1,9	384,1	328,5
—	—	—	—	—	—	410,8	2,2	413,0	354,1
—	—	—	—	—	—	409,3	2,7	412,0	352,9
—	—	—	—	8,5	—	78,6	1,8	80,4	69,4
—	—	—	—	10,0	—	80,7	2,2	82,9	71,3
—	—	—	—	10,0	—	90,1	2,7	92,8	80,4
—	—	42,6	101,2	157,9	—	447,4	—	447,4	417,4
—	—	53,2	67,0	168,0	—	528,9	—	528,9	377,0
—	—	45,2	115,6	248,9	—	715,4	—	715,4	492,1
—	—	—	—	—	—	73,5	0,5	74,0	62,4
—	—	—	—	—	—	55,8	2,2	58,0	48,6
—	—	—	—	—	—	60,3	2,6	62,9	53,6
—	—	—	—	12,8	—	465,6	(496,6)[b]	—	—
—	—	—	—	16,0	—	449,2	(480,7)[b]	—	—
—	—	—	—	25,0	—	495,1	(530,1)[b]	—	—
—	—	—	—	—	1 000,0	1 000,0	—	1 000,0	917,2[c]
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(120,0)[c]
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(120,0)[c]
78,6	—	42,6	101,2	179,2	1 005,3	4 920,8	—	4 951,8	[x] 337,9
81,1	—	53,2	67,0	205,0	1,6	4 246,5	—	4 278,0	3 472,7
64,1	—	45,2	115,6	283,9	1,6	4 610,6	—	4 645,6	3 765,8

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.8								
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'ONU À BEYROUTH								
A. — Direction exécutive et administration	1966	1	1	24,8	—	11,8	—	1,3
	1967	1	1	27,2	—	8,1	—	1,0
	1968	1	1	28,2	2,0	10,2	—	2,0
B. — Programmes d'activité	1966	9	11	118,4	0,5	36,1	—	4,5
	1967	9	11	156,0	—	46,4	—	4,0
	1968	10	10	163,9	9,0	59,2	—	5,0
a) Activités économiques	1966	5	6	76,3	0,4	23,2	—	1,7
	1967	5	6	83,4	—	25,0	—	2,0
	1968	5	6	86,6	5,0	31,3	—	2,0
b) Développement social	1966	4	5	42,1	0,1	12,9	—	2,8
	1967	4	5	72,6	—	21,4	—	2,0
	1968	5	4	77,3	4,0	27,9	—	3,0
c) Développement industriel	1966							
	1967							
	1968							
d) Divers	1966							
	1967							
	1968							
C. — Administration et charges communes	1966	2	2	20,7	3,2	10,0	—	0,6
	1967	2	2	27,6	—	8,0	—	1,0
	1968	2	4	33,9	2,0	12,3	—	1,0
a) Services administratifs et financiers	1966	2	2	20,7	3,2	10,0	—	0,6
	1967	2	2	27,6	—	8,0	—	1,0
	1968	2	4	33,9	2,0	12,3	—	1,0
b) Charges communes et matériel et installations	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	12	14	163,9	3,7	57,9	—	6,4
	1967	12	14	210,8	—	62,5	—	6,0
	1968	13	15	226,0	13,0	81,7	—	8,0
État V.9								
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT								
A. — Organes directeurs								
a) Réunions de la Conférence	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	181,3	—	—	25,0
	1968	—	—	—	957,2	—	—	531,8
b) Réunions du Conseil et de ses commissions et comités	1966	—	—	—	82,0	—	—	—
	1967	—	—	—	115,0	—	—	—
	1968	—	—	—	115,0	—	—	—
B. — Direction exécutive et administration Cabinet du Secrétaire général de la Conférence	1966	8	14	234,1	169,1	62,6	—	26,9
	1967	10	16	261,7	110,0	73,7	—	44,0
	1968	11	18	308,0	115,0	86,1	—	40,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	0,2	38,1	—	38,1	33,3
—	—	—	—	—	0,4	36,7	—	36,7	31,8
—	—	—	—	—	0,4	42,8	—	42,8	37.5
—	—	—	—	—	—	159,5	—	159,5	136,6
—	—	—	—	—	—	206,4	—	206,4	180,3
—	—	—	—	—	—	237,1	—	237,1	206,3
—	—	—	—	—	—	101,6	—	101,6	86,9
—	—	—	—	—	—	110,4	—	110,4	96,3
—	—	—	—	—	—	124,9	—	124,9	108,5
—	—	—	—	—	—	57,9	—	57,9	49,7
—	—	—	—	—	—	96,0	—	96,0	84,0
—	—	—	—	—	—	112,2	—	112,2	97,7
—	—	3,6	18,9	7,2	—	64,2	—	64,2	61,1
—	—	6,2	16,0	9,3	—	68,1	—	68,1	64,0
—	—	7,0	19,7	9,8	—	85,7	—	85,7	79,3
—	—	—	—	—	—	34,5	—	34,5	31,4
—	—	—	—	—	—	36,6	—	36,6	32,5
—	—	—	—	—	—	49,2	—	49,2	42,8
—	—	3,6	18,9	7,2	—	29,7	—	29,7	29,7
—	—	6,2	16,0	9,3	—	31,5	—	31,5	31,5
—	—	7,0	19,7	9,8	—	36,5	—	36,5	36,5
—	—	3,6	18,9	7,2	0,2	261,8	—	261,8	231,0
—	—	6,2	16,0	9,3	0,4	311,2	—	311,2	276,1
—	—	7,0	19,7	9,8	0,4	365,6	—	365,6	323,1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	89,2	—	295,5	—	295,5	276,0
415,0	—	—	—	115,0	—	2 019,0	—	2 019,0	1 292,2
80,6	—	—	—	—	—	162,6	443,9	606,5	531,4
71,0	—	—	—	—	—	186,0	396,8	582,8	527,2
56,0	—	—	—	—	—	171,0	353,2	524,2	478,6
1,9	—	—	—	—	2,0	496,6	13,8	510,4	452,3
17,0	—	—	—	—	4,0	510,4	—	510,4	464,9
17,0	—	—	—	—	4,0	570,1	—	570,1	519,9

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.9								
CONÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (*suite*)								
C. — Programmes d'activité	1966	95	78	1 584,7	590,9	468,2	—	74,0
	1967	122	124	2 366,3	145,0	665,8	—	116,0
	1968	132	132	2 720,0	210,0	760,9	—	105,0
a) Affaires de la Conférence et relations extérieures	1966	10	13	221,6	24,6	59,3	—	14,8
	1967	10	17	242,8	15,0	68,3	—	20,5
	1968	10	17	269,9	25,0	75,5	—	18,5
b) Recherche	1966	13	10	199,4	32,7	53,3	—	3,2
	1967	16	19	316,7	—	89,1	—	6,0
	1968	17	22	369,2	—	103,3	—	5,0
c) Politiques commerciales	1966	9	4	107,0	12,8	28,6	—	1,4
	1967	12	9	215,9	—	60,8	—	7,0
	1968	12	9	240,2	10,0	67,2	—	6,0
d) Produits de base	1966	22	9	267,0	119,6	71,4	—	17,2
	1967	26	21	453,6	40,0	127,6	—	16,0
	1968	27	21	512,1	50,0	143,3	—	15,5
e) Articles manufacturés	1966	10	5	150,8	80,5	40,3	—	2,8
	1967	12	9	213,7	20,0	60,1	—	10,0
	1968	12	9	232,1	30,0	64,9	—	11,0
f) Transports maritimes, réassurances et tourisme	1966	9	6	110,9	200,2	29,7	—	4,2
	1967	19	16	343,6	50,0	96,7	—	15,5
	1968	25	20	457,7	60,0	128,0	—	15,0
g) Échanges avec les pays socialistes	1966	5	3	75,1	17,9	20,0	—	3,6
	1967	7	5	130,3	—	36,7	—	6,0
	1968	7	5	145,9	—	40,8	—	3,0
h) Financement et projections concernant le commerce	1966	17	28	452,9	102,6	165,6	—	26,8
	1967	20	28	449,7	20,0	126,5	—	35,0
	1968	22	29	492,9	35,0	137,9	—	31,0
D. — Administration et charges communes	1966	16	44	337,4	25,0	46,6	—	11,3
	1967	14	50	466,0	25,0	121,2	—	—
	1968	15	53	556,6	30,0	144,5	—	—
a) Services administratifs et financiers	1966	6	15	150,7	—	20,8	—	—
	1967	5	17	161,9	—	42,1	—	—
	1968	6	17	192,5	—	50,0	—	—
b) Bibliothèque et Groupe des références	1966	1	3	18,4	—	2,6	—	—
	1967	2	7	54,1	—	14,1	—	—
	1968	2	8	67,9	—	17,6	—	—
c) Charges communes et matériel et installations	1966	9	26	168,3	25,0	23,2	—	11,3
	1967	7	26	250,0	25,0	65,0	—	—
	1968	7	28	296,2	30,0	76,9	—	—
E. — Coût des services de conférence	1966	45	60	694,3	424,8	95,9	—	—
	1967	45	60	831,0	1 101,5	215,8	—	—
	1968	45	60	948,9	899,5	246,5	—	—
F. — Divers								
Contributions d'États non membres	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	164	196	2 850,5	1 291,8	673.3	—	112,2
	1967	191	250	3 925,0	1 677,8	1 076,5	—	185,0
	1968	203	263	4 533,5	2 326,7	1 238,0	—	676,8

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
44,4	—	—	—	—	4,0	2 766,2	666,2	3 432,4	2 972,6
59,0	—	—	—	—	4,0	3 356,1	1 751,5	5 107,6	4 461,6
67,0	—	—	—	—	4,0	3 866,9	1 741,7	5 608,6	4 950,2
—	—	—	—	—	0,5	320,8	—	320,8	275,6
—	—	—	—	—	0,5	347,1	—	347,1	306,9
—	—	—	—	—	0,5	389,4	—	389,4	346,3
—	—	—	—	—	0,5	289,1	—	289,1	247,6
10,0	—	—	—	—	0,5	422,3	—	422,3	373,0
17,6	—	—	—	—	0,5	495,6	—	495,6	441,6
—	—	—	—	—	0,5	150,3	—	150,3	128,3
—	—	—	—	—	0,5	284,2	115,1	399,3	349,6
—	—	—	—	—	0,5	323,9	89,0	412,9	366,3
34,0	—	—	—	—	0,5	509,7	350,4	860,1	718,7
13,0	—	—	—	—	0,5	650,7	974,5	1 625,2	1 389,9
16,9	—	—	—	—	0,5	738,3	953,8	1 692,1	1 464,1
1,4	—	—	—	—	0,5	276,3	150,7	427,0	368,8
—	—	—	—	—	0,5	304,3	172,6	476,9	419,4
—	—	—	—	—	0,5	338,5	228,6	567,1	503,8
6,6	—	—	—	—	0,5	352,1	165,1	517,2	465,5
36,0	—	—	—	—	0,5	542,3	434,9	977,2	862,7
17,6	—	—	—	—	0,5	678,8	429,0	1 107,8	985,4
—	—	—	—	—	0,5	117,1	—	117,1	102,7
—	—	—	—	—	0,5	173,5	—	173,5	153,2
—	—	—	—	—	0,5	190,2	—	190,2	168,8
2,4	—	—	—	—	0,5	750,8	—	750,8	665,4
—	—	—	—	—	0,5	631,7	54,4	686,1	606,9
14,9	—	—	—	—	0,5	712,2	41,3	753,5	673,9
—	—	64,4	—	323,2	1,9	809,8	91,1	900,9	818,9
—	—	35,0	—	261,5	2,0	910,7	—	910,7	834,3
—	—	17,0	—	271,0	2,0	1 021,1	—	1 021,1	935,3
—	—	—	—	—	—	171,5	—	171,5	143,8
—	—	—	—	—	—	204,0	—	204,0	178,8
—	—	—	—	—	—	242,5	—	242,5	214,3
—	—	—	—	—	—	21,0	—	21,0	17,6
—	—	—	—	—	—	68,2	—	68,2	59,8
—	—	—	—	—	—	85,5	—	85,5	75,6
—	—	64,4	—	323,2	1,9	617,3	91,1	708,4	657,5
—	—	35,0	—	261,5	2,0	638,5	—	638,5	595,7
—	—	17,0	—	271,0	2,0	693,1	—	693,1	645,4
—	—	—	—	—	—	1 215,0	(1 215,0)	—	—
—	—	—	—	—	—	2 148,3	(2 148,3)	—	—
—	—	—	—	—	—	2 094,9	(2 094,9)	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(196,7)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(623,0)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(641,1)
126,9	—	64,4	—	323,2	7,9	5 450,2	—	5 450,2	4 578,5
147,0	—	35,0	—	350,7	10,0	7 407,0	—	7 407,0	5 941,0
555,6	—	17,0	—	386,0	10,0	9 743,0	—	9 743,0	7 535,1

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État V.10								
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL[a]								
i) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel[b] (non compris le Colloque sur le développement industriel)	1966	108	75	1 610,7	320,7	419,1	—	25,0
	1967	280	352	2 179,0	1 063,0[c]	569,0	—	77,5
	1968	313	404	5 750,0	338,0	1 815,0	—	170,0
ii) Colloque sur le développement industriel[d]	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
	1966	108	75	1 610,7	320,7	419,1	—	25,0
	1967	280	352	2 179,0	1 063,0	569,0	—	77,5
	1968	313	404	5 750,0	338,0	1 815,0	—	170,0
État V.11								
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS								
A. — Organes directeurs Comité exécutif	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
B. — Direction exécutive et administration	1966	8	8	204,6	—	50,5	—	13,9
	1967	8	8	209,0	—	48,5	—	15,5
	1968	8	8	213,7	—	51,1	—	17,0
C. — Programmes d'activité Protection et assistance accordées aux réfugiés	1966	83	123	1 644,2	81,3	405,6	—	136,4
	1967	88	135	1 798,0	60,6	417,3	—	143,0
	1968	88	141	1 963,0	66,6	469,6	—	139,6
D. — Administration et charges communes	1966	—	—	250,8	4,8	61,9	—	4,3
	1967	—	—	242,0	5,4	56,2	—	3,5
	1968	—	—	260,3	6,4	62,3	—	3,4

[a] Pour L'ONUDI, les chiffres concernent exclusivement les objets de dépenses, car au moment ou le présent document a été établi, on ne disposait pas de ventilation par programme ni d'aucune autre ventilation.

[b] Les chiffres de 1966 concernent le Centre de développement industriel, qui faisait alors partie du Département des affaires économiques et sociales, à New York; les chiffres de 1967 et de 1968 concernent les dépenses qui, pour chacun de ces exercices, sont inscrites à un chapitre distinct du budget.

[c] En plus du coût du personnel temporaire et des heures supplémentaires (73 000 dollars) et des dépenses relatives aux experts et consultants (290 000 dollars), ce chiffre comprend un montant spécial pour services de personnel (700 000 dollars).

[d] Y compris le coût de la session du Conseil du développement industriel et de ses organes subsidiaires (1967: 261 500 dollars; 1968: 96 000 dollars) et le coût des réunions de groupes d'experts et d'organes consultatifs (1967: 96 000 dollars; 1968: 50 000 dollars).

[e] Montant spécial destiné à couvrir les dépenses relatives à l'installation du secrétariat de l'ONUDI à Vienne (Autriche).

[f] Le coût des services de conférence pour 1967 et 1968 ne pouvait être déterminé avec précision lors de l'établissement du présent document; le coût de ces services est compris dans le montant global inscrit pour l'ONUDI à un chapitre distinct du budget.

[g] Les dépenses faites en 1966 au titre du Colloque international et des colloques régionaux se sont chiffrées, respectivement, à 196 450 dollars et 195 548 dollars (Genève: 50 464 dollars; Asie et Extrême-Orient: 42 169 dollars; Amérique latine: 29 835 dollars; Afrique: 71 080 dollars; Moyen-Orient: 2 000 dollars); le chiffre de 1967 concerne le Colloque international sur le développement industriel qui doit se tenir à Athènes (Grèce) du 29 novembre au 20 décembre 1967; le crédit demandé pour 1968 englobe le coût estimatif de l'édition et de la traduction des Actes du Colloque.

[h] Ce montant tient compte du remboursement par la Grèce, en sa qualité de pays hôte, d'une somme de 77 400 dollars destinée à couvrir une partie du coût du Colloque d'Athènes, ainsi que d'un montant estimatif de 30 000 dollars représentant les contributions du personnel.

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes Colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence t*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
61,9	—	—	—	—	—	2 437,4	396,9	2 834,3	2 452,3
157,0	357,5[d]	40,0	—	200,0	500,0[e]	5 143,0	—	5 143,0	4 562,0
400,0	146,0[d]	35,0	70,0	200,0	—	8 924,0	—	8 924,0	7 815,0
—	392,0	—	—	—	—	392,0	—	392,0	392,0
—	586,5	—	—	—	—	586,5	—	586,5	479,1[h]
—	278,0	—	—	—	—	278,0	—	278,0	262,0
61,9	392,0	—	—	—	—	2 829,4	396,9	3 226,3	2 844,3
157,0	944,0	40,0	—	200,0	500,0	5 729,5	—	5 729,5	5 041,1
400,0	424,0	35,0	70,0	200,0	—	9 202,0	—	9 202,0	8 077,0
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	269,0	—	269,0	234,8
—	—	—	—	—	—	273,0	—	273,0	238,1
—	—	—	—	—	—	281,8	—	281,8	246,1
5,8	—	—	—	—	28,9[a]	2 302,2	83,4[b]	2 385,6	1 736,5[c]
9,0	—	—	—	—	31,0[a]	2 458,9	89,5[b]	2 548,4	1 838,8[c]
10,0	—	—	—	—	31,0[a]	2 679,8	95,0[b]	2 774,8	1 986,0[c]
—	—	16,0	—	183,1	—	520,9	—	520,9	478,5
—	—	19,0	—	175,0	—	501,1	—	501,1	459,8
—	—	16,0	—	189,0	—	537,4	—	537,4	492,9

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
a) Services administratifs et financiers	1966	6	16	178,6	0,3	44,1	—	4,3
	1967	6	14	168,0	0,7	39,0	—	3,5
	1968	6	14	189,0	0,7	45,2	—	3,4
b) Bibliothèque	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
c) Charges communes et matériel et installations	1966	—	27	72,2	4,5	17,8	—	—
	1967	—	27	74,0	4,7	17,2	—	—
	1968	—	21	71,3	5,7	17,1	—	—
TOTAL	1966	97	174	2 099,6	86,1	518,0	—	154,6
	1967	102	184	2 249,0	66,0	522,0	—	162,0
	1968	102	184	2 437,0	73,0	583,0	—	160,0

[a] Y compris les activités d'information et les dépenses de représentation.

[b] Coût des services de conférence à New York et à Genève.

[c] Ces montants tiennent compte de la subvention prélevée sur les contributions volontaires au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui est portée en recettes au chapitre 2 des prévisions de recettes (1966: 351 035 dollars; 1967: 390 000 dollars; 1968: 440 000 dollars).

État V.12

PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU

(Titre V — chapitres 13, 14 et 15 — du budget[a])

Programmes d'activité

a) Planification, projections et politiques relatives au développement	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
b) Commerce international	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
c) Développement industriel	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
d) Mise en valeur des ressources naturelles	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
e) Transports et communications	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
f) Fiscal et financier	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
g) Agriculture et forêts								
h) Développement social	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
i) Population	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	—	227,3	—	227,3	197,4
—	—	—	—	—	—	211,2	—	211,2	183,0
—	—	—	—	—	—	238,3	—	238,3	206,7
—	—	—	—	2,0	—	2,0	—	2,0	2,0
—	—	—	—	2,0	—	2,0	—	2,0	2,0
—	—	—	—	3,0	—	3,0	—	3,0	3,0
—	—	16,0	—	181,1	—	291,6	—	291,6	279,1
—	—	19,0	—	173,0	—	287,9	—	287,9	274,8
—	—	16,0	—	186,0	—	296,1	—	296,1	283,2
5,8	—	16,0	—	183,1	28,9	3 092,1	83,4	3 175,5	2 449,8
9,0	—	19,0	—	175,0	31,0	3 233,0	89,5	3 322,5	2 536,7
10,0	—	16,0	—	189,0	31,0	3 499,0	95,0	3 594,0	2 725,0
—	—	—	—	—	531,0	531,0	—	531,0	531,0
—	—	—	—	—	535,7	535,7	—	535,7	535,7
—	—	—	—	—	748,2	748,2	—	748,2	748,2
—	—	—	—	—	114,5	114,5	—	114,5	114,5
—	—	—	—	—	67,2	67,2	—	67,2	67,2
—	—	—	—	—	132,6	132,6	—	132,6	132,6
—	—	—	—	—	887,8	887,8	—	887,8	887,8
—	—	—	—	—	1 049,0	1 049,0	—	1 049,0	1 049,0
—	—	—	—	—	991,4	991,4	—	991,4	991,4
—	—	—	—	—	591,7	591,7	—	591,7	591,7
—	—	—	—	—	584,6	584,6	—	584,6	584,6
—	—	—	—	—	632,2	632,2	—	632,2	632,2
—	—	—	—	—	248,7	248,7	—	248,7	248,7
—	—	—	—	—	277,1	277,1	—	277,1	277,1
—	—	—	—	—	293,8	293,8	—	293,8	293,8
—	—	—	—	—	278,9	278,9	—	278,9	278,9
—	—	—	—	—	227,5	227,5	—	227,5	227,5
—	—	—	—	—	146,5	146,5	—	146,5	146,5
—	—	—	—	—	1 270,5	1 270,5	—	1 270,5	1 270,5
—	—	—	—	—	1 117,9	1 117,9	—	1 117,9	1 117,9
—	—	—	—	—	928,4	928,4	—	928,4	928,4
—	—	—	—	—	143,5	143,5	—	143,5	143,5
—	—	—	—	—	130,2	130,2	—	130,2	130,2
—	—	—	—	—	133,5	133,5	—	133,5	133,5

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Admin. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU (*suite*)								
j) Habitation, construction et planification	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
k) Statistiques	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
l) Administration publique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
m) Science et technique	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
n) Droits de l'homme	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
o) Stupéfiants	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—

[a] Les chiffres de 1966, calculés en fonction des dépenses effectives, tiennent compte également des programmes d'assistance technique inscrits au chapitre 12 du budget et qui concernaient le Samoa-Occidental (15 800 dollars), la Turquie (10 900 dollars) et la Mongolie (14 700 dollars). Les chiffres de 1967 représentent le montant des crédits ouverts au titre des programmes approuvés et les chiffres de 1968, le montant des crédits demandés qui sont susceptibles d'être revisés et seront soumis, pour approbation, aux organes délibérants compétents.

État VI.1

JURIDIQUE, À L'EXCLUSION DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE								
Service juridique[a] (à l'exclusion du secrétariat du Tribunal administratif)	1966	34	28	726,4	11,0	191,3	—	0,3
	1967	36	29	815,8	14,7	213,5	—	3,5
	1968	40	32	908,0	315,1	238,4	—	4,7
Commission du droit international	1966	—	—	—	79,3	—	96,0	27,2
	1967	—	—	—	52,0	—	95,0	8,8
	1968	—	—	—	59,0	—	95,0	10,3
TOTAL	1966	34	28	726,4	90,3	191,3	96,0	27,5
	1967	36	29	815,8	66,7	213,5	95,0	12,3
	1968	40	32	908,0	374,1	238,4	95,0	15,0

[a] Les chiffres indiqués sous cette rubrique comprennent le coût des conférences et des programmes spéciaux dans le domaine juridique.

[b] Le montant indiqué pour 1967 comprend i) le crédit ouvert pour le Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États (110 000 dollars) et ii) le coût de l'établissement de la documentation préparatoire destinée à la Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités (32 900 dollars); le montant indiqué pour 1968 représente le coût estimatif de la première session de cette conférence, qui doit se tenir à Vienne (Autriche).

[c] Les montants indiqués pour 1967 et 1968 concernent un programme de développement et d'assistance dans le domaine du droit international.

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	569,1	569,1	—	569,1	569,1
—	—	—	—	—	560,8	560,8	—	560,8	560,8
—	—	—	—	—	607,9	607,9	—	607,9	607,9
—	—	—	—	—	404,6	404,6	—	404,6	404,6
—	—	—	—	—	651,4	651,4	—	651,4	651,4
—	—	—	—	—	616,2	616,2	—	616,2	616,2
—	—	—	—	—	1 089,9	1 089,9	—	1 089,9	1 089,9
—	—	—	—	—	903,6	903,6	—	903,6	903,6
—	—	—	—	—	874,3	874,3	—	874,3	874,3
—	—	—	—	—	15,9	15,9	—	15,9	15,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	198,5	198,5	—	198,5	198,5
—	—	—	—	—	220,0	220,0	—	220,0	220,0
—	—	—	—	—	220,0	220,0	—	220,0	220,0
—	—	—	—	—	66,8	66,8	—	66,8	66,8
—	—	—	—	—	75,0	75,0	—	75,0	75,0
—	—	—	—	—	75,0	75,0	—	75,0	75,0
—	—	—	—	—	6 411,4	6 411,4	—	6 411,4	6 411,4
—	—	—	—	—	6 400,0	6 400,0	—	6 400,0	6 400,0
—	—	—	—	—	6 400,0	6 400,0	—	6 400,0	6 400,0
147,5	—	—	—	—	—	1 076,5	481,4	1 557,9	1 335,6
130,7	142,9[b]	—	—	—	66,3[a]	1 387,4	498,4	1 885,8	1 653,0
161,9	430,0[b]	—	—	—	54,0[a]	2 112,1	553,0	2 665,1	2 241,1
27,7	—	—	—	—	—	230,2	216,7	446,9	399,0
25,3	—	—	—	—	—	181,1	227,6	408,7	365,1
27,2	—	—	—	—	—	191,5	247,0	438,5	390,9
175,2	—	—	—	—	—	1 306,7	698,1	2 004,8	1 734,6
156,0	142,9	—	—	—	66,3	1 568,5	726,0	2 294,5	2 018,1
189,1	430,0	—	—	—	54,0	2 303,6	800,0	3 103,6	2 632,0

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État VI.2								
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE								
Traitements et indemnités des membres de la Cour	1966	—	—	—	406,0	160,3	—	—
	1967	—	—	—	382,7	164,9	—	2,0
	1968	—	—	—	384,8	210,7	—	6,0
Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	1966	17	13	252,6	122,9	71,8	—	6,8
	1967	17	13	300,0	126,0	69,5	—	10,0
	1968	16	16	330,0	107,0	78,3	—	10,0
TOTAL	1966	17	13	252,6	528,9	232,1	—	6,8
	1967	17	13	300,0	508,7	234,4	—	12,0
	1968	16	16	330,0	491,8	289,0	—	16,0
État VII								
INFORMATION								
New York	1966	102	98	2 481,2	44,6	633,4	—	16,0
	1967	102	98	2 320,2	35,0	597,1	—	15,5
	1968	103	98	2 369,0	44,7	612,7	—	15,5
Genève	1966	13	9	274,7	14,6	64,8	—	2,0
	1967	13	9	275,8	8,1	72,9	—	2,0
	1968	11	14	279,7	1,8	69,9	—	2,0
Centres d'information	1966	59	230	1 388,7	18,0	369,2	—	22,3
	1967	59	230	1 585,5	20,0	457,0	—	22,0
	1968	60	250	1 686,4	25,0	463,0	—	22,0
Programmes spéciaux								
i) Table ronde de rédacteurs en chef	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
ii) Programme triangulaire de bourses de perfectionnement	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
iii) Programme de formation d'adjoints à l'information	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses opérationnelles Article III du chapitre 10 du budget	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	174	337	4 144,6	77,2	1 067,4	—	40,3
	1967	174	337	4 181,5	63,1	1 127,0	—	39,5
	1968	174	362	4 335,1	71,5	1 145,6	—	39,5

[a] Les chiffres nets tiennent compte des recettes provenant des services de télévision et de radio, de la distribution des films et de la vente des publications qui sont inscrites au budget dans les prévisions de recettes.

État VIII.1								
ADMINISTRATION ET CHARGES COMMUNES								
Service financier	1966	68	88	1 628,6	55,2	425,1	—	8,5
	1967	68	88	1 790,4	50,3	464,9	—	10,0
	1968	65	70	1 637,9	52,1	446,0	—	10,0

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	0,2	566,5	—	566,5	566,5
—	—	—	—	—	0,2	549,8	—	549,8	549,8
—	—	—	—	—	0,2	601,7	—	601,7	601,7
27,7	—	13,1	0,8	12,9	28,3	536,9	—	536,9	453,7
38,0	—	7,5	2,0	18,7	28,4	600,1	—	600,1	514,8
50,0	—	9,1	2,0	18,0	42,0	646,4	—	646,4	553,4
27,7	—	13,1	0,8	12,9	28,5	1 103,4	—	1 103,4	1 020,2
38,0	—	7,5	2,0	18,7	28,6	1 149,9	—	1 149,9	1 064,6
50,0	—	9,1	2,0	18,0	42,2	1 248,1	—	1 248,1	1 155,1
99,8	—	35,7	—	130,3	0,5	3 441,5	208,5	3 650,0	3 013,4
108,5	—	78,0	—	108,0	0,5	3 262,8	216,2	3 479,0	2 896,7
112,6	—	81,1	—	125,0	0,5	3 361,1	240,0	3 601,1	2 995,1
—	—	—	—	—	0,5	356,6	43,0	399,6	334,1
—	—	—	—	—	0,3	359,1	46,2	405,3	339,8
—	—	—	—	—	0,2	353,6	50,0	403,6	341,6
—	—	36,5	87,2	216,1	14,9	2 152,9	—	2 152,9	1 887,1
—	—	35,8	89,0	220,9	16,0	2 446,2	—	2 446,2	2 141,5
—	—	38,0	87,0	217,0	16,0	2 554,4	—	2 554,4	2 228,9
—	—	—	—	—	9,8	9,8	—	9,8	9,8
—	—	—	—	—	18,5	18,5	—	18,5	18,5
—	—	—	—	—	18,5	18,5	—	18,5	18,5
—	—	—	—	—	18,9	18,9	—	18,9	18,9
—	—	—	—	—	19,5	19,5	—	19,5	19,5
—	—	—	—	—	19,5	19,5	—	19,5	19,5
—	—	—	—	—	7,5	7,5	—	7,5	7,5
—	—	—	—	—	8,0	8,0	—	8,0	8,0
—	—	—	—	—	8,0	8,0	—	8,0	8,0
—	—	—	—	1 299,4	—	1 299,4	—	1 299,4	923,0
—	—	—	—	1 284,0	—	1 284,0	—	1 284,0	930,5
—	—	—	—	1 333,0	—	1 333,0	—	1 333,0	983,0
99,8	—	72,2	87,2	1 645,8	52,1	7 286,6	251,5	7 538,1	6 193,8
108,5	—	113,8	89,0	1 612,9	62,8	7 398,1	262,4	7 660,5	6 354,5
112,6	—	119,1	87,0	1 675,0	62,7	7 648,1	290,0	7 938,1	6 594,6
21,7	—	—	—	—	0,8	2 139,9	37,9	2 177,8	1 634,3
22,7	—	—	—	—	—	2 338,3	38,6	2 376,9	1 931,6
22,7	—	—	—	—	—	2 168,7	44,0	2 212,7	1 768,2

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État VIII.I								
ADMINISTRATION ET CHARGES COMMUNES (*suite*)								
Service du personnel (à l'exclusion du Service de recrutement pour l'assistance technique)	1966	33	61	931,6	15,5	244,1	—	2,9
	1967	33	61	1 002,6	11,6	261,7	—	4,0
	1968	36	68	1 082,0	8,7	283,5	—	10,0
Service de vérification intérieure des comptes	1966	20	15	367,9	1,4	93,5	—	14,0
	1967	20	15	401,4	11,2	104,2	—	13,5
	1968	21	15	420,4	6,0	108,3	—	16,5
Service médical	1966	3	11	126,9	13,2	32,7	—	—
	1967	3	11	131,4	14,2	33,8	—	0,5
	1968	3	11	133,5	14,0	34,5	—	0,5
Services administratifs et financiers, Genève	1966	22	50	631,6	26,9	152,0	—	1,8
	1967	23	50	656,6	27,5	175,2	—	2,0
	1968	26	52	710,7	25,0	179,0	—	4,0
Administrateurs stagiaires	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Organes consultatifs administratifs et groupes d'étude connexe								
Comité des placements	1966	—	—	—	—	—	2,6	—
	1967	—	—	—	—	—	4,5	—
	1968	—	—	—	—	—	6,0	—
Organes administratifs dont le coût est à la charge de l'ONU et des institutions spécialisées [Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI), Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions), autres organes communs et corps communs d'inspection, nouvellement créé][a]	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Comité d'actuaires	1966	—	—	—	—	—	1,4	—
	1967	—	—	—	—	—	2,0	—
	1968	—	—	—	—	—	2,0	—
Tribunal administratif	1966	1	1	32,3	0,5	8,3	8,5	3,2
	1967	1	1	30,7	—	7,9	17,5	1,7
	1968	1	1	31,0	—	8,0	23,0	2,1
TOTAL	1966	147	226	3 718,9	112,7	955,7	12,5	30,4
	1967	148	226	4 013,1	114,8	1 047,7	24,0	31,7
	1968	152	217	4 015,5	105,8	1 059,3	31,0	43,1

[a] Ne comprend que les montants représentant la part du coût total de ces activités qui est à la charge de l'ONU.

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	0,2	1 194,3	68,5	1 262,8	1 060,5
—	—	—	—	—	—	1 279,9	70,2	1 350,1	1 139,5
—	—	—	—	—	—	1 384,2	78,0	1 462,2	1 234,2
—	—	—	—	—	—	476,8	—	476,8	402,3
—	—	—	—	—	—	530,3	—	530,3	449,9
—	—	—	—	—	—	551,2	—	551,2	467,4
—	—	—	—	—	—	172,8	—	172,8	147,3
—	—	—	—	—	—	179,9	—	179,9	154,5
—	—	—	—	—	—	182,5	—	182,5	156,0
—	—	—	—	—	—	812,3	147,3	959,6	780,3
—	—	—	—	—	—	861,3	154,5	1 015,8	824,7
—	—	—	—	—	—	918,7	166,0	1 084,7	876,4
—	—	—	—	—	123,4	123,4	—	123,4	101,3
—	—	—	—	—	265,0	265,0	—	265,0	221,0
—	—	—	—	—	275,0	275,0	—	275,0	231,0
—	—	—	—	—	102,5	102,5	—	102,5	102,5
—	—	—	—	—	110,0	110,0	—	110,0	110,0
—	—	—	—	—	100,0	100,0	—	100,0	100,0
—	—	—	—	—	—	2,6	—	2,6	2,6
—	—	—	—	—	—	4,5	—	4,5	4,5
—	—	—	—	—	—	6,0	—	6,0	6,0
—	—	—	—	—	51,0	51,0	58,5	109,5	100,5
—	—	—	—	—	36,0	36,0	57,3	93,3	85,0
—	—	—	—	—	205,0	205,0	63,0	268,0	258,0
—	—	—	—	—	—	1,4	1,4	2,8	2,8
—	—	—	—	—	—	2,0	1,4	3,4	3,4
—	—	—	—	—	—	2,0	2,0	4,0	4,0
—	—	—	—	—	—	52,8	23,7	76,5	66,4
—	—	—	—	—	—	57,8	23,7	81,5	72,1
—	—	—	—	—	—	64,1	27,0	91,1	81,1
21,7	—	—	—	—	277,9	5 129,8	337,3	5 467,1	4 400,8
22,7	—	—	—	—	411,0	5 665,0	345,7	6 010,7	4 996,2
22,7	—	—	—	—	580,0	5 857,4	380,0	6 237,4	5 182,3

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État VIII.2								
SERVICES GÉNÉRAUX ET CHARGES COMMUNES								
Bureau des services généraux (à l'exclusion de la Section administrative chargée des opérations d'assistance technique (SAOAT) et des sections administratives chargées des missions								
New York	1966	51	621[a]	4 903,9	232,4	1 267,6	—	4,4
	1967	51	621[a]	5 040,2	206,9	1 297,8	—	5,0
	1968	52	621[a]	5 088,9	242,5	1 316,7	—	5,0
Division des services généraux, Genève	1966	13	214[b]	1 329,9	64,6	316,6	—	0,6
	1967	13	215[b]	1 334,5	54,2	353,4	—	0,5
	1968	14	216[b]	1 512,3	71,8	378,0	—	1,0
Charges communes et matériel et installations								
New York	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Genève	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	64	835	6 233,8	297,0	1 584,2	—	5,0
	1967	64	836	6 374,7	261,1	1 651,2	—	5,5
	1968	66	837	6 601,2	314,3	1 694,7	—	6,0

[a] Y compris 175 postes de travailleur manuel.
[b] Y compris 75 postes de travailleur manuel.

État VIII.3

BIBLIOTHÈQUE

New York	1966	41	64[a]	942,9	0,8	243,6	—	1,5
	1967	41	64[a]	970,9	23,4	249,9	—	0,5
	1968	47	69[a]	1 065,3	2,5	275,4	—	0,5
Genève	1966	13	17	247,6	6,2	58,5	—	0,5
	1967	13	17	261,9	6,0	69,2	—	—
	1968	14	18	285,3	5,7	71,3	—	—
TOTAL	1966	54	81	1 190,5	7,0	302,1	—	2,0
	1967	54	81	1 232,8	29,4	319,1	—	0,5
	1968	61	87	1 350,6	8,2	346,7	—	0,5

[a] Y compris 9 postes de travailleur manuel.

État VIII.4

DIVERS

Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU (les frais de voyage des membres du Comité mixte sont indiqués séparément à l'état I de la présente annexe)	1966	5	15	176,2	182,5	45,4	—	—
	1967	5	15	181,5	197,9	46,6	—	0,5
	1968	7	17	218,0	213,6	56,7	—	0,6

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
6,2	—	—	—	—	—	6 414,5	220,6	6 635,1	5 567,8
5,9	—	—	—	—	0,2	6 556,0	227,7	6 783,7	5 736,1
5,9	—	—	—	—	0,2	6 659,2	253,0	6 912,2	5 820,2
7,7	—	—	—	—	0,1	1 719,5	3,2	1 722,7	1 445,4
5,9	—	—	—	—	0,1	1 748,6	3,2	1 751,8	1 473,9
8,2	—	—	—	—	0,1	1 971,4	3,0	1 974,4	1 668,6
—	—	282,3	3 339,2	1 802,7	—	5 424,2	—	5 424,2	4 792,2
—	—	276,7	3 333,0	1 826,5	—	5 436,2	—	5 436,2	4 789,6
—	—	284,8	3 409,0	2 011,2	—	5 705,0	—	5 705,0	5 057,6
—	—	66,3	282,9	390,0	—	739,2	—	739,2	562,3
—	—	103,8	381,0	412,0	—	896,8	—	896,8	825,1
—	—	118,2	392,0	459,0	—	969,2	—	969,2	879,9
13,9	—	348,6	3 622,1	2 192,7	0,1	14 297,4	223,8	14 521,2	12 367,7
11,8	—	380,5	3 714,0	2 238,5	0,3	14 637,6	230,9	14 868,5	12 824,7
14,1	—	403,0	3 801,0	2 470,2	0,3	15 304,8	256,0	15 560,8	13 426,3
3,4	—	—	—	102,9	0,1	1 295,2	42,1	1 337,3	1 139,8
2,7	—	—	—	112,0	—	1 359,4	43,0	1 402,4	1 204,3
—	—	—	—	137,0	—	1 480,7	48,0	1 528,7	1 309,7
14,1	—	—	—	23,5	—	350,4	3,0	353,4	301,4
14,6	—	—	—	26,0	—	377,7	3,2	380,9	326,0
14,9	—	—	—	30,0	—	407,2	3,0	410,2	354,3
17,5	—	—	—	126,4	0,1	1 645,6	45,1	1 690,7	1 441,2
17,3	—	—	—	138,0	—	1 737,1	46,2	1 783,3	1 530,3
14,9	—	—	—	167,0	—	1 887,9	51,0	1 938,9	1 664,0
—	—	—	—	—	0,3	404,4	—	404,4	15,1
—	—	—	—	—	—	426,5	—	426,5	(1,9)
—	—	—	—	—	—	488,9	—	488,9	23,3

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État VIII.4								
DIVERS (*suite*)								
Frais et crédits divers[a]	1966	—	—	—	2,6	—	—	—
	1967	—	—	—	24,2	1,8	—	—
	1968	—	—	—	15,0	1,0	—	—
Activités productrices de recettes, New York et Genève[b]								
Service des visites, restaurants et services annexes	1966	5	29	243,2	—	62,0	—	—
	1967	5	29	262,3	—	66,6	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Administration postale de l'ONU	1966	4	36	288,6	—	74,0	—	—
	1967	4	36	314,6	—	79,4	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Vente des publications	1966	5	13	139,7	—	35,3	—	—
	1967	5	13	154,5	—	36,5	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	19	93	847,7	185,1	216,7	—	—
	1967	19	93	912,9	222,1	230,9	—	0,5
	1968	7	17	218,0	228,6	57,7	—	0,6

[a] Y compris les dépenses relatives au personnel prêté à des institutions spécialisées et les dépenses difficilement imputables à une activité déterminée (indemnisation, pension versée à l'ancien Secrétaire général, dépenses de représentation non réparties, etc.). Les chiffres nets inscrits sous cette rubrique (colonne 16) tiennent compte des montants remboursés par les institutions spécialisées au titre du personnel qui a été prêté et des services qui leur ont été fournis.

[b] Pour les activités productrices de recettes indiquées sous cette rubrique, on a suivi la présentation adoptée en ce qui les concerne dans le budget de chacun des exercices considérés. Pour 1966 et 1967, le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel qui se rapportent à toutes les activités productrices de recettes ont été inscrits dans les prévisions de dépenses concernant ces exercices. Pour 1968, toutes les dépenses aisément identifiables, y compris le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel, sont imputées directement sur les recettes et inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

État IX								
SERVICES DE CONFÉRENCE (NEW YORK ET GENÈVE)								
Service des conférences, New York	1966	468	529[a]	10 292,0	748,5	2 658,0	—	3,9
	1967	468	529[a]	10 508,4	715,0	2 703,6	—	5,0
	1968	486	557[a]	10 974,5	785,5	2 837,9	—	5,0
Service des conférences, Genève	1966	118	203	2 611,1	29,7	616,3	—	0,4
	1967	118	204	2 676,4	27,7	708,2	—	—
	1968	121	230	2 893,3	63,0	723,5	—	2,0
Fournitures pour la reproduction de documents dans les ateliers du Secrétariat New York	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Genève	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	586	732	12 903,1	778,2	3 274,3	—	4,3
	1967	586	733	13 184,8	742,7	3 411,8	—	5,0
	1968	607	787	13 867,8	848,5	3 561,4	—	7,0

[a] Y compris 19 postes de travailleur manuel.

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	75.8	78,4	1 030,9	1 109,3	728,3
—	—	—	—	—	114,6	140,6	439,0	579,6	416,9
—	—	—	—	—	114,6	130,6	466,0	596,6	372,8
—	—	—	—	—	—	305,2	—	305,2	(603,4)
—	—	—	—	—	—	328,9	—	328,9	(513,4)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(421,5)
—	—	—	—	—	—	362,6	12,7	375,3	(2 288,2)
—	—	—	—	—	—	394,0	13,5	407,5	(1 455,7)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(2 235,0)
—	—	—	—	—	—	175,0	—	175,0	(227,1)
—	—	—	—	—	—	191,0	—	191,0	(556,9)
—	—	—	—	—	—	—	—	—	(210,4)
—	—	—	—	—	76,1	1 325,6	1 043,6	2 369,2	(2 375,3)
—	—	—	—	—	114,6	1 481,0	452,5	1 933,5	(2 111,0)
—	—	—	—	—	114,6	619,5	466,0	1 085,5	(2 470,8)
3,4	—	—	—	—	—	13 705,8			
3,0	—	—	—	—	0,1	13 935,1			
3,0	—	—	—	—	0,1	14 606,0			
—	—	—	—	—	—	3 257,5			
—	—	—	—	—	—	3 412,3			
—	—	—	—	—	0,2	3 682,0			
—	—	—	—	492,6	—	492,6			
—	—	—	—	390,0	—	390,0			
—	—	—	—	534,0	—	534,0			
—	—	—	—	121,5	—	121,5			
—	—	—	—	141,0	—	141,0			
—	—	—	—	135,0	—	135,0			
3,4	—	—	—	614,1	—	17 577,4	(17 577,4)		
3,0	—	—	—	531,0	0,1	17 878,4	(17 878,4)		
3,0	—	—	—	669,0	0,3	18 957,0	(18 957,0)		

ÉTATS RELATIFS AU

(*Milliers*

		(1) Postes permanents		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Adm. et fonct. de rang supérieur	*Services généraux*	*Traitements et salaires postes permanents*	*Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*	*Dépenses communes de personnel*	*Voyages*	
							Représentants	*Personnel*
		(*Nombre*)						
État X								
DIVERS								
Émission d'obligations de l'ONU.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement de l'emprunt relatif à la construction du Siège.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Gros travaux d'amélioration des locaux New York.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Genève.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Subvention au Fonds de l'École internationale New York.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Genève.....	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—	—	—
Entretien du Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée..	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	3	—	—	—	—	—
TOTAL	1966	—	—	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—
	1968	—	3	—	—	—	—	—

TABLEAU A (*suite*)

de dollars)

(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Imprimerie	*Réunions et conférences spéciales*	*Matériel et installations*	*Entretien, utilisation et location des locaux*	*Frais généraux*	*Divers*	*Total des dépenses directes colonnes (2) à (12)*	*Ventilation des coûts des services de conférence*	*Total des dépenses inscrites au budget ordinaire*	
								(*Montant brut*)	(*Montant net*)
—	—	—	—	—	8 662,2	8 662,2	—	8 662,2	8 662,2
—	—	—	—	—	8 717,5	8 717,5	—	8 717,5	8 717,5
—	—	—	—	—	8 651,0	8 651,0	—	8 651,0	8 651,0
—	—	—	—	—	2 500,0	2 500,0	—	2 500,0	2 500,0
—	—	—	—	—	2 500,0	2 500,0	—	2 500,0	2 500,0
—	—	—	—	—	2 500,0	2 500,0	—	2 500,0	2 500,0
—	—	—	—	—	470,5	470,5	—	470,5	470,5
—	—	—	—	—	818,7	818,7	—	818,7	818,7
—	—	—	—	—	660,7	660,7	—	660,7	660,7
—	—	—	—	—	327,7	327,7	—	327,7	327,7
—	—	—	—	—	1 612,0	1 612,0	—	1 612,0	1 612,0
—	—	—	—	—	1 681,5	1 681,5	—	1 681,5	1 681,5
—	—	—	—	—	57,0	57,0	—	57,0	57,0
—	—	—	—	—	48,9	48,9	—	48,9	48,9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	30,0	30,0	—	30,0	30,0
—	—	—	—	—	30,0	30,0	—	30,0	30,0
—	—	—	—	—	36,5	36,5	—	36,5	36,5
—	—	—	—	—	90,0	90,0	—	90,0	90,0
—	—	—	—	—	125,5	125,5	—	125,5	118,8
—	—	—	—	—	12 053,9	12 053,9	—	12 053,9	12 053,9
—	—	—	—	—	13 817,1	13 817,1	—	13 817,1	13 817,1
—	—	—	—	—	13 648,7	13 648,7	—	13 648,7	13 642,0

APPENDICE AU TABLEAU A

ÉTAT DES PRÉVISIONS DE RECETTES PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PROGRAMMES

Contributions du personnel et autres recettes

(*Milliers de dollars*)

		(1) Recettes provenant des contributions du personnel			(4)	(5)
		Dépenses directes	*Services de conférence*	*Total*	*Autres recettes*	*Total des recettes*
I. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités	1966	98,5	920,6	1 019,1	—	1 019,1
	1967	88,2	1 009,1	1 097,3	—	1 097,3
	1968	85,8	1 066,0	1 151,8	—	1 151,8
II. — Direction exécutive	1966	236,7	34,6	271,3	—	271,3
	1967	232,1	33,7	265,8	—	265,8
	1968	242,3	39,0	281,3	—	281,3
III. — Politique et Conseil de sécurité	1966	882,7	213,7	1 096,4	29,0[a]	1 125,4
	1967	805,7	201,8	1 007,5	36,1[a]	1 043,6
	1968	780,5	233,0	1 013,5	35,5[a]	1 049,0
IV. — Tutelle et questions liées à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux	1966	134,9	132,4	267,3	—	267,3
	1967	140,9	129,3	270,2	—	270,2
	1968	144,0	150,0	294,0	—	294,0
V. — Économique, social et droits de l'homme	1966	4 879,2	1 009,7	5 888,9	2 425,5	8 314,4
	1967	5 674,9	1 016,1	6 691,0	3 251,1	9 942,1
	1968	6 851,6	1 050,0	7 901,6	4 323,4	12 225,0
1. Économique et social, New York	1966	1 449,5	479,1	1 928,6	1 355,1[b]	3 283,7
	1967	1 604,4	506,6	2 111,0	1 418,9[b]	3 529,9
	1968	1 856,8	572,0	2 428,8	1 651,1[b]	4 079,9
2. Droits de l'homme, New York	1966	135,2	115,1	250,3	—	250,3
	1967	136,1	133,2	269,3	—	269,3
	1968	212,2	116,0	328,2	225,4[c]	553,6
3. Office de Genève (non compris la CEE)	1966	137,7	42,9	180,6	81,2[d]	261,8
	1967	137,9	44,3	182,2	90,5[d]	272,7
	1968	146,8	45,0	191,8	91,9[d]	283,7
4. Commission économique pour l'Afrique (CEA)	1966	465,3	3,7	469,0	—	469,0
	1967	533,3	3,6	536,9	0,5	537,4
	1968	562,0	4,0	566,0	0,5	566,5
5. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO)	1966	430,1	2,7	432,8	9,6[e]	442,4
	1967	496,5	3,0	499,5	22,9[e]	522,4
	1968	540,0	3,0	543,0	9,6[e]	552,6
6. Commission économique pour l'Europe (CEE)	1966	376,2	297,7	673,9	309,2[f]	983,1
	1967	408,7	276,6	685,3	344,5[f]	1 029,8
	1968	426,3	290,0	716,3	348,2[f]	1 064,5
7. Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)	1966	514,3	4,9	519,2	94,7[g]	613,9
	1967	545,0	5,0	550,0	255,3[g]	805,3
	1968	576,0	5,0	581,0	298,8[g]	879,8
8. Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1966	30,8	—	30,8	—	30,8
	1967	35,0	—	35,0	0,1	35,1
	1968	42,5	—	42,5	—	42,5
9. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	1966	647,1	—	647,1	224,6[h]	871,7
	1967	815,0	—	815,0	651,0[h]	1 466,0
	1968	950,0	—	950,0	1 257,9[h]	2 207,9
10. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	1966	319,0	63,0	382,0	—	382,0
	1967	581,0	30,0	611,0	77,4[i]	688,4
	1968	1 125,0	—	1 125,0	—	1 125,0
11. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1966	374,0	0,6	374,6	351,1[j]	725,7
	1967	382,0	13,8	395,8	390,0[j]	785,8
	1968	414,0	15,0	429,0	440,0[j]	869,0

APPENDICE AU TABLEAU A (*suite*)

ÉTAT DES PRÉVISIONS DE RECETTES PAR GRANDES ACTIVITÉS ET PRINCIPAUX PROGRAMMES

Contributions du personnel et autres recettes

(*Milliers de dollars*)

		(1) Recettes provenant des contributions du personnel			(4)	(5)
		Dépenses directes	*Services de conférence*	*Total*	*Autres recettes*	*Total des recettes*
12. Programmes d'assistance technique de l'ONU	1966	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—
	1968	—	—	—	—	—
VI. — Juridique	1966	220,8	108,6	329,4	24,0	353,4
	1967	229,3	107,1	336,4	25,3	361,7
	1968	356,1	122,0	478,1	86,5	564,6
1. Juridique, à l'exclusion de la Cour internationale de Justice	1966	161,6	108,6	270,2	—	270,2
	1967	169,3	107,1	276,4	—	276,4
	1968	287,6	122,0	409,6	62,0[k]	471,6
2. Cour internationale de Justice	1966	59,2	—	59,2	24,0[l]	83,2
	1967	60,0	—	60,0	25,3[l]	85,3
	1968	68,5	—	68,5	24,5[l]	93,0
VII. — Information	1966	824,8	40,9	865,7	478,6[m]	1 344,3
	1967	808,3	38,5	846,8	459,2[m]	1 306,0
	1968	843,5	43,0	886,5	457,0[m]	1 343,5
VIII. — Administration et charges communes — New York et Genève	1966	2 517,4	263,6	2 781,0	5 432,8	8 213,8
	1967	2 574,9	159,9	2 734,8	4 621,0	7 355,8
	1968	2 811,5	175,0	2 986,5	4 034,3	7 020,8
1. Services administratifs et financiers	1966	790,1	56,0	846,1	220,2[n]	1 066,3
	1967	848,9	51,6	900,5	114,0[n]	1 014,5
	1968	848,1	58,0	906,1	149,0[n]	1 055,1
2. Services généraux et charges communes	1966	1 306,2	38,4	1 344,6	808,9	2 153,5
	1967	1 291,9	33,6	1 325,5	718,3	2 043,8
	1968	1 358,8	39,0	1 397,8	736,7[o]	2 134,5
3. Bibliothèque	1966	241,1	8,4	249,5	—	249,5
	1967	246,3	6,7	253,0	—	253,0
	1968	267,9	7,0	274,9	—	274,9
4. Divers	1966	180,0	160,8	340,8	4 403,7[p]	4 744,5
	1967	187,8	68,0	255,8	3 788,7[p]	4 044,5
	1968	336,7	71,0	407,7	3 148,6[p]	3 556,3
IX. — Services de conférence — New York et Genève	1966	2 724,1	(2 724,1)	—	—	—
	1967	2 695,5	(2 695,5)	—	—	—
	1968	2 878,0	(2 878,0)	—	—	—
X. — Divers	1966	—	—	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—
	1968	6,7	—	6,7	—	6,7
TOTAL	1966	12 519,1	—	12 519,1	8 389,9	20 909,0
	1967	13 249,8	—	13 249,8	8 392,7	21 642,5
	1968	15 000,0	—	15 000,0	8 936,7	23 936,7

NOTE. — Le présent appendice donne des renseignements sur la répartition des recettes par grandes activités et principaux programmes; il a été tenu compte du montant total indiqué sous chaque rubrique aux fins du calcul des dépenses nettes qui sont indiquées dans la colonne 16 du tableau A et dans les états pertinents.

[a] Y compris les recettes provenant de la vente de matériel usagé dans les missions; le chiffre indiqué pour 1968 comprend aussi un montant estimatif de 7 000 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement autrichien, en sa qualité de gouvernement hôte, d'une partie du coût de la conférence internationale sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir à Vienne (Autriche).

[b] Versement effectué par l'élément assistance technique du PNUD au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante; le chiffre indiqué pour 1968 comprend aussi un montant estimatif de 76 500 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement autrichien, en sa qualité de gouvernement hôte, d'une partie du coût de la conférence internationale sur la revision de la Convention sur la circulation routière et du Protocole relatif à la signalisation routière qui doit se tenir à Vienne (Autriche).

[c] Montant estimatif à recevoir du Gouvernement iranien, en sa qualité de gouvernement hôte, au titre des dépenses supplémentaires découlant du fait que la conférence internationale des droits de l'homme se tiendra à Téhéran.

[d] Contributions d'États non membres au titre de leur participation au contrôle international des stupéfiants.

NOTES

DESCRIPTION SUCCINCTE DES CHEFS DE DÉPENSES FAISANT L'OBJET DES COLONNES DU TABLEAU A ET DE SES ÉTATS EXPLICATIFS

1. *Nombre de postes permanents*

Il s'agit, pour chacune des catégories d'activité ou leurs subdivisions et les éléments qui les constituent, du nombre des postes permanents i) d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et ii) d'agent des services généraux. Les chiffres pour 1966 et 1967 représentent le nombre des postes approuvés; les chiffres indiqués pour 1968 représentent le nombre des postes demandés dans le projet de budget pour cet exercice.

2. *Traitements et salaires — Postes permanents*

Les chiffres indiqués pour 1966 représentent les dépenses effectives telles qu'elles ressortent des comptes vérifiés de cet exercice; les chiffres pour 1967 et 1968 représentent le coût du nombre des postes indiqué dans la colonne 1, en regard de la rubrique pertinente.

3. *Traitements et salaires à l'exclusion des postes permanents*

Coût du personnel temporaire, des experts et consultants, des groupes spéciaux d'experts, des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, qui sont inscrits au budget dans les chapitres des prévisions de dépenses.

4. *Dépenses communes de personnel*

Les chiffres de cette colonne représentent toutes les dépenses communes de personnel, y compris le coût du congé dans les foyers, calculé en fonction du nombre de postes permanents indiqué en regard de la rubrique pertinente. Ils comprennent aussi les sommes complémentaires versées aux sous-secrétaires et directeurs conformément au Statut du personnel.

5. *Frais de voyage des représentants*

Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants des États Membres et des membres des commissions et comités, le cas échéant.

6. *Frais de voyage du personnel*

Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel envoyé à des sessions ou du personnel en mission qui sont prévus aux chapitres pertinents du budget.

7. *Imprimerie*

Coût des travaux contractuels d'imprimerie; les chiffres de 1966 sont fondés sur les comptes de cet exercice; les chiffres de 1967 sont fondés sur le montant des ouvertures de crédits en fin d'exercice ventilées conformément à la répartition approuvée par le Comité des publications; les chiffres de 1968 représentent les prévisions de dépenses approuvées par le Comité des publications mais qui doivent être soumises, pour approbation, à l'Assemblée générale.

8. *Réunions et conférences spéciales*

Coût des réunions et conférences spéciales tel qu'il est indiqué dans les chapitres pertinents du budget.

9. *Matériel et installations*

10. *Entretien*

11. *Frais généraux*

Cette colonne concerne les frais généraux correspondant aux diverses rubriques.

12. *Divers*

Dépenses de représentation et autres dépenses qui ne peuvent pas être inscrites dans les colonnes précédentes. Ces dernières dépenses pourront être identifiées grâce à la description succincte de la rubrique sous laquelle elles figurent.

13. *Total des dépenses directes*

Total des colonnes 2 à 12.

14. *Ventilation du coût des services de conférence*

Les chiffres indiqués représentent la part estimative du coût des services de conférence, qui est imputable à chacune des catégories d'activité, ou à leurs subdivisions et à leurs éléments constitutifs. Pour 1966, la ventilation de ces coûts a été rétablie d'après les statistiques du travail effectivement accompli (les statistiques relatives au volume de travail des services de conférence sont établies à New York, à Genève et dans les commissions économiques régionales (CEA, CEPAL et CEAEO) par unités de production pour les divers travaux à effectuer (nombre de séances ou d'affectations d'interprètes, nombre de pages

---

[e] Ces chiffres comprennent: i) les contributions d'États non membres participant aux activités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et ii) les recettes provenant de la vente de matériel usagé; le chiffre indiqué pour 1967 comprend aussi un montant estimatif de 14 500 dollars à recevoir du Gouvernement australien, en sa qualité de gouvernement hôte, à titre de remboursement des dépenses supplémentaires découlant du fait que la conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient se tiendra à Canberra et non au siège de la CEAEO.

[f] Contributions d'États non membres au titre de leur participation à la Commission économique pour l'Europe.

[g] Ces chiffres comprennent: i) les recettes provenant de la vente de matériel usagé; ii) le remboursement par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale du coût des services fournis dans l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili; iii) les annuités versées par le Gouvernement chilien en vue du remboursement d'une partie du coût de la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (1966: 82 796 dollars, 1967: 120 000 dollars, 1968: 120 000 dollars).

[h] Ces chiffres comprennent: i) le remboursement du coût des services fournis au Groupe d'étude international du plomb et du zinc (1966: 27 900 dollars, 1967: 28 000 dollars, 1968: 30 000 dollars); ii) les contributions d'États non membres au titre du coût effectif de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aux travaux de laquelle ils participent (1966: 196 700 dollars, 1967: 623 000 dollars, 1968: 641 100 dollars); iii) en ce qui concerne 1968, le remboursement par le Gouvernement indien, en sa qualité de gouvernement hôte, des dépenses supplémentaires découlant du fait que la Conférence sur le commerce et le développement se tiendra à New Delhi.

[i] Montant estimatif du remboursement, par le Gouvernement grec, en sa qualité de gouvernement hôte, d'une partie du coût du Colloque international sur le développement industriel qui doit se tenir à Athènes, en 1967.

[j] Subvention au budget ordinaire de l'ONU prélevée sur les contributions volontaires au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

[k] Montant estimatif du remboursement, par le Gouvernement autrichien, en sa qualité de gouvernement hôte, d'une partie du coût de la première session de la Conférence internationale de plénipotentiaires sur le droit des traités, qui doit se tenir à Vienne (Autriche), en 1968.

[l] Ces chiffres comprennent: i) les recettes accessoires, y compris le produit de la vente des publications de la CIJ; ii) les contributions d'États non membres au titre du coût effectif des activités de la CIJ auxquelles ils participent.

[m] Ces chiffres comprennent: i) les recettes provenant des services de télévision et de radio et de la distribution de films; ii) le produit de la vente de publications du Service de l'information; iii) les recettes provenant de la vente de matériel usagé dans les centres d'information.

[n] Recettes accessoires.

[o] Ces chiffres comprennent: i) la location de bureaux à New York et à Genève, principalement à des institutions spécialisées; ii) les recettes provenant de la vente de matériel usagé; iii) les recettes au titre de services fournis par le Centre international de calcul électronique; iv) le remboursement des communications dont l'ONU se charge pour le compte des institutions spécialisées et d'autres organismes; v) des services divers.

[p] Ces chiffres comprennent: i) les remboursements effectués par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (1966: 398 200 dollars; 1967: 387 300 dollars; 1968: 421 550 dollars); ii) les recettes provenant d'activités productrices de recettes qui sont inscrites au budget dans les chapitres pertinents des prévisions de recettes; iii) les remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées.

en traduction, édition et dactylographie, nombre de pages tirées dans les ateliers des secrétariats et nombre de pages distribuées); le coût total (traitements, dépenses communes de personnel, frais de voyage, etc.) de chaque unité est ensuite calculé au prorata du total des unités de production). Pour 1967 et 1968, la ventilation par grandes activités du coût des services de conférence a été établie en fonction des données du dernier exercice terminé (1966) et ajustée pour tenir compte de circonstances particulières prévues en ce qui concerne l'exercice considéré.

15. *Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant brut)*

Total des dépenses (montant brut) inscrites au budget ordinaire pour chacune des catégories d'activité, ou leurs subdivisions et leurs éléments constitutifs, y compris la part du coût des services de conférence qui s'y rapporte. Cette colonne représente le total des colonnes 13 et 14. Elle donne également le pourcentage de chaque poste de dépense par rapport au total des dépenses brutes.

16. *Total des dépenses inscrites au budget ordinaire (montant net)*

Total net des dépenses inscrites au budget ordinaire, c'est-à-dire des dépenses brutes après défalcation de la part correspondante des recettes provenant des contributions du personnel (prélevées sur les traitements et salaires) et des autres recettes.

ANNEXE II

Participation de l'Organisation des Nations Unies aux programmes de coopération technique

INTRODUCTION

1. La présente annexe donne pour 1967 la répartition, par programmes, des services d'appui administratif et fonctionnel fournis aux programmes de coopération technique qui sont financés au moyen de contributions volontaires et dont la gestion est distincte de celle des crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation. Elle se divise en cinq grandes parties portant sur les services d'appui fournis aux activités opérationnelles financées à l'aide de fonds extra-budgétaires et concernant:

i) La participation de l'Organisation des Nations Unies aux éléments Assistance technique et Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement;

ii) Les activités de coopération technique à des fins déterminées;

iii) Les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le cadre des éléments Assistance technique et Fonds spécial du PNUD et des services industriels spéciaux (financés à l'aide d'un fonds d'affectation spéciale);

iv) Le Programme alimentaire mondial ONU/FAO; et

v) Les aspects du programme du FISE relatifs au développement social.

2. En outre, la première partie comprend une section consacrée aux services administratifs centraux qui sont fournis par l'ONU au secrétariat du PNUD.

3. A titre d'information, on a indiqué la nature et l'étendue des responsabilités de l'ONU ou de l'ONUDI pour ce qui est de chaque programme et, dans certains cas, le montant estimatif des dépenses à engager en 1967 pour la mise en œuvre des programmes ou leur exécution sur place. Ces éléments d'information sont présentés pour donner une idée plus exacte de l'ordre de grandeur relatif des dépenses qu'entraîne l'obligation qu'ont divers départements et services de l'ONU de fournir un appui administratif et fonctionnel approprié aux programmes financés à l'aide de contributions volontaires.

4. A l'appui du texte, des tableaux indiquent, pour chaque programme, le nombre des fonctionnaires et les dépenses correspondantes des divers départements et services qui fournissent: 1) un appui administratif dans des domaines tels que la direction exécutive, l'administration générale, le recrutement, la comptabilité et la vérification des comptes, les achats et les transports, etc.; et/ou 2) un appui fonctionnel dans le domaine technique qui est de leur compétence. Ces tableaux établissent en outre une distinction entre les dépenses d'appui administratif et fonctionnel qui sont compensées par des remboursements ou des subventions pour frais généraux versés à l'ONU par prélèvement sur les fonds extra-budgétaires et celles de ces dépenses qui sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation.

5. En outre, un appendice montre quels sont les services administratifs et fonctionnels nécessaires pour le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU dont le financement est prévu au Titre V du budget ordinaire. Cet appendice est suivi d'un tableau récapitulatif où sont reprises les données figurant dans les tableaux précédents.

PREMIÈRE PARTIE

PARTICIPATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU PNUD

A. — *Responsabilités au titre des programmes*

1. — *Etendue de la participation de l'ONU*

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement confie l'exécution des projets mis en œuvre au titre des éléments Assistance technique et Fonds spécial a l'ONU et aux autres organismes des Nations Unies. Pour sa part, l'ONU exécute des projets bénéficiant de l'assistance du PNUD dans les domaines suivants: ressources naturelles; transports; administration publique; planification du développement; statistiques; population; développement industriel; habitation, construction et planification; développement social.

7. En sa qualité d'organisation participant à l'élément Assistance technique du PNUD, l'ONU est censée exécuter dans les divers pays un programme d'une valeur de 23 548 000 dollars pour la période biennale 1967/1968, ce qui représente 21,3 p. 100 du programme total prévu pour cette période[a].

8. En sa qualité d'agent chargé de l'exécution de projets de l'élément Fonds spécial du PNUD, l'ONU a été désignée pour exécuter 160 projets depuis la création du Fonds spécial jusqu'à janvier 1967, et l'on prévoit que sept projets supplémentaires seront approuvés en juin 1967 par le Conseil d'administration du PNUD et lui seront confiés pour exécution. Les dépenses de 1967 au titre des projets doivent s'élever à 22 108 000 dollars[a].

2. — *Services d'appui administratif et technique*

9. L'ONU s'acquitte de sa participation au programme du PNUD sous la direction générale du Commissaire à la coopération technique. La gestion administrative et l'appui opérationnel sont assurés par la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) dans le cas des programmes de l'ONU relevant de l'élément Assistance technique du PNUD, et par le Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial dans le cas des projets exécutés par l'ONU au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD. Les services correspondants du Département des affaires économiques et sociales fournissent un appui fonctionnel, et les services appropriés du Secrétariat s'acquittent de certaines tâches administratives, pour le compte des activités opérationnelles menées par l'ONU au titre des deux éléments du PNUD. Dans une certaine mesure, les commissions régionales coopèrent également à la fourniture d'un appui à ces programmes, notamment en ce qui concerne les activités régionales.

a) *Elément Assistance technique du PNUD*

10. Les activités de soutien qu'implique la participation de l'ONU à l'élément Assistance technique du PNUD consistent notamment à fournir l'appui des services organiques du Secrétariat pour définir la portée et les objectifs des projets, donner des directives d'ordre technique pour les missions d'experts, les programmes de formation et la fourniture de matériel et formuler

[a] Y compris des projets dans le domaine du développement industriel. Voir la troisième partie.

les recommandations définitives auxquelles donnent lieu tels ou tels projets. En outre, des services administratifs sont fournis par le Service du personnel (Service de recrutement pour l'assistance technique), par le Service financier (comptabilité et vérification des comptes) et par le Bureau des services généraux (gestion générale, achats et transports, communications et dossiers).

11. A l'heure actuelle, les titulaires de 149 postes, dont le coût pour l'Organisation représente un montant de 1 733 000 dollars (voir tableau 1) sont affectés à ces activités. De plus, comme il est dit au paragraphe 32 ci-dessous, 80 autres postes, dont le coût représente 955 000 dollars, sont nécessaires pour fournir des services analogues dans le cas des projets relatifs à l'industrie. Sur des dépenses totales estimées à 2 688 000 dollars, l'ONU reçoit du PNUD en remboursement des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution un montant représentant 14 p. 100 de la moitié du coût total du programme approuvé pour la période biennale précédente, conformément aux dispositions de la résolution 1 [illegible] (XXXIX) du Conseil économique et social. Ce remboursement, d'un montant de 1 574 620 dollars pour 1967, est inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes du budget ordinaire.

TABLEAU 1

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités en sa qualité d'organisation participant à l'élément Assistance technique du PNUD.

	Postes imputés sur le budget ordinaire		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Direction des opérations d'assistance technique	21	22	
Service des programmes de formation et des bourses d'études (DOAT)	3	6	
	24	28	602 000
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	10	13	327 000
Service financier			
Service de gestion financière	1	2	
Division de la comptabilité	1	7	
Trésorerie	—	1	
Service de vérification intérieure des comptes	1	—	
	3	10	125 000
Bureau des Services généraux			
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	4	16	
Service des achats et des transports	1	5	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	11	
	5	32	324 000
Service des conférences			
Bibliothèque	1	—	12 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Département des affaires économiques et sociales			
Division de l'administration publique	3	3	76 000
Bureau de statistique	1	—	18 000
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	3	1	60 000
Service des questions fiscales et financières	1	—	18 000
Division des ressources et des transports	5	1	95 000
Division du développement social	2	1	42 000
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	2	—	34 000

Récapitulation	Dollars
Coût de l'appui administratif	1 390 000
Coût de l'appui technique	343 000
Dépenses de 1967 au titre des programmes (montant estimatif)	9 274 000
TOTAL	11 007 000

b) *Élément Fonds spécial du PNUD*

12. En sa qualité d'agent chargé de l'exécution de projets de l'élément Fonds spécial du PNUD, l'ONU assume la responsabilité d'ensemble de l'exécution des projets qui relèvent de sa compétence. Cela signifie que le Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial assume des fonctions de supervision en ce qui concerne ces projets et que les services organiques intéressés donnent des directives techniques. Cela signifie aussi que d'autres services de l'ONU fournissent des services administratifs: recrutement d'experts et de consultants par le Service du personnel (Service de recrutement pour l'assistance technique), établissement et vérification des comptes relatifs aux projets par le Service financier, achat de matériel nécessaire aux projets, services généraux d'administration, communications et classement des dossiers assurés par le Bureau des Services généraux, et autres services divers.

13. Ces services ont été assurés en 1967 par les titulaires de 158 postes, dont le coût (2,1 millions de dollars) est imputé sur les allocations que le Fonds spécial prévoit dans les affectations de crédits relatives aux projets pour faire face aux frais généraux. Il y a en outre 8 postes dont le coût estimatif (114 000 dollars) est imputé sur le budget ordinaire.

14. C'est la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale qui est à l'origine du versement de subventions pour frais généraux aux agents chargés de l'exécution qui mettent en oeuvre les projets bénéficiant de l'assistance du Fonds spécial. Il est prévu dans cette résolution que le Fonds spécial fera appel autant que possible aux services existants de l'ONU et des institutions spécialisées qu'il devra pouvoir utiliser gratuitement, sauf au cas où cela entraînerait des dépenses supplémentaires qui pourraient être nettement déterminées. A l'origine, le montant de la subvention pour frais généraux était calculé sur la base de l'évaluation de données communiquées au Fonds spécial par les agents chargés de l'exécution. Par la suite, une formule a été mise au point qui prévoyait initialement que le Fonds spécial rembourserait aux agents chargés de l'exécution 2 p. 100 du coût du matériel et 10 p. 100 de toutes les autres dépenses relatives aux projets, à l'exception des dépenses des sous-traitants pour lesquelles des taux de remboursement spéciaux devaient être négociés dans chaque cas. Dernièrement, ces pourcentages ont été portés à 3 et 11 p. 100 respectivement pour les nouveaux projets et appliqués ensuite rétroactivement aux projets précédents. En juin 1965, le Conseil d'administration du Fonds spécial a décidé d'adopter un taux uniforme représentant 11 p. 100 de toutes les dépenses relatives aux projets comme taux de remboursement des frais généraux dans le cas des projets approuvés à cette session et ultérieurement et des projets approuvés précédemment, mais dont les plans d'opérations n'avaient pas été signés au 1er juin 1965.

15. En application de ces formules, l'ONU, en sa qualité d'agent chargé de l'exécution, a droit au titre des frais généraux à un montant cumulatif de 12 660 000 dollars provenant des pojets approuvés entre 1959 et janvier 1967[b]. En outre, parmi les projets

[b] Non compris le montant auquel a droit l'ONUDI au titre des frais généraux, ainsi qu'il est expliqué dans la troisième partie. Y compris 59 000 dollars, au titre de la gestion par l'ONU de projets de l'ONUDI.

recommandés à l'approbation du Conseil d'administration du PNUD à sa session de juin 1967, il y en a sept qui doivent être exécutés par l'ONU, ce qui portera le total des sommes auxquelles l'ONU aura droit au titre des frais généraux à la fin de 1967 à quelque 13,3 millions de dollars, montant sur lequel sont imputables des dépenses et engagements de dépenses cumulés dont on prévoit qu'ils s'élèveront à quelque 7,1 millions de dollars d'ici la fin de 1967.

16. Pour calculer le montant des ressources dont l'ONU peut disposer chaque année au titre des frais généraux, le total des sommes auxquelles elle a droit à ce titre a été échelonné entre 1959 et 1973, compte tenu de la durée des divers projets et des activités qu'il faut entreprendre avant et après les opérations. Les montants estimatifs ainsi obtenus en ce qui concerne les disponibilités annuelles au titre des frais généraux sont revus périodiquement pour tenir compte des sommes auxquelles l'ONU a droit au titre des nouveaux projets, des revisions des affectations de crédits, de l'annulation de projets existants et de la durée effective des projets une fois qu'on en a connaissance.

17 En appliquant cette méthode, on a estimé à 2,2 millions de dollars au maximum le montant des disponibilités au titre des frais généraux pour 1967, montant qui a été alloué pour couvrir les dépenses relatives aux traitements, les dépenses communes de personnel, les frais de voyage du personnel en mission et le coût des fournitures et services divers. Dans le cas des services organiques, le nombre des fonctionnaires qui s'occupent d'assistance technique est déterminé à raison d'un administrateur pour cinq projets et d'un agent des Services généraux pour dix projets. Dans le cas des services qui assument des fonctions de direction sur le plan administratif ou fournissent un appui administratif aux programmes, des postes leur sont affectés sur la base des statistiques relatives au volume du travail.

TABLEAU 2

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités en sa qualité d'agent chargé de l'exécution de projets de l'élément Fonds spécial du PNUD

	Postes imputés sur les frais généraux			*Postes imputés sur le budget ordinaire*		
	Nombre			*Nombre*		
	Adm.	*S.G.*	*Coût (dollars)*	*Adm.*	*S.G.*	*Coût (dollars)*
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF						
Département des affaires économiques et sociales						
Service des programmes de formation et des bourses d'études (DOAT)	—	1		1	—	
Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial	30	34		2	3	
	30	35	874 000	3	3	107 000
Service du personnel						
Service de recrutement pour l'assistance technique	4	8	132 000			
Service financier						
Service de gestion financière	1	4		—	1	
Division de la comptabilité	—	7				
Service de vérification intérieure des comptes	2	3				
	3	14	174 000	—	1	7 000
Service juridique						
Division des questions juridiques générales	1	1	26 000			
Bureau des Services généraux						
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	3	6				
Service des achats et des transports	4	5				
Service des communications, des archives et des dossiers	—	2				
	7	13	243 000			
Service des conférences						
Bibliothèque	—	2	15 000			
Commission économique pour l'Europe	—	1	8 000			
Commission économique pour l'Amérique latine	—	1	7 000			
B. — SERVICE D'APPUI TECHNIQUE						
Département des affaires économiques et sociales						
Division de l'administration publique	2	1	48 000			
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	2	1	46 000			
Division des ressources et des transports	19	9	467 000			
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	3	1	69 000			

Récapitulation	*Dollars*
Coût de l'appui administratif	1 593 000
Coût de l'appui technique	630 000
Frais de voyage et dépenses diverses	100 000
Dépenses de 1967 au titre des programmes	18 339 000
TOTAL	20 662 000

B. — *Services administratifs centraux fournis au secrétariat du PNUD*

18. Outre qu'elle est responsable de la mise en oeuvre de certains programmes et projets approuvés, l'ONU fournit certains services d'appui administratif au secrétariat du PNUD lequel a recours aux services du Service financier (comptabilité, vérification des comptes, budget et trésorerie), du Bureau des services généraux, du Service juridique et du Bureau de statistique.

19. En 1967, les titulaires de 38 postes, dont le coût représente un montant estimatif de 306 000 dollars, ont fourni au secrétariat du PNUD des services de cet ordre. Le coût de 26 de ces postes (soit quelque 213 000 dollars auxquels s'ajoutent 6 000 dollars de frais de voyage) est imputé directement sur une subvention annuelle de 219 000 dollars prélevée sur le budget d'administration du PNUD. Le coût des 12 autres postes, soit 93 000 dollars environ, est imputé sur le budget ordinaire.

20. En outre, le Service des conférences fournit des services d'interprétation et d'établissement de comptes rendus analytiques pour les séances des organes du PNUD, et des services de traduction et de reproduction de documents. Ces dépenses supplémentaires, qui se sont élevées à 242 000 dollars pour 1967, sont aussi imputées sur le budget ordinaire de l'ONU.

TABLEAU 3

Services administratifs centraux fournis au secrétariat du PNUD

	Postes imputés sur la subvention			*Postes imputés sur le budget ordinaire*		
	Nombre		*Coût (dollars)*	*Nombre*		*Coût (dollars)*
	Adm.	*S.G.*		*Adm.*	*S.G.*	
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF						
Service financier						
Division du budget	—	1		—	—	
Division de la comptabilité	2	7		—	1	
Trésorerie	2	4		1	—	
Service de vérification intérieure des comptes	2	1		1	—	
	6	13	150 000	2	1	30 000
Service juridique						
Division des questions juridiques générales	1	—	11 000			
Bureau des Services généraux						
Service des achats et des transports	—	2		—	3	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	2		—	6	
Service des bâtiments	—	1		—	—	
	—	5	37 000	—	9	63 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE						
Département des affaires économiques et sociales						
Bureau de statistique	1	—	15 000			

Récapitulation	*Dollars*
Coût de l'appui administratif	306 000
Frais de voyage du personnel en mission	6 000
TOTAL	312 000

DEUXIÈME PARTIE

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE À DES FINS DÉTERMINÉES

A. — *Étendue de la participation de l'ONU*

21. De temps à autre, des fonds extra-budgétaires, de montants variables, sont confiés à l'ONU pour des activités de coopération technique conçues à des fins déterminées et qui complètent les grands programmes établis ou ont une portée différente. Ces fonds sont mis à la disposition de l'ONU par des gouvernements bénéficiaires, des gouvernements donateurs ou des organisation non gouvernementales pour lui permettre de fournir aux pays en voie de développement des services d'experts, des bourses ou du matériel, ou d'entreprendre des travaux supplémentaires dans tels ou tels domaines[c].

22. Les nombreuses activités de ce type comprennent l'octroi à certains pays d'une assistance financée au moyen de fonds d'affectation spéciale constitués par le gouvernement bénéficiaire ou les gouvernements donateurs; l'envoi d'experts associés, demandé par les gouvernements bénéficiaires et financé par les gouvernements donateurs; l'organisation de cycles d'études portant sur des questions économiques et sociales spécifiques; l'envoi d'interprètes, financé par l'Union soviétique, pour accompagner certains experts soviétiques; un don du Gouvernement néerlandais pour permettre de faire des travaux supplémentaires dans le domaine de la planification et des projections relatives au développement, de la formation en matière de démographie et de la recherche, avec l'appui d'organisations non gouvernementales; et divers autres programmes et projets à fins spéciales.

23. La constitution et l'utilisation de ces fonds ne suit pas nécessairement un schéma prévisible mais on a estimé, à titre provisoire, qu'une somme d'environ 4,2 millions de dollars pourrait être dépensée pour ces activités en 1967.

B. — *Services d'appui administratif et technique*

24. La participation de l'ONU à ces activités à des fins déterminées consiste essentiellement à s'occuper de la gestion et de la comptabilisation des fonds fournis (Services financiers), à recruter et mettre au courant les experts demandés (Service de recrutement pour l'assistance technique et Service du personnel) et à donner des directives de base pour l'organisation et l'exécution de certains programmes d'assistance, notamment des programmes nationaux (Direction des opérations d'assistance technique).

[c] Non compris les Services industriels spéciaux financés au moyen d'un fonds d'affectation spéciale, qui sont étudiés en même temps que les autres activités administrées par l'ONUDI, dans la troisième partie.

25. Au total, les titulaires de 21 postes, dont le coût était de 144 000 dollars pour 1967, fournissent des services d'appui administratif à ces activités. Le volume de l'appui technique que le personnel technique du Département des affaires économiques et sociales peut être amené à fournir n'est pas aisément identifiable à des fins budgétaires.

26. Pour deux types de programmes d'assistance spéciale, des dispositions ont été prises pour faire face aux dépenses d'administration de l'ONU:

i) Les gouvernements qui reçoivent une assistance technique à titre onéreux prennent à leur charge toutes les dépenses qu'entraînent les programmes demandés, y compris les dépenses d'administration de l'ONU, dont le montant est fixé à une somme représentant 14 p. 100 du coût des experts et des pourcentages variables du coût des bourses et du matériel;

ii) Les gouvernements qui fournissent les services d'experts associés prennent à leur charge la totalité des frais opérationnels et remboursent à l'ONU une partie de ses dépenses d'administration à raison de 12 p. 100.

TABLEAU 4

Activités de coopération technique à des fins déterminées

	Postes imputés sur les frais généraux		
	Nombre		
	Adm.	*S.G.*	*Coût (dollars)*
SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Direction des opérations d'assistance technique	—	3	18 000
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	1	8	
Service de recrutement pour le Secrétariat	—	1	
	1	9	77 000
Service financier			
Service de gestion financière	—	1	
Division de la comptabilité	—	6	
Trésorerie	—	1	
	—	8	49 000

Récapitulation	*Dollars*
Coût de l'appui administratif	144 000
Frais de voyage et dépenses diverses	8 000
TOTAL	152 000

27. Pour toute autre assistance à des fins déterminées dont le financement est assuré au moyen de fonds extra-budgétaires, la façon dont les dépenses d'administration sont assumées est déterminée dans chaque cas au moment où les conditions de l'octroi de la subvention sont négociées. Cependant, il convient de noter que les dépenses d'administration relatives à certains fonds d'affectation spéciale établis à la demande de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont été en 1967 couvertes par prélèvement sur lesdits fonds ou bien imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation lorsque les services à plein temps d'un fonctionnaire n'étaient pas nécessaires[d].

[d] Il convient aussi de noter que certains programmes d'assistance technique à titre onéreux et d'envoi d'experts associés comprennent des activités dans le domaine de l'industrie qui relèvent de l'ONUDI. En attendant que l'ONUDI assume la responsabilité des services administratifs relatifs à l'asssistance à des fins déterminées accordée dans le domaine de sa compétence, la Direction des opérations d'assistance technique continuera, tout au moins en 1967, à exercer ces fonctions pour le compte de l'ONUDI. Le coût des services administratifs fournis pour l'assistance technique à des fins déterminées qu'accorde l'ONUDI n'est donc pas indiqué séparément dans le tableau 4.

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A. — *Participation aux éléments Assistance technique et Fonds spécial du PNUD*

1. — *Étendue de la participation de l'ONUDI*

28. Depuis la création de l'ONUDI, les programmes dans le domaine du développement industriel qui étaient auparavant mis en œuvre par l'intermédiaire de la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) et du Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial relèvent désormais de la nouvelle organisation. Il s'agit de programmes de l'élément Asistance technique du PNUD, dont l'ONUDI est une organisation participante, et de projets de l'élément Fonds spécial du PNUD pour lesquels l'ONUDI est agent chargé de l'exécution.

29. Au titre de l'élément Assistance technique du PNUD, l'ONUDI devait exécuter en 1967 un programme d'une valeur d'environ 2,5 millions de dollars portant sur des projets dans des domaines tels que les études sur l'industrialisation et son financement, les industries métallurgiques et de travail des métaux, les industries de consommation, les industries chimiques, la formation et la gestion en matière industrielle, et la programmation industrielle.

30. Depuis la création du Fonds spécial jusqu'en 1966, dix-neuf projets dans le domaine de l'industrie ont été confiés à l'ONU, pour exécution, et trois autres projets ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa session de janvier 1967. Ces projets portent sur la programmation industrielle, le développement d'institutions industrielles, les industries chimiques, la normalisation et le contrôle de la qualité et la petite industrie. Les dépenses consacrées aux projets devaient s'élever vraisemblablement à 3,8 millions de dollars en 1967.

2. — *Services d'appui administratif et technique*

31. En attendant que l'ONUDI, qui est actuellement dans une phase de transition se développe davantage, le coût des services d'appui ici mentionnés comprend les dépenses des départements et services de l'ONU relatives aux programmes dans le domaine de l'industrie qui bénéficient de l'assistance du PNUD et relèvent désormais de l'ONUDI, y compris les services d'appui technique fournis par l'ancien Centre de développement industriel qui sont maintenant du ressort de l'ONUDI.

32. A l'heure actuelle, on a provisoirement indentifié quatre-vingt postes, dont le coût représente un montant de 955 000 dollars, et dont les titulaires fournissent un appui aux projets industriels de l'élément Assistance technique du PNUD. La contribution du PNUD au règlement des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution engagées par l'ONUDI en sa qualité d'organisation participant à l'élément Assistance technique est actuellement inscrite au chapitre 2 des prévisions de recettes du budget ordinaire en même temps que la contribution du PNUD au règlement des dépenses engagées au même titre par l'ONU.

TABLEAU 5

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONUDI de s'acquitter de ses responsabilités en sa qualité d'organisation participant à l'élément Assistance technique du PNUD

	Postes imputés sur le budget ordinaire		
	Nombre		
	Adm.	*S.G.*	*Coût (dollars)*
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Direction des opérations d'assistance technique	5	5	
Service des programmes de formation et des bourses d'études (DOAT)	1	—	136 000
	6	5	

TABLEAU 5

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONUDI de s'acquitter de ses responsabilités en sa qualité d'organisation participant à l'élément Assistance technique du PNUD (suite)

	Postes imputés sur le budget ordinaire		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
A. SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF (*suite*)			
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	2	3	69 000
Service financier			
Division de la comptabilité	1	1	18 000
Bureau des Services généraux			
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	1	3	
Service des achats et des transports	—	1	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	2	
	1	6	62 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Secrétariat de l'ONUDI	33	22	670 000

Récapitulation	Dollars
Coût de l'appui administratif	285 000
Coût de l'appui technique	670 000
Dépenses de 1967 au titre des programmes (montant estimatif)	2 500 000
TOTAL	3 455 000

33. Étant donné le rôle qui incombe à l'ONUDI dans le cadre de l'élément Fonds spécial du PNUD, on a dressé un bilan depuis la création du Fonds spécial jusqu'au 31 décembre 1966 afin de déterminer les montants auxquels l'ONUDI a droit au titre des frais généraux correspondants. Comme il est indiqué au paragraphe 16 ci-dessus, la formule utilisée pour calculer le montant dont l'ONUDI pourrait disposer annuellement au titre des frais généraux prévoit l'échelonnement des sommes dues à ce titre du fait de chaque projet depuis la date de son approbation par le Conseil d'administration jusqu'à la date d'achèvement des travaux sur le terrain, plus une année pour les activités de conclusion des travaux. Des dépenses totales de 540 560 dollars avaient été imputées au 31 décembre 1966 sur les sommes à recevoir au titre des frais généraux pour l'appui administratif et technique fourni à des projets industriels, ce qui laissait un solde de 1 144 240 dollars comprenant les sommes dues au titre des frais généraux du fait des trois projets approuvés en janvier 1967 par le Conseil d'administration dans le domaine du développement industriel.

34. En 1967, on a identifié 28 postes dont le coût, qui s'élève à 300 000 dollars, représente le montant des dépenses qu'a entraînées l'appui fourni aux projets industriels. Ce montant sera versé au compte de l'ONUDI par prélèvement sur le solde au titre des frais généraux indiqué ci-dessus.

TABLEAU 6

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONUDI de s'acquitter de ses responsabilités en sa qualité d'agent chargé de l'exécution des projets de l'élément Fonds spécial du PNUD.

	Postes imputés sur les frais généraux		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial	4	4	83 000

TABLEAU 6

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONUDI de s'acquitter de ses responsabilités en sa qualité d'agent chargé de l'exécution des projets de l'élément Fonds spécial du PNUD. (suite)

	Postes imputés sur les frais généraux		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	1	2	32 000
Service financier			
Division de la comptabilité	—	2	
Service de vérification intérieure des comptes	1	—	
	1	2	25 000
Bureau des Services généraux			
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	1	2	
Service des achats et des transports	2	2	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	1	
	3	5	78 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Secrétariat de l'ONUDI	4	2	82 000

Récapitulation	Dollars
Coût de l'appui administratif	218 000
Coût de l'appui technique	82 000
Dépenses de 1967 au titre des programmes	3 769 000
TOTAL	4 069 000

B. — *Fonds d'affectation spéciale pour les Services industriels spéciaux (SIS)*

1. — *Portée du programme*

35. Le programme des Services industriels spéciaux (SIS) a pour objet de fournir d'urgence l'assistance spécifique que les gouvernements peuvent solliciter pour mener à bien le financement et l'exécution de projets industriels. Le programme est financé au moyen d'un fonds d'affectation spéciale auquel cinq gouvernements se sont engagés à verser 7 millions de dollars environ au 31 mars 1967. A cette même date, des demandes d'assistance au titre des SIS représentant un montant total de 1 million de dollars avaient été approuvées.

2. — *Services d'appui administratif et technique*

36. Les dépenses relatives à l'appui administratif et technique nécessaire à la mise en œuvre du programme des SIS sont censées être couvertes, dans toute la mesure du possible, par le budget ordinaire. Cependant, l'ONUDI et le PNUD, qui sont les deux administrateurs du Fonds d'affectation spéciale, sont convenus que, dans les cas où il est possible d'établir que les ressources prévues au budget ordinaire ont été utilisées, une provision pour frais généraux peut être constituée à un taux qui ne doit pas dépasser 11 p. 100 des sommes affectées aux projets approuvés au titre des SIS. Jusqu'à présent, le personnel actuel a pu fournir les services d'appui technique nécessaire pour le programme. Les dépenses d'appui administratif sont couvertes au moyen d'une provision pour frais généraux prélevée sur le fonds d'affectation spéciale.

37. En 1967, ces services ont été fournis par les titulaires de 12 postes, dont le coût représente un montant de 147 000 dollars se répartissant comme suit:

TABLEAU 7

Fonds d'affectation spéciale pour les Services industriels spéciaux

	Postes imputés sur les frais généraux		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	1	2	28 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Secrétariat de l'ONUDI	6	3	119 000

Récapitulation	Dollars
Coût de l'appui administratif	28 000
Coût de l'appui technique	119 000
TOTAL	147 000

QUATRIÈME PARTIE

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

38. Institué conjointement par l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une assistance alimentaire multilatérale pour aider à exécuter des projets de développement et faire face à des cas d'urgence. Les ressources du Programme proviennent de contributions volontaires que les gouvernements versent en espèces ou sous la forme de biens ou de services.

39. Le budget d'administration approuvé par le Comité intergouvernemental du Programme prévoit les crédits nécessaires pour couvrir le coût de 4 postes d'appui administratif (3 administrateurs et 1 agent des Services généraux) à New York ainsi que les frais de voyage connexes du personnel.

40. En outre, certains services d'appui technique sont fournis par le personnel ordinaire du Département des affaires économiques et sociales.

TABLEAU 8

Programme alimentaire mondial

	Postes imputés sur la subvention		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Direction des opérations d'assistance technique	3	1	75 000
Frais de voyage du personnel en mission			20 000
			95 000

CINQUIÈME PARTIE

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

41. L'assistance du FISE est fournie aux gouvernements désireux de renforcer ou de développer leurs services de protection de la famille, de la jeunesse et de l'enfance et comprend des projets entrepris dans des domaines qui intéressent la Division du développement social du Département des affaires économiques et sociales. Sur la demande du FISE, des fonctionnaires de l'ONU à New York et dans les diverses régions donnent des conseils pour la préparation, l'exécution et l'évaluation des projets de cet ordre, qui sont souvent associés, à l'échelon du pays, aux services consultatifs fournis par l'ONU qui sont inscrits au Titre V du budget.

42. Pour pouvoir fournir ces services au FISE, il faut que deux administrateurs, dont les postes sont inscrits au tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire, y consacrent tout leur temps, à New York, et que plusieurs administrateurs, à New York et dans les régions, y consacrent une partie de leur temps.

TABLEAU 9

Aspects du programme du FISE relatifs au développement social

	Postes imputés sur le budget ordinaire		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Département des affaires économiques et sociales			
Division du développement social	2	—	37 000

APPENDICE

APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE NÉCESSAIRE POUR LE PROGRAMME ORDINAIRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONU

A. — *Portée du programme*

43. Conformément aux recommandations du Conseil d'administration du PNUD et du Conseil économique et social, des crédits ont été demandés dans le projet de budget pour 1967 pour un programme d'assistance technique de l'ONU s'élevant à 6,4 millions de dollars pour cet exercice. Sur ce montant, les programmes nationaux représentaient 3 357 900 dollars et les programmes régionaux et interrégionaux 3 042 100 dollars.

44. Près de 3,5 millions de dollars, soit 54 p. 100, de ce programme étaient destinés à des projets intéressant le développement économique, y compris un ensemble de projets dans le domaine du développement industriel, d'une valeur approximative de 1 million de dollars, qui seront désormais du ressort de l'ONUDI. Les crédits prévus pour les projets intéressant la protection sociale représentaient 28,4 p. 100 du programme total, tandis que les projets en matière d'administration publique, les services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et le contrôle des stupéfiants représentaient respectivement 13 p. 100, 3,4 p. 100 et 1,2 p. 100 du programme total.

B. — *Appui administratif et technique*

45. Les services d'appui nécessaires pour le programme d'assistance technique ordinaire de l'ONU sont fournis par des fonctionnaires occupant des postes permanents pour lesquels des crétdis sont demandés aux chapitres pertinents du projet de budget. Dans une certaine mesure, ces fonctionnaires fournissent également un appui à l'élément Assistance technique du PNUD, qui est issu pour ainsi dire du programme ordinaire et, dans certains domaines, a des rapports étroits avec lui.

46. En 1967, les titulaires de 90 postes, dont le coût représente un montant de 1 006 000 dollars, ont fourni des services administratifs et techniques pour le programme ordinaire de l'ONU dans le domaine du développement économique, du développement social et de l'administration publique (voir tableau A-1). En ce qui concerne les droits de l'homme et le contrôle des stupéfiants, domaines qui font l'objet de demandes de crédits relativement peu élevées au titre du programme ordinaire, le coût des services d'appui n'a pas été déterminé séparément cette fois-ci.

47. En raison de la création récente de l'ONUDI, les services d'appui fournis pour les projets de développement industriel financés au titre du programme ordinaire de l'ONU sont exposés dans le tableau A-2. Ces services, fournis par les titulaires de 49 postes répartis dans divers services, ont entraîné des dépenses s'élevant à 543 000 dollars en 1967.

TABLEAU A-1

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONU de mettre en œuvre les programmes techniques inscrits au Titre V du budget ordinaire

	Postes imputés sur le budget ordinaire		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Direction des opérations d'assistance technique	12	12	
Service des programmes de formation et des bourses d'études (DOAT)	2	4	
	14	16	329 000
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	5	7	170 000
Service financier			
Service de gestion financière	1	2	
Division de la comptabilité	1	4	
Trésorerie	—	1	
Service de vérification intérieure des comptes	1	—	
	3	7	99 000
Bureau des Services généraux			
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	2	8	
Service des achats et des transports	1	3	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	6	
	3	17	178 000
Service des conférences			
Bibliothèque	—	1	7 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Département des affaires économiques et sociales			
Division de l'administration publique	2	2	49 000
Bureau de statistique	—	1	7 000
Centre de planification, des projections et des politiques relatives au développement	2	1	42 000
Service des questions fiscales et financières	—	1	7 000
Division des ressources et des transports	3	1	59 000
Division du développement social	2	—	35 000
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	1	1	24 000

Récapitulation

	Dollars
Coût de l'appui administratif	783 000
Coût de l'appui technique	223 000
Dépenses de 1967 au titre des programmes	5 347 000
TOTAL	6 353 000

TABLEAU 1-2

Services d'appui administratif et technique nécessaires pour permettre à l'ONUDI de mettre en œuvre les programmes techniques inscrits au Titre V du budget ordinaire

	Postes imputés sur le budget ordinaire		
	Nombre		
	Adm.	S.G.	Coût (dollars)
A. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF			
Département des affaires économiques et sociales			
Direction des opérations d'assistance technique	3	3	
Service des programmes de formation et des bourses d'études (DOAT)	—	1	
	3	4	76 000
Service du personnel			
Service de recrutement pour l'assistance technique	2	3	69 000
Service financier			
Division de la comptabilité	—	1	7 000
Bureau des Services généraux			
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	—	2	
Service des achats et des transports	—	1	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	2	
	—	5	33 000
B. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE			
Secrétariat de l'ONUDI	18	13	358 000

Récapitulation

	Dollars
Coût de l'appui administratif	185 000
Coût de l'appui technique	358 000
Dépenses de 1967 au titre des programmes	1 053 000[1]
TOTAL	1 596 000

[1] DP/RP/1/Add.2.

Participation de l'ONU aux programmes de coopération technique

PARTICIPATION DE L'ONU AUX PROGRAMMES

(*Milliers de dollars*

	Participation de l'ONU aux programmes de coopération technique														
	A.— Participation de l'ONU aux éléments Fonds spécial et assistance technique du PNUD						*B.— Participation de l'ONU aux programmes techniques inscrits au Titre V du budget ordinaire*			*C.— Activités de coopération technique à des fins déterminées entreprises par l'ONU (y compris l'ONUDI)*			*D.— Participation de l'ONU au Programme alimentaire mondial ONU/FAO*		
	Postes imputés sur les frais généraux			*Postes imputés sur le budget ordinaire*			*Postes imputés sur le budget ordinaire*			*Postes imputés sur les frais généraux*			*Postes imputés sur la subvention*		
	Nombre			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*		
	Serv. Adm.	*Serv. Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Serv. Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Serv. Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Serv. Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Serv. Gén.*	*Coût (dollars)*
1. — SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF															
Département des affaires économiques et sociales															
Direction des opérations d'assistance technique (DOAT)	—	1		25	28		14	16		—	3		3	1	
Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial	30	34		2	3		—	—		—	—		—	—	
	30	35	874	27	31	709	14	16	329	—	3	18	3	1	75
Service du personnel															
Service de recrutement pour l'assistance technique	4	8		10	13		5	7		1	8		—	—	
Service de recrutement pour le Secrétariat	—	—		—	—		—	—		—	1		—	—	
	4	8	132	10	13	327	5	7	170	1	9	77			
Service financier															
Service de gestion financière	1	4		1	3		1	2		—	1		—	—	
Division de la comptabilité	—	7		1	7		1	4		—	6		—	—	
Trésorerie	—	—		—	1		—	1		—	1		—	—	
Service de vérification intérieure des comptes	2	3		1	—		1	—		—	—		—	—	
	3	14	174	3	11	132	3	7	99	—	8	49			
Bureau des services généraux															
Section administrative chargée des opérations d'assistance technique	3	6		4	16		2	8		—	—		—	—	
Service des achats et des transports	4	5		1	5		1	3		—	—		—	—	
Service des communications, des archives et des dossiers	—	2		—	11		—	6		—	—		—	—	
	7	13	243	5	32	324	3	17	178						
Service des conférences															
Bibliothèque	—	2	15	1	—	12	—	1	7	—	—		—	—	
Service juridique															
Division des questions juridiques générales	1	1	26	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	
Commission économique pour l'Europe	—	1	8	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	
Commission économique pour l'Amérique latine	—	1	7	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	
TOTAL, 1	45	75	1 479	46	87	1 504	25	48	783	1	20	144	3	1	75
2. — SERVICES D'APPUI TECHNIQUE															
Département des affaires économiques et sociales															
Division de l'administration publique	2	1	48	3	3	76	2	2	49	—	—		—	—	
Bureau de statistique	—	—	—	1	—	18	—	1	7	—	—		—	—	
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	2	1	46	3	1	60	2	1	42	—	—		—	—	
Service des questions fiscales et financières	—	—	—	1	—	18	—	1	7	—	—		—	—	
Division des ressources et des transports	19	9	467	5	1	95	3	1	59	—	—		—	—	
Division du développement social	—	—	—	2	1	42	2	—	35	—	—		—	—	
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	3	1	69	2	—	34	1	1	24	—	—		—	—	
Secrétariat de l'ONUDI															
TOTAL, 2	26	12	630	17	6	343	10	7	223						
TOTAL GÉNÉRAL, 1 et 2	71	87	2 109	63	93	1 847	35	55	1 006	1	20	144	3	1	75

DE COOPÉRATION TECHNIQUE

des États-Unis)

Participation de l'ONUDI aux programmes de coopération technique																					
E.— Aspects du programme du FISE relatifs au développement social			*A.— Participation de l'ONUDI aux éléments Fonds spécial et assistance technique du PNUD*						*B.— Participation de l'ONUDI aux programmes techniques inscrits au Titre V du budget ordinaire*			*C.— Participation de l'ONUDI aux services industriels spéciaux (Fonds d'affectation spéciale)*						*Dépenses totales relatives à la participation de l'ONU (y compris l'ONUDI) aux programmes de coopération technique*					
Postes imputés sur le budget ordinaire			*Postes imputés sur les frais généraux*			*Postes imputés sur le budget ordinaire*			*Postes imputés sur le budget ordinaire*			*Postes imputés sur les frais généraux*			*Postes imputés sur le budget ordinaire*			*Postes imputés sur des fonds extra-budgétaires*			*Postes imputés sur le budget ordinaire*		
Nombre			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*			*Nombre*		
Serv. Adm.	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*	*Serv. Adm.*	*Gén.*	*Coût (dollars)*
—	—		—	—		6	5		3	4		—	—		—	—		3	5		48	53	
—	—		4	4		—	—		—	—		—	—		—	—		34	38		2	3	
—	—		—	—		—	—		—	—								—	—		—	—	
			4	4	83	6	5	136	3	4	76							37	43	1 050	50	56	1 250
—	—		1	2		2	3		2	3		1	2		—	—		7	20		19	26	
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	1		—	—	
			—	—		—	—		—	—		—	—					—	—		—	—	
			1	2	32	2	3	69	2	3	69	1	2	28				7	21	269	19	26	635
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		1	5		2	5	
—	—		—	2		1	1		—	1		—	—		—	—		—	15		3	13	
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	1		—	2	
—	—		1	—		—	—		—	—		—	—		—	—		3	3		2	—	
			—	—		—	—		—	—								—	—		—	—	
			1	2	25	1	1	18	—	1	7							4	24	248	7	20	256
—	—		1	2		1	3		—	2		—	—		—	—		4	8		7	29	
—	—		2	2		—	1		—	1		—	—		—	—		6	7		2	10	
—	—		—	1		—	2		—	2		—	—		—	—		—	3		—	21	
			—	—		—	—		—	—								—	—		—	—	
			3	5	78	1	6	62	—	5	33							10	18	321	9	60	597
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	2	15	1	1	19
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		1	1	26	—	—	
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	1	8	—	—	
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	1	7	—	—	
—	—	—	—	—		—	—		—	—		—	—		—	—	—	—	—		—	—	
			9	13	218	10	15	285	5	13	185	1	2	28				59	111	1 944	86	163	2 757
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		2	1	48	5	5	125
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		1	1	25
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		2	1	46	5	2	102
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		1	1	25
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		19	9	467	8	2	154
2	—	37	—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—	—	6	1	114
—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		3	1	69	3	1	58
			4	2	82	33	22	670	18	13	358				6	3	119	4	2	82	57	38	1 147
—	—	—	—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—		—	—	
2	—	37	4	2	82	33	22	670	18	13	358				6	3	119	30	14	712	86	51	1 750
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2	—	37	13	15	300	43	37	955	23	26	543	1	2	28	6	3	119	89	125	2 656	172	214	4 507

ANNEXE III

Programmes d'information et dépenses y relatives

On trouvera dans la présente annexe des précisions sur les programmes et les activités du Service de l'information ainsi que sur la répartition, par grands services administratifs et opérationnels, des crédits demandés pour 1968, des crédits ouverts pour 1967 et des dépenses effectives de 1966. Les effectifs des principaux services administratifs y sont également indiqués.

Les renseignements sont présentés sous les grandes rubriques suivantes:

a) État récapitulatif des dépenses d'information: 1966-1968;

b) Programmes, activités et effectifs du Service de l'information: 1967-1968;

c) État récapitulatif de la situation des effectifs: 1966-1968;

d) Répartition des postes d'administrateur et d'adjoint à l'information entre les centres d'information: 1967-1968.

A. — État récapitulatif des dépenses d'information: 1966-1968

Chapitres	*Articles*	*Titres*	*1966 Dépenses*	*1967 Crédits ouverts*	*1968 Crédits demandés*
			Dollars	*Dollars*	*Dollars*
		I. — Dépenses de personnel et dépenses connexes			
		New York et Genève			
3	I	Postes permanents	2 755 883	2 562 900	2 648 700
3	III, IV	Personnel temporaire et heures supplémentaires	59 254	43 100	46 400
4	—	Dépenses communes de personnel	696 947	652 100	675 500
5	II	Frais de voyage du personnel en mission	18 002	17 500	17 500
		Total partiel	3 530 086	3 275 600	3 388 100
		Centres d'information			
3	I	Postes permanents	1 392 712	1 589 500	1 686 400
3	III, IV	Personnel temporaire et heures supplémentaires	17 966	20 000	25 000
4	—	Dépenses communes de personnel	369 236	457 000	463 000
5	II	Frais de voyage du personnel en mission	22 298	22 000	22 000
		Total partiel	1 802 212	2 088 500	2 196 400
		Total, I	5 332 298	5 364 100	5 584 500
		II. — Matériel, communications et autres dépenses			
		New York et Genève			
8	IV	Matériel et installations	35 674	78 000	81 000
10	I	Communications	128 632	108 000	125 000
10	II	Location et entretien du matériel	1 718	2 000	2 000
		Total partiel	166 024	188 000	208 000
		Centres d'information			
8	—	Matériel et installations	36 548	35 800	38 000
9	—	Location et entretien des locaux	83 139	85 000	87 000
10	I	Communications	100 187	97 000	98 000
10	II	Location et entretien du matériel	33 563	33 000	35 000
10	IV	Autres fournitures et services	25 200	31 000	26 000
10	V	Papeterie et fournitures de bureau	45 575	45 000	45 000
10	VI	Livres et fournitures de bibliothèque	11 585	14 000	13 000
		Total partiel	335 797	340 800	342 000
		Total, II	501 821	528 800	550 000
		III. — Dépenses de fonctionnement et recettes correspondantes			
10	III	Fournitures et services d'information	1 176 974	1 163 700	1 204 000
		À déduire: recettes — télévision, cinéma et radio	(376 348)	(350 000)	(350 000)
		Total partiel	800 626	813 700	854 000

A. — État récapitulatif des dépenses d'information: 1966-1968 (*suite*)

Chapitres	Articles	Titres	1966 Dépenses	1967 Crédits ouverts	1968 Crédits demandés
			Dollars	Dollars	Dollars
10	III	Fournitures et services pour les publications.	122 404	120 300	129 000
11	IV	Travaux contractuels d'imprimerie.....	99 770	108 500	112 600
			222 174	228 800	241 600
		À déduire: recettes.....	(95 000)	(96 000)	(96 000)
		Total partiel	127 174	132 800	145 600
		Total, III	927 800	946 500	999 600
		Total, I, II et III	6 761 919	6 839 400	7 134 100
		IV. — Programmes spéciaux			
3	III	Table ronde de rédacteurs en chef.....	9 827	18 500	18 500
4	VI	Programme de formation d'adjoints à l'information.....	7 479	8 000	8 000
12	VII	Programme « triangulaire » de bourses de perfectionnement.....	18 870	19 500	19 500
		Total, IV	36 176	46 000	46 000
		Total, I, II, III et IV	6 798 095	6 885 400	7 180 100

Le montant des dépenses prévues pour le Service de l'information en 1968 est de 7 180 100 dollars, soit une augmentation de 294 700 dollars par rapport aux crédits ouverts en 1967. Cet accroissement est imputable aux facteurs suivants:

	Dollars	Dollars
Relèvement des traitements et augmentation des dépenses communes de personnel		
Reclassement de New York aux fins des indemnités de poste.....	44 000	
Reclassement de Genève et de divers centres d'information aux fins des indemnités de poste.....	13 600	
Reclassement de 3 postes d'administrateur à New York et d'un poste d'agent des services généraux à Genève.....	4 800	
Création de 5 nouveaux postes de commis/secrétaire à Genève, et de 5 postes d'adjoint à l'information et de 5 postes de commis-secrétaires dans les centres d'information.....	41 500	
Relèvement des traitements locaux à Genève et dans divers centres d'information et augmentations périodiques des traitements.....	56 700	
Augmentation du nombre des postes temporaires et des heures supplémentaires à New York et dans les centres d'information.....	8 300	
Réduction de l'abattement pour mouvements de personnel (postes d'administrateur).....	22 100	
Augmentation des cotisations à la Caisse commune des pensions à New York, à Genève et dans les centres d'information	29 400	220 400
Autres augmentations		
Acquisition de matériel (New York).....	3 000	
Communications (New York).....	17 000	
Matériel, communications et frais divers dans les centres d'information.....	1 200	
Fournitures et services d'information:		
Télévision, cinéma et radio.....	40 300	
Publications et travaux contractuels d'imprimerie.....	12 800	74 300
Total		294 700

Comme on a pu le constater, l'accroissement des dépenses est en grande partie imputable — 220 400 dollars — à l'augmentation des traitements et salaires et des dépenses communes de personnel. Dans l'ensemble, les augmentations classées sous cette rubrique peuvent être considérées comme inévitables, étant dues au reclassement de divers lieux d'affectation aux fins des indemnités de poste, aux augmentations périodiques de traitements, au relèvement des salaires locaux et à l'augmentation des cotisations à la Caisse commune des pensions.

Il a été jugé utile de créer, pour le Service d'information de Genève, cinq nouveaux postes permanents d'agent des services généraux dont le coût était imputé depuis plusieurs années sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire. Des crédits sont également demandés pour créer cinq postes d'adjoint à l'information et cinq postes de secrétaire dans certains centres d'information en vue de renforcer leur efficacité. Il n'est demandé aucun nouveau poste d'administrateur; toutefois, on propose de reclasser trois postes d'administrateur qui passeraient de la classe P-4 à la classe P-5, laquelle correspond mieux aux responsabilités qui incombent à leurs titulaires.

Sur les 74 300 dollars représentant les augmentations autres que celles des traitements et salaires et des dépenses communes de personnel, 40 300 dollars doivent permettre de financer les augmentations des traitements des ingénieurs contractuels des télécommunications et 12 800 dollars celles des travaux contractuels d'imprimerie. L'augmentation prévue pour les communications, plus précisément pour les télégrammes et la valise diplomatique, a été rendue nécessaire par la multiplication des réunions au Siège qui oblige à envoyer davantage de télégrammes et de documentation aux divers centres d'information.

B. — Programmes, activités et effectifs du Service de l'information pour 1968

i. — *Cabinet du Sous-Secrétaire*

a) *Sous-Secrétaire*

b) *Service administratif*

Le Service administratif est chargé de toutes les questions budgétaires, administratives, financières et de personnel concernant le Service de l'information.

c) *Groupe de l'information économique et sociale*

Ce Groupe est chargé de la préparation, de la coordination et de la diffusion de la documentation relative aux travaux de l'Organisation dans les domaines économique et social et dans celui de l'assistance technique. A cet égard, il s'est spécialement attaché à fournir des renseignements sur l'ensemble des activtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

De plus, il prépare la documentation sur les activités de l'Organisation dans les domaines économique et social pour le programme de publications du Service et contribue à la préparation des réunions d'information dans ces mêmes domaines.

TRAITEMENTS, SALAIRES ET DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL — CABINET DU SOUS-SECRÉTAIRE

	1967		1968		1969
	Administrateurs	*Services généraux*	*Administrateurs*	*Services généraux*	*Crédits demandés*
					Dollars
a) Sous-Secrétaire	2	3	2	3	96 700
b) Service administratif	3	5	3	5	108 000
c) Groupe de l'information économique et sociale	5	4	5	4	138 100
TOTAL	10	12	10	12	342 800

II. — *Division de la presse et des publications*

a) *Cabinet du Directeur*

b) *Service de la presse*

Ce service publie, à l'intention de tous les organes d'information, des communiqués de presse rendant compte de toutes les séances publiques des différents organes, comités, commissions et cycles d'études de l'ONU. Il en établit plus de 3 400 par an. Outre qu'il rend compte des débats, le Service de presse publie des articles de fond et des reportages ainsi qu'une *Lettre hebdomadaire des Nations Unies* en anglais, espagnol et français consacrée aux principaux faits nouveaux ayant trait à l'ONU. Cette documentation est mise à la disposition des correspondants de presse accrédités au Siège de l'ONU, à l'Office des Nations Unies à Genève et dans tous les centres d'où proviennent des informations tels que les secrétariats des commissions économiques régionales. Les délégations et les centres d'information des Nations Unies reçoivent également cette documentation.

Le Service de la presse organise des réunions d'information quotidiennes pour les correspondants du Siège et organise des conférences de presse pour les délégations et les fonctionnaires du Secrétariat. En outre, le Service de la presse est chargé de faire accréditer les correspondants de presse et de mettre à leur disposition les moyens de travail nécessaires. Les correspondants de presse accrédités au Siège de l'ONU sont au nombre d'environ 1 000; 300 d'entre eux le sont de manière permanente.

c) *Service des publications*

Ce service est responsable de toutes les publications du Service de l'information au Siège. Il est chargé de rédiger, d'éditer et de faire paraître les livres, plaquettes, dépliants, brochures, reportages et toutes autres publications sur l'œuvre et l'activité de l'Organisation, conformément au programme des publications établi chaque année. Il doit également contrôler et approuver les programmes de publication des divers centres d'information en tenant compte des besoins locaux sur le plan de l'information et de la distribution. Il aide aussi, au besoin, des auteurs ou éditeurs de l'extérieur à vérifier l'exactitude des textes et autres documents concernant l'ONU.

Dépenses de fonctionnement

i) *Travaux contractuels d'imprimerie*

Le Service publie également tous les mois, en anglais, en espagnol et en français, un périodique intitulé *ONU, Chronique mensuelle*. Cette publication, qui paraît 11 fois par an, contient un compte rendu détaillé et documenté des activités de l'ONU et des organismes qui lui sont reliés. De plus, la *Chronique mensuelle de l'ONU* contient des articles, des reportages par l'image et des rubriques qui permettent de mieux connaître les activités de l'ONU.

Le Service des publications fait également paraître le *Yearbook of the United Nations*, qui donne un tableau des activités de l'ONU et des institutions spécialisées pendant l'année et l'*ONU pour tous*, ouvrage récapitulatif des activités et réalisations de l'ONU et des organismes qui lui sont reliés depuis leur création.

On trouvera à l'article IV du chapitre 11 des renseignements détaillés sur le programme de travaux contractuels d'imprimerie dont le coût est estimé à 112 600 dollars pour 1968.

ii) *Fournitures et services pour les publications*

Les dépenses prévues pour la préparation des plaquettes, des dépliants et du matériel d'information visuelle sur les activités de l'ONU s'élèvent, pour 1968, à approximativement 129 000 dollars, dont environ 78 000 dollars pour les centres d'information et 51 000 dollars pour New York. Le matériel d'information visuelle comprend des panneaux muraux, des séries de photographies et des affiches ayant trait aux activités de l'ONU. Cette documentation est surimprimée en diverses langues et distribuée à tous les pays du monde par l'entremise des centres d'information.

On trouvera ci-après un état récapitulatif des dépenses prévues pour les travaux contractuels d'imprimerie (chapitre 11, article IV) et la préparation des plaquettes, dépliants, brochures et matériel d'information visuelle (chapitre 10, article III).

	Dollars
i) Travaux contractuels d'imprimerie	112 600
ii) Plaquettes, dépliants, brochures et matériel d'information visuelle	129 000
	241 600
À déduire: Montant estimatif des recettes provenant de la vente de la *Chronique mensuelle* de l'ONU et d'autres publications, inscrites au chapitre 4, article II des recettes	96 000
Coût net de la production	145 600

TRAITEMENTS ET SALAIRES, DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL ET DÉPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT — DIVISION DE LA PRESSE ET DES PUBLICATIONS

	1967		1968		1968 Crédits demandés	
	Administrateurs	*Services généraux*	*Administrateurs*	*Services généraux*	*Traitements et salaires, dépenses communes de personnel, y compris les frais de voyage pour le congé dans les foyers*	*Dépenses nettes de fonctionnement*
					Dollars	*Dollars*
a) Cabinet du Directeur	3	3	3	3	120 700	
b) Service de la presse	15	17	15	17	456 400	
c) Service des publications	11	7	11	7	277 500	145 600
TOTAL	29	27	29	27	854 600	145 600

III. — Division de la radio et des moyens visuels

a) *Cabinet du Directeur*

La Division de la radio et des moyens visuels s'acquitte de sa mission d'information grâce à ses services de télévision, de cinéma et de photographie qui ont été largement utilisés en 1966 par presque tous les Etats Membres et par plus de 30 autres Etats et territoires. A cet égard, les services offerts par la Division appuient, stimulent et complètent l'action des organismes nationaux et commerciaux d'information qui produisent leurs propres programmes sur les buts et activités de l'ONU. Les producteurs nationaux des pays développés font largement appel à la documentation, aux installations et aux services mis à leur disposition par l'ONU; les organismes des pays en voie de développement dont les moyens de production sont limités doivent souvent compter sur les programmes de la Division. La Division continuera à mettre son personnel et ses ressources financières au service des pays en voie de développement principalement; les organismes des pays développés participent aux frais de production des programmes de la Division.

Pour répondre à la demande croissante des organismes de télévision et des distributeurs de films non commerciaux, la Division a entrepris de réaliser des reportages, des actualités et des documentaires en couleur. On a fait l'essai de nouvelles pellicules en couleur et de nouveaux procédés de développement, et modifié l'éclairage dans les salles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, mais ces mesures sont encore insuffisantes pour les prises de vue de télévision en couleur suivant un procédé électronique.

Le nouveau studio de télévision et de cinéma du Siège, en partie aménagé, est entré en service et diffuse des interviews, des dépêches, etc. Il a également servi pour les transmissions par satellite demandées par les organismes européens et asiatiques de télévision.

Les difficultés d'exploitation et les pannes qui se produisent de plus en plus souvent soulignent la nécessité de remplacer le matériel de radio usé ou désuet. Etant donné l'évolution rapide de techniques entièrement nouvelles de communications mondiales par radio et par télévision, la modernisation des installations actuelles de télécommunications s'impose. Des études détaillées ont été établies et seront présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session.

b) *Bureau d'information radiophonique et visuelle*

Ce service central fournit la base des bulletins d'information des Nations Unies diffusés dans toutes les langues. Il diffuse, toute l'année, des bulletins d'information quotidiens. Pendant l'Assemblée générale et lorsque les nouvelles concernant les Nations Unies sont particulièrement importantes, le temps d'émission est prolongé. Le Bureau présente également un compte rendu suivi de tous les principaux événements. Ces émissions, complétées par des bulletins périodiques, durent d'une minute et demie à quinze minutes suivant les besoins des stations. Le Bureau offre également, pendant toute l'année, un résumé hebdomadaire des nouvelles d'une durée de quinze minutes qui sert de base pour tous les bulletins hebdomadaires d'information de la Division et qui est distribué aux centres d'information des Nations Unies, aux organismes nationaux de radiodiffusion et aux usagers indépendants. Il diffuse, en outre, à l'intention des chaînes nationales qui ne désirent insérer qu'un bref programme dans leur journal parlé ordinaire, un bulletin hebdomadaire de deux minutes.

c) *Service d'exploitation*

Ce Service est essentiellement chargé de mettre des installations et services techniques à la disposition des correspondants accrédités, des producteurs de télévision et des organismes de radio qui ont de plus en plus recours à la documentation offerte pour leurs programmes. Il s'occupe aussi des questions d'administration, des négociations de contrats concernant les activités productrices de revenus ou celles qui impliquent le partage des frais, de la distribution des programmes de la Division, de la liaison avec les agents des services des moyens visuels et de radio des bureaux extérieurs ainsi que la gestion des archives d'auxiliaires audio-visuels. Le Comité de l'information visuelle, dont le secrétariat est assuré par la Division, s'occupe de la liaison avec les services d'information des institutions spécialisées, le PNUD et les producteurs nationaux de matériel d'information visuelle.

Le montant estimatif des traitements des ingénieurs contractuels engagés pour faire fonctionner et entretenir le matériel de télécommunications a été calculé en tenant compte de l'augmentation des coûts résultant du nouveau contrat négocié avec le syndicat pertinent, augmentation qui affecte les salaires, les primes d'assurance-maladie et autres, la rémunération du personnel supplémentaire requis pendant les sessions de l'Assemblée générale, les heures supplémentaires inévitables en cas de séances prolongées, les honoraires versés aux entrepreneurs, les cotisations à la sécurité sociale, l'assurance-chômage et l'assurance contre les accidents du travail.

i) *Section de la gestion des opérations*

Cette Section accrédite environ 280 correspondants par an et met à leur disposition toutes les facilités techniques nécessaires; elle s'occupe également des dispositions techniques concernant les émissions, en particulier de la planification et de la réalisation des transmissions par satellite, dont plus de vingt-neuf ont déjà été faites avec l'aide d'installations commerciales extérieures.

ii) *Archives radiophoniques et filmées*

Les enregistrements sonores et filmés des débats et activités de l'Organisation sont déposés dans ces archives auxquelles les producteurs nationaux ont souvent recours pour établir leurs programmes courants sur l'ONU, qui ont pris de plus en plus d'importance ces dernières années. Ces archives pourvoient également aux besoins de la Division elle-même. La cinémathèque contient environ 5 millions de pieds de films de format 35 mm et plus d'un million de pieds de films de format 16 mm en noir et blanc; elle augmente maintenant sa collection de films en couleur. La cinémathèque répond à environ 300 demandes de films par an.

d) *Service des moyens visuels*

Grâce à la fusion de la production cinématographique et la production télévisée, le Service des moyens visuels a pu faire face au nombre croissant de demandes de programmes et services, tant électroniques que filmés. Les films tournés sur place par des équipes de cinéastes de l'ONU sont utilisés indifféremment pour des émissions télévisées ou pour des projections en public. De même, les ressources de la production et les moyens techniques sont utilisés aussi bien par la télévision que par le cinéma.

i) *Section de la télévision*

La télévision continue à se répandre rapidement dans le monde. On compte dans les 110 pays où elle a fait son apparition plus de 200 millions de postes en service. Après s'être développée dans les pays techniquement avancés, la télévision a récemment gagné les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine; les programmes réalisés par l'ONU sur la demande des premiers sont de plus en plus diffusés dans les régions en voie de développement bien que le manque de ressources financières pour procéder à leur adaptation régionale et à leur doublage dans la langue vernaculaire constitue un grand obstacle.

Les organismes nationaux de télévision participent à des degrés divers aux frais de production compte tenu du nombre de postes récepteurs dans leurs pays respectifs tandis que les organismes des pays en voie de développement ne contribuent qu'aux frais de tirage du matériel qui leur est fourni.

La télévision des Nations Unies assure les services suivants:

a) Reportages sur les séances et programmes d'information. Ces programmes sont transmis aux réseaux de télévision par lignes de transmission, par satellite ou encore sous forme de films distribués soit directement soit par l'intermédiaire d'agences de presse internationales;

b) Installations et documentation mises à la disposition des correspondants de télévision pour leurs dépêches;

c) Installations et documentation mises à la disposition des producteurs de cinéma et de télévision qui ont recours de plus en plus aux services de l'ONU, notamment pour les émissions éducatives et scolaires télévisées;

d) Programmes documentaires sur les activités de l'Organisation et notamment sur les projets de développement économique et social, réalisés sur demande moyennant une participation aux frais.

La série d'émissions intitulée « Zone internationale », qui comprend des programmes d'une demi-heure chacun, est un

exemple des programmes indiqués à l'alinéa *d* ci-dessus; la série est diffusée dans 27 pays: Antilles néerlandaises, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Irlande, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Malte, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Singapour, Soudan, Suède, Trinité et Tobago, Yougoslavie et Zambie. Certaines organisations ont souscrit à la série entière, d'autres ont utilisé quelques programmes choisis et d'autres encore les ont adaptés suivant leurs besoins.

Les programmes des Nations Unies destinés à être utilisés pour les émissions scolaires et autres émissions éducatives sont réalisés dans les conditions habituelles de participation aux frais. Des documentaires spéciaux en espagnol et des programmes télévisés hebdomadaires en arabe seront réalisés pendant les sessions de l'Assemblée générale et d'autres organes.

Les services du Siège ont transmis, par satellite, plus de 29 programmes à l'intention d'organismes européens et asiatiques. Avec le lancement de nouveaux satellites qui offrent aux organisations d'outre-mer des possibilités techniques de retransmission en direct égales à celles qui s'offrent aux organisations américaines, les transmissions internationales seront plus nombreuses. Les frais de production et les frais de transmission par lignes sont entièrement à la charge du demandeur mais l'insuffisance du matériel technique actuel au Siège, déjà mentionnée, a contraint l'ONU à recourir à des studios commerciaux, de sorte que le contrôle technique de ce service lui échappe.

La télévision a actuellement atteint le stade où des programmes en couleur sont déjà diffusés au Canada, au Japon et aux États-Unis et le seront vers la fin de 1967 dans un certain nombre d'autres pays, dont l'Allemagne, la France, le Mexique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Maintenant que la couleur est devenue un critère recherché, les agences de presse internationales ont de plus en plus tendance à l'adopter et à demander des programmes en couleur à l'ONU. Il convient de noter que la Section de la télévision de l'ONU, bien équipée pour réaliser ces émissions en couleur, peut automatiquement répondre aux demandes des pays qui opèrent encore en noir et blanc. Mais l'inverse n'est pas vrai: si la Section de la télévision de l'ONU était uniquement équipée pour des émissions en noir et blanc, elle ne pourrait fournir les pays qui ont adopté la couleur et qui sont ses meilleurs clients. Les recettes de télévision en 1968 devraient se chiffrer à 350 000 dollars.

L'augmentation du coût des services techniques due à la hausse des salaires et des prix du matériel fait inévitablement peser une plus lourde charge sur les crédits de production limités et dont le montant est en général stabilisé.

COÛT DE LA PRODUCTION TÉLÉVISÉE

	Dollars
Fournitures (pellicules vierges pour la couleur et le noir et blanc, produits chimiques, bandes magnétiques) et frais de laboratoire (développement des films exposés et tirage)	110 000
Contrats spéciaux: rédacteurs, chercheurs, monteurs, réalisateurs, etc.	77 000
Programmes sur les projets et les activités de l'ONU réalisés par des équipes de cinéastes (frais de voyage, indemnité journalière, frais de prise de vues, fret) et frais de production régionaux	41 000
Traitements des ingénieurs contractuels et fournitures	378 000
	606 000
A déduire: sommes inscrites au chapitre 3 des recettes	350 000
Coût net de la production télévisée	256 000

ii) *Section du cinéma*

La Section du cinéma continuera à réaliser des films documentaires de base sur les principales activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Des copies doublées de ces films, réalisés initialement en anglais, seront envoyées aux cinémathèques « dépositaires » (qui, vers la fin de 1966, représentaient près de 110 points de distribution dans 84 États et territoires). Dans la mesure du possible, des dispositions seront prises pour que les distributeurs gouvernementaux ou commerciaux prennent les frais d'adaptation à leur charge.

Des équipes de cinéastes de l'ONU continuent à faire des reportages sur les réunions toujours plus nombreuses des organes des Nations Unies, tant au Siège que dans les bureaux régionaux, et sur les conférences et cycles d'études importants. Cette documentation filmée est très demandée par les producteurs de films nationaux et les « redistributeurs » de matériel audio-visuel des divers pays qui s'adressent, à cette fin, à la cinémathèque. Toutes les activités de l'ONU présentant un intérêt spécial continueront à faire l'objet de reportages cinématographiques. En 1967, des reportages sur les travaux et délibérations des divers organes s'occupant de l'apartheid, de la décolonisation, du tourisme, du commerce international, etc., ont été filmés et mis à la disposition des organismes nationaux de télévision et des agences d'actualités cinématographiques; le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme et l'industrialisation constitueront les deux principaux thèmes en 1968. Dans la mesure du possible, les prises de vues se feront en couleur.

a) *Coût de la production cinématographique*

	Dollars
Deux à trois films documentaires de base sur les principales activités, la structure et les organes de l'ONU et des institutions apparentées, en 16 mm (couleur)	27 000
Reportages filmés sur des thèmes concernant l'ONU et sur les activités de l'ONU réalisés par les équipes de cinéastes des Nations Unies dans des régions où le développement économique et social présente des caractéristiques intéressantes (les dépenses comprennent les frais de voyage, l'indemnité journalière, les dépenses de production, les pellicules et les enregistrements sonores)	19 000
Montage, travaux de laboratoire, enregistrement sonore, rédaction et lecture des commentaires, générique, etc., et autres travaux	14 000
	60 000

b) *Coût de la distribution des films*

Adaptation dans les langues de travail et remontage pour projection dans les régions; travaux de laboratoire — développement et tirage des copies en 16 mm (noir et blanc et couleur) distribuées aux centres d'information et aux cinémathèques régionales; tirage des copies destinées aux distributeurs contractuels pour leur propre distribution et pour adaptation	26 000
Pellicules vierges pour les reportages sur les réunions et manifestations au Siège et à Genève; développement et tirage	15 000
Frais d'entretien d'une cinémathèque au Siège et dans les régions pour les producteurs nationaux et commerciaux	14 000
	55 000

iii) *Section de la photographie et des expositions*

Cette Section assure les reportages photographiques sur les séances et manifestations spéciales qui ont lieu au Siège et dans le monde entier et sur les activités locales des organismes des Nations Unies, notamment dans le domaine économique et social. Cette documentation est établie en partie par les photographes de l'ONU et en partie en achetant des négatifs aux photographes indépendants. Dans la mesure du possible, la Section conclut avec les institutions spécialisées et le PNUD des arrangements spéciaux prévoyant le partage des frais. Les négatifs viennent grossir la collection déjà importante de la photothèque du Siège qui, directement ou par l'intermédiaire des centres d'information, fournit des documents photographiques aux journaux et aux périodiques ainsi qu'aux éditeurs et, parfois, aux producteurs de télévision, de cinéma et de bandes pour projections fixes.

Cette Section continuera à aider les photographes accrédités chargés de couvrir les activités de l'ONU en mettant des facilités et services à leur disposition. Environ 150 photographes en

moyenne sont accrédités en permanence. Pendant les sessions de l'Assemblée générale, il faut compter 90 photographes supplémentaires.

De plus, la Section produit et distribue du matériel d'exposition tel que des panneaux muraux, des affiches et des bandes pour projections fixes; dans la mesure du possible, elle s'arrange avec les distributeurs gouvernementaux ou autres pour qu'ils se chargent des frais d'adaptation. Elle prépare aussi la partie illustrée de la *Chronique mensuelle* de l'ONU.

PHOTOGRAPHIES ET EXPOSITIONS: COÛT DE LA PRODUCTION

	Dollars
Services de laboratoire et matériel technique (pellicules vierges, papier, produits chimiques, etc.) et services d'appui pour les tirages en noir et blanc et en couleur de photographies des conférences et des activités de l'ONU en général destinées à la distribution	29 000
Reportages photographiques sur les activités et les conférences de l'ONU et approvisionnement des photothèques régionales	19 000
Montages, matériel d'exposition et bandes pour projections fixes	8 000
	56 000

e) *Service de la radio*

Le Service de la radio de l'ONU a été initialement créé pour aider les organismes nationaux de radiodiffusion à informer leurs auditeurs des buts et activités de l'ONU. En 1967, 126 pays et territoires ont eu recours aux services radiophoniques de l'ONU dont 98 plusieurs fois par semaine. Les programmes énumérés plus bas ont été réalisés dans plus de 30 langues: albanais, allemand, amharique, anglais, arabe, chinois, cinghalais, dari, espagnol, français, grec, hébreu, hindi, hollandais, hongrois, italien, malais, malgache, ourdou, persan, polonais, portugais, pouchtou, russe, serbo-croate, slovène, souahili, tagalog, tamoul, thaï et turc.

Le programme des émissions de l'ONU restera, dans les grandes lignes, à peu près identique mais les thèmes et les méthodes varieront. En 1967, les programmes ont essentiellement porté sur les activités économiques et sociales et sur des questions particulières telles que l'apartheid, le Sud-Ouest africain et le tourisme. Les droits de l'homme et l'industrialisation constitueront les principaux thèmes des émissions en 1968, mais on continuera d'évoquer toutes les questions d'ordre politique, juridique ou de maintien de la paix dont s'occupe l'ONU.

Une nouvelle série d'émissions d'information de base sur la structure et le fonctionnement de l'ONU a été préparée et mise à la disposition des stations qui désirent atteindre un auditoire moyen d'adultes et de jeunes.

La durée des émissions sur ondes courtes est fixée de manière à répondre aux divers besoins. C'est ainsi que le Service prépare des bulletins d'information de 3, 5, 7½ et 15 minutes respectivement. Il réalise également des reportages enregistrés de 10, 15, 30 ou 60 minutes.

La radio de l'ONU assure les services suivants:

a) Mise à la disposition des correspondants et des organismes de radiodiffusion des moyens techniques dont ils ont besoin. Ainsi, les correspondants accrédités ont accès aux studios pour enregistrer et transmettre leurs dépêches, ainsi qu'aux archives radiophoniques et à la bibliothèque du Service; ils reçoivent aussi une aide technique pour la production de leurs programmes sur l'ONU. Les organismes de radiodiffusion qui n'ont pas de correspondant au Siège peuvent obtenir, sur demande, des éléments sonores pour leurs programmes sur les Nations Unies.

b) Transmission, sur ondes courtes, des débats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et diffusion de bulletins d'information quotidiens pendant l'Assemblée générale et hebdomadaires pendant le reste de l'année. Ces programmes sont diffusés sur ondes courtes vers l'Afrique, diverses régions de l'Asie, l'Europe et l'Amérique latine, aux fins de retransmission ou d'enregistrement. Les émissions sur ondes courtes peuvent évidemment être aussi bien reçues par des auditeurs particuliers, les agences de presse et les bureaux de rédaction que par les organismes de radiodiffusion. A ce jour, trente-et-un organismes nationaux de radiodiffusion, dont la plupart n'ont pas de correspondant accrédité à l'ONU, ont fait savoir qu'ils avaient utilisé ces programmes.

c) Réalisation, sous forme de montages, de trois programmes hebdomadaires réguliers dont l'un constitue une récapitulation des nouvelles de la semaine (« Ici les Nations Unies »), l'autre une analyse, généralement de caractère politique, d'une question précise dont s'occupe l'ONU (« Perspectives internationales »), et le dernier un magazine radiophonique (« Scope ») consacré aux activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies dans le monde. Les titres de ces programmes peuvent varier dans les diverses langues. Des programmes documentaires spéciaux peuvent être également réalisés sur les grandes questions d'intérêt international dont s'occupe l'ONU. Des documentaires spéciaux sont également diffusés à l'occasion de certains anniversaires: Journée des Nations Unies, Journée des droits de l'homme, etc. Des modifications peuvent être introduites dans les diverses versions pour répondre à des préférences régionales, mais le fond du programme reste inchangé.

COÛT DE LA PRODUCTION RADIOPHONIQUE

	Dollars
Coûts des émissions: adaptation en d'autres langues, contrats spéciaux des speakers dans les diverses langues, etc.	130 000
Location de matériel technique de radiodiffusion: émetteurs, lignes et circuits, bandes magnétiques, disques, etc.	50 000
Programmes régionaux, réalisation d'enregistrements sonores sur le terrain et émissions spéciales	35 000
Traitement des techniciens contractuels	212 000
	427 000

TRAITEMENTS ET SALAIRES, DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL ET DÉPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT — DIVISION DE LA RADIO ET DES MOYENS VISUELS

	1967		*1968*		*Crédits demandés pour 1968*	
	Administrateurs	*Services généraux*	*Administrateurs*	*Services généraux*	*Traitements et salaires, dépenses communes de personnel*	*Dépenses nettes de fonctionnement*
					Dollars	*Dollars*
a) Cabinet du Directeur.	2	2	2	2	81 700	
b) Bureau d'information radiophonique et visuelle	3	3	3	3	79 500	
c) Service d'exploitation.	10	13	10	13	294 400	
d) Service des moyens visuels	16	15	16	15	400 900	427 000
e) Service de la radio	23	16	23	16	584 500	427 000
TOTAL	54	49	54	49	1 441 000	854 000

IV. — *Division des relations extérieures*

a) *Cabinet du Directeur*

b) *Service des centres d'information*

Le crédit demandé permettra de faire fonctionner au total 52 centres et services d'information des Nations Unies, y compris les services d'information de Genève et ceux des commissions économiques régionales. Conformément à la politique suivie jusqu'ici, des négociations sont en cours avec les gouvernements hôtes en vue d'obtenir pour ces centres des locaux et facilités sans frais de loyer.

Le Service est chargé notamment de coordonner l'exploitation des centres et services et d'établir une planification d'ensemble de leurs programmes de fond. Il s'occupe des questions générales intéressant leurs activités et joue le rôle d'organe de liaison entre les centres et les services du Siège. C'est également à lui qu'il incombe de prendre des arrangements pour la création de nouveaux centres. Dans tous ces domaines, il est responsable de la correspondance et des consultations nécessaires entre les États Membres et le Secrétaire général ainsi que de la liaison entre le Service de l'information d'une part et le Cabinet du Secrétaire général et le Service des missions du Bureau des services généraux d'autre part. Il assure également, pour ce qui est des besoins des centres, la coordination avec les divisions des moyens d'information du Service et avec les services organiques du Secrétariat.

c) *Section de documentation pour les centres d'information*

Cette Section est chargée de transmettre aux centres et services d'information, aux fins de diffusion dans les régions de leur ressort, tous renseignements concernant les Nations Unies et les activités de l'Organisation. Pour toutes les grandes questions politiques comme pour les faits d'intérêt essentiellement régional ou local, la Section conseille les centres quant à l'utilisation de la documentation établie par le Service de l'information et les principaux services du Secrétariat. La Section travaille en étroite collaboration avec ces services et, pour répondre à certains besoins qu'il est impossible de satisfaire autrement, établit parfois à l'intention des centres de la documentation en anglais, en espagnol et en français. La Section distribue chaque jour les informations et documents des Nations Unies aux cinquante centres et services en tenant compte de leurs besoins particuliers qui varient quant à la nature et à la quantité de la documentation requise et aussi quant à la matière et aux langues, et les achemine par la voie la plus rapide et la plus économique possible. Elle reçoit également les rapports que lui adressent régulièrement les centres sur les commentaires de la presse locale et des milieux officiels concernant les Nations Unies. Les rapports sont transmis aux services intéressés du Secrétariat.

d) *Services à l'intention du public*

En octobre 1966, le Service des visites qui faisait précédemment partie de la Division de la presse, des publications et des services à l'intention du public, a été transféré à la Division des relations extérieures pour former, avec la Section de la liaison en matière d'éducation et la Section des organisations non gouvernementales, une nouvelle entité administrative: les Services à l'intention du public. Comme les attributions de ces trois services sont étroitement liées, cette réorganisation permettra d'assurer une meilleure coordination des services à l'intention du public, qu'il s'agisse de particuliers ou d'organisations, tant au Siège qu'en dehors du Siège.

i) *Section de la liaison en matière d'éducation*

La Section est chargée de coordonner et de réaliser les principales activités d'enseignement sur les Nations Unies, comme le stipulent les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en la matière. En conséquence, la Section, en étroite collaboration avec l'UNESCO, demeure, soit directement ou par l'intermédiaire des centres d'information, en rapport avec les ministères de l'éducation, les services d'enseignement et les établissements scolaires, collèges universitaires et universités, en vue d'encourager l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et la production, à des fins éducatives, de manuels, d'auxiliaires visuels, etc., sur l'ONU. Elle aide également, par les services du Secrétariat ou par ceux des bureaux extérieurs, à organiser des cycles d'études à l'intention des enseignants. De plus, elle organise et supervise les programmes de bourses et de stages du Service de l'information. En commun avec l'UNESCO, elle conçoit et établit les rapports périodiques sur l'enseignement relatif à l'ONU demandés par le Conseil économique et social. Elle a aussi pour tâche d'organiser la célébration de la Journée des Nations Unies.

ii) *Section des organisations non gouvernementales*

Cette Section se tient en rapport avec les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Service de l'information, les aide à diffuser des informations sur l'ONU. En outre, elle donne des avis aux fins de l'élaboration de la politique du Service de l'information à l'égard des organisations non gouvernementales et travaille en collaboration avec les centres d'information en ce qui concerne les activités et programmes que ces organisations consacrent à l'ONU dans les régions du ressort desdits centres.

iii) *Service des visites*

Ce Service organise les visites guidées. En 1966, plus d'un million de personnes ont visité le bâtiment de l'ONU. Le Service des visites répond également oralement et par écrit aux demandes de renseignements du public par l'intermédiaire de sa Section des renseignements pour le public et fournit de la documentation sur les activités de l'Organisation. Le Service des programmes des groupes de visiteurs organise des réunions d'information spéciales pour les groupes qui participent aux visites guidées et prend les dispositions nécessaires pour leur permettre d'assister à des séances. Ce Service organise également, à la demande de groupements culturels ou professionnels et de groupes d'hommes d'affaires, des conférences de fonctionnaires du Secrétariat sur les divers sujets ayant trait aux activités de l'ONU.

Le Service des visites constitue une activité productrice de recettes. Les montants estimatifs des recettes et des dépenses sont indiqués au chapitre 4 des recettes, article III.

e) *Groupe des projets spéciaux*

Ce Groupe est chargé d'organiser la célébration de la Journée des droits de l'homme et d'autres manifestations comme celles qui se dérouleront dans le cadre de l'Année internationale des droits de l'homme, sur lesquelles il convient de diffuser des renseignements. En outre, il assure le secrétariat du Comité consultatif de l'information et organise les tables rondes de rédacteurs en chef qui ont lieu tous les ans.

Les programmes proposés pour 1968 sont les suivants:

i) *Table ronde de rédacteurs en chef*

La première table ronde de rédacteurs en chef, organisée en 1962, visait à informer les directeurs d'organes d'information des buts de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et à étudier avec les principaux rédacteurs en chef les problèmes administratifs et techniques posés par la diffusion d'informations sur les activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies. Ces tables rondes ont un caractère régional. Celle de 1966 s'est tenue en Asie et celle de 1967 en Europe. On envisage de tenir à Santiago, qui est le siège de la Commission économique pour l'Amérique latine, celle de 1968. Les participants examineront en particulier les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les projets du programme des Nations Unies pour le développement dans cette région.

ii) *Programme triangulaire de bourses de perfectionnement*

Ce programme, institué en 1961, vise à permettre à de jeunes journalistes et écrivains d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine d'assister à des réunions d'information et d'étudier sur place les activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies, et à les aider ainsi à faire mieux connaître et comprendre l'œuvre des Nations Unies dans ces domaines. Tous les ans, une douzaine de bourses sont accordées à des jeunes gens des pays en voie de développement.

En 1965, il est apparu qu'on rendrait le programme plus utile encore en lui donnant une orientation nouvelle, étant donné que les gouvernements et les responsables de l'enseignement ont besoin d'une aide pour mettre au point des manuels et autres

textes destinés à l'enseignement sur les Nations Unies organisé dans les États Membres. C'est dans cet esprit qu'a été organisée de 1965 à 1967 une série de trois cycles d'études à l'intention d'auteurs de manuels, groupés selon la langue. Ces cycles d'études ont été organisés successivement pour les participants de pays des régions du ressort de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA où l'anglais, l'espagnol et le français sont largement utilisés.

Étant donné le rôle croissant et important que jouent la radio scolaire et les émissions éducatives à la télévision dans les pays en voie de développement, on envisage de maintenir le programme triangulaire de bourses de perfectionnement au même niveau en 1968 et d'organiser un cycle d'études de quatre semaines au Siège à l'intention de personnes s'occupant activement d'émissions éducatives dans les pays anglophones des régions en voie de développement.

On se propose d'organiser, en 1969 et 1970, des cycles d'études analogues pour les ressortissants des pays d'expression française et espagnole des mêmes régions.

iii) *Programmes de stages à l'intention d'étudiants de collèges universitaires et d'universités*

Ces programmes, qui se déroulent dans des conditions analogues au Siège de l'ONU et à l'Office des Nations Unies à Genève, ont pour objet d'offrir à des étudiants de collèges universitaires ou d'universités qui ont eu plusieurs années d'études et qui s'intéressent aux affaires internationales, l'occasion de mieux connaître les buts, principe et travaux de l'ONU. Les stages ont lieu pendant les vacances d'été. Les frais de voyage et de subsistance sont à la charge soit des collèges universitaires et universités où sont inscrits les bénéficiaires, soit des gouvernements.

TRAITEMENTS, SALAIRES ET DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL — DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

	1967		1968		1968
	Administrateurs	*Services généraux*	*Administrateurs*	*Services généraux*	*Crédits demandés*
					Dollars
a) Cabinet du Directeur	2	2	2	2	81 700
b) Service des centres d'information	2	2	2	2	64 300
c) Section de documentation pour les centres d'information	3	2	3	2	82 000
d) Services à l'intention du public	2	3	2	3	72 900
e) Groupe des projets spéciaux	1	1	1	1	31 400
TOTAL	10	10	10	10	332 300

V. — Service d'information de Genève

Le Service d'information de Genève rend compte, par la voie de la presse et de la radio et par les moyens d'information visuels, des conférences et réunions tenues au Palais des Nations. Il joue également le rôle de centre régional d'information pour l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et la Suisse.

TRAITEMENTS, SALAIRES ET DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL — SERVICE D'INFORMATION DE GENÈVE

1967		1968		1968
Administrateurs	*Services généraux*	*Administrateurs*	*Services généraux*	*Crédits demandés*
				Dollars
11	9	11	14	353 500

VI. — Centres et services d'information

Au 31 mai 1967, il existait, au total, 50 centres et services d'information. On prévoit que ce nombre sera porté à 52 à la fin de 1967.

Les centres d'information doivent se tenir en rapport étroit avec les organes d'information nationaux et locaux, les établissements d'enseignement, les services d'information des gouvernements et les organisations non gouvernementales, en ce qui concerne la diffusion de renseignements sur l'ONU et les institutions spécialisées.

Chaque centre possède une bibliothèque de référence où professeurs, étudiants, représentants des organes d'information et grand public peuvent trouver de la documentation et des renseignements généraux sur l'ONU et les institutions spécialisées.

Il incombe également aux centres de faire traduire et adapter dans les langues locales de la documentation qu'ils distribuent aux organes d'information et au grand public. En outre, ils encouragent la production locale de documentation sur l'ONU et les institutions spécialisées et prêtent leur concours à cette fin.

TRAITEMENTS, SALAIRES ET DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL — CENTRES D'INFORMATION

1967		1968		1968
Administrateurs	*Services généraux*	*Administrateurs*	*Services généraux*	*Crédits demandés*
				Dollars
60	240	60	250	2 149 400

C. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS: 1966-1968

	1966	1967	1968
I. — *Administrateurs:*			
Cabinet du Sous-Secrétaire	10	10	10
Division de la presse et des publications	29	29	29
Division de la radio et des moyens visuels	54	54	54
Division des relations extérieures	10	10	10
Centres et services d'information (y compris Genève)	71	71	71
TOTAL	174	174	174
II. — *Agents des services généraux en poste au Siège et à Genève*	107	107	112
III. — *Agents locaux des centres d'information*	230	240	250

D. — Répartition des postes permanents entre les centres et services d'information

Le projet de budget pour 1968 prévoit le même nombre de postes d'administrateur que pour 1967, soit 71. Il prévoit également cinq nouveaux postes d'adjoint à l'information et cinq nouveaux postes de secrétaire aux fins d'accroître l'efficacité de certains centres d'information.

Le tableau ci-après indique la répartition des 71 postes d'administrateur et des 43 postes d'adjoint à l'information entre les 52 centres et services d'information prévus au projet de budget pour 1968. Deux cent sept postes de secrétaire, commis, chauffeur, planton ou garde ont également été prévus.

	Administrateurs		*Adjoints à l'information*	
	1967	*1968*	*1967*	*1968*
Abidjan (Côte d'Ivoire)[a]	3	3	—	1
Accra (Ghana)	1	1	1	1
Addis-Abéba (Éthiopie)	1	1	—	—
Alger (Algérie)	1	1	1	1
Asuncion (Paraguay)	1	1	1	1
Athènes (Grèce)	1	1	1	1
Bagdad (Irak)	1	1	1	1
Bangkok (Thaïlande)	1	1	—	—
Belgrade (Yougoslavie)	1	1	—	—
Beyrouth (Liban)	1	1	1	1
Bogota (Colombie)	1	1	—	—
Buenos Aires (Argentine)	1	1	1	1
Bujumbura (Burundi)	1	1	—	1
Colombo (Ceylan)	1	1	1	1
Copenhague (Danemark)	1	1	1	1
Dakar (Sénégal)	1	1	—	—
Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie)	1	1	1	1
Djakarta (Indonésie)	—	—	—	1
Genève (Suisse)[ab]	11	11	—	—
Kaboul (Afghanistan)	1	1	1	1
Karachi (Pakistan)	1	1	1	1
Katmandou (Népal)	—	—	1	1
Khartoum (Soudan)	1	1	1	1
Kinshasa (République démocratique du Congo)	2	2	2	2
Lagos (Nigéria)[a]	3	3	—	1
La Paz (Bolivie)	—	—	1	1
Le Caire (République arabe unie)	1	1	1	1
Lima (Pérou)	1	1	1	1
Lomé (Togo)	—	—	1	1
Londres (Royaume-Uni)	3	3	1	1
Manille (Philippines)	1	1	1	1
Mexico (Mexique)[a]	3	3	—	—
Monrovia (Libéria)	1	1	—	—
Moscou (URSS)	2	2	1	1
New Delhi (Inde)[a]	3	3	2	2
Paris (France)[a]	3	3	1	1
Port-Moresby (Papua, Nouvelle-Guinée)	1	1	1	1
Port of Spain (Trinité et Tobago)	1	1	1	1
Prague (Tchécoslovaquie)	1	1	—	—
Rabat (Maroc)	1	1	—	1
Rangoon (Birmanie)	1	1	1	1
Rio de Janeiro (Brésil)	1	1	1	1
Rome (Italie)	1	1	1	1
San Salvador (El Salvador)	1	1	—	—
Santiago (Chili)	1	1	—	—
Sydney (Australie)	1	1	1	1
Tananarive (Madagascar)	—	—	1	1
Téhéran (Iran)	1	1	1	1
Tokyo (Japon)	1	1	1	1
Tunis (Tunisie)	1	1	1	1
Washington (États-Unis)	2	2	1	1
Yaoundé (Cameroun)	—	—	1	1
	—	—	—	—
TOTAL	71	71	38	43

[a] Centres de la radio et des moyens visuels.

[b] Services d'information.

ANNEXE IV

1968 — Postes permanents (ensemble des bureaux): répartition par catégorie et par classe

	Chapitre 3 New York, Genève, Centres d'information, Commissions économiques régionales et Bureau de Beyrouth	*Chapitre 12 Article premier Cimetière ou sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée*	*Chapitre 16 Missions spéciales*	*Chapitre 17 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*	*Chapitre 18 Cour internationale de Justice*	*Chapitre 19 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*	*Chapitre 20 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel*	*Chapitre 3 des recettes Activités productrices de recettes*	*Chapitre 4 des recettes Activités productrices de recettes*	*Total*
I. — *Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*										
Sous-Secrétaire (S-S)	20	—	3	1	1	1	1	—	—	27
Directeur (D-2)	49	—	1	3	1	8	7	—	—	69
Administrateur général (D-1)	111	—	2	5	—	13	19	—	1	151
Administrateur hors classe (P-5)	298	—	6	18	4	29	55	—	5	415
Administrateur de 1re classe (P-4)	592	—	2	21	2	55	95	—	4	771
Administrateur de 2e classe (P-3)	759	—	2	25	2	73	98	1	7	967
Administrateur adjoint de 1re ou de 2e classe (P-2/P-1)	452	—	—	29	6	24	38	—	9	558
TOTAL, I	2 281	—	16	102	16	203	313	1	26	2 958
II. — *Agents des services généraux*										
1re classe	280	—	9	4	—	14	—	—	10	317
Autres classes	2 213	3	197	180	16	249	357	2	72	3 289
TOTAL, II	2 493	3	206	184	16	263	357	2	82	3 606
TOTAL, I et II	4 774[a]	3	222	286	32	466	670	3	108	6 564

[a] Non compris le poste de Secrétaire général.

ANNEXE V

Prévisions de dépenses pour 1968

A — Organe international de contrôle des stupéfiants

B — Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU

Les prévisions de dépenses pour 1968 relatives à l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui remplacera, le 2 mars 1968, le Comité central permanent des stupéfiants et l'Organe de contrôle des stupéfiants, ainsi qu'au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Comité des pensions du personnel de l'ONU sont groupées, sous les chapitres pertinents, avec les autres prévisions de dépenses de l'ONU. Le projet de résolution annuel portant ouverture de crédits énonce les conditions spéciales suivantes:

a) Les crédits ouverts aux chapitres 1er, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

b) Les crédits ouverts aux chapitres 1er, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'ONU seront gérés conformément à l'article XXVII des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

En vue de faciliter la tâche de l'Assemblée générale, la présente annexe donne un état desdites dépenses pour 1968, avec les chiffres correspondants pour 1966 et 1967, ainsi que d'autres renseignements pertinents.

A. — *Organe international de contrôle des stupéfiants*

Conformément au Protocole signé à New York le 11 décembre 1946, c'est l'ONU qui assurait la marche administrative du Comité central permanent des stupéfiants et de l'Organe de contrôle des stupéfiants et qui leur fournissait les crédits nécessaires. L'ONU

Chapitres du budget	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*[a]	*1966 Dépenses*
	(*Dollars*)	(*Dollars*)	(*Dollars*)
1. — Frais de voyage, indemnité de subsistance et rémunération des membres	46 600	39 600	23 386
3. — Traitements et salaires	149 900	138 320	136 577
i) Postes permanents	146 900	135 320	132 764
ii) Personnel temporaire	3 000	3 000	3 813
5. — Frais de voyage du personnel en mission	3 000	2 500	2 738
11. — Travaux contractuels d'imprimerie	26 150	19 010	22 466
TOTAL GÉNÉRAL	225 650	199 430	185 167

[a] Voir le paragraphe 4 de la résolution 2242 A (XXI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1966. Les sommes en question ont été ajustées pour tenir compte des dépenses supplémentaires découlant du voyage des membres en première classe.

continuera à fournir ces services à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui remplacera les deux autres organismes le 2 mars 1968. Les dépenses prévues sont établies conformément à la procédure dont le Comité central permanent des stupéfiants et le Secrétaire général sont convenus et qui a été approuvée par le Conseil économique et social.

B. — *Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU*

L'article XXVII des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est conçu comme suit:

« 1. Les dépenses d'administration engagées par le Comité mixte pour l'application des présents Statuts sont à la charge de la Caisse.

« 2. Un état estimatif des dépenses d'administration visées au paragraphe 1 est soumis chaque année pour approbation à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

« 3. Les dépenses d'administration engagées par le Comité des pensions du personnel d'une organisation affiliée pour l'application des présents Statuts sont imputées sur le budget général de ladite organisation. »

La Caisse commune rembourse à l'ONU le montant à sa charge, calculé d'après une formule établie d'un commun accord. Dans le tableau ci-après, les dépenses entièrement à la charge de la Caisse sont marquées d'un astérisque (*); celles qui le sont à raison de deux tiers sont marquées de deux astérisques (**); les frais de voyage des membres sont entièrement à la charge de l'ONU.

Chapitres du budget	*1968 Crédits demandés*	*1967 Crédits ouverts*[a]	*1966 Dépenses*
	(*Dollars*)	(*Dollars*)	(*Dollars*)
1. — Frais de voyage des membres	6 000	2 200	4 536
3. — Traitements et salaires	431 600	379 400	358 349
i) Postes permanents**	218 000	181 500	176 174
ii) Heures supplémentaires*	5 000	2 200	5 752
iii) Personnel temporaire*	13 000	29 700	17 968
iv) Consultants*	195 600	166 000	158 455
4. — Dépenses communes de personnel**	51 050	48 720	40 940
5. — Frais de voyage du personnel	4 800	9 800	4 804
i) Frais de voyage du personnel en mission*	4 200	2 100	4 804
ii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers**	600	7 700	—
Total	493 450	440 120	408 629
*Autres dépenses**			
1. — Vérification extérieure des comptes	6 000	6 000	3 000
1. — Comité des placements	7 000	7 000	7 000
1. — Comité d'actuaires	2 000	2 000	2 000
3, 4 et 10. — Services fournis par le personnel de l'ONU[b]	35 000	35 000	25 000
5. — Dépenses de représentation	400	400	274
10. — Communications	4 000	4000	4 000
Total	54 400	54 000	41 274
TOTAL GÉNÉRAL	547 850	494 520	449 903
Montant à la charge de la Caisse commune des pensions[c]	421 500	387 344	348 197

[a] Voir le paragraphe 5 de la résolution 2242 A (XXI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1966.

[b] La somme indiquée couvre, outre le traitement d'un fonctionnaire chargé des placements et les dépenses connexes, le coût des services fournis par le Centre international de calcul électronique (New York).

[c] Déduction faite des sommes ci-après représentant la part correspondante des contributions du personnel perçues sur les traitements et salaires: 1968, 30 745 dollars; 1967, 27 760 dollars; 1966, 24 798 dollars.

ANNEXE VI

Barème des traitements de base, barème des ajustements (indemnités de poste ou déductions) et classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements (indemnités de poste ou déductions)

A. — Barème des traitements de base au 1er mai 1967

(*Dollars des États-Unis*)

Catégories et classes	Echelons I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
Sous-Secrétaire													
Traitement brut	30 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Traitement net	21 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Directeur (D-2)													
Traitement brut	24 050	24 700	25 350	26 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Traitement net	17 430	17 820	18 210	18 600	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Administrateur général (D-1)													
Traitement brut	20 000	20 650	21 300	21 950	22 600	23 250	23 900	—	—	—	—	—	—
Traitement net	14 800	15 222	15 645	16 067	16 490	16 912	17 335	—	—	—	—	—	—
Administrateurs													
Adm. hors classe (P-5)													
Traitement brut	17 400	17 900	18 400	18 900	19 400	19 900	20 400	20 900	21 400	21 900	—	—	—
Traitement net	13 110	13 435	13 760	14 085	14 410	14 735	15 060	15 385	15 710	16 035	—	—	—
Adm. de 1re classe (P-4)													
Traitement brut	13 900	14 330	14 760	15 190	15 620	16 050	16 480	16 910	17 340	17 770	18 200	18 630	—
Traitement net	10 730	11 031	11 332	11 633	11 934	12 232	12 512	12 791	13 071	13 350	13 630	13 909	—
Adm. de 2e classe (P-3)													
Traitement brut	11 270	11 630	11 990	12 350	12 710	13 070	13 430	13 790	14 150	14 510	14 870	15 230	15 590
Traitement net	8 889	9 141	9 393	9 645	9 897	10 149	10 401	10 653	10 905	11 157	11 409	11 661	11 913
Adm. adj. de 1re classe (P-2)													
Traitement brut	9 050	9 360	9 670	9 980	10 290	10 600	10 910	11 220	11 530	11 840	12 150	—	—
Traitement net	7 287	7 520	7 752	7 985	8 203	8 420	8 637	8 854	9 071	9 288	9 505	—	—
Adm. adj. de 2e classe (P-1)													
Traitement brut	6 920	7 200	7 480	7 760	8 040	8 320	8 600	8 880	9 160	9 440	—	—	—
Traitement net	5 690	5 900	6 110	6 320	6 530	6 740	6 950	7 160	7 370	7 580	—	—	—
Agents des services généraux (New York)[a]													
Agent de 1re classe (G-5)													
Traitement brut	6 910	7 280	7 650	8 030	8 410	8 790	9 160	9 520	9 880	10 240	—	—	—
Traitement net	5 682,50	5 960	6 237,50	6 522,50	6 807,50	7 092,50	7 370	7 640	7 910	8 168	—	—	—
Agent de 2e classe (G-4)													
Traitement brut	5 850	6 120	6 380	6 640	6 910	7 190	7 470	7 760	8 030	—	—	—	—
Traitement net	4 887,50	5 090	5 285	5 480	5 682,50	5 892,50	6 102,50	6 320	6 522,50	—	—	—	—
Agent de 3e classe (G-3)													
Traitement brut	5 150	5 320	5 490	5 670	5 850	6 020	6 190	6 370	6 540	6 730	—	—	—
Traitement net	4 362,50	4 490	4 617,50	4 752,50	4 887,50	5 015	5 142,50	5 277,50	5 405	5 547,50	—	—	—
Agent de 4e classe (G-2)													
Traitement brut	4 400	4 620	4 790	4 970	5 150	5 320	5 490	5 670	5 850	—	—	—	—
Traitement net	3 830	3 965	4 092,50	4 227,50	4 362,50	4 490	4 617,50	4 752,50	4 887,50	—	—	—	—
Agent de 5e classe (G-1)													
Traitement brut	3 830	4 010	4 190	4 380	4 570	4 760	4 950	5 140	—	—	—	—	—
Traitement net	3 364	3 507,50	3 642,50	3 785	3 927,50	4 070	4 212,50	4 355	—	—	—	—	—

ANNEXE VI (*suite*)

Catégories et classes	*Echelons*												
	I	*II*	*III*	*IV*	*V*	*VI*	*VII*	*VIII*	*IX*	*X*	*XI*	*XII*	*XIII*
Service de sécurité													
Agent principal du Service de sécurité (S-5)													
Traitement brut	8 250	8 580	8 910	9 240	9 570	9 900	10 260	10 620	—	—	—	—	—
Traitement net	6 687,50	6 935	7 182,50	7 430	7 677,50	7 925	8 182	8 434	—	—	—	—	—
Agent de 1re classe du Service de sécurité (S-4)													
Traitement brut	7 060	7 300	7 540	7 780	8 020	8 260	8 530	8 800	—	—	—	—	—
Traitement net	5 795	5 975	6 155	6 335	6 515	6 695	6 897,50	7 100	—	—	—	—	—
Agent de 2e classe du Service de sécurité (S-3)													
Traitement brut	6 400	6 600	6 800	7 000	7 210	7 420	7 630	7 840	8 070	8 300	—	—	—
Traitement net	5 300	5 450	5 600	5 750	5 907,50	6 065	6 222,50	6 380	6 552,50	6 725	—	—	—
Agent de 3e classe du Service de sécurité (S-2)													
Traitement brut	5 650	5 810	5 970	6 130	6 300	6 470	6 640	6 810	6 980	7 150	7 350	7 550	—
Traitement net	4 737,50	4 857,50	4 977,50	5 097,50	5 225	5 352,50	5 480	5 607,50	5 735	5 862,50	6 012,50	6 162,50	—
Agent stagiaire du Service de sécurité (S-1)													
Traitement brut	5 300	5 450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Traitement net	4 475	4 587,50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Service mobile													
Agent principal hors classe du Service mobile (FS-7)													
Traitement brut	9 230	9 580	9 940	10 300	10 660	11 020	11 380	11 740	12 100	—	—	—	—
Traitement net	7 422,50	7 685	7 955	8 210	8 462	8 714	8 966	9 218	9 470	—	—	—	—
Agent principal du Service mobile (FS-6)													
Traitement brut	7 520	7 860	8 200	8 540	8 880	9 220	9 560	9 910	10 260	—	—	—	—
Traitement net	6 140	6 395	6 650	6 905	7 160	7 415	7 670	7 932,50	8 182	—	—	—	—
Agent de 1re classe du Service mobile (FS-5)													
Traitement brut	6 160	6 420	6 680	6 940	7 200	7 460	7 720	7 980	8 240	—	—	—	—
Traitement net	5 120	5 315	5 510	5 705	5 900	6 095	6 290	6 485	6 680	—	—	—	—
Agent de 2e classe du Service mobile (FS-4)													
Traitement brut	5 110	5 280	5 450	5 620	5 790	5 960	6 130	6 300	6 470	—	—	—	—
Traitement net	4 332,50	4 460	4 587,50	4 715	4 842,50	4 970	5 097,50	5 225	5 352,50	—	—	—	—
Agent de 3e classe du Service mobile (FS-3)													
Traitement brut	4 440	4 600	4 760	4 920	5 080	5 250	5 420	5 590	5 760	—	—	—	—
Traitement net	3 830	3 950	4 070	4 190	4 310	4 437,50	4 565	4 692,50	4 820	—	—	—	—
Agent de sécurité (FS-2)													
Traitement brut	3 780	3 940	4 100	4 260	4 420	4 580	4 750	4 920	5 090	—	—	—	—
Traitement net	3 324	3 452	3 575	3 695	3 815	3 935	4 062,50	4 190	4 317,50	—	—	—	—
Planton (FS-1)													
Traitement brut	3 320	3 480	3 640	3 800	3 960	4 120	4 280	4 440	4 600	—	—	—	—
Traitement net	2 956	3 084	3 212	3 340	3 468	3 590	3 710	3 830	3 950	—	—	—	—

[a] Pour les agents des services généraux en poste ailleurs qu'à New York, le barème des traitements varie selon le lieu d'affectation.

B. — Barème des ajustements (indemnités de poste ou déductions)

Indemnités de poste[a]

(Dollars des Etats-Unis)

i) Pour les régions où le coût de la vie est plus élevé qu'au lieu d'affectation de base[b]

Classes		Echelons I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
P-1	F	252	264	264	276	288	300	300	312	324	336	—	—	—
	C	168	176	176	184	192	200	200	208	216	224	—	—	—
P-2	F	324	336	336	348	360	372	372	384	396	408	420	—	—
	C	216	224	224	232	240	248	248	256	264	272	280	—	—
P-3	F	384	396	408	420	432	444	456	468	480	492	504	516	528
	C	256	264	272	280	288	296	304	312	320	328	336	344	352
P-4	F	468	480	492	504	516	528	540	552	564	576	588	600	—
	C	312	320	328	336	344	352	360	368	376	384	392	400	—
P-5	F	564	576	588	600	612	624	636	648	660	672	—	—	—
	C	376	384	392	400	408	416	424	432	440	448	—	—	—
D-1	F	624	636	648	660	672	684	696	—	—	—	—	—	—
	C	416	424	432	440	448	456	464	—	—	—	—	—	—
D-2	F	696	708	720	732	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	C	454	472	480	488	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S-S	F	816	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	C	544	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

C: Indemnité de poste pour les fonctionnaires sans charges de famille directes.

F: Indemnité de poste pour les fonctionnaires ayant des charges de famille directes.

[a]Dans chaque cas où le coût de la vie dans la région où le fonctionnaire est en poste dépasse de 5 p. 100 ou d'un multiple de 5 p. 100 le coût de la vie au lieu de base, le traitement de base de l'intéressé est majoré du montant ci-dessus ou du multiple correspondant de ce montant.

[b]En l'espèce, le lieu d'affectation de base est Genève et la date de référence décembre 1965 = 105, le taux de change appliqué étant de 4,32 francs suisses pour un dollar.

Déductions[a]

(Dollars des Etats-Unis)

ii) Pour les régions où le coût de la vie est moins élevé qu'au lieu d'affectation de base[b]

Classes		Echelons I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII
P-1	C et F	168	176	176	184	192	200	200	208	216	224	—	—	—
P-2	C et F	216	224	224	232	240	248	248	256	264	272	280	—	—
P-3	C et F	256	264	272	280	288	296	304	312	320	328	336	344	352
P-4	C et F	312	320	328	336	344	352	360	368	376	384	392	400	—
P-5	C et F	376	384	392	400	408	416	424	432	440	448	—	—	—
D-1	C et F	416	424	432	440	448	456	464	—	—	—	—	—	—
D-2	C et F	464	472	480	488	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S-S	C et F	544	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

[a]Dans chaque cas où le coût de la vie dans la région où le fonctionnaire est en poste est inférieur de 5 p. 100 ou d'un multiple de 5 p. 100 au coût de la vie au lieu de base, le traitement de base de l'intéressé est diminué du montant ci-dessus ou du multiple correspondant de ce montant.

[b]En l'espèce, le lieu d'affectation de base est Genève et la date de référence décembre 1965 = 105, le taux de change appliqué étant de 4,32 francs suisses pour un dollar.

C. — Classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements (indemnités de poste ou déductions), au 1er mai 1967

Classe C	Classe B	Classe A	Classe 0 Niveau de base (ni indemnités de poste ni déductions)	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8
—15%	—10%	—5%		5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%
Prague	Bogota	Belgrade	Beyrouth	Alger	Athènes	Addis-Abéba[c]	Bujumbura	Abidjan	Accra	Dakar	Kinshasa
	Buenos Aires	Kaboul	Bonn	Asuncion	Bangkok[b]	Monrovia	Lomé		Rio de Janeiro		
	Moscou	New Delhi	Colombo	Bagdad	Bruxelles	Rome	New York[d]				
			Le Caire	Dar es-Salam	Copenhague	Tokyo	Paris				
			Londres	Genève[a]	Lima	Yaoundé					
			Port Moresby	Karachi	Mexico						
			Port of Spain	Khartoum	Rabat						
			Santiago	Lagos	Rangoon						
			Sydney	La Haye	Washington						
			Tunis	Manille							
			Vienne	San Salvador							
				Téhéran							

[a] Passage à la classe 2 prévu dans les crédits demandés pour 1968.

[b] Passage à la classe 3 prévu dans les crédits demandés pour 1968.

[c] Passage à la classe 4 prévu dans les crédits demandés pour 1968.

[d] Passage à la classe 5 prévu dans les crédits demandés pour 1968.

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES: ORGANIGRAMME

Mai 1967

SECRETARIAT DE L'ORGANISATIO

SECRETAIRE GENERA

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

Chef de Cabinet et Sous-Secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale

Assistant personnel du Secrétaire général

Collaborateurs du Sous-Secrétaire pour les affaires de l'Assemblée générale

Section du protocole et de la liaison

Division des droits de l'homme

CABINETS DES SOUS-SECRETAIRES AUX AFFAIRES POLITIQUES SPECIALES

Sous-Secrétaires

Conseiller militaire du Secrétaire général

Secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

SERVICE JURIDIQUE

Sous-Secrétaire Conseiller juridique
- Cabinet du Conseiller juridique
- Division des questions juridiques générales
- Division de la codification
- Secrétariat du Tribunal administratif

SERVICE FINANCIER

Sous-Secrétaire Contrôleur
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Service de vérification intérieure des comptes
- Service organisation et méthodes
- Division du budget
- Division de la comptabilité
- Trésorerie
- Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Missions spéciales créées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES DES NATIONS UNIES DANS L'INDE ET AU PAKISTAN

REPRESENTANT DES NATIONS UNIES POUR L'INDE ET LE PAKISTAN

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

ORGANISME DES NATIONS UNIES CHARGE DE LA SURVEILLANCE DE LA TREVE EN PALESTINE

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE

DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Sous-Secrétaire
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Commissaire à la coopération technique
- Direction des opérations d'assistance technique
- Cabinet du Directeur chargé des opérations du Fonds spécial
- Division de l'administration publique
- Bureau de statistique
- Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement
- Division des ressources et des transports
- Service des questions fiscales et financières
- Commissaire au développement social et à l'habitation
- Division du développement social
- Division de la population
- Centre de l'habitation, de la construction et de la planification
- Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth

Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations
- Cabinet du Sous-Secrétaire aux affaires interorganisations

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES (GENEVE)

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTREME-ORIENT

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL ONU/FAO

SERVICE DES CONFERENCES

Sous-Secrétaire
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Service de traduction
- Service d'interprétation et des documents officiels
- Service des publications
- Contrôle de la rédaction
- Bibliothèque

BUREAU DES SERVICES GENERAUX

Sous-Secrétaire Directeur des services généraux
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Service spécial
- Service des achats et des transports
- Service des bâtiments
- Service des missions
- Service des communications, des archives et des dossiers
- Service de gestion commerciale

ATION DES NATIONS UNIES

GENERAL

SERVICE DU PERSONNEL

Sous-Secrétaire Directeur du personnel
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Section des règlements et des procédures
- Service de recrutement du Secrétariat
- Service d'administration du personnel
- Service de recrutement pour l'assistance technique
- Service médical

DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE

Sous-Secrétaire
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Division des affaires politiques
- Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques
- Division des affaires concernant le désarmement
- Service de l'espace extra-atmosphérique
- Section des questions africaines

DEPARTEMENT DE LA TUTELLE ET DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

Sous-Secrétaire
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Division de la tutelle
- Division des territoires non autonomes

OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

Sous-Secrétaire Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève
- Cabinet du Directeur général
- Bibliothèque
- Service des conférences et services généraux
- Services administratifs et financiers
- Service d'information
- Division des stupéfiants
- Secrétariat commun du Comité central permanent des stupéfiants et de l'Organe de contrôle des stupéfiants
- Division des affaires sociales

Le Secrétariat de la CEE est administrativement rattaché à l'Office des Nations Unies à Genève

SECRETARIAT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Secrétaire général de la Conférence
- Cabinet du Secrétaire général
- Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures
- Division de la recherche
- Division des politiques commerciales
- Division des produits de base
- Division des articles manufacturés
- Division des invisibles
- Division des échanges avec les pays socialistes
- Bureau de liaison de New York

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Directeur exécutif
- Cabinet du Directeur exécutif
- Division des politiques et de la programmation industrielles
- Division des services et institutions intéressant l'industrie
- Division de la technologie industrielle
- Division de la coopération technique
- Services administratifs

SERVICE DE L'INFORMATION

Sous-Secrétaire
- Cabinet du Sous-Secrétaire
- Groupe de l'information économique et sociale
- Division de la presse et des publications
- Division de la radio et des moyens visuels
- Division des relations extérieures
- Centres et services d'information

Centres et services d'information

Abidjan	Colombo	Le Caire	Rabat
Accra	Copenhague	Lima	Rangoon
Addis-Abéba	Dakar	Lomé	Rio de Janeiro
Alger	Dar es-Salam	Londres	Rome
Asuncion	Djakarta	Manille	San Salvador
Athènes	Genève	Mexico	Santiago
Bagdad	Kaboul	Monrovia	Sydney
Bangkok	Karachi	Moscou	Tananarive
Belgrade	Khartoum	New Delhi	Téhéran
Beyrouth	Khatmandou	Paris	Tokyo
Bogota	Kinshasa	Port Moresby	Tunis
Buenos Aires	Lagos	Port of Spain	Washington
Bujumbura	La Paz	Prague	Yaoundé

B. — PRÉVISIONS DE RECETTES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES POUR 1968, DU MONTANT APPROUVÉ POUR 1967 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1966

(y compris les chiffres ajustés pour 1966 et 1967 compte tenu, pour faciliter les comparaisons, des modifications apportées à la présentation des prévisions pour 1968)

(En dollars des États-Unis)

Chapitre des recettes — *Titre*	*1966 Recettes effectives (1)*	*1966 Recettes effectives ajustées (2)*	*1967 Prévisions de recettes (3)*	*1967 Prévisions de recettes ajustées (4)*	*1968 Prévisions de recettes (5)*	*Différences entre les prévisions de recettes de 1968 et les prévisions de recettes ajustées de 1967 (colonne 5 et colonne 4)*
1.— Contributions du personnel..	12 519 168	12 519 168	13 249 800	13 249 800	15 000 000	1 750 200
2.— Recettes provenant de fonds extra-budgétaires.....	2 099 324	2 099 324	2 196 276	2 196 276	2 436 150	239 874
3.— Recettes générales.....	2 346 406	2 312 945	2 777 400	2 742 525	3 813 600	1 071 075
4.— Activités productrices de recettes.....	3 944 102	2 991 852	3 418 950	2 376 525	2 686 950	310 425
TOTAL des recettes autres que les contributions du personnel	8 389 832	7 404 121	8 392 626	7 315 326	8 936 700	1 621 374

TITRE PREMIER

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel

15 000 000 dollars (1967 : 13 249 800 dollars ; 1966 : 12 519 168 dollars)

1.1 Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont assujettis à une contribution aux taux fixés par la résolution 2050 (XX) du 13 décembre 1965 de l'Assemblée générale et dans les conditions énoncées à l'article 3.3 du Statut du personnel. Toutes les recettes qui proviennent des retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires en application du barème des contributions du personnel et qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts, que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les comptes des Etats membres à ce fonds sont crédités proportionnellement à leur contribution au budget de l'exercice considéré. Comme aucun texte ne prévoit actuellement d'autre utilisation des recettes provenant des contributions du personnel, le montant total prévu pour 1968 est à créditer au Fonds de péréquation des impôts.

1.2 Le chiffre probable des recettes provenant des contributions du personnel en 1968 a été calculé en fonction du taux d'imposition moyen de l'exercice précédent, qui a été appliqué au montant estimatif de la masse imposable des traitements et salaires de 1968 qui font l'objet de demandes de crédit aux chapitres pertinents des prévisions de dépenses.

1.3 Sur les recettes totales de 15 000 000 dollars, 12 443 000 dollars proviennent des contributions du personnel prévu aux chapitres 2, 3, 4, 12 et 16 et aux chapitres 3 et 4 des recettes; sur le solde de 2 557 000 dollars, 414 000 dollars proviennent des contributions du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 17), 68 000 dollars de celles du personnel de la Cour internationale de Justice (chap. 18), 950 000 de celles du personnel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 19) et 1 125 000 dollars de celles du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 20).

TITRE II

AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

2 436 150 dollars (1967: 2 196 276 dollars; 1966: 2 099 324 dollars)

2.1 Le chiffre prévu comprend les versements que l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doivent effectuer au titre des dépenses d'administration concernant ces programmes ou organismes et inscrites dans les prévisions de dépenses.

2.2 Le tableau ci-après donne le détail des prévisions pour 1967, avec les chiffres correspondants pour 1967 et 1966:

TABLEAU 2-1

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement: Versement au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante	1 574 600	1 418 932	1 355 092
Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	440 000	390 000	351 035
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	421 550	387 344	348 197
Programme des Nations Unies pour le développement — Versement au titre des dépenses des services centraux faites pour la gestion du Programme[a]	—	—	45 000
TOTAL	2 436 150	2 196 276	2 099 324

[a] A dater de janvier 1967, ces dépenses sont imputées directement sur le budget d'administration du PNUD.

2.3 La somme à recevoir de l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement s'élève à 1 574 600 dollars, chiffre qui représente un versement forfaitaire au titre des dépenses d'administration et dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante. Le montant de cette contribution est fixé conformément aux termes de la résolution 1060 (XXXIX) du Conseil économique et social, qui stipule que, pour 1966 et les exercices ultérieurs, l'allocation annuelle faite par prélèvement sur les ressources du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour couvrir les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution des organisations participantes prend la forme d'une somme forfaitaire qui représente 14 p. 100 de la moitié du programme d'opérations approuvé pour la période biennale précédente, en l'espèce la période biennale 1965/1966.

2.4 Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale a adopté, à sa vingtième session, une nouvelle formule pour la subvention prélevée sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. D'après cette formule, la subvention à verser au budget de l'ONU est fixée à 10 p. 100 des engagements réels contractés au titre du Programme courant, à l'exclusion des engagements portant sur des dépenses d'administration qui sont directement couvertes dans le cadre du Programme. Cette formule a été interprétée comme établissant un lien entre la subvention versée pour un exercice donné et le programme courant de la même année. Ainsi qu'il est expliqué aux paragraphes 17-13 à 17-15 des prévisions de dépenses, le montant ainsi prévu au commencement d'une année pour le projet de budget de l'exercice suivant serait assez arbitraire, puisque la préparation du programme courant pour cet exercice budgétaire ne commence que plusieurs mois après la présentation du projet de budget et que le programme n'est adopté par le Comité exécutif qu'à sa session de l'automne suivant. Qui plus est, le programme

peut faire l'objet de modifications importantes pendant l'année où il est mis en oeuvre, modifications qui peuvent notamment entraîner de nouvelles dépenses d'administration. Le montant effectif de la subvention ne peut donc être déterminé qu'après la clôture des comptes du mois de février de l'année qui suit celle où le programme est mis en oeuvre, c'est-à-dire deux ans après la prévision du montant provisoire.

2.5 Pour réduire la marge d'incertitude quant au montant exact de la subvention pour une année donnée, le Haut Commissaire recommande que la subvention pour 1968 soit calculée à raison de 10 p. 100 des engagements effectifs — autres que les dépenses d'administration — contractés au titre du programme pour 1967. Ces engagements peuvent actuellement être estimés à 4 400 000 dollars environ. En conséquence, le montant de la subvention pour 1968 est estimé à 440 000 dollars.

2.6 Le montant estimatif de la somme à recevoir de la Caisse commune des pensions du personnel a été calculé en fonction de la formule dont l'ONU et la Caisse sont convenues quant à la répartition des dépenses de la Caisse. Ces dépenses sont initialement imputées sur le budget ordinaire de l'ONU, la Caisse commune remboursant ensuite à l'ONU, selon la formule convenue, la part des dépenses qui est à sa charge. Les dépenses (nettes) relatives aux traitements et salaires des fonctionnaires permanents, aux dépenses communes de personnel et aux frais de voyage pour le congé dans les foyers sont partagées entre la Caisse et l'ONU, la Caisse en prenant à sa charge les deux tiers. Les autres dépenses sont remboursées par la Caisse en proportion de la part qui est effectivement à sa charge. L'augmentation prévue de 73 300 dollars environ par rapport au montant effectif de 1966 correspond en partie aux crédits plus élevés qui sont demandés pour faire face aux frais des placements, à l'accroissement des dépenses de personnel et à un taux supérieur de remboursement à l'ONU de divers services fournis.

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales

3 813 600 dollars (1967: 2 742 525 dollars[1]; 1966: 2 312 945 dollars[2])

3.1 Le détail des prévisions de recettes inscrites au présent chapitre et les chiffres correspondants pour 1967 et 1966 sont les suivants:

TABLEAU 3-1

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Loyers	243 900	221 625[1]	274 172[2]
ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	1 680 900	642 400	598 732
iii) Intérêts bancaires	40 000	30 000	70 632
iv) Vente de matériel usagé	77 700	90 000	55 715
v) Remboursement de dépenses d'exercices précédents	108 000	125 000	152 235
vi) Contributions d'États non membres	1 098 100	1 075 000	602 952
vii) Services de télévision et services analogues	350 000	353 500	376 348
viii) Recettes accessoires	95 000	85 000	99 364
ix) Remboursement d'une partie des coûts de construction du bâtiment des Nations Unies à Santiago du Chili	120 000	120 000	82 795
x) Remboursement de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel à l'occasion du retrait de participants	Pour mémoire	—	—
TOTAL	3 813 600	2 742 525	2 312 945

[1] On a inclus dans le montant, pour faciliter les comparaisons, 34 875 dollars correspondant aux traitements et salaires d'un administrateur et de deux agents des services généraux du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux) ainsi que les dépenses communes de personnel faites pour ces fonctionnaires; ces dépenses, qui étaient précédemment imputées sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses, sont, à compter de 1968, imputées sur les recettes figurant au chapitre 4 des recettes.

[2] Ce montant comprend 33 461 dollars pour les raisons exposées dans la note précédente.

3.2 Sur le chiffre de 3 813 600 dollars prévu pour 1968, 254 300 dollars représentent les recettes de Genève.

	Dollars
i) *Loyers*	*243 900*

3.3 Pour New York, les recettes prévues se chiffrent à 85 000 dollars pour la location de places dans le garage et 60 800 dollars pour la location de bureaux par des institutions spécialisées, des organisations de l'extérieur ou pour des activités organisées par le personnel. Le chiffre prévu pour la location de places dans le garage a été calculé en partant de l'hypothèse que les principaux usagers du garage demeureraient les délégations et le personnel, ce qui limite nécessairement les places disponibles pour les visiteurs. Le montant net des recettes s'entend déduction faite du traitement d'un administrateur (P-3) et de deux agents des services généraux du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux), qui s'occupent directement de la supervision et de la gestion du garage, ainsi que des dépenses communes de personnel faites pour ces fonctionnaires. Lors des exercices précédents, l'ensemble de ces dépenses était imputé sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses.

3.4 Pour Genève, les recettes provenant des loyers sont estimés à 80 000 dollars.

	Dollars
ii) *Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations*	*1 680 900*

3.5 Les recettes prévues pour New York, qui se chiffrent au total à 1 395 300 dollars se décomposent comme suit: 158 600 dollars pour les communications et le trafic télégraphique dont l'ONU se charge pour le compte des institutions spécialisées et d'autres organismes; 14 000 dollars pour les services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient; 145 000 dollars à recevoir d'institutions et d'organismes gouvernementaux et autres et 50 000 dollars à recevoir du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE), pour des services fournis par le Centre international de calcul électronique; un montant estimatif de 30 000 dollars à recevoir du Groupe d'étude international du plomb et du zinc pour des services qui lui seront fournis pour le rassemblement et l'exploitation de données statistiques; 15 000 dollars représentant les frais d'inscription aux cours de langues acquittés par des membres de la famille de fonctionnaires, des membres des délégations et d'autres personnes; 225 400 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement iranien des dépenses supplémentaires entraînées par la réunion à Téhéran de la Conférence internationale des droits de l'homme; un total de 145 500 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement autrichien des dépenses supplémentaires entraînées par la réunion a) de la Conférence internationale sur la signalisation routière (76 500 dollars); b) de la Conférence internationale de plénipotentiaire sur le droit des traités (62 000 dollars) et c) de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (7 000 dollars); 586 000 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement indien des dépenses supplémentaires entraînées par la réunion à New Delhi de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; 25 000 dollars, chiffre calculé en fonction des résultats des exercices précédents, au titre de divers autres prêts personnel et de services.

3.6 Les recettes prévues pour Genève sont de 125 000 dollars et correspondent à des dépenses supplémentaires qui seront engagées par l'Office de Genève et remboursées par les gouvernements au titre de l'organisation de réunions spéciales.

3.7 Les recettes prévues pour 1968 comprennent également 160 600 dollars représentant le remboursement par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale du coût des services fournis à l'Institut dans le nouvel immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Conformément à l'accord conclu entre l'ONU et l'Institut, le coût des traitements et salaires du personnel assurant ces services est partagé proportionnellement à la surface totale des locaux occupés. Selon cette formule, 32 p. 100 du coût total des services et des locaux, imputé sur les chapitres 3, 4, 9 et 10 des prévisions de dépenses, est inscrit au présent chapitre des recettes.

	Dollars
iii) *Intérêts bancaires*	*40 000*

3.8 Ce chiffre comprend 15 000 dollars environ en ce qui concerne Genève.

	Dollars
iv) *Vente de matériel usagé*	*77 700*

3.9 Ce chiffre correspond au programme proposé de remplacement et de vente du mobilier et du matériel usagés en 1968.

	Dollars
v) *Remboursement de dépenses d'exercices précédents*	*108 000*

3.10 Ce chiffre tient compte des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2125 (XX) du 21 décembre 1965, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que les crédits ouverts au titre V du budget pour les programmes d'assistance technique sont gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que pour la définition des engagements et leur période de validité il y a lieu d'appliquer les procédures et pratiques approuvées pour le Programme élargi d'assistance technique.

3.11 Le chiffre prévu comprend 8 000 dollars pour Genève.

	Dollars
vi) *Contributions d'États non membres*	*1 098 100*

3.12 Conformément à l'article 161 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 5.9 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les États qui ne sont pas membres de l'Organisation mais participent à certaines de ses activités versent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, des contributions représentant leur part des dépenses entraînées par ces activités. Ainsi, les recettes prévues à la présente rubrique correspondent aux contributions qui seront versées par des États non membres au titre de leur participation à la Cour internationale de Justice, au contrôle interna-

tional des stupéfiants, à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à la Commission économique pour l'Europe et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les États non membres, dont les contributions seront fixées en fonction des dépenses effectives, seront informés dans le courant de l'année 1968 de la somme qu'ils devront verser au titre de leur quote-part des dépenses de cet ordre faites pendant l'exercice précédent. Les recettes prévues actuellement ont été calculées en fonction des dépenses prévues en 1967 pour ces objets.

	Dollars
vii) *Services de télévision, de radio et de cinéma*	*350 000*

3.13 Les recettes des services de télévision, de radio et de cinéma sont estimées à 350 000 dollars. Pour plus amples détails et explications sur les activités et les programmes du Service de l'information, voir l'annexe II des prévisions de dépenses.

	Dollars
viii) *Recettes accessoires*	*95 000*

3.14 Ce chiffre correspond à un accroissement de 10 000 dollars prévu par rapport à celui de l'exercice précédent et comprend 25 000 dollars pour l'Office de Genève.

	Dollars
ix) *Remboursement d'une partie des coûts de construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili*	*120 000*

3.15 Ce chiffre repose sur la décision de l'Assemblée générale, prise à sa vingtième session, de prévoir au chapitre 7 du budget ordinaire un montant de 200 000 dollars en 1965 et d'un million de dollars en 1966 au titre des travaux d'achèvement de la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Ces dispositions ont été prises conformément à un accord entre l'ONU et le Gouvernement chilien, aux termes duquel ce dernier remboursera en dix ans ce montant total de 1 200 000 dollars en monnaie chilienne. La somme à recevoir en 1968 représentera le quatrième versement du Gouvernement chilien.

	Dollars
x) *Remboursement de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel à l'occasion du retrait de participants*	*Pour mémoire*

3.16 Dans la deuxième partie du dispositif de la résolution 2191 (XXI) du 15 décembre 1966, l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune du personnel des Nations Unies, avec effet au 1er janvier 1967. Ces amendements suppriment le régime de la participation associée pour les fonctionnaires recrutés après le 1er janvier 1967 et prévoient le remboursement par la Caisse aux organisations de la moitié de leur contribution de 14 p. 100 dans les cas où un participant admis à la Caisse après le 1er janvier 1967 la quitte avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions requises pour bénéficier de prestations d'invalidité, de décès ou de retraite, ou est renvoyé sans préavis. Étant donné qu'il n'est pas possible, au moment de l'établissement du projet de budget, de prévoir le montant des sommes qui pourraient être remboursées à l'Organisation, la mention « pour mémoire » figure en regard de la présente rubrique.

Chapitre 4 des recettes. — Activités productrices de recettes

2 686 950 dollars (1967: 2 376 525 dollars; 1966: 2 991 852 dollars)

4.1 Ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué dans son avant-propos au présent projet de budget, une nouvelle présentation a été adoptée pour l'exercice 1968 en ce qui concerne les prévisions de recettes des activités précédemment inscrites au chapitre 4 des recettes (vente de timbres-poste de l'ONU), au chapitre 5 (vente des publications) et au chapitre 6 (Services destinés aux visiteurs; restaurants et services annexes). Il s'agit là d'activités productrices de recettes qui sont de nature commerciale et l'origine des recettes correspondantes est bien différente de l'origine des recettes provenant des contributions du personnel (chapitre premier des recettes), de fonds extra-budgétaires (chapitre 2 des recettes) ou de sources plus générales (chapitre 3 des recettes). En conséquence, le Secrétaire général estime qu'il serait logique de regrouper ces activités d'ordre plutôt commercial en un seul chapitre des prévisions de recettes, tout en conservant des articles différents pour chaque activité afin de faciliter l'examen des prévisions correspondantes. Certaines de ces activités productrices de recettes, toutefois, ne sont pas des activités à but essentiellement lucratif: la vente des publications, par exemple, a principalement pour objet de diffuser les publications de l'ONU le plus largement possible, les restaurants et services annexes visent surtout à répondre aux besoins des délégués et du personnel et à leur fournir les meilleurs services aux prix les plus bas, tandis que les visites guidées sont organisées pour faire connaître l'oeuvre des Nations Unies à un public aussi large que possible.

4.2 En gérant les activités susmentionnées, l'ONU ne cherche qu'à équilibrer les dépenses qu'elles entraînent par des recettes correspondantes: le souci de réaliser un bénéfice est tout à fait secondaire. Il y a d'autres activités, par contre, comme celles de l'Administration postale de l'ONU, du comptoir d'articles pour cadeaux et du magasin de souvenirs, qui ont davantage pour objet d'augmenter les recettes de l'Organisation. Mais pour accroître les recettes provenant de ces activités, il faut, comme l'a prouvé nettement dans la pratique l'expérience de l'Administration postale de l'ONU au cours des dernières années, réinvestir une partie des recettes dans de nouvelles campagnes de publicité. En outre, comme les activités telles que la vente de publications, les restaurants et services annexes et les visites guidées

n'ont pas pour objet essentiel de réaliser un bénéfice, il semblerait judicieux de n'entreprendre de campagnes de publicité que pour les activités qui permettent de réaliser des bénéfices. Cela permettrait non seulement d'augmenter les recettes globales dans l'intérêt des États Membres, mais aussi de subventionner les activités de nature moins commerciale.

4.3 Le regroupement des activités reconsidérées permettrait également, en fin de compte, de gérer plus efficacement l'ensemble des activités, qui ont pour la plupart augmenté sensiblement depuis leur lancement et produiront vraisemblablement en 1968 des recettes de près de 2,7 millions de dollars. Ce chiffre s'entend compte tenu d'une autre innovation pour l'exercice 1968, qui consiste à imputer sur les recettes de ces activités toutes les dépenses nettement identifiables qu'elles entraînent, y compris celles qui étaient précédemment imputées sur les chapitres 3 et 4 du budget, au titre du personnel s'occupant directement de ces activités, et sur le chapitre II, pour les frais d'impression d'exemplaires supplémentaires de publication de l'ONU destinés à la vente. Cette dernière innovation est conforme aux vœux du Comité des commissaires aux comptes, qui avaient recommandé de calculer les recettes provenant des activités productrices de recettes en tenant compte du montant brut des recettes d'une part et du total des dépenses identifiables d'autre part.

4.4 Les prévisions de recettes pour 1968 étant présentées sous cette forme nouvelle, les chiffres correspondants pour 1967 et 1966 ont été ajustés pour permettre les comparaisons entre les trois exercices.

4.5 Le tableau 4.10 qui figure à la fin du présent chapitre des recettes est un état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 relatives aux quatre activités productrices de recettes qui font l'objet des quatre articles distincts ci-après.

4.6 Le tableau 4-1 ci-dessous permet de comparer, par article, le montant net des prévisions de recettes pour 1968, les montants estimatifs approuvés pour 1967 et les montants effectifs de 1966, ces derniers montants étant ajustés compte tenu de la nouvelle procédure exposée plus haut, au paragraphe 4.3.

TABLEAU 4-1

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs approuvés*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I.— Vente de timbres-poste de l'ONU	2 095 000	1 402 900	2 236 462
II.— Vente des publications et librairie de l'ONU	263 450	581 681	246 435
III.— Services destinés aux visiteurs et visites guidées	13 300	81 669	149 534
IV.— Comptoirs d'articles pour cadeaux, magasin de souvenirs, restaurants et services annexes	315 200	310 275	359 421
TOTAL	2 686 950	2 376 525	2 991 852

ARTICLE PREMIER

Dollars

Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) *2 095 000*
1967: 1 402 900
1966: 2 236 462

4.7 L'émission des timbres-poste de l'ONU et leur vente aux philatélistes sont assurées par l'Administration postale, gérée comme un service ordinaire du Secrétariat et relevant administrativement du Bureau des services généraux, conformément aux résolutions 454 (V) et 657 (VII) de l'Assemblée générale, en date, respectivement, des 16 novembre 1950 et 6 novembre 1952.

4.8 Comme il ressort du tableau 4-2 ci-après, le chiffre d'affaires brut pour 1968 est estimé à 3 375 000 dollars, se décomposant comme suit: 2 780 000 pour les ventes à New York, 435 000 dollars pour les ventes à Genève et 160 000 dollars pour les ventes effectuées par l'intermédiaire d'autres bureaux de l'ONU ou des agences philatéliques des États Membres. Ce chiffre est supérieur au montant des ventes estimées pour 1967 (2 565 000 dollars), mais il est comparable au total des ventes effectives de 1966 (3 362 669 dollars). En 1966, les ventes de timbres-poste de l'ONU ont bénéficié d'une nouvelle émission des timbres commémorant le vingtième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, des ventes effectuées à l'occasion d'une exposition mobile qui, partant de Genève, s'est déplacée dans plusieurs pays européens, et enfin d'un effort particulier de promotion des ventes lors d'expositions internationales qui ont eu lieu à Washington, à New York et dans d'autres villes.

4.9 Si le chiffre d'affaires brut est censé être légèrement supérieur à celui des ventes effectives de 1966, le montant brut des prévisions de recettes est plus faible, en raison de l'augmentation des frais d'acheminement et d'oblitération du courrier qu'il faut rembourser à l'Administration postale des États-Unis. En outre, le total des dépenses imputées sur les recettes est plus élevé du fait de l'augmentation des traitements et salaires du personnel temporaire et du personnel permanent et en raison des répercussions de la nouvelle procédure exposée plus haut, au paragraphe 4.3.

TABLEAU 4-2. — VENTES DE TIMBRES-POSTE DE L'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1966 et 1967

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	3 375 000	2 565 000	3 362 669
A déduire:			
Versements à l'Administration postale des Etats-Unis pour acheminement et oblitération du courrier	425 000	370 000	369 266
Remboursements, ajustements et commissions	27 000	30 000	27 679
Recettes brutes	2 923 000	2 165 000	2 965 724
Dépenses imputées sur les recettes			
Postes permanents et dépenses communes de personnel	415 000	—	—
Personnel temporaire	188 000	160 000	164 395
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	25 000	25 000	22 282
Frais de voyage du personnel en mission	4 000	5 000	1 022
Communications	26 000	15 000	26 835
Fournitures et services divers	25 000	20 000	26 325
Promotion des ventes	55 000	50 000	54 395
Impression des timbres-poste	85 000	85 000	65 037
Dépenses diverses	5 000	5 000	1 901
TOTAL, dépenses imputées sur les recettes	828 000	365 000	362 192
Recettes nettes	2 095 000	1 800 000	2 603 532
Aux fins de comparaison uniquement, ajustement représentant les traitements et salaires et dépenses communes de personnel imputés lors des exercices précédents sur les chapitres pertinents des prévisions de dépenses	—	397 100	367 071
Recettes nettes ajustées, 1967 et 1966	—	1 402 900	2 236 461

4.10 Pour 1968, l'Administration postale envisage de mettre en vente cinq timbres commémoratifs et de remplacer les timbres des séries ordinaires qui ne seront plus utilisables du fait de la modification éventuelle des tarifs postaux par le Gouvernement des États-Unis. Afin de stimuler et de soutenir l'intérêt des philatélistes pour les timbres de l'ONU, en Amérique du Nord aussi bien que dans le reste du monde, on continuera à mettre l'accent sur la promotion des ventes. En 1966, l'Administration postale de l'ONU a organisé la projection, à maintes reprises, de films et de bandes fixes, elle a envoyé de Genève une unité mobile d'exposition qui s'est rendue dans 26 villes de 17 pays d'Europe, et elle a participé à 32 expositions philatéliques dans 20 pays différents. Parmi les mesures de publicité, il y a lieu de citer la distribution gratuite de prospectus philatéliques, la publication de communiqués de presse fréquents et d'articles dans des journaux spécialisés, l'organisation d'expositions à des foires et à l'occasion de manifestations publiques et l'envoi de conférenciers dans des écoles et des clubs de philatélistes. Des mesures publicitaires comparables sont prévues pour 1968, notamment l'envoi de fonctionnaires de l'Administration postale de l'ONU chargés de prendre contact avec les agences philatéliques et gouvernementales afin de développer de nouveaux marchés.

4.11 Le tableau d'effectifs ci-après est proposé pour 1968 pour l'Administration postale de l'ONU, à New York et à Genève:

ADMINISTRATION POSTALE DE L'ONU

Postes permanents

		Catégories et classes							
		Administrateurs					*Agents des services généraux*		
		P-5	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
New York	1968	1	1	1	3	6	5	29	34
	1967	1	1	1	—	3	3	31	34
Genève	1968	—	1	—	1	2	1	1	2
	1967	—	—	1	—	1	1	1	2

4.12 Le Secrétaire général propose de créer trois postes d'administrateurs à New York et un à Genève, et de reclasser deux postes d'agents des services généraux à New York et un poste d'administrateur pour les raisons indiquées ci-après:

a) *Postes nouveaux*

P-2 — Pour pouvoir confier à un administrateur adjoint de 1re classe la responsabilité des ventes à l'étranger, en raison de l'augmentation croissante du volume des ventes effectuées par l'intermédiaire d'agences gouvernementales et autres. A l'heure actuelle, ce travail est confié à du personnel temporaire.

P-2 — L'augmentation des ventes de l'Administration postale de l'ONU est due principalement aux méthodes efficaces de publicité appliquées récemment, notamment à l'organisation plus fréquente d'expositions, à la distribution d'affiches, de prospectus, etc. Le personnel de l'Administration postale peut certes préparer une partie de ce matériel de publicité, mais il est devenu nécessaire néanmoins de s'adresser à des entreprises commerciales pour divers types de travaux artistiques et de matériel à exposer. Il est probable qu'il serait moins coûteux d'employer à plein temps un administrateur au courant des dernières techniques d'exposition qui serait chargé de tous les travaux concernant les expositions et les affiches. C'est pourquoi un second poste d'administrateur adjoint de 1re classe est demandé.

P-1 — Un poste d'administrateur de 2ème classe est demandé pour pouvoir confier à un fonctionnaire permanent des tâches actuellement exécutées par du personnel temporaire: le contrôle et la supervision du principal stock de timbres-poste de l'ONU et d'autres aspects financiers des opérations.

P-1 — Un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe est demandé pour Genève, dont le titulaire serait chargé principalement des opérations courantes, de l'organisation du travail et de la comptabilité.

b) *Reclassement de postes*

2 S.G.-4 à S.G.-5 — Les deux postes d'agent des services généraux que l'on propose de reclasser à agent de 1re classe à New York sont celui du comptable principal et celui de l'agent chargé du stock des timbres neufs.

P-3 à P-4 — Le Secrétaire général propose de reclasser d'administrateur de 2e classe à administrateur de 1re classe le poste le plus élevé de l'Administration postale à Genève, eu égard aux responsabilités accrues découlant de l'augmentation du chiffre des ventes à Genève. Ces ventes sont passées de 154 000 dollars en 1963 à 396 000 dollars en 1966. L'expansion projetée des opérations de l'Administration postale de l'ONU à Genève exigera que la mise au point et l'exécution d'un programme audacieux de promotion des ventes soient confiées à un fonctionnaire hautement qualifié.

ARTICLE II

	Dollars
Vente des publications et librairie de l'ONU	*263 450*
1967:	581 681
1966:	246 435

4.13 La vente des publications est une activité ordinaire du Secrétariat conçue pour être rentable dont l'objet est de diffuser dans le public les publications de l'ONU ainsi que les brochures et autres imprimés d'information concernant l'Organisation. Le Service des publications — qui relève du Service des conférences — est chargé de toutes les questions de gestion et de direction tant à New York qu'à Genève. Ses attributions s'étendent également à la Librairie de l'ONU, que l'United Nations Cooperative exploite sous contrat. Dans l'exercice de ses fonctions, le Service des publications suit les directives du Comité des publications. La section des ventes (Service des publications) dirige la vente des publications.

4.14 Au présent chapitre sont inscrites les recettes provenant de la vente des publications et des brochures et autres imprimés d'information de l'ONU, ainsi que des publications de la Cour internationale de Justice, des institutions spécialisées et d'autres organismes dont l'ONU est dépositaire ou dont la vente a lieu dans des conditions analogues. Les publications de l'ONU sont vendues par le Siège et par l'Office de Genève, qui utilisent à cet effet les voies normales: distributeurs nationaux, librairies et organisations non gouvernementales; elles sont aussi vendues au Siège par la Librairie de l'ONU.

4.15 Conformément à la nouvelle procédure exposée au paragraphe 4.3 ci-dessus, les prévisions de recettes pour 1968 s'entendent déduction faite des traitements du personnel qui s'occupe directement des opérations de vente tant à New York qu'à Genève, des dépenses communes de personnel correspondantes et du coût du tirage des publications destinées à la vente. Auparavant, ces dépenses étaient inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de dépenses.

4.16 Le tableau 4.3 ci-dessous indique les prévisions des recettes et des dépenses relatives à cette activité pour 1968, ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966. Pour la première fois, ce tableau indique et le montant approximatif des ventes au détail et le chiffre d'affaires brut pour tous les éléments du programme. Auparavant, les chiffres relatifs aux ventes au détail et aux ristourneurs n'étaient indiqués que pour les opérations de la Librairie.

TABLEAU 4-3. — VENTE DES PUBLICATIONS ET LIBRAIRIE DE L'ONU
Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1967 et 1966

	Montants estimatifs pour 1968				
	Ventes effectuées par les dépositaires	*Librairie de l'ONU*	*Total*	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Ventes au détail					
Publications de l'ONU	1 396 500	45 000	1 441 500	1 397 500	1 143 944
Imprimés d'information	75 000	185 000	260 000	265 000	230 971
Imprimés en dépôt	75 000	165 000	240 000	235 000	204 408
TOTAL, ventes au détail	1 546 500	395 000	1 941 500	1 897 500	1 579 323

TABLEAU 4.3 (*suite*)

	Montants estimatifs pour 1968				
	Ventes effectuées par les dépositaires	*Librairie de l'ONU*	*Total*	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
A déduire: ristournes et commissions	417 500	10 000	427 500	410 000	342 520
Montant net des ventes au détail	1 129 000	385 000	1 514 000	1 487 500	1 236 803
A déduire: coût des articles vendus					
Coût du tirage des publications	196 000	—	196 000	— [a]	— [a]
Imprimés d'information	29 000	78 000	107 000	115 000	92 063
Imprimés en dépôt	35 000	97 350	132 350	122 500	109 693
Coût total des articles vendus	260 000	175 350	435 350	237 500	201 756
Recettes brutes provenant des ventes	869 000	209 650	1 078 650	1 250 000	1 035 047
A ajouter: autres recettes					
Frais de transport et services postaux	15 000	—	15 000	15 000	19 709
Droits d'auteur	7 500	—	7 500	7 500	7 664
TOTAL, recettes brutes	891 500	209 650	1 101 150	1 272 500	1 062 420
A déduire: ajustements					
Réserve pour invendus et sommes non recouvrables	105 000	—	105 000	— [b]	204 462
Autres ajustements	10 000	2 000	12 000	— [b]	15 526
TOTAL, recettes nettes	776 500	207 650	984 150	1 272 500	842 432
Dépenses imputées sur les recettes					
Traitements et dépenses communes de personnel, New York	211 200	—	211 200	— [c]	— [c]
Traitements et dépenses communes de personnel, Genève	46 000	—	46 000	— [c]	— [c]
Personnel temporaire	105 000	—	105 000	93 750	104 004
Traitements du personnel de la Librairie	—	85 000	85 000	77 000	63 255
Heures supplémentaires	5 000	—	5 000	3 600	3 287
Communications	120 000	—	120 000	120 000	109 553
Publicité	100 000	—	100 000	100 000	69 918
Fournitures diverses	5 000	5 000	10 000	7 000	12 798
Matériel	2 000	28 000	30 000	30 000	—
Autres dépenses	5 000	500	5 500	10 500	1 034
Commission du concessionnaire	—	3 000	3 000	3 000	3 000
Perte au change	—	—	—	—	4 681
DÉPENSES TOTALES	599 200	121 500	720 700	444 850	371 530
RECETTES NETTES	177 300	86 150	263 450	827 650	470 902
A déduire: ajustements aux fins de comparaison					
Traitements et salaires, New York	—	—	—	155 000	140 212
Traitements et salaires, Genève	—	—	—	36 100	34 815
Dépenses communes de personnel — New York	—	—	—	48 769	41 174
Dépenses communes de personnel — Genève	—	—	—	6 100	8 266
Recettes nettes ajustées, 1967 et 1966				581 681 [c]	246 435 [c]
Réserve pour invendus et sommes non recouvrables	—	—	—	135 000 [b]	—
Autres ajustements	—	—	—	12 000 [b]	—
Coût du tirage des publications	—	—	—	286 000 [a]	243 275 [a]
				148 681	3 160

[a] Avant 1968, le coût estimatif du tirage des publications de l'ONU n'était pas imputé directement sur les recettes.

[b] La réserve pour invendus et sommes non recouvrables a été constituée lors de la clôture des comptes de 1966, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 4.18. Le projet de budget pour 1967 ayant été établi avant que cette décision soit prise, la réserve proposée à cette fin et les ajustements connexes n'y figurent pas.

[c] Les traitements et salaires et les dépenses communes de personnel à New York et à Genève n'étaient pas imputés sur les recettes avant 1968. Aux fins de comparaison, les recettes nettes de 1966 et de 1967 sont ajustées déduction faite de ces dépenses. A New-York, celles-ci comprennent les dépenses relatives aux postes de la Section des ventes ainsi qu'à un poste d'administrateur et à quatre postes d'agent des services généraux du Groupe de la comptabilité recettes (Service financier), dépenses qui, lors des exercices précédents, apparaissaient comme dépenses supplémentaires au tableau B-2 de l'annexe B.

4.17 Le montant des ventes au détail, déduction faite des ristournes et commissions, est estimé à 1 514 000 dollars, contre 1 487 500 dollars pour 1967 et 1 247 490 dollars pour 1966. Pour augmenter le total des ventes au détail sur le plan international, on table sur des efforts publicitaires suivis ainsi que sur un accroissement de la demande des séries de publications existantes et nouvelles. En 1968, les efforts déployés pour augmenter les ventes continueront à être orientés vers d'autres régions que l'Amérique du Nord, notamment vers les pays en voie de développement.

4.18 Le crédit est un élément essentiel de la vente de publications et le développement d'un programme de ventes de l'ampleur du programme actuel implique une quantité importante de comptes débiteurs. Cependant, la réévaluation par le Service financier des comptes débiteurs entrant dans les éléments d'actif au 31 décembre 1966 a révélé qu'il était nécessaire de procéder à certains ajustements, car une part appréciable des sommes à recevoir étaient dues depuis plus de six mois et leur recouvrement deviendrait de plus en plus improbable avec le temps. En conséquence, il a été décidé qu'à compter du 1er janvier 1967, seules seraient comptabilisées les recettes brutes provenant des ventes au comptant et que les sommes à recevoir ne seraient considérées comme un élément de l'actif que lorsqu'elles seraient dues par des dépositaires qui envoient rapidement leur relevé de comptes et le produit des ventes et retournent régulièrement les invendus en se conformant aux dispositions énoncées dans leur contrat de vente. Toutes les autres sommes seront considérées comme recettes différées, en attendant leur recouvrement. Comme il est indiqué dans le tableau 4-3 précédent, le total des recettes brutes pour les exercices 1966, 1967 et 1968 a été ajusté, déduction faite de montants de 204 462, 135 000 et 105 000 dollars, respectivement, afin de constituer une réserve pour invendus et sommes non recouvrables. Cela entraîne une diminution des recettes brutes. Au fur et à mesure des recouvrements, les sommes correspondantes seront portées en recettes pour l'exercice en cours.

4.19 Le tableau ci-après indique les effectifs approuvés pour 1967 et proposés pour 1968, pour New York et Genève, y compris les postes du Groupe de la comptabilité recettes du Service financier:

Postes permanents

		Catégories et classes							
		Administrateurs					*Agents des services généraux*		
		P-5	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Section des ventes									
New York	1968	1	1	2	—	4	2	6	8
	1967	1	—	2	1	4	2	6	8
Genève	1968	—	—	—	1	1	—	5	5
	1967	—	—	—	1	1	—	5	5
Division de la comptabilité									
New York	1968	—	—	1	—	1	—	4	4
	1967	—	—	—	1	1	—	4	4
Service de l'information	1968	1	—	—	—	1	—	—	—
	1967	—	—	—	—	—	—	—	—

4.20 Le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs pour 1968 les modifications suivantes:

a) *Postes nouveaux*

P-5 — Au Service de l'information, à New York, il est nécessaire de créer un poste d'administrateur hors classe dont le titulaire serait chargé des projets spéciaux et attaché au Cabinet du Directeur de la Division de la presse et des publications (Service de l'information), afin, sous sa direction, de maintenir et de développer les contacts avec des éditeurs et des auteurs en vue de stimuler la publication de livres ayant trait à l'ONU et aux autres organismes des Nations Unies.

b) *Reclassement de postes*

P-3 à P-4 — Pour prévoir un poste de rang mieux approprié pour un adjoint au Chef de la Section des ventes, à New York.

P-2 à P-3 — Pour ranger dans une classe mieux appropriée un poste de fonctionnaire chargé de la promotion des ventes.

P-2 à P-3 — On propose de reclasser d'administrateur adjoint de 1ère classe à administrateur de 2e classe le poste de chef du Groupe de la comptabilité recettes, à la Division de la comptabilité (Service financier), en raison des responsabilités qui s'attachent à ce poste.

ARTICLE III

	Dollars
Services destinés aux visiteurs et visites guidées	*13 300*
1967:	81 669
1966:	149 534

4.21 Sont inscrites au présent article les recettes provenant de la vente de billets pour les visites guidées, tant à New York qu'à Genève, et de la vente de cartes postales et de souvenirs à Genève.

	Dollars
i) *Visites guidées à New York*	*24 190*
1967:	95 560
1966:	153 718

4.22 Le Service des visites, qui relève du Service de l'information, assure sept jours par semaine pendant toute l'année des visites guidées, à New York, dans le but de faire connaître les objectifs et les activités de l'ONU. Ce service est également chargé de diverses activités relevant des relations publiques: il répond aux demandes de renseignements, fournit,

sur demande, des brochures et imprimés d'information et organise des conférences, des projections cinématographiques et des programmes spéciaux d'information à l'intention de groupes. En octobre 1966, toutes les activités du Service de l'information en matière de relations publiques ont été réunies en un nouveau service de la Division des relations extérieures qui regroupe le Service des visites, la Section des organisations non gouvernementales et la Section de la liaison en matière d'éducation et porte le nom de Services à l'intention du public.

4.23 Ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après, il y a eu une affluence record de visiteurs au siège en 1964/1965, en raison de l'Exposition internationale de New York:

1964	1 187 639
1965	1 076 511
1966	1 064 208
1967 (chiffre estimatif)	1 015 000
1968 (chiffre estimatif)	1 070 000

Ces chiffres n'indiquent que le total des visiteurs qui font la visite guidée et ne comprennent pas ceux qui ne pénètrent dans les bâtiments que pour assister à des réunions ou faire des achats au comptoir de vente de timbres-poste, à la librairie, au comptoir d'articles pour cadeaux et au magasin de souvenirs.

4.24 Les prévisions concernant le nombre de visiteurs pour 1967 ont été établies avec prudence, en raison de la fermeture de l'Exposition internationale de New York. Lors de l'établissement du présent projet de budget, il était tout à fait manifeste que le nombre effectif des visiteurs dépassait déjà les prévisions mensuelles et atteindrait vraisemblablement le chiffre prévu pour 1968.

4.25 Ainsi qu'il ressort du tableau 4-4 ci-après, le montant brut des droits d'admission perçus est estimé à 876 000 dollars pour 1968, contre 871 944 dollars (montant effectif) en 1966. L'augmentation des dépenses imputées sur les recettes est due à un relèvement du traitement des guides, entré en vigueur en 1967, ainsi qu'au coût des postes permanents et aux dépenses communes de personnel en ce qui concerne les administrateurs et agents de services généraux affectés au Service des visites, dépenses qui doivent être imputées sur les recettes à compter de 1968, conformément à la nouvelle procédure exposée au paragraphe 4.3 précédent.

TABLEAU 4-4. — SERVICE DES VISITES (NEW YORK)

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1967 et 1966

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Montant brut des droits d'admission perçus	876 000	850 000	871 944
A déduire:			
Ristournes, remboursements et ajustements	12 000	15 000	10 413
Recettes brutes	864 000	835 000	861 531
Dépenses imputées sur les recettes			
Postes permanents	244 500	—	—
Dépenses communes de personnel et frais de voyage au titre du congé dans les foyers	86 310	—	—
Personnel temporaire	4 000	3 000	2 819
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 000	500	605
Traitements et salaires des guides et agents régulateurs	479 000	401 000	400 211
Travaux contractuels d'imprimerie et autres dépenses de publicité	10 000	5 000	4 455
Achat et entretien d'uniformes	8 000	8 000	6 775
Fournitures et services divers	5 000	5 000	4 753
Matériel divers	2 000	2 000	—
TOTAL, dépenses imputées sur les recettes	839 810	424 500	419 618
Recettes nettes	24 190	410 500	441 913
Aux fins de comparaison uniquement, ajustement représentant le coût des postes permanents, les dépenses communes de personnel et les frais de voyage au titre du congé dans les foyers, imputés lors des exercices précédents sur les chapitres pertinents des prévisions de dépenses	—	314 940	288 195
Recettes nettes ajustées, 1967 et 1966	—	95 560	153 718

4.26 Le tableau ci-après indique les effectifs proposés pour 1968 ainsi que ceux de 1967:

SERVICE DES VISITES (NEW YORK)

Postes permanents

	Administrateurs						*Agents des services généraux*		
	P-5	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
1968	1	1	3	3	—	8	2	20	22
1967	1	—	2	2	—	5	3	21	24

a) *Postes nouveaux*

1 G-4 — Étant donné l'intérêt sans cesse croissant que le public manifeste pour les buts, les objectifs, les programmes et les activités de l'ONU, il est devenu nécessaire d'augmenter le personnel du Service des renseignements en prévoyant un poste supplémentaire d'agent de 2e classe dont le titulaire aiderait le chef du Service à préparer les réponses aux demandes de renseignements formulées par écrit.

b) *Reclassement de postes*

P-3 à P-4 — Chef adjoint du Service des visites.

P-2 à P-3 — Pour le Chef du Service des renseignements, qui est chargé de répondre à toutes les demandes de renseignements concernant l'ONU qui émanent du public. Ce service doit répondre à 6 500 lettres par mois, en moyenne, provenant de tous les pays du monde, ainsi qu'aux questions posées par téléphone et à celles des visiteurs, au Siège. Le Chef de ce service supervise un personnel de 7 personnes, qui répond par écrit dans trois langues officielles, fait des recherches sur des questions particulières dans les documents officiels, consulte, le cas échéant, les départements organiques et aide des éducateurs et des participants à des cours pilotes à préparer la documentation nécessaire à des programmes portant sur l'ONU.

P-2 à P-3 — Pour le Chef du Groupe des visites guidées, qui est chargé de l'organisation des visites, auxquelles participent plus d'un million de personnes par an, ainsi que de la formation et de la mise au courant quotidienne des guides, dont le nombre varie entre 58 environ en février et 100 pendant les mois d'affluence.

G-5 à P-2 — Pour le fonctionnaire affecté à l'organisation des visites guidées, qui aide le Chef du Groupe des visites guidées pour ce qui est de l'organisation quotidienne de visites, et qui est chargé tout particulièrement de planifier les activités et les horaires des guides en fonction du nombre de visiteurs. Ce fonctionnaire doit également assurer l'organisation, le contrôle et l'écoulement des visites de groupes, participer à la formation des nouvelles guides et à la mise au courant quotidienne de toutes les guides de façon que les renseignements donnés aux visiteurs soient à jour et objectifs.

G-5 à P-2 — Pour le fonctionnaire chargé de la formation et de la mise au courant, qui aide le Chef du Groupe des visites guidées et: *a*) s'occupe de la formation et de la mise au courant quotidienne des guides et vérifie le travail de chacune, quant à la qualité, l'objectivité et l'exactitude des renseignements qu'elles donnent aux visiteurs; *b*) classe et tient à jour des éléments de documentation et d'information à l'intention des superviseurs du Groupe et à l'usage des guides, et *c*) remplit les fonctions de conseiller auprès des guides.

G-5 à P-2 — Pour le fonctionnaire adjoint chargé de la recherche, dont les attributions exigent une connaissance étendue de la documentation et des activités de l'ONU et des organismes qui y sont reliés ainsi que des connaissances de bibliothécaire. Ce fonctionnaire est également chargé de répondre, tant oralement que par écrit, à toutes les demandes concernant des travaux de recherche à partir de documents, notamment aux questions de fond émanant d'étudiants, écrivains, chercheurs, industriels, etc. Ce fonctionnaire, en outre, supervise le Service des renseignements en l'absence du Chef dudit service.

G-4 à G-5 — Pour l'assistant en matière de recherche professionnelle qui aide le fonctionnaire adjoint chargé de la recherche. Cet assistant rédige les réponses aux demandes formulées par des groupes et des particuliers au sujet d'une gamme étendue de programmes et d'activités de l'ONU, tant sur le plan du fond que sur le plan général, est chargé du choix des éléments d'information demandés par des groupes d'études spéciaux ainsi que de la rédaction des notes d'information distribuées par le Service des renseignements.

G-4 à G-5 — Pour le préposé aux réservations qui, sous la direction générale du Chef du Service des programmes de groupe, assure la liaison avec les établissements scolaires, collèges universitaires, universités, agences touristiques et de voyages, organisations gouvernementales et associations diverses de manière à veiller à ce que le public soit pleinement informé des facilités offertes aux visiteurs à l'ONU. Ce fonctionnaire est, en outre, spécialement chargé des réservations pour les visites guidées et de répondre aux questions qu'il reçoit à cet égard par la poste ou par téléphone. Il confirme également les réservations faites et rédige des rapports qui servent à établir le programme de travail en matière de visites guidées.

Dollars

ii) *Visites guidées à Genève* ..... (*10 890*)
1967: (13 891)
1966: (4 184)

4.27 Au Palais des Nations, c'est la Division des bâtiments et services techniques de l'Office de Genève qui assure le service des visites guidées.

4.28 Les recettes brutes provenant des droits d'admission perçus à l'occasion des visites guidées sont estimées à 49 000 dollars en 1968 et les recettes pro-

enant de la vente de cartes postales et de souvenirs à 11 000 dollars, soit un total de 60 000 dollars, alors que les recettes brutes provenant de ces deux sources se sont élevées à 57 740 dollars (montant effectif) en 1966. Les prévisions brutes approuvées pour 1967 ne tiennent pas compte de l'augmentation des droits d'admission qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1966, étant donné qu'elles ont été établies avant la décision d'augmenter ces droits.

4.29 Comme il ressort du tableau ci-dessous, les dépenses imputées sur les recettes comprennent, conformément à la nouvelle procédure exposée au paragraphe 4.3 ci-dessus, les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à des postes permanents et qui, lors des exercices précédents, étaient imputés sur les chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses. Ces postes sont ceux de cinq agents des services généraux et les prévisions de dépenses correspondantes comprennent une provision pour les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche. Aucune modification du tableau d'effectifs actuel n'est proposée pour 1968.

4.30 L'imputation sur les recettes du coût des postes permanent et l'ajustements, aux fins de comparaison, des montants estimatifs approuvés pour 1967 et des montants effectifs pour 1966 font apparaître un déficit chaque année.

4.31 Pendant la période de 4 ans 1963-1966, on a constaté une baisse progressive du nombre des visiteurs, qui est passé de 198 350 à 184 673. La conception même, l'objet et l'organisation du Service des visites à Genève font actuellement l'objet d'un réexamen.

TABLEAU 4-5. — VISITES GUIDÉES (GENÈVE)

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1967 et 1966

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Montant brut des droits d'admission perçus	49 000	41 000	47 054
Vente de cartes postales et de souvenirs	11 000	10 800	10 686
Recettes brutes	60 000	51 800	57 740
Dépenses imputées sur les recettes			
Postes permanents	32 150	—	—
Dépenses communes de personnel	7 540	—	—
Personnel temporaire et heures supplémentaires	30 000	28 300	25 428
Fournitures et services divers	600	1 000	534
Dépenses diverses	600	1 000	529
	70 890	30 300	26 491
Recettes nettes	(10 890)	21 500	31 249
Aux fins de comparaison uniquement, ajustement représentant les traitements et dépenses communes de personnel imputés, lors des exercices précédents, sur les chapitres pertinents des prévisions de dépenses	—	35 391	35 433
Recettes nettes ajustées, 1967 et 1966	—	(13 891)	(4 184)

ARTICLE IV

	Dollars
Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes	*315 200*
1967:	310 275
1966:	359 421

4.32 Sont inscrites au présent article les recettes provenant, à New York, de l'exploitation du magasin de souvenirs, du comptoir d'articles pour cadeaux et des restaurants et services annexes.

4.33 Ces activités ainsi que la location de places dans le garage (chapitre 3 des recettes) et l'Administration postale de l'ONU (article premier du chapitre 4 des recettes) sont placées sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Contrairement à ce qui a été fait dans le cas de la gestion du garage et de l'Administration postale de l'ONU, il n'a pas été possible d'imputer le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel sur les recettes provenant de telle ou telle activité inscrite au présent article, puisque les fonctionnaires intéressés s'occupent de l'ensemble des activités en question. Pour cette raison, l'ensemble des dépenses de personnel est imputé sur le total des recettes inscrites au présent article au lieu d'être réparti de façon proportionnelle entre les trois activités considérées.

4.34 On trouvera dans le tableau 4-6 ci-dessous l'état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses correspondant à ces trois activités pour 1968, ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966:

TABLEAU 4-6. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES NETTES

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Magasin de souvenirs	250 000	227 000	258 660
Comptoir d'articles pour cadeaux	139 000	132 300	135 148
Restaurants et services annexes	—	—	2 697
Recettes totales	389 000	359 300	396 505
Service de gestion commerciale			
Postes permanents	59 100	38 800	33 476
Dépenses communes de personnel et frais de voyage au titre du congé dans les foyers	14 700	10 225	3 608
Total des dépenses de personnel	73 800	49 025	37 084
Recettes nettes ajustées	315 200	310 275	359 421

4.35 On trouvera ci-dessous la répartition, par catégories et par classes, des postes proposés pour 1967; les dépenses correspondantes sont estimées à 73 800 dollars pour 1968, soit 59 100 dollars pour les traitements et 14 700 dollars pour les dépenses communes de personnel:

SERVICE DE GESTION COMMERCIALE

Postes permanents

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						*Agents des services généraux*		
	D-1	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
1968	1	1	—	—	1	3	—	2	2
1967	1	—	—	—	—	1	1	1	2

4.36 Les modifications ci-après sont proposées pour 1968:

a) *Postes nouveaux*

P-5 — Le chiffre d'affaires brut au titre des activités, y compris celles de l'Administration postale de l'ONU, supervisées par le Service de gestion commerciale, dépasse 7 millions de dollars par an. Étant donné l'accroissement des opérations en termes monétaires et la diversité des problèmes dont le Chef du Service doit s'occuper directement, il serait nécessaire de créer un poste d'administrateur hors classe pour un adjoint au Chef du Service qui puisse l'aider à élaborer les mesures à prendre et à veiller au respect des dispositions contractuelles régissant l'exploitation des services.

b) *Reclassement de postes*

G-5 à P-2 — Le reclassement d'agent de 1re classe des services généraux (G-5) à administrateur adjoint de 1re classe (P-2) du poste d'adjoint administratif est nécessaire du fait de l'accroissement des responsabilités de ce fonctionnaire au cours des dernières années. Le titulaire de ce poste non seulement coordonne les activités des concessionnaires (restaurants et services annexes, magasin de souvenirs et comptoir d'articles pour cadeaux) en fonction des besoins de l'ONU mais encore assure la liaison avec les délégations pour prévoir et organiser les réceptions officielles dont le nombre s'est accru proportionnellement à celui des États Membres.

Dollars

i) *Magasin de souvenirs* *250 000*
1967: 227 000
1966: 258 660

4.37 La gestion et l'exploitation du magasin de souvenirs sont assurées par la Lido Shores Corporation sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Tout le personnel nécessaire à l'exécution du contrat est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.38 Le chiffre d'affaires brut est estimé à 660 000 dollars pour 1968, contre 600 000 dollars (montant estimatif approuvé) pour 1967 et 659 040 dollars (montant effectif) en 1966. Les dépenses imputées directement sur les recettes sont estimées à 115 000 dollars pour 1968, contre 105 000 dollars (montant estimatif) pour 1967 et 109 808 dollars (montant effectif) en 1966. Ainsi qu'il ressort du tableau 4-7 ci-dessous, qui indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1968, ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966, l'augmentation des dépenses est due entièrement à un relèvement des traitements.

TABLEAU 4-7. — MAGASIN DE SOUVENIRS (NEW YORK)

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1967 et 1966

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	660 000	600 000	659 040
A déduire:			
Coût des articles vendus	295 000	268 000	290 572
Recettes brutes	365 000	332 000	368 468
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements	105 000	87 000	87 183
Autres dépenses d'exploitation	8 000	16 000	20 625
Commission du concessionnaire	2 000	2 000	2 000
Dépenses totales	115 000	105 000	109 808
Recettes nettes	250 000	227 000	258 660

Dollars

ii) *Comptoir d'articles pour cadeaux* *139 000*
1967: 132 300
1966: 135 148

4.39 Le comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU est exploité sous contrat par l'United Nations Co-opérative, Inc. C'est au Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux qu'il imcombe de veiller, sur le plan administratif, à l'exécution des clauses du contrat; tout le personnel du comptoir est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.40 Le chiffre d'affaires brut, estimé à 570 000 dollars, est supérieur de quelque 18 000 dollars au chiffre d'affaires effectif de 1966, ce que l'on peut attribuer à l'amélioration des techniques de vente de nouveaux articles pour cadeaux. Les dépenses (traitements du personnel, commission du concessionnaire et autres frais d'exploitation) sont estimées à 170 000 dollars, contre 162 132 dollars en 1966. Cette augmentation est due à un relèvement des traitements. En conséquence, les recettes nettes provenant de cette activité sont estimées à 139 000 dollars pour 1968, contre 135 148 dollars en 1966.

4.41 Ainsi qu'il ressort du tableau 4-8 ci-dessous, qui indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1968, ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966, l'augmentation des dépenses est due principalement au relèvement des traitements.

TABLEAU 4-8. — COMPTOIR D'ARTICLES POUR CADEAUX DE L'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1967 et 1966

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	570 000	530 000	552 508
A déduire:			
Coût des articles vendus	250 000	223 000	242 619
Ristournes et remboursements	13 000	13 000	14 222
A ajouter:			
Autres recettes	2 000	2 000	1 613
Recettes brutes	309 000	296 000	297 280
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements	124 000	115 200	113 957
Autres dépenses d'exploitation	31 000	35 500	33 170
Commission du concessionnaire	15 000	13 000	15 005
Dépenses totales	170 000	163 700	162 132
Recettes nettes	139 000	132 300	135 148

	Dollars
iii) *Restaurants et services annexes*	—
1967:	—
1966:	2 697

4.42 La gestion et l'exploitation des restaurants et services annexes sont assurées par un concessionnaire, les directives étant données directement par le Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux. Tout le personnel nécessaire à l'exécution des obligations du concessionnaire est employé par ce dernier, qui règle toutes les dépenses directes en les imputant sur les recettes. Les recettes nettes, une fois payée la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. L'Organisation fournit les locaux, les services d'entretien, l'eau, le gaz, l'électricité, etc.

4.43 Les prévisions relatives aux restaurants et services annexes, qui font l'objet du présent article, portent sur:

a) La cafetaria, les buffets installés aux divers étages, le restaurant du personnel, la cantine de la presse et le buffet du salon nord;
b) Le restaurant des délégués;
c) Les ventes de boissons;
d) Le comptoir de vente de journaux et d'articles divers du quatrième étage;
e) Le buffet du bâtiment de l'Assemblée générale;
f) Les distributeurs automatiques installés en divers endroits.

4.44 Le tableau 4-9 ci-après donne le détail des prévisions de recettes et de dépenses pour 1968, ainsi que les chiffres correspondants pour 1967 et 1966:

TABLEAU 4-9. — RESTAURANTS ET SERVICES ANNEXES (NEW YORK)

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1968 et chiffres correspondants pour 1967 et 1966

	1968 Montants estimatifs	*1967 Montants estimatifs*	*1966 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	2 400 000	2 400 000	2 319 623
A déduire:			
Coût des marchandises et articles vendus	1 120 000	1 103 000	1 072 443
A ajouter:			
Autres recettes	60 000	30 000	59 311
Recettes brutes	1 340 000	1 327 000	1 306 491
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements	947 000	917 400	890 331
Autres dépenses d'exploitation	350 000	361 600	340 879
Entretien et remplacement du matériel	25 000	30 000	54 584
Commission du concessionnaire	18 000	18 000	18 000
TOTAL, dépenses imputées sur les recettes	1 340 000	1 327 000	1 303 794
Recettes nettes	—	—	2 697

4.45 Le montant estimatif du chiffre d'affaires brut pour 1968 dépasse d'environ 80 000 dollars le montant effectif des recettes brutes de 1966, ce qui peut être attribué à l'expansion prévue du volume des opérations, à la hausse de certains prix, au remboursement des taxes sur les cigarettes et à d'autres facteurs.

4.46 Les prévisions concernant les dépenses qui seront imputées sur les recettes se fondent sur les chiffres de 1966 et tiennent compte de l'augmentation des tarifs syndicaux des traitements et salaires et des impôts sur les salaires. Les dépenses d'entretien et de remplacement du matériel sont estimées à 25 000 dollars, soit environ 29 500 dollars de moins que le montant effectif de 1966. Comme pour 1967, les prévisions pour 1968 ne font apparaître aucun solde, alors qu'il y a eu un bénéfice de 2 697 dollars en 1966.

4.47 Le principe régissant la gestion des restaurants et services annexes est que les prix doivent être fixés, et ajustés de temps en temps, de façon que, dans l'ensemble, les recettes et les dépenses de cette opérations s'équilibrent. Cela signifie que, si les prix des boissons des buffets, ainsi que ceux des articles du magasin de souvenirs et du comptoir de vente de journaux, sont fixés à peu près au même niveau qu'à l'extérieur, les prix de la cafetaria et du restaurant des délégués sont maintenus à un niveau aussi bas que possible, pour autant que l'équilibre d'ensemble des recettes et des dépenses n'est pas compromis.

4.48 Le coût d'exploitation des restaurants et services annexes est influencé dans une large mesure par le fait que certains services, en particulier la cafetaria et le buffet du salon nord, sont fréquemment appelés à fonctionner au-delà des heures normales, ou à ouvrir en fin de semaine, ce qui entraîne d'importantes dépenses au titre des heures supplémentaires. Le coût de ces heures supplémentaires, à en juger d'après les données des exercices précédents, semble devoir être de l'ordre de 25 000 à 30 000 dollars en 1968.

4.49 Conformément aux recommandations formulées dans l'étude faite en 1964 par le Service organisation et méthodes et approuvées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les prix appliqués à la cafetaria sont suivis de très près. Les plus grands efforts sont faits pour maintenir ces prix au-dessous du niveau pratiqué dans les établissements comparables situés à l'extérieur. Dans le cadre général de cette politique, il y a des augmentations sélectives de prix dans la mesure nécessaire pour contrebalancer l'augmentation des traitements et salaires, des coûts des produits d'alimentation et des autres dépenses d'exploitation. En ce qui concerne la fixation des prix au restaurant des délégués, le Comité consultatif a donné son accord de principe à la politique actuelle suivant laquelle les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat bénéficient d'une remise au moment où ils acquittent l'addition. En même temps, le Comité a estimé que ces tarifs particuliers devraient être revus périodiquement afin d'éviter à l'avenir tout déficit éventuel.

Tableau 4-10.

État récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses relatives aux activités productrices de recettes pour 1968

	Article premier	*Article II*			*Article III*			*Article IV*				
					Visites guidées							
	Administration postale de l'ONU	*Vente des publications*	*Librairie*	*Total*	*New York*	*Genève*	*Total*	*Magasin de souvenirs*	*Comptoir d'articles pour cadeaux*	*Restaurants et services annexes*	*Total*	*Total général*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut ou montant brut des droits perçus	3 375 000	1 546 500	395 000	1 941 500	876 000	49 000	925 000	660 000	570 000	2 400 000	3 630 000	9 871 500
Autres recettes	—	22 500	—	22 500	—	11 000	11 000	—	2 000	60 000	62 000	95 500
A déduire:												
Coût des marchandises et articles vendus	—	260 000	175 350	435 350	—	—	—	295 000	250 000	1 120 000	1 665 000	2 100 350
Frais d'acheminement du courrier	425 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	425 000
Ristournes et remboursements	27 000	417 500	10 000	427 500	12 000	—	12 000	—	13 000	—	13 000	479 500
Recettes brutes	2 923 000	891 500	209 650	1 101 150	864 000	60 000	924 000	365 000	309 000	1 340 000	2 014 000	6 962 150
A déduire:												
Ajustements	—	115 000	2 000	117 000	—	—	—	—	—	—	—	117 000
Dépenses totales	828 000	599 200	121 500	720 700	839 810	70 890	910 700	115 000	170 000	1 340 000	1 625 000	4 084 400
Service de gestion commerciale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	73 800	73 800
Recettes nettes	2 095 000	177 300	86 150	263 450	24 190	(10 890)	13 300	250 000	139 000	—	315 200	2 626 950

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Printed in Canada

Price: $U.S. 6.00 (or equivalent in other currencies)

17258—September 1967—975